00050931

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016

MÉMOIRES

CONCERNANT

LES CHINOIS.

TOME TREIZIEME.

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS;

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

50931

TOME TREIZIEME.

vol 13

LIBRARY ... BOMBAY

A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, vis-à-vis la rue Mignon, près de l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. LXXXVIII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

ORC
F 920.051
Mém / Mém / Mém
50931

00050931

AVERTISSEMENT.

AVERTISSEMENT.

I. LE XII[e] Tome de ces Mémoires a eté consacré presque entier à la Vie de Confucius, dont nous sommes redevables à M. Amiot. Il nous restoit à faire connoître les principaux Disciples de ce Philosophe à jamais célebre : c'est le sujet de la premiere piece [*a*] du XIII[e] Volume que nous publions aujourd'hui ; & nous la devons encore à ce *savant & laborieux* Correspondant, dont les utiles travaux ne cessent d'enrichir notre Recueil.

II. Nous lui devons aussi le morceau suivant, dont l'utilité nous a paru telle que nous avons cru devoir saisir l'occasion de le placer ici. C'est une *Grammaire de la Langue Tartare-Mantchou* [*b*], Langue jusqu'ici absolument ignorée en Europe, & dont la connoissance peut suffire pour ouvrir tous les trésors de la Littérature de Chine, puisqu'on a traduit en Tartare-Mantchou tous les bons Livres ecrits en Chinois.

Il y a long-tems que M. Amiot avoit promis cette Grammaire [*c*], & même un *Dictionnaire*

[*a*] Page 1.
[*b*] Page 39.
[*c*] Préface de l'Eloge de la ville de Moukden. Paris, 1770. *Voyez* aussi la Lettre de M. Amiot, T. XI de ce Recueil, pag. 416.

Tartare-Mantchou-François. Nous l'exhortâmes alors à se hâter de faire à la France, sa Patrie, un si précieux présent ; il vient de combler nos vœux en nous faisant passer ces deux Ouvrages. Nous donnons ici le premier ; & nous nous faisons un grand plaisir d'annoncer qu'on s'occupe actuellement de l'impression du second, à la tête duquel on placera un Syllabaire qui apprendra la forme & la valeur des caracteres Tartares-Mantchoux. Au moyen de ces secours réunis, on pourra désormais entendre les Livres ecrits en cette Langue, dont il y a plus de deux cens Manuscrits dans la Bibliotheque du Roi [a], où ils n'ont eté jusqu'à présent qu'un objet de curiosité stérile. Un Ministre, zélé protecteur des Lettres & de ceux qui les cultivent, a fait graver les *poinçons*, & fondre les caracteres nécessaires pour l'impression de ce Dictionnaire ; & il a confié le soin de l'Edition à un jeune Littérateur [b], qui a déjà donné des preuves de son goût & de ses talens pour les Langues Orientales. L'impression est commencée ; & il y a lieu d'espérer qu'elle sera

[a] *Voyez* le Catalogue de Mss. de la Biblioth. du Roi, Tom. I, page 432.

[b] M. Langlès, auteur d'une *Vie de Tamerlan*, composée d'après les meilleurs Auteurs Orientaux. Il a aussi traduit du Persan les *Institutes Politiques & Militaires*,

achevée dans le cours de l'année prochaine [a].

III. Nous ſommes encore redevables à M. Amiot de la troiſième Pièce [b] du nouveau Volume que nous offrons au Public. Elle eſt conſidérable par l'étendue & l'importance de l'objet. C'eſt un Abrégé de l'*Hiſtoire Univerſelle de l'Empire Chinois*, compoſé d'après la grande Hiſtoire de cet Empire, imprimée à Péking par les ordres & ſous le nom de l'Empereur régnant. Il eſt fait mention de cet Abrégé, dans une note d'un autre Ouvrage de notre ſavant Auteur, *ſur l'antiquité des Chinois*, imprimée dans le ſecond Volume de notre Recueil [c]. L'Abrégé dont il s'agit, avoit eté adreſſé dès 1769 à M. Bignon, pour lors Bibliothécaire du Roi. C'etoit le tems où la grande Hiſtoire de Chine venoit de paroître. « Cet Ouvrage (*diſoit M. Amiot à M. » Bignon*), tombé nouvellement du ſavant pin» ceau de notre Empereur, ou, pour parler plus » juſte, mis au jour ſous ſon auguſte nom, fait » ſous ſes ordres, vu & approuvé par tout » ce qu'il y a de plus habile dans l'Empire, m'a » fait naître l'envie de vous entretenir de ce qui » en fait l'objet, & de le mettre ſous vos yeux,

ecrites par ce Prince lui-même, *Paris*, 1787, in-8.

[a] Chez Didot l'aîné, in-4. 2 v.

[b] page 74.

[c] page 8.

» de maniere à ne pas rebuter votre attention ».

A la tête de cet Abrégé, M. Amiot a placé un Discours sur l'ancienne Histoire de la Chine. Ce Discours est cité quelquefois dans un Mémoire que le même Auteur a ecrit sur ce même sujet en 1775, & que nous avons imprimé dans notre second Volume [a]. M. Amiot divise en trois parties l'Abrégé dont nous parlons. La premiere a pour objet les tems fabuleux jusqu'à *Fou-hi*, fondateur de la Monarchie chinoise, 3461 ans avant J. C. La seconde, les tems incertains, jusqu'au regne de *Hoang-ty*, dont la soixante-unieme année répond à l'an 2637 avant notre Ere. La troisieme, les tems certains, depuis cette derniere epoque, jusqu'à nos jours : mais nous n'avons pu jusqu'ici recouvrer cette partie entiere ; & ce que nous en *publions*, se termine à la fin du regne de *Chun*, & au commencement de celui du grand *Yu*.

IV. Le savant Missionnaire avoit joint à ce morceau, trois Dessins qui y sont relatifs, & que nous avons fait graver. Nous les donnons [b] avec les curieuses explications dont il les a accompagnées.

V. Après ces Ouvrages de M. Amiot, nous

[a] page 208.
[b] Page 308 * & suiv.

plaçons divers Mémoires ou Notices que nous avoit envoyés M. Cibot, dont nous regrettons la perte depuis plusieurs années. Il nous reste de lui plusieurs autres écrits, dont quelques-uns sont d'une grande etendue, & dont nous nous proposons de faire usage dans la suite de ce Recueil. Ceux que nous publions aujourd'hui, sont au nombre de huit.

1°. Un Essai plein de recherches sur la longue vie des Hommes de l'antiquité, spécialement à la Chine [a].

2°. *Une Notice sur les* Abeilles domestiques ou sauvages qui se trouvent en *Chine*; sur le miel & la cire qu'elles produisent; sur l'usage qu'on fait de la cire chez les Chinois; & sur la maniere dont ils la blanchissent [b].

3°. *Deux* Notices sur les pierres d'*Yu*, pierres plus dures & plus pesantes que le marbre, susceptibles d'un plus beau poli, tellement sonores qu'elles servent d'instrumens de musique, & tellement précieuses, *qu'on* en fait des bijoux qui tiennent le premier rang après les pierreries & les perles [c].

4°. Une Notice sur le *Lieou-li*, ou tuiles vernissées, espece de fayance grossiere, mais qui, par

[a] Page 309.
[b] Page 376.
[c] Pages 389 & 392.

l'eclat de ses couleurs, donne un air de magnificence aux bâtimens qu'elle couvre [a].

5°. Une Notice sur les Hirondelles, dans laquelle on trouve des faits qui prouvent que, du moins en Chine, elles passent dans le creux des rochers & dans les cavernes, le tems où elles disparoissent aux yeux [b].

6. Une Notice sur le Cerf. Cet animal, connu & prisé en Chine de toute antiquité, y differe assez des Cerfs d'Europe, principalement par sa couleur. D'ailleurs la Médecine chinoise en fait grand usage, sur-tout de son sang [c].

7°. Une Notice sur les Cigales: on en distingue six especes. M. Cibot raconte plaisamment comment cet insecte devint à Péking un objet de mode, auquel le Gouvernement même s'intéressa. *On créa une charge, avec appointemens, qui obligeoit celui qui en etoit revêtu, de fournir à la Cour, chaque année, une certaine quantité de Cigales vivantes, de toutes couleurs & de toutes tailles. On en portoit avec soi dans des cages, on les peignoit sur les meubles, sur les habits; on les imitoit dans les parures & dans les coëffures des femmes, &c.*

[a] Page 396.
[b] Page 398.
[c] Page 402.

Mais cette mode ne ſubſiſte plus [*a*]. On peut ſe ſouvenir qu'il exiſta autrefois dans Athènes ancienne, une mode à-peu-près ſemblable : les Athéniennes portoient des Cigales dans leurs cheveux.

8°. Enfin nous ajoutons à tout cela une Traduction en François de quelques Poéſies chinoiſes, que M. Cibot nous avoit autrefois envoyée, & que nous avions juſqu'ici différé de publier [*b*].

VI. Diverſes Lettres de nos Correſpondans rempliſſent le reſte de ce Volume. Il y en a cinq de M. Amiot, toutes intéreſſantes, & dont pluſieurs ſont très-etendues. Ne pouvant ici en ſpécifier tous les objets, nous nous contenterons d'indiquer les principaux.

La premiere [*c*] rapporte divers traits qui peignent cette haute ſageſſe & cette bonté touchante, avec leſquelles *Kien-long* gouverne ſon vaſte Empire.

La ſeconde [*d*] expoſe les ſoins bienfaiſans de cet Empereur, qui fait occuper ſans ceſſe à des Ouvrages utiles, une multitude immenſe, réduite à n'avoir d'autre reſſource pour vivre, que le travail de ſes mains. On y parle de l'attention particuliere que ce Prince donne à l'Edition de la Collection

[*a*] Page 409.
[*b*] Page 516.
[*c*] 20 Mai 1786, page 417.
[*d*] 14 Septembre 1786, page 459.

générale des Ouvrages chinois, dont il a ordonné l'impreſſion. On y verra avec intérêt la complaiſance avec laquelle il a bien voulu raſſurer ceux de ſes ſujets qui ſont accoutumés à s'effrayer des Eclipſes, que le Peuple, en Chine, regarde encore comme etant de mauvais augure. Il s'agiſſoit d'une Eclipſe qui doit arriver le premier jour de l'an 1795, jour où l'Empereur, parvenu à la ſoixantieme année de ſon regne, avoit réſolu d'abdiquer. Pour eviter le préſage défavorable, quoique frivole, qu'on pourroit tirer de cette Eclipſe, il a déclaré publiquement qu'il reculera d'un an ſon abdication [a]. Toujours rempli de l'idée de cette abdication, il en a réglé dès-à-préſent le cérémonial. Ce n'eſt cependant pas qu'il s'y ſente contraint par le dépériſſement de ſes forces; il ſoutient encore les *mêmes travaux*, les mêmes exercices qui l'occupoient dans la vigueur de l'âge. Cette Lettre en donne des preuves. Nous y renvoyons nos Lecteurs, & nous n'en citerons qu'un trait : il eſt relatif aux principes pleins de ſageſſe de l'adminiſtration de *Kien-long*.

On lui avoit adreſſé une *Supplique* pour qu'il ordonnât de chaſſer les troupes de Chanteurs & de Comédiens qui inondoient la ville & les fauxbourgs

[a] L'Empereur aura alors quatre vingt-ſix ans.

de

de Péking, au détriment des bonnes mœurs. D'après l'avis des principaux Magiſtrats des grands Tribunaux, il répondit qu'il falloit au Peuple quelque amuſement qui lui fît oublier ſa miſere, qu'ainſi on ne devoit pas proſcrire les Comédiens & les Chanteurs; mais qu'on devoit veiller à ce qu'ils reſpectaſſent les mœurs, & les punir ſévérement s'ils y manquoient.

L'extrait d'une troiſieme Lettre de M. Amiot [a] contient des réponſes à quelques queſtions que nous lui avions adreſſées, à la priere d'un Médecin de Paris, ſur les progrès des Médecins chinois dans la connoiſſance du pouls.

Dans l'extrait d'une quatrieme Lettre [b], on s'occupe encore d'objets relatifs à la Médecine; on y parle de divers ſpécifiques, & il s'y agit de nouveau du ſang de Cerf, pris comme remède, dont M. Cibot a dit quelque choſe dans ſa ſixieme Notice citée ci-deſſus, & dont il a traité plus au long dans ſa Notice *ſur le ſang de Cerf*, imprimée dans ce Recueil, T. VIII, pag. 271.

Enfin l'extrait d'une cinquieme Lettre [c], fait connoître un Inſtrument de muſique particulier

[a] 20 Septembre 1786, p. 507.
[b] 29 Septembre 1786, p. 535.
[c] Premier Octobre 1786, p. 511.

aux Chinois, nommé *Yun-lo*, & le *bâton de vieilleſſe* que l'Empereur envoie aux Vieillards comme un titre d'honneur pour eux & leur famille.

Il nous reſte à parler d'une Lettre que M. Grammont, Miſſionnaire en Chine, nous a ecrite de Canton, le 20 Janvier de cette année [*a*]. Elle contient la traduction du Placard affiché à Canton par ordre du Commandant, au ſujet des deux Chinois qui furent tués malheureuſement il y a environ trois ans, d'un coup de canon tiré par un Bâtiment anglois, & dont on a beaucoup parlé en Europe. On voit dans ce placard quels ſont les principes du Gouvernement chinois ſur la punition des meurtres involontaires.

VIII. L'impreſſion de ce Volume etoit achevée, lorſque nous avons reçu un nouvel Ouvrage de M. Amiot, infiniment curieux & fort etendu. C'eſt une Hiſtoire des divers Etats qui ont eté tributaires de l'Empire chinois. Nous nous propoſons de le faire entrer dans le XIV[e] Volume que nous allons mettre ſous preſſe; & nous y joindrons diverſes Lettres intéreſſantes, que nous venons auſſi de recevoir de nos ſavans Miſſionnaires; mais nous nous empreſſons de publier ici une Lettre que M.

[*a*] Page 513.

Bourgeois, l'un d'eux, vient de nous adresser de Péking, au sujet de l'inondation de l'isle Formose. Ce désastre etoit détaillé dans un Rescrit de l'Empereur, imprimé dans la Gazette de Péking, dont M. Amiot nous envoyoit la traduction [*a*]. On a voulu en France elever des doutes sur la vérité de cet evénement. Ces doutes ne provenoient que des mauvaises nouvelles qui sortent ordinairement de Canton, où l'on est très-peu instruit des affaires intérieures de l'Empire. C'est ce que nous mande *M. Amiot, que nous en avions informé*, & ce que M. Bourgeois nous certifie de son côté, comme on le verra dans l'endroit de sa Lettre que nous allons transcrire.

[*a*] *Voyez* Tome X, page 139 & suiv.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. BOURGEOIS, MISSIONNAIRE,

Ecrite de Péking le 27 Novembre 1786.

... JE viens d'apprendre qu'on veut faire passer pour un faux bruit, ce qu'on a mandé de Péking, touchant le désastre de l'isle Formose.

Je ne suis pas l'Auteur de la relation qu'on en a donnée en Europe, ainsi j'en parlerai d'une maniere plus désintéressée, & uniquement pour soutenir la vérité.

J'etois ici depuis une douzaine d'années quand la chose arriva, & par conséquent assez au fait de la façon dont se traitent les grandes affaires dans cet Empire. Le premier bruit qui se répandit du désastre de l'isle Formose, porta l'effroi par-tout; on ne parloit rien moins que de submersion totale de l'isle. Ce premier bruit etoit véritablement exagéré: aussi l'on suspendit son jugement, jusqu'à ce que les circonstances de l'evénement fussent consignées dans les Gazettes de l'Empire. Peu après, selon les formes ordinaires, les Mandarins des lieux firent *Tseou* à l'Empereur; c'est-à-dire, qu'ils lui adresserent un acte juridique, dans lequel ils informerent Sa Majesté, dans le plus grand détail, de tout ce qui s'etoit passé à Formose, du moment auquel avoient commencé le tremblement de terre & le débordement des eaux de la mer, de leur durée, de leurs effets, du nombre des *Sien* ou Bailliages qui avoient eté culbutés, des dégâts faits au port, du nombre des barques & vaisseaux qui avoient eté engloutis, &c.

L'Empereur donna aussi-tôt des ordres pour voler au secours

de Formose. Il chargea le Vice-roi du *Fou-kien*, d'y passer en personne, & de soulager le plutôt possible cette foule de malheureux qui avoient tout perdu dans cet affreux désastre. Le Vice-roi rendit compte à l'Empereur, de l'etat de Formose, des secours qu'il lui avoit procurés & de ce qu'il falloit encore faire pour le soulagement de ses Peuples.

L'Empereur donna une nouvel Edit en faveur des habitans de Formose; & comme le *Tsong-tou* ou Vice-roi du *Fou-kien*, avoit accusé quelques Mandarins de négligence à secourir les Peuples, ou de peu de soin dans le tems du désastre, il parut un autre Edit de l'Empereur qui ordonna d'informer en regle contre eux. L'information faite, Sa Majesté fit publier un Edit qui les condamna. Pendant toute l'année l'affaire fut suivie, & il en etoit question souvent dans les Gazettes de l'Empire. Tous les actes emanés des Tribunaux & de l'Empereur y sont encore consignés; & je pourrai bien les extraire pour les envoyer en Europe.

Si un fait aussi attesté n'est pas vrai il faut douter de tout. Quel intérêt d'ailleurs pouvoient avoir les Mandarins de Formose, pour se jouer de l'Empereur, & pour en imposer à tout l'Empire? L'argent qui est sorti des trésors n'a pas eté livré à leur discrétion; il a fallu que son emploi fût vérifié sur les lieux, & que les comptes passassent devant deux grands Tribunaux de Péking, celui des Ministres & celui de la Trésorerie. Au contraire, de peur de mécontenter l'Empereur, les Mandarins font ordinairement le mal plus petit qu'il n'est. Dans un incendie, s'il y a eu cent maisons de brûlées, ils n'en accusent que dix. Dans une Province où il y aura eu disette, si ensuite la moisson est comme deux, ils ecrivent à l'Empereur qu'elle est comme cinq: c'est une chose de style. Tout le monde sait à quoi s'en tenir, & l'Empereur lui-même sait voir

ſouvent qu'il n'eſt pas dupe. Mais que dans une affaire qui doit faire du bruit dans tout l'Empire, les Mandarins qui ſont ſurveillans les uns des autres, s'accordent pour tromper; que les Cenſeurs de l'Empire ſe taiſent; que le grand Mandarin appellé *Tſao*, chargé par l'Empereur de viſiter chaque année une ou deux Provinces, ait prévariqué: c'eſt ce qu'on ne peut pas croire, c'eſt ce que je n'ai jamais vu. Je ſais que le *Ne-koung*, ſon Miniſtre & ſon favori, ayant eté envoyé contre les *Miao-tſée*, il y a trente ans, eut la témérité d'ecrire à l'Empereur qu'il avoit remporté des victoires, & c'etoit une fauſſeté; mais elle fut découverte auſſi-tôt, & le favori eut la tête tranchée.

On dit qu'un Miſſionnaire caché dans le *Fou-kien*, n'a rien ſu de ce déſaſtre: je le crois. De qui l'auroit-il ſu? Des Chrétiens qui l'accompagnent, & qui le conduiſent d'un village à un autre pour viſiter ſa miſſion? Les pauvres gens s'embarraſſent peu de ce qu'on dit; ils penſent à vivre, & rien de plus.

On cite encore un Vaiſſeau hollandois qui a dû être dans les parages de Formoſe dans le tems du déſordre. Il aura mal calculé. Un fait ſi ſolemnellement atteſté, ne peut être faux.

TABLE

Des Pieces contenues dans ce Volume.

I. *Abrégé de la vie des principaux d'entre les Disciples de* Koung-tsée, *qu'on a jugé dignes d'avoir part aux hommages qu'on rend aux Sages de la Nation, par M. Amiot.* Page 1

II. *Grammaire Tartare-Mantchou, par le même.* 39

III. *Abrégé chronologique de l'Histoire universelle de l'Empire Chinois, par le même.* 74

IV. *Essai sur la longue vie des Hommes dans l'Antiquité, spécialement à la Chine, par feu M. Cibot.* 309

V. *Notice sur les Abeilles & la Cire, par le même.* 376

VI. *Premiere Notice sur les Pierres de* Yu, *par le même.* 389

VII. *Seconde Notice sur les pierres de* Yu, *par le même.* 392

VIII. *Notice sur le* Lieou-li, *ou Tuiles chinoises vernissées, par le même.* 396

IX. *Notice sur l'Hirondelle, par le même.* 398

X. *Notice sur le Cerf, par le même.* 402

XI. *Notice sur la Cigale, par le même.* 409

XII. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 20 Mai 1786.* 417

XIII. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 14 Septembre 1786.* 459

XIV. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 20 Septembre 1786.* 507

XV. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le premier Octobre 1786.* 511

XVI. *Extrait d'une Lettre de M. de Grammont, Missionnaire, ecrite de Canton le 20 Janvier 1787.* 513

XVII. *Traduction de quelques Pieces de Poésie chinoise, par feu M. Cibot, Missionnaire.* 516

XVIII. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, Missionnaire, écrite de Peking le 29 Septembre 1786.* 535

XIX. *Extrait d'une Lettre de M. Bourgeois, ecrite de Péking le 26 Novembre 1786, au sujet de l'inondation de l'isle de Formose.* (A la suite de l'avertissement). page xij

Fin de la Table.

MÉMOIRES

MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

ABRÉGÉ DE LA VIE

Des principaux d'entre les Disciples de Koung-Tsée, *qu'on a jugés dignes d'avoir part aux hommages qu'on rend aux Sages de la Nation.*

TCHÉ-CHENG, SIEN-CHE, KOUNG-TSÉE,

C'est-à-dire : *le Sage par excellence, l'ancien maître* Koung-tsée.

JE n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit de lui, en ecrivant sa vie. *Voy. Tome XII, pag. 1 & suiv.*

L'epithete *Tché* ajoutée à *Cheng*, désigne la supériorité, la preéminence. C'est aussi la marque du superlatif. Ainsi on peut traduire *Tché-cheng* par *très-sage*, ou, si l'on veut, par *très-saint*.

Le caractère *Cheng* est employé dans nos livres de Religion pour exprimer la Sainteté. Nous n'en avons pas trouvé, qui

rendît mieux l'idée que nous nous formons de la qualité qui fait les Saints. Il est composé d'un *Ouang*, qui signifie *Roi*; d'un *eulh*, qui signifie *oreille*, & d'un *keou*, qui signifie *bouche*. L'oreille & la bouche sont placées au-dessus du Roi, & ces trois caracteres joints ensemble, en composent un seul qu'on nomme *cheng*, & qui désigne la vertu portée à son plus haut point.

FOU-CHENG-YEN-TSÉE,

C'est-à-dire : Yen-tsée, *le suppléant du Sage par excellence*, *ou le coadjuteur du très-saint*.

YEN-TSÉE, ou autrement *Yen-hoei*, surnommé *Tsée-yuen*, etoit du royaume de *Lou*, aujourd'hui la province du *Chan-tong*. On n'est pas d'accord sur l'année de sa naissance; les uns le font naître trente-six ans avant *Confucius*, & les autres ne lui donnent que trente ans moins que son maître. Il etoit d'une famille pauvre, mais noble, puisqu'elle tiroit son origine d'un ancien roi de *Tchou*, nommé *Lou-siu*, en faveur duquel *Ou-ouang*, devenu maître de l'Empire, vers l'an avant J. C. 1122, erigea en souveraineté le pays de *Tchou*.

Un des descendans de *Lou-siu*, qui portoit le nom de *Y-fou-yen*, est le chef de la branche d'où sortoit *Yen-hoei*. Ce *Y-fou-yen* vint s'etablir dans le *Lou*, où sa famille prit le nom de *Yen*, qu'elle conserva depuis. Plusieurs de ce nom exercerent les emplois les plus distingués, jusqu'à *Yen-ou-yeou*, qui se maria avec *Kiang-ché*, dont il eut le sage *Yen-hoei*, à l'education duquel il donna tous ses soins. *Yen-hoei* se mit de bonne heure sous la discipline de *Koung-tsée*, des leçons duquel il profita plus qu'aucun autre. C'est le témoignage que son maître lui-même a rendu de lui dans plus d'une occasion. Yen-

hoei, disoit Koung-tsée, *a beaucoup d'esprit & de savoir; il surpasse tous mes autres disciples en science & en vertu. Il se couche tard, il se leve de grand matin, & il n'est pas un seul moment oisif. La lecture des Anciens fait en partie ses délices. Il est d'ailleurs d'une contenance grave, modeste, & réservé dans ses discours; il cherche à connoître ses défauts, & travaille sincérement à s'en corriger; chaque jour il avance dans la voie de la vertu. Un Roi qui l'auroit pour Ministre, & qui se conduiroit par ses conseils, seroit le meilleur des Rois, & son royaume seroit le plus florissant & le mieux réglé de tous les royaumes.*

J'ai déjà dit que *Yen-hoei* n'etoit rien moins que riche; son maître, qui connoissoit ses talens, eût desiré qu'il obtînt quelque emploi dans la Magistrature. Il l'exhorta plusieurs fois à se mettre sur les rangs. *Mon cher* Yen-hoei, lui dit-il un jour, *vous êtes d'une ancienne Maison: plusieurs de vos Ancêtres ont eté décorés des premieres dignités, & ont vécu dans l'opulence & dans l'eclat. Vous êtes aujourd'hui dans un etat qui n'est pas eloigné de celui de l'indigence: postulez quelqu'une de ces charges où vous puissiez trouver de quoi vivre un peu plus à l'aise que vous ne faites. Il n'en est aucune que vous ne puissiez remplir avec honneur, & qu'il ne vous soit facile d'obtenir, pour peu de mouvement que vous vous donniez pour cela.*

Maître, lui répondit Yen-hoei, *non loin de la ville où j'ai pris naissance, j'ai cinquante arpens de terre, j'en ai quarante autres dans l'enceinte de la ville. Les premiers me donnent suffisamment de quoi pourvoir à ma nourriture, & je retire des autres de quoi m'habiller & me loger. Tout mon tems est à moi, & je l'emploie à etudier les Sciences & la Sagesse. Je ne quitte l'etude qu'autant que je le veux, & personne ne vient me détourner. Quand je veux me délasser ou me récréer, je joue du* kin; *mon cœur ne desire rien davantage, il n'a pas d'autres*

besoins, & je suis content de ma pauvreté. Si je possédois des richesses, il est à craindre que, quelque considérables qu'elles fussent, je ne voulusse en avoir encore de nouvelles. Si j'etois elevé aux dignités & aux honneurs, il est à craindre que je ne voulusse m'elever encore plus haut. Quand même j'aurois tout à la fois les dignités, les honneurs & les richesses, à quoi me serviroit tout cela, si j'etois hors d'etat de me distinguer par ma capacité; si je n'avois ni les vertus ni les talens nécessaires pour me faire estimer?

Sage Yen-hoei, lui répondit Koung-tsée, *vous êtes plus heureux dans votre pauvreté, que si vous etiez dans l'abondance de tout. Vous méritez plus de respect & de vénération que si vous etiez Roi. Vous savez remplir vos devoirs, vous ne portez envie à personne: qui pourroit troubler votre bonheur?*

J'ai déjà fait mention dans la vie de *Koung-tsée* de quelques traits qui ont rapport à *Yen-hoei*, & à quelques autres Disciples. Je ne craindrai pas de les répéter quand l'occasion se présentera de les mettre à leur place naturelle.

Koung-tsée ayant conduit un jour trois de ses Disciples, savoir, *Tsée-lou*, *Tsée-koung* & *Yen-hoei*, sur la montagne *Noun-chang*, regarda en soupirant, les quatre parties du monde; puis adressant la parole à ses trois Disciples, il leur dit: « la » guerre est allumée de tous côtés; les hommes cherchent à » se détruire les uns les autres; qui pourroit remédier à tant » de maux, & que faudroit-il faire pour cela? Que chacun » de vous me dise naturellement ce qu'il pense. Je vous dirai » à mon tour, ce que je pense moi-même de vos réponses ».

Tsée-lou parla le premier, & dit: « avec des étendards » rouges, qui fussent aussi brillans que le Soleil, & des dra» peaux, dont la blancheur imitât l'eclat de la Lune; avec » des armes, dont le bruit & le fracas fussent tels que le bruit

» & le fracas du tonnerre, un bon Général, à la tête d'une » armée choisie, pourroit faire rentrer dans leurs devoirs ceux » qui s'en ecartent, dompter les rebelles, vaincre les ennemis » & pacifier l'*Univers*. Peut-être en viendrois-je à bout moi-» même, si quelque grand Prince vouloit m'en donner la com-» mission. Je ne vois pas d'autre moyen pour le présent, vu » *les* circonstances ».

Vous êtes un brave, répondit Koung-tsée.

Tsée-koung parla ensuite, & dit : « pour moi je pense » tout différemment, & voici, à mon avis, ce qu'il y auroit » à faire, & ce que je ferois pour réussir, si j'avois le » choix des moyens. J'assemblerois les troupes des royaumes » de *Tsi* & de *Tchou*, qui sont sur le point de s'entre-dé-» truire ; je les conduirois dans une vaste plaine, & là, » en présence des deux armées, j'eleverois la voix ; & après » leur avoir prouvé qu'il est de leur avantage commun de vivre » en paix, je les prierois de me mettre au fait de leurs griefs » respectifs & de leurs mutuelles prétentions. Je balancerois » avec la plus exacte impartialité les raisons bonnes & mauvaises » des deux partis ; & après les avoir fait convenir de leur droit » & de leur tort, je leur ferois mettre bas les armes & je cimen-» terois entre eux une paix des plus durables. Voilà, ce me » semble, le plus sûr moyen de venir à bout de quelque chose ; » c'est le seul du moins que je me sens en etat d'employer ».

Vous êtes un Orateur, répondit Koung-tsée.

C'étoit le tour de *Yen-hoei*. Il se tut par modestie. *Pourquoi donc, mon cher* Yen-hoei, lui dit Koung-tsée, *ne dites-vous pas votre sentiment comme les autres ? Je n'oserois*, répondit Yen-hoei ; *ce que je pense est si différent de ce qu'ont avancé les deux autres qui viennent de parler, que j'ai tout lieu de croire qu'il ne vaut pas la peine d'être rapporté.*

Dites toujours, repliqua Koung-tsée, *je suis bien aise de savoir ce que vous pensez.*

« Puisque vous le souhaitez, reprit *Yen-hoei*, je vous exposerai ce que j'ai dans l'ame. J'ai oui dire que le *hiun* & le *yeou* ne pouvoient pas être plantés dans un même terrein à côté l'un de l'autre, parce que l'une de ces plantes est extrêmement puante; & que l'autre au contraire répand la plus suave odeur. *Yao* & *Kié* n'auroient pas pu gouverner l'Empire en même tems, parce que l'un ne se conduisoit que selon les principes d'une vertu eclairée, & que l'autre, entraîné par le torrent des vices, se livroit à tous les excès. Le vice & la vertu ne pouvant subsister ensemble; je voudrois, si cela etoit possible dans le tems où nous vivons, qu'il se trouvât quelque grand Prince qui fût tel que le sage *Yao*, & qu'il tombât dans l'esprit de ce Prince, de jetter les yeux sur moi pour l'aider dans le gouvernement de ses peuples. Toute mon occupation seroit alors d'inspirer à chacun l'amour du devoir, de faire fleurir la vertu, les rites & la musique; & quand j'aurois obtenu l'accomplissement de mes desirs, j'aurois pour fruit de mes travaux, la douce satisfaction de voir régner dans l'Empire & dans tous les Royaumes voisins, une paix constante & inaltérable; dans chaque famille la concorde & l'union; & dans tous les Etats, la candeur, la probité & l'amour du bien public. Alors je diminuerois le nombre des loix, & de ceux qui sont préposés pour les faire observer; je licencierois la milice; les epées, les piques, les javelots désormais inutiles, me serviroient à faire des instrumens ruraux; les chevaux, les bœufs & les autres bêtes de somme, ne seroient plus employés à porter des bagages militaires, ils pâtureroient tranquillement dans les prairies quand ils ne seroient pas employés aux travaux de la campagne, &

» aux autres usages auxquels ils sont propres. Il ne seroit pas » nécessaire d'enfermer les villes entre de forts remparts, ni » d'environner les murs de fossés; il ne seroit pas nécessaire de » faire valoir le bon droit devant des Magistrats. Ainsi *Tsée-* » *lou*, & *Tsée-koung*, n'ayant plus occasion de faire briller, » l'un sa bravoure & l'autre son eloquence, profiteroient tran- » quillement des avantages communs, & se réjouiroient avec » moi de voir revenir sur la terre les heureux tems de nos Lé- » gislateurs ».

Koung-tsée approuva avec eloge tout ce que venoit de dire son Disciple favori. *Il n'y a que* Yen-hoei, dit-il, *qui soit capable d'exécuter un projet si bien formé.* Yen-hoei, lui répondit avec modestie : *Maître, vos eloges elargissent mon cœur, & eclairent mon entendement. Ne vous enorgueillissez pas cependant*, lui repliqua Koung-tsée; *ce que vous avez dit est bien, mais on pourroit encore y ajouter.*

Dans une autre occasion, *Yen-hoei* dit à *Koung-tsée* : « Maître je ne sais ce que c'est; mais je me trouve tout ex- » traordinaire. *Actuellement que je vous parle, je ne sais, ni* » où je suis, ni avec qui je suis. Mes bras & mes jambes ne » me paroissent d'aucun usage; mon entendement ne m'est » d'aucun secours pour comprendre ce que l'on dit, ou ce » que je *lis*; mon esprit est hors de mon corps; tout l'univers » semble renfermé dans mon cœur, & je ne pense qu'à faire » du bien aux hommes. Tout ce que vous venez de dire, lui » répondit *Koung-tsée*, ne me surprend pas de votre part. » Vous êtes un Sage, oui, vous êtes un vrai sage. Je suis votre » Maître; mais je devrois prendre des leçons de vous ».

A l'âge de 29 ans *Yen-hoei* avoit les cheveux tout blancs, à l'âge de 32 ans il mourut, regretté sincérement de tous ceux qui l'avoient connu, de *Koung-tsée* sur-tout, qui, mieux que

tous les autres, avoit apprécié son mérite, & avoit connu sa vertu. Il le pleura le reste de ses jours, & on l'entendoit souvent exhaler sa douleur par ces mots : *le ciel m'a ecrasé en m'enlevant ce cher Disciple*.

Le corps de *Yen-hoei* fut enterré au pied de la montagne *Fang-chan*, du côté du midi. Il avoit epousé une femme du pays de *Soung*, appellée *Tay-che*, dont il eut un fils qui porta le nom de *Yen-sin*.

Voilà à-peu-près de quoi pouvoir se former une idée de ce Sage. Ceux qui voudront en savoir davantage pourront consulter le *Lun-yu*, & les autres ouvrages, dont on trouve le précis dans ce qui a eté ecrit sur la Chine.

Je n'ajoute point ici les eloges qui ont eté donnés à ce Sage par les Empereurs, les Ministres & les Savans de différens siecles jusqu'à nos jours. On n'y trouve que la même pensée exprimée différemment ; & cette pensée se réduit à dire que *Yen-hoei* etoit parvenu au faîte de la sagesse, & digne par-là d'avoir son nom placé à côté de celui de *Koung-tsée*, son maître, dans les fastes de l'immortalité.

TSOUNG-CHENG, TSENG-TSÉE,

C'est-à-dire, Tseng-tsée, *Propagateur de la Sainteté*.

TCHENG-TSÉE, dont le nom etoit *Chen*, & le surnom *Tsée-yu*; naquit à *Kia-hiang-hien*, ville du troisieme ordre dans le district de *Yen-tcheou-fou*, de la province du *Chan-tong* d'aujourd'hui, lorsque *Koung-tsée* comptoit la quarante-sixieme de son âge. Il s'appliqua de bonne heure à l'etude, & acquit en peu de tems toutes les connoissances qui ne sortent pas de la sphere du commun des hommes. Il voulut aller plus loin, &

se mit sous la discipline de *Koung-tsée.* Il fut l'un des Disciples les plus affidés de ce Sage, & celui de tous qui comprit le mieux sa doctrine. Il l'interrogeoit souvent sur différens articles des *King* & l'ancienne Histoire, sur les Cérémonies & sur les *Lu*; & pour ne pas oublier les réponses qu'il en recevoit, il les mettoit en ecrit, pour l'interroger de nouveau sur les mêmes articles, supposé qu'il se présentât dans la suite quelques difficultés à résoudre. Ce fut en suivant cette méthode qu'il vint à bout de pénétrer dans tout ce qu'il y avoit de plus profond dans la Doctrine des anciens Législateurs de la Nation, qu'il se remplit de celle de son Maître, & qu'il se mit en etat de la transmettre à la postérité.

Après la mort de *Koung-tsée*, il forma des Disciples, en prenant pour modele celui sur lequel il avoit lui-même eté formé. Il s'attacha plus particuliérement à *Tsée-sée*, pour tâcher de faire revivre dans sa personne le *Sage par excellence*, dont il voulut qu'il perpétuât la Doctrine, en même temps qu'il en perpétueroit la race. Ce fut en effet par le petit-fils de *Koung-tsée*, que les livres de la piété filiale & du juste milieu qu'il faut tenir en toutes choses, c'est-à-dire, que le *Ta-hio* & le *Tchoung-young* reçurent l'arrangement dans lequel nous les avons, & ce degré de clarté qui a fait jusqu'ici l'admiration de tous les Gens de lettres.

Tseng-tsée se distingua par la vertu de la piété filiale, dont il donna de si beaux préceptes dans le *Hiao-king*. Son plus grand mérite, aux yeux de la postérité, est d'avoir conservé le souvenir des maximes de son Maître, & d'avoir eu *Tsée-sée* pour Disciple. On lui fait honneur encore d'un désintéressement à toute epreuve, & du mépris des honneurs. Il vécut pauvre, & refusa plusieurs fois d'être Mandarin. On ne sait point à

quel âge il mourut. Plusieurs Empereurs, & les Savans les plus distingués, ont fait de lui les plus beaux eloges.

CHOU-CHENG, TSÉE-SÉE,

C'est-à-dire, Tsée-sée, *Interprete de la Sainteté.*

J'AI déjà dit, en parlant de *Confucius*, que ce Sage n'eut qu'un fils, que ce fils fut nommé *Koung-ly*, & surnommé *Pé-yu*, parce que le jour qu'il vint au monde, *Tchao-koung*, qui etoit alors sur le trône de *Lou*, fit présent à son pere, en signe de réjouissance, d'un *Pé-yu*, poisson qui ressemble à celui qu'on appelle *Ly-yu*, & que nous nommons *Carpe* en françois. De *Koung-ly Pé-yu*, vint *Koung-ki*, surnommé *Tsée-sée.*

Tsée-sée perdit son père de très-bonne heure, & fut elevé par *Koung-tsée* son aïeul, pendant tout le tems de sa premiere jeunesse. Après la mort de *Koung-tsée*, il s'attacha à *Tseng-tsée* le plus habile de ses Disciples, & apprit de lui tout ce que ce grand homme avoit enseigné lui-même durant le cours d'une longue vie.

Dès sa plus tendre enfance, *Tsée-sée* donna des marques non equivoques, que la sagesse seroit le but auquel seul il viseroit, & qu'il feroit tous ses efforts pour l'atteindre. Par les questions qu'il faisoit à *Koung-tsée*, & auxquelles *Koung-tsée* ne dédaignoit pas de répondre sérieusement, on l'auroit déjà pris pour un petit Philosophe. *Il y a des choses vraies ; il y en a de fausses ; comment faut-il s'y prendre pour les distinguer ?.... D'où vient cette différence qu'on remarque entre les quadrupedes ?... Pourquoi tous les oiseaux ne se ressemblent-ils pas ?..*

Comment peut-il se faire que les astres que nous voyons dans le ciel, ne soient pas toujours à la même place ?... C'est à quoi je pense souvent, sans pouvoir m'en rendre raison ? Ayez la bonté de m'en instruire. Telles etoient les demandes qu'il faisoit dans un âge où les autres enfans ne cherchent qu'à s'amuser. A toutes ces questions son sage aïeul lui faisoit toujours la même réponse : « Ce que vous demandez-là, mon fils, lui disoit-il, a de » grandes difficultés ; & ces difficultés sont encore hors de » votre portée. Je veux vous apprendre quelque chose de plus » nécessaire pour vous, & que vous comprendrez plus aisé» ment. Appliquez-vous à connoître votre propre cœur, » cherchez à y démêler ce qui s'y passe, en faisant attention » à ce que vous aimez & à ce que vous haïssez. Quand vous » découvrirez que votre inclination vous porte à quelque chose » de contraire à votre devoir, ne la suivez pas, & faites vos » efforts pour la vaincre. Si vous en agissez ainsi, vous ac» querrez peu-à-peu la sagesse ; & quand une fois vous aurez » obtenu ce don précieux, il n'est rien que vous ne soyez en » etat d'apprendre. Vous connoîtrez quels sont les ordres du » ciel ; & vous les suivrez ; votre esprit s'ouvrira, & vous » pourrez acquérir des connoissances sur les astres, sur l'o» rigine des coutumes, sur la différence des animaux, & sur » le principe des choses : mais, je vous le répete, connoissez » auparavant votre propre cœur, & tâchez de le bien régler ». Ces réponses & quelques autres semblables revenoient à toutes les questions que *Tsée-sée* faisoit à son aïeul. On juge bien qu'un enfant qui cherchoit ainsi à s'instruire, ne pouvoit manquer de s'adonner de bonne heure à l'etude de la philosophie ; aussi, dès qu'il eut acquis quelque connoissance dans les lettres, il se rendit très-assidu aux conférences qui se tenoient dans la maison paternelle, tant que vécut son aïeul.

Après la mort de *Koung-tſée*, il s'attacha à *Tſeng-tſée* pour achever de ſe perfectionner. Il etudia avec ardeur tous les livres de l'Antiquité; & fit de ſi grands progrès dans ſes etudes, qu'il auroit remplacé dignement ſon illuſtre aïeul, ſi un tel homme avoit pu être remplacé.

Les Hiſtoriens ne diſent rien de particulier ſur ce qui regarde ſa perſonne; ils rapportent quelques-unes de ſes maximes, renfermées dans les réponſes qu'il fit en différentes occaſions. Je vais extraire celles qui me paroîtront devoir être rapportées, comme étant plus propres que les autres à le faire connoître & à l'apprécier.

Le Roi de *Lou*, dit un jour à *Tſée-ſée* : « vous n'êtes occupé » du matin au ſoir qu'à faire du *bien*, toute votre conduite » eſt un tiſſu de bonnes actions; vous méritez ſans contredit les » plus beaux eloges : mais j'ai oui dire, & *Hiuen-tſée* lui-même » me l'a confirmé, j'ai oui dire que vous ſouhaitiez que votre » mérite fût inconnu, & que vous vous affligiez lorſqu'on » vous louoit le moins du monde; dites-moi naturellement ce » qui en eſt ».

« *Hiuen-tſée* & tous ceux qui vous ont parlé comme lui, » dit *Tſée-ſée*, ſe trompent : quand je fais le bien, je ſuis bien » aiſe qu'on le ſache; je ſuis charmé qu'on m'en donne des » eloges, parce que je ſuis perſuadé que ces eloges ſont un » moyen pour m'engager à mieux faire, & un aiguillon pour » exciter les autres à m'imiter. Je craindrois bien plutôt qu'il » n'arrivât le contraire de ce que vous dites; car ſi je » fais le bien & qu'on l'ignore, il peut arriver qu'on parle » mal de moi, & qu'on m'attribue de mauvaiſes qualités » & des défauts que je n'eus jamais. Comment empêcher » la calomnie? Comment l'arrêter? Comment obvier à cette » foule de maux qui en ſont la ſuite, & comme l'effet néceſ-

» faire ? Ainsi je pense qu'un homme qui s'etudie à bien faire, » ne doit point se cacher. Je crois que quand on fait bien, » on doit être charmé de n'être pas frustré des justes eloges » qu'on mérite. Je dis plus : celui qui ne veut aucun témoin » de ses bonnes actions, s'approprie un bien qui appartient au » public : & ce bien, c'est le bon exemple, ce sont tous les » avantages qui peuvent résulter de ce bon exemple. Ne vou- » loir point être loué lorsqu'on mérite de l'être, ce n'est pas » assez estimer la vertu ; c'est s'exposer de gaieté de cœur à » la perdre. J'ajoute que quiconque en agit ainsi mérite le » nom d'insensé, plutôt que celui de Sage ».

Un autre jour le même Prince demanda à *Tsée-sée*, ce qu'il y avoit à faire pour rendre son Royaume florissant, & pour l'agrandir aux dépens de ceux de ses ennemis ou de ses envieux qui seroient assez téméraires pour venir l'attaquer, dans le dessein d'envahir quelques-unes de ses possessions.

« Vous viendrez à bout de l'un & de l'autre, lui répondit » *Tsée-sée*, si vous suivez l'exemple de ceux de vos prédéces- » seurs qui ont aimé la vertu & qui l'ont pratiquée ; si comme » un *Tcheou-koung* & un *Pé-kiu*, vous chérissez vos sujets » comme un père chérit ses enfans ; si vous mettez vos soins » à les instruire de leurs devoirs respectifs ; si les récompenses » sont distribuées à ceux qui les méritent & toujours à propos » & avec libéralité ; si vous avez egard à la vertu & à la ca- » pacité, quand il s'agira de donner les charges & les em- » plois ; mais sur-tout si vous faites ensorte qu'on vous serve » par amour plutôt que par crainte ».

Dans une autre occasion le Roi dit à *Tsée-sée* : « je connois » tout le mérite de *Koung-ÿ-tsien* ; je sais que c'est un homme » d'une droiture à toute epreuve, & d'une eminente vertu.

» La Doctrine des Anciens lui est parfaitement connue, & il » pratique avec exactitude tout ce qu'elle prescrit. Il n'est » personne qui ne parle avec eloge de ses talens & de sa con- » duite ; en un mot c'est un vrai Sage que je suis fâché d'avoir » laissé si long-tems dans l'obscurité. Je veux le produire au » grand jour, & lui donner une des premieres charges de » mon Royaume. Faites-lui savoir mes intentions, & dites-lui » de se tenir prêt à venir partager avec moi tout le poids du » gouvernement ».

« J'obéirai, seigneur, puisque vous l'ordonnez, répondit » *Tsée-sée* ; mais auparavant, permettez-moi de vous repré- » senter que vous ne prenez pas le moyen de vous servir avec » avantage de *Koung-y-tsien*. C'est un Philosophe qui est au- » dessus de tous les honneurs & de toutes les dignités dont » vous pourriez le combler. C'est un homme désintéressé, qui » est plein de mépris pour les richesses. La plus vile nour- » riture, & le plus petit logement suffisent pour lui, & con- » tentent toute son ambition. Appellez-le auprès de votre per- » sonne, à la bonne heure ; mais que ce ne soit que pour le con- » sulter & pour profiter de ses avis. Alors vous aurez ce que » vous desirez, le plaisir de satisfaire à ce que vous devez à un » Sage, & la consolation de voir dans peu changer de face » tout votre Royaume. Elever un Sage aux plus hautes di- » gnités, c'est chercher à le séduire ; lui donner des richesses, » c'est le tromper ; le combler tout-à-la-fois d'honneurs & de » richesses, c'est vouloir en être trompé ».

Tsée-sée s'entretenant avec le Roi de *Lou* sur l'article des Cérémonies, le Roi lui dit : « nous lisons dans le livre des » Rites, qu'anciennement, lorsque quelqu'un avoit exercé » quelque emploi dans un Royaume étranger, il regardoit » jusqu'à la fin de ses jours, & quelque part qu'il fût, ce Roi

» qu'il avoit servi, comme son propre Souverain; & après » l'avoir pleuré, quand il apprenoit sa mort, il prenoit le » deuil, comme il l'eût fait s'il s'étoit trouvé dans ses Etats » revêtu de quelque dignité ou y exerçant quelque emploi: » doit-on faire la même chose aujourd'hui? »

« Non, Prince, répondit *Tsée-sée*. Les anciens Rois vivoient » entre eux, comme s'ils avoient eté freres; ils traitoient les » Etrangers avec honneur & avec bonté; ils ne les distinguoient » pas de leurs propres sujets. S'ils vouloient rester dans leurs » Etats, ils tâchoient de les employer suivant leurs talens; ils » ne rebutoient pas ceux dont ils ne croyoient pas pouvoir » se servir; ils leur savoient gré de leur bonne volonté, & » n'avoient que de bons procédés à leur egard. Ainsi ceux » qu'ils avoient employés, devoient porter le deuil de leur » mort, par reconnoissance & par justice, en quelque lieu du » monde qu'ils se trouvassent dans la suite; il ne doit pas en » être de même aujourd'hui, parce que les Rois d'à présent » ne sont pas comme ceux d'autrefois. Ils ne veulent auprès » de leurs personnes que des flatteurs & des complaisans; ils » ne veulent être servis que par des hommes qui soient les vils » instrumens de leurs caprices. En un mot, ils traitent comme » des esclaves ou des enfans, ceux qu'ils admettent à leur » service, & rebutent avec hauteur & dédain, ceux dont ils ne » veulent pas. Pourquoi garderoit-on à leur egard la même » coutume qu'on observoit à l'egard des Anciens? C'est bien » assez que leurs Ministrès ne les trahissent pas: c'est bien assez » quand ceux qui ont servi chez eux ne cherchent pas à leur » nuire: pourquoi prendroient-ils le deuil en apprenant leur » mort? &c... »

Tsée-sée etant allé dans les Etats de *Ouei*, le Souverain de ce Royaume le reçut avec des grands honneurs, & lui donna

toutes les démonstrations de bienveillance & même de respect auxquelles un Sage peut s'attendre. Il le fit loger dans son propre palais, l'admit en sa présence aussi-tôt qu'on le lui eut annoncé; & lui dit en le recevant, ces paroles pleines d'honnêteté : « *Tsée-sée*, vous êtes un Sage du Royaume de » *Lou*; c'est un puissant Royaume que le Royaume de *Lou*, » & je sais qu'on y fait très-grand cas de votre mérite. Pour- » quoi en êtes-vous sorti pour venir dans mes Etats? Ne seriez- » vous pas infiniment mieux dans votre patrie? C'est sans » doute ma bonne fortune qui vous amene ici. J'en profiterai » pour mon avantage personnel, & pour celui de tous mes » sujets ».

« Seigneur, lui répondit *Tsée-sée*, je connois trop jusqu'où » je puis aller, pour croire que je puisse être de quelque uti- » lité auprès de votre personne. Je suis hors d'etat de vous » procurer les richesses: vous en avez en abondance; d'ail- » leurs, je ne crois pas que ce soit un bien pour celui qui les » possede, & je suis moi-même très-pauvre. Peut-être pour- » rois-je vous donner des conseils; mais je n'oserois m'y ex- » poser. Je vous connois & je me connois moi-même. Il seroit » à craindre que, si mon sentiment ne s'accordoit pas avec le » vôtre, vous ne fissiez aucun cas de ce que je pourrois » vous dire, & que rebuté du peu d'egard que vous mon- » treriez pour ce que je vous dirois, je ne prisse bientôt le » parti du silence, & de vous laisser agir à votre gré. Le » seul endroit par où je puis dès-à-présent vous être d'une » utilité réelle, c'est de vous indiquer un Sage qui possede » au plus haut degré toutes les qualités qui le rendent propre » à vous aider dans le gouvernement, & sur lequel vous » pourrez vous décharger en toute sûreté de l'administration » des affaires.

« Un tel homme eſt ce qu'il me faut, repliqua le Roi ; il » vaudra mieux pour moi que l'abondance des richeſſes, & » les plus précieux tréſors. Il y a bien long-tems que je ſoupire » après la poſſeſſion d'un Sage. Hâtez-vous de m'indiquer celui » que vous avez en vue, afin que je l'invite au plutôt à venir » m'eclairer de ſes lumieres, & m'aider de ſes conſeils ».

« Je crains fort, reprit *Tſée-ſée*, que le Sage que vous pa- » roiſſez tant deſirer, ne ſoit bientôt l'homme le plus inutile » de votre Cour. Vous êtes trop aiſément d'accord de tout ce » qu'on vous dit, pour croire que ce que vous dites parte du » cœur, & ſoit en tout point ſincere. J'ai toujours oui dire qu'il » n'y avoit pas beaucoup à compter ſur la droiture de ceux qui » ſont ainſi complaiſans. Je prévois que vous laiſſeriez parler » tout à ſon aiſe celui qui vous donneroit des avis, & que vous » ne les ſuivriez qu'autant qu'ils s'accorderoient avec votre » façon de penſer. Dans ce cas, que deviendra le Sage ? Ou » il vous quittera de lui-même ; ou vous le renverrez honteu- » ſement, s'il perſiſte à être ſincere à votre egard ».

« Dépouillez-vous de votre prévention, dit le Roi, & ne » craignez rien de pareil de ma part. Je vous déclare que je » veux ſincérement me ſervir du Sage que vous me propoſerez, » & me conduire en tout ſuivant ſes conſeils ».

« Cela étant, pourſuivit *Tſée-ſée*, je n'héſite plus à vous » faire connoître celui que je regarde comme le plus propre à » vous être utile. A l'orient de votre Capitale, dans un lieu » eloigné du tumulte, il eſt un homme dont la ſageſſe & la » vertu ſont à l'epreuve de tout. Ses lumieres & ſes talens ſont » encore inconnus au commun de ſes compatriotes ; mais je » vous ſuis garant qu'il n'y a pas ſon pareil dans tous vos Etats. » Son nom eſt *Ly-yn* ».

« *Ly-yn*, interrompit le Roi : je n'ai point encore entendu » ce nom. De quelle maiſon eſt-il ? Quel eſt ſon pere » ?

« Son pere, dit *Tſée-ſée*, doit vous être egalement inconnu. » Il cultive la terre ; ce n'eſt qu'un ſimple laboureur ».

A ces mots le Roi ſourit, & d'un ton qui ſentoit la raillerie, il dit à *Tſée-ſée* : « Un bon Laboureur eſt un homme utile ; ſi » les terres de mon Domaine ne ſont pas bien cultivées, j'en » donnerai l'inſpection au Sage que vous me propoſez, & » ſûrement il aura la préférence ſur tout autre en votre conſi- » dération. Pour ce qui eſt de le charger du ſoin des affaires, » je n'oſerois, perſuadé que je ſuis qu'un homme qui a vécu » iſolé, n'y eſt point propre. La Cour n'eſt pas un lieu où » le fils d'un Laboureur, & le Laboureur lui-même puiſſe » exercer ſes talens ».

« Tout fils de Laboureur qu'il eſt, repliqua *Tſée-ſée*, quelle » qu'ait eté l'education qu'il a reçue, *Ly-yn* eſt un grand per- » ſonnage. Il a tout ce qu'il faut pour faire un grand Magiſtrat ; » il peut inſtruire & gouverner le peuple, il peut contenir les » Grands dans les bornes du devoir, il peut être un excellent » Miniſtre. S'il eſt en etat de vous bien ſervir, que vous im- » porte qu'il ſoit fils d'un Laboureur ? *Ou-ouang* & *Tcheou-* » *koung*, ne deſcendoient-ils pas originairement d'un Labou- » reur ? Quel eſt aujourd'hui le Souverain qui ne voulût » pas le grand *Ou-ouang* pour ancêtre ? Quel eſt le Miniſtre » d'Etat qu'on puiſſe comparer au ſage *Tcheou-koung* ? » Qui mieux que cet homme illuſtre a gouverné l'Empire ? » Les réglemens qu'il fit pendant la minorité de *Tcheng-* » *ouang*, ſon neveu, ont toujours eté regardés comme le fruit » de la plus haute ſageſſe, comme des chefs-d'œuvre en leur » genre. Non, Seigneur, ce n'eſt point la condition qui donne

» le génie, le mérite ou les talens; c'est la nature, c'est l'application, c'est la vertu qui rendent un homme supérieur à » un autre homme. La nature donne le génie, l'application le » développe, la vertu en tire le parti qu'il faut. En un mot, » un Sage, de quelque race qu'il soit, est un Sage; il peut » vous servir utilement, pourquoi vous informer de sa condition »?

Le Roi ne repliqua point, & parla d'autre chose.

Après quelque tems de séjour dans le royaume de *Ouei*, *Tsée-sée* revint dans sa patrie. Le fils du Roi s'entretenant un jour avec lui, lui dit: « Sage *Tsée-sée*, vous êtes, à mon avis, » l'homme le plus illustre qui soit sur la terre, vous êtes petit-» fils du grand *Koung-tsée*, & vous ressemblez à votre aïeul. » Tous les Lettrés du monde vous doivent leurs hommages, » & tous les Souverains leur reconnoissance. Que ne puis-je » être ce que vous êtes, ou tout au moins vous ressembler »!

« Prince, interrompit *Tsée-sée*, n'en dites pas davantage: je » ne saurois tenir à des eloges dont je ne suis pas digne. D'ail-» leurs il ne seroit pas possible d'effectuer vos desirs, quand » même ils seroient sinceres. Vous ne pouvez ni être ce que » je suis, ni me ressembler. Vous êtes fait pour commander, » & moi pour obéir. Je ne veux ni honneurs ni richesses; & » vous jouissez des uns par etat, & vous recherchez les autres » par nécessité, ou par bienséance. Je suis très-attentif à ne » rien faire qui ait la moindre apparence de mal, je me nourris » de la doctrine la plus pure & la plus relevée, & je cherche » dans toutes les occasions à faire ce qu'il y a de mieux; com-» ment pourriez-vous me ressembler? Vous êtes dans des dis-» tractions continuelles, vous avez des Domestiques à entre-» tenir, des Ministres à ecouter, des Courtisans à voir, des » ennemis à combattre, un Royaume à défendre; en un mot,

» tout ce que vous êtes obligé de faire par votre etat, est
» incompatible avec le genre de vie que je mene ; comment,
» encore une fois, pourriez-vous me ressembler ? Ce n'est point
» un simple Philosophe que vous devez prendre pour votre
» modele, ce sont les sages Empereurs, ce sont de grands
» Rois que vous devez vous forcer d'imiter, &c. »

Après la mort de son mari, la mere de *Tsée-sée* se remaria à un homme du Royaume de *Ouei ;* & c'est dans cette terre etrangere qu'elle mourut. *Tsée-sée* ayant appris sa mort, se transporta dans la salle où l'on a coutume de faire les cérémonies respectueuses en l'honneur des Ancêtres, en tems déterminés ; & là, devant la tablette de *Koung-tsée* son aïeul, il pleura celle qui lui avoit donné la vie. Ses Disciples l'ayant apperçu, en furent surpris, & même scandalisés. « Maître,
» lui dirent ils, ce que vous faites en l'honneur de votre mere,
» n'est-il pas formellement contraire à nos rites ? Cette femme
» ayant passé dans un autre lit, n'est plus censée de votre
» famille ; elle est de la famille de celui chez qui elle est en-
» trée ; pourquoi la pleurez-vous dans la salle de vos An-
» cêtres ? »

« J'ai tort, répondit *Tsée-sée*, en vérité j'ai tort. J'irai désor-
» mais pleurer ma mere dans un autre lieu ».

Tseng-tsée s'entretenant un jour avec *Tsée-sée*, lui dit :
« lorsque mon pere mourut, je fus sept jours entiers sans
» prendre aucune nourriture. J'en fis de même à la mort de
» ma mere : qu'en pensez-vous ? n'est-ce pas garder à la rigueur
» les anciens rites » ?

« Passer sept jours entiers sans boire ni manger, répondit
» *Tsée-sée*, est véritablement une coutume observée par nos
» Anciens, & consacrée dans notre cérémonial. La rigueur de
» ce deuil étoit proportionnée à la force de ceux qui

» devoient l'obſerver. Mais à vous dire naturellement ce que je » penſe, il n'eſt pas fait pour les hommes de nos jours, & je » crois que c'eſt une témérité de vouloir faire aujourd'hui ce » qu'on faiſoit alors. Le Sage doit ſe contenter en pareille » occaſion de trois jours d'abſtinence. Il eſt dit dans le *Tan-* » *koung*: *après la mort de ſon pere & de ſa mere, un fils qui a* » *la piété filiale gravée dans le cœur, doit ſe priver de toute* » *nourriture, juſqu'à ce que la foibleſſe l'ait mis au point de ne* » *pouvoir marcher ſans bâton.* Dans le tems où nous ſommes, » trois jours ſuffiſent pour nous rendre ainſi foibles ».

Le Roi de *Lou*, de l'avis de ſon Conſeil, avoit réſolu de mettre *Tſée-ſée* au nombre de ſes Miniſtres. Un vieux Philoſophe qui en fut informé, ſe rendit chez le petit-fils de *Koung-tſée*, pour le féliciter & pour le preſſentir. « Le Roi, lui dit-il, » veut vous élever à la dignité de premier Miniſtre. Le choix » qu'il fait de vous pour un emploi auſſi important que celui » de gouverner ſon royaume ſous ſon nom, eſt une preuve de » ſon diſcernement; mais, vous ne l'ignorez pas, les Rois n'ont » pas des inclinations bien conſtantes, ils ſe dégoûteront de- » main de ce qu'ils recherchent aujourd'hui avec le plus d'ar- » deur. Le changement ne leur coûte rien. D'ailleurs ils ne » font aucune difficulté de ſurcharger de travail un homme » qui a des talens & un vrai mérite. S'il ſuccombe ſous le faix, » c'eſt tant pis pour lui; ils l'emploient à tout, & ſelon eux, il » doit être propre à tout. Miniſtre, Négociateur, Général » d'armée, Magiſtrat, tout doit être du reſſort d'un Sage qui » eſt en faveur. Vous croyez-vous en etat de faire un perſon- » nage ſi varié? Nous ſommes Philoſophes l'un & l'autre, » je vous parle avec franchiſe, répondez-moi de même, & » dites naturellement ce que vous penſez ».

« Voici en deux mots, & tout ſimplement ce que je penſe,

» lui répondit *Tſée-ſée*. Si, lorſque je ſerai en place, le Roi » me croit ſincérement attaché à ſa perſonne & plein de » zele pour ſon ſervice ; s'il ſe conduit ſuivant les avis que je » lui donnerai, tant pour ſa conduite particuliere que pour le » gouvernement général de ſes Etats, je le ſervirai de mon » mieux avec toute l'application dont je ſuis capable, & avec » une fidélité à l'epreuve de tout ; mais ſeulement dans ce qui » concernera la doctrine, les mœurs & le gouvernement. Pour » ce qui eſt de me mettre à la tête des troupes, & m'aller » battre contre ſes ennemis, au riſque de me faire tuer, c'eſt, » je vous l'avoue, ce que je ne ferai jamais ».

« Cette maniere de ſervir ſon Prince, interrompit le vieux » Docteur, eſt aſſez ſinguliere ; tout au moins elle eſt com» mode. Il paroît que votre Philoſophie ne vous a pas encore » dépouillé de tout ſentiment d'orgueil ».

« Qu'on diſe de moi que je ſuis orgueilleux, repliqua *Tſée-* » *ſée*, peu m'importe. Si mon Prince veut ecouter mes avis, » s'il me croit néceſſaire à ſon ſervice, tant pour lui inſpirer » la bonne doctrine, que pour le bien conduire dans le gou» vernement de ſon Royaume, il doit être bien aiſe que je » travaille à ma conſervation. Pourquoi m'expoſerois-je à per» dre la vie ; & en perdant la vie, à le priver d'un ſujet qu'il » regarderoit comme ſon ſoutien, & comme le ſoutien de » l'Etat ? Si au contraire le Roi mépriſe mes conſeils pour ſe » conduire en tout ſuivant ſes caprices ou ſa volonté ; s'il n'a » aucun egard aux principes de la morale & de la politique » que je lui ſuggérerois, il ne mérite pas que je le ſerve au » prix de mon ſang, dans une guerre dont le motif, qui me » ſeroit inconnu, ſeroit peut-être contraire à la juſtice ou à la » probité, & dont les ſuites ſeroient très-certainement funeſtes à » quelques milliers d'hommes ».

« Votre maxime n'eſt pas bonne, reprit vivement le vieux » Philoſophe. Vous êtes trop peu accommodant, pour pouvoir remplir le premier poſte de l'État. *Il faut ſe plier quel-* » quefois au caractere & aux volontés des autres, fuſſent-elles » des caprices. Les dents ſont dures, elles tombent cepen- » *dant, elles ſe briſent contre une réſiſtance plus forte qu'elles.* » *La langue au contraire, qui eſt molle & flexible, ne ſauroit ſe* » briſer: elle reſte toujours ».

» Cela étant, dit *Tſée-ſée*, je ne ſaurois reſſembler à la lan- » gue. Ainſi je renonce aux dignités, s'il faut les acquérir à ce » prix ».

Tſée-ſée diſoit un jour à ſon fils *Tſée-chang*: « vous ne » devez pas chercher les richeſſes & les honneurs; vous tra- » vailleriez à votre perte en *travaillant à les* acquérir. Mais » vous devez vous appliquer conſtamment à purger votre cœur » de toutes ſes imperfections. Ceux qui ſont élevés en dignité, » & les riches, n'ont de brillant que l'extérieur. De beaux habits, » une nourriture délicate, des appartemens bien meublés, un » *nombreux domeſtique, ſont en vérité bien* peu de choſe. Le » cœur humain ne ſauroit s'en contenter; *il ne* peut être ſatisfait » que par la vertu; & la vertu ne s'acquiert que par des efforts » continuels, pour extirper jusqu'à la racine des vices aux- » quels *l'homme* n'eſt malheureuſement que trop enclin. Mon » fils, *travaillez* à vous corriger de vos défauts. C'eſt la plus » utile de toutes *les* leçons que je puiſſe vous donner. Tâchez » de la retenir & d'en profiter ».

Tſée-ſée a compoſé le *Tchoung-young*, ainſi que je l'ai dit en parlant de *Tſeng-tſée*. Cet Ouvrage avoit quarante-neuf Chapitres quand il ſortit de ſes mains. Il y a dans le *Ly-ki*, ſept Chapitres ou articles qui ſont entiérement de lui. A l'exemple de ſon Aïeul, il eut des Diſciples, auxquels il tranſmit la

Doctrine des Anciens. L'histoire dit qu'il est mort à l'âge de soixante-deux ans.

Ce que je viens de rapporter de *Tsée-sée*, est tiré d'un livre dans lequel on explique tout ce dont il est parlé dans les *Sée-chou*. Ce livre a pour titre : *Sée-chou, jin, ou-kao*. Il est estimé des Gens de Lettres.

YA-CHING, MONG-TSÉE,

C'est-à-dire, Mong-tsée, *le second des Saints, ou le Sage qui vient immédiatement après* Koung-tsée, *qui est appellé le Sage par excellence.*

J'AI envoyé ci-devant le portrait & l'abrégé de la vie de ce Sage. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit alors. *Voyez* tome III, page 45. Les quatre Sages dont j'ai parlé après *Koung-tsée*, c'est-à-dire, *Yen-tsée*, *Tsée-tsée*, *Tseng-tsée & Mong-tsée*, sont les seuls qui, dans le *Ouen-miao*, ou dans la salle où l'on honore les Sages, ont le titre de *Cheng*, qu'on rend communément en françois par le mot de *Saint*. Ces quatre personnages sont aux deux côtés de *Koung-tsée*, dans le fond de la salle. Les autres Disciples sont sur les deux côtés de la salle, rangés par ordre, non d'ancienneté, mais de mérite. Ainsi ceux dont la science & la vertu ont été reconnues approcher de plus près de la science & de la vertu de *Koung-tsée*, sont placés plus près. Tous ont les titres de *hien* qui signifie *immortel, homme qui est au-dessus des hommes ordinaires par sa science & par ses vertus*, *&c.* ; & de *Tsée* qui signifie *Sage*, *Philosophe*, *&c.* On ajoute au titre de *hien*, l'épithete *sien*, qui signifie *ancien des tems antérieurs*, *&c.* Tous les autres titres dont ils ont été décorés en différens tems, ont été réduits à ce peu de mots, *Sage des tems*

antérieurs, où *ancien Sage*, ou si l'on veut, *Philosophe dont la doctrine fut la même que celle des Anciens, & qui, par sa vertu, a egalé les anciens Sages.*

Il n'est guere intéressant pour l'Europe de connoître ces Sages ; ils sont en trop grand nombre pour que j'entreprenne leur *histoire*, qui d'ailleurs ne pourroit être que d'une uniformité assommante par le détail des mêmes faits & des vertus toujours semblables. Je terminerai cet Ouvrage par un précis de l'histoire du plus singulier des Disciples de *Koung-tsée.*

SIEN-HIEN, TCHOUNG-TSÉE,

C'est-à-dire, Tchoung-tsée, *ancien Sage.*

TCHOUNG-TSÉE, autrement dit *Tchoung-yeou*, & plus connu encore sous le nom de *Tsée-lou*, étoit du royaume de *Lou.* C'étoit l'homme de son tems le plus robuste & le plus fort ; il se plaisoit à faire montre de sa force dans toutes les occasions. Il n'avoit pas beaucoup d'esprit ; mais il avoit beaucoup de droiture & de sincérité. Il embrassa de bonne heure le parti des armes, comme celui qui lui convenoit le mieux & pour lequel il avoit naturellement du talent. Ayant ouï parler de *Koung-tsée*, dont on faisoit le plus bel eloge, en disant de lui qu'il possédoit la sagesse dans un degré eminent, & qu'il enseignoit à ceux qui s'attachoient à lui l'art de devenir Sage, il eut envie de le voir, pour juger par lui-même de ce qui en étoit. Il va se présenter à lui en équipage de guerrier, & lui demande tout en l'abordant, s'il veut l'admettre pour quelque tems, au nombre de ses Disciples.

Koung-tsée le reçut avec bonté, lui parla avec douceur, & lui inspira dans cette premiere conversation le desir d'apprendre à devenir sage. Quelques jours après, *Tsée-lou* vint

se présenter pour la seconde fois, & offrit à *Koung-tsée*, des faisans, en signe d'amitié & d'un entier dévouement à ses ordres, comme s'il eût été déja au nombre de ses Disciples. *Koung-tsée* accepta son présent, lui sut bon gré de sa bonne volonté, & lui permit de le suivre. Il eut plus d'une occasion de se convaincre de sa droiture, de sa probité, & en particulier de son exactitude à tenir ce qu'il avoit promis. Il le regarda toujours comme un homme sur lequel il pouvoit compter, & lui donna sa confiance. *Depuis que j'ai* Tsée-lou *pour Disciple*, disoit-il quelquefois, *personne n'ose me dire une parole de mépris. De mon côté je me crois à l'abri de toute insulte, & je ne crains ni voleurs, ni brigands, ni aucune sorte de malfaiteurs.*

De part & d'autre, l'avantage, quant à l'extérieur, étoit à-peu-près le même; car depuis que *Tsée-lou* se fut déclaré Disciple de *Koung-tsée*, on commença à avoir pour lui cette considération qui vient de l'estime. Ci-devant il n'etoit que craint. Sa force extraordinaire, son habileté à manier les armes, l'avoient rendu la terreur de tous ceux dont il etoit connu; mais cette terreur fut changée en respect, dès qu'on sut qu'il s'etoit mis sous la discipline de *Koung-tsée*, & qu'il vouloit s'appliquer sérieusement à l'etude de la sagesse.

Tsée-lou avoit bien le desir de devenir Sage; mais il ne se soucioit en aucune maniere de devenir savant. *Les lettres & l'art dont je fais profession sont incompatibles*, répondit-il à son Maître, qui l'exhortoit à les etudier. *A quoi me serviroient-elles? Quel avantage peuvent-elles procurer à un homme qui voudroit avoir sans cesse l'épée au poing pour exterminer les brigands & les ennemis de son Roi?*

« N'est-il pas vrai, lui repliqua *Koung-tsée*, que tous les » hommes ont des défauts, qui plus qui moins, & que sur cet » article vous ne différez pas des autres hommes? si de nous-

» mêmes nous ne connoiſſons pas nos défauts, qui oſera
» prendre ſur ſoi de nous les faire connoître ? Comment tra-
» vaillerons-nous à nous en corriger, ſi nous les ignorons ? Si
» perſonne ne nous inſtruit, comment pourrons-nous acquérir
» la vertu ? Les Lettres ſont pour nous de ſages admoniteurs,
» qui ne craignent pas de nous avertir & de nous reprendre, &
» contre leſquels nous ne ſaurions nous fâcher ; ce ſont des
» maîtres que nous pouvons avoir continuellement avec nous,
» pour nous apprendre tout ce qu'il faut que nous ſachions.
» Celui qui monte un cheval fougueux, met tous ſes ſoins à
» le dompter : celui qui veut acquérir la ſageſſe, doit s'appli-
» quer à dompter la fougue de ſes paſſions. Un ſoldat qui
» s'exerce à tirer de la fleche, viſe droit au but, & tâche de
» l'atteindre : celui qui viſe à la ſageſſe, doit diriger vers elle
» toutes ſes actions. Les Lettres enſeignent comment il faut
» s'y prendre pour en venir à bout. Un Menuiſier fait des
» marques qui le dirigent, lorſqu'il travaille quelque piece de
» bois : celui qui veut ſuivre le ſentier qui conduit à la ſageſſe,
» doit avoir des ſignaux auxquels il puiſſe reconnoître qu'il eſt
» dans le bon chemin : les Lettres le conduiront pas-à-pas dans
» la véritable route. Mon cher *Tſée-lou*, ſi vous ne modérez pas
» un peu cette ardeur guerriere qui vous dévore, il eſt à crain-
» dre que vous ne vous laiſſiez dominer par les mouvemens
» impétueux d'une colere aveugle, que vous ne vous engagiez
» dans de mauvaiſes querelles, & que vous ne veniez à vous
» battre hors des tems d'une juſte guerre. Vous vaincrez vos
» adverſaires, je le veux bien : mais ceux-ci vaincus, vous en
» ſuſciteront une infinité d'autres, contre leſquels il faudra
» vous battre encore, & vous n'aurez pas un ſeul jour de
» tranquillité. Ainſi à force d'attaquer & de vous défendre,
» vous périrez infailliblement.

» Croyez-moi ; donnez-vous tout entier, du moins pour » quelque tems, à l'etude des lettres ; n'ayez pas honte » de commencer par où commencent les enfans. Vous vous » saurez gré dans la suite d'avoir fait ce à quoi je vous exhorte » aujourd'hui. Tout âge est l'âge d'apprendre ».

« Maître, lui répondit *Tsée-lou*, sur la montagne voisine, » du côté du midi, il y a une forêt de bambous. Tous ces » bambous viennent droits, & ne se courbent pas d'eux-» mêmes : on s'en sert néanmoins à tel usage qu'on veut. C'est » en les coupant, en les taillant, en les pliant, qu'on leur » fait prendre toutes sortes de formes. Il en sera de même » de *Tsée-lou*. Il est droit & uni. Coupez, taillez, pliez, vous » en ferez ce que vous voudrez. Il n'est pas nécessaire pour » cela qu'il apprenne les Lettres.

» Vos dispositions sont excellentes, repliqua *Koung-tsée* ; » mais observez, je vous prie, qu'un tuyau de bambou, qui, » à l'un de ses bouts, est armé d'un fer, & qui, à l'autre bout, » est muni de plumes, est appellé trait ou fleche : mais sans » fer ni plumes, ce tuyau portera-t-il le nom de trait ou de » fleche » ?

» Vous avez raison, dit *Tsée-lou* : j'etudierai les Lettres ; » mais auparavant j'ai quelques arrangemens à prendre avec » ma famille, après quoi je me donnerai très-sérieusement à » l'etude. Je vais chez moi pour peu de tems ; à mon retour je » serai tout à vous. Ayez la bonté de me donner, avant mon » départ, quelques bons avis, dont je puisse faire usage en » attendant ».

« Retenez le peu que je vais vous dire, répondit *Koung-» tsée* : on n'est vertueux qu'autant qu'on fait des efforts, & le » mérite ne s'acquiert pas sans peine. Observez-vous vous-» même ; & ne cherchez pas à vous faire illusion sur vos

» défauts : vous vous tromperiez vous-même. Celui qui cherche » à se tromper n'est pas fort éloigné de vouloir tromper les » autres. Soyez toujours sincere. Celui qui manque de sincé- » rité n'a la confiance de personne. Aimez vos semblables ; » & vous en serez aimé. Respectez-vous vous-même ; & les » autres vous respecteront. Je ne vous en dis pas davantage, » & je crois que cela suffit ».

« Maître, dit *Tsée-lou*, vous pouvez être assuré que vos » paroles seront gravées dans mon cœur d'une maniere ineffa- » çable, &c. » Après avoir mis ordre à ses affaires domestiques, *Tsée-lou* revint auprès de son Maître, ainsi qu'il l'avoit promis ; mais il se contenta d'ecouter ses instructions, de l'interroger, & de faire quelques efforts pour comprendre & retenir ses réponses, dans la *disposition sincere* d'en profiter. Pour ce qui est d'etudier les Lettres, il ne put jamais s'y résoudre, persuadé que ce feroit un tems perdu pour lui. « Mon » cher *Tsée-lou*, lui dit un jour *Koung-tsée*, vous desirez d'ac- » quérir la sagesse, afin de vous rendre semblable aux ver- » tueux personnages de l'*Antiquité ; mais les anciens Sages ai-* » *moient l'etude, s'y appliquoient*, & acquéroient par ce moyen » les connoissances qui leur manquoient, & qui pourtant leur » etoient nécessaires pour parvenir au but qu'ils se propo- » soient. Faites-en de même ».

Tsée-lou à ces mots sort brusquement de la place qu'il occupoit, s'avance au milieu de la salle, tire son épée, & se met à escrimer de son mieux, comme s'il eût fait assaut avec quelque dangereux ennemi. Quand il eut fini : « Maître, dit-il à » *Koung-tsée*, les anciens Sages savoient-ils se servir ainsi des » armes ? Pouvoient-ils parer tout leur corps des atteintes du » fer ennemi, & porter en même tems des coups difficiles à » parer » ?

« Les anciens Sages, lui répondit *Koung-tſée*, en lui ſou-
» riant avec bonté, n'avoient pas beſoin de faire uſage des
» armes; la vertu etoit leur principale défenſe, & tous les
» hommes leur ſervoient de bouclier. Si quelquefois il ſe trou-
» voit des hommes aſſez méchans pour chercher à leur nuire,
» ils tâchoient de les gagner par de bons offices. Loin de
» courir après eux pour les mettre à mort ou pour les châtier,
» ils attendoient que revenus de leurs préventions, ils recon-
» nuſſent leur injuſtice. Ils leur pardonnoient alors ſincére-
» ment, & n'oublioient rien pour leur inſpirer des ſentimens
» honnêtes. Il arrivoit rarement que ce moyen ne leur réuſsît
» pas. Cela ne vaut-il pas mieux que de battre, au riſque de
» ſe faire tuer? Il n'appartient qu'à des Barbares ſans
» culture, de faire uſage des armes à tout propos. Il ne
» doit pas en être ainſi chez les Nations civiliſées. On n'y
» doit prendre les armes que par les ordres du Souverain, pour
» s'en ſervir contre les ennemis de l'Etat. Les particuliers n'ont
» point d'ennemis. Ceux qui leur font du mal, ou leur nuiſent
» de quelque manière que ce puiſſe être, ſont les ennemis des
» loix & des Magiſtrats qui ſont prépoſés pour les faire obſerver.
» Ainſi, c'eſt aux Magiſtrats ſeuls qu'appartient le droit de les
» châtier.

» Juſqu'à préſent, interrompit *Tſée-lou*, je n'avois pas en-
» tendu de pareils diſcours. Vos maximes ſont très-bonnes. Je
» vous prie de m'inſtruire de la même façon toutes les fois
» que je ſerai auprès de vous. Je vous donne ma parole
» que je tâcherai de mettre à profit tout ce que vous me
» direz ».

Tſée-lou, ainſi que je l'ai dit plus haut, etoit homme de guerre. Il fut promu à un grade ſupérieur, lorſque *Ki-che* fut mis à la tête du gouvernement. Un jour de grande céré-

monie, se trouvant dans l'antichambre de ce Ministre avec plusieurs autres Mandarins, tant de lettres que d'armes, il entendit des murmures de la part de presque tous ceux qui etoient là à attendre. Il leur demanda pourquoi ils murmuroient ainsi. On lui répondit que c'etoit de l'orgueil & de l'inexactitude de *Ki-che* qu'on etoit mécontent, & qu'il n'y avoit pas grand mal d'exhaler ce mécontentement par quelques murmures. On ajouta que ce même *Ki-che* n'étoit point observateur des rites ; qu'il ne faisoit pas les offrandes trois fois par jour, comme il etoit du devoir de sa charge ; que lorsqu'il devoit offrir publiquement aux esprits, il etoit très-rare qu'il ne se fît point attendre ; qu'il lui arrivoit même de ne faire cette cérémonie qu'à la hâte & sans respect, parce qu'il différoit jusqu'à la nuit. « Aujourd'hui même, continua-» t-on, nous sommes ici depuis plusieurs heures, & qui sait » si nous n'attendrons pas jusqu'au soir ? Est-ce ainsi que doit » se conduire un homme en place, & n'est-on pas en droit de » murmurer contre lui, & de le regarder comme un homme » qui renverse l'ordre, tandis qu'il devroit employer l'autorité » qu'il a en main pour le faire observer » ?

« Vous avez raison, dit *Tsée-lou* » : puis, sans trop délibérer, il pénétre jusques dans l'appartement de *Ki-che* ; & d'un ton qui etoit un peu au-dessus de la fermeté, il lui dit : « Seigneur, tout est prêt pour la cérémonie à laquelle vous » devez présider ; tout le monde est à vous attendre, à mur-» murer & à se plaindre de votre peu d'exactitude, & de » votre manque de respect pour les usages : suivez moi ».

Le Ministre, sans repliquer un seul mot, suivit *Tsée-lou* & se rendit dans le lieu où il etoit attendu. Cette petite aventure ayant eté rapportée à *Koung-tsée* par quelques-uns de ses Disciples : « dites, après cela, leur répondit-il, que *Tsée-*

» *lou* n'a pas du zele pour les cérémonies. Il a un zele plus » efficace qu'aucun de vous. Il les observe suivant sa portée ; » & il sait les faire observer par ceux même qui sont les » plus négligens à s'acquitter de ce devoir ».

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit dans la vie de *Koung-tsée*, en parlant des instructions qu'il donna à son Disciple, lorsqu'il eut obtenu le gouvernement de la ville & du pays de *Lou*, non plus que du magnifique eloge qu'il fit de lui lorsqu'il l'alla visiter dans le lieu de son gouvernement. Je terminerai ce qui regarde cet homme sincere par quelques traits qui acheveront de le faire connoître.

Tsée-lou eut plusieurs emplois considérables dans les différens petits Royaumes qui partageoient alors la Chine. Il finit par être officier général dans le royaume de *Ouei* ; mais ce fut dans un tems trop critique pour un homme d'un génie tel que le sien. Aussi *Koung-tsée* en témoigna son mécontentement dès que la nouvelle lui en fut annoncée. Peu de tems auparavant, il avoit eu une conversation avec son Disciple, dans laquelle il lui avoit paru qu'il étoit disposé à renoncer au métier de la guerre. « Maître, lui avoit-il dit, un homme qui » est chargé d'un pesant fardeau, ne sauroit faire un long » trajet qu'avec beaucoup de peine. Dans l'extrême lassitude » où il se trouve de tems en tems, il ne cherche point de » lieux commodes pour se reposer ; le premier qu'il rencontre » lui est bon. Il me paroît que c'est ainsi que je dois désormais » me conduire. Qu'en pensez-vous ? Je pense que vous ferez » bien, lui avoit répondu *Koung-tsée* ».

Il lui avoit dit, dans une autre circonstance, qu'il etoit las du commerce du monde, & qu'il etoit egalement dégoûté des honneurs & des richesses. « Lorsque j'étois jeune (ce sont les » paroles qu'on rapporte de lui), je ne me nourrissois que des

» mets les plus communs, j'allois moi-même acheter du riz, » & je le chargeois ſur mes épaules pour l'apporter à la maiſon. » Je faiſois juſqu'à cent lys de chemin pour l'avoir à meilleur » marché. Mon plus grand plaiſir en arrivant, etoit de faire » hommage à mes parens de ce que je venois d'apporter. » C'eſt-là tout ce que je pouvois faire alors pour leur témoi- » gner mon amour, mon reſpect & ma reconnoiſſance. Après » leur mort j'allai bruſquer fortune. Je me rendis au royaume » de *Tchou*, où j'obtins un emploi conſidérable; j'avois alors » dix mille meſures de riz, & juſqu'à cent charriots à ma ſuite, » on préparoit les chemins par où je devois paſſer, ma table » etoit ſervie de quantité de mets exquis & de toutes les » eſpeces. J'avois un regret amer en penſant que ceux qui » m'avoient donné la vie n'etoient plus. Je rappellois dans » mon ſouvenir les poiſſons ſécs, les herbes ſalées dont j'aſ- » ſaiſonnois le riz commun qui etoit leur nourriture ordinaire. » J'aurois voulu pouvoir les rappeller à la vie, pour m'ac- » quitter à leur egard de tous les devoirs d'un bon fils. Mais, » regrets ſuperflus! ils ne ſont plus en etat de jouir de mes ri- » cheſſes, c'eſt là le ſujet de ma peine de chaque jour. Ah! » s'ils m'avoient vu dans la poſition où je me trouve!.... Soyez » tranquille, interrompit *Koung-tſée*, vous avez fait à leur » egard tout ce qui etoit en votre pouvoir, en les ſervant » avec reſpect & affection ſuivant vos forces & vos facultés, » quand ils jouiſſoient de la vie; vous penſez ſouvent à » eux depuis qu'ils ſont morts, & vous avez du regret de » n'avoir pas eté mieux en etat de les ſervir; que faut-il da- » vantage pour être un bon fils? Encore une fois, ſoyez tran- » quille. Vous avez la piété filiale au degré qu'il faut ».

De pareilles diſpoſitions de la part de *Tſée-lou*, ſembloient indiquer qu'il alloit déſormais renoncer aux armes, pour ſe

donner tout entier à l'etude de la ſageſſe. Il n'en etoit rien cependant ; & malgré les repréſentations qu'on lui put faire, il partit pour le royaume de *Ouei*. « J'en ſuis fâché, répondit » *Koung-tſée*, à ceux qui lui annoncerent ſon départ. Tout » eſt en trouble dans le Royaume. Le légitime Souverain a » eté obligé de chercher à mettre ſes jours en ſûreté par une » prompte fuite ; le Miniſtre *Koung-ly*, de concert avec *Kouei-* » *kouei*, fils de *Ling-koung*, trament une révolution. *Tſée-lou* » ne pourra pas diſſimuler, & il périra ».

L'evénement ne juſtifia que trop le preſſentiment de *Koung-tſée*, lorſque le Roi de *Ouei* prit la fuite pour eviter de tomber entre les mains des rebelles. *Tſée-lou*, à qui ce Prince avoit déjà donné un emploi conſidérable dans les troupes, etoit abſent de la Capitale. Il apprit que la révolution etoit faite, & que le royaume de *Ouei* avoit changé de Maître. Il voulut s'aſſurer par lui-même de la vérité du fait, & ſe mit en chemin pour ſe rendre à la Cour. Il etoit ſur le point d'entrer dans la ville, lorſqu'on en ferma les portes. Il rencontra par haſard *Tſée-kao*, l'un des Diſciples de *Koung-tſée*, qui, l'ayant reconnu, lui dit d'un air triſte : « Où allez-vous, *Tſée-lou* ? » tout eſt dans le plus grand déſordre dans la ville. *Kouei-* » *kouei* eſt ſur le trône, & le perfide *Koung-ly* regne ſous » ſon nom. Pour moi, je me retire pour n'être pas témoin de » toutes les horreurs qui vont ſe commettre. Faites-en de même ; » & rendons-nous enſemble dans des lieux où la vertu ſoit plus » reſpectée. Le Ciel ſemble vouloir vous y engager en per- » mettant qu'on ait fermé les portes d'une ville où il ne veut » pas que vous faſſiez votre ſéjour. Encore une fois, retirons- » nous, & ne courons pas les riſques d'être les victimes des » méchans : ſuivez-moi ».

« Je ne ſaurois faire ce que vous me propoſez, répondit

» *Tſée-lou*, l'honneur me le défend. J'ai un emploi qui m'at- » tache au royaume de *Ouei*, & à la perſonne du Prince; » je ne dois abandonner ni l'un, ni l'autre. Duſſé-je périr, » j'irai au ſecours de *Tchou-koung-tche*, que je regarde comme » mon légitime Souverain, & je ferai mon poſſible pour le » rétablir ». En finiſſant ces mots il s'avance vers la porte, appelle l'Officier de garde, ſe nomme & fait inſtance pour entrer. On l'introduit, & ſans s'arrêter un ſeul moment, il va tout droit au Palais royal demander audience. L'Uſurpateur étoit alors ſur une terraſſe avec le miniſtre *Koung-ly*: d'auſſi loin qu'il apperçut *Tſée-lou*: « qui vous a mandé, lui dit-il? pour- » quoi quitter votre poſte ſans congé? Retournez prompte- » ment ſur vos pas, ſous peine d'être puni comme un ſujet » déſobéiſſant ».

« Je le veux bien, répondit *Tſée-lou*; mais il faut que j'em- » mene avec moi le traître *Koung-ly*, ſeul auteur de tous les » troubles. Ce n'eſt que par les conſeils de ce ſcélérat, que » vous avez uſurpé le trône; c'eſt ce ſcélérat qui doit périr » ſeul. Après ſa mort tout rentrera dans l'ordre, vous ren- » trerez en vous-même, & vous n'héſiterez pas à exécuter les » dernieres volontés de *Ling-koung* votre pere, qui a déſi- » gné pour ſon ſucceſſeur votre fils, en vous excluant poſiti- » vement du trône. Il a eu ſes raiſons; & ces raiſons, quelles » qu'elles ſoient, vous devez les reſpecter. Ne doutez pas que » *Tchou-koung-tche*, votre fils, n'ait encore la piété filiale » gravée dans le cœur. Après vous avoir pardonné comme » Souverain, il ne vous regardera plus que comme ſon pere, » & n'aura rien de plus preſſé que de vous donner toutes les » marques de reſpect, de tendreſſe & de reconnoiſſance, qui » vous ſont dues en cette qualité. Livrez-moi le traître, le re- » belle *Koung-ly* ».

A ces mots l'Usurpateur & son Ministre ne purent retenir les mouvemens d'indignation dont ils etoient agités. L'Usurpateur ne craignit pas de s'avilir, en lançant contre l'Officier qui lui représentoit son devoir, & lui reprochoit son crime, la premiere pierre qui se rencontra sous sa main. Cette pierre lancée avec toute la force de la fureur, donna contre l'extrémité du casque (ou de la coëffure, qui etoit alors le distinctif des gens de guerre) de *Tsée-lou*, & la rompit. Au désespoir d'un tel affront, *Tsée-lou* dit en soupirant : *le Sage peut bien souffrir la mort ; mais il ne lui est pas permis de dissimuler un affront, quand cet affront le déshonore. Mourons plutôt que de vivre déshonoré.* A l'instant il ôte son casque ; & avec les cordons qui le tenoient attaché sur sa tête, il s'étrangla.

Ainsi finit le plus ignorant des Disciples de *Koung-tsée*. Il fut le seul qui ne voulut pas cultiver les Lettres. Son Maître sembla rejetter sur sa simplicité, ce qu'il auroit regardé comme très-condamnable dans tout autre : je veux dire l'action par laquelle il termina sa vie ; car aussi-tôt qu'il en fut instruit, il se rendit dans la capitale du royaume de *Ouei*, chez les parens de son Disciple mort, assembla tous ceux de la famille, & leurs amis ; & sans craindre le ressentiment de *Koung-ly*, il fit en présence de tout le monde les cérémonies funebres devant le cercueil. Il est bon de se rappeller ici que les Chinois, sur-tout ceux qui sont au-dessus du commun, gardent long-tems les morts avant de les porter au lieu de la sépulture. Le moins c'est ce qu'ils appellent l'espace de trois *tsi*. Un *tsi* est l'espace de sept jours. Ainsi trois *tsi* font vingt-un jours. Il y a des cérémonies particulieres pour chacun de ces *tsi*.

Après avoir fait tout ce qui etoit d'usage, *Koung-tsée* s'informa plus particuliérement de toutes les circonstances de la

mort de ſon Diſciple ; & après qu'on l'eut ſatisfait en lui diſant la choſe telle que je viens de la raconter : *mais pourquoi*, dit-il, *Tſée-lou étant mort depuis tant de jours, ſon corps n'a-t-il encore aucune marque de corruption ? C'eſt que je l'ai ſalé*, répondit un de ceux qui etoient préſens. *Ajoutez encore un peu de ſel*, repliqua Koung-tſée, *afin qu'il dure plus long-tems.*

Tout ce qui a rapport aux grands hommes, à ceux ſurtout qui ont vécu dans les tems reculés, qui ont inſtruit leurs contemporains, ou travaillé pour l'inſtruction de la poſtérité, mérite d'être recueilli ; tout en eſt précieux, parce que tout ſert à les faire connoître. C'eſt en les ſuivant dans le cours de leur vie privée ; c'eſt en entendant leurs diſcours familiers, qu'on peut les juger équitablement.

Leurs belles actions, celles qui ont eu quelque éclat, ne les montrent que par leur bon côté ; leurs actions ordinaires, celles qui n'ont eu pour témoins qu'un petit nombre de perſonnes, & pour objet que ce qui paroît minutie, les dévoilent entiérement pour les montrer tels qu'ils ſont. Un Philoſophe, ou un homme affiché pour tel, ſoutiendra ſon perſonnage, dans tout ce qui ſera pour le grand jour ; mais dans ſon domeſtique, ou parmi ſes amis, ſes foibleſſes & ſes défauts perceront à travers ſes belles qualités.

Sur ce principe, je n'ai pas craint de rapporter des détails où ſe trouvent pêle-mêle de grandes & de petites choſes, des maximes ſublimes & des documens triviaux, des penſées fines & des réflexions très-communes, des paroles aſſaiſonnées de quelque agrément, & des diſcours ennuyeux. Ceux qui ne liſent que pour s'amuſer, ne trouveront pas dans ce que je viens d'expoſer, de quoi remplir leur objet & ſe ſatisfaire ; mais ceux qui dans leurs lectures de délaſſement,

comme dans celles qui méritent par elles-mêmes d'occuper ſérieuſement, n'ont d'autre objet que la recherche du vrai, me ſauront quelque gré peut-être de les avoir mis en état de pouvoir apprécier, par eux-mêmes, le plus célebre, comme le plus ſenſé de tous les Philoſophes qui ont eclairé ces vaſtes régions de l'Orient, & les Diſciples qu'il a formés.

GRAMMAIRE TARTARE-MANTCHOU.

Les Mantchoux réduisent leurs lettres, ou plutôt les elémens de leurs lettres, à douze classes de monosyllabes, dont ils forment tous les sons de leur langue, par les différentes combinaisons sur lesquelles ils les rangent. Ces douze classes sont fixées par les terminaisons qui sont aussi au nombre de douze.

		finales
1re terminaison,	*a*, *e*, *i*, *o* bref, *ou*, *o* long.	
2de.	*ai*, *ei*, *iei*, *oi* bref, *oui*, *oi* long.	I
3e.	*ar*, *er*, *ir*, *or* bref, *our*, *or* long.	R
4e.	*an*, *en*, *in*, *on* bref, *oun*, *on* long.	N
5e.	*ang*, *eng*, *ing*, *ong* bref, *oung*, *ong* long.	NG
6e.	*ak*, *ek*, *ik*, *ok*, bref, *ouk*, *ok* long.	K
7e.	*as*, *es*, *is*, *os* bref, *ous*, *os* long.	S
8e.	*at*, *et*, *it*, *ot* bref, *out*, *ot* long.	T
9e.	*ap*, *ep*, *ip*, *op* bref, *oup*, *op* long.	P
10e.	*ao*, *eo*, *io*, *oo* bref, *ouo*, *ouoo* long.	O
11e.	*al*, *el*, *il*, *ol* bref, *oul*, *ol* long.	L
12e.	*am*, *em*, *im*, *om* bref, *oum*, *om* long.	M

Ces douze terminaisons sont précédées des lettres initiales, dans l'ordre suivant... *a*, *e*, *i*, *o*, *ou*... *na*, *ne*, *ni*, *no*, *nou*... *ka* aspiré, *ka* doux, *ha* gutturale... *pa*, *pe*, *pi*, *po*, *pou*, aspirés & *pa*, *pe*, *pi*, *po*, *pou*, d'un ton uni, que je désignerai dans l'alphabet par *accent doux*, ou simplement *doux*... *sa*, *se*, *si*, *so*, *sou*... *cha*, *che*, *chi*, *cho*, *chou*... *ta* aspiré, *ta* doux, *te* aspiré, *te* doux, *ti* aspiré, *ti* doux, *to* aspiré, *to* doux, *tou* aspiré, *tou* doux... *la*, *le*, *li*, *lo*, *lou*... *ma*, *me*, *mi*, *mo*, *mou*... *tcha*, *tche*, *tchi*, *tcho*, *tchou*, d'un ton uni, & qui dans plusieurs mots, au lieu de *tch* se prononce comme *ts*. *tcha*, *tche*, *tchi*, *tchou* aspirés. *ya*, *ye*... *fa*, *fe*, *fi*, *fo*, *fou*... *oua*, *oue*, *oui*.

Je n'ai pas répété la lettre initiale *k*, qui revient après le *tch*, & qui commence par *ké* aſpiré, *ké* doux, *hé* gutturale ; vient enſuite *ki*, *ki*, *hi*, *ko*, *kou*, *hou*, &c. qui ſe trouvent de ſuite dans le dictionnaire (1) ; ainſi les lettres initiales des mots Mantchoux ſe réduiſent aux cinq voyelles & aux conſonnes, *n*, *k*, *p*, *ſ*, *t*, *l*, *m*, *tch*, *y*, *f*. A ces initiales, les Mantchoux en ont ajouté ſucceſſivement quelques autres pour exprimer les ſons de la langue Chinoiſe, qu'ils n'avoient pas originairement dans leur propre langue, tels ſont *kâ*, *dzâ*, ou *tſâ*, *jo*, *tchée*, *ſée*, *jée*. Ces lettres ne ſont diſtinguées que par l'addition de quelques traits à la lettre originale.

La maniere de prononcer les mots du Mantchou, n'eſt pas toujours conforme à celle dont ils ſont ecrits. Il en eſt de cette langue à-peu-près comme de la langue françoiſe, dans laquelle bien des lettres ne ſe font pas ſentir, ou ſe prononcent ſi légérement, qu'on ne ſauroit les diſtinguer. L'uſage en apprend plus ſur cela que tous les préceptes ou regles qu'on pourroit en donner. J'ajouterai ſeulement ici que le *k* a fort ſouvent le ſon du *g*, ſur-tout au milieu & à la fin des mots. On ecrit par ex. *ake*, *monſieur*, & l'on prononce *ague* ; on ecrit *kourkou*, *animal*, & l'on prononce *kourgou*, &c.

Le *tcha* a quelquefois le ſon du *dja*, le *tché* le ſon du *dze*, &c. Le *t*, lorſqu'il n'eſt point aſpiré, a le plus ſouvent le ſon du *d* au milieu & à la fin des mots. L'*s* a ſouvent le ſon du *z*, la ſyllabe *ſi* ſe prononce preſque toujours au milieu & à la fin des mots, comme nous prononçons *che* dans les mots *chemin*, *cheval*, &c. On ecrit par ex. *ouméſi*, & l'on prononce *oumeche*. L'*f* ſe prononce quelquefois comme l'*v* conſonne ; on ecrit par ex. *oforo*, & l'on prononce *ovoro*. L'*h*, eſt

(1) L'Auteur entend par-là le Dictionnaire *Tartare-françois*, qu'il nous a fait paſſer, & que nous nous propoſons de publier inceſſamment.

eſt généralement aſpiré; mais d'une maniere plus douce, au milieu des mots, qu'au commencement & à la fin.

Comme la proſodie d'une langue a beaucoup d'affinité avec la prononciation, puiſqu'elle eſt proprement l'art de prononcer correctement, & que deux ou trois regles ſuffiſent pour fixer celle de la langue des Mantchoux, je vais les donner ici, pour n'être pas obligé d'en parler ailleurs.

PREMIERE REGLE. Dans tous les mots de deux ou de pluſieurs ſyllabes, la pénultieme eſt toujours brève, qu'elle ſoit entre deux conſonnes ou non; les mots *atchîke*, *matchîke*, *ſampîme* & tous les composés de *pime*, ſont exceptés.

SECONDE. Il y a pluſieurs mots où quelques ſyllabes s'elident, ou ſe prononcent ſi rapidement, qu'on n'en entend qu'une des deux, par ex. *Toſohoun* exactement prononcé, ne fait entendre que *toſhoun*, quinze.

TROISIEME. Le *p* qui conſtitue la derniere ſyllabe des verbes, tant actifs que paſſifs, ſe prononce toujours comme un *b*, *pantchimpi* par ex., doit être prononcé *pantchimbi*; *pantchipoumpi* doit être prononcé *pantchiboumbi*, & ainſi des autres, c'eſt-à-dire de tous les Verbes; car tous ſont terminés en *pi*.

Des Noms.

LES Noms, tant adjectifs que ſubſtantifs, n'ont aucune terminaiſon particuliere. Il y a ſeulement trois choſes à conſidérer, ſavoir, le genre, le nombre & le cas

Les Mantchoux ne mettent aucune différence entre les genres. Le même adjectif ſe joindra également, ſans changer de terminaiſon, au maſculin, au feminin & au neutre. On dit par ex., *ſain haha, un bon homme; ſain hehe, une bonne femme; ſain morin, un bon cheval; ſain tchaka, une bonne choſe.*

Les noms passent, en général, du singulier au pluriel, en prenant après eux quelqu'une des particules suivantes, *sa*, *se*, *si*, (*si* se prononce comme nous prononçons en françois *che* dans *chemin*) & *te* qu'on prononce comme *de*. On dit *entouri*, *un esprit*; on dira *Entourisa*, *les Esprits*; *Hasan*, *un Mandarin*; *Hasasa*, *les Mandarins*; *Hehe*, *une femme*; *Hehesi*, qu'on prononce *heheche*, *les femmes*; *Teou*, *un frere cadet*. *Teoute*, qu'on prononce *teoude*, *les freres cadets*, &c.

Outre les particules *sa*, *se*, *si*, *te*, qu'on emploie pour désigner le pluriel, il y en a quelques autres que l'on n'emploie que pour désigner la multitude en général, telles que *sei*, *ourse*, *tome*. La particule *sei* ne s'emploie que lorsqu'on parle des êtres raisonnables; par ex. *Nialma sei kemou outou kisorempi*, *tout le monde le dit ainsi.*

La particule *ourse* ne s'emploie que pour les hommes, & seulement en l'ajoutant à l'adjectif séparé de son substantif, lequel alors est sous-entendu, par exemple *sain ourse*, les bons, &c. Le mot *ourse* répond à notre maniere de parler, *ceux qui*, par ex. *Ouarki kourountchi tchike ourse*, *ceux qui sont venus des royaumes Occidentaux*, &c.

La particule *tome* s'applique indifféremment aux choses animées & inanimées, par ex. *Nialma tome kemou sampi*, *tout le monde le sait*; *kourkou* (on prononce *kourgou*) *tome kemou sekshe* (on prononce *sekchehe*) *tous les animaux prirent la fuite*; *moro tome kemou sain*, *toutes les tasses sont bonnes*, &c.

La particule *tcherki*, désigne en général la multitude, ou le total d'une même espece; par ex. *kourkou tcherki komso*, *ces animaux sont rares*, c'est comme nous dirions: les animaux de *cette espece* sont en petit nombre; ou si l'on veut parler de tous les animaux en général, l'on dira: *kourkou tcherki laptou*, *la classe des animaux est nombreuse*, ou bien, *les especes d'ani-*

maux ſont en grand nombre. On dit auſſi *cette eſpece d'hommes*, *tcherki nialma*; *cette claſſe de Mandarins*, *Haſan tcherki*; *cette eſpece de choſe*, *tchaka tcherki*, &c.

Des Nombres.

LES nombres primitifs s'expriment en Mantchou par un ſeul mot juſqu'à 10 incluſivement; mais depuis 10 juſqu'à 20, ils ſont compoſés des neuf premiers, joints à celui qui exprime 10, à l'exception du nombre 15, qui eſt exprimé par un ſeul mot. En jettant un coup-d'œil ſur la liſte que je vais donner, on ſe mettra au fait de la maniere dont les Mantchoux exprimen tous les nombres.

1 *Emou*, 2 *tchouo*, 3 *ilan*, 4 *touin*, 5 *ſountcha*, 6 *ningoun*, 7 *nadan*, 8 *tchakoun*, 9 *ouiun*, 10 *tchouan*, 11 *tchouan-emou*, 12 *tchouan-tchouo*, 13 *tchouan-ilan*, 14 *tchouan-touin*, 15 *toſohoum*, 16 *tchouan-ningoun*, 17 *tchouan-nadan*, 18 *tchouan-tchakoun*, 19 *tchouan-ouiun*. 20 *Orin*, 21 *orin-emou*, 22 *orin-tchouo*, &c. 30 *Koujen*, 31 *koujen-emou*, 32 *koujen-tchouo*, &c. 40 *Teihi*, 41 *teihi-emou*, 42 *teihi-tchouo*, &c. 50 *Souſai*, 51 *ſouſai-emou*, 52 *ſouſai-tchouo*, &c. 60 *Ningtchou*, 61 *ningtchou-emou*, 62 *Ningtchou-tchouo*, &c. 70 *Nadantchou*, 71 *nadantchou-emou*, 72 *nadantchou-tchouo*, &c. 80 *Tchakountchou*, 81 *tchakountchou-emou*, 82 *tchakountchou-tchouo*, &c. 90 *Ouiuntchou*, 91 *ouiuntchou-emou*, 92 *ouiuntchou-tchouo*, &c. 100 *Tangou*, 200 *tchouo-tangou*, &c. 1000 *Mingan*, 2000 *tchouo-mingan*, &c. 10000 *Toumen*, 20000 *tchouo-toumen*, &c.

Les nombres ordinaux qui désignent l'ordre & le rang s'expriment en Mantchou, comme ci-après :

1^{er} *Outchou*, 2^{d} *tchai*, 3^{e} *ilatchi*, 4^{e} *touitchi*, 5^{e} *sountchatchi*, 6^{e} *ningoutchi*, 7^{e} *nadatchi*, 8^{e} *tchakoutchi*, 9^{e} *ouiutchi*, 10^{e} *tchouantchi*, 11^{e} *tchouan-emoutchi*, 12^{e} *tchouan-tchouotchi*, 13^{e} *tchouan-ilatchi*, 14^{e} *tchouan-touitchi*, 15^{e} *tosohoutchi*, qu'on prononce *toshoutchi*, & ainsi des autres, en ajoutant toujours *tchi* à la fin du nombre primitif, par ex. *Orin* exprime le nombre de 20, *orintchi* exprimera le 20^{e} en nombre. *Tangou* exprime le nombre de 100, *tangoutchi*, exprimera le 100^{e}.

Le mot *emke*, qui signifie *un seul*, signifie *tous* lorsqu'il est redoublé, par ex. : *emke tchihe*, il est venu *seul ;* en disant *emke-emke tchihe*, on exprimera qu'*ils sont tous venus*, ou plus exactement, qu'*ils sont venus l'un après l'autre*. Le mot *meni* redoublé, a à-peu-près la même signification, mais on ne s'en sert que dans les phrases où il est parlé de quelqu'être raisonnable, qui est sous-entendu, ou dont on suppose avoir déjà parlé, &c.

Des degrés de Comparaison.

Les Adjectifs n'admettent aucun degré de comparaison, c'est-à-dire, qu'ils n'ont point d'inflexion particuliere qui détermine le comparatif & le superlatif ; ils sont toujours les mêmes, tant pour l'un que pour l'autre : mais comme en françois nous avons *plus* pour le comparatif, & *très* pour le superlatif, de même les Mantchoux ont la particule *tchi* qu'ils placent pour le comparatif, après le premier membre de la comparaison. Par ex. : *la langue Mantchou est plus facile que la*

langue Chinoiſe, on dira *Mantchou kiſoun-tchi*, *nikan kiſoun manga*, ce qui ſignifie à la lettre *plus que la langue Mantchou*, *la langue Chinoïſe eſt difficile.* On peut auſſi mettre la particule *tchi* à la fin du ſecond membre en diſant *Mantchou kiſoun*, *nikan kiſoun-tchi tcha.* On ſe ſert quelquefois du mot *keli*, & plus rarement du mot *tabali*: alors on met l'adjectif à l'ablatif avec la particule *tchi*. Par ex.: *cet homme eſt meilleur que cet autre*, *ere nialma-tchi*, *keli ſain*, ce qui ſignifie proprement, cet homme eſt *encore* meilleur que cet autre; & ſi l'on dit *ere nialma*, *tere nialma-tchi tabali ſain*, cela ſignifiera littéralement, cet homme eſt bon *par-deſſus* cet autre, &c.

Le ſuperlatif eſt déſigné par une particule qu'on met après l'adjectif. Nous l'exprimons en François par la particule *très*, les Mantchoux l'expriment par la particule *oumeſi*, qu'ils prononcent *oumeche*. Par ex.: *cet homme eſt très-éclairé*, *ere nialma oumeſi ketouken*. Ils ſe ſervent encore d'une autre particule pour exprimer cette eſpece de ſuperlatif que nous exprimons en François par *le* devant *plus*. Par ex.: *le plus grand des Magiſtrats l'a ainſi déterminé*, *outchoui amban outou Toktobouha*, ce qui ſignifie proprement: *le Magiſtrat de la tête*, *qui eſt à la tête des autres*, *le premier des Magiſtrats.* Dans ce cas & dans tous les autres l'adjectif eſt après la particule du ſuperlatif. (*Outchoui*, eſt le génitif d'*outchou*, qui ſignifie à la fois *tête* & *premier.*)

Des Cas.

Les Cas dans la langue Mantchou, ſont comme dans la langue Françoiſe, c'eſt-à-dire, qu'ils ne different entre eux que par certaines particules qu'on leur joint & qu'on place immédiatement après les noms. Ainſi le génitif eſt exprimé par la particule *i*, après une voyelle, & par *ni*, après une conſonne;

par ex. *Apka-i etchen, le Maître du ciel, Apka-i etchen-ni tatchihien, la doctrine du Maître du ciel.* D'où l'on voit que dans la conſtruction Mantchou, le génitif va toujours devant, comme dans le latin. *Apka-i etchen, cæli Dominus; Apka-i etchen-ni tatchihien, cœli Domini doctrina, &c.*

Pour le Datif, les Mantchoux emploient la particule *te* qu'ils prononcent *de*; la particule *pe* qu'ils prononcent *be* pour l'accuſatif, le vocatif eſt toujours ſemblable au nominatif; & pour l'ablatif ils ont pluſieurs particules qu'ils emploient ſuivant le ſens: 1°. ils emploient *tchi* toutes les fois qu'il s'agit d'exprimer la ſéparation, l'ablation, la diſtance, la différence; par ex.: il eſt parti de cet endroit, *tere pa-tchi tchouraka;* il y a loin de cet endroit à cet autre, *ere pa-tchi tere pa-de iſtala ſandalabouhengue koro, &c.* 2°. Ils emploient *te* quand il faut exprimer le paſſif, ou la *paſſion* de l'un par l'autre, ſoit que la propoſition dont il s'agit ait la terminaiſon paſſive ou non, par ex. *ehe nialma-te ouabouha, il a été tué par un méchant homme; pi ini kala-te alime kaiha, je l'ai reçu de ſa main*, &c. 3°. Ils emploient la particule *i* ou *ni* pour exprimer la maniere ou l'inſtrument, l'affection ou l'acte de la volonté ou de l'entendement: 4°. Ils mettent la particule *te* aux futurs des verbes pour exprimer l'ablatif abſolu des Latins; mais alors le pronom qui ſert de nominatif, comme *vous*, *lui*, *moi*, demeure le même & ne prend rien après ſoi, par ex. *pi oupa-te kenere-te*, c'eſt-à-dire, *moi allant dans cet endroit, &c.* 5°. Si l'ablatif abſolu a la terminaiſon paſſive, en particulier du participe paſſé, on ajoute le mot *mangi*.

Il eſt fort d'uſage chez les Mantchoux d'employer au lieu des noms, les futurs ou les prétérits des verbes en leur donnant les terminaiſons *ranke*, *renke*, *ronke*, *rounke*, pour les futurs; & *henke*, *honke*, *hounke* pour les prétérits. Un peu de lecture

fournira des exemples de tout cela ; car il n'eſt preſqu'aucune page de quelque livre Mantchou que ce ſoit, où il ne s'en trouve quelqu'un.

Des Pronoms.

Les Pronoms primitifs, *je*, *vous*, *il*, &c. ſe déclinent à-peu-près comme en François, c'eſt-à-dire, que pour leurs cas, ils prennent quelqu'une des particules ſuivantes, *ni*, *te*, *pe*, *tchi*, au moyen deſquelles on les diſtingue. Ces pronoms primitifs ſont *pi*, je, ou, moi ; *ſi*, toi, *vous* ; *i*, il ou, lui ; *ere*, celui-ci ; *tere*, celui-là. On les décline de la maniere ſuivante.

Pronoms de la premiere perſonne.

SINGULIER.			PLURIEL.		
Nom.	*Pi*,	moi.	Nom.	*Pe*,	nous.
Gén.	*Mini*,	de moi.	Gén.	*Meni*,	de nous.
Dat.	*Minte*,	à moi.	Dat.	*Mente*,	à nous.
Acc.	*Mimpe*,	moi.	Acc.	*Mempe*,	nous.
Abl.	*Mintchi* &, *minte*,	de moi, ou, par moi.	Abl.	*Mentchi* &, *Mente*,	de nous, par nous.

Pronoms de la ſeconde Perſonne.

SINGULIER.			PLURIEL.		
Nom.	*Si*,	toi.	Nom.	*Soue*,	vous.
Gén.	*Sini*,	de toi.	Gén.	*Soueni*,	de vous.
Dat.	*Sinte*,	à toi.	Dat.	*Souente*,	à vous.
Acc.	*Simpe*,	toi.	Acc.	*Souenpe*,	vous.
Abl.	*Sintchi* &, *ſinte*,	de toi, par toi.	Abl.	*Souentchi* &, *Souente*,	de vous, par vous.

Pronoms de la troiſieme perſonne.

SINGULIER.			PLURIEL.		
Nom.	*i*,	lui.	Nom.	*Tché*,	eux.

Gen.	*Ini*,	de lui.
Dat.	*Inte*,	à lui.
Acc.	*Impe*,	lui.
Abl.	*Intchi* &, *inte*,	de lui, par lui.

Gén.	*Tchêni*,	d'eux.
Dat.	*Tchente*,	à eux.
Acc.	*Tchempe*,	eux.
Abl.	*Tchentchi* &, *tchente*,	d'eux, ou par eux.

SINGULIER.

Nominatif. *Ere*, celui-ci; *tere*, celui-là.

Génitif. *Erei*, de celui-ci; *terei*, de celui-là.

Datif. *Ede* ou *erete*, à celui-ci; *tete* ou *terete*, à celui-là.

Accusatif. *Erepe*, celui-ci, *terepe*, celui-là.

Ablatif. *Eretchi* ou *ete*, de celui-ci; *teretchi* ou *tete*, de celui-là, par celui-là.

PLURIEL.

Nominatif. *Ese*, ceux-ci, *tese*, ceux-là.

Genitif. *Esei*, de ceux-ci, *tesei*, de ceux-là.

Datif. *Esete*, à ceux-ci, *tesete*, à ceux-là.

Accusatif. *Esepe*, ceux-ci, *tesepe*, ceux-là.

Ablatif. *Esetchi*, ou *esete*, de ceux-ci, ou, par ceux-ci, *tesetchi*, ou *tesete*, de ceux-là, par ceux-là.

J'ai déjà dit dans quelles occasions il falloit employer pour l'ablatif la particule *tchi* ou la particule *te*. Il est à remarquer encore, qu'en parlant des choses qui nous appartiennent, ou auxquelles nous avons quelque rapport, ou qui nous sont communes avec ceux à qui nous parlons, il faut alors se servir du mot *mouse* en nous nommant, & ce *mouse* se décline en y ajoutant les particules *i*, *te*, *pe*, *tchi* ou *te*, comme ci-après: *mouse*, nous; *mousei*, de nous; *mousete*, à nous; *mousepe*, nous; *mousetchi* ou *mousete*, de nous, ou, par nous. Si au contraire ceux à qui nous parlons n'ont aucun rapport aux choses dont nous faisons mention, on se sert du mot *pe* pour exprimer *nous*, & l'on suit pour les cas le pluriel du pronom *pi*, comme ci-dessus. Par ex., si j'ai à parler de ma famille, de ma compagnie, de mon tribunal, de ma patrie, &c. Avec ceux qui sont de la même famille,

famille, de la même compagnie, du même tribunal, &c... Toutes les fois que j'aurai à exprimer *nous*, je dirai *mouſe* & non pas *pe*. Par ex. qu'un Mantchou diſe à un autre Mantchou: *notre coutume eſt*, &c. il ſe ſervira du mot *mouſe*. Qu'il diſe la même choſe à un Chinois, il ſe ſervira du mot *pe*, en le mettant au cas que la phraſe exige. Ainſi en parlant au Mantchou, il dira *mouſe-i koli outou*; & en parlant au Chinois, il dira *me-ni koli outou*.

Lorſqu'on ajoute quelque titre à la premiere ou ſeconde perſonne, ou quand on y ajoute le nom propre, par ex. *moi, un tel, je penſe*, &c. *Vous, Monſieur*, &c. on met la premiere ou ſeconde perſonne, comme ſi la premiere ou ſeconde perſonne ne faiſoit qu'un même mot avec le titre ou le nom, par ex. *moi votre ſerviteur, je ſuis allé*, &c. *aha pi kenehe*, &c. *Vous, Monſieur, que dites-vous? ake ſi ai ſempi*, &c. On ajoute, aſſez ordinairement quelque titre à la premiere & ſeconde perſonne. Par ex. *moi un tel Mandarin dans le tribunal des crimes, Peitere tchournan-ni haſan pi*, &c. *Quand êtes-vous arrivé? Sini ouéſihoun peie atangi tchihe?* c'eſt-à-dire, votre précieuſe perſonne, quand eſt-elle arrivée?

Le pronom réciproque, joint à *peie*, qui ſignifie *perſonne*, ne ſe décline pas, on ne décline que *peie*. On dit *ma perſonne, mini peie*, c'eſt-à-dire, la perſonne de *moi*, *ſini peie*, la perſonne de *vous*, *ini peie*, la perſonne de *lüi*; *mini*, *ſini*, *ini*, reſtent les mêmes dans tous les cas. Ainſi on dira au datif *mini peietete*, à l'accuſatif *mini peiepe*, à l'ablatif *mini peietchi*, &c. Il en eſt de même pour le pluriel.

On joint aux adjectifs & aux pronoms la particule terminative *ningue*, qui eſt relative aux ſubſtantifs précédens, ſoit qu'ils ſoient au ſingulier, ſoit qu'ils ſoient au pluriel. Par ex. dans les phraſes précédentes on aura parlé de chevaux, & un

peu après on dit que ces chevaux ſont bons ou mauvais, on n'exprimera pas l'adjectif *bon* par *ſain* ſeul, mais par *ſainningue*, ni l'adjectif *mauvais* ſimplement par *ehe*, mais par *eheningue*, &c.

La particule *ningue* ſe met auſſi après les génitifs des pronoms *pi* moi, *ſi* vous, *i* lui : ainſi l'on dira *miningue*, de moi; *ſiningue*, de vous; *iningue*, de lui; ce qui revient au *meus*, *tuus*, &c. des Latins.

Des Verbes.

Les Mantchoux, ainſi que les autres Nations, ont néceſſairement dans leur langue des verbes qui ont la ſignification active, paſſive & neutre : mais ils n'ont qu'une même terminaiſon pour tous leurs verbes; & cette terminaiſon eſt en *mpi*. On en comprend la ſignification par le contexte de la phraſe, ou par certaines particules qu'on leur joint.

La terminaiſon des verbes Mantchoux eſt la même au ſingulier qu'au pluriel; & il n'y a aucune différence entre la terminaiſon des perſonnes, qui ne ſe diſtinguent que par les pronoms *moi*, *vous*, *il*; *nous*, *vous*, *ils*, &c. Ces pronoms ſont quelquefois exprimés, & quelquefois ſous-entendus. On dit par ex. *pi koſimpi*, qu'on prononce *kojembi*, *ſi koſimpi*, *i koſimpi*, &c. Il faut excepter quelques perſonnes de l'impératif & de l'optatif, dont je parlerai ci-après.

Du Verbe actif.

Par verbe actif, j'entends un verbe qui a la ſignification active. Il y a cinq conjugaiſons de verbes qu'on peut diſtinguer aiſément en faiſant attention aux cinq voyelles; car toutes les conjugaiſons des verbes Mantchoux, ſe terminant

comme je l'ai dit en *mpi*, elles ne different entre elles que par la voyelle qui est immédiatement avant *mpi*. Ainsi la premiere conjugaison est *ampi*, comme *paitalampi*, employer; la seconde est en *empi*, comme *kenempi*, aller; la troisieme est en *impi*, comme *kosimpi*, aimer; la quatrieme est en *ompi*, comme *potompi*, compter; & la cinquieme est en *oumpi*; comme *outchoumpi*, porter compassion, compatir, &c. Dans le langage on peut ne pas prononcer le *p*, & dire simplement *paitalami*, *kenemi*, &c.

Outre la signification active qui s'exprime par les verbes tels que je viens de les assigner, il faut encore en observer deux autres. La premiere, lorsque la chose qui est exprimée par le verbe, *se fait par la personne même* du verbe; la seconde lorsque la chose qui est exprimée par le verbe *se fait par les ordres* ou *à la persuasion* de la personne du verbe. Dans ce dernier cas tous les verbes, tant actifs que passifs & neutres, changent leurs terminaisons *pi* en *poumpi*, par ex. *houlampi*, je récite *houlapoumpi*, j'ordonne de réciter; *oueilempi*, je fais; *oueilepoumpi*, j'ordonne de faire, je fais faire; *kosimpi*, j'aime; *kosipoumpi*, j'ordonne d'aimer; *chompi*, je racle; *chopoumpi*, j'ordonne de racler; *poumpi*, je donne; *poupoumpi*, j'ordonne de donner, je fais donner, &c.

Jusqu'à présent je n'ai parlé que du présent des verbes qui est le même pour toutes les personnes, tant au singulier qu'au pluriel. Je dois dire quelque chose des autres tems.

Les verbes Mantchoux ont trois tems principaux; savoir, le présent, le parfait & le futur. Le présent est toujours terminé en *mpi* ou *poumpi*; le parfait se termine en *ha*, *he*, *ho* en aspirant fortement la lettre *h*, & quelquefois en *ka* & en *ke* aspirés. La voyelle qui est devant *ha*, *he*, *ho*, *ka*, *ke*, est le caractéristique de la conjugaison, c'est-à-dire, qu'elle dénote de quelle

conjugaiſon eſt le prétérit. L'on peut dire la même choſe des futurs qui ſont toujours terminés en *ra*, *re*, *ro*, d'où l'on voit que le parfait & le futur ſont formés du préſent, en changeant *mpi* en *ha*, *he*, *ho*, *ka*, *ke* pour le parfait; & en *ra*, *re*, *ro*, pour le futur.

Le parfait de la premiere conjugaiſon eſt en *ha*, ou *ka*; celui de la ſeconde en *he*, à l'exception de quelques-uns qui ſont en *ke*; celui de la troiſieme eſt auſſi en *he*; celui de la quatrieme eſt en *ho*; celui de la cinquieme eſt encore en *he*, quelques-uns exceptés qui ſont en *ha*.

A la fin des prétérits on ajoute le verbe auxiliaire *pi*, être, pour exprimer le complément de l'action. Par ex. *houlahapi*, j'ai récité, j'ai lu à haute voix, *oueilehepi*, j'ai fait, &c.

La terminaiſon des futurs eſt comme celle des prétérits, en changeant *ha*, *he*, *ho*, en *ra*, *re*, *ro*. Par ex. *houlampi*, je lis; *houlaha*, j'ai lu; *houlara*, je lirai; *oueilempi*, je fais; *oueilehe*, j'ai fait; *oueilere*, je ferai; *potombi*, je compte; *potoho*, j'ai compté; *potoro*, je compterai. Il eſt à remarquer qu'on ſe ſert ſouvent du préſent au lieu du futur, ſur-tout quand il y a un tems déterminé, comme demain, après-demain, dans quelques jours, par ex. je viendrai demain ſans faute, *tchimari ourounakou tchimbi*: c'eſt comme ſi nous diſions en françois, *demain ſans faute je viens*, &c. Dans les autres phraſes le ſens fait connoître quand le verbe a la ſignification future ou quand il l'a préſente.

Des terminaiſons du prétérit & du futur ſe forment d'autres terminaiſons en changeant *ha*, *he*, *ho*, du prétérit en *hangue*, *hengue*, *hongue*, & *ra*, *re*, *ro*, du futur en *rangue*, *rengue*, *rongue*, par ex. *houlaha* ſe change en *houlahangue*, *oueilehe* en *oueilehengue*, *potoho* en *potohongue*, &c. *houlara* ſe change en *hoularangue*, *oueilere* en *oueilerengue*, *potoro* en *potorongue*.

Je dirai après, quand & comment il faut faire uſage de ces terminaiſons.

Pour exprimer le ſens négatif des verbes, on leur ajoute la particule *akou*, par laquelle on les termine. Par ex. j'ai lu, *houlaha*; je n'ai pas lu, *houlaha akou*; j'ai fait, *oueilehe*; je n'ai pas fait, *oueilehe akou*. On ſupprime le plus ſouvent la voyelle *a* d'*akou* & l'on dit *houlahakou*, *oueilehekou*, en l'écrivant & le prononçant comme un ſeul mot. Il eſt très-ordinaire, pour le ſens négatif, de changer les terminaiſons, *ha*, *he*, *ho*, *ka*, *ke* & *ra*, *re*, *ro*, en *akoungue*. On dira par ex. *houlahakoungue*, *oueilehekoungue*, &c. *hoularakoungue*, *oueilerekoungue*, &c.

On ſe ſert de la terminaiſon *hangue* pour les prétérits toutes les fois que le verbe n'eſt pas à la fin du ſens total de la phraſe & de la terminaiſon *rangue*, &c. pour le préſent, lorſque le verbe ne termine pas la phraſe, & qu'il y a encore quelque choſe à dire pour la finir. Lorſqu'on veut s'en ſervir pour terminer le ſens d'une phraſe, on y ajoute le verbe *ſehepi*, comme ſi l'on diſoit, *cela eſt ainſi*. Ce verbe *ſehepi* ſe met à la fin de toutes les phraſes où il y a quelqu'une des terminaiſons dont nous venons de parler. Par ex. *un tel a dit qu'à telle heure le vent ſouffloit du côté de l'oueſt*, *tere nialma hentouhengue*, *tere erinde edoun ouargui patchi taha ſehepi*, &c. Ce mot *ſehepi* ſert de finale toutes les fois que quelqu'un a dit, fait, entendu, &c. quelque choſe; lorſque cette choſe n'eſt pas exprimée, qu'elle eſt ſous-entendue, ou qu'on en a déjà parlé dans les phraſes précédentes; mais dans le diſcours ordinaire, on le ſupprime pour abréger.

L'imparfait de l'indicatif ſe forme du préſent en ajoutant *he* à la finale *mpi*. par ex. *koſimpi*, j'aime; *koſimpihe*, j'aimois; *kenempi*, je vais; *kenempihe*, j'allois. Pour le ſens

négatif, on ajoute la particule négative *akou*, &c.

Pour exprimer le desir, l'affection, la volonté de faire quelque chose, au lieu de mettre le verbe qui suit à l'infinitif, on change simplement la terminaison *mpi* de l'indicatif en *ki*, & on y ajoute les mots *seme pihe*, pour la premiere personne, & les mots *sehe pihe* pour les autres personnes. Par ex. je voulois faire cela, *pi erepe oueileki seme pihe*; vous vouliez faire cela, *si erepe oueileki sehe pihe*. Pour le sens négatif, on ajoute la particule négative *akou* placée avant *pihe*. Par ex. je ne voulois pas faire cela, *erepe oueileki, tere kounin minte akou pike*; ce qui signifie mot pour mot, *faire cela, cette intention dans moi n'etoit pas*, &c. C'est la seule formule pour exprimer le sens négatif.

Le plus-que-parfait se forme du parfait, en y ajoutant le mot *pihepi*. Par ex. *oueilehe*, j'ai fait; on dira pour le plus-que-parfait *oueilehe pihepi*, j'avois fait; & pour le sens négatif, *oueilehe akou*, je n'ai pas fait, on dira *oueilehe akou pihepi*, je n'avois pas fait, &c.

L'impératif pour la seconde personne se forme du présent de l'indicatif en ôtant la finale *mpi*. Par ex. *kenempi*, je vais, *kene*, va; *Kisourembi*, je parle; *kisoure*, parle; *houlambi*, je lis; *houla*, lis, &c. Il paroît que dans les verbes Mantchoux, l'impératif est la racine d'où les autres Mœufs & leurs tems sont formés; car dans leurs Dictionnaires on trouve d'abord l'impératif & ensuite le présent. La troisieme personne se forme en ajoutant à la seconde le mot *kini*. Par ex. *kene*, va; *kenekeni*, qu'il aille, &c. Il faut en excepter quelques verbes anomaux, comme *tchimpi* & ses composés dont la seconde personne de l'impératif ne suit pas la regle ordinaire; ainsi au lieu de dire *tchi*, viens, on dira, *tchou*. *Alantchimpi*, je viens avertir; *alantchou*, viens avertir, &c. La troisieme personne

ſuit la regle ordinaire. Le verbe *paimpi* ne fait point à la ſeconde perſonne de l'impératif *pai.*, mais *paiſou ; kaimpi* fait *kaiſou*, mais à la troiſieme perſonne on dira *paikini, kaikini.*

Lorſqu'on parle avec ſes ſupérieurs ou avec ſes égaux, on ajoute le mot *ki*, qui ſignifie *je vous invite.* Par ex. le verbe *tempi*, qui ſignifie s'aſſeoir, en ôtant pour l'impératif la finale *mpi*, ainſi que je l'ai dit plus haut, laiſſe *te*, aſſieds-toi. En parlant à un inférieur ou à un domeſtique, en lui ordonnant de s'aſſeoir, on dira ſimplement *te*, aſſieds-toi; mais en parlant à une perſonne honorable, on ajoutera *ki* à *te*, & l'on dira *teki*, je vous invite à vous aſſeoir. Il y a outre cela une maniere honnête de parler à ſes inférieurs, laquelle conſiſte à changer le *ki* final, dont je viens de parler en *kina*, *tekina*, aſſeyez-vous. Pour ce qui eſt du ſens négatif, on prend pour la ſeconde perſonne de l'impératif, le futur de l'indicatif en le faiſant précéder de la particule négative *oume.* Ainſi *kene*, va; *keneki*, je vous invite à aller; *oume kenere*, n'allez pas, &c.

L'optatif convient avec l'impératif, en ce qu'ils expriment l'un & l'autre un acte de la volonté; mais l'un commande & l'autre ſouhaite. La particule *ki* eſt le ſigne de la volonté. *Ki* eſt pour la premiere perſonne, *kini* pour la ſeconde & auſſi pour la troiſieme, en y ajoutant le verbe auxiliaire *ſempi.* On ſe ſert auſſi du mot *pahatchi*, qui revient à l'*utinam* des Latins.

La premiere perſonne de l'optatif préſent ſe forme de la ſeconde perſonne de l'impératif en y ajoutant *ki*, & le verbe *ſempi*, dont on fait conſtamment la finale pour formule de l'optatif. La ſeconde & troiſieme perſonne ſe forme de la troiſieme de l'impératif, en y ajoutant ſimplement *ſempi.* Par ex. plût à Dieu que j'aille, *pi keneki ſempi*, ou bien *pi pahatchi keneki ſempi ;* plût à Dieu que tu ailles, *ſinpe kene-*

kini ſempi, ou bien *pahatchi ſinpe kenekini ſempi*; plût à Dieu qu'il aille, *pahatchi terepe kenekini ſempi*; plût à Dieu que nous allions, *pahatchi mouſe keneki ſempi*; plût à Dieu que vous alliez, *pahatchi ſouempe kenekini ſempi*; plût à Dieu qu'ils aillent, *pahatchi teſepe kenekini ſempi.* Il eſt à remarquer, qu'excepté la premiere perſonne, les autres ſont à l'accuſatif, parce que le ſens eſt, *je voudrois*, *je ſouhaiterois que vous allaſſiez*, *qu'ils allaſſent*; mais ſi le ſens étoit, *vous ſouhaitez*, ou *ils ſouhaitent d'aller*, on diroit alors *ſi*, tu; *tere*, il; *ſoue*, vous; au pluriel, *tché*, ils, *pahatchi keneki ſempi.*

Cette même différence ſe trouve dans le ſens négatif: par ex. *plût à Dieu que je n'aille point*, *pi pahatchi kenerakou oki ſempi*, c'eſt comme ſi l'on diſoit, *je voudrois devenir n'allant pas* : dans la ſeconde & troiſieme perſonne, on dira: *pahatchi kenerakou okini ſempi.* Dans quelque perſonne que ce ſoit, on dira au pluriel *pahatchi kenerakou oki ſempi*; toutes les fois que le ſens ſera par ex. *vous ſouhaitez*, *ils ſouhaitent*, ce qui peut s'appliquer à tous les tems de l'optatif. On peut expliquer d'une maniere plus elégante le ſens négatif de quelque verbe que ce ſoit, en ſe ſervant du verbe *nakampi* qui ſignifie *s'abſtenir*, *ceſſer*, &c. Ainſi lorſqu'on parle dans le ſens négatif, le verbe qui eſt affecté par la négation ſe met au futur avec l'article *pe* de l'accuſatif, en ajoutant le verbe *nakampi* à la fin. Par ex. plût à Dieu que je n'aille pas, *pi kenerepe nakaki ſempi*; plût à Dieu que tu n'ailles pas, *pi ſimpe kenerepe nakakini ſempi*, &c.

L'imparfait de l'optatif ne differe du préſent que par quelques particules de temps d'où l'on conclut le ſens, en obſervant de mettre le nominatif *pi*, *moi*, *je*, quoiqu'il ſoit queſtion de la ſeconde ou troiſieme perſonne; parce que c'eſt comme ſi l'on diſoit, *je ſouhaite* que vous vous abſteniez, qu'il s'abſtienne

d'aller,

d'aller, *pi ſimbe kenerebe nakakini ſempi*. Il faut remarquer que les formules prohibitives de l'impératif ſe mettent au futur de l'indicatif avec l'article *pe*, en y ajoutant le verbe *nakampi* dans la terminaiſon qui convient à la perſonne. Par ex. n'allez pas, *kenerepe naka ;* qu'ils n'aillent pas, *kenerepe nakakini.* Les perſonnes, quand on les exprime, ſe mettent au nominatif, *ſi kenerepe naka*, &c.

Le Prétérit parfait, plût à Dieu que je fuſſe allé, *pahatchi keneki ſehepi ;* plût à Dieu que je ne fuſſe pas allé, *pahatchi kenerepe nakaki ſehepi ;* plût à Dieu que tu fuſſe allé, *pahatchi ſimpe keneki ſehepi ;* plût à Dieu que tu ne fuſſe pas allé, *pahatchi ſimpe kenerepe nakakini ſehepi*. Au pluriel on dit *keneki* à la premiere perſonne en changeant le pronom *pi* moi, en *mouſe* nous. Les autres perſonnes ont la terminaiſon en *kini*, & le pronom ſe met à l'accuſatif avec la particule *pe :* ce qui a lieu auſſi pour le tems ſuivant.

Le plus-que-parfait ſe forme du préſent en changeant *ſempi* en *ſempihe*. Par ex. plût à Dieu que je fuſſe allé, *pahatchi keneki ſempihe ;* plût à Dieu que tu fuſſes ou qu'il fût allé, *pahatchi ſimpe* ou *terepe kenekini ſempihe.* Dans le ſens négatif, plût à Dieu que je ne fuſſe pas allé, *pahatchi kenerepe nakaki ſempihe ;* plût à Dieu que tu ne fuſſes pas, ou qu'il ne fût pas allé, *pahatchi ſimpe* ou *terepe kenerepe nakaki ſempihe.* Le futur eſt comme le préſent.

Le mode Subjonctif ou Conjonctif ſignifie par lui-même un ſens incomplet, auquel on doit joindre néceſſairement quelque prépoſition pour avoir le ſens complet. Les particules qui déſignent le ſens incomplet, ſont *ſi*, *quoique*, *lorſque*, *puiſque*, *quand*, *après que*, &c. Comme ces particules indiquent des variations particulieres dans le verbe, je parlerai de chacune en particulier.

La conjonction conditionnelle *si*, s'exprime en Mantchou par *aikapate*, qu'on prononce *aikambabe*. On rend la conjonction *puisque*, par *tetentere*, ou bien par *tahame*, qui signifie proprement *en conséquence, conséquemment*, & le verbe qui précede est pris substantivement, & mis au parfait ou au futur de l'indicatif, avec la particule *pe* de l'accusatif. Par ex. *quoique vous alliez*, *si kenere-pe tahame*, ce qui signifie à la lettre, conséquemment à votre allée, d'où l'on voit qu'il doit suivre nécessairement quelque chose. Pour le parfait, on dit *si keneheh-pe tahame*, c'est-à-dire, en conséquence de ce que vous êtes allé.

Tetentere est employé principalement lorsqu'on dispute, qu'on confirme, qu'on approuve quelque chose, qu'on reprend, &c. On le place après le verbe qu'on doit terminer en *tchi*. Par ex. *puisque vous le savez clairement, pourquoi avez-vous agi de la sorte? Si ketouken saha pitchi tetentere, ainou outou iapouhapi?*

La conjonction *quoique* s'exprime en Mantchou par *outou*, & se met avant le verbe qui est au subjonctif, & qu'on termine en *tchi* en y ajoutant la particule *pe*; par ex. *quoique j'aille*, *pi outou kenetchipe*, &c.

Les adverbes de tems, tels que *quand*, *lorsque*, *après que*, & autres semblables, veulent après eux les articles qui sont exprimés dans la signification de ces mêmes tems, comme on le verra ci-après.

Le présent du subjonctif avec les particules *si*, *quoique*, *puisque*, se forme du présent de l'indicatif en changeant la finale *mpi* en *tchi*. Par ex. *kenempi*, est le présent de l'indicatif; *kenetchi*; est le présent du subjonctif, & ainsi des autres auxquels, comme il a été dit plus haut, on joint *tetentere*. Par ex. *quoique j'aille*, *kenetchi tetentere*. Si avant le verbe on met *aikapate*, alors le sens sera: *si je vais*, & l'on dira *aikapate*

kenetchi. Pour dire *quoique j'aille*, on se servira de la particule *outou* qu'on placera au commencement, & l'on ajoutera au verbe la particule *pe*, *outou kenetchipe.* Pour le sens négatif : par ex. si je ne vais pas, on dira *aikapate kenerakou otchi.* Quoique je n'aille pas, *outou kenerakou otchipe*; puisque je ne vais pas, *pi kenerakou otchi tetentere*, ou bien, *pi kenerakou pe tahame.*

L'imparfait s'exprime ou par le présent ou par le parfait, en ajoutant les mots qui expriment le tems où la chose s'est passée. Par ex. *hier*, *l'année derniere*, &c. *alors*, *avant tel tems*, &c.

Le prétérit parfait se forme du parfait de l'indicatif, auquel on ajoute *pitchi.* Par ex. si je suis allé, *aikapate kenehe pitchi*; puisque je suis allé, *kenehe pitchi tetentere*, ou bien *kenehepe tahame*; quoique je sois allé, *outou kenehe pitchipe.* Pour le sens négatif on ajoute la particule négative *akou*, de la maniere qui suit : *aikapate kenehe akou pitchi*, si je ne suis pas allé; *outou kenehe akou pitchipe*, quoique je ne sois pas allé; *kenehe akou pitchi tetentere*, puisque je ne suis pas allé; ou bien *kenehe akoupe tahame.*

La particule *quoique*, qui est fort usitée au plus-que-parfait, est exprimée par le parfait de l'indicatif, auquel on ajoute le mot *seme*; & cela pour toutes les personnes & pour tous les nombres. En général le plus-que-parfait ne differe du parfait qu'en mettant le mot *pihe* avant *pitchi.* Par ex. s'il est allé, *aikapate kenehe pitchi*; s'il etoit allé, *aikapate kenehe pihe pitchi*; *outou kenehe pihe pitchipe*; *kenehe pihepe tahame*, &c. Mais la particule la plus usitée pour exprimer *quoique*, est *seme*, qu'on met simplement après le parfait de l'indicatif. Par ex. quoique je fusse allé, *outou kenehe seme*, & pour le négatif, quoique je ne fusse pas allé, *outou kenehe sere akou*, &c.

Le futur mêlé de prétérit, se forme du prétérit de l'indicatif, en y ajoutant la particule *te*, ou le mot *mangki*, qui se prononce comme nous prononçons en françois *gni* dans *magnifique*. Par ex. si je dois aller, *aikapate kenehete*, ou bien *aikapate kenehe mangki*; quoique je doive aller, *outou kenehete*, ou bien *outou kenehe mangki*. Pour le sens négatif, si je ne dois pas aller, *aikapate kenerakou ohote*, ou bien *aikapate kenerakou oho mangki*, &c. Quoique je n'irai point, *outou kenerakou ohote*, ou bien *outou kenerakou oho mangki*, &c.

Le subjonctif avec les particules *quand*, *après que* & autres semblables, forme son présent du futur de l'indicatif, en y ajoutant simplement *te*, ou bien de l'infinitif en y ajoutant *ohote*. Par ex. quand je vais, *pi kenerete*, ou bien *pi keneme ohote*; quand je ne vais pas, *pi kenerakou ohote*, &c.

L'imparfait se forme aussi du futur de l'indicatif, auquel on ajoute *tchakate*, & de l'infinitif en y ajoutant *ohote* ou *pisirete*. Par ex. quand j'allois, *pi kenerete tchakate*, ou bien *pi keneme pisirete*. Avant d'aller, *pi kenere ongolo*; après être allé, *pi kenere amala*. Lorsque je n'allois pas, *pi kenerakou tchakate*; comme je ne pouvois pas aller, *pi kenerakou pisirete*, &c.

Le prétérit parfait est formé du prétérit de l'indicatif, en y ajoutant une des particules suivantes, *mangki*, *fonte*, *ongolo*, *amala* & autres semblables. Par ex. comme je fus allé, *kenehe mangki*, ou bien *kenehe fonte*; après que je fus allé; *kenehe amala*; avant que je fusse allé, *kenehe ongolo*. Pour le sens négatif, on s'exprime de la maniere suivante: comme je n'allois point, *kenehe akou oho mangki*; comme je ne suis pas encore allé, *kenere vuente te*.

Le plus-que-parfait se forme du prétérit précédent, auquel on ajoute simplement *pihe*. Ainsi au lieu de dire, par ex. *pi*

keneke fonte, on dira *pi keneke pihe fonte*; & pour le sens négatif, au lieu de *pihe* on dira *pisire*: par ex. quoique je ne fusse pas encore allé, *pi kenerakou pisire ouentete*, ou simplement *kenerakou pisire ouente*, &c.

Le futur mêlé de prétérit, se forme du prétérit de l'indicatif, en y ajoutant la particule *te*, ou bien *oho mangki*. Quand je serai allé, *kenehete*, ou bien *keneke oho mangki*. Pour le sens négatif; on dira *keneke ouente te*; ou bien *kenerakou oho mangki*, &c.

L'infinitif se forme de l'indicatif en changeant la finale *mpi* du présent en *me*. Par ex. *houlampi*, je récite, on dira *houlame*, réciter; *oueilempi*, je fais; *oueileme*, faire; *kenempi*, je vais; *keneme*, aller, &c.

Le participe se forme du présent de l'infinitif, en changeant la finale *me* en *fi*: par ex. *keneme*, aller; *kenefi*, allant. Cependant les Mantchoux se servent assez souvent du présent de l'infinitif dans le sens & au lieu du participe. Ils emploient le futur de l'indicatif dans les cas où les Latins emploient le gérondif en *di*: par ex. *le tems d'aller*, on dira en Mantchou *kenere erin*. Pour exprimer le gérondif en *do*, ils ajoutent la particule *té* au futur de l'indicatif. Par ex. en allant, *kenerete*; en faisant, *oueilerete*, &c.; mais si par le gérondif on veut exprimer la cause de quelque effet, dont on parle immédiatement après, alors ce gérondif en *do* se forme du parfait de l'indicatif, en y ajoutant la lettre *i*. Par ex. en étudiant constamment, il a acquis de la science, *pithe houlahai, pahafi tatchihai*, ou bien *pithe houlame kenehei pahafi tatchimpi*.

La terminaison du gérondif en *dum* est la même que celle du gérondif en *do*; c'est-à-dire, qu'il se forme du futur de l'indicatif, auquel on ajoute la particule *te*; mais il faut remarquer que les adjectifs qui expriment quelque relation à faire quelque chose, se mettent après le gérondif. Par ex.

Ce bois est propre pour les édifices, *ere mo pope oueilerete sain.*

Du Verbe passif.

Le verbe passif se forme du présent de l'indicatif actif, en changeant *mpi* en *poumpi;* & la particule Françoise *par*, se rend en Mantchou par la particule *te*, qui se met après le nom ou le pronom. Par ex. cet homme a été tué par l'ennemi, *tere niàlma patate ouapoumpi.* Les Mantchoux expriment souvent le verbe passif par deux verbes actifs qu'ils joignent ensemble, & qui ne font qu'un même sens. Ces deux verbes sont *alime* & *kaimpi;* & alors le verbe qui a la signification & la terminaison passive se met au futur de l'indicatif actif; auquel on ajoute la particule *pe;* & le cas de la personne se met au génitif. Par ex. il a été frappé par un méchant homme: on dira, *ere* (ille) *ehe nialmai* (mali hominis) *tantarape* (verberationem, ou plus à la lettre verberare) *alime kaiha* (accepit).

Les verbes qui ont la terminaison en *poumpi* se conjuguent de la même maniere, pour tous les tems & pour tous les modes, que les verbes actifs. Le verbe *alime* reste toujours tel qu'il est, sans changer; mais on conjugue le verbe *kaimpi* à l'ordinaire.

Des Verbes auxiliaires.

Les Verbes auxiliaires, ceux du moins dont on fait le plus d'usage, sont au nombre de quatre: savoir, *pi* ou *pimpi*, *sempi*, *ompi* & *pahampi.*

Le Verbe *pi* ou *pimpi*, se conjugue comme les verbes actifs, à l'exception de quelques petits changemens, comme on verra par ce qui suit.

Le présent de l'indicatif est toujours *pi*, pour toutes les

personnes & les nombres ; car *pimpi* n'eſt preſque point en uſage pour le préſent. C'eſt cependant de *pimpi* que ſe forment tous les autres tems, même des autres modes, de la même maniere que dans les verbes actifs. Le prétérit parfait *pihe*, j'ai eté ; *pihe akou*, je n'ai pas eté. Plus-que-parfait, *pihe pi*, j'avois eté ; *pihe akoupi*, je n'avois pas eté. Futur, *piſire*, je ſerai ; *piſirakou*, je ne ſerai pas.

Impératif, *piſou*, ſoyez, ou, que vous ſoyez ; *pikini*, qu'il ſoit ; *oume piſire*, que vous ne ſoyez pas, qu'il ne ſoit pas.

Optatif préſent & imparfait : plût à Dieu que je ſois, que je fuſſe, *pahatchi piki ſempi* ; que tu ſois, que tu fuſſes, *ſimpe pikini ſempi*, &c. Comme dans les verbes actifs. Pour le ſens négatif, plût à Dieu que je ne ſois, *pahatchi piſire nakaki ſempi* ; que tu ne ſois, ne fuſſes, *ſimpe piſire nakakini ſempi*. Parfait, plût à Dieu avoir eté, *pahatchi piki ſehepi* ; n'avoir pas eté, *piſerepe nakaki ſehepi*. Pour la ſeconde & troiſieme perſonne, *pahatchi ſimpe* ou *terepe pikini ſehepi* ; & pour le ſens négatif, *pahatchi ſimpe* ou *terepe nakaki ſehepi*. Plus-que-parfait, plût à Dieu que j'euſſe eté, *pahatchi piki ſempihe* ; que je n'euſſe pas eté, *piſirepe nakaki ſempihe*. Pour la ſeconde & troiſieme perſonne, *pahatchi ſimpe* ou *terebe nakakini ſempihe*.

Premier ſubjonctif préſent, ſi je ſuis, *aikapate pitchi* ; quoique je ſois, *outou pitchipe*, ou bien *pitchi tetentere*, ou bien *piſirepe tahame*, comme je ſuis, lorſque je ſuis. Pour le ſens négatif on ajoute le mot *akou*, de la maniere ſuivante. *Aikapate akou pitchi* ; *outou akoupe pitchipe* ; *akou pitchi tetentere* ; ou bien *piſirakoupe tahame*. L'imparfait eſt comme le préſent.

Le parfait, ſi j'ai eté, *aikapate pihe pitchi* ; quoique j'aie eté, *outou pihe pitchipe* ; comme j'ai eté, *pihe pitchi tetentere*, ou bien *pihepe tahame*. Pour le ſens négatif, *aikapate pihe akoutchi* ; *outou pihe akoutchipe*, *pihe akoutchi* ou *pihe akoupe tahame*.

Plus-que-parfait : si j'eusse eté, *aikapate pihe pitchi ;* quoique j'eusse eté, *outou pihe pitchipe*, & plus elégamment *outou pitchi seme ;* comme j'eusse eté, *pitchi tetentere* ou *pisirepe tahame.* Pour le sens négatif, si je n'eusse pas eté, *aikapate akoupihe pitchi ;* quoique je n'eusse pas eté, *pihe akou pitchi tetentere.*

Futur mêlé de prétérit : si je serai, *aikapate pihete ;* quoique je serai, *outou pihete ;* si je ne serai, *aikapate pisirakou ohote ;* quoique je ne serai pas, *outou pisirakou ohote.*

Second subjonctif avec les particules de tems, quand, après que, &c. Présent : quand je suis, *pisirete ;* quand je ne suis pas, *pisirakou ohote.* Imparfait : quand j'etois, *pisire tchakate*, ou bien *pisire fonte ;* quand je n'etois pas, *pisirakou tchakate ;* avant que je fusse, *pisire ongolo ;* après que je fus, *pisire amala.* Parfait ; quand j'ai eté, *pihe fonte ;* quand je n'ai pas eté, *pihe akou fonte*, ou *akou pihe fonte ;* avant que je fusse, *pihe ongolo ;* après que j'eus eté, *pihe amala ;* comme je n'etois pas encore, *pisire ouentete.* Le plus-que-parfait est le même que le parfait. Futur mêlé de prétérit : quand je serai, *pihete ;* quand je ne serai pas, *pisire akou ohote.* Infinitif présent, *pime*, être, ou etant.

Pipoumpi est un verbe composé de *pimpi.* Il se conjugue comme les autres verbes dont il est parlé ci-dessus, & signifie ordonner que telle chose se fasse, que tel homme reste, s'arrête, demeure, &c. Par ex. Faites rester cet homme à la maison, *tere mialma pe pote pipou ;* ne le laissez pas à la maison, *pote pipourakou*, ou bien, *pote oume pipoure.*

Du Verbe auxiliaire Sempi.

Le Verbe *Sempi*, pris séparément, signifie dire, répéter, penser, juger, &c. & se conjugue comme les autres verbes actifs, excepté pour l'impératif qui ne paroît pas être d'usage ;

pris

pris comme verbe auxiliaire, il signifie ordonner, faire ensorte que, &c. & alors il est pris à-peu-près dans le même sens que le verbe *poumpi*. Le verbe dont il est l'auxiliaire & auquel il se joint, reste à l'impératif ; & tout le composé se conjugue comme les autres verbes. Par ex. *houlampi* est le verbe simple, qui fait à l'impératif *houla* ; ainsi le composé sera *houla sempi* ; *houlambi*, signifie appeller quelqu'un à haute voix, &c. *Houlasempi* signifiera ordonner d'appeller, faire appeller, &c. Il est pris encore dans le sens passif, mais rarement ; & alors il signifie être appellé. Comme ce verbe est d'un très-grand usage, je vais ajouter les principaux de ses tems.

Présent, *houla sempi* ; imparfait, *houla sempihe* ; parfait ; *houla sehe*, ou *houla sehepi* ; Plus-que-parfait, *houla seme pihe* ; futur, *houlasere* ; le sens de ce verbe est *j'ordonne*, &c. *d'appeller* ; ou mieux, & plus à la lettre, *qu'on l'appelle*, *dis-je*, *disois-je*, *ai-je dit*, *avois-je dit*, *dirai-je*. Impératif, *houla se*, qu'il soit appellé ; *houla sekini*, qu'ils soient appellés. Optatif présent & imparfait, plût à Dieu que je te fasse appeller, &c. *pahatchi houlasekini sempi* ; que vous le fassiez appeller, *pahatchi simpe houlakini sempi*. Parfait, plût à Dieu qu'il fût appellé, *pahatchi houla sekini sempihe*. Plus-que-parfait, plût à Dieu qu'il eût eté appellé, *pahatchi houla sekini sehe pihepi*.

Subjonctif présent & imparfait ; si j'ordonne qu'il soit appellé, *aikapate houla setchi* ; si je n'ordonne pas qu'il soit appellé, *aikapate houla serakou otchi*. Parfait, quoique j'aie ordonné qu'il fût appellé, *houla sehe pihe pitchi tetentere*. Futur mêlé de prétérit : si je dois ordonner qu'il soit appellé, *aikapate houla sehete*. Infinitif, ordonner qu'on appelle, *houla seme*. Le reste comme dans les verbes actifs.

Du Verbe auxiliaire Ompi.

Le Verbe *ompi* a à-peu-près la même signification que les verbes françois *être*, *pouvoir*, &c. Il est distingué du verbe *moutempi*, qui signifie aussi *pouvoir*, mais dans un autre sens; car *moutempi* signifie la puissance effective, ou les forces de pouvoir faire quelque chose, au lieu que *ompi* signifie la permission, la convenance de faire quelque chose, &c. De plus, suivant les mœurs & les tems, il change de signification. Il faut remarquer que le verbe qui est immédiatement avant *ompi* est toujours terminé en *tchi*, ce qui se fait en changeant la terminaison du présent *mpi* en *tchi*, ce qui s'observe aussi pour le verbe *atchampi* qui signifie une espece de nécessité ou de devoir. Par ex. je puis faire, ou il convient de faire, on dira en Mantchou *oueiletchi ompi;* il faut faire, *oueiletchi atchampi.* Indicatif présent, je puis, cela convient, *ompi;* je ne puis pas, cela ne convient pas, *otchorakou.*

Imparfait, je pouvois, cela convenoit, *ompihe.* Il ne convenoit pas, *otchorakou pihe.* Parfait, il a été convenable, *ohopi:* pour le sens négatif *oho akou*, il n'a pas été à propos, &c. Plus-que-parfait, il avoit eté convenable, il avoit eté à propos, &c. *oho pihe pi.* Il n'avoit pas été convenable, &c. *oho akou pihebi.* Futur, il sera à propos, il pourra se faire, &c. *otchoro*, pour le sens négatif, il ne sera pas à propos, *otchorakou.*

Impératif, *oso*, soyez, qu'il soit: *okini*, qu'ils soient; *oume otchoro* ne soyez pas, qu'il ne soit pas, qu'ils ne soient pas. Remarquez que ce verbe n'a la signification de notre verbe françois *être*, que lorsqu'il est joint à quelque adjectif: par ex. soyez bon, *sain oso.* Cependant *otchoro* & *okini*, sont pris plus souvent pour le verbe *être:* par ex. c'est le temps de la

chaleur, *halhoun otchoro erin*, ce qui ſignifie à la lettre *erin* le tems, *otchoro* d'être, *halhoun*, chaud. Pour mieux connoître le ſens de ce verbe, il faut ajouter à l'impératif & à l'optatif un adjectif avec lequel on le conjuguera.

Optatif préſent & imparfait, plût à Dieu que je ſois, ou que je devienne bon, *pahatchi ſain oki ſempi*. Pour le ſens négatif, il faut ajouter *akou*. Par ex. plût à Dieu que je n'aille pas, *pahatchi kenerakou otchi ſempi*, ce qui ſignifie à la lettre, *plût à Dieu devenir n'allant pas*. Pour les autres perſonnes, il ſuit la regle commune.

Parfait: plût à Dieu avoir eté bon, *pahatchi ſain oki ſeme ſehepi*; plût à Dieu n'être pas allé, *pahatchi kenerakou oki ſehepi*; plût à Dieu que vous ayez été bon, *pahatchi ſimpe ſain okini ſehepi*. Plus-que-parfait, plût à Dieu que j'euſſe eté bon, *pahatchi ſain oki ſeme pihepi*; que vous euſſiez eté bon, *pahatchi ſimpe ſain okini ſeme pihepi*; que je ne fuſſe pas allé, *kenerakou oki ſeme pihepi*; que vous ne fuſſiez pas allé, *ſimpe kenerakou okini ſeme pihepi*.

Subjonctif préſent & imparfait, ſi j'etois bon, ſi je n'etois pas méchant, *aikapate ſain otchi, ehe akou otchi*. Parfait, s'il a eté bon, *aikapate ſain oho pitchi*; s'il a conſenti, *aikapate oho pitchi*; s'il n'a pas conſenti, *aikapatè oho akou pitchi*. Plus-que-parfait, s'il eût eté bon, *aikapate ſain oho pihe pitchi*; s'il n'eût pas eté méchant, *aikapate ehe akou pihe pitchi*; s'il eût conſenti, *aikapate oho pihe pitchi*; s'il n'eût pas conſenti, *aikapate oho akou pihe pitchi*. Futur mêlé de prétérit, s'il doit être bon, *aikapate ſain oho ſehete*, ou bien, *aikapate ſain oho mangki*; s'il n'a pas à être bon, *aikapate ehe akou oho Mangki*.

Autre ſubjonctif avec les particules *quand, lorſque, avant que, après que*.

Présent, quand il est en charge, *hafan ohote;* quand il n'est pas en charge, *hafan akou ohote.* Imparfait, lorsqu'il etoit en charge, *hafan otchoro tchakate;* lorsqu'il n'etoit pas en charge, *hafan akou otchoro tchakate*, ou bien *otchoro ouente*, ou *otchoro ouentete.* Parfait, quand il a eté en charge, *hafan, oho fonte*, ou bien *hafan oho mangki;* quand il n'a pas eté en charge, *hafan akou oho fonte*, ou bien *hafan akou oho mangki.* Plus-que-parfait, quand il eût eté Mandarin, *hafan oho pihe fonte;* quand il n'eût pas eté en charge, *hafan akou pihe fonte;* avant qu'il eût eté en charge, *hafan oho pihe ongolo;* après qu'il eût eté en charge, *hafan oho pihe amala.* Futur mêlé de prétérit: quand, ou lorsque j'aurai eté en charge, *hafan oho sehete*, ou bien, *hafan oho mangki;* lorsque je ne serai pas en charge, *hafan akou oho sehete*, ou bien, *hafan akou oho mangki.*

Infinitif présent, être en charge, *hafan ome.* Participe, etant en charge, *hafan osi.* Le gérondif en *di*, s'exprime par le futur de l'indicatif: par ex. le tems où il fait froid, *peikoun otchoro erin.* Les autres gérondifs ne sont pas d'usage.

Du Verbe auxiliaire Pahampi.

Le Verbe *pahampi* signifie proprement *obtenir, avoir, acquérir*, &c. & dans ce sens il se conjugue comme les autres verbes actifs. Souvent il signifie *pouvoir.* Par ex. je ne puis faire cela, &c; & il a cette signification particuliérement lorsqu'il est au participe. C'est dans ce sens qu'il est verbe auxiliaire. Alors on le met devant le verbe, & il reste sans changer, pour tous les tems, moeufs & personnes, excepté à l'optatif où la terminaison est en *tchi* au lieu de *si.* Par ex. je sais cela, *pahasi sampi;* je ne sais pas cela, *pahasi sarakou.* Je n'ai

pas pu aller, *pahafi kenehe akou*: si je puis venir, *aikapate pahafi tchitchi*: si je ne puis pas venir, *aikapate pahafi tchiterakou otchipe*: si j'avois pu venir, *aikapate pahafi tchihe pihe pitchi*: si je n'avois pas pu venir, *aikapate pahafi tchihe akou pihe pitchi*; si je puis venir, *aikapate pahafi tchitchi*; si je ne puis pas venir, *aikapate pahafi tchiterakou otchipe*; si j'avois pu venir, *aikapate pahafi tchihe pihe pitchi*; si je n'avois pas pu venir, *aikapate pahafi tchihe akou pihe pitchi*; si je puis venir, *aikapate pahafi tchihete*; si je ne saurois venir, *aikapate pahafi tchiterakou ohote*. L'usage en apprendra plus que tout ce qu'on pourroit dire. Comme la conjugaison des Verbes est ce qu'il y a de plus difficile dans la langue des Mantchoux, il n'y a rien de mieux à faire, pour se mettre ces conjugaisons dans la tête, que de conjuguer un ou deux de ces Verbes, & de les ecrire à part.

De la Syntaxe.

En parlant des principales parties du discours dans les articles précédens, j'ai employé quelques exemples par lesquels on pouvoit connoître la méthode d'arrangement, ou la syntaxe de la langue Mantchou; mais comme ce n'est qu'en passant que j'en ai parlé, & seulement à l'occasion de quelques termes particuliers, je vais la réduire, autant que je pourrai, à des regles générales.

Syntaxe des Noms.

Les noms adjectifs & les pronoms se placent d'ordinaire avant leurs substantifs: par ex. *sain nialma*, un bon homme; *sain morin*, un bon cheval; *mini ama*, mon pere; *mini enie*, ma mere, ou plus à la lettre, le pere de moi, la mere de moi, &c.

Lorſqu'il y a deux noms de ſuite dont l'un eſt au génitif, celui qui eſt au génitif paſſe toujours avant l'autre. Par ex. le maître du ciel, *apkai etchen*; l'uſage du pays, *pai koli*: L'article *i* ou *ni* qui eſt l'article propre du génitif, eſt toujours après ſon régime avec lequel il ſe joint le plus ſouvent pour ne former qu'un ſeul mot, comme dans *apkai*, du ciel; *ſini*, de vous, &c. J'ai déjà dit qu'on ſe ſervoit de l'article *i* après les génitifs qui finiſſent par une voyelle, & de l'article *ni* après ceux qui finiſſent par une conſonne.

Quelque verbe que ce ſoit peut être pris comme ſubſtantif avec la terminaiſon du futur ou du prétérit, avec laquelle on met l'article du cas, ſuivant que le ſens l'exige, tout comme s'ils étoient en effet des noms; par ex. Qui a déterminé la vie ou la mort de l'homme? *Nialmai pantçhire poutcherepe ouo tokopouhapi?* L'article *pe* qui eſt celui de l'accuſatif eſt placé, comme l'on voit, après le ſecond des deux futurs *pantchire*, *poutchere*.

Le nom *pa*, qui ſignifie proprement pays, lieu, &c. eſt fort en uſage dans la Langue Mantchou; il en eſt à-peu-près de ce mot, comme dans la Langue Françoiſe du mot cela. Par ex. Je n'ai jamais penſé cela, *ere emou pape, oumai kounihe akoupi*. Il eſt en uſage encore dans toutes les occaſions où nous dirions en François, *c'eſt que*, *ce n'eſt pas que*, *avoir lieu*, &c. Par ex. C'eſt que j'avois beaucoup à lui dire, *inte alahangue laptou pa pihe*; je n'ai pas de quoi parler, *kiſourere pa akou*. Les noms qui ſont dans les cas qu'exigent les verbes auxquels ils ſont joints, ſe mettent avant les verbes eux-mêmes. Par ex. Le pere aime le fils, *ama kupe koſimpi*. La particule *akou*, qui ſignifie la négation, ſe met toujours après le verbe qu'elle affecte. Par ex. Je ne vais pas, *kenerakou*; & lorſqu'il y a pluſieurs verbes,

elle se joint au verbe principal. Par ex. Comme il ne vouloit pas entendre, *tontchirakou*, *otchoro tchakate*; il n'a pas pu aller, *pahafi kenerakou*, &c.

Du Relatif Qui.

Dans la Langue Mantchou, les relatifs *qui*, *que*, &c. ne s'expriment pas autrement qu'en les plaçant entre le nominatif & le verbe. Par ex. Le livre que vous avez fait, *fini pantchipouha pithe*, ce qui signifie à la lettre : *le livre fait par vous*, d'où l'on voit que la phrase prend alors le sens passif. Il est à remarquer que le verbe est alors au prétérit ou au futur; souvent même il change la terminaison du prétérit & du futur en *hangke*, *hengke*, *hongke*, pour le prétérit; & en *rangke*, *rengke*, *rongke*, pour le futur. Par ex. Ce que vous dites est très-bien, *fini hentou hengke oumefi inou*; ce qui veut dire à la lettre, *votre discours est très-bien*.

Syntaxe des Verbes.

On met le verbe au participe qui se termine en *fi*, lorsqu'il se trouve dans la phrase plusieurs membres ou propositions qui ont chacune un sens particulier, ou qui rendent incomplet le sens total de la phrase; quelquefois on met ce verbe, surtout après la derniere proposition, à l'infinitif terminé en *me*; & cet infinitif a alors le sens du participe. Enfin le verbe final, qui termine le sens, se met au présent, au futur, ou au parfait, suivant que le cas l'exige, comme on va le voir dans cet exemple. Lorsque mon frere prit le grade de Docteur, il se rendit à la Cour pour chercher & trouver son maître, & quand il fut vis-à-vis de lui, il attendit long-tems & ne dit rien, *mini teou tsinche pahafi*, *kemoun hetchente kenefi*, *ini*

sefou paime atchanafi paktchilame tefi kouitame oumai kisourehe akoupi.

Lorsqu'on rapporte la caufe pour laquelle on a fait ou on fait quelque chofe, on fe fert de la terminaifon paffive *hangke*, *hengke*, *hongke*. Par ex. Un pere châtie fon fils, parce qu'il l'aime, *ama kupe tantarangke*, *kofirengke kai.* La raifon pour laquelle il a donné de l'argent à fon fils, c'eft pour l'engager à fe corriger de fes défauts, *ama kute mongounpe pouhengke*, *entepoukoupe halakini fehengke.* Il eft à remarquer que lorfqu'il y a deux propofitions, dont l'une exprime l'effet & l'autre la caufe, celle qui exprime l'effet fe met la premiere.

Syntaxe du Verbe auxiliaire Seme.

Le verbe *Seme* equivaut au *que* entre deux verbes, c'eft-à-dire qu'il joint deux ou plufieurs propofitions d'une même phrafe : par ex. Un tel m'a dit que vous etiez allé, *fimpe kenehe feme*, *tere minte alahapi.* On voit par cet exemple, que le verbe *feme* fe met après le verbe de la feconde propofition, laquelle dans la conftruction Mantchou fe place avant la premiere. Autre exemple : l'Empereur m'a ordonné de lui préfenter une fupplique fur cette affaire, *ere emou pape quefimpou feme hefe minte ouafimpouhapi.* De même, il m'a défendu de le faire favoir aux autres, *koua nialmate oume tontchipoure feme fafoulahapi.* Dans ces exemples, comme dans tous les autres qu'on pourroit apporter, le verbe *feme* equivaut à notre façon de parler, *dit-il*, *c'eft ainfi qu'il a dit*, & autres femblables. Par l'explication littérale du dernier exemple que je viens de citer, on jugera de l'ufage du verbe *feme.* Il m'a défendu de le faire favoir aux autres, *koua nialmate oume tontchipoure feme fafoulahapi*; explication littérale : *koua* aliis, *nialmate* hominibus,

oume

oume ne, *tontchipoure* reveles, *seme* inquit, *fasoulahapi* prohibuit; ce qui revient à cette phrase françoise, *que les autres ne le sachent point, c'est ce qu'il a défendu.*

Lorsqu'on passe du premier sens complet à un autre différent, on se sert communément du verbe transitif *sesi* ou *sere tchakate* qu'on met à la fin du premier sens complet; & alors le *sesi* a le sens de *a-t-il dit;* & le *sere tchàkate*, celui de *les choses etant ainsi.*

Pour ce qui est de cette façon de parler : *quand je devrois mourir*, par ex. elle se change en cette autre : *je meurs plutôt que de*, &c. Je mourrois plutôt que de pécher contre la raison, *poutchetchi*, *poutchere tapala*, *toro-kienpe ainaha seme foutararakou.* A la lettre *poutchetchi*, s'il faut mourir, *poutchere tapala*, je mourrai soit; *ainaha seme*, mais certainement; *toro kienpe foutararakou*, je ne transgresserai pas les loix de la raison.

Voilà à-peu-près ce qu'il y a de plus essentiel à savoir sur la Langue des Mantchoux. Si l'on est au fait des regles dont je viens de parler dans cet ecrit, il n'est aucun livre Mantchou qu'on ne puisse lire, & dont on ne comprenne le sens. Un peu de lecture & quelques traductions, donneront l'intelligence de ce qui peut m'avoir echappé; car il s'en faut bien que j'aie tout dit. Ce feroit un grand avantage pour la république des Lettres, si quelques-uns de ces Savans qu'aucun travail ne rebute, s'adonnoient à l'étude d'une Langue qui leur donneroit une entrée facile pour pouvoir pénétrer, sans aucun secours etranger, dans le labyrinthe de la Langue chinoise, où se trouvent les plus anciens monumens littéraires qui soient dans l'Univers.

ABRÉGÉ (1) CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS,

Par M. Amiot.

Premiere Partie. Tems mythologiques ou fabuleux, & regardés comme tels par le corps des Lettrés, qui sont les Savans de la Nation.

Seconde Partie. Tems douteux ou incertains, depuis Fou-hy; *fondateur de la Monarchie, jusqu'à* Hoang-ty, *qui en est proprement le Législateur.*

Troisieme Partie. Tems historiques, ou certains, depuis la 62e année du regne de Hoang-ty, *jusqu'à la 35e année de* Kien-long; *c'est-à-dire, depuis l'an 2637 avant J. C. jusqu'à l'an 1770 de notre ere vulgaire.*

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

UN Ouvrage très-simple, mais qui ne peut être que le fruit d'une profonde érudition, vient de paroître (2) sous le nom auguste du savant Empereur de Chine. C'est une table chronologique de tous les Souverains, qui, depuis *Hoang-ty*, ont occupé le trône Chinois, ce trône illustre que les Tartares-Mantchoux remplissent aujourd'hui si dignement. La succession de chaque Empereur y est assignée à l'année précise où

(1) *Voyez* ce que nous avons dit de ce morceau, dans la Préface de ce volume. *Voyez* aussi la Dissertation sur l'antiquité des Chinois, tome II de ce Recueil, & la note qui est au bas de la p. 8 de ce même tome.

(2) M. Amiot ecrivoit cela en 1769.

elle s'est faite, & où elle a eté reconnue universellement dans tout l'Empire. Les noms qui ont eté donnés aux années de différens regnes, depuis que la coutume de donner aux années des noms particuliers qui les désignent s'est introduite à la Chine, y sont marqués avec la derniere exactitude; & au moyen d'une période de 180 ans, qu'on appelle *San-yuen* ou *Tri-cycle*, l'ordre des cycles y coule sans interruption, & sans être sujet à l'inconvénient de ne pouvoir constater certaines époques, lorsqu'elles datent d'un regne dont la durée excede celle du cycle même..

Tel est l'Ouvrage que le Monarque Tartare-Chinois, Prince non moins habile dans les Lettres que dans la science du Gouvernement, vient de faire imprimer dans son propre Palais, après lui avoir fait subir tous les examens *juridiques* des différentes Académies ou Tribunaux littéraires de la Capitale. On n'y lit, il est vrai, que des noms & des dates; mais ce sont des dates sûres & des noms placés à propos. C'est un flambeau, à la lueur duquel on peut se conduire sûrement dans les routes difficiles de l'*Histoire la plus étendue qui soit dans l'Univers.*

Pour se conformer aux intentions du grand Prince dont le zele éclairé enrichit de jour en jour la Littérature chinoise, & pour ne pas exposer mal-à-propos son nom & sa réputation à la *dérision* ou aux critiques bien fondées des Savans à venir, les Savans d'aujourd'hui, je veux dire ceux sur lesquels on s'est déchargé du *soin* des recherches, ceux qui les ont approfondies & discutées, les Censeurs, qui les ont appréciées, les Grands des deux Nations (Tartare & Chinoise) qui en ont autorisé les résultats, n'ont rien admis dont on ne pût constater la vérité par des monumens, ou dont on ne pût conclure la certitude par le calcul. Ils ont fixé, d'un commun accord, les points les plus litigieux de leur Histoire; ils ont relégué

dans la classe des problêmes qui restent à résoudre, tout ce qui concerne l'Histoire de *Fou-hi* & des Princes intermédiaires qu'on fait régner jusqu'à *Hoang-ty*; ils n'ont pas même daigné s'occuper de ce qui précède les tems de celui qu'ils regardent comme leur véritable Législateur. Pour empêcher, je ne dis pas la saine critique, mais la vétilleuse chicane, de vouloir renouveller des discussions qui deviendroient peut-être interminables, ils ont livré les 60 premieres années du régne de *Hoang-ty* lui-même, pour servir d'aliment à l'inquiétude & & aux disputes des Lettrés subalternes; mais ils ont déterminé sans détour, que la chaîne des cycles pouvant s'étendre, sans interruption, jusqu'à la 61e année de l'Empire de *Hoang-ty*; c'etoit cette année même qu'il *falloit fixer pour* premiere epoque de la chronologie. Ainsi depuis l'année courante (1769), qui est la 34e du régne de *Kien-long* jusqu'à la 2637e avant l'Ere chrétienne qui répond exactement à la 61e du regne de *Hoang-ty*, on peut sans crainte de s'egarer, suivre un des plus beaux sentiers de l'histoire, pendant l'espace de 4406 ans.

Si jamais Nation a mérité créance sur le jugement qu'elle porte de ses propres fastes, c'est sans contredit la Nation chinoise, quand elle s'est expliquée par l'organe de ses Savans; mais plus particuliérement encore quand aux Savans Chinois, se sont joints d'autres Savans d'une Nation différente, sous l'autorité d'un Prince savant lui-même, & qui n'est pas Chinois. Quel intérêt commun pourroit les porter à n'être pas de bonne-foi? Par quel motif cette Nation, qui fait assez peu de cas de toutes les autres, pour dédaigner d'en être connue, & à qui son propre suffrage tient lieu de celui de tout l'Univers, voudroit-elle altérer la vérité, en s'arrogeant une antiquité qu'elle n'auroit pas, ou en retranchant de son antiquité réelle

des années qu'on ne sauroit lui disputer ? Par quel motif un Prince Tartare, aussi jaloux de sa réputation littéraire, que de la gloire de ses armes; par quel motif les Tartares, ses sujets les plus affidés, non moins jaloux de tout ce qui peut illustrer leur Maître, leur Nation, & leurs noms, auroient-ils pu condescendre à des falsifications qui ne les intéressent en rien, & dont il ne pourroit leur revenir que la honte de les avoir permises ? Si l'on vouloit révoquer en doute ce que les uns & les autres nous donnent pour certain, après de mûres délibérations, & les discussions les plus exactes, il ne seroit pas aisé de trouver des raisons plausibles pour pouvoir le faire avec quelque espece d'équité.

Les commencemens de presque toutes les Histoires sont remplis de fables, il est vrai; mais il n'est pas moins vrai qu'après les fables viennent les faits historiques, & certaines epoques qui servent à en constater la certitude : or, ces faits historiques remontant à plus de trois mille ans avant l'Ere chrétienne, il faut nécessairement que le Déluge universel soit arrivé quelques siecles plutôt, pour laisser aux hommes le temps de multiplier, de s'étendre, de bâtir des villes & de fonder des Royaumes. En suivant le calcul des *Septante*, on peut donner à l'Empire de Babylone une durée de deux mille deux cens cinquante ans pour les quatre Dynasties des Chaldéens, des Arabes, des Assyriens & des Mèdes qui l'ont successivement occupé; on peut compter 387 ans entre les Chaldéens & Nemrod, & 538 ans depuis l'extinction des Mèdes par Cyrus, jusqu'à l'Ere chrétienne. De cette sorte, sans être contraint à des systêmes fondés, tout au plus, sur des vraisemblances, sans être obligé de faire régner en même tems, dans des endroits différens, plusieurs Princes que l'Histoire nous dit s'être succédés les uns aux autres dans le gouvernement d'un même

Empire ; on ne remontera pour la fondation du royaume de Babylone, qu'à l'an 3175 avant J. C. 541 ans après le Déluge universel (1).

En suivant le calcul des *Septante*, on peut conserver aux Egyptiens leurs trente Dynasties, avec le nombre des Princes qu'ils assignent à chacune ; & faire régner leur Menès 658 ans après le Déluge, la 3058e année avant l'Ere chrétienne. On pourroit même, s'il en etoit besoin, admettre les dix Princes Chinois prédécesseurs de *Hoang-ty*, & fixer l'epoque de la fondation de l'Empire de la Chine par *Fou-hi*, à la 254e année après le Déluge, 3462 ans avant J. C. Mais nous n'avons pas besoin pour la Chine d'un si grand espace de tems ; & si je le prends ici, ce n'est que par supposition, pour faire voir que quand même la partie de l'Histoire chinoise, depuis la 61e année du regne de *Hoang-ty* jusqu'à la premiere de celui de *Fou-hi* qu'on regarde comme douteuse quant à sa durée de 825 ans, seroit revêtue de toute la certitude & de toute l'authenticité qu'ils accordent aux autres parties de la même Histoire, on n'en pourroit tirer aucune conséquence qui ne pût être admise par *tout Chrétien* ou *tout bon Catholique*.

Tout Chrétien, tout bon Catholique peut admettre sans inconvénient, une chronologie qui ne contredit en rien les monumens sacrés ou les dogmes incontestables de la sainte Religion

(1) La 538e avant l'Ere chrétienne, Cyrus détruisit l'Empire des Mèdes à Babylone. Les Mèdes avoient occupé cet Empire pendant 350 ans ; ils avoient remplacé les Assyriens, qui avoient régné 1460 ans ; les Assyriens succéderent aux Arabes, qui n'avoient régné que 215 ans ; & les Arabes, aux Chaldéens qui en avoient régné 225. Supposons que depuis Evéchoüs, premier Roi des Chaldeens, jusqu'à Nemrod, fondateur ou usurpateur de Babylone, il y ait un espace de 385 ans, ou de 387 en comptant les 2 années extrêmes, & additionnons toutes ces sommes ; nous trouverons que l'Empire Babylonien ne remonte, dans sa plus haute antiquité, qu'à la 3175e année avant J. C. & la 541e après le Déluge.

qu'il professe. Tout bon Critique peut, sans manquer aux regles de son art, adopter une chronologie qui n'a rien que de conforme à la saine raison, & qui est etayée de toutes les preuves qui suffisent pour produire une certitude morale dans l'esprit de quiconque sera sans préjugés. Détruisons, s'il se peut, les préjugés, nous n'aurons pas de peine à établir les preuves. *L'abbé Renaudot*, dit M. de Fourmont, *redoutoit jusqu'au nom de la Chine: sans examen, il en traitoit toute l'Histoire de fables*, &c. Moins timide que l'abbé Renaudot, & sans redouter, comme lui, *jusqu'au nom de la Chine*, l'Auteur de la troisieme dissertation insérée dans le troisieme tome *de l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences*, porte un jugement presque aussi rigoureux sur l'Histoire de cette célebre Nation (1). Voici comment il s'exprime. La citation est un peu longue, mais elle est nécessaire.

« Quel fonds peut on faire sur la certitude chronologique » chinoise pour les premiers tems, lorsqu'on voit ces Peuples » *avouer unanimement qu'un de leurs plus grands Monarques*, » ennemi par intérêt des traditions anciennes & de ceux qui » pouvoient les savoir, *fit brûler tous les livres qui ne traitoient* » ni d'Agriculture, ni de Médecine, ni de Divination, anéantit » tous les monumens; & s'attacha, pendant plusieurs années, à » détruire tout ce qui pouvoit rappeller la connoissance des tems » antérieurs à son regne? Quarante ans environ après sa mort, » on voulut *rétablir* les monumens historiques. Pour cet effet » on recueillit, dit-on, *les oui-dire des vieillards*; on déterra, » ajoute-t-on, quelques *fragmens* des livres échappés à l'incendie général. On rejoignit comme l'on put, ces différens » lambeaux; & du tout on tâcha d'en composer une *Histoire* » suivie. Ce ne fut néanmoins que plus de 150 ans après la

(1) Origine des Loix, des Arts & des Sciences, troisieme dissertation, pag. 293, tome III.

» destruction de tous les monumens, c'est-à-dire, l'an 37 avant » J. C. qu'on vit paroître un corps complet de l'ancienne Histoire. L'Auteur même *Sée-ma-tsien*, qui la composa, eut la » bonne-foi d'avouer *qu'il ne lui avoit pas été possible de re-* » *monter avec certitude 800 ans au-delà des tems auxquels il* » *ecrivit.*

» Tel est l'aveu unanime que font les Chinois. Je laisse à » juger, après un pareil fait, de la certitude de leur ancienne » Histoire. Aussi eprouve-t-on, lorsqu'on veut la traiter, *des* » *difficultés & des contradictions insurmontables. Les différences* » *qu'on remarque dans les epoques principales, prouvent que* » *l'Histoire des Chinois n'a aucune supériorité ni aucun avantage* » *sur les autres Histoires profanes. Il y regne une incertitude* » semblable à celle que les Chronologistes eprouvent dans » leurs recherches sur l'Histoire des Babyloniens, des Egyptiens, » & sur celle des premiers Rois de la Grece. D'ailleurs elle est » egalement dénuée de faits, de circonstances & de détails.

» A l'egard des observations astronomiques, dont on a cher- » ché à etayer les prétendues Antiquités Chinoises, il y a long- » tems que le célebre Cassini & plusieurs autres Ecrivains de » mérite, en ont assez dit pour décréditer *tout cet appareil vi-* » *siblement inséré après coup.* La supposition même est si sen- » sible qu'elle a été apperçue par quelques Lettrés, malgré *le* » *peu d'idée qu'en général les Chinois ont de la critique. On peut* » *assurer hardiment que jusqu'à l'an 206 avant J. C. leur His-* » *toire ne mérite aucune croyance. C'est un tissu perpétuel de* » *fables & de contradictions; c'est un chaos monstrueux dont on* » *ne sauroit rien extraire de suivi & de raisonnable* ».

Voilà en effet une assertion bien hardie; mais est-elle bien fondée? C'est ce que nous dira M. Fourmont. Je vais transcrire quelques-unes de ses réflexions, telles que je

je les trouve dans son Ouvrage sur les Histoires des anciens Peuples (1). « Un vieux Lettré, descendant de Confucius, » trouva dans une muraille un *chou-king* à moitié moisi, & sur » cela on bâtit un systême. *Le* Chou-king *est de tous les* kings » *celui où il y a le plus de faits de l'ancienne Histoire rapportés;* » *car le* Ché-king, *livre poétique, ne nous en montre dans ses* » *odes qu'un petit nombre, encore souvent ne sont-ce que des* » *allusions* dont l'explication reste à deviner; & c'est sur *des* » *monumens si abrégés que l'on a composé les annales. Qui nous* » *a donc forgé une chimere si folle? Et comment des gens d'es-* » *prit se sont-ils persuadés, ou que sous* Ché-hoang-ty, *toutes* » *les archives avoient eté brûlées* (evénement impossible par » cent raisons toutes plus fortes les unes que les autres), *ou* » *que les* king, *livres de morale & dans lesquels assurément* » *l'on n'a affaire que de quelques exemples, exemples même* » *que l'on tiroit des annales d'alors, comme cela est sensible à* » *tout Critique; comment* (on ne sauroit trop le répéter), » *a-t-on cru si légérement que les* King, livres de morale, » *avoient eté le fondement des mêmes annales, pendant qu'au* » *contraire ils les supposent par-tout, & qu'à proprement parler* » *ils n'en sont que des extraits fort minces?*

» Disons donc plutôt, & ce sera le dénouement de cette » fable, chaque partie de la littérature a ses tems; chaque » siecle a ses modes, & le siecle philosophique a toujours di- » minué l'erudition. Celui de S. Thomas ou de la scholastique » en général, etoit-il fort amateur d'Histoire ou de monumens » authentiques? Celui de Platon & d'Aristote l'etoit-il? Or, » tel a eté à la Chine le tems de Confucius. Eblouis de la » beauté & des charmes de la philosophie prêchée par les » Sectes d'*Yang*, de *Lao-kiun*, de Confucius; devenus cher-

(1) Tome II, chap. 21.

» cheurs & raisonneurs eternels, les Chinois d'alors s'occu-
» poient, non à apprendre, non à travailler sur leurs anciens
» Auteurs, mais à politiquer sur le présent ; à le comparer à un
» passé, selon eux, plus sage & plus estimable ; à donner leurs
» conjectures sur un avenir qu'ils se représentoient malheureux.
» Pouvoient-ils plaire à *Hoang-ty*, usurpateur des petits
» royaumes, jusques-là, sinon tranquilles, au moins libres ?
» Combien trouva-t-il de Lettrés, jaloux des droits des Rois
» vassaux, leurs maîtres, déchirant sans cesse dans leurs ecrits
» *Hoang-ty*, & lui répétant toujours les noms illustres des Em-
» pereurs *Yao*, *Chun*, *Ouen-ouang*, &c. ? Ils l'avoient tellement
» irrité que, transporté de fureur, il avoit pris la résolution de
» brûler tous leurs livres, *& qu'il en donna l'edit. On ne doit*
» *pas même douter qu'il ne s'en soit brûlé plusieurs ; mais tous,*
» *mais les annales, mais les archives ? Folie de le penser* ; il
» n'en vouloit qu'à ces Philosophes moralistes ; & son fils, *bien*
» plus avisé que lui, pour cela même le traita d'insensé : mais
» revenons. Parce que les noms de quelques Empereurs, par
» exemple de *Ty-kou*, de *Tchoan-hiu*, & sur-tout des Empe-
» reurs suivans, dont parlent ici les annales, ne se trouvent
» point dans les *Sée-chou*, ne seroit-ce pas être bien simple
» que d'en nier l'existence ? *On y cite, non les Empereurs, ni*
» *leur histoire en général, mais les Empereurs illustres par leurs*
» *vertus, & non les autres ; quelquefois les plus décriés, mais*
» *pour marquer leurs désastres & ses causes* ».

Ce qu'on vient de lire du docte Académicien, peut servir de réponse générale aux difficultés qu'on fait communément contre la certitude de la Chronologie chinoise pour les premiers tems. Je dois dire quelque chose de plus particulier, & je vais le faire en reprenant, article par article, tout ce qui est en caracteres italiques dans le fragment que j'ai cité.

1°. *Les Chinois n'avouent point unanimement que* Tsin-che-hoang *soit un des plus grands Monarques qu'ils aient eu.* Ils ont la bonne-foi de convenir de quelques belles qualités qu'il avoit; mais ils le regardent en même tems comme un monstre d'orgueil & de cruauté, & ils en disent la raison. *C'etoit un monstre d'orgueil*, disent-ils, parce qu'il se préféroit ouvertement à tous les Souverains qui avoient eté avant lui; parce qu'il disoit que sa race ne périroit point, & qu'elle dureroit autant qu'il y auroit des Chinois dans le monde; parce qu'il ne voulut pas qu'on lui donnât d'autre nom que celui d'*Empereur par excellence*, *Hoang-ty* (1). C'etoit un monstre de cruauté, ajoutent-ils; parce qu'il fit périr sans raison, sans prétexte même, un très-grand nombre d'hommes qui n'avoient d'autre crime que celui d'avoir su se distinguer du commun par leurs vertus & par leur savoir.

Voilà sur quel pied les Chinois regardent leur *Tsin-ché-hoang*, ce destructeur barbare de tout ce qu'ils avoient de plus précieux dans leur Empire. Il n'est jamais venu dans la pensée d'aucun d'eux de le comparer aux grands Empereurs *Yao*, *Chun*, *Yu*, *Tcheng-tang*, *Ouen-ouang* & autres dont ils ne cessent de répéter l'eloge & de vive voix & par ecrit.

2°. Ce ne fut point pour *en composer une histoire suivie qu'ils recueillirent les oui-dire des vieillards, & qu'ils rejoignirent les différens lambeaux de livres echappés à l'incendie général.* Ils interrogerent les vieillards, ou, pour mieux dire, ils leur firent réciter ce qu'ils avoient appris par cœur dans leurs plus tendres années; & ce qu'ils avoient appris par cœur, regardoit en particulier les *King* & les abrégés d'histoire réduits en sommaires, comme on l'a pratiqué de tout tems à la Chine, & comme on l'y pratique encore aujourd'hui dans les lieux destinés

(1) Ou, le premier des Empereurs *Ché-hoang-ty.*

à l'instruction de la jeunesse. *Ils rejoignirent*, il est vrai, *les différens lambeaux de livres echappés à l'incendie général ;* mais ce ne fut qu'après les avoir confrontés avec ce qu'ils avoient d'ailleurs ; avec les monumens qu'ils regardoient déjà comme authentiques ; avec ce qu'ils lisoient dans les livres qui n'avoient pas péri ; avec ce qui leur avoit été présenté par les différens particuliers ; avec les Mémoires domestiques de ceux qui, ayant eu quelque emploi ou quelque charge dans l'epée ou dans la Magistrature, avoient déposé dans le sein de leurs familles, pour leur propre gloire & pour celle de leurs descendans, les *expéditions* qui en constatoient les epoques & la réalité ; avec les inscriptions gravées sur les tombeaux ; avec les dates de ces titres honorifiques, que les Empereurs ont données de tout tems aux personnages illustres de l'un & de l'autre sexe ; avec tout ce qu'on avoit pu trouver dans les Archives des Villes, des Bourgs, des Temples & des Tribunaux ; avec.... Eh ! pourquoi ne le dirai-je pas ? Oui, avec les Chansons même qui avoient cours parmi le Peuple (1). On

(1) *Ouang-che-yun*, abréviateur d'Histoire, dit que du tems de *Yao*, les enfans chantoient une chanson dont voici le sens : *si nous avons de quoi vivre, si nous sommes vêtus, c'est à notre Empereur que nous en sommes redevables ; mais nous pouvons, mais nous savons honorer* Yao. Le même Abréviateur cite une autre chanson, qui, du tems de *Yao*, avoit cours parmi les Laboureurs ; en voici le sens : *Dès que le Soleil se leve, je me mets au travail ; quand le Soleil se couche, je vais prendre mon repos ; quand j'ai soif, l'eau que je puise moi-même me sert de boisson ; quand j'ai faim, les grains que ma propre main a semés & recueillis, sont ma nourriture : que l'Empereur fasse ce qu'il lui plaira, je n'en suis pas en peine, il ne sauroit rien faire que de bien.*

Chun, dit le même Auteur, savoit jouer du *Kin* à neuf cordes : Il en jouoit souvent en chantant des paroles de sa composition ; les voici : *le vent du midi apporte la chaleur, & dissipe la tristesse ; qu'il en soit de même de* Chun : *qu'il fasse la joie & la consolation de son Peuple. Le vent du midi fait pousser les grains qui sont l'espérance du Peuple ; comme lui sois,* Chun, *l'espérance & la richesse de tes sujets.*

en conſerve encore qu'on dit avoir eté faites du tems d'*Yao* & de *Chun*. Elles ne marquent aucune epoque à la vérité; mais elles ſont un témoignage non ſuſpect de la croyance immémoriale où l'on eſt à la Chine, de l'exiſtence de ces grands perſonnages, & du degré d'eſtime que l'on a pour leur vertu.

Je ne dois pas oublier de faire mention ici de ces vaſes antiques connus ſous le nom de *Ting*, qu'on conſervoit en chaque Province, dans le lieu où le principal Mandarin faiſoit ſa réſidence. Ces *Ting* etoient comme autant de livres dans leſquels on voyoit tout ce qui concernoit la Province particuliere dont chacun d'eux etoit comme la repréſentation. On y voyoit ſa ſituation, ſon etendue, ſes bornes, ſes villes, ſes villages, ſes montagnes, ſes rivieres, ſes revenus, ce qu'elle produiſoit, ſon commerce, ce que l'Empereur en devoit retirer, ſes uſages, comment & par qui ils avoient eté etablis, ſous quels Princes on y avoit fait des augmentations & des changemens. Ces *Ting*, dit l'Hiſtorien que j'ai cité plus haut, *ſervoient pour l'inſtruction des Magiſtrats & du Peuple, & furent très-utiles à la poſtérité.* Combien d'autres monumens n'ont-ils pas fourni des lumieres à ceux qui travailloient les premiers aux etabliſſemens de l'Hiſtoire après que la paix eut eté rendue aux Lettres? *Sée-ma-tſien* n'en a pas fait le détail, parce qu'il lui eût fallu faire des volumes auſſi nombreux que ceux de ſon Hiſtoire, s'il avoit voulu parler de tout; mais il en a aſſez dit pour mériter qu'on l'en croye ſur ſa parole, quand il avance qu'il n'a travaillé que d'après les mémoires & les monumens qui lui ont paru les plus sûrs, parmi ceux-là même qui lui paroiſſoient sûrs. La bonne-foi avec laquelle *il avoue qu'il ne lui avoit pas eté poſſible de remonter avec certitude 800 ans au-delà du tems auquel il ecrivoit*, eſt une preuve convaincante qu'il n'a pas

voulu en impoſer, & qu'il a ecrit ſon Hiſtoire, non en Romancier, mais en Critique. Du reſte il ne faut pas s'y méprendre : cet aveu ne dit pas ce qu'on lui fait dire, & c'eſt faute de l'avoir compris, qu'une foule d'Auteurs Européens, qui ſe ſont copiés les uns les autres, ont oſé aſſurer que *l'Hiſtoire des Chinois n'a aucune ſupériorité ni aucun avantage ſur les autres hiſtoires profanes.* L'*incertitude*, dont parle *Sée-ma-tſien*, ne regarde en aucune façon les faits hiſtoriques qu'il rapporte, puiſqu'en les rapportant, il les donne comme sûrs. Elle ne regarde pas la ſuite chronologique des Empereurs qui ont régné depuis *Hoang-ty*, puiſqu'il affirme qu'elle eſt inconteſtable. Elle ne regarde pas les années de leurs regnes priſes en général & dans leur totalité, puiſqu'il en déduit la ſomme par des conſéquences tirées de pluſieurs epoques qu'il regardoit comme certaines, & d'une foule de circonſtances qui, combinées enſemble, lui paroiſſent equivaloir à des epoques. Il s'eſt trompé cependant pour la fixation de la premiere année de *Hoang-ty* comme Empereur ; il s'eſt trompé encore pour la fixation de la premiere année du regne de *Yao*, & pour la durée des regnes des trois premieres Dynaſties : mais ces erreurs viennent, ſi je puis m'exprimer ainſi, de ſon trop de critique. Il craignoit d'expoſer ſa réputation ; il craignoit les ſatyres des Lettrés ſes contemporains, ſur leſquels lui & ſon pere *Sée-ma-tan* avoient eu la préférence pour l'emploi d'Hiſtorien de l'Empire dont l'un & l'autre furent revêtus. Il ne voulut rien dire qu'il ne fût en etat de juſtifier par des preuves ſolides ; & comme il n'avoit pas alors les mémoires & les monumens que *Pan-kou*, *Sée-ma-koang*, *Tchou-hi* & pluſieurs autres ont acquis après lui, il n'a pu faire uſage que de ceux dont il etoit dépoſitaire. On comprend aiſément que dans la poſition où il ſe trouvoit, les peines & les embarras ſe multiplioient à chaque

inftant. On comprend que plus il avançoit, en remontant vers les premiers tems de la Monarchie, plus les difficultés devenoient épineufes, & qu'elles devoient augmenter à proportion que les fecours devenoient plus rares. S'il n'avoit eu à répondre de fon travail qu'au Prince qui l'en avoit chargé, qu'à la Cour qui l'y encourageoit, qu'à l'Académie ou tribunal d'Hiftoire, dont il etoit le chef, il n'eût pas eté fi timide. Les applaudiffemens que le commun des Citoyens, entraîné par des fuffrages refpectables, eût infailliblement donnés à fes fuccès, l'euffent enhardi à fe décider dans le doute, & à ofer prendre fur lui d'admettre certaines epoques, de l'exiftence & de la vérité defquelles il etoit convaincu, quoiqu'il ne lui fût pas poffible alors de fournir les preuves qui puffent en démontrer l'authenticité. Mais il avoit à craindre les jaloux, les critiques, & cette foule des Lettrés, fans nom comme fans emploi, qui ne manquent jamais de s'infcrire en faux contre le mérite connu, fur-tout s'il eft récompenfé; il voyoit des traits fans nombre, trempés dans un fiel plus ou moins amer, prêts à être décôchés contre lui, pour peu qu'il fe fût ecarté du fentier de l'evidence ou de celui qu'eclaire le flambeau de la critique. Je conclus de tout cela que *Sée-ma-tfien*, en rétabliffant l'Hiftoire, a ufé d'une extrême réferve; qu'il s'eft conduit en critique un peu outré dans l'emploi qu'il a fait des matériaux; que la crainte des libelles lui a fait rejetter bien des chofes qu'il croyoit sûres, mais dont il ne lui etoit pas poffible de prouver alors la certitude de maniere à diffiper les doutes. J'ajoute que l'*aveu qu'il a*, dit-on, *la bonne-foi de faire, ne retombe que fur les années cycliques, dont il n'a pas pu déterminer la fuite avec certitude 800 ans au-delà du tems auquel il ecrivoit.* Mais ce qu'il n'a pas pu faire, d'autres l'ont fait après lui, parce qu'après lui on a eu bien des fecours qu'il ne lui

avoit pas eté possible d'avoir ; parce qu'après lui on a eu le loisir de discuter les faits, de les combiner avec telles & telles epoques, avec telles & telles circonstances ; parce qu'après lui enfin, on a fait des découvertes en fait de mémoires & de monumens, & qu'on a acquis des lumieres qui ont facilité l'arrangement des cycles. On en a poussé l'etendue, d'abord jusqu'à *Yao ;* & de nos jours, par les soins infatigables du premier corps des Lettrés de ce vaste Empire, sous la protection du grand Prince qui le gouverne, jusqu'à la 61e année du regne de *Hoang-ty.*

3°. Tout ce que *le célebre Cassini & plusieurs autres Ecrivains de mérite ont dit pour décréditer les observations astronomiques sur lesquelles on a etabli les preuves des Antiquités Chinoises*, ne prouve absolument rien. Le calcul de Cassini est très-bien fait, mais il pose sur un fondement ruineux. Ce grand Astronome suppose que, *selon l'Histoire Chinoise, le Solstice d'Eté fut observé sous le regne de* Yao *au premier degré de la constellation* hiu, *qui présentement* (en 1628) *commence vers le dix-huitieme d'*Aquarius ; *de sorte que depuis ce tems le Solstice s'est eloigné de plus de quarante-huit degrés de son premier lieu :* d'où il conclut, comme on peut le voir dans ses réflexions sur la Chronologie Chinoise (1), que *la vingtieme année du regne de* Yao *répond à la 1852e avant l'Ere chrétienne, & non pas à la 2347e, comme l'assure le P. Martini, d'après l'Histoire Chinoise.* Ce qui fait une différence de près de cinq siècles, entre cette epoque tirée de l'Histoire Chinoise, & la même epoque tirée du mouvement des etoiles fixes.

(1) *Voyez* les Mémoires de l'Académie royale des Sciences depuis 1666 jusqu'à 1699, tome VIII, depuis la page 300 jusqu'à la page 311. On ne sera pas fâché de lire en entier tout ce qu'a dit M. Cassini pour faire naître des doutes sur la certitude de la Chronologie Chinoise.

La

La même différence se trouve encore par l'examen de l'observation des cinq planetes dans la constellation *che*. *La Chronologie chinoise met cette conjonction entre l'an 2513 & l'an 2435 avant la naissance de J. C.* & le calcul l'a donnée à M. Cassini l'année 2012 avant l'Ere chrétienne. *Il y aura donc une différence de cinq siecles entre le tems marqué par cette Chronologie, & le vrai tems. Ainsi l'epoque Chinoise sera plus récente de cinq siecles que les Historiens chinois ne la supposent.* Or, quelle foi peut-on ajouter à une Histoire si manifestement convaincue de fausseté? On est en droit de conclure, que tout ce qu'on y lit des premiers tems, est ou fabuleux ou supposé, & ne mérite aucune croyance. On est en droit de conclure qu'une eclipse *solaire* de l'an 1255 que le *Chou-king*, dit être arrivée sous le regne de *Tchoang-kang*, quatrieme Empereur de la Dynastie des *Hia*, est une eclipse qu'on a insérée après coup dans cet ancien livre, puisqu'il est impossible qu'elle ait pu avoir eté observée sous un Prince qui régnoit près de deux cens ans après *Yao*, lequel, *par une démonstration tirée d'un calcul astronomique*, n'a commencé son regne que 283 ans après l'eclipse.

On ne dira pas que j'affoiblis l'objection, ou que j'elude la difficulté. Il s'agit de répondre d'une maniere satisfaisante, & qui puisse dissiper tous les nuages dont on ne cesse d'obscurcir une chronologie qui entraîne par sa certitude les suffrages de tous ceux qui sont instruits des véritables fondemens sur lesquels elle pose. Pour premiere & unique réponse à tout ce que j'ai rapporté du grand Cassini, je rappellerai l'Histoire de la *Dent d'or*.

Les raisons que quelques Physiciens trouverent pour expliquer comment une pareille dent avoit eté produite, & avoit pris peu-à-peu son accroissement dans la bouche du jeune

homme, parurent d'abord, ſinon fort ſolides, du moins fort plauſibles. On s'aviſa enſuite de faire des recherches pour s'aſſurer de la vérité du fait: on trouva qu'il n'avoit jamais exiſté, & que la Dent d'or n'etoit qu'une fable. On finit par où on auroit dû commencer; & les ingénieuſes explications des Phyſiciens, furent pour cette fois de reſte.

Il en eſt ainſi des calculs du grand Aſtronome que j'ai cité; avec cette différence néanmoins que Caſſini, n'ayant pas pu vérifier par lui-même l'Hiſtoire chinoiſe, a eté obligé de s'en rapporter au témoignage des Auteurs Européens ſuppoſés inſtruits. Il n'eſt reſponſable que de ſes calculs & des conſéquences qu'il en tire. C'eſt ſur le P. Martini que retombe la faute d'avoir fait dire à l'Hiſtoire chinoiſe *ce qu'elle ne dit pas*, parce qu'il a confondu dans ſon abrégé, le texte avec la gloſe, & qu'à l'exemple de certains Abréviateurs chinois, il a fait de l'un & de l'autre, un tout qu'il a appellé *Abrégé de l'Hiſtoire Chinoiſe*. Comme c'eſt ici un point eſſentiel, parce que c'eſt de ce point bien diſcuté, que dépend le degré de certitude que l'on doit accorder à l'Hiſtoire chinoiſe, je vais rapporter le texte & la gloſe ſur ce qui regarde *la pretendue conjonction des cinq planetes* ſous *Tchouan-hiu*, & *la prétendue obſervation du Solſtice d'Hiver* ſous *Yao*. Je traduirai le tout, auſſi fidellement & auſſi littéralement qu'il me ſera poſſible.

Tchouan-hiu *marqua les changemens qu'il falloit faire au calcul & aux obſervations. Il aſſigna la Lune* Yn *pour le commencement du Calendrier* (1). Voilà exactement ce que dit ſur l'Aſtronomie, le véritable texte de l'Hiſtoire, en parlant de

(1) Ces paroles ſont traduites d'après l'Hiſtoire la plus authentique : elle porte le titre de *Tſée-tché*, *Toung-kien*, *Kang-mou*, *Tſien-pien*. *Voyez* dans cette Hiſtoire, ce qui eſt dit ſous le regne de *Tchouan-hiu*. La Lune *Yn* occupe le troiſieme rang dans l'ordre du cycle.

Tchouan-hiu. Tout le reste est ajouté par les faiseurs de *Kang-kien*, qui se sont copiés les uns les autres, & qui pour remplir les vuides de ces anciens tems, nous ont donné pour l'Histoire, les explications arbitraires des commentateurs. Il n'y a de la véritable Histoire, que le peu de paroles que je viens de citer. Voici présentement ce que dit cette glose, confondue avec le texte par la plupart des Auteurs.

Il est dit dans le Ché-ki (1) : *la Terre etant simplement* Yn, *est placée fixement dans le milieu : le Ciel etant* Yang, *surnage par-dessus, l'environne, & tourne continuellement autour d'elle. Mais comme il ne présente que des images confuses, l'Empereur en fit une représentation, sur laquelle il assigna un point par où on compteroit son commencement. Il y distingua avec exactitude les pleins & les vuides, ce qui monte & ce qui descend* (2). *Cette année, le commencement du Printems fut compté pour le premier jour de la premiere Lune. Les cinq Planetes s'etant réunies dans le Ciel, passerent dans la constellation* Yng-ché. *Tout ce qui etoit gelé, commençoit à peine à fondre, les insectes cachés revenoient de leur engourdissement, le Coq avoit à peine chanté pour la troisieme fois, les Quadrupèdes & les Volatiles, toute la nature etoient dans un parfait accord. C'est pour cette raison que l'Empereur prit ce tems pour en faire le principe de son Calendrier.*

A la simple lecture de ce passage, on doit juger, ce me

(1) *Ché-ki* signifie proprement *Mémoires du tems.* Ces sortes d'Ouvrages ont chez les Chinois à-peu-près le même degré d'autorité qu'ont chez nous les livres publiés sous le nom d'Anecdotes ; c'est au Lecteur judicieux à y distinguer ce qui est dit avec fondement d'avec ce qu'on y avance d'après des bruits populaires ou d'après les systêmes des politiques. L'Histoire de *Sée-ma-tsien* est appellée *Ché-ki* : c'est le *Ché-ki* par excellence.

(2) Tout cela veut dire, ce me semble, qu'il fit voir une sphere pour représenter le Ciel & son mouvement.

semble, que ce n'est là que l'exposition d'une chose idéale; que ce n'est qu'une epoque fictice de quelques Astronomes postérieurs, qui, ignorant le véritable mouvement des fixes, auront calculé, suivant une méthode fautive, & auront eu pour résultat la prétendue conjonction des cinq Planetes dans la constellation *Yng-che*. On peut voir sur cela ce que dit le P. Gaubil dans son Astronomie chinoise (1). Il me suffit qu'il n'en soit fait aucune mention, ni dans les *King*, ni dans le texte de l'Histoire, ni dans aucun ancien livre réputé pour être authentique, pour être en droit de la rejetter, & de dire que c'est bâtir en l'air que de s'en servir pour etablir quelque chose pour ou contre la Chronologie chinoise. Examinons de la même maniere l'Histoire & sa glose sur la *prétendue observation du Solstice d'Hiver dans la constellation* Hiu, *sous le regne de* Yao (2). Mais auparavant, je crois qu'il n'est pas hors de propos de rappeller en général l'origine de la diversité des opinions, qui, faisant vivre ce Prince tantôt plutôt, tantôt plus tard, ont répandu sur toute la suite de la Chronologie des nuages, à travers lesquels ceux qui ont la vue un peu foible ne sauroient percer jusqu'au vrai. Ce ne sont cependant que des nuages composés de la vapeur la plus légere : un souffle suffira pour les dissiper.

L'Histoire chinoise a toujours regardé le regne de *Yao* comme une epoque incontestable, parce qu'elle a pour garant un livre sacré de la Nation, un des plus anciens livres, le

(1) Histoire abrégée de l'Astronomie chinoise, page 148, *&c.* tome II, & pag. 9, &c. du tome III; *item*, page 46 du même tome.

(2) On peut consulter le même Ouvrage du P. Gaubil, sur tout ce qui regarde l'Astronomie chi*noise*. Comme les réflexions qu'il fait sur les deux points dont il est ici question, ne sont pas de suite dans son Astronomie chinoise, je me dispense de citer les pages, parce qu'il y en auroit trop à citer.

Chou-king. Aucun Auteur ne l'a jamais révoqué en doute ; mais le point ſur lequel les Auteurs n'ont pas toujours eté d'accord, eſt celui qu'on doit aſſigner pour le commencement de ce regne. Les ſentimens ont été partagés, parce que chacun s'eſt fait une regle de direction à ſa mode, & que cette regle a preſque toujours eté fondée ſur quelque ſuppoſition aſtronomique, en conſéquence de laquelle on a remonté plus ou moins haut, on s'eſt ecarté plus ou moins du vrai, ſuivant les connoiſſances plus ou moins exactes, plus ou moins sûres que l'on a eues des mouvemens céleſtes.

Les ſentimens ont dû néceſſairement varier tant qu'on a pris des epoques fictices pour des epoques réelles, & qu'on a employé des elémens différens pour les calculer. Les Auteurs chinois les plus ſenſés ſe ſont toujours déclarés contre une pareille pratique, & l'ont condamnée. *Laiſſons-là le Ciel*, ont-ils dit aux calculateurs, *quand il s'agit de la Terre, & ne rangeons pas les anciens tems, comme vous rangez votre Calendrier. Servez-vous de vos regles & de vos calculs pour prédire l'avenir, à la bonne heure ; nos ſucceſſeurs jugeront par l'evénement, ſi les principes ſur leſquels vous avez opéré valent mieux que ceux de vos devanciers, ſont plus ſolides que ceux dont vous voyez aujourd'hui la fauſſeté. Vous avez eté contraint de les rejetter pour leur en ſubſtituer d'autres, que nos Deſcendans rejetteront peut-être à leur tour.... Les faits, les monumens, les* King, *l'Hiſtoire, voilà quelles doivent être nos regles. Conſultons-les, examinons-les, comparons-les, & jugeons.*

Ce conſeil eſt très-ſage, il faut le ſuivre : cherchons donc ſi quelques faits, ſi quelques monumens atteſtent que *le Solſtice d'Hiver a eté obſervé la vingtieme année du regne de* Yao, *au premier degré de la conſtellation* Hiu. Il ne s'en trouve aucun

Voyons s'il en eſt parlé dans les *King* ou dans la véritable Hiſtoire. Les *King* & l'Hiſtoire ne le diſent point ainſi. Tout ce qui eſt dans l'Hiſtoire, tout ce qui eſt dans les *King*, en fait d'Aſtronomie, ſous le regne de *Yao*, eſt ou plus général, ou exprimé différemment qu'on ne l'a vu dans les paroles du P. Martini, qui ont ſervi de fondement à la déciſion du célebre Aſtronome dont on voudroit faire valoir l'autorité contre l'Hiſtoire même & les *King*. Je commence par le *Chou-king*: voici ce qu'on y lit, article *Yao-tien*.

Yao *chargea les Aſtronomes* Hi, Ho, *du ſoin de calculer & d'obſerver : il leur ordonna d'inſtruire le peuple de la connoiſſance des tems... Il donna pour partage à* Hi-tchoung *de demeurer à* Yu-y, *qu'on nomme auſſi* Yang-kou, *pour obſerver avec attention le lever du Soleil, & déterminer exactement le point du Ciel, où commence la partie orientale. Ayant pris la rencontre de l'Etoile* Niao *avec le milieu du jour, il fit déterminer le milieu du Printems* (1). *Il plaça* Hi-chou *à* Nan-kiao, *qu'on nomme auſſi* Ming-tou, *pour y remarquer les différens changemens qui arrivoient dans la partie méridionale; il lui enjoignit de prendre avec ſoin la hauteur & la rencontre de l'Etoile* Ho *dans le plus long jour, & fit déterminer le milieu de l'Eté* (2). *Il plaça* Ho-tchoung, *à l'Occident, dans un lieu*

(1) *Yang-kou* eſt ce qu'on appelle *Ye-pen* ou le Japon. L'Etoile *Niao* eſt le phénix. L'Equinoxe du Printems eſt appellée le milieu du Printems, parce que les Chinois diviſent chaque Saiſon en trois parties, qu'ils appellent le commencement, le milieu & la fin.

(2) J'ai traduit le plus à la lettre qu'il m'a été poſſible, d'après la verſion Tartare que l'Empereur vient de faire paroître tout récemment. On ne peut douter qu'il n'ait pris le vrai ſens du texte. Je trouve que l'Etoile *Ho* eſt la même que celle qu'on appelle *Sin*, du moins c'eſt le nom que lui donne l'Empereur dans ſa Traduction, en l'appellant *Sintoupi ouſiha* (ſtella cordis). Je trouve dans le P. Noel (pag. 62 *varia ad Aſtronomiam ſinicam ſpectantia*); je trouve, dis-je, que l'Etoile *Sin* eſt la cinquieme des ſept conſtellations que les Chi-

nommé Mei-kou, *pour y observer avec attention le coucher du Soleil, & déterminer exactement le point où finit la partie occidentale. Ayant pris la rencontre de l'Etoile* Hiu *avec le milieu de la nuit, il fit déterminer le milieu de l'Automne* (1). *Il plaça* Ho-chou *du côté du Septentrion, dans le lieu appellé* Yeou-tou, *pour y remarquer les différens changemens qui arrivoient dans la partie du Nord. Ayant pris, avec soin, la rencontre de l'Etoile* Mao, *dans le jour le plus court, il en fit le milieu de l'Hiver* (2). Yao *dit ensuite à ses Astronomes : dans une révolution entière, on compte trois cens soixante-six jours ; en ajoutant une Lune intercalaire, on réglera les quatre Saisons & les années seront complettes*, &c.

Si du *Chou-king* nous passons à l'Histoire, nous y trouverons encore moins de détails. Tout ce que dit *l'Histoire* en fait d'Astronomie, sous le regne de *Yao*, se réduit à ce peu de mots.

Premiere année du regne de Yao... *L'Empereur charge les Astronomes* Hi *&* Ho, *du soin de calculer & d'observer, & d'instruire le Peuple de la connoissance des tems.*

nois comptent entre l'Orient & le Midi, & qu'elle répond au cœur du Scorpion de notre Zodiaque. Par *le milieu de l'Eté*, il faut entendre le Solstice d'Eté.

(1) *Hiu* est l'Etoile qui est sur l'epaule gauche d'*Aquarius*, suivant le catalogue du P. Martini. L'Empereur, dans sa Traduction, lui donne le nom de *Kingueri ousiha* ; c'est celle que le P. Noël place la premiere après la main qui verse l'eau, ou, comme il dit, *prima à manu in effusione aquæ*. C'est la quatrieme des sept constellations que les Chinois placent entre le Septentrion & l'Orient. Par *le milieu de l'Automne*, il faut entendre l'Equinoxe d'Automne.

(2) L'Etoile *Mao* est la plus brillante des trois Occidentales des Pléïades, dans la constellation du Taureau. Par *le milieu de l'Hiver*, il faut entendre le Solstice d'Hiver.

Hi-tchoung, *Hi-chou*, *Ho-tchoung* & *Ho-chou* sont quatre Astronomes, dont les deux premiers sont de la famille des *Hi*, & les deux derniers de la famille des *Ho*. Ces deux familles avoient soin de ce qui regardoit l'Astronomie, depuis le tems de *Tchoan-hiu*, comme on le verra dans un moment.

Seconde année... Il ordonna aux mêmes Aſtronomes Hi *&* Ho, *de compoſer des regles pour l'intercalation des Lunes; de déterminer exactement les quatre Saiſons, & de rendre l'année complette. Tel eſt en général le ſens des paroles du* Chou-king, *article* Yao-tien (1).

Le ſage Hiſtorien dont je viens de traduire les propres paroles, pour ne pas s'expoſer à mal interpréter le texte du *Chou-king*, comme ont fait preſque tous les Auteurs qui vivoient ſous la Dynaſtie des *Tang* & ſous celle des *Soung* (2), n'a pas oſé prendre ſur lui d'en dire davantage; mais au bas du texte, il cite en petits caracteres, ce qui lui a paru mériter quelque attention, ſur ce qu'on a imaginé pour expliquer ce qui s'etoit fait ſous *Yao*. Il n'eſt pas néceſſaire que j'aſſigne ici le degré d'autorité qu'on doit donner à des explications purement conjecturales, fondées ſur des principes démontrés faux. Je vais cependant en citer quelques-unes.

Il eſt dit dans le *Toung-tché*, que « les *San-miao* & les » *Kieou-ly* s'etant révoltés, *Yao* les vainquit aux environs de » *Tan-choui*, & qu'il ſoumit enſuite les *Man* du Midi (3): il » n'oublia pas les Aſtronomes *Tchoung* & *Ly*, ni leurs anciens » ſervices (4). Il laiſſa à leurs deſcendans tous les privileges dont

(1) *Tſée-tché*, *Toung-kien*, *Kan-mou*, *Tſien-pien*, tome II, regne de *Yao*, premiere & ſeconde années.

(2) Les Auteurs des *Tang* ont ecrit dans le ſeptieme ſiecle; & ceux des *Soung* dans le dixieme & le onzieme.

(3) Les *San-miao* etoient en général les Peuples qui habitoient les montagnes. Les *Man* etoient les Peuples qui habitoient le *Kiang-nan*, le *Kiang-ſi*, ou, pour mieux dire, la plupart des Provinces qui ſont au-delà du *Ho-nan*, du côté du midi. On les appelle encore aujourd'hui du nom de *Nan-man-tſée* ou *Man* du midi.

(4) Les Aſtronomes *Tchoung* & *Ly*, ſont ceux qui travaillerent au Calendrier ſous le regne de *Tchouan-hiu*. Il paroît que *Hi* & *Ho*, leurs deſcendans, etoient du nombre des révoltés, & qu'en

ils

» ils jouissoient. Leurs noms etoient *Hi* & *Ho*. Dès-lors le soin » de tout ce qui concernoit l'Astronomie leur fut confié. *Hi-tchoung* fut placé à *Yu-y*, pour y observer la partie orien» tale du Ciel, & déterminer l'equinoxe du Printems. *Hi-chou* » fut placé à *Nan-kiao*, pour y observer les différens Méri» diens & déterminer le Solstice d'Eté. *Ho-tchoung* fut placé » à *Mei-kou*, pour y observer tout ce qui se passoit dans le » Ciel du côté de l'Occident, & déterminer l'Equinoxe d'Au» tomne; & *Ho-chou* fut placé à *Cho-fang*, pour y observer » tous les changemens qui arrivoient du côté du Nord, & dé» terminer le Solstice d'Hiver. C'est ainsi que sous ce grand » Prince on pourvût à l'Astronomie, on travailla à régler les » quatre *Saisons* de l'année, à connoître leurs différentes tem» pératures, à se mettre au fait du *véritable* cours du Soleil & » des autres Astres; & tout cela se fit pour que les hommes » & les animaux pussent plus aisément pourvoir à leur subsis» tance, vaquer au travail, & se livrer au repos dans les tems » toujours convenables, &c.

» *Tchou-tsée* dit : à examiner la chose, je pense que du tems » de *Yao*, le Solstice d'Hiver etoit à l'Etoile *Hiu : c'est-à-dire,* » *que le Soleil etoit à l'Etoile* Hiu (*apparemment au moment* » *du Solstice*), & se trouva le soir (*du même jour*) à l'Etoile » *Mao* dans le milieu de la constellation (1). Le Soleil, lors » du Solstice, se trouve à présent dans l'Etoile *Teou*, & le

considération de leurs ancêtres, *Yao* voulut bien oublier leurs fautes, & les laisser en possession de leurs emplois; car il est dit ailleurs que l'emploi d'Astronome etoit héréditaire dans ces deux familles. Il leur assigna de nouveau ce à quoi ils devoient s'occuper, comme on l'a vu dans le texte.

(1) *Tchou-tsée* est le même que le fameux *Tchou-hi*. Il explique sa pensée suivant le systême des Astronomes de son tems, qui, à l'imitation de ceux des *Tang*, supposoient le commencement du Zodiaque à un des degrés de la constellation *Hiu*.

» soir dans l'Etoile *Pi*, au milieu de la constellation, &c. »

Je m'arrête là, parce que le reste ne fait qu'expliquer la pensée de *Tchou-tsée* par des hypotheses plus fausses, ou au moins aussi fausses que celles qu'on veut détruire. Le P. Gaubil en parle dans son Astronomie Chinoise, je vais transcrire le peu qu'il en dit (1).

« L'an de J. C. 1024, les Astronomes des *Soung* supposoient » qu'au Solstice d'Hiver, le Soleil répondoit au cinquieme » degré de la constellation *Teou*. Entre cette année 1024, & » les premieres années du regne de *Yao*, ils supposoient un in- » tervalle de 3361 années. Ils supposoient encore que pendant » cet espace de tems, les fixes avoient avancé de quarante-deux » degrés & demi, d'où ils concluoient qu'au tems de *Yao*, le » Solstice d'Hiver étoit au premier degré de la constellation *Hiu*; » l'Equinoxe d'Automne, au dixieme degré de la constellation » *Ty*; le Solstice d'Eté, au quatorzieme degré de la constel- » lation *Lieou*; & l'Equinoxe du Printems, au douzieme degré » de la constellation *Ouei*. Ils divisoient le degré en dix mille » parties, & ils disoient que, par an, les fixes parcouroient » dans le ciel cent vingt-huit de ces parties. Les figures qui re- » présentent ces positions & qui sont tirées des systêmes des » Astronomes des *Soung*, se voient dans plusieurs editions » anciennes du *Chou-king*; & *c'est ce qui trompa autrefois le* » *P. Martini, qui, prenant le calcul des* Soung *pour l'observation* » *de* Yao, *dit que ce Prince observa le Solstice d'Hiver au pre-* » *mier degré de* Hiu ».

Il faut cependant rendre justice au P. Martini. Il ne fait que rapporter le sentiment de quelques Auteurs chinois. Il parle en

(1) Gaubil, Histoire abrégée de l'Astronomie chinoise, tome II, pages 102 & 103.

général du résultat du calcul des *Soung*, dont il tire lui-même la conséquence sans approuver ni désapprouver ce que disent les Astronomes chinois (1) dont il rapporte le systême, comme on peut s'en convaincre par les paroles même du P. Martini que j'ai citées. Quoi qu'il en soit, il suffit que l'observation du Solstice d'Hiver, sous *Yao*, ne soit pas telle qu'on la rapporte dans ce qui a servi de fondement au calcul de l'Astronome françois, pour être en droit de la rejetter, & avec elle, toutes les conséquences qu'on en a tirées, ou qu'on peut en tirer. On ne lit dans l'Histoire authentique & dans les *King*, que ce que j'en ai extrait. Si l'on veut calculer d'après ce que disent l'Histoire & les *King*, il faut calculer en même tems les deux Equinoxes & les deux Solstices de la maniere dont ils sont enoncés; il faut calculer les quatre etoiles *Niao*, *Ho*, *Hiu* & *Mao*, suivant la position indiquée. Mais qui pourra nous assurer que ces etoiles sont les mêmes que celles qui portent aujourd'hui les mêmes noms?

(1) *Idem* (Yao) Syderum contemplatione se cum primis oblectans anni dimensionem nonnullis erroribus *obnoxiam restituit*, mensem quoque intercalarem & abundantes ad debitum ordinem redegit. Ad quod efficiendum duorum virorum opera usus est in eâ facultate præsentium quorum unus *Hius* & alter *Hous* nominabatur.... *ut* verò ad solsticum redeamus, *aiunt sinici scriptores* illud iis temporibus circa primum gradum constellationis *Hiu* observatum, quæ modo initium circa decimum octavum gradum Aquarii sumit. Quæ ratio, *si est approbanda*, solsticum ultra quadraginta & octo gradus ab ortu suo interea deflexisse necessum. Certè, *quidam ex iis qui librum* Chou-king *interpretati sunt*, *affirmare non dubitat imperante Chinæ Ungo* (c'est apparemment *Tchentsoung*) *è Sungæ familiâ*, *anno post Christum natum millesimo quinto solsticum a superiori observatione jam quadraginta duobus gradibus*, *ab annis ter mille*, *trecentis quadraginta duobus mutasse. Prima enim illius observatio fuit annis ante Christum*, *bis mille trecentis triginta septem.* Martini Sinicæ Historiæ, lib. primus, pag. 38 de l'Edit. de Blaeu, 1659, à Amsterdam.

Si au lieu de *aiunt sinici scriptores*, le P. Martini avoit dit *aiunt*, *nonnulli sinici scriptores*, sa phrase auroit eté plus conforme à l'Histoire.

Embarras, dont il n'est pas possible de se tirer, sans avoir recours à des suppositions que tout critique se gardera bien d'admettre.

Sans pousser plus loin un raisonnement qui devient inutile, parce que les fondemens sur lesquels il porte sont réduits à rien, je conclus que c'est en vain que pour donner atteinte à l'authenticité de la Chronologie chinoise, on a eu recours aux preuves tirées d'un calcul astronomique, qui suppose comme réel, ce qui n'est qu'idéal ou systématique. Si dans deux ou trois mille ans d'ici, après bien des révolutions arrivées sur la terre, après la perte de la plupart des livres & des monumens, quelque Astronome s'avisoit de vouloir déterminer le tems où a véçu Louis XIV, en prenant pour epoque *la position & l'aspect des Astres, tels qu'ils sont* marqués *dans l'Astrologie* françoise de Jean-Baptiste Morin, ou *tels qu'on les voit dans* une médaille, *où les circonstances de la naissance de ce Prince sont marquées par un grand cercle divisé en douze parties qui représentent les douze maisons célestes & la disposition des planetes*, il est certain que le résultat de ses opérations ne s'accorderoit pas avec la vérité; & qu'il trouveroit une différence considérable entre l'epoque de la naissance de Louis-le-Grand, telle que la lui donneroit son calcul, & la même epoque, telle qu'il la liroit dans quelque fragment de la véritable Histoire de France, que je suppose avoir echappé aux injures du tems. Les Critiques qui travailleroient alors à débrouiller le chaos de la Chronologie, ne manqueroient pas de se servir de l'autorité de cet Astronome, pour jetter au moins des soupçons sur la certitude de la Chronologie françoise; mais ils la regarderoient infailliblement comme fabuleuse, si quelques glosateurs & quelques fabricateurs d'Histoires anciennes, avoient dit, d'après le Dominicain Thomas Campanella, que *lors de cette*

naiſſance, le Soleil s'etoit approché de la terre de cinquante-cinq mille lieues (1). Quelle foi, diroient-ils, peut-on ajouter à une Hiſtoire qui rapporte des abſurdités pareilles?

Ce qu'on diroit alors, fort mal-à-propos, de l'Hiſtoire de France, on le dit tous les jours, avec auſſi peu de fondement, de l'*Hiſtoire* chinoiſe, parce qu'on confond ce qui n'eſt que *ſyſtématique* ou conjectural, avec ce qui eſt purement hiſtorique. Les premiers ſiecles de l'Hiſtoire de la Chine, ſont comme autant de pieces d'un cannevas plus ou moins ſerré ſur lequel on a brodé différemment ſous les différentes Dynaſties, à meſure qu'on a cru reconnoître les anciennes traces d'un deſſein plus qu'à demi effacé. Examinons nous-mêmes le cannevas; *tâchons d'y découvrir* ce que nous cherchons; mais laiſſons-là *la* broderie, elle ne ſerviroit *qu'à mettre de la* confuſion dans nos idées, & à nous *faire perdre de vue les fils qui pourroient* nous diriger.

Ce cannevas, que nous devons examiner, eſt en particulier le *Chou-king* lui-même. Parmi les points antiques que l'on y reconnoît *encore, il en eſt* un *qui, par ſa nature, par la* maniere dont *il eſt* tracé, par ce qui le *précede, par ce qui* l'accompagne, par ce qui le ſuit, ſuffiroit ſeul pour conſtater l'antiquité de la Chronologie chinoiſe, dans le cas même où tous les *autres* monumens viendroient à nous manquer; c'eſt la fameuſe *Eclipſe* du Soleil, arrivée au commencement du regne de *Tchoung-kang*. *Elle* eſt annoncée dans un livre dont perſonne n'a jamais révoqué *en* doute l'antiquité, la ſincérité, l'authenticité, & qui, depuis plus de trois mille ans, paſſe chez les Chinois pour un livre ſacré; *elle y eſt* annoncée, non pas comme devant arriver, non pas préciſément comme *une* Eclipſe, mais

(1) *Voyez* l'Hiſtoire du règne de Louis-le-Grand par les Médailles, Emblêmes, &c. recueillis par le P. Ménêſtrier, nouv. edit. p. 4.

50931

comme un fait ; elle y eſt annoncée ſans apprêt, ſans echafaudage ſcientifique, avec la même ſimplicité qu'on y annonce les evénemens les plus ordinaires. Ce n'eſt point un Aſtronome qui prédit une Eclipſe ; c'eſt un Hiſtorien qui raconte qu'il y en a eu une qu'on avoit manqué de prédire. Ce n'eſt pas les opérations bonnes ou mauvaiſes d'un calculateur qu'on y fait valoir & qu'on y cenſure ; c'eſt la négligence dans les perſonnes en place, qu'on y met en contraſte avec les loix. On y nomme les coupables, on fait mention de la faute, on parle du genre de peine qu'elle mérite, on cite la loi qui l'inflige, on décrit les moyens que l'on employa pour pouvoir la mettre à exécution. Ce lambeau d'Hiſtoire eſt trop déciſif, & par-là même trop précieux, pour ne pas le *rapporter en entier. Le voici* d'après l'original, *eclairci dans l'elégante* Traduction *qu'en a* faite depuis peu dans ſa langue *naturelle*, le grand Prince qui gouverne aujourd'hui la Chine.

« L'Empereur *Tchoung-kang* etoit à peine poſſeſſeur du trône » qui domine ſur tout ce qui eſt entre les quatre Mers (1), qu'il

(1) C'eſt ainſi que les Chinois s'expriment pour déſigner leur Empire. Ils l'appellent indifféremment le *Royaume du milieu*, *le Royaume qui domine ſur-tout ce qui eſt entre les quatre Mers*, le *Tien-hia*, c'eſt-à-dire, *ce qui eſt ſous le Ciel*, &c. Pour bien entendre ce Chapitre du *Chou-king*, intitulé *Yn-tcheng* (expédition de *Yn*), il faut être au fait des chapitres précédens. Je vais les rédiger, quant à l'eſſentiel de ce qui regarde le ſujet préſent.

Tchoung-kang etoit frere de l'Empereur *Tay-kang*, fils de *Ty-ki*, & petit-fils du grand *Yu*, fondateur de la Dynaſtie *Hia*. *Tay-kang* etoit un Prince indigne de gouverner. Parmi les Miniſtres qui gouvernoient ſous ſon nom, il y en avoit un qui s'appelloit *Y*, & qui, à la dignité de Miniſtre, joignoit celle de Généraliſſime des armées de l'Empire : ainſi tout lui etoit ſoumis, & il pouvoit tout. Il ſe ſervit de ſon pouvoir pour perdre ſon Maître. *Tay-kang* faiſoit des abſences fréquentes & longues. Ses parties de plaiſir, hors de la Capitale, lui furent funeſtes. La derniere qu'il fit ayant eté de cent jours, laiſſa à ſon Miniſtre tout le tems de former une conjuration & de l'exécuter. Le mécontentement

» donna au Prince *Yn* le commandement général des troupes.
» Les Astronomes *Hi* & *Ho*, loin de remplir les devoirs
» de leurs charges, dans les villes où ils faisoient leur séjour (1),

etant général, il ne lui fut pas difficile de persuader à la multitude que *Tay-kang* ne méritoit pas de régner. Il auroit bien voulu pouvoir lui persuader de l'élire lui-même en sa place ; mais il désespéra d'en venir à bout tant qu'il y auroit encore des Princes du sang du grand *Yu*. Il mit pour cette fois des bornes à son ambition ; mais il ne perdit pas le desir de la satisfaire aussi-tôt qu'il le pourroit sans péril. Il fit proclamer *Tchoung-kang*, se saisit de la personne de *Tay-kang*, qu'il tint renfermé dans une etroite prison, & continua de gouverner l'Empire sous le nom de *Tchoung-kang*, comme il avoit fait ci-devant sous le nom de *Tay-kang*. Le nouvel Empereur, qui, lorsqu'il n'etoit que simple particulier, avoit pénétré les mauvais desseins du Ministre, dissimula dans les commencemens, pour ne pas s'exposer à subir le même sort que son frere. Il savoit que son Ministre avoit des intelligences secrettes avec la plupart des Gouverneurs de Province, & en particulier avec *Hi* & *Ho*, qui exerçoient une espece de souveraineté dans les villes qu'on leur avoit données pour apanage, à condition qu'ils observeroient les Astres, & qu'ils feroient le Calendrier. *Tchoung-kang* n'attendoit qu'une occasion favorable pour pouvoir perdre avec justice, aux yeux de ses sujets, tous ceux qu'il croyoit portés à tramer quelque rébellion. Sous prétexte de soulager son Ministre, il lui ôta l'emploi de Généralissime des Armées, qu'il donna au Prince *Yn* dont il etoit sûr ; & sous prétexte de faire exécuter les anciennes loix, il punit très-rigoureusement la négligence des deux Astronomes, dès qu'il les eut mis hors d'etat de pouvoir être secourus par le Généralissime. Ce point d'Histoire sert à eclaircir ce qu'il pourroit y avoir d'obscur dans le chapitre du *Chou-king* que j'interprete.

(1) Les villes où commandoient *Hi* & *Ho*, ne devoient pas être eloignées de la Capitale. Elles sont désignées par *villes murées*. J'ai déjà dit que *Yao*, après avoir vaincu les rebelles de son tems, avoit pardonné aux Astronomes *Hi* & *Ho*, en considération des services que leurs Ancêtres avoient rendus, sous le regne de *Tchoan-hiu*. Il est à présumer que les *Hi* & *Ho*, dont il est parlé sous *Tchoung-kang*, ne sont pas les mêmes que ceux dont il est parlé sous le regne de *Yao*. S'ils etoient les mêmes, il faudroit qu'ils eussent vécu près de deux siecles dans l'exercice du même emploi, ce qui n'est pas vraisemblable.

Il me semble qu'après avoir lu les deux notes précédentes, on ne doit pas être surpris de lire que *l'Empereur fut obligé d'envoyer une armée contre deux Astronomes*,

» y menoient une vie honteuse, en se livrant sans cesse aux
» plus crians excès de vin. Le Prince *Yn* eut ordre d'aller
» les châtier ; il se mit à la tête de ses troupes & leur parla
» ainsi :

Vous tous qui êtes soumis à mes ordres, ecoutez-moi. L'homme vertueux a de la prévoyance ; celui qui est eclairé ne s'ecarte point de ce qui est etabli. Les anciens Rois etoient attentifs aux ordres du Ciel qu'ils tâchoient de suivre. Ceux qui etoient elevés à la dignité de Grands, *gardoient exactement la loi, & la faisoient garder aux autres. Les Mandarins de tous les ordres, portant leur part du fardeau du gouvernement, faisoient briller toutes leurs lumieres pour eclairer leur Maître commun.*

Chaque année, dans le courant de la premiere Lune du Printems, l'Admoniteur public (1), *tenant une clochette en main, parcouroit les rues, en disant: Magistrats, Maîtres, soyez exacts à remplir vos devoirs respectifs. Artisans, faites ensorte que les ouvrages de vos différentes Professions soient toujours faits avec soin. Si quelqu'un se néglige, il y a des loix dans l'Empire, suivant lesquelles il sera puni. Tel etoit autrefois l'usage, tel il est encore aujourd'hui. Cependant les Astronomes* Hi *&* Ho, *etouffant en eux tout sentiment de vertu, se gorgent sans cesse de vin, & se portent à toutes sortes d'excès. Loin de nous donner des connoissances exactes de l'arrangement du Ciel, ils en renversent l'ordre par leur faux calculs, ou ne daignent pas nous en instruire, quoique ce soit la plus essentielle de leurs obligations. Le premier jour de la derniere Lune d'Automne, l'ombre de la Lune ayant obscurci le Soleil, qui etoit alors dans la constellation*

(1) Le mot *Admoniteur* m'a paru plus honnête que celui de *Crieur*, dont j'aurois pu me servir.

Fang,

Fang (1), *l'Aveugle a frappé le tambour* (2); *les Mandarins troublés sont montés à cheval, & tout le monde a eté dans la consternation. Les seuls* Hi & Ho, *semblables à des statues, n'ont rien entendu, n'ont rien su de ce qui se passoit. Leur négligence à prévoir ce qui doit arriver dans le ciel, les a rendus coupables d'un crime que nos anciens Rois ont jugé digne de mort. La loi dit: Si elle* (l'Eclipse) *arrive sans qu'on l'ait prévue, qu'on mette à mort sans rémission, celui qui devoit l'annoncer; si elle n'arrive pas dans le tems qu'on l'a prédite, qu'on mette à mort, sans remission, celui qui l'a mal annoncée.*

L'intention que j'ai eue en vous assemblant, est de faire exécuter la loi qui nous a eté donnée par ordre du Ciel. Officiers, Soldats, soutenez avec vigueur les intérêts du Prince, secondez-moi de toutes vos forces, & rendez au fils du Ciel (3) *une obéissance digne de la majesté qui l'environne. Lorsque le feu a pris sur le sommet de la montagne de* Koun, *il exerce sa violence sur les pierres même de* Yu (4). *Si les dépositaires des volontés du Ciel viennent à perdre leur vertu, la Majesté offensée doit être à leur egard plus terrible que le feu. Faites périr les chefs; mais epargnez le grand nombre. Pardonnez à tous ceux qui se soumettront; mais faites-leur entendre que ce n'est qu'à condition qu'ils changeront de conduite. Il y a toujours de l'avantage à faire céder la tendresse naturelle, à l'hon-*

(1) *Voyez* dans l'Astronomie Chinoise du P. Gaubil, tome II, pag. 140, &c. la dissertation sur l'Eclipse dont il s'agit ici. Le texte du *Chou-king* n'y est pas traduit à la lettre; le sens y est rendu.

(2) L'usage de faire battre le tambour par un Aveugle, est un des plus anciens qu'il y ait à la Chine.

(3) Les Chinois ont donné de tout tems à leur Empereur le nom de *Fils du Ciel*.

(4) La pierre de *Yu* est une espèce de pierre précieuse, la plus dure qu'on connoisse.

neur : il n'y a aucun mérite à faire céder l'honneur à ce qu'on aime naturellement. Soldats, Officiers, n'oubliez pas ce que je viens de dire, & agissez en conséquence.

Tel est le fameux Chapitre du *Chou-king* dans lequel l'observation de la plus ancienne Eclipse solaire qu'on connoisse, est si bien désignée. Je l'ai traduit en entier aussi littéralement qu'il m'a eté possible, afin qu'on fût mieux en etat de juger s'il a l'air d'une *piece supposée & insérée après coup*, & *s'il est rempli de tant d'absurdités*, comme le dit M. Freret (1), apparemment d'après quelque autre ; car il n'etoit pas en etat de lire par lui-même les livres Chinois. Il me semble que quiconque sera de bonne-foi, doit convenir que tout y paroît vrai, parce que tout y est dit avec un naturel & une simplicité, dont les imposteurs sont incapables ; parce que tout s'y rapporte exactement à l'Histoire, & que tout y est conforme aux mœurs & aux usages de ces tems reculés. D'ailleurs jamais son authenticité n'a eté révoquée en doute ; & jamais Auteur Chinois de quelque nom dans l'Empire des Lettres, n'a osé regarder comme suspect le moindre fragment de ceux qui composent aujourd'hui le *Chou-king*. Si *Sée-ma-tsien*, & quelques abréviateurs d'Histoire qui ont ecrit peu de tems après lui, ne sont pas entrés dans un certain détail sur ce qui regarde cette expédition, & sur le motif ou le prétexte qui y donna lieu, ce n'est pas qu'ils la regardassent comme absurde ; c'est uniquement parce qu'ils n'ont pas jugé à propos de transcrire mot à mot tout ce qu'on peut lire dans le *Chou-king* lui-même. Ils

(1) Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tome X, pag. 395, 396, &c. Si M. Freret, mieux instruit, n'eût changé dans la suite de sentiment, je releverois ici tout ce qu'il dit sur ce Chapitre du *Chou-king*. Cela m'ecarteroit trop de mon sujet. *Voyez* le tome XVI, pag. 243 des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. M. Freret y rétracte positivement ce qu'il avoit dit dans le tome X.

ont dit tout ſimplement : *dès que* Tchoung-kang *fut monté ſur le trône, il donna à* Yn, *Prince du titre de* Heou, *la charge de Généraliſſime de ſes troupes. Dans ce tems-là les Aſtronomes* Hi & Ho *négligeoient entiérement leurs devoirs, parce qu'ils etoient adonnés au vin. Il arriva une Eclipſe de Soleil qu'ils n'avoient pas annoncée ; l'Empereur envoya le Généraliſſime à la tête des Troupes pour les châtier.*

Ce court expoſé ſuffit ſans doute pour des Lecteurs chinois, qui ſavent en gros l'Hiſtoire de leur pays. Il remplit par conſéquent les objets que ſe ſont propoſés les Hiſtoriens, lorſqu'ils l'ont ecrit. Ils ne pouvoient pas en dire davantage, ſans être obligés d'entrer dans des diſcuſſions embarraſſantes, dont ils n'euſſent pas pu ſe tirer. Ils ont laiſſé aux Commentateurs & aux Critiques le ſoin de déterminer quelle eſt l'année préciſe, parmi les treize qu'on compte pour être du regne de *Tchoung-kang*, où l'evénement en queſtion a pu avoir lieu, ce qui renferme plus de difficultés qu'on ne le croiroit d'abord ; car, premiérement, il falloit, par un calcul rétrograde, vérifier l'Eclipſe : or, il eſt certain que du tems de *Sée-ma-tſien*, & pluſieurs ſiecles encore après lui, on n'etoit pas en etat de le faire. Il falloit, en ſecond lieu, décider ſi l'année de l'expédition militaire contre les deux Aſtronomes, eſt la même que celle où arriva l'Eclipſe : en ce cas l'armée ne devoit pas être bien nombreuſe, & on ſeroit en droit de conclure qu'elle ne conſiſtoit que dans les troupes de la Capitale & de ſes environs. Il falloit, en troiſieme lieu, fixer la premiere année du regne de *Tchoung-kang*, comme maître abſolu de tout ce qui eſt renfermé entre les quatre mers, & diſtinguer ſon regne effectif d'avec ſon regne dénominatif, ſi je peux parler ainſi ; afin d'expliquer les paroles du *Chou-king*, ſelon leur véritable ſens, &c.

Toutes ces difficultés, & pluſieurs autres encore dont je ne

parle pas ici, parce qu'elles ne font rien à l'objet, n'embarrafferent pas peu les premiers Hiftoriens qui ecrivoient après l'incendie des livres. Peut-être ne regardoient-ils pas alors cette obfervation comme devant fervir un jour à conftater leur Chronologie; c'eft cependant ce qui eft arrivé. Elle fait aujourd'hui epoque, & eft comme un point fixe fur lequel on peut appuyer avec folidité l'antiquité de la Monarchie chinoife. Il n'en eft pas d'une Eclipfe ainfi défignée, comme d'un autre fait purement hiftorique. Qu'un Auteur, par exemple, nous dife que l'Empereur *Yao* a vécu tant d'années, en a régné tant, & qu'il eft mort dans telle ou telle circonftance; que fous le regne de *Tay-kang* il y a eu des troubles dans l'Empire; qu'un Miniftre rebelle détrôna *fon légitime Souverain*, & autres chofes femblables : fi cet Auteur n'eft *contredit par* aucun autre, & fi d'ailleurs *je* n'ai aucune *raifon de fufpecter fa* bonne-foi, je dois l'en croire fur fa parole. Mais quand ce même Auteur, fur le même ton dont il a rapporté tout ce qui précède, dit que *Tchoung-kang*, fils de l'Empereur *Ki* & petit-fils du grand *Yu*, *fondateur de la Dynâftie Hia* etoit à peine monté fur le trône dont on avoit fait defcendre *Tay-kang*, fon frere, qu'il fut obligé de faire *revivre une ancienne loi*, qui portoit peine de mort contre les Aftronomes pareffeux ou ignorans, lorfque leur pareffe ou leur ignorance troubloient le bon ordre dans l'exercice de leur emploi; s'il ajoute, qu'en vertu de cette loi, cet Empereur envoya des troupes contre les deux *Seigneurs* ou petits Princes (1), qui, de fon tems, etoient chargés du Calendrier de l'Empire, parce qu'ils avoient manqué de prédire une Eclipfe folaire, arrivée le

(1) Les Aftronomes chargés du Calendrier fous *Tchoung-kang*, etoient Seigneurs ou Princes de la ville refpective où ils faifoient leur féjour.

premier jour de la derniere Lune d'Automne, le Soleil & la Lune se trouvant en conjonction dans la constellation *Fang* : frappé des dernieres paroles de son récit, parce qu'elles m'annoncent un fait de la vérité duquel je puis m'assurer par moi-même, je me mets en etat de le vérifier. Ce fait une fois vérifié, tous les autres faits qui s'y rapportent, se trouvent par-là même vérifiés aussi.

Je parcours donc dans l'Histoire Chinoise, tout ce qui regarde la succession immédiate des Empereurs ; je fais l'addition des différens nombres qui composent la durée de leurs différens regnes ; je cherche quelques epoques, dont personne ne révoque en doute la certitude ; je les combine entre elles ; j'en examine les différens résultats, & j'adopte celui qui me paroît le plus approcher du vrai, & qui est le plus généralement suivi. Par ce résultat il est constant que *Tchoung-kang* est quatrieme Empereur de la Dynastie des *Hia*, que son regne a été de treize ans, & qu'il commença l'an avant J. C. 2159, & finit par conséquent l'an 2146.

Il s'agit de savoir, 1°. *si dans quelqu'une de ces treize années* il y a eu une Eclipse solaire ; 2°. si cette Eclipse est arrivée dans la saison indiquée ; 3°. si elle a pu être observée à la Chine dans le lieu où etoit alors la Cour ; 4°. si, lors de la conjonction, le Soleil etoit ou dans la constellation *Fang*, ou près de cette constellation.

Après avoir fait toutes les perquisitions nécessaires, j'apprends que les Empereurs de la Dynastie *Hia*, tenoient leur Cour dans la Province du *Chan-si* ; que *Ngan-y* est le nom de la ville où demeuroit *Tay-kang*, lorsqu'on le fit descendre du trône pour y placer *Tchoung-kang*, son frere ; que cette ville, plus occidentale que Péking de cinq degrés, est par la latitude de trente-cinq degrés & environ sept minutes.

J'apprends que la conſtellation que les anciens Chinois appelloient du nom de *Fang*, étant la même que celle qui porte aujourd'hui le même nom, etoit compoſée autrefois, comme elle l'eſt aujourd'hui, des etoiles de la tête du Scorpion, marquées B. D. Π. E. dans Bayer. J'apprends que du tems de la Dynaſtie *Hia*, la neuvieme Lune etoit celle durant le cours de laquelle le Soleil entroit dans le ſigne du Scorpion. J'apprends que les Chinois ne calculoient anciennement que les mouvemens moyens, & qu'ils rapportoient *le lieu des conſtellations* à l'equateur & non à l'ecliptique. J'apprends enfin que leurs calculs n'etoient fondés que ſur des obſervations faites ſans trop de préciſion & le plus ſouvent à la ſimple vue; d'où je conclus que je dois me contenter de tout *réſultat qui, dans la vérification*, ne me donneroit qu'un ſimple à-peu-près.

Avec ces connoiſſances *préliminaires, je prends les tables de* Halley, & je calcule. Mon calcul fini, je trouve que, dans le courant de l'année 2155 ans avant J. C., qui eſt la cinquieme du regne de *Tchoung-kang*, il y a eu une Eclipſe ſolaire, que *cette Eclipſe eſt arrivée le 12 d'Octobre; qu'elle a été viſible* à *Ngan-y-hien*, où l'on comptoit *alors ſept heures*; trente minutes 14 ſecondes; qu'elle eſt arrivée au jour précis marqué dans le *Chou-king*, c'eſt-à-dire, le premier jour de la derniere Lune d'Automne; puiſque ce jour répond exactement au 12 d'Octobre; que lors de la conjonction, le Soleil etoit à-peu-près dans la conſtellation *Fang*, n'etant eloigné que d'environ trois degrés de l'Etoile Π du front du Scorpion: il ne m'en faut pas davantage pour être convaincu que c'eſt véritablement là l'Eclipſe dont l'ancien monument hiſtorique des Chinois fait mention. Elle eſt arrivée dans une des années que l'Hiſtoire marque parmi celles de *Tchoung-kang;* elle eſt revêtue de toutes les circonſtances qui ſont indiquées dans le *Chou-king;*

elle eſt de nature à n'avoir pas pu être calculée, après l'incendie de *Tſin-ché-hoang*, lorſqu'on travailla au recouvrement des livres. Elle mérite donc toute ſorte de croyance; elle doit faire epoque, & une epoque d'autant plus sûre, que nous ſommes toujours à portée de la vérifier, que nous l'avons en effet vérifiée, & que tout le monde peut la vérifier auſſi.

C'eſt envain que M. Freret met en uſage toute ſa ſcience Chinoiſe, pour concilier pluſieurs epoques entre elles, afin de pouvoir fixer l'an 2136 avant J. C. pour la ſoixante-dixieme année du regne de *Yao*, & rapprocher à proportion les regnes des autres Princes juſqu'à *Tchoung-kang*, dont la ſixieme année, *ſuivant ce célebre* Critique, répondroit alors à l'an 2007 avant l'Ere chrétienne; d'où il conclut que l'Eclipſe dont il eſt parlé dans le *Chou-king*, n'eſt pas celle de l'an 2155, mais celle qui arriva le 24 Septembre de l'an 2007 avant J. C.

Tout ce que dit M. Freret, tombe de ſoi-même vis-à-vis des paroles du *Chou-king*. Tous les raiſonnemens qu'il fait ne concluent rien; parce qu'ils n'appuient que ſur des fondemens ruineux, parce qu'ils n'ont que de fauſſes ſuppoſitions pour principes, parce qu'ils ne détruiſent pas ce qu'ils devroient détruire, parce qu'enfin ils tendent à affoiblir un ſyſtême, qui, de l'aveu des meilleurs Critiques chinois, eſt inadmiſſible.

1°. Les paroles du *Chou-king*, qui déſignent l'Eclipſe, n'ont beſoin d'aucune ſuppoſition, d'aucune addition, d'aucune interprétation forcée, pour pouvoir être appliquée à l'Eclipſe de l'an 2155 avant J. C. & elles ont beſoin de tout cela pour être appliquées à l'Eclipſe de l'an 2007, & à toute autre qu'on pourroit trouver avoir eu lieu avant ou après cette epoque : ce qui forme un très-fort préjugé, pour ne pas dire une démonſtration en faveur de la premiere. Les doutes que

le P. Gaubil semble former sur cela, s'evanouissent quand on les examine de près. *L'Eclipse solaire du* Chou-king (dit-il) *rapportée par Confucius sous* Tchoung-kang, *& trouvée selon les regles du calcul Chinois & Européen, au 12 Octobre, à la Chine, l'an 2155 avant J. C. est une très-grande preuve contre la chronologie du* Tchou-chou. *Mais dans le fond ce n'est pas une démonstration absolue : car, 1°. il faudroit savoir démonstrativement, si la neuvieme Lune d'alors etoit la neuvieme Lune d'aujourd'hui.* Je réponds au P. Gaubil, qu'il n'est pas nécessaire de savoir ni démonstrativement, ni autrement, *si la neuvieme Lune d'alors etoit la neuvieme Lune d'aujourd'hui*, parce que la Lune où arriva l'Eclipse n'est point désignée dans le *Chou-king* par un nombre ordinal, mais seulement par le caractere *ki*, lequel s'emploie pour désigner en général la derniere Lune de chacune des quatre saisons. Ainsi *Ki-tsieou-yué*, comme il y a dans le texte, ne signifie pas *la neuvieme Lune d'Automne*, *mais la derniere Lune d'Automne*, ou *la Lune qui termine l'Automne*. Ce qui suffit pour dissiper tous les doutes; car de quelque maniere qu'on comptât les Lunes sous la *Dynastie Hia*, le *Printems désigné* comme Printems, & l'Automne désigné comme Automne, etoient alors comme aujourd'hui, le Printems & l'Automne : 2°. continue le P. Gaubil, *il faudroit savoir démonstrativement si la constellation* Fang *d'alors est celle d'aujourd'hui, & si elle avoit la même etendue.* Je réponds encore qu'il n'est pas nécessaire de savoir tout cela, lorsqu'il ne s'agit d'une Eclipse, que comme d'un fait historique, telle que celle dont il est parlé dans le *Chou-king*. J'ajoute que si la démonstration est nécessaire, elle se déduit de la vérification même de l'Eclipse. Il suffit que l'Historien dise : *sous tel regne, tel jour de telle Lune, de telle année, il y eut Eclipse de Soleil.* C'est à l'Astronome qui vérifie l'Eclipse, à assigner le lieu de la conjonction, le tems précis

précis où elle s'eſt faite, la quantité, & toutes les circonſtances qui peuvent être ſoumiſes au calcul. La vérification faite, je conclus ainſi: le calcul me donne une Eclipſe viſible à la Chine l'an 2155 avant J. C. qui eſt une des années du regne de *Tchoung-kang*. Donc c'eſt l'Eclipſe dont parle le *Chou-king*. Le calcul me donne pour le tems de cette Eclipſe le 12 Octobre, & il ſe trouve que le 12 Octobre répond au premier de la neuvieme Lune, dans la ſuppoſition que les Lunes euſſent dans le Calendrier d'alors, le même arrangement qu'elles ont dans le Calendrier d'aujourd'hui; il ſe trouve auſſi que le 12 Octobre de la même année eſt le premier de la derniere Lune d'Automne: donc la neuvieme Lune & la derniere Lune d'*Automne*, ne ſont qu'une & même Lune ſous deux noms différens, &c.

J'ai cru devoir répondre en paſſant à ces deux prétendues difficultés, qu'un Auteur moderne a fait valoir ſous l'autorité du P. Gaubil (1). Je reviens à M. Freret.

(1) Gaubil, *Hiſtoire abrégée de l'Aſtronomie Chinoiſe*, tome II, p. 43. *Eſſai ſur les Hiéroglyphes des Egyptiens*, traduit de l'Anglois de Warbuton, tome II, pages 485, 486, &c. Je dois dire ici qu'il ne faut pas prendre pour le ſentiment du P. Gaubil, ce qu'il dit dans un endroit de ſes Ouvrages, plutôt que dans un autre; car il lui arrive quelquefois de dire les deux contradictoires. En voici la raiſon. Le P. Gaubil n'etoit pas un homme à epouſer un ſyſtême. Quand il trouvoit quelque choſe *pour*, il l'ecrivoit & l'envoyoit en France à ſes Correſpondans. Quand il trouvoit quelque choſe *contre*, il l'ecrivoit de même, & l'envoyoit également à ſes Correſpondans qui en faiſoient tel uſage qu'ils jugeoient à propos. Il me ſouvient de lui avoir repréſenté quelquefois, qu'il devoit relire avec plus d'attention les Ouvrages qu'il envoyoit en France, afin de les rendre un peu plus ſuivis, & un peu mieux faits qu'ils n'etoient. Il me répondoit alors: *ils raccommoderont tout en France, beaucoup mieux que je ne pourrois le faire ici. Tout ce que nous pouvons faire, c'eſt de leur envoyer des matériaux, c'eſt à eux de les employer. Ils ont plus de ſecours que nous.* Ainſi, comme le dit M. Freret, les répétitions, contradictions, &c. ne doivent pas lui être imputées.

J'ai dit en second lieu que les raisonnemens de ce célebre Critique ne concluent rien contre la fixation de l'Eclipse du *Chou-king* à l'an avant J. C. 2155, parce qu'ils n'appuyent que sur des fondemens ruineux; parce qu'ils ont de fausses suppositions pour principes, &c. Un des fondemens qui sert de principal appui au systême que M. Freret veut faire valoir, est que *sur la soixante-dixieme année du regne de* Yao, *le* Chou-king *marque la premiere Lune du Printems du caractere* Tcheng, *qui signifie la premiere Lune de l'année civile, & que la glose marque la deuxieme Lune de la note cyclique Sin-tcheou*, qui est celle d'un des jours *de cette seconde Lune* (1). Sans entrer dans un détail qu'il faut lire tout au long dans l'Ouvrage même de ce célebre Ecrivain, je dirai seulement que ce qu'il fait dire au *Chou-king*, ne se trouve pas dans le texte du *Chou-king*. Ici, comme dans bien d'autres endroits, on a confondu le texte avec la glose. Si l'on a à bâtir un systême sur ce qui se trouve dans le *Chou-king*, il faut prendre les paroles même du texte, & non les explications arbitraires des commentateurs.

Dans le texte du *Chou-king*, chapitre *Yao-tien*, il n'est parlé de la soixante-dixieme année du regne de *Yao*, qu'à l'occasion du successeur que ce Prince ordonne qu'on lui cherche; & cette année n'est désignée par aucun caractere cyclique, non plus que les Lunes & les jours dont elle est composée. *Voici la soixante-dixieme année que je suis sur le trône*, dit Yao à ses Ministres, *il est tems que je me décharge sur quelqu'un du fardeau du Gouvernement.* Ce fut alors qu'on lui désigna le fils de *Kou-seou*, le sage *Chun*, qu'il agréa, auquel il donna ses deux filles en mariage, & qu'il associa à l'Empire.

(1) *Voyez* le dix-huitieme tome des Mémoires de l'Académie des Belle-Lettres, p. 253, 254, &c.

Dans un autre texte du *Chou-king* (chapitre *Chun-tien*, dans lequel, après un court eloge de *Yao*, on fait, en forme de récapitulation, le détail des principaux usages de ce Prince lorsqu'il etoit sur le trône) il est dit : *le premier jour de la nouvelle Lune, il se rendoit au* Miao *de* Ouen-tsou, *&c.* Tout ce qui est rapporté sous cette premiere Lune, regarde des usages religieux. C'est-là que le caractere *Tcheng* est joint à celui de *Yue* pour désigner la *premiere Lune de l'année civile*; cependant le caractere qui exprime le Printems ne s'y trouve point: il n'y a précisément que les quatre caracteres suivans, *Tcheng*, *Yue*, *Chang*, *Ge*, c'est-à-dire le premier jour de la premiere Lune. La deuxieme Lune de l'année, continue le texte, *soui*, *eulh*, *yué*, *&c.* Que le commentateur désigne comme il lui plaira, & cette Lune & quelqu'un des jours qui la composent, il ne sera jamais vrai de dire que la note cyclique qu'il aura ajoutée, soit réputée comme étant dans le *Chou-king*. C'est cependant sur une pareille supposition que M. Freret se croit fondé d'ajouter un cycle entier, c'est-à-dire, l'espace de soixante années, pour en conclure que la soixante-dixieme année du regne de *Yao* répond à l'an 2136 avant J. C.

J'ai dit en troisieme lieu que les raisonnemens de M. Freret *ne détruisoient pas ce qu'ils devoient détruire.* L'Histoire authentique de l'Empire, d'accord sur ce point avec le plus grand nombre des Auteurs, & avec les plus célebres Critiques, donne l'Eclipse du Soleil arrivée l'an 2155 avant J. C. pour celle dont il est parlé dans le *Chou-king*, sous le regne de *Tchoung-kang*: elle trouve que c'est la seule Eclipse qui ait les caractéristiques désignés dans le *Chou-king*. Elle explique tout naturellement, tout simplement, le passage de ce livre classique où il en est fait mention. Elle suit en cela l'ordre chronologique le plus suivi & le mieux etabli; elle n'est point obligée à

des interprétations forcées, à des suppositions, à des additions; & en combinant cette Eclipse avec les Eclipses du *Ché-king*, & du *Tchun-tsieou* les plus détaillées & les mieux vérifiées, & avec la durée des regnes intermédiaires, tout s'accorde, tout est bien déduit, tout est conséquent. C'est à faire voir la fausseté de tout cela, que le Critique françois auroit dû s'attacher, avant d'entreprendre d'etablir un systême, *qui, de l'aveu des meilleurs Critiques chinois, est inadmissible*; & c'est ce qu'il n'a pas fait.

Ce systême, pour l'etablissement duquel M. Freret a déployé toute l'etendue de son génie, & mis à profit toutes ses recherches, est celui du *Tchou-chou*, ou *livre de bambou*, ainsi appellé, parce qu'il etoit ecrit sur des *planchettes de bambou*, lorsque l'an de J. C. 285, on le trouva dans un tombeau près de *Ouei-hoei-fou* de la Province du *Ho-nan*. Pour savoir le degré d'autorité qu'on doit donner à un pareil livre, il faut le connoître. Voici en peu de mots de quoi pouvoir au moins s'en former une idée.

Il paroît que le *Tchou-chou* est l'ouvrage de quelque particulier qui avoit rédigé les annales pour son usage propre, & qui avoit fait sa rédaction sur différens Auteurs, sans faire trop attention aux contradictions qui pouvoient s'y rencontrer. Cet Ouvrage est certainement fait du tems de la Dynastie des *Tcheou*, par conséquent avant l'incendie ordonné par *Tsin-che-hoang*. Il etoit ecrit en caracteres anciens nommés *Ko-teou*, dont les uns etoient mal formés, les autres à demi-effacés, & tous très-difficiles à lire. Il y avoit grand nombre de lacunes: & dans ce qu'on put déchiffrer, on y reconnut évidemment des fables, des fausses dates, de faux enoncés, & plusieurs résultats de faux calculs. *Ou-ty*, premier Empereur des *Tsin* Occidentaux, sous le regne duquel on fit la découverte de ce

livre, crut d'abord avoir fait l'acquiſition de quelque monument précieux. Il le fit examiner avec ſoin, & ordonner qu'on en fit uſage pour corriger les erreurs qui pouvoient s'être gliſſées dans l'Hiſtoire. Les Savans qui furent chargés de ce pénible travail, firent de leur mieux pour ſe conformer aux intentions de ce Prince; mais malgré leur bonne volonté, l'autorité de *Sée-ma-tſien*, fut d'un plus grand poids dans leur eſprit que celle du *Tchou-chou*, dans lequel ils apperçurent pluſieurs articles directement oppoſés à ce qu'on liſoit dans les *King*. Ils prirent le parti d'en faire un Ouvrage à part, dont chacun pourroit profiter ſuivant ſes lumieres. Ce fut alors, à ce que prétendent quelques Critiques chinois, qu'on ajouta aux années, les caracteres cycliques, qui n'etoient point dans l'original. Quoi qu'il en ſoit, on démontre par ces caracteres mêmes, que cet Ouvrage n'eſt propre qu'à induire en erreur ceux qui voudroient s'y attacher ſcrupuleuſement. C'eſt ce dont conviennent unanimement & les Critiques & les Hiſtoriens & ceux mêmes qui ſont le plus attachés au *Tchou-chou*. C'eſt pour cette raiſon qu'on y a fait des corrections & des additions, au moyen deſquelles on a cru qu'il pouvoit paſſer. Les uns ont ajouté cinquante-neuf ans, les autres deux cycles, & les autres trois cycles entiers, c'eſt-à-dire, cent quatre-vingts ans. Il eſt certain que cet Ouvrage n'eſt pas tel aujourd'hui qu'il etoit autrefois lorſqu'on en fit la découverte. Les variantes qu'on trouve dans les exemplaires imprimés ſous différentes Dynaſties ne nous permettent pas d'en douter. Par exemple, vers l'an 584 de J. C. les Aſtronomes qui ecrivirent ſur la fin de la Dynaſtie des *Tchen*, & au commencement de celle des *Soui*, citoient le *Tchou-chou*, & déſignoient, d'après ce livre, la premiere année du regne de *Yao*, par les caracteres cycliques *Ping-tſée*; cependant ils plaçoient cette même année, à l'an avant J. C. 2325: & cette année,

ſuivant le *Tchou-chou* d'aujourd'hui, ne répond qu'à l'an 2145, en conſervant les mêmes caractéres cycliques *Ping-tſée*, ce qui fait une différence de cent quatre-vingts années, ou de trois cycles entiers. De même vers l'an de J. C. 721, le fameux Aſtronôme *Y-hang* citoit le *Tchou-chou*, & déſignoit d'après ce livre, la premiere année du regne de *Tcheng-tang* par les caractères cycliques *Kouei-hai*, & la premiere année du regne de *Tay-kia*, par les caractéres *Sin-ſée*. Cependant ce même Auteur fait répondre la premiere année du regne de *Tcheng-tang* à l'an avant J. C. 1738, & la premiere année du regne de *Tay-kia* à l'an 1720. Or dans le *Tchou-chou* tel qu'on l'a aujourd'hui, la premiere année de *Tcheng-kang*, avec les caractéres cycliques *Kouei-hai*, répond à l'an 1558, & la premiere année de *Tay-kia*, avec les caractéres cycliques *Sin-ſée*, répond à l'an 1540, ce qui fait entre le *Tchou-chou* d'autrefois, & le *Tchou-chou* tel qu'on l'a aujourd'hui, une différence de trois cycles entiers, ou de cent quatre-vingts ans.

Je ne diſconviens pas que la méthode employée par M. Freret, pour tranſpoſer l'Éclipſe du *Chou-king*, de l'an 2155 à l'an 2007, ne ſoit très-ingénieuſe. Plus d'un Auteur chinois l'avoit employée avant lui & avec auſſi peu de ſuccès; parce que, comme lui, les Auteurs avoient pris des ſuppoſitions pour des principes, & des vraiſemblances pour des vérités. Il ſeroit à ſouhaiter que les Savans qui ont travaillé ſur la Chronologie chinoiſe, n'euſſent pas ſuppoſé la dénomination des années des Lunes & des jours, par les caractères cycliques, comme un moyen sûr de fixer ou de vérifier les anciennes dates. Ce moyen ſeroit infaillible, ſi cette dénomination avoit toujours eu lieu de la même maniere & ſans interruption; ſi la reſſemblance de certains caractéres entre eux n'avoit pas fait prendre

quelquefois les uns pour les autres ; si lorsqu'on a recouvré les anciens livres & les anciens monumens, on n'avoit jamais substitué en place d'un caractere effacé, un caractere qu'on croyoit être le même, quoiqu'il ne le fût pas en effet. Comment pouvoir s'assûrer de tout cela pour les tems reculés, quand on voit les plus habiles Critiques n'être pas d'accord entre eux sur ce point ? Il seroit à souhaiter que les mêmes Savans n'eussent pas regardé les preuves Astronomiques, comme etant les seules dont ils devoient faire usage, pour trouver la vérité qu'ils cherchoient. Ils auroient dû ne les faire servir que pour confirmer des vérités déjà trouvées par les monumens & par l'Histoire. Ils auroient dû ne pas regarder la fixation des Solstices, des Equinoxes, & des différentes Saisons de l'année, comme etant le résultat de plusieurs observations faites avec cette précision qu'on exige aujourd'hui, & dont nos seuls Astronomes Européens sont capables. Ils auroient dû savoir au contraire, que les Chinois se sont toujours contentés d'un *Ta-kai*, ainsi qu'ils s'expriment, c'est-à-dire d'un *à-peu-près* ; & ils auroient conclu qu'un *à-peu-près*, après un grand nombre de siècles, ne pouvant pas, s'il est isolé, être fixé lui-même par le calcul, ne pouvoit pas être pris pour fixer les autres epoques. Il seroit à souhaiter enfin, que, lorsqu'on a voulu se prévaloir de l'autorité des anciens livres Chinois, on eût fait des citations plus exactes, en distinguant le texte d'avec la glose, & en ne donnant pas l'un pour l'autre, comme on l'a presque toujours fait.

Tenons-nous-en donc à celui des systêmes chronologiques qui a eté adopté par le corps de Nation, comme etant le résultat des discussions exactes de ses Tribunaux littéraires, sous l'autorité d'un Prince qui leur a ouvert ses Cabinets & ses Bibliotheques, & qui leur a fourni les secours dans tous les genres dont ils pouvoient avoir besoin.

Je n'ignore pas que les epoques les mieux etablies, sont encore pleines de difficultés; mais ce sont des difficultés qu'on peut résoudre. Je sais qu'il se trouvera toujours des obscurités qui en cacheront l'entiere evidence; mais ce sont des obscurités qu'on peut rendre transparentes, jusqu'à faire voir le jour au travers. Je sais qu'on ne manquera jamais de raisons ou de prétextes, pour se croire en droit d'en soupçonner la certitude; mais on peut détruire ces prétextes, on peut démontrer le peu de solidité & l'insuffisance de ces raisons. *Je ne crains pas de le dire:* toutes ces difficultés, toutes ces obscurités, toutes ces raisons, tous ces prétextes doivent disparoître, dès-là qu'on a le suffrage unanime du corps des Savans. Les sentimens particuliers de quelques Lettrés, quelque bien fondés *qu'ils nous paroissent, ne méritent* pas la préférence *sur celui de la* Nation entiere, quand la Nation ne *se décide elle-même que d'après l'autorité* de ceux qui sont réputés *les plus* habiles. Toutes choses etant *d'ailleurs* egales, la présomption sera toujours pour le plus grand nombre (1). Or ce n'est qu'après une décision juridique de la part

(1) Quoique le grand nombre assure, par exemple, que l'Eclipse solaire, dont il est parlé dans le *Chou-king*, sous *Tchoung-kang*, est celle qui arriva l'an 2155 avant J. C. quelques Auteurs, par un calcul rétrograde, fondé sur de faux principes, l'ont trouvée à des années où elle n'a pu arriver. M. Freret lui-même s'efforce de prouver que l'Eclipse de 2155 n'est point celle dont parle le *Chou-king*, parce qu'elle n'est pas de nature à *avoir pu effrayer le Peuple*, &c. Si M. Freret avoit fait attention à l'idée que les Chinois ont attachée de tout tems à une Eclipse de Soleil, il auroit su que le seul nom *d'Eclipse solaire* suffit pour consterner les esprits. Cet Aveugle qui frappe sur le tambour, ces Mandarins en habit de cérémonie qui montent à cheval, comme dans le tems de quelque calamité publique, tout cela frappe, saisit, entraîne l'imagination, & suffit de reste pour porter la frayeur dans des esprits déjà prévenus qu'une Eclipse ne présage rien de bon. Je crois avoir répondu aux autres objections de ce célebre Critique, à celles du moins qui auroient pu former quelques difficultés réelles.

du

du corps des Savans, décision que le Prince a munie du sceau de son autorité, & qu'il a fait intimer aux Tribunaux d'Astronomie, d'Histoire & de Littérature. Ce n'est que conformément au sentiment du plus grand nombre de ceux qui composent la classe immense de ces sortes de Lettrés qui, pour être sans emploi, ne sont pas pour cela sans science, & qui, pour s'être arrêtés sur le premier des degrés littéraires, n'en sont pas moins parvenus quelquefois jusqu'au faîte de l'érudition: ce n'est par conséquent que d'après la Nation entiere qu'on s'est déterminé à fixer la certitude de la Chronologie chinoise à la soixante-unieme année du regne de *Hoang-ty*, laquelle, comme je l'ai dit, répond exactement à l'an 2637 avant l'Ere chrétienne.

On a prétendu que *les Chinois sont une colonie Egyptienne; que les premiers Empereurs de la Chine sont les anciens Rois de Thebes; que les caracteres chinois ne sont que des especes de monogrames formés des lettres Egyptiennes & Phéniciennes.*

Ces mots auroient besoin de quelque explication. On auroit dû assigner l'espece des lettres Egyptiennes & Phéniciennes dont on prétend que les caracteres Chinois ont eté formés. Avant l'invention des Lettres, les Egyptiens avoient déjà des caracteres, & ces caracteres etoient de plusieurs especes. Il y avoit les caracteres symboliques, les hiéroglyphiques propres, les hiéroglyphiques symboliques, les hiéroglyphiques abrégés, autrement dits hiérographiques, les hiéroglyphiques curiologiques, les hiéroglyphiques tropiques, quelques autres encore qui n'etoient point formés avec des lettres d'un alphabet, mais qui rendoient le sens de l'Ecrivain, les premiers par des énigmes allégoriques, & les autres par une peinture, ou une imitation plus ou moins approchante de la chose qu'on vouloit désigner. Les caracteres alphabétiques, tant sacrés que vulgaires, ainsi que l'ecriture courante, ne furent trouvés que

long-tems après ; & ce fut la nécessité de communiquer ses pensées sans ambiguité, & de se faire entendre sans risque, qui les fit imaginer. Je ne saurois me persuader que ce fut à ces derniers qu'on eût voulu comparer l'ancienne Écriture chinoise, dont la date remonte jusqu'au tems même de *Hoang-ty*, qui n'est postérieur que d'environ trois siecles aux fondateurs des royaumes de Thebes dans la haute Egypte, & de Tanis ou Héliopolis dans la basse : ce ne peut être qu'aux symboliques & aux hiéroglyphiques, parce qu'ils sont les seuls qui puissent prêter au parallèle.

Je ne disconviens pas que chez les deux Nations, chinoise & egyptienne, il n'y ait une foule de caracteres qui se ressemblent. Dans la confrontation que j'en ai faite, j'en ai trouvé moi-même un assez bon nombre de tout-à-fait semblables : mais rien ne m'a surpris en cela, & je n'en ai pas conclu que les Chinois les avoient pris des Egyptiens, ni les Egyptiens des Chinois. L'idée toute naturelle de représenter les choses dont on veut parler, en traçant les principaux traits qui en peignent l'image, ou en les désignant par quelqu'un de leurs attributs, s'est présentée egalement à l'esprit des uns & des autres ; & les uns & les autres en ont fait usage, sans avoir entre eux aucune communication. Les Perses, les Scythes, les Indiens, les Méxicains eux-mêmes, qui sont un Peuple très-moderne en comparaison des autres que je viens de nommer, se sont servis de figures & de hiéroglyphes pour manifester leurs pensées, lorsqu'ils avoient des choses matérielles à exprimer. Dira-t-on de ces derniers sur-tout, qu'ils ont été chercher leurs figures & leurs hiéroglyphes en Egypte, ou qu'une Colonie egyptienne est venue en Amérique pour les apporter ? « *Un pareil concours*, dit un Auteur moderne, *dans la maniere de conserver les pensées, ne peut être regardé jamais comme une suite, soit de l'imi-*

tation, soit de quelque evénement imprévu ou du hasard; mais doit être considéré comme la voix unanime de la nature parlant aux conceptions grossiéres des hommes, &c. (1). Cela doit s'entendre des caracteres symboliques & hiéroglyphiques propres. Pour ce qui est des hiéroglyphiques abrégés, autrement dits hiérographiques, il y entre nécessairement de l'art & du choix. Si ceux de cette espece qui furent inventés chez les Egyptiens, ressembloient aux anciens caracteres chinois, & si les uns & les autres désignoient précisément les mêmes choses, & avoient eté employés par les deux Peuples de la même façon, alors, je l'avoue, on pourroit conclure légitimement que les deux Nations ont eu de la communication entre elles, & qu'elles se sont transmis l'une à l'autre la méthode de manifester leurs pensées par des signes. Mais il s'en faut bien qu'on puisse reconnoître l'identité ou la ressemblance que j'indique. Pour nous en convaincre, il suffit de jetter un coup-d'œil sur les méthodes egyptienne & chinoise pour la formation des caracteres, & pour les idées qu'ils pouvoient exprimer.

Chez les Egyptiens, la méthode des hiéroglyphes consistoit *à substituer l'instrument réel ou métaphorique de la chose, à la chose même; à faire qu'une chose tînt la place d'une autre, & la représentât, quand il y avoit dans la chose qui représentoit, quelque ressemblance ou analogie délicate avec la représentée, tirée soit des observations de la nature soit des traditions superstitieuses qui avoient cours parmi eux. Ainsi la toute science de Dieu etoit représentée par un œil placé d'une maniere eminente, l'Univers par un serpent roulé en forme de cercle; le*

(1) Essai sur les Hiéroglyphes des Egyptiens, traduit de l'Anglois de M. Warburthon, tome I, page 46.

lever du Soleil, par deux yeux de Crocodile ; une Veuve qui ne s'etoit point remariée, par un pigeon noir ; une personne obligée au secret, par une sauterelle, &c. (1).

Chez les Chinois, la méthode des caracteres hiéroglyphiques etoit plus générale, & pouvoit s'appliquer à tout : on ne s'en servit jamais pour cacher des mysteres au Peuple ; on les employoit indifféremment pour le sacré, comme pour le profane ; pour expliquer les choses naturelles & qui tombent sous les sens, comme pour manifester les idées simples & tout ce qui etoit du ressort de l'entendement. Jugeons-en par ce qu'en dit un Auteur qui vivoit sous la Dynastie des *Tang* (2).

Le Ciel, la Terre, les Montagnes & les Rivieres ont fourni des modeles pour la représentation des angles, du rond, de ce qui est immobile, & de ce qui est dans un mouvement continuel.

Le Soleil, la Lune & les Etoiles ont servi de prototypes pour désigner tout ce qui a de l'eclat, tout ce qui est poli, tout ce qui est tissu avec art, tout ce qui est travaillé avec industrie.

On a trouvé dans les arbres, dans les nuages, dans les plantes, de quoi pouvoir représenter les couleurs, l'extension, l'accroissement, & les différentes manieres de publier ce qu'on veut que personne n'ignore.

On a choisi les poissons, les insectes, les volatiles & les quadrupedes, comme des signaux suffisans pour reconnoître tout ce qui a rapport aux différentes manieres de se mouvoir, à l'agilité, & à la lenteur, à la diligence & à la paresse.

C'est ainsi qu'au moyen des choses les plus ordinaires, de celles que tout le monde est à portée de voir, les Sages de l'An-

(1) *Essai sur les Hiéroglyphes*, tome I.

(2) Cet Auteur se nommoit *Ly-yang-ping*. La Dynastie des *Tang* a commencé son regne l'an 618 après J. C. & a eté entiérement eteinte l'an 907 de l'Ere chrétienne.

tiquité, & ceux qui ont marché sur leurs traces, ont trouvé l'art de donner une figure aux choses purement intellectuelles, de représenter ce qui ne sauroit tomber sous les sens, & de mettre sous les yeux toutes les productions naturelles, ainsi que la maniere d'opérer des trois principes actifs, le Ciel, la Terre & l'homme. C'est ainsi que le pinceau, dirigé successivement par des mains intelligentes, a pu perfectionner, a pu varier à son gré ce que les anciens Sages n'avoient fait, pour ainsi dire, qu'ebaucher (1).

A l'autorité de *Ly-yang-ping*, joignons celle des savans Editeurs du Poëme de Sa Majesté impériale (2). Voici comment ils s'expriment.

« Nous pensons avec toute la modestie qui nous convient, » que les Caracteres qui nous viennent par *Tché-tcheou*, ont » une origine très-ancienne; & que c'est par une tradition im- » mémoriale, que de génération en génération ils sont enfin » parvenus jusqu'à nous.

» *Fou-hi* en formant les figures qu'on appelle *Koua*, a fait » naître l'idée de la composition des Caracteres dont on se » servit d'abord pour exprimer les choses les plus essentielles; » & *Tsang-kié*, par les six différentes espèces de signes dont il » enrichit cette premiere invention, l'a rendue d'un usage plus » facile & plus etendu. Ceux qui vinrent après, faisant atten- » tion à ce qu'avoient fait leurs devanciers, s'appliquant sans » cesse à pénétrer leurs idées, à les développer, à les embellir, » à les etendre, vinrent à bout par d'heureuses combinaisons, » de perfectionner peu-à-peu un art auquel nous sommes » redevables de nos plus belles connoissances. C'est par les

(1) J'ai tiré cette citation d'un Ouvrage mis à la suite du Poëme de l'Empereur, ecrit de soixante-quatre manieres différentes, je l'ai envoyé à la Bibliotheque du Roi.

(2) Voyez à la fin de la traduction du Poëme que je viens de citer.

» Lettres que nous avons connu les Lettres même, leur origine, » leur variété, leur progression, & leurs différens usages. Les » premieres & les mieux faites qu'on ait trouvées etoient gra» vées sur le fer & sur la pierre (1) ».

On voit par tout ce que je viens de rapporter, que les Chinois ont employé pour la composition de leurs caracteres, qui sont de véritables hiéroglyphes abrégés, une méthode qui n'est certainement pas celle des Egyptiens. Le choix des objets pour l'application de la méthode, je veux dire, le choix des symboles, diffère encore plus chez les deux Nations, que la

(1) Pour savoir ce que les Chinois pensent de l'origine de leurs caracteres, il faut lire ce qu'ils rapportent à la fin de chaque volume des trente-deux qui contiennent le Poëme de l'Empereur, pour célébrer *Moukden* sa Patrie. Je dirai seulement ici en passant, que les six différentes especes de signes déterminés par *Tsang-kié*, consistent dans les six préceptes *sous lesquels il renferma tout l'art de composer* les caracteres. Quelques nœuds formés sur une corde, etoient la seule maniere d'ecrire avant *Fou-hi.* Ce sage Prince inventa des caracteres auxquels il donna des noms particuliers... *Tsang-kié* renferma dans six préceptes, tout l'art de les composer. Le premier précepte disoit que les caracteres devoient ressembler à-peu-près aux choses qu'on vouloit désigner; mais comme il y a une multitude presque infinie de choses, & que parmi ces choses il s'en trouve qui ont du rapport entre elles, par le second précepte, un même caractere avoit deux sens différens, & par conséquent deux significations. Par *le troisieme précepte, certains* caractères furent affectés à certains sujets particuliers. Le *quatrieme* précepte consistoit dans *l'assemblage* de plusieurs caracteres simples pour en former un seul. Le cinquieme précepte mettoit une différence entre les caracteres composés des mêmes caracteres *simples; par exemple, lorsque* tel caractere simple etoit placé à la droite de tel autre, sa signification etoit différente de celle qu'il avoit, lorsqu'il etoit placé à gauche, dessus, ou dessous. Par le sixieme précepte, la maniere d'assembler les différens traits pour former les caracteres, fut déterminée.

Il y en a qui prétendent que *Tsang-kié* inventa six sortes de signes, dont chacune faisoit une espece d'écriture; mais comme tout ce qu'on dit là-dessus n'a rien d'aussi certain que ce qui est rapporté dans l'Ouvrage que j'ai cité plus haut, j'y renvoie le Lecteur.

méthode elle-même. Je reprends les exemples que j'ai déjà cités pour en servir de preuves. *Les Egyptiens représentoient la toute science de Dieu, par un œil placé d'une maniere eminente.* Les Chinois n'ont jamais eu de caractere propre pour exprimer cet attribut de la Divinité. On leur dispute même une connoissance de l'Être suprême, assez exacte pour qu'ils aient pu se former une idée de sa *toute science.* Dans la supposition qu'ils aient connu Dieu, ils ne l'ont désigné que par les deux caracteres de *Chang-ti*, de *Hoang-tien*, de *Lao-tien*, ou par le seul caractere de *Tien.* Or, de tous ces caracteres, il n'y a que le seul *Hoang* où il y ait *un œil placé d'une maniere eminente* (1); & ce *Hoang* n'a jamais eté employé pour signifier la science.

Les Egyptiens ont représenté l'Univers par un serpent roulé en forme de cercle, & les Chinois le représentent par un caractere composé de trois croix posant sur une ligne horisontale (2), ou jointe par une transversale commune; & ce caractere est appellé *Ché*, qui signifie *dix.*

(1) *Hoang*, dans son acception primitive, a pu signifier *Roi par excellence*, *Souverain qui a l'œil ouvert sur les Rois.* Il est composé d'un *pe*, qui signifie *pur*, *clair*, *brillant*, &c. & d'un *Ouang*, qui signifie *roi souverain.* Ainsi *Hoang* doit signifier *Souverain qui brille au-dessus des Souverains.* Dans les anciens caracteres qui exprimoient *Hoang*, on voit un homme désigné par la lettre *Jin*, au-dessus des Rois désignés par la lettre *Ouang*; ou un maître, désigné par la lettre *Tchou*, placé sur un autre maître, désigné pareillement par la terre *Tchou.* Le dernier est composé d'un soleil placé sur la terre, c'est-à-dire d'un ge placé sur un *Tou.* Je crois que les Chinois n'ont prétendu désigner par-là que leur Empereur, qu'ils ont toujours regardé comme le maître de l'Univers. Quoi qu'il en soit, le caractere *Hoang* n'exprime que la prééminence.

(2) Anciennement on ecrivoit ce mot de quatorze manieres. Ces quatorze caracteres se lisent *ché*, & signifient le monde moral & physique. Ils sont composés du complément des nombres primitifs répété trois fois, & varié. J'appelle le nombre dix le complément des nombres primitifs. La répétition du dixieme désigne l'universalité.

Chez les Egyptiens, *le lever du Soleil etoit désigné par deux yeux de Crocodile;* & chez les Chinois, par un caractere représentant un Soleil placé sur les Etoiles (1), ou un Soleil sur l'Horison (2).

Les Egyptiens désignoient *une Veuve qui ne s'etoit point remariée, par un pigeon noir;* & les Chinois la désignent par un caractere composé d'un *Tay*, qui signifie le mal en tant qu'il est opposé au bien, d'un *Ho*, qui signifie flamme, & d'un *Tao*, qui exprime un couteau pointu à deux tranchans (3).

(1) *Chen*, ou *Tchen* moderne. Il est composé d'un *gé*, Soleil, & d'un *Tchen*, qui signifie proprement *lieu du Ciel où il n'y a point d'etoiles*. On le prend aussi pour signifier les etoiles en général. En caracteres anciens le *Chen* ou *Tchen* est représenté de sept manieres, qui toutes désignent le lever du Soleil.

(2) *Tan* moderne. Il est composé d'un *gé* Soleil, placé sur une ligne horisontale. Le *Tan* est exprimé en caracteres anciens, qui sont de six sortes. Tous ces caracteres désignent, comme les précédens, le lever du Soleil. Les Chinois désignent encore le lever du Soleil par le caractere *Yang*, composé de trois caracteres, dont deux sont *gé* Soleil, & le troisieme *nghou*, particule négative, qui sert à représenter les ténebres que le Soleil vient de dissiper en sortant peu-à-de l'horison sur lequel il paroît enfin tout entier.

(3) On ne sauroit désigner plus noblement une femme qui a perdu son mari, qu'en analysant le caractere *lié*, qui signifie en général *mérite insigne, assemblage d'un grand nombre d'actions méritoires non communes, un feu violent, majesté, vassal fidele, & enfin veuve qui demeure fidelle à son mari. Lié* est composé d'un *Tay*, qui signifie *mal*. C'est assurément un grand mal à une femme que celui d'être privée de la moitié d'elle-même. Le caractere tiré du caractere *Niu*, qui signifie femme, & placé au-dessus des traits *Si*, qui désignent le tems des ténebres ou le soir, lui change sa dénomination, & le fait nommer *Tay*, *mal, en tant qu'il est opposé au bien*. Ce mal augmente par le voisinage toujours présent d'un glaive à deux tranchans, désigné par le caractere *Tao*. Il devient très-violent par l'action des flammes qui agissent sur lui, & qui sont désignées par le caractere *Ho*. L'explication morale du caractere *Lié* se réduit à ceci: *l'etat de viduité est un etat pénible pour une femme qui veut en remplir exactement tous les devoirs. Les joies de ce monde ne sont plus pour elle; mais les mérites qu'elle acquiert en y renonçant, la couvrent d'une gloire immortelle, &c.*

Les Egyptiens *représentoient une Sauterelle, pour désigner une personne obligée au secret;* & les Chinois désignent une personne obligée au secret, par différens caracteres qui n'ont rien de commun avec la Sauterelle, qui n'ont pas même le plus petit rapport avec cet insecte. Un simple coup-d'œil suffit pour s'en convaincre (1).

Dans ce petit nombre d'exemples pris au hasard, on n'a pu découvrir, ce me semble, aucune analogie entre les hiéroglyphes des Egyptiens, & les caracteres hiérographiques des Chinois. On ne découvriroit rien davantage, quand même, après avoir dépouillé les Dictionnaires de ceux-ci, & mis à contribution tous les monumens qui nous restent encore de ceux-là, on pousseroit le parallele aussi loin qu'il peut aller. Il ne faut pas se laisser éblouir par la ressemblance, quant à la figure, entre un assez bon nombre de caracteres Chinois & de hiéroglyphes Egyptiens. L'illusion se dissipera par l'observation suivante.

Sur la fin du siecle dernier, les Chinois, en réformant leur Astronomie, adopterent tout ce qu'il y a d'essentiel dans celle d'Europe, & en combinant leur maniere avec la nôtre, il en est résulté une méthode qui n'est ni purement Chinoise, ni purement Européenne; mais qui, participant des deux, peut être prise pour l'une ou pour l'autre, selon le point de vue

(1) Les différens caracteres dont les Chinois se servent pour désigner une personne obligée au secret, sont *Man*, *Han*, *Yn*. Le dessus du *Man* moderne désigne les herbes en général, le dessous *Yn* désigne la pluie, & le caractere *Mou*, qui est à côté, désigne les yeux. L'assemblage de ces trois différens caracteres, se lit *man*, qui signifie *cacher, se rendre impénétrable, &c.* Le *Han* moderne est composé d'un *Yn*, qui signifie homme; d'un *Ling*, qui signifie ordre; d'un *Keou*, qui signifie bouche, & le total se lit *Han*, qui signifie *contenir sans laisser échapper, comme les cadavres dans la bouche desquels on enferme une perle, ou telle autre chose précieuse.*

ſous lequel on voudra bien l'enviſager. Ce qu'ils ont fait pour l'Aſtronomie, ils l'ont fait auſſi pour la Muſique; & l'on trouve dans un même Ouvrage, les *Lu*, les *Tiao*, les *Tons-koung*, *Chang*, *Kio*, *Tché*, *Yu*, le *Pien-koung* & le *Pien-tché*, tels qu'ils les ont eus depuis l'antiquité la plus reculée, joints avec les regles de l'harmonie telles que nous les avons dans notre Europe, avec nos modulations & nos notes, avec nos dièzes & nos bémols.

Suppoſons maintenant que dans deux ou trois mille ans d'ici, nos neveux, à la quarantieme ou cinquantieme génération, aient parmi eux des Savans du premier ordre qui s'adonnent à l'etude de l'Antiquité; & que parmi ces Savans, il s'en trouve un petit nombre qui s'attache de *prédilection* aux *Antiquités* etrangeres. *Suppoſons* encore que par laps de tems, & à la ſuite d'une foule de révolutions que la Chine aura eprouvées, le plus grand nombre de livres qu'elle poſſede à préſent, vienne à s'egarer ou à être entiérement perdu. Il n'eſt pas douteux que les Chinois qui cultiveront les Lettres, ne faſſent tous leurs efforts pour rétablir leur Littérature, tout au moins quant aux articles les plus importans. Ils fouilleront dans toutes leurs archives, ils dépouilleront tous les anciens monumens qui *ſub*ſiſteront encore parmi eux; ils compareront entre eux *tous les* lambeaux epars çà & là dans différens livres; *ils ſup*puteront la durée des regnes de leurs Empereurs, en *rappellant* à des calculs exacts, des Eclipſes qu'ils ſauront être arrivées de leur tems, mais dont il ne leur reſtera que des enoncés informes; ils feront en un mot, tout ce qui a eté fait par leurs ancêtres après l'incendie de *Tſin-ché-hoang*. On verra paroître quantité d'ouvrages qui porteront l'empreinte de la ſcience plus ou moins sûre, des diſcuſſions plus ou moins exactes, des préjugés plus ou moins forts, des paſſions plus ou moins vives des

différens Auteurs qui les auront composés. Les uns feront leur Nation plus ancienne qu'elle ne l'est, & les autres la feront plus moderne. Chacun etayera son sentiment de quelques preuves ; & ces preuves lui paroîtront autant de démonstrations auxquelles il ne sauroit être permis de se refuser. Les sentimens resteront ainsi partagés, jusqu'à ce que les Tribunaux littéraires, après avoir examiné toutes les raisons, après avoir vérifié toutes les preuves, se détermineront enfin à prendre un parti, qui sera celui qu'ils croiront approcher le plus de la vérité.

Nos savans Européens d'alors, François, Anglois, Allemands & autres, qui, sans savoir la Langue des Chinois, auront lu des Mémoires sur la Chine, composés dans leurs pays respectifs d'après quelques relations de Voyageurs, ou sur des Traductions *infidelles faites elles-mêmes* sur d'autres Traductions peu exactes, qui n'auront eu entre les mains, *de véritablement* authentiques, que quelques lambeaux décousus & quelques fragmens sans suite, envoyés à différentes reprises par des personnes différentes, & dans des tems eloignés les uns des autres ; nos savans Européens, dis-je, exerceront leur critique conformément au *systême particulier qu'ils voudront faire valoir.*

« La Nation chinoise, dira l'un d'eux, n'a aucune prérogative » *sur* les autres Nations de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique. » Au-dessus du seizieme siecle de l'Ere chrétienne, on ne trouve » aucun monument qui puisse constater son antiquité. Les » Chinois sont, à n'en pouvoir douter, une colonie d'Européens » qui est venue s'*etablir* dans leur pays ; vers le tems où Louis-» le-Grand etoit sur le trône de la France : cela est démontré » par la comparaison de certaines méthodes dont ils faisoient » usage dans leur Astronomie & dans *leur* Musique, avec » celles que nos Européens employoient dans le même tems. » Le savant M*** a trouvé que les Chinois se servoient des sinus,

» tangentes & sécantes comme nos Européens d'alors, &
» qu'ils avoient comme eux l'usage des logarithmes. Or on
» sait que les tables des sinus, tangentes & sécantes ont eté in-
» ventées dans le quinzieme siecle par *Muller*, dit autrement
» *Regiomontan.* On sait aussi que ce n'est qu'au commencement
» du dix-septieme siecle que les logarithmes ont eté mis au
» grand jour par un Baron Ecossois, nommé *Jean Néper.* Com-
» ment auroit-il pu arriver que les Chinois & les Européens
» eussent eu les mêmes vues dans le même genre ? Il est clair
» comme le jour, que l'un de ces deux Peuples est enté l'un
» sur l'autre. Si quelqu'un en doutoit, il n'auroit, pour dissiper
» entiérement tous ses doutes, qu'à confronter les Tables que
» nos anciens Européens du dix-septieme siecle désignoient
» sous le nom général de *Tables d'Ulacq*, avec les Tables chi-
» noises de ce tems-là. C'est précisément le même ordre, c'est
» la même forme, ce sont les mêmes usages ; il n'y a entre
» elles aucune différence, ce sont les mêmes Tables : quoi
» de plus frappant ? Cependant, ce n'est pas tout encore.

» Parmi un fatras enorme de Musique, purement Chinoise,
» on a déterré plusieurs volumes qui paroissent avoir eté
» composés dans le dix-septieme siecle. On y voit des lignes
» paralleles, divisées de cinq en cinq, sur lesquelles on a
» marqué des notes tout-à-fait semblables à celles dont les
» Musiciens d'Europe se servoient alors. On y distingue
» les rondes, les blanches, les noires, les croches & les
» doubles-croches, faites précisément de la même façon
» qu'on les faisoit alors en Europe. Les noms même qu'on
» assignoit aux différens *tons*, paroissent evidemment avoir
» eté pris dans une même source ; car celui, par exemple,
» que les Chinois appelloient *ou-te*, n'est, à n'en pouvoir
» douter, que l'*ut* des Européens, prononcé *out* ; le *lé*

» de ceux-là eſt sûrement le *ré* de ceux-ci ; & ainſi des
» autres.

» On ſait que les Chinois, n'ayant point alors d'alphabet,
» déſignoient, comme ils pouvoient, par une ſimple approxima-
» tion, celle de nos lettres dont le ſon pur ſemble être exclus de
» leur Langue. Il eſt certain qu'il n'y a aucun mot dans la Langue
» chinoiſe, dont le ſon commence par un *u* ſimple, & ſe termine
» par un *t*, comme dans *ut* prononcé à la françoiſe. Il a fallu par
» conſéquent employer deux caracteres qui, prononcés rapide-
» ment, fiſſent entendre à-peu-près le même ſon. Il eſt certain
» encore que le ſon de la lettre *r*, etant banni de cette même
» Langue, on a dû l'exprimer par celui de *l* qui en approche
» le plus. Ainſi le caractere *lé* a eté mis pour déſigner *ré*, &c.

» Outre l'identité dans la dénomination des tons, dans la
» figure des notes, & dans la plupart des autres ſignes muſicaux,
» on voit dans l'ouvrage cité, les deux tetracordes disjoints,
» *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, & *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, former l'echelle entiere, *ut*,
» *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, telle qu'elle fut inventée en Eu-
» rope dans le ſeizieme ou dix-ſeptieme ſiecle ; car avant ce
» tems-là, on n'avoit d'autre echelle pour les tons que la
» gamme de *Gui d'Arezzo*.

» De ce que les Chinois ont eu dans leur Aſtronomie &
» dans leur Muſique certaines regles & certaines formules
» purement Européennes, il ſuit evidemment qu'ils ne ſont
» que des Européens tranſplantés ; & de ce que l'antiquité,
» ou, pour mieux dire, l'invention de ces regles & de ces
» formules, ne remonte pas au-deſſus du ſeizieme ſiecle, il
» ſuit encore plus evidemment que la tranſplantation n'a pu
» ſe faire avant cette epoque. Qu'on efface donc des annales
» ſi vantées de ce vaſte Empire, tout ce qui eſt avant le regne
» des Tartares-Mantchoux. La véritable Hiſtoire chinoiſe com-

» mence à la Dynastie des *Tay-tsing: Chun-tse*, *Kang-hi*, *Yong-*
» *tcheng*, *Kien-long*, voilà les premiers Empereurs de la Chine.
» Tous ceux qu'on nous dit les avoir *précédés*, *sont* des Princes
» Européens, dont on a estropié ou déguisé les noms ».

Si, quand nos Savans arriere-petits neveux raisonneront ainsi, il se trouvoit alors parmi eux quelqu'un qui fût instruit sur la Chine, à-peu-près comme le commun de ceux qui lisent, peut l'être aujourd'hui parmi nous, il leur diroit: « permettez-moi de vous tirer de l'erreur où vous êtes, en vous disant en peu de mots de quoi il s'agit. Voici le fait tel qu'il est arrivé.

» Quelques Européens, membres d'un Corps dont l'objet etoit de faire connoître le vrai Dieu, & d'etablir son culte dans tout l'Univers, allerent jusqu'à la Chine; ils y entrerent à travers des obstacles sans nombre, qui sembloient devoir la leur rendre inaccessible; & malgré l'injuste mépris & la prévention aveugle dont on s'y nourrissoit contre tout ce qui est etranger aux coutumes & aux mœurs anciennes de la Nation, ils s'y firent bientôt respecter par leur vertu, estimer par leur doctrine, rechercher par leurs talens. Habiles dans les Sciences & dans les Arts, ils s'en servirent comme de moyens propres à se faire ecouter, lorsqu'ils annonçoient une Religion qui exigeoit de si grands changemens dans le culte, dans les mœurs, & dans ces coutumes même qu'on etoit si jaloux de conserver. Ils se lierent bientôt avec quelques Savans de l'ordre de ceux qui, courant encore la carriere, n'ont d'autre occupation que celle de leurs etudes. Ces Savans, sans emploi, les introduisirent chez d'autres Savans qui etoient Mandarins, & Grands de l'Empire; & ceux-ci les proposerent à la Cour, comme des hommes qu'on pouvoit employer utilement, comme des Sages qui pouvoient

» contribuer à la ſplendeur du *Royaume du milieu*. L'occaſion » de mettre en uſage ce qu'ils ſavoient, ne tarda pas à ſe » préſenter.

» Il y avoit déjà du tems que le Calendrier chinois n'étoit » point exact. Les erreurs des Tables aſtronomiques, quoique » légeres en apparence, & preſque imperceptibles d'une année » à l'autre, s'etoient tellement accumulées, que dans la plu» part des phénomenes céleſtes, il y avoit toujours de la diffé» rence entre les réſultats du calcul & l'evénement; l'ordre des » ſaiſons ne répondoit pas avec la préciſion qu'il falloit à celui » des Lunes priſes numériquement dans l'uſage ordinaire de » la vie civile. Les corrections qu'on avoit tentées plus d'une » fois, n'avoient pas eu le ſuccès qu'on en avoit fait eſpérer, » & le mal paroiſſoit ſans remede. On s'adreſſa aux deux ou » trois Européens qui etoient alors à la Cour, & on leur de» manda s'ils ne ſavoient aucun moyen d'*accorder le Ciel avec* » *la Terre*. Ils répondirent qu'ils en ſavoient, & qu'ils pou» voient en employer plus d'un. Nous pouvons auſſi, ajoute» rent-ils, prouver en général la certitude de nos méthodes & » de nos calculs, par des expériences dont tout le monde peut » être juge. Qu'on nous détermine la longueur d'un ſtyle, » qu'on nous aſſigne un jour, qu'on nous mette dans tel » lieu qu'on voudra, pourvu qu'il ſoit expoſé aux rayons du » ſoleil, nous calculerons & nous marquerons exactement » le point précis que touchera l'ombre la plus courte du ſtyle » dans le jour indiqué. La propoſition fut acceptée, & l'Em» pereur, à la tête de ſes Grands, voulut être lui-même le » témoin & le juge de la capacité de ces Etrangers.

» Le Prince qui régnoit alors ſur la Chine, etoit un de ces » hommes extraordinaires qui reconnoiſſent le mérite quelque » part qu'il ſe trouve, qui ſavent l'apprécier & l'employer à

» propos, & qui possedent sur-tout l'art de l'encourager & de
» lui faire prendre toute son etendue, en le récompensant à
» mesure qu'il se développe. Le grand *Kang-hi* (car c'est ainsi
» qu'on appelloit communément ce grand Prince), ne dédai-
» gna pas de s'occuper d'une opération de gnomonique, avec
» la même application & la même ardeur qu'il avoit accou-
» tumé d'employer lorsqu'il régloit les plus importantes affaires
» de ses vastes Etats. Il entra dans tous les détails, il fit exa-
» miner en sa présence tous les calculs, tant Chinois qu'Eu-
» ropéens; il vit de ses propres yeux la différence des résul-
» tats; il se fit expliquer d'où pouvoit venir cette différence:
» & après qu'on lui eut dit que c'etoit des elémens même que
» dépend la certitude de la plupart des prédictions astrono-
» miques dont on décore le Calendrier, il se transporta dans
» l'endroit qui avoit eté préparé pour l'expérience, moins
» pour satisfaire son empressement naturel, que pour em-
» pêcher que de pauvres Etrangers, qu'il savoit n'être pas
» vus de bon œil par les zélateurs outrés des anciens usages,
» ne vinssent à échouer par l'effet de quelque bas artifice em-
» ployé par l'envie, ou qu'on ne lui en imposât sur leur compte
» par des rapports peu conformes à la vérité. L'evénement
» s'etant trouvé tel que les Européens l'avoient prédit, *c'est-
» à-dire*, l'ombre du style, après avoir passé les limites que les
» Calculateurs chinois lui avoient prescrites pour *le non plus
» ultrà* de son accourcissement de ce jour-là, & etant arrivée,
» en s'approchant encore du centre, jusqu'au point précis que
» les Européens lui avoient assigné, l'Empereur, les Grands &
» toute la Cour en témoignerent leur satisfaction, applaudi-
» rent au succès, & le couronnerent. Il fut décidé dès-lors que
» la méthode d'Europe auroit lieu dans l'Empire, & qu'on s'en
» serviroit désormais pour remédier aux dérangemens du

Calendrier.

» Calendrier. On confia aux deux ou trois Européens, dont la » capacité venoit d'être reconnue, le soin de réformer dans » l'Astronomie chinoise, tout ce qui méritoit de l'être; on leur » donna pour *adjoints* les plus habiles d'entre les Chinois; & » tous *ensemble*, ils travaillerent à ce grand Ouvrage, dans » lequel *ils firent* entrer & les inventions modernes des Euro- » *péens*, & tout ce que la Chine, depuis les siècles les plus » *reculés*, avoit eu de mieux en ce genre. De-là viennent ces » *fragmens* qui vous ont fait conclure que les Chinois étoient » une Nation européenne, dont la transmigration ne remontoit » pas au-dessus du seizieme siecle.

» Vous avez tiré la même conséquence des fragmens sur la » *Musique que vous avez vus*, mais c'est avec aussi peu de raison. » Ces fragmens sur la Musique ont *la* même origine que les » fragmens sur l'Astronomie; & c'est le même petit nombre » d'Européens, qui, après avoir travaillé sur l'Astronomie, tra- » vailla aussi sur la Musique dans le même goût, & avec un » succès égal. Le grand Prince, sous le regne duquel tout cela » se fit, admettoit chaque jour en sa présence & dans sa fami- » liarité la plus intime, des hommes auxquels il croyoit être » redevable de l'immortalité de son nom. Il leur fit entendre » un jour une Symphonie chinoise, c'est-à-dire, un air chinois » joué à l'unisson par plusieurs instrumens à la fois, & il leur » demanda si en Europe il y avoit d'aussi bonne Musique, & » des Joueurs d'instrumens, qui l'exécutassent avec autant de » précision que ceux qui venoient de frapper leurs oreilles par » les doux sons des leurs. Celui d'entre eux qui savoit la Mu- » sique, lui répondit que Sa Majesté pourroit en juger elle- » même, si elle agréoit qu'il exerçât en sa présence un talent » qui lui servoit quelquefois de distraction dans le cours de ses » occupations les plus sérieuses.

» Curieux de tout ce qui pouvoit lui apprendre quelque » chose en fait de nouveauté, l'Empereur y consentit avec » plaisir, & donna ses ordres pour qu'on apportât sur le champ » celui des instrumens à l'Européenne dont cet Etranger sa- » voit faire usage. En attendant, les Musiciens chinois conti- » nuerent leur symphonie; & le Musicien Européen, après » avoir tracé sur son *album* quelques lignes paralleles, la notoit » à mesure, afin de pouvoir la jouer ensuite avec autant de » facilité que s'il l'eût apprise par cœur. Cette maniere de re- » présenter une pièce de Musique, inconnue jusqu'alors, frappa » les yeux du Monarque; mais il fut ravi d'admiration, lorsqu'à » l'arrivée de l'instrument, il l'entendit exécuter avec les mêmes » pauses, les mêmes cadences, *les mêmes agrémens*, en un mot » de la même maniere que venoient de le faire ses Musiciens. *La* » *Dynastie* Tay-tsing, dit-il, *sera recommandable dans les siecles* » *à venir par son Astronomie : qu'elle le soit aussi par la Musique.* » *Que les plus experts d'entre les Musiciens chinois se joignent* » *aux Européens, pour composer ensemble un Traité complet de* » *Musique, avec des elémens qui soient fondés sur les meilleures* » *regles.* Il fut obéi, & il en résulta un Ouvrage dans lequel les » notions modernes des Européens d'alors furent combinées » avec les notions antiques des Chinois. De-là viennent encore » ces fragmens sur la Musique, qui vous ont fait croire » que les Chinois etoient une Colonie européenne, dont la » transmigration n'avoit pu avoir lieu que vers le seizieme » siecle. Les Anecdotes que je viens de vous rapporter » sont sûres, elles sont tirées des Mémoires authentiques » en langue originale que j'ai eus entre les mains, & qui » existent encore ».

Ce que cet homme instruit diroit à nos arriere-petits-neveux, dans la supposition qui vient d'être faite, ne pourrions-

nous pas le dire, avec les exceptions convenables, à nos Savans contemporains? Voici, ce me semble, comment on pourroit raisonner avec eux.

« Vous dites que parmi les anciens caracteres chinois, il y » en a qui ressemblent parfaitement aux hiéroglyphes des » Egyptiens; nous n'en disconvenons pas. Nous vous accor» dons même que, sur le total des anciens caracteres chinois, » il y en a un dixieme qui tire son origine des hiéroglyphes » egyptiens; & nous en concluons, si cela vous fait plaisir, » que les Chinois sont des plagiaires, qui se sont approprié les » Ouvrages des autres, ou des imitateurs serviles, qui n'ont » fait que très-peu de changemens aux inventions déjà trou» vées. *Fouillons maintenant* ensemble, sans aucune préven» tion, dans ce qui nous reste des anciennes *Histoires* chinoise » & egyptienne, pour tâcher de débrouiller l'epoque de ce » plagiat, ou de cette imitation servile.

» Les fragmens de l'Histoire des Egyptiens nous représen» tent ce Peuple comme etant déjà très-habile dans l'art de » la *navigation*, du tems du grand Sésostris, dont le regne a » commencé vers l'an 1626 avant l'Ere chrétienne. Les mêmes » fragmens nous assurent que ce Prince avoit des flottes pour » le Commerce maritime, & des Armées navales pour les sou» tenir ou les protéger. Ils ajoutent qu'il poussa ses conquêtes » fort loin, & que d'intervalle en intervalle, il faisoit dresser » des colonnes sur lesquelles il mettoit des inscriptions qui attes» toient ses victoires.

» Les fragmens de l'ancienne Histoire chinoise nous appren» nent que vers le même tems régnoit à la Chine un Prince » qui réunissoit en sa personne toutes les vertus qui font le grand » Souverain, & qui le rendent digne de commander aux » hommes. Ce Prince est connu sous le nom de *Tay-ou* & sous

» celui de *Tchoung-tsoung*. C'est le septieme Empereur de la » Dynastie des *Chang*. Il monta sur le trône l'an avant J. C. » 1637, & régna soixante-treize ans. Il fut donc contempo» rain de Sésostris. Sa vertu, dit l'Historien, & ses grandes » qualités lui attirerent les respects & l'admiration non-seule» ment des petits Souverains voisins de ces Etats, ou feuda» taires de son Empire, mais encore de ceux des pays très» etrangers à la Chine. Les Ambassadeurs de soixante-seize » Royaumes différens, se rendirent à sa Cour avec des inter» pretes pour se faire entendre : car leur langage n'avoit rien » qui ressemblât à celui qu'on parloit alors chez nous (1).

» En rapprochant ces faits tirés des Historiens des deux Na» tions, il peut nous être permis de donner un *libre* cours à » nos conjectures. N'en faisons que de raisonnables ; si nous ne » devinons pas, du moins nous approcherons du vrai.

» Il peut se faire que quelqu'une des cent voix de la Renommée » ait porté jusqu'aux oreilles de Sésostris, le nom d'un grand Prince » qui régnoit dans un grand pays fort eloigné du sien ; qu'elle » lui ait dit que ce même Prince se soumettoit plus de sujets » par l'eclat de ses vertus, que lui Sésostris ne s'en soumettoit » par la force de ses armes ; & que les régions sur lesquelles *il* –

(1) *Voy.* l'Histoire chinoise sous la troisieme année de *Tay-ou*, dans le *Tsée-tchê-toung-kien-kan-mou*. Le texte dit : « *Tay-ou*, troisieme an» née. Tous les Princes feudataires » ou Gouverneurs de Provinces se » rendirent à la Cour ». La glose ajoute : « il est dit dans le *Kia-yu*, » que *Tay-ou*, un des Rois de la » Dynastie *Chang*, après s'être ré» formé, imita par sa sage con» duite toutes les vertus des Prin» ces ses ancêtres & ses prédé» cesseurs.... Ceux des *pays eloi*» *gnés* qui aimoient *la vertu*, pri» rent avec eux *des interpretes*, & » se rendirent à *sa Cour*. Parmi ceux » qui *vinrent*, on en compta de » seize Royaumes différens. Il est » dit dans le *Ché-ki*... ceux des pays » eloignés ayant pris avec eux des » interpretes, vinrent à la Cour. Ils » etoient de soixante-seize Royau» mes différens ». Les autres Historiens & Abréviateurs disent de même.

» dominoit, renfermoient des richesses immenses, & tout ce » qui peut contribuer aux besoins de la vie & à ses agrémens. » N'est-il pas possible que sur de telles connoissances, le Con-» quérant egyptien ait envoyé des Ambassadeurs au Monarque » chinois, pour ouvrir un commerce entre les deux Nations; » que ces Ambassadeurs aient eu à leur suite un ou plusieurs na-» vires chargés de marchandises, dont les noms & les usages » etoient désignés par des hiéroglyphes? On peut croire que les » Chinois en recevant ces marchandises, qui n'etoient pas toutes » etrangeres pour eux, furent charmés de voir que celles qu'ils » connoissoient déjà, fussent désignées d'une maniere assez ex-» pressive, pour mériter une attention particuliere. On peut » s'imaginer qu'ils firent cette attention; & que lorsqu'ils don-» nerent eux-mêmes des marchandises en echange, ils ne dé-» daignerent pas de les désigner de la même façon pour être » mieux entendus. Cette façon aura subsisté pendant quelque » tems sous une dénomination etrangere; mais par l'habitude » d'être employée, elle aura bientôt acquis droit de bour-» geoisie; & enfin lorsque par laps de tems, tous les caracteres » auront eté confondus, on leur aura donné à tous une même » origine.

» On peut ajouter que ces Ambassadeurs, que nous suppo-» sons avoir eté envoyés par Sésostris, etoient munis de quel-» ques présens pour être offerts à l'Empereur chinois, ou tout » au moins de lettres de créance pour constater leur mission. » Ces lettres de créance, ecrites pareillement en caracteres » hiéroglyphiques, auront pu piquer la curiosité de l'Empereur, » qui aura voulu voir ces caracteres, & qui, après les avoir vus, » aura ordonné aux Lettrés de sa Cour d'en faire de semblables, » ou d'adopter ceux qui etoient déjà faits. Il n'y a rien là, ce » me semble, que de très-vraisemblable, & qui n'explique très-

» naturellement comment il eſt arrivé que parmi les anciens » caracteres, il s'en trouva de tout-à-fait ſemblables aux hiéro» glyphes des Egyptiens, ſans que pour cela, une des deux » Nations ait eté entée ſur l'autre ».

On prétend que l'ancienne Hiſtoire d'Egypte, tranſportée à la Chine par une Colonie egyptienne qui vint s'y etablir vers l'an 1122, a eté entée ſur la véritable Hiſtoire chinoiſe, qui ne commence ainſi qu'aux *Tcheou*, & on le prouve par la comparaiſon des noms Chinois & Egyptiens. L'analyſe du caractere *Yu.*, donne les caracteres Phéniciens qui ſont *Men* ou *Menès*; celle du caractere *Ki*, donne *Athot*; on trouve *Dabiès* dans le caractere chinois. *Kang*, & *Phenphot* dans le caractere *Tchoung*.

Je ne ſais pas ce que les caracteres *Men* ou *Menès* peuvent ſignifier en Langue phénicienne; mais je ſais que le caractere *Yu* en Langue chinoiſe, tel qu'il eſt ecrit pour déſigner le fondateur de la dynaſtie *Hia*, ſignifie que ce Prince a occupé le trône, non par droit de conquête ou de ſucceſſion, mais parce qu'on l'a invité à y monter, parce qu'on le lui a cédé volontairement & de plein gré, comme etant une récompenſe due à ſes mérites, & la ſeule qui pût en quelque ſorte les contrebalancer. Je ſais de plus que *Yu* n'eſt pas le nom *ſous lequel* il etoit connu pendant ſa jeuneſſe : ſon nom, *dit* l'Hiſtoire, etoit *Ouen-ming*, & ſon ſurnom *Sée* (1). *Yu* n'eſt donc pas un nom propre, c'eſt un titre honorifique qu'on donna au fils de *Kouen*, parce qu'il avoit employé treize années d'un travail continuel pour l'ecoulement des eaux qui inondèrent la Chine ſous le regne de *Yao*, &c. (2).

(1) *Voyez* l'Hiſtoire *Tſée-tché-toung-kien-kan-mou-tſien-pian*, &c. les *Kang-kien*, ſous le regne de *Yu*.

(2) *Yu-tché*, *Cheou-tchan* (ou *Tchen*) *Tcheng-koung-tche-ouei*, c'eſt-à-dire *Yu*, ou le caractere *Yu*,

Je ne sais point la généalogie de *Menès ;* j'ignore toutes les actions de sa vie privée, comment il fut placé sur le trône, ce qu'il fit de remarquable, quelle fut la durée de sa vie, & comment il la perdit. Je ne vois par-tout, sur ce qui le regarde, que des *on dit*, *l'on croit*, *il est probable*, *il est vraisemblable*, & d'autres expressions pareilles qui, en n'affirmant rien, me laissent toujours dans le doute & dans la perplexité. Il n'en est pas ainsi lorsque je veux m'instruire de ce qui regarde le grand *Yu.* L'Histoire, les *King*, tous les monumens me disent qu'il etoit descendant de *Hoang-ty* à la quatrieme génération, que son pere s'appelloit *Kouen* ou *Pé-kouen*, ce même *Kouen* qui fut choisi par *Yao* pour travailler à réparer les ravages qu'avoient faits les eaux, & qui fut mis à mort pour s'être négligé dans l'exercice d'un emploi si important ; que *Kouen* descendoit de *Tchoan-yu*, & *Tchoan-yu* de *Tchang-y*, fils de *Hoang-ty*, & de la principale de ses epouses.

Si dans quelques fragmens d'Histoire sur les Egyptiens, on trouve en général, & d'une maniere fort douteuse, que *Menès* fit bâtir Memphis, qu'il arrêta le Nil près de cette ville par une grande chaussée, & qu'il fit prendre à ce fleuve un cours différent de celui qu'il avoit ; on trouve dans l'Histoire authentique de la Chine, dans les anciens monumens & dans les *King*, tout le détail des travaux du grand *Yu.* On y lit qu'il fut chargé de la même commission que son pere, mais qu'il n'imita pas sa paresse & sa pusillanimité ; qu'à la vérité il fut

expliqué dans le sens propre, signifie : celui qui a reçu la récompense due à ses mérites, en occupant le trône qu'on lui a volontairement cédé. Ce qui fait allusion à la maniere dont il a eté fait Empereur. *Voyez* l'explication du *San-tsée-king* Chinoise & Tartare, faite sous *Yong-tcheng*, tome II, pag. 6, folio 3.

treize ans entiers à l'exécuter, mais qu'au moyen des peines incroyables qu'il se donna, il en vint enfin heureusement à bout; qu'il creusa neuf canaux pour ouvrir une communication entre les endroits qui étoient alors les plus habités, & qui sont *Yang-tcheou* & *King-tcheou* au Midi; *Yu-tcheou*, *Tsing-tcheou* & *Yen-tcheou* à l'Orient; *Young-tcheou* & *Yeou-tcheou* au Nord; & enfin *Ki-tcheou* & *Leang-tcheou*, au Sud-Est. Ce sont ces mêmes canaux qui servirent ensuite de lit aux rivieres connues sous les noms de *Jao-choui*, *He-choui*, *Han-choui*, *Kiang-choui*, *Ho-choui*, *Yun-choui*, *Hoai-choui*, *Tsi-choui*, & *Lo-choui*. Des témoins irréprochables m'ont assuré que dans plusieurs des endroits que je viens de nommer, on peut encore aujourd'hui se convaincre par le témoignage de ses propres yeux, de la vérité de ce qu'attestent les anciens monumens. Si l'on est fondé à en dire autant des canaux que fit creuser Menès pour contenir & partager les eaux du Nil, la ressemblance entre les Ouvrages de ces deux Princes, aura, je l'avoue, quelque chose de frappant; mais elle ne fera jamais que *Yu* soit le même que *Menès*; à moins qu'on ne trouve réuni dans la personne de *Menès*, ce que l'Histoire chinoise raconte de celle de *Yu*.

Elle dit par exemple que *Yu* etoit recommandable par sa piété; qu'il sacrifioit au Ciel en lui immolant des victimes de couleur noire; que lorsqu'il faisoit cette cérémonie religieuse, lui & tous ses assistans etoient vêtus de noir, & n'employoient que des vases & des ustensiles de même couleur; qu'il etoit assidu & infatigable au travail, puisqu'il fut treize ans entiers sans prendre aucun repos, sans même entrer chez lui, quoique dans ses différens voyages il ait passé plusieurs fois devant la porte de sa maison. *Il ne daigna pas y entrer*, dit un Auteur chinois, *de crainte que la tranquillité domestique ne lui inspirât*

du

du dégoût pour la rigueur du travail dont il s'occupoit. Tous les Mémoires qui ont echappé aux injures du tems, nous représentent le prince *Yu* comme un Prince doux, compatissant, humain, s'informant par lui-même des besoins de son Peuple pour y pourvoir efficacement, aimant ses sujets, comme un pere tendre aime ses enfans, les instruisant sans cesse de leurs devoirs, les exhortant à les remplir, & leur en donnant l'exemple par la fidélité & l'exactitude avec lesquelles il remplissoit lui-même les siens. Du reste, ce ne sont pas là des eloges qui aient pu être dictés par l'intérêt, la basse flatterie & l'adulation. Celles des actions de cet excellent Prince, qui ont passé jusqu'à la postérité, prouvent evidemment qu'ils ne sont que les expressions fidelles du vrai. Je vais en rapporter quelques-uns pour empêcher qu'on ne me soupçonne de donner moi-même dans les excès d'une aveugle prévention.

Pour se rendre accessible à tous ses sujets, de quelque condition & de quelque qualité qu'ils fussent, *Yu* imagina de faire placer à une des portes de son Palais cinq instrumens bruyans, de différens genres, à chacun desquels il assigna la nature des affaires pour lesquelles on devoit le frapper, afin que le son en vînt jusqu'à lui. Ces instrumens sont une grosse cloche, un tambour, un *King*, une cloche de moindre grosseur que la premiere, & un *Tao*, ou espece de petit tambour. Il fit afficher un edit (1), par lequel il manifesta ses intentions en ces termes.

« Ceux qui auront des instructions particulieres à me donner, » ou qui voudront en recevoir de moi sur ce qui regarde la » doctrine & les mœurs, frapperont sur le tambour. Ceux qui » auront à se plaindre de quelque injustice qu'ils auront reçue

(1) Pour expliquer le vrai sens de cet Edit, je me suis servi de l'explication qu'en donnent les Commentateurs les plus suivis.

» perſonnellement, ou qui voudront m'avertir en général que la
» juſtice n'a pas un libre cours, frapperont ſur la groſſe cloche.
» La petite cloche doit ſervir pour ceux qui auront des affaires
» particulieres à me communiquer. Quand on aura à me parler
» des miſeres publiques ou particulieres, on fera entendre le ſon
» du *King*. On me fera ſavoir par le ſon du *Tao*, qu'on ne peut
» porter qu'à mon propre tribunal l'accuſation de quelque crime.
» Qu'on ſuive exactement ces instructions, je ſerai très-exact
» moi-même à donner les audiences qu'on me demandera ».

Ce ne fut point là un de ces projets ſtériles, qui ſe bornent à une magnifique ſpéculation. Ce fut un projet qui eut lieu, qui s'exécuta avec ſimplicité de la part du Peuple, & avec une fidélité inviolable de la part du Souverain. Le maître abſolu d'un des plus vaſtes Etats qu'il y eût alors dans l'Univers, entendant juſqu'à dix fois différentes le ſon de quelqu'un de ces inſtrumens, dont il avoit aſſigné l'uſage, interrompit un jour juſqu'à dix fois le même repas, pour aller au lieu de l'audience ecouter ce qu'on avoit à lui dire; & juſqu'à trois fois, dans une même matinée, pour ne pas faire attendre ceux qui avoient à lui parler, il ſe rendit auprès d'eux, nouant promptement ſur ſa tête, ſes cheveux qui n'etoient encore qu'à demi-peignés.

Un jour qu'il etoit ſorti de ſon Palais, il rencontra par haſard un criminel qu'on conduiſoit au ſupplice. Cette vue l'attendrit juſqu'aux larmes, & elles tomberent en abondance de ſes yeux. Il deſcendit de ſon char, pour interroger lui-même le criminel. Les Grands de ſa ſuite, le voyant ainſi attendri, lui dirent : « Prince, cet homme eſt un méchant qui eſt indi-
» gne de votre compaſſion, puiſqu'il eſt indigne de jouir de la
» vie. C'eſt préciſément-là ce qui m'afflige, répondit *Yu* ; le
» tems de mon regne touche à celui des regnes de *Yao* & de

» *Chun ;* j'ai vécu moi-même ſous ces deux ſages Princes : je » n'ai pas oui dire qu'il y eût alors des coupables de l'eſpece » de celui-ci. Les ſujets ſe modèlent pour l'ordinaire ſur ceux » qui les gouvernent. Les ſujets de *Yao* & de *Chun* etoient » vertueux & bons, parce que *Yao* & *Chun* etoient vertueux » & *bons ;* mais à préſent qu'il y a des méchans dans l'Empire, » &, *pour* ainſi dire, ſous mes yeux, n'eſt-ce pas peut-être » *parce* que je ſuis moi-même méchant » ? Tels ſont les traits *par* leſquels l'*Hiſtoire* chinoiſe caractériſe le fondateur des *Hia.* Si les fragmens Egyptiens en diſent autant de leur Menès, il pourroit ſe faire alors que *Menès* & *Yu* fuſſent un même Prince ſous deux noms différens.

J'ignore quels ſont les traits & les caracteres Phéniciens qui compoſent le nom du ſucceſſeur de Menès ; mais je ſais que le caractere Chinois, qui déſigne le nom du ſucceſſeur de *Yu*, eſt *Ki.* Il y a bien loin, ce me ſemble, de *Ki* à *Jadaa*, *Athot* ou *Athoes.* D'ailleurs *Ki* eſt un mot ſignificatif, qui exprime ce qu'a fait de plus particulier le Prince qui le portoit. Il ſignifie *enſeigner, inſtruire, manifeſter une Doctrine*, &c. Or *Ki* n'a guere fait autre choſe, pendant les neuf années de ſon regne, qu'enſeigner, publier, manifeſter la doctrine, *les maximes* & les bons réglemens du grand *Yu* ſon pere.

J'ignore ce que peut ſignifier en Langue phénicienne le mot *Diabiès ;* celui de *Jabia*, dont il eſt dérivé, ne m'eſt pas plus connu. J'ignore encore pourquoi un pareil nom a eté donné à ce quatrieme Roi des Thébains, & je ne crois pas qu'il fût poſſible de m'en inſtruire. Mais je ſuis inſtruit de toute la ſignification du nom de *Tay-kang*, qu'a porté le troiſieme Empereur de la Dynaſtie des *Hia.* Je ſais que *Kang* déſigne en général le repos, la tranquillité, l'abondance, &c. & que par *Tay* l'on entend pour l'ordinaire ce qui eſt au-deſſus, ce

qui domine, grand, &c. A m'en tenir à l'explication littérale de ces deux caracteres qui présentent un très-bon sens, je croirois d'abord que *Tay-Kang* etoit un bon Prince, sous lequel la paix, la tranquillité & l'abondance de toutes choses régnoient dans l'Empire; mais comme l'Histoire me dit le contraire, en me représentant ce même *Tay-kang* comme un Prince sous lequel tout etoit en désordre, comme un Prince paresseux, indolent, eloigné des affaires jusqu'à laisser les rênes du Gouvernement entre les mains de ceux qui le trahissoient & qui tramoient sous ses yeux la révolte qui le fit descendre du trône; je réforme mon jugement, & je conclus, ou que ce Prince prit par vanité le titre de *Tay-kang*, ou qu'on le lui donna par dérision, dans le même sens & pour les mêmes raisons que les Grecs ont donné le titre de *Philadelphe* à celui des Ptolomées qui fit mourir ses freres.

J'ignore enfin ce que signifie le mot de *Phenphos*, si c'est un adjectif ou un substantif, si c'est un nom propre ou une simple epithete; mais je n'ai pas le moindre doute sur la signification du mot *Tchoung*, & je sais qu'il signifie là, le *second*, *celui qui est entre deux*, parce qu'il y a eu trois Empereurs chinois de la Dynastie *Hia* qui ont porté le nom de *Kang*, & que celui-ci est précisément entre les deux autres, ou le second des trois. Le premier s'appelloit *Tay-kang*; il etoit fils de *Ki* & petit-fils de *Yu*. C'est le même dont j'ai déjà expliqué le nom: le second s'appelle *Tchoung-kang*, il fut substitué à son frere *Tay-kang* pour gouverner l'Empire; & le troisieme fils de *Ty-siang* & petit-fils de *Tchoung-kang*, est appellé dans l'Histoire, du nom de *Chao-kang*, qui signifie le moindre, le plus jeune, le dernier des *Kang*. Cela revient aux expressions de *major*, *minor* & *minimus*, dont on se sert au College lorsqu'il y a dans une même classe trois Ecoliers qui portent le

même nom. Ainſi, malgré les peines qu'on s'eſt données pour trouver *Phenphos* dans le caractere chinois *Tchoung*, le caractere *Tchoung* ainſi iſolé ne ſignifie rièn par lui-même; joint au caractere *Kang*, il ſignifiera *Kang le ſecond*.

De tout ce que je viens de dire, on peut conclure evidemment, ce me ſemble, que *Yu* n'eſt rien moins que *Menès*, que *Ki* n'eſt point *Athot*, que *Tay-kang* n'eſt point *Dabiès*, ni *Tchoung-kang*, *Phenphos*.

Je dois démontrer à préſent, que le fondateur de la Dynaſtie des *Tcheou*, que le fameux *Ou-ouang*, ce chef prétendu d'une prétendue Colonie egyptienne, etoit un vrai Chinois, & un Chinois de la véritable & ancienne Chine, qui ſe mit à la tête d'autres Chinois, pour ôter l'Empire à un Prince que ſes vices, ſa cruauté, & la haine de tous ſes ſujets qui en fut la ſuite, rendoient incapable de le gouverner plus long-tems, ainſi que s'expriment les Hiſtoriens que je ne fais que copier ici.

Le premier & le plus grand principe en fait d'Hiſtoire, dit M. Fourmont (1), *c'eſt de s'en tenir aux faits & aux généalogies rapportés par les Auteurs du pays.* J'adopte ce grand principe, & je vais le mettre en pratique dans ce qui ſuit. Le récit en ſera ſans doute ennuyeux, mais le réſultat aura de quoi ſatisfaire. La vérité eſt par elle-même ſi précieuſe, qu'on ne doit pas craindre de l'acheter au moyen d'un peu d'ennui.

Ou-ouang, ainſi que l'aſſurent tous les Auteurs du pays, tiroit ſon origine de *Kiang-yuen*, epouſe principale de l'Empereur *Ty-kou*, autrement dit *Kao-ſin-tché*, petit-fils de *Chao-hao*, lequel etoit lui-même fils de *Hoang-ty*.

(1) Fourmont, Réflexions critiques, &c. tome II, liv. 3, chap. 7, pag. 93.

Kiang-yuen ayant conçu d'une maniere extraordinaire, dont ce n'est pas ici le lieu de parler, mit au monde un fils qu'elle fit exposer dès qu'il fut né, pour ne pas essuyer apparemment les reproches qu'on etoit en droit de lui faire sur sa naissance; mais ce fils ayant eté conservé d'une maniere non moins extraordinaire, elle le reprit & lui donna le nom de *Ki*, c'est-à-dire *enfant abandonné.* Je passe sous silence tout le détail de son education, de ses vertus, & de ce qu'il fit dans sa vie privée. Dans la suite des tems, son mérite ayant percé jusqu'à *Yao*, ce Prince lui donna une inspection générale sur les Bergers & les Laboureurs du pays, dont il le constitua le chef & comme le Souverain. La fertilité des campagnes & l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, furent la suite & les fruits de sa bonne administration. Le sage *Yao*, persuadé qu'un homme tel que *Ki*, etoit né pour le bonheur de ses semblables, voulut le mettre plus à portée de faire des heureux. Il lui donna le pays de *Tay* (1), dans le *Chan-si*, à titre de Principauté. *Ki* prit alors le nom *Heou-tchi*, & gouverna son Peuple avec une sagesse & une droiture qui ont rendu son nom recommandable à toute la postérité; car jusqu'au tems où nous sommes, un des plus beaux eloges qu'on ait cru donner aux Souverains qui ont fondé des Dynasties, c'est de les comparer à *Heou-tchi.*

Le fils, le petit-fils, & l'arriere-petit-fils de *Heou-tchi*, gouvernerent successivement la Principauté de *Tay.* Le premier s'appelloit *Pou-kou*, le second *Kiu*, & le troisieme *Koung-lieou.* On remarque à l'occasion de ce dernier, que ce fut un Prince dont la vertu eut tant d'eclat, que les Peuples

(1) La Principauté de *Tay*, dans le *Chan-si*, etoit où est aujourd'hui *Si-gan-fou.*

venoient en foule se ranger sous son obéissance. Ce qui fut en partie cause qu'il quitta *Tay* pour aller s'etablir à *Pin* (1), qu'il choisit pour être le lieu de sa Cour. C'est sur-tout ce *Koung-lieou* que les Poëtes chinois célebrent avec le plus d'emphase, parce qu'ils le regardent comme la premiere source de la grandeur des *Tcheou*. Après la mort de *Koung-lieou*, son fils *King-tsié* lui succéda, & fut appellé le Prince de *Pin*. Ceux de ses descendans qui de pere en fils gouvernerent successivement ce petit Etat, sont *Hoang-pou*, *Tcha-fou*, *Houi-yu*, *Koung-fei*, *Kao-yu*, *Ya-yu*, *Koung-chou-tsou*, & le célebre *Kou-koung-tan-fou*. Celui-ci quitta *Pin*, & transporta sa Cour au pays de *Ki* (2). Ce fut là qu'il prit le nom de *Tcheou*, nom qui resta à sa famille, & sous lequel seulement elle est désignée aujourd'hui. Les Auteurs chinois ne tarissent pas sur les louanges qu'ils donnent à *Kou-koung-tan-fou*. « Ce Prince » illustre, disent-ils, fut suscité du Ciel pour le bonheur des » hommes. Heureux les Peuples qui ont vécu sous son regne, » heureux encore ceux qui vivroient aujourd'hui sous un Prince » qui lui ressembleroit ! Le bruit de ses vertus & de ses belles » qualités se répandit au loin, & l'on venoit de toutes parts » pour vivre sous ses loix, &c.

Kou-koung-tan-fou eut de *Tay-kiang*, sa vertueuse epouse, trois fils, dont l'aîné s'appelloit *Tay-pe*, le second *Yu-tchoung*, ou autrement *Tchoung-young*, & le troisieme *Ki-li*. Quoique le plus jeune des trois, *Ki-li* fut destiné de bonne heure à succéder à son pere, on lui fit epouser la fille du Prince de *Tché*.

(1) La Principauté de *Pin*, dans le *Chan-si*, etoit où est aujourd'hui *Pin-tcheou*.

(2) Le pays de *Ki* etoit près de *Si-gan-fou*; & l'endroit où *Kou-koung-tan-fou* tint sa Cour, est le même, à ce qu'on prétend, que celui où est aujourd'hui la Ville du troisieme ordre nommée *Ki-chan-hien*.

Le nom de ce Prince etoit *Jin-ché*, & celui de sa fille *Tay-jin* (1). De ce mariage sortit le fameux *Tchang*, si connu dans la suite sous le nom de *Ouen-ouang*, qui fut pere de ce même *Ou-ouang*, qu'on fait Egyptien, & chef d'une Colonie egyptienne qu'on prétend être venue à la Chine vers l'an avant J. C. 1122.

Si malgré une généalogie aussi bien suivie que celle qu'on vient de voir, il pouvoit rester encore quelques doutes sur l'origine du Fondateur de la troisieme Dynastie des Empereurs chinois, les détails que je vais ajouter suffiront de reste pour les dissiper.

« *Kou-koung-tan-fou*, disent les Auteurs chinois, donna la » préférence à *Ki-li* sur ses deux aînés, non pas parce que » ceux-ci lui avoient donné quelques sujets de mécontente- » ment, comme l'ont ecrit sans raison quelques Glossateurs ; » mais seulement parce qu'il vit qu'il etoit plus en etat de gou- » verner que ses freres. Les belles qualités qu'il voyoit chaque » jour se développer dans ce fils bien-aimé, lui firent conce- » voir les espérances les plus flatteuses sur la haute destinée qui » l'attendoit. Il le maria avec la princesse *Tay-jin*, la plus ver- » tueuse des personnes de son sexe qui fussent alors. Cette femme » incomparable, disent les mêmes Auteurs, etant devenue » enceinte, préserva tous ses sens de tout ce qui etoit capable » de les souiller. Ses yeux n'envisagerent aucun objet qui ne » fût empreint du caractere de l'innocence ; ses oreilles n'en- » tendirent aucun son qui ne fût honnête ; & sa bouche ne » proféra aucune parole qui ne tendît à la vertu. C'est ainsi

(1) *Tay-jin*, dont il est fait une mention si honorable dans l'histoire des Femmes illustres, n'etoit que la seconde fille de *Jin-ché*, Prince de *Tché*. Voyez l'Histoire Chinoise sous le regne de *Tsou-kia*, vingt-septieme année.

» qu'elle

» qu'elle commença l'education du fils qu'elle portoit dans son » sein : c'est ainsi qu'avant d'être né, le grand *Ouen-ouang* re- » cevoit ces leçons de sagesse, qui en ont fait un Prince accom- » pli, &c. Témoin d'une pareille conduite, *Kou-koung-tan-* » *fou* attendoit avec impatience le moment auquel on lui an- » nonceroit la naissance d'un petit-fils. Ce moment arriva » enfin ; ce fut alors que dans les transports de sa joie, il dit » ces paroles remarquables : *Voilà mon successeur, voilà* » *le fondement solide sur lequel va s'elever la grandeur des* » Tcheou (1). Ses deux fils aînés *Tay-pe* & *Yu-young* furent » instruits du discours qu'avoit tenu leur pere, ils savoient » d'ailleurs sa prédilection pour *Ki-li*; ils prirent le parti de céder » de bonne grace ce qu'ils n'auroient pu disputer qu'avec les » plus grands inconvéniens, & en pure perte. Tant que *Kou-* » *koung-tan-fou* fut en santé, ils resterent auprès de lui, & con- » tinuerent à le servir comme à l'ordinaire ; mais dès qu'ils vi- » rent que sa fin approchoit, ils se retirerent, sous prétexte » d'aller chercher des herbes médicinales sur la montagne de » *Heng-chan*. Ils se rendirent à *King-man*, où l'on prétend » qu'ils vécurent inconnus, après s'être déguisés en coupant » leurs chevéux & en marquant la peau de leurs corps de diffé- » rentes couleurs. Cependant le sentiment le plus suivi est qu'ils » renoncerent volontairement à la succession de leur pere ; & » qu'avant de monter sur le trône, *Ki-li* lui-même fit inviter » jusqu'à trois fois *Tay-pe*, son aîné, de venir remplir une place » que les droits de sa naissance sembloient lui destiner ; mais » que *Tay-pe* refusa constamment, disant que la volonté du » Ciel etoit que *Ki-li* fût le successeur de *Kou-koung-tan-fou* ».

(1) *Voyez* dans *Tsée-tché-toung-kien-kan-mou*, toute la glose qui est sous la vingt-huitieme année du regne de *Tsou-kia*. On ne peut rien voir de plus détaillé.

Ki-li ſuccéda donc à ſon pere, & prit le nom de *Ouang-ki*. Il gouverna avec une ſageſſe admirable ; & après ſa mort, il eut pour ſucceſſeur *Tchang*, dit autrement *Si-pe* & *Ouen-ouang*.

Ouen-ouang ſe diſtingua par l'exercice de toutes les vertus qui font les bons Souverains : « il nourriſſoit les pauvres, » il avoit un ſoin particulier des vieillards, il conſoloit » les affligés, il employoit les ſages, il répandoit à pleines » mains les bienfaits. Il n'eſt pas juſqu'aux morts eux-» mêmes à qui il ne voulût faire du bien (1), & à qui il en fit » en effet en procurant à leurs dépouilles une ſépulture hono-» rable ». Le mérite d'un tel Prince ne pouvoit être long-tems caché entre les limites de ſes Etats ; ceux des *Etats* voiſins en furent bientôt *inſtruits*, & vinrent en foule ſe ſoumettre à ſon obéiſſance. *Pe-y* & *Chou-tſi*, fils du Prince de *Kou-tchou*, abandonnerent les droits qu'ils pouvoient avoir à l'héritage de leur pere, pour pouvoir admirer de près *Ouen-ouang*, en vivant ſous lui, comme ſimples particuliers. Parmi les autres Seigneurs qui ſe rendirent à ſa Cour, on nomme en particulier *Tay-tien*, *Houng-yao*, *San-y-cheng*, *Yu-tſée* & *Sin-kia* (2).

Dira-t-on, que ce ſont là tout autant d'Egyptiens ? Si l'on veut faire l'analyſe des caracteres dont tous ces noms ſont composés, on les trouvera dans l'Hiſtoire ſous les années du regne du vingt-ſeptieme Empereur de la Dynaſtie des *Chang* ; on les trouvera dans les Commentaires des *King*, & en parti-

(1) On en voit un trait remarquable dans la gloſe de l'Hiſtoire ſous la douzieme année du regne de *Ty-y*. Il ſeroit trop long de le rapporter ici.

(2) On lit dans la gloſe de la même douzieme année du regne de *Ty-y*, que *Sin-kia* etoit un des Grands de l'Empire, qui ne prit ſur lui d'aller offrir ſes ſervices aux *Tcheou*, qu'après avoir averti ſon Maître de changer de conduite à différentes repriſes, juſqu'au nombre de ſoixante-ſeize fois, &c.

culier du *Chou-king* & du *Ché-king*; on les trouvera dans les Ouvrages des Philosophes, dans ceux des Poëtes, dans l'*Y-toung-tche*, & enfin dans presque tous les livres qui parlent de l'Antiquité. On trouvera dans ces mêmes livres, qu'après avoir eté déclaré héritier présomptif du petit Etat dont son pere etoit Souverain, *Ouen-ouang* se choisit une epouse digne de lui, dans la famille du Roi de *Yeou-sin-ché*, & que cette Princesse s'appelloit *Tay-sée*, avant qu'on lui eût donné le titre honorable de *Ouen-mou*. On trouvera que c'est en particulier pour son mariage, que le même *Ouen-ouang* composa ces pieces de Poésie, si connues sous les titres de *Koan-tsiu*, de *Kou-tan*, de *Kiuen-eulh*, de *Kieou-mou*, & de *Tchoung-sée*; Poésies qu'on a chantées encore bien des siecles après lui dans l'intérieur du Palais des maîtres de l'Empire, autant pour l'instruction que pour le divertissement des personnes du sexe qui l'habitoient; Poésies, en un mot, que le grave Confucius jugea dignes de passer à la postérité, en les consignant dans la collection authentique qu'il fit des pieces de l'ancien *Ché-king* (1). L'on trouvera encore que cette epouse chérie fut mere de dix garçons, dont l'aîné de tous, nommé *Pe-y-kao*, mourut jeune (2), & que le Prince qu'on appelloit *Fa*, fut ce Prince illustre, célebre à jamais sous le nom de *Ou-ouang*, qui fonda la

(1) Confucius entreprit de purger le *Ché-king*, parce qu'on y avoit inséré quantité de Pièces apochryphes, & quelques-unes qui n'etoient pas dans toute la décence qu'exigent les mœurs publiques. Il voulut que celles de *Ouen-ouang* fussent conservées précieusement, parce qu'elles renfermoient, selon lui, les leçons les plus utiles pour les epouses & les mères de famille.

(2) Quelques Auteurs chinois prétendent que *Pe-y-kao*, choqué de la préférence qu'on donnoit à son cadet, se retira de lui-même avec ceux qui voulurent bien le suivre, & alla fonder les Etats de *Yué* & de *Hou* au-delà du fleuve *Yang-tsée-kiang*, près des limites de *Sée-tchouen*; cela ne fait rien à notre objet.

troisieme Dynastie des Empereurs chinois, dite autrement la Dynastie des *Tcheou;* que les huit autres, dont les noms sont *Koan-chou-sien*, *Tcheou-koung-tan*, *Tsai-chou-tou*, *Tsao-chou-tchen-tou*, *Tcheng-chou-ou*, *Ho-chou-tchou*, *Kang-chou-fang* & *Tan-ki*, eurent pour apanage les Etats de *Teng*, de *Mao*, de *Kao*, de *Young*, de *Pi*, de *Yuen*, de *Foung* & de *Siun*.

L'on trouvera enfin que *Pê-ta*, *Pê-kou*, *Tchoung-tou*, *Tchoung-hou*, *Chou-yé*, *Chou-hia*, *Ki-soui*, & *Ki-oua* sont les huit Sages auxquels *Ouen-ouang* donna sa confiance pour l'administration des affaires. Je pourrois, s'il en etoit besoin, faire un volume entier des particularités seules qui ont rapport à ce grand Prince, ou de simples anecdotes qui n'entrent que comme des hors-d'œuvre dans l'histoire même de sa vie privée. Mais ce que je viens de dire suffit de reste pour constater l'origine chinoise du fondateur des *Tcheou*, son séjour à la Chine, & sa succession à l'héritage de ses peres, dans cette petite partie de Chine dont il jouissoit, comme eux, à titre de Principauté.

Qu'on analyse tous les caracteres qui composent les différens noms que je viens de citer; qu'on fasse tous ses efforts pour reconnoître quelques Princes collatéraux des Rois de Thèbes dans les premiers, & quelques Sages ou quelques Magistrats de la haute Egypte dans les seconds. Si l'on en vient à bout, ce que je ne crois pas possible, il restera encore plus d'une comparaison essentielle à faire: celle, par exemple, de leurs actions qui sont dignes de quelque remarque, & qui, par-là même n'ont pu echapper aux recherches des Historiens; celle de leur conduite publique; celle des tems où ils ont vécu; celle enfin des lieux où les uns & les autres ont coulé leurs jours. Nous avons sur tout cela des notions suffisantes dans les Monumens chinois; si les Monumens egyptiens nous

en fourniſſent autant de leur part, nous pourrons alors entreprendre le parallele avec quelque eſpérance de ſuccès.

« Mais, dit-on, l'on voit dans le fondateur de la troiſieme » Dynaſtie, un Empereur agir comme un conquérant, diviſer » les Provinces, donner des Souverainetés à ſes Capitaines & » à ſes *amis*.... On voit ſes Généraux s'etablir dans les Pro- » vinces, raſſembler les Peuples, & les ſoumettre à l'ordre. » Ne reconnoît-on pas à ces traits l'origine & la formation d'un » Empire ? D'ailleurs les Chinois conviennent eux-mêmes qu'il » y a des Peuples à l'Occident & au-delà de la mer Caſpienne » qui ont une même origine qu'eux.

» Après qu'on a déjà reconnu quelques traits de reſſemblance » entre certains caracteres hiéroglyphiques, qui paroiſſent » avoir eté communs aux Egyptiens & aux Chinois ; après » que par l'analyſe il a eté *trouvé* que les noms de quelques- » uns des Empereurs chinois, tels que *Yu*, *Ki* & les autres, » etoient *Menès*, *Athoès* & leurs ſucceſſeurs, noms qui très- » certainement ſont Egyptiens, n'eſt-on pas en droit de con- » clure que ces *Peuples occidentaux* ne ſont autres que les Egy- » ptiens ? Et par une extenſion de privilege, ne peut-on pas » inférer, ſoupçonner ou conclure encore que ce ſont ces » mêmes Egyptiens qui, vers l'an 1122 avant J. C., envoyerent » une Colonie du côté de l'Orient ; que cette Colonie, » qui avoit pour chef le fameux *Ou-ouang*, vint juſqu'à la » Chine, la ſubjugua, raſſembla les Sauvages qui en etoient » les habitans, leur donna des loix, des mœurs, une religion, » en un mot tous les principaux uſages du pays qu'elle avoit » elle-même quitté » ? On ne dira certainement pas que j'elude les difficultés ; ou que j'affoiblis les preuves. Pour répondre à ces raiſonnemens, il faut que je faſſe encore quelques excurſions dans l'Hiſtoire.

Le fondateur de la troisieme Dynastie chinoise *se conduisit en conquérant ;* rien n'est plus vrai. C'est précisément de la conduite qu'il tint, après qu'il se fut rendu maître de l'Empire, qu'on doit conclure que *Ou-ouang* etoit Chinois, & un Chinois instruit à fond des coutumes de son pays, qui, sachant l'histoire de sa Nation, voulut marcher sur les traces de tout ce qu'il y avoit eu de plus illustre parmi ses prédécesseurs. Le sage *Yao*, le grand *Yu*, le pieux *Tcheng-tang* furent en particulier ses modeles. A l'exemple de ces grands Princes, il rétablit celles des anciennes cérémonies dont l'impiété & la mollesse avoient fait interrompre l'usage, & en institua quelques autres pour faire briller avec plus d'eclat la majesté de son nouveau trône. Il fit revivre celles des anciennes loix qui n'etoient plus en vigueur, & en promulgua de nouvelles, conformément aux circonstances où il se trouvoit alors ; il sacrifia au Ciel, & rendit hommage à ses Ancêtres ; il réforma les abus qui s'etoient introduits dans le gouvernement ; il eut sa Musique particuliere ; il régla de nouveau le Calendrier, & fit une nouvelle division de l'Empire. Il donna des récompenses aux Sages & aux Politiques qui l'avoient aidé de leurs conseils, & aux Guerriers qui lui avoient prêté le secours de leurs bras ; en un mot ; tout ce qu'avoient fait *Yao, Chun, Yu* & *Tcheng-tang*, lorsqu'ils prirent possession de l'Empire, il le fit lui-même en prenant en main les rênes du gouvernement ; & il n'y eut rien, dans tout ce qu'il fit, qui ne fût marqué au vrai coin du plus pur Chinois.

Il savoit que *Yao*, *Chun*, *Yu* & *Tcheng-tang* avoient refusé, par modestie, de monter sur un trône qu'ils disoient ne pas leur appartenir, & dont ils se regardoient comme indignes ; il savoit qu'ils n'avoient enfin adhéré à ce qu'on exigeoit d'eux, qu'après l'election juridique des Grands,

qu'après s'être assurés de la volonté du Ciel & du consentement des Peuples. Comme eux, il refusa long-tems de se mettre à la tête d'un *Empire* dont il *persistoit* à dire qu'il n'etoit que le *très-humble* vassal. Il *résista* pendant *bien* des années aux *instances* réitérées des Princes & des Grands qui le *désignoient* leur Empereur d'une commune voix. Il attendit pour *se* déclarer, que les Peuples eussent, pour ainsi dire, *secoué* d'eux-mêmes le joug. Il consulta, ou il fit semblant de consulter le Ciel ; & *ce ne fut qu'après s'être assuré que le Ciel & la Terre concouroient de concert à rejetter la race des* Chang, *qu'il se crut légitimement autorisé à prendre les armes.*

C'est ici où les Chinois déploient toute leur eloquence pour justifier la conduite de *Ou-ouang*, qu'ils regardent comme un de leurs plus grands Empereurs. « *Quelque impie*, disent-ils, quelque » *cruel*, quelque barbare que soit un Souverain, *il n'est* jamais permis à un sujet de se révolter contre lui & de le combattre : » cela est vrai. Il est vrai encore que le féroce *Tcheou-sin*, » dernier rejetton des *Chang*, etoit Empereur légitime, & que » *Ou-ouang* etoit son vassal ; mais comme il n'y a point de » Souverains où *il* n'y a point de *sujets*, *Tcheou-sin* cessa d'être » Empereur, dès qu'il n'y eut plus personne qui voulût lui » *obéir*. Or, ce ne fut qu'alors que *Ou-ouang* se rendit enfin » à l'empressement des Peuples qui ne vouloient que lui pour » maître ; ce ne fut qu'alors qu'il crut voir manifestement que » le Ciel lui donnoit l'Empire. Un refus opiniâtre, ou une plus » longue résistance ; une délicatesse hors de saison, ou une » crainte mal fondée, l'eussent egalement rendu coupable. » Il prit les armes, parce qu'il le devoit ; il combattit, parce » qu'il ne lui fut pas possible de faire autrement ».

En vérité, si les Chinois, depuis le tems où vivoit Confucius jusqu'à celui où nous sommes, avoient eu le plus léger

soupçon que le fondateur de la troisieme race de leurs Empereurs etoit un etranger, auroient-ils mis ainsi leur esprit à la torture pour l'excuser du crime de rébellion, pour soutenir qu'il n'etoit pas usurpateur, ni même ambitieux?

Quelques-uns, moins prévenus en faveur de la vertu de *Ou-ouang*, conviennent de bonne-foi que ce Prince, en prenant les armes contre son *légitime Souverain*, avoit fait une action qu'on ne sauroit louer; mais, ajoutent-ils pour le justifier en quelque sorte, s'il arracha l'Empire à celui à qui il appartenoit de droit, ce ne fut, pour ainsi dire, qu'à son corps défendant; ce ne fut que pour satisfaire à l'empressement des Peuples, & aux instances réitérées des Princes & des Grands qui vouloient placer la couronne sur *sa* tête; ce ne fut que pour venger les droits de l'humanité, qu'un Empereur barbare ne cessoit de violer impunément par les cruautés les plus inouies; ce ne fut enfin qu'après que les trois grands personnages, en considération desquels on obéissoit encore au dernier Empereur des *Yn* (1), eurent disparu, qu'il prit son dernier parti.

Pendant long-tems *Ouei-tsée*, *Ki-tsée* & *Pi-kan*, avoient contenu le Peuple dans les bornes du devoir, en lui faisant espérer un amendement dans la conduite du Prince, dont ils ne laissoient pas que de modérer un peu la fureur par leurs sages remontrances. Etant du même sang que lui, ils se crurent en droit de lui représenter souvent ses excès, & de lui faire envisager les suites funestes qui en résulteroient infailliblement, s'il ne prenoit des mesures efficaces pour se corriger. L'Empereur paroissoit quelquefois avoir envie de suivre leurs conseils;

(1) La seconde Dynastie est appellée indifféremment la Dynastie des *Chang* ou la Dynastie des *Yn*.

mais

mais à la moindre occaſion, la férocité de ſon naturel l'emportoit, & il devenoit de jour en jour plus barbare.

Ouei-tſée, après avoir tenté inutilement toutes les voies poſſibles, & ne voulant plus ſervir ſous ce Prince inique, l'abandonna à ſon mauvais ſort. Il quitta la Cour, & ſe retira dans le lieu de la ſépulture de ſes peres (1), pour avertir les ancêtres, & les prendre à témoin, qu'il n'avoit rien oublié pour conſerver plus long-tems l'Empereur de la famille des *Chang*.

Ki-tſée, après avoir fait les mêmes tentatives & avec auſſi peu de ſuccès, ſe refugia chez *Ou-ouang*; mais ce ne fut, diſent les Hiſtoriens chinois, qu'après avoir reçu les traitemens les plus indignes & les plus déshonorans pour une perſonne de ſa naiſſance & de ſon rang. L'ayant fait raſer à la maniere des eſclaves, le cruel *Tcheou* l'avoit condamné à être employé aux ouvrages les plus vils (2).

Pi-kan ne craignant point de s'expoſer à une mort certaine, ne ceſſoit de repréſenter à ſon barbare maître, toute l'horreur qu'inſpiroient ſes crimes. « Prince, lui dit-il un jour » avec cette noble liberté qu'inſpire la vertu, daignez vous » rappeller l'hiſtoire de vos ancêtres; penſez ſur-tout à ces » chefs auguſtes qui ont répandu tant d'eclat ſur votre race;

(1) Quelques Auteurs prétendent que *Ouei-tſée* ſe retira dès-lors chez *Ou-ouang*, avec lequel il prit des meſures efficaces pour enlever l'Empire au monſtre qui le déchiroit. Le nom de *Ouei-tſée* etoit *Ki*; on l'appelloit *Ouei-tſée*, du nom de la ville de *Ouei*, dont il etoit ſeigneur.

(2) Le nom du dernier Empereur de la ſeconde Dynaſtie ſe prononce & s'ecrit différemment du *Tcheou* ſous lequel on déſigne la troiſieme Dynaſtie. Cela ne fait aucune equivoque en Chinois; cela pourroit en faire une en françois. J'en avertis ici, afin qu'on ne confonde pas les Empereurs de la Dynaſtie des *Tcheou*, avec le tyran *Tcheou-ſin*, par qui & avec qui finit la *Dynaſtie* des *Chang* ou des *Yn*, qui eſt la ſeconde des Dynaſties chinoiſes.

» au ſage *Sié*, en faveur duquel l'Empereur *Chun* erigea la prin» cipauté de *Chang* qui donna ſon nom à votre famille, & » dont elle fut l'apanage pendant treize générations; au ver» tueux *Tcheng-tang*, que la voix unanime de tous les ordres » de l'Empire plaça ſur ce même trône que vous occupez » aujourd'hui, mais que vous déshonorez par une conduite » indigne de tant de grands hommes qui vous l'ont tranſmis ſuc» ceſſivement, indigne de vous-même, indigne de l'humanité. » Daignez au moins faire quelques réflexions ſur ce qu'il en a » coûté de ſoins, de peines & de travaux à *Fou-hi*, *Chen-* » *noung*, *Hoang-ty*, *Yao* & *Chun* pour fonder ce vaſte Em» pire, pour lui donner de ſi belles loix, & pour le rendre ſi » floriſſant. Prince, le Ciel eſt irrité contre vous; & les Peuples » ſont ſur le point de *ſecouer le joug* odieux ſous lequel vous » les faites gémir. Corrigez-vous: c'eſt par-là que vous pou» vez encore appaiſer le Ciel; il vous reſte ce moyen pour » maintenir les Peuples dans les bornes etroites de l'obéiſſance » & du devoir, &c. »

Il n'en falloit pas tant pour irriter ce Prince, qui ne vouloit être contredit en rien. La noble hardieſſe avec laquelle *Pi-kan* lui fit ſes repréſentations, pour tâcher de le faire rentrer en lui-même, alluma ſa fureur. « Votre diſcours, lui répondit» il, eſt véritablement le diſcours d'un ſage; il eſt digne de la » réputation que vous vous êtes faite, & dont vous jouiſſez » dans tout l'Empire; mais on dit que le cœur d'un ſage eſt » percé de ſept trous; je ne ſais ſur quoi un pareil proverbe » peut être fondé; il faut que je voie par moi-même ce qui en » eſt. Qu'on lui ouvre le ventre, dit-il en s'adreſſant à ſes ſatel» lites, & qu'on m'apporte ſon cœur, je veux l'examiner (1) ».

(1) *Voyez* l'Hiſtoire chinoiſe, & ſur-tout la gloſe depuis la vingtieme juſqu'à la derniere année du regne de *Tcheou-ſin*.

L'exécution de cet ordre barbare mit le dernier sceau à la réprobation de *Tcheou-sin* ; elle révolta tous les esprits, & chacun pensa dès-lors à mettre sa propre vie à couvert des fureurs du tyran. Depuis qu'on avoit massacré si inhumainement un homme tel que *Pi-kan*, il n'y eut aucun Prince, aucun Grand, aucun homme en place, qui ne se crût à la veille d'être ainsi massacré sous le moindre prétexte. Un grand nombre se refugia dans les Etats du fils de *Ouen-ouang*, comme dans un asyle impénétrable aux poursuites du barbare *Tcheou* ; car, outre les forces propres de sa Principauté, *Ou-ouang* avoit encore à ses ordres plus de quarante autres petits Souverains qui le reconnoissoient pour leur chef.

L'arrivée de tant d'illustres infortunés qui lui racontoient tous les excès auxquels se livroit le monstre qui osoit se qualifier du glorieux titre de *fils du Ciel* ; les vives sollicitations de ceux d'entre les Grands qui, n'ayant pu quitter la Cour, y ménageoient des intelligences secrettes pour y mettre le trouble au premier signal qui leur en seroit donné ; la compassion que lui inspiroient les calamités dont tout l'Empire etoit inondé, la vue des maux présens ; le souvenir des traitemens indignes faits injustement à son propre pere (1) ; les guerres intestines qu'il prévoyoit devoir bientôt eclorre & faire couler des fleuves de sang : tout cela le fit enfin consentir à une guerre que le Ciel & les hommes lui paroissoient approuver de concert, pour le bien général de l'espece humaine dont l'infame *Tcheou-sin* dégradoit chaque jour la dignité par quelque nouveau forfait.

Une parenté nombreuse, des alliances qui ne l'etoient pas

(1) *Ouen-ouang* avoit fait lui-même des représentations à l'Empereur, qui, pour récompense de son zele, l'avoit fait enfermer dans une etroite prison, dont il ne sortit que par artifice.

moins, une foule de petits Princes ses vassaux, ses voisins ou ses amis, eurent bientôt joint leurs troupes aux siennes. Le rendez-vous général de tous ceux qui devoient combattre sous ses etendards, fut indiqué au-delà de la riviere, non loin du pont qu'on appelloit alors du nom de *Meng-tsin* (1). Plus de huit cens, tant Princes que Grands & Seigneurs particuliers s'y trouverent rassemblés, à la premiere Lune de la treizieme année du regne de *Ou-ouang*, laquelle répond à la trente-troisieme de *Tcheou-sin*, & à l'an 1122 avant l'Ere chrétienne (2). L'armée des Confédérés se trouva forte de soixante-dix mille hommes. *Ou-ouang* en fit la revue, lui intima ses ordres, la partagea en six corps, & la fit marcher contre celle de l'Empereur, qui etoit composée de sept cent mille hommes (3). A la seconde Lune les deux armées se trouverent en présence dans les plaines de *Mou-ye* (4).

Dès que le signal du combat eut eté donné, les troupes de *Tcheou-sin* baisserent les armes, & vinrent se ranger sous les etendards de *Ou-ouang*. L'Empereur se voyant trahi, se sauva dans sa Capitale, s'enferma dans son Palais, se revêtit de ses habits de cérémonie, & finit ses jours dans les flammes qu'il avoit allumées lui-même pour ne pas tomber vivant entre les mains d'un sujet rebelle: car c'est de ce nom odieux qu'il croyoit devoir appeller celui qui lui enlevoit l'Empire (5). Je n'en dis pas davantage, parce que l'objet que je me propose

(1) *Meng-tsin* est le nom du pont: & apparemment que c'est aussi le nom que portoit la riviere du *Honan*, sur laquelle ce pont etoit construit.

(2) *Voyez* le *Chou-king*, article *Tay ché*, premiere partie.

(3) Il est dit dans le *Ché-ki*, que dès que *Tcheou-sin* apprit ce qui se passoit contre ses intérêts dans les Etats de *Ou-ouang*, il se mit en devoir de l'aller combattre, & qu'il mit sur pied une armée de 700000 hommes, &c.

(4) *Voyez* le *Chou-king*, article *Mou-ché*.

(5) *Voyez* le *Chou-king*, article *Ou-tcheng*.

ici n'est pas d'ecrire l'Histoire. Je n'ai fait mention de quelques particularités qui concernent la conquête de l'Empire par *Ou-ouang*, que pour faire voir que ce fondateur de la troisieme Dynastie des Empereurs chinois, etoit Chinois lui-même.

Pour etablir l'opinion contraire & que je combats, il seroit à propos que parmi les *caractéristiques* de la Nation egyptienne, on en choisît quelques-uns qui, confrontés avec les *caractéristiques* de la Nation chinoise, donnassent à connoître par des traits suffisamment marqués, qu'ils ont une même origine.

J'appelle *les caractéristiques* d'une Nation, toutes les marques auxquelles on peut la connoître & la distinguer de toute autre Nation qui n'est pas originairement elle; ainsi ce qu'elle a de particulier dans le culte religieux, dans les cérémonies politiques & civiles, dans les loix fondamentales de l'Etat, dans les habillemens, dans les jeux, dans la maniere de déclarer la guerre & de faire la paix, dans le commerce, dans ces signes d'institution que l'on appelle monnoie, dans la maniere de déterminer les poids & les mesures, & enfin dans ce qui se pratique pour honorer les vivans & les morts, la caractérise plus ou moins distinctement, suivant qu'il lui est plus ou moins singuliérement propre.

Tout ce que j'ai pu apprendre dans les différens livres que j'ai lus sur ce qui concerne l'Egypte, comparé avec ce que je sais sur la Chine, n'a pu me fournir jusqu'à présent de quoi faire un parallele, d'où l'on dût inférer qu'une de ces deux Nations a eté entée sur l'autre. Tout m'y a paru, au contraire, si peu conforme, si différent ou si opposé, que j'en ai conclu l'impossibilité d'admettre cette prétendue transmigration d'une Colonie egyptienne, venue à la Chine vers l'an 1122 avant l'Ere chrétienne.

Du tems de *Ou-ouang*, le polythéïsme & l'idolâtrie etoient déjà parvenus chez les Egyptiens à leur plus haut point d'absurdité. Déjà ce peuple superstitieux avoit rendu les honneurs divins aux astres & aux elémens, aux fleuves & aux montagnes, aux hommes & aux animaux, aux légumes même de ses jardins. N'est-il pas naturel de croire que si *Ou-ouang* avoit eté Egyptien, il auroit imprimé dans le pays qu'il venoit de conquérir, quelques vestiges de la Religion du pays qu'il avoit quitté? Mais ni le *Ly-ki*, ni le *Tcheou-ly*, qui est proprement le rituel de ce Prince & de ceux de sa Dynastie, ne présentent rien d'approchant. Tout ce qui y est prescrit en fait de culte, regarde le Ciel & les Ancêtres, les Esprits bienfaisans, & ceux qui peuvent nuire. Du reste, point de Temple public, point d'hommes *destinés par etat* au culte des autels. Le Souverain etoit en même tems Empereur & Pontife; & lui seul pouvoit offrir *solemnellement* des sacrifices au Ciel. Tout ce qui s'etoit pratiqué pour honorer les Ancêtres & les Esprits sous *Hoang-ti*, *Yao*, *Chun*, sous les Empereurs de la premiere & seconde Dynasties, se pratiqua de même sous ceux de la troisieme; & l'on ne fit, sous les *Tcheou*, que perfectionner le cérémonial & augmenter le nombre des cérémonies.

Je ne suis point au fait de tout ce qui regarde l'ancienne Egypte, & je manque de secours pour m'en instruire; je chercherois en vain dans le petit nombre de livres que j'ai à ma disposition, de quoi faire une comparaison suivie des coutumes & des usages des Egyptiens, avec ce qui se pratiquoit anciennement à la Chine. Il seroit nécessaire de découvrir chez les Egyptiens les *caractéristiques* suivans: 1°. que ces Peuples ont eu pour symbole, ce reptile mystérieux, auquel les Chinois donnent le nom de *Loung* (Dragon), qui fait son séjour dans

le milieu des airs, qui a le corps couvert d'ecailles comme les poiſſons, la tête d'un chameau, les cornes d'un cerf, les oreilles d'un bœuf, le col d'un ſerpent, les jambes d'un tigre, & les griffes comme les ſerres d'un aigle ou d'un epervier.

2°. Que le fondateur de quelqu'un des royaumes d'Egypte, ayant vu ſortir du milieu des eaux ce quadrupede admirable nommé par les Chinois *Loung-ma* (Dragon-cheval, & ayant obſervé ſur ſon corps couvert d'ecailles, des ſignes propres à être employés pour manifeſter au dehors ce qui ſe paſſe au dedans, conçut l'idée des huit lignes triples, partie entieres & partie briſées, telles que les Chinois aſſurent avoir eté miſes en uſage par leur Légiſlateur, ſous le nom de *Pa-koa* : ſignes merveilleux, diſent-ils, qui renferment les elémens de toutes les ſciences, & au moyen deſquels on peut dévoiler les ſecrets même de la nature, impénétrables, ſans eux, aux efforts de l'eſprit humain.

3°. Qu'il y a eu anciennement en Egypte la tradition d'un amphibie de la claſſe des teſtacées, qui, en ſe montrant, laiſſa voir des caracteres empreints & rangés ſur ſon dos de la même maniere qu'ils le ſont dans les livres, comme la tradition immémoriale chez les Chinois l'aſſure d'une tortue qui ſe montra ainſi dans les premiers tems de leur Monarchie.

4°. Que les anciens Egyptiens ont eu l'idée d'un Roi des volatiles, oiſeau ſingulier, dont le plumage préſente aux yeux les cinq couleurs & les nuances qui en dérivent, dont le chant fait entendre les cinq tons & les douze modulations qui en réſultent, qui ſe nourrit de la plus fine moëlle des bambous & qui s'abreuve de la roſée du Ciel la plus pure, qui ne ſe montre que ſous le regne des bons Rois : tel en un mot que les Chinois nous dépeignent leur *Foung-hoang*.

5°. Qu'il y a dans la Thébaïde, ou dans quelqu'un des

Royaumes voisins, l'idée généralement reçue de l'apparition d'une licorne extraordinaire, pour pronostiquer quelque grand evénement, ainsi que les anciens Chinois l'ont cru de l'apparition de leur *Ki-lin*.

6°. Que quelqu'un des Rois d'Egypte, pour mettre sous les yeux du Peuple la carte générale du pays, la division des provinces & des districts, les revenus généraux & particuliers de l'Etat, les productions respectives de différens terreins, la situation des montagnes, le cours des fleuves & des rivieres, le nombre des principales villes, & en général tout ce qui peut servir à faire connoître l'industrie & les richesses d'une Nation, imagina de construire des grands vases de fer ou d'airain sur lesquels tout cela fût gravé, comme le grand *Yu* fit construire les *neuf célebres Ting*, pour représenter l'etat actuel de son Empire.

J'ai rassemblé dans les planches * jointes à ce Discours, les six *caractéristiques* Chinois dont je viens de parler. Si je leur ai donné la préférence sur une foule d'autres, dont j'aurois pu egalement faire mention, c'est que je les regarde comme plus particuliérement propres à la Chine; qu'ils sont de tradition immémoriale, & constamment adoptée de génération en génération; & qu'en les voyant gravés ou empreints sur quelque monument national, on peut conclure que le monument est chinois, avec autant de certitude qu'on concluroit qu'il est françois ou autrichien si l'on y voyoit pour signe héraldique l'aigle à deux têtes, ou trois fleurs-de-lys. Je crois en avoir assez dit pour prouver que l'Empire des Chinois n'est ni aussi ancien que quelques Savans ont voulu l'insinuer, ni aussi moderne que l'ont prétendu quelques autres. Dans les contestations qui ont pour objet l'Histoire d'une Nation policée, il faut s'en tenir aux Auteurs de la Nation même : selon ce principe en

* *Voyez* ci-après, p. 308, ces Planches, avec l'explication.

en rendant aux Annales chinoises, telles que les Tribunaux littéraires nous les donnent, une partie de la justice qu'elles méritent, on ajoutera au moins autant de foi à ce qu'elles renferment, qu'on en ajoute aux histoires anciennes des Grecs & des Romains, & aux histoires modernes de nos Nations d'Europe.

Equitables dans leurs prétentions, exacts dans leurs citations, solides dans leurs raisonnemens, forts dans leurs preuves, les Auteurs dont le suffrage est de quelque poids à la Chine, n'avancent rien à la légere, n'affirment rien qu'ils ne soient en etat de démontrer être tel qu'ils l'affirment, ou dont ils ne disent les raisons sur lesquelles ils se fondent, ou qu'ils n'indiquent les autorités dont ils s'etaient. Ils conviennent unanimement que les tems antérieurs à *Fou-hi*, sont purement mythologiques; *ils conviennent encore que le nombre des années* qui se sont ecoulées entre *Fou-hi* & *Hoang-ty*, est un nombre qu'il n'est pas facile de déterminer; & ils regardent cet espace de tems, comme un tems dont les limites ne sauroient être assignées avec certitude. Ils disent: « Nous ne doutons pas que » *Fou-hi n'ait eté à la Chine, & qu'il n'y ait eu* des hommes avant » lui. Nous croyons même que ces hommes gardoient entre » eux quelques regles de subordination; mais n'ayant laissé » aucun *monument* de ce qui se pratiquoit alors parmi eux, » n'ayant aucun signe d'institution, pour pouvoir transmettre » à la postérité *la* connoissance de ce qui les regardoit, » n'etant pas même *assez* policés pour en avoir conçu l'idée, » comment savoir ce qui s'est passé dans ces tems reculés? » Sur quel fondement *pourrions-nous* etablir un *systême* & » le soutenir ensuite, comme on a coutume de soutenir la » vérité?

» Nous ne laissons pas néanmoins de parler de *Pan-kou*,

» des trois *Hoang*, & des dix Races qui ſe ſont ſuccédées » les unes aux autres avant *Fou-hi ;* mais nous n'avons gardé » de donner ce que nous en diſons, comme des faits certains, » comme une véritable hiſtoire : nous ne le donnons que » comme des traditions orales, que les premiers hommes qui » ont habité la Chine en corps de nation, avoient appriſes » de leurs ancêtres & qu'ils tranſmirent à leurs deſcendans. » On comprend aſſez, ſans qu'il ſoit beſoin de le dire, com- » bien de pareilles traditions ont dû être altérées. Auſſi, nous » n'en faiſons que le cas qu'elles méritent ; & lorſque nous les » rapportons, nous ne voulons dire autre choſe ; ſinon qu'a- » vant *Fou-hi*, il y avoit des hommes à la Chine. D'où etoient- » ils venus ? comment etoient-ils venus ? qu'ont-ils fait ? » quelle etoit leur maniere de vivre ? C'eſt ce dont nous » ne nous mettons pas en peine de nous inſtruire. Chacun » peut faire là-deſſus ſes conjectures, & telles conjectures qu'il » voudra.

» Pour ce qui eſt des années qui ſe ſont ecoulées entre le » regne de *Fou-hi* & celui de *Hoang-ty*, nous n'avons rien de » bien certain ; nous ne ſavons pas même avec certitude com- » bien il y a eu d'Empereurs intermédiaires. Les ſentimens » ſont partagés ; & chacun a ſes raiſons pour ſoutenir le ſien. » Nous ſavons très-certainement qu'il y a eu un *Fou-hi*, un » *Chen-noung*, qui ont appris aux hommes de leur tems, la » plupart des choſes qui ſont néceſſaires pour l'uſage de la vie ; » nous ne ſommes pas auſſi sûrs de ce qui regarde ceux qui » leur ont ſuccédé, & chacun eſt libre encore de penſer ſur » cela ce qu'il jugera à propos. Ce n'eſt pas ſans raiſon que » nous ne donnons pas à cette partie de notre Hiſtoire, le » degré d'authenticité que nous lui accordons pour les autres » parties depuis *Hoang-ti* juſqu'au tems où nous vivons.

» Nous n'ignorons pas qu'un petit nombre de Lettrés, plus » versés dans la connoissance des livres qui traitent de la mo» rale, que dans celle des monumens historiques, ont abusé » de quelques passages de Confucius, pour révoquer en doute » l'existence des quatre Empereurs qui ont régné entre *Hoang-* » *ty* & *Yao*. Confucius (ont-ils dit) en rappellant de tems en » tems le souvenir des premiers Empereurs, ne parle que de » *Fou-hi*, *Chen-noung*, *Hoang-ty*, *Yao* & *Chun*. Pourquoi si » *Chao-hao*, *Tchoan-hiu*, *Ty-kou* & *Tché* avoient gouverné » l'Empire après *Hoang-ty*, ce grand Philosophe n'en auroit-» il pas fait mention comme des autres? On a répondu que » Confucius n'avoit prétendu parler que des plus illustres, que » de ceux qui s'etoient distingués par leur sagesse & leur bonne » maniere de gouverner, qui avoient fait de plus grandes » choses, & qu'on pouvoit proposer pour des modeles sur » lesquels les Souverains devoient se régler.

» Heureusement ceux qui, par un zele outré, pour les paroles » de Confucius, ont voulu prendre à la lettre tout ce qu'il a » dit, n'ont pas eu plus d'imitateurs que quelques autres qui, » par un zele non moins outré pour les paroles de *Mong-tsée*, » ont conclu de ce qu'il dit sur l'etat où se trouvoit l'Empire » du tems de *Yao*, que les hommes d'alors etoient encore à » demi sauvages; & que la Chine n'etoit presque qu'un désert. » Faute d'avoir eté suffisamment instruits, les uns & les autres » se sont fait illusion; mais leur exemple n'a pas eté conta» gieux ».

C'est ainsi que s'expriment les Chinois eclairés quand ils parlent de leur propre Histoire. S'ils avoient eu, comme certains autres Peuples, la manie de vouloir se faire plus anciens qu'ils ne sont, que leur en eût-il coûté de faire une généalogie à *Fou-hi*, & de forger un roman suivi, en liant entre elles toutes

leurs traditions sur *Pan-kou*, sur les trois *Hoang*, les neuf *Teou*, les cinquante-neuf *Ché*, les cinq *Loung*, & les autres, jusqu'au fondateur de leur Monarchie ? Ils pouvoient le faire ; mais ils ne l'ont pas fait, parce qu'ils n'ont voulu en imposer à personne, parce qu'ils n'ont pas voulu se tromper eux-mêmes. Ils ont dit tout simplement : « nous ne savons pas d'où nous » sortons, nos anciennes traditions sont pleines de fables aux- » quelles nous n'avons garde d'ajouter foi ; c'est la partie fabu- » leuse que nous mettons à la tête de notre Histoire, en ne la » donnant que pour ce qu'elle est. Après elle vient la partie » douteuse, ainsi appellée parce qu'elle n'est pas egalement » certaine dans tous ses points. Nous en avertissons, afin que » ceux qui etudient l'Histoire ne donnent pas au tems qui s'est » ecoulé depuis *Fou-hi* jusqu'à *Hoang-ty*, le même degré de » croyance qu'ils doivent donner à nos annales depuis *Hoang-ty* » jusqu'au tems présent ».

Il ne faut, ce me semble, qu'avoir un peu d'equité pour ne pas refuser de rendre aux Chinois la justice qu'ils se rendent à eux-mêmes. Pour moi qui les connois assez pour ne pas douter de leur bonne-foi dans la recherche du vrai sur tout ce qui concerne leur Nation ; qui suis convaincu qu'ils n'ont eté dirigés dans la composition & dans l'arrangement de leurs annales, ni par l'intérêt, ni par la vaine gloire, ni par les aveugles préjugés, ni par aucun de ces motifs qui peuvent faire naître des doutes sur l'évidence elle-même ; qui sais jusqu'à quel point ils ont poussé l'exactitude dans les citations, dans les vérifications, dans les calculs, dans les raisonnemens & dans les preuves, pour ne pas admettre mal-à-propos ce qu'il falloit rejetter, ou pour ne pas rejetter ce qu'il falloit admettre ; qui suis instruit par eux-mêmes de la maniere naturelle & toute simple dont ils procedent pour ne pas se faire illusion :

je n'ai rien de mieux à faire que de marcher ſur leurs traces & de les ſuivre pas à pas, tant dans les routes battues de leur immenſe Hiſtoire, que dans les ſentiers ecartés dont elle eſt entre-coupée.

Comme eux, j'ai renfermé tout ce qui s'eſt dit de la Nation chinoiſe ſous trois points de vue, qui ſont comme trois epoques générales qui renferment elles-mêmes la diviſion des tems en tems mythologiques & fabuleux, en tems douteux ou incertains, en tems *hiſtoriques* ou manifeſtement vrais. En partant de la premiere de ces epoques, je ferai mention de ce qu'on rapporte de ces ſiecles ténébreux, qu'on ſuppoſe s'être ecoulés depuis *Pan-kou* juſqu'à *Fou-hi* : ſuppoſition qui, n'etant fondée que ſur des traditions mal rendues d'abord, plus mal reçues encore, altérées enſuite, & puis entierement défigurées, devient inadmiſſible pour quiconque veut faire uſage de ſa raiſon.

Arrivé au tems de *Fou-hi*, qui eſt celui de la ſeconde epoque, je parlerai de ce fondateur de l'Empire chinois & des Princes qu'on peut croire avoir régné ſucceſſivement juſqu'à *Hoang-ty*. J'indiquerai le nombre d'années qu'on préſume devoir remplir tout le tems de ces regnes intermédiaires ; mais comme il n'y a aucun monument authentique qui puiſſe en conſtater la durée, ni aucune raiſon ſolide qui puiſſe nous faire admettre un nombre déterminé d'Empereurs, je n'en parlerai que comme on parle de ces hiſtoires ambigues, qui peuvent être ou n'être pas, & qu'on peut croire ou ne pas croire ſuivant qu'on ſe trouvera affecté par les différens degrés de probabilité qui les caractériſent. Enfin, après avoir donné une idée de ces tems mythologiques & de ceux qui ſont incertains, je commencerai la troiſieme epoque par la ſoixante-unieme année du regne de *Hoang-ty*, & en dévidant la chaîne non

interrompue des cycles, année par année, je tâcherai de remplir le cannevas, que m'a fourni l'Empereur, de tout ce que je trouverai dans l'Histoire de curieux ou d'instructif.

Pour rendre la Chronologie chinoise plus intéressante, j'y joindrai celle de tous les anciens Peuples connus, de ceux au moins qui ont fait quelque figure dans le monde jusqu'à la naissance de J. C. tels que sont, par exemple, les Hébreux, les Egyptiens, les Arabes, les Perses, les Medes, les Grecs & les Romains.

Je n'ai aucun systême particulier sur ce qui concerne ces Nations etrangeres à la Chine, & je me garderai bien d'en avoir. Je ne saurois penser, sans une espece de regret, au tems que j'ai employé à vouloir concilier les différens Chronologistes entre eux. Après avoir perdu quelques mois à tâcher de les corriger les uns par les autres, des fautes dans lesquelles ils s'accusent mutuellement d'être tombés, j'ai compris que dans cette extrémité du monde où il y a si peu de secours, il n'etoit pas possible de rien faire de mieux que ce qui a déjà eté fait. Si en Europe, dans le centre de la vraie Science, de l'exacte littérature & du bon goût, tant d'habiles gens ont employé inutilement leurs veilles à vouloir eclaircir ce qui probablement sera eternellement obscur, pouvois-je me flatter que des recherches qui n'eussent eté ni si exactes, ni si multipliées, ni si bien discutées, m'eussent conduit où ils n'ont pu atteindre ? J'ai donc abandonné un travail auquel je me serois livré en pure perte, & je me suis contenté de choisir parmi les Chronologistes les plus estimés, celui dont l'ouvrage m'a paru s'accorder le mieux avec la raison, la saine critique, & l'Histoire chinoise.

En disant ce qu'a dit le P. Pezron dans son *Antiquité des tems défendue*, & en adoptant l'ordre qu'il a suivi pour

l'arrangement des différentes epoques de l'Hiſtoire du Peuple de Dieu en particulier, & de la ſucceſſion des Dynaſties qui ont donné des loix à l'Egypte, je n'ai pas prétendu me faire le garant de ſes ſyſtêmes. Je ſais qu'ils ſouffrent leurs difficultés ; qu'on a fait contre eux bien des objections auxquelles il n'eſt pas aiſé de répondre. Je n'ai eu d'autre intention, comme je viens de le dire, que de placer ſous un même point de vue toutes les Monarchies de l'Univers, & d'épargner la peine de recourir ailleurs, pour les voir ſe former ſucceſſivement & ſe détruire de même, devenir la proie les unes des autres, être englouties enſuite par des Nations barbares, & ne laiſſer des traces de leur exiſtence qu'un ſouvenir plus qu'à demi effacé : *tandis* que la Chine, ſouvent déchirée par ſes propres enfans, quatre fois ſubjuguée par des Etrangers, les *Leao*, les *Kin*, les *Mongoux* & les *Manychoux*, reſte toujours la même, dompte tous ſes vainqueurs, leur donne la loi, les abſorbe tour-à-tour, les fait diſparoître ou en fait de véritables Chinois dans l'eſpace de moins d'un ſiecle : coup-d'œil frappant qui put fournir matiere aux plus ſérieuſes réflexions.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS.

PREMIERE PARTIE,

Contenant les tems mythologiques ou fabuleux, depuis Pan-kou *jusqu'à* Fou-hi.

Les tems fabuleux ou *mythologiques* des Chinois commencent aux trois *Hoang*. Le mot de *Hoang* signifie Empereur suprême, Roi souverain, &c. Les trois *Hoang* par excellence sont les *Tien-hoang* ou les Rois du Ciel, les *Ty-hoang* ou les Rois de la Terre, & les *Jin-hoang* ou les Rois des Hommes.

Les Auteurs sont partagés tant sur l'origine que sur l'existence des trois *Hoang*. Les uns croient, & c'est le sentiment le plus suivi, que les trois *Hoang* sont *Fou-hi*, *Chen-noung*, & *Hoang-ty*. Les autres au contraire, mais en petit *nombre*, sont persuadés qu'outre *Fou-hi*, *Chen-noung* & *Hoang-ty*, il y a èu long-tems auparavant, trois races d'*hommes* qui ont donné successivement des loix au monde; & ces trois races, disent-ils, sont les *Tien-hoang*, les *Ty-hoang* & les *Jin-hoang*. Je parlerai séparément de chacune de ces trois races, après que j'aurai rapporté ce que quelques Critiques disent en général des trois *Hoang*.

L'origine du nom des trois *Hoang* n'est pas fort ancienne, dit un Savant qui vivoit du tems des *Soung*, & qui est connu

dans

dans la république des Lettres sous le nom de *Ou-foung-hou-chi.* Il en est parlé pour la premiere fois dans les livres faits sous la Dynastie des *Tcheou*, & encore ne trouve-t-on dans ces livres que le nom des trois *Hoang*, sans distinction de *Tien-hoang*, de *Ty-hoang* & de *Jin-hoang*. Ce ne fut que sous les *Tsin*, petite Dynastie qui succéda à celle des *Tcheou*, qu'un *Po-chi*, du nombre de ceux qui etoient chargés de ramasser les matériaux dont on se servoit ensuite pour composer l'Histoire, parla des *Hoang* ou des premiers Empereurs qui avoient gouverné le monde, avec la distinction de *Tien-hoang*, de *Ty-hoang*, & de *Jin-hoang*, sans assigner l'epoque précise où on avoit commencé à les appeller ainsi.

Sous les *Han*, successeurs immédiats des *Tsin*, il est parlé aussi des trois *Hoang*; mais il n'y est pas dit sur quel fondement on a bâti le systême des Rois du Ciel, des Rois de la Terre & des Rois des Hommes. *Koung-ngan-koue*, Auteur célebre de ce tems-là, dans une Préface qu'il mit à la tête du *Chou-king*, prétend que les véritables *San-hoang* ne sont autres que *Fou-hi*, *Chen-noung* & *Hoang-ty*. Cependant, ajoute-t-il, je ne blâme pas ceux qui disent qu'avant *Fou-hi*, *Chen-noung* & *Hoang-ty*, il y a eu les *Tien-hoang*, les *Ty-hoang* & les *Jin-hoang*. Doit-on rejetter entiérement tout ce qui ne se trouve pas dans ce qui nous est resté des livres de la plus haute antiquité? Il est vrai que dans le *Kia-yu* de *Koung-fou-tsée*, c'est-à-dire dans le livre où l'on a recueilli les discours familiers de Confucius, il est parlé des Empereurs depuis *Fou-hi* en descendant, sous le titre de *Ty*, & il n'est fait aucune mention d'Empereur depuis *Fou-hi* en remontant. On trouve encore dans les commentaires sur *l'Y-king* du même Confucius, & dans son *Tchun-tsieou*, les noms de *Hoang-ty* & de *Yen-ty*, mais on n'y trouve

point les noms de *Tien-hoang*, de *Ty-hoang*, & de *Jin-hoang*. Dans l'article *Yué-ling*, il est fait mention de *Ty-tay-hao*; de *Ty-yen-ty*, de *Ty-hoang-ty*, & nullement de ceux qui ont précédé. Dans les livres même faits sous les *Tsin*, on y dit que *Fou-hi*, *Chen-noung* & *Hoang-ty* sont les trois *Hoang*. Tout cela est vrai; mais est-il dit dans quelqu'un de ces livres que les *Tien-hoang*, les *Ty-hoang*, & les *Jin-hoang* n'ont pas existé? Combien d'autres livres, dans lesquels peut être il etoit fait mention des trois *Hoang* avant *Fou-hi*, ne sont pas parvenus jusqu'aux tems des premieres Dynasties de l'Empire! combien de monumens qui s'etoient perdus avant même qu'on sût ce que c'etoit que monument! Ce qui a fait pencher la plupart des gens de Lettres à croire qu'il n'y a point eu de Souverains à la Chine avant *Fou-hi*, c'est que Confucius, dans ses commentaires sur l'*Y-king*, parle de *Fou-hi*, de *Chen-noung*, de *Hoang-ty*, d'*Yao*, de *Chun*, comme des premiers qui aient gouverné l'Empire sous le nom de *Ty*. On peut s'en tenir à ce sentiment, & j'avoue qu'il est le plus raisonnable & le plus sûr. Cependant il ne faut pas pour cela rejetter entiérement les trois *Hoang*. On peut même en parler sous les noms de *Tien-hoang*, *Ty-hoang* & *Jin-hoang*.

Voici, je pense, ce qui peut avoir donné lieu à l'Histoire des trois *Hoang* sous les noms de Rois du Ciel, Rois de la Terre, & Rois des Hommes. « Dans le débrouillement du » chaos, le Ciel est ce qui s'est formé en premier lieu; après » le Ciel a paru la Terre; & après la formation du Ciel & de » la Terre, l'Homme a eté produit par les différentes combi- » naisons que les vapeurs subtiles prirent alors entre elles.

» Le Ciel commença ses opérations à la période dite *du Rat*; » la Terre commença les siennes à la période *du Bœuf*; & » l'homme fut produit à la période *du Tigre* ». Jusques-là, c'est

Ou-foung-hou-ché qui a parlé ; j'ai tâché d'expliquer ses paroles, suivant leur véritable sens ; mais comme il ne dit point quelle est la durée de chacune de ces périodes, *Chao-tsée* y suppléra : voici comment il s'exprime.

Depuis le moment où le Ciel & la Terre ont été en mouvement jusqu'à celui où ils finiront, il doit y avoir une révolution entiere. Une révolution contient douze périodes, & la période est composée de dix mille huit cens ans. A la premiere période, dite *la période du Rat*, le Ciel a commencé ses opérations ; à la seconde période, dite *la période du Bœuf*, la Terre a commencé les siennes ; & à la troisieme période, dite *la période du Tigre*, l'Homme a été produit, & en etat de faire aussi ses opérations. Depuis cette troisieme période, jusqu'à *la période du Chien*, qui est la onzieme, toutes choses iront leur train ; mais, après avoir passé par toutes les combinaisons & tous les degrés dont elles sont capables, elles cesseront d'être ; & le Ciel devenu sans force, ne produira plus rien jusqu'à la douzieme période, où la Terre & tout ce qui l'environne se détruiront aussi, & tout l'Univers rentrera dans le chaos. Ce chaos sera toute la douzieme période à se débrouiller.

A *la période du Rat*, premiere de la seconde révolution, il se formera un nouveau Ciel, lequel, une fois en mouvement, continuera toujours ses opérations, & ne finira jamais.

Depuis *la période du Tigre*, troisieme de la révolution, jusqu'à *la période du Cheval*, septieme de la révolution sous laquelle *Yao* naquit, & commença à gouverner l'Empire, l'an *Kouei-ouen*, vingtieme du Cycle (1) de soixante, il s'est ecoulé plus de quarante-cinq mille ans. Il n'est pas douteux que pendant tout cet espace de tems, il n'y ait eu des hommes, peut-être même y a-t-il toujours eu des Rois ou des Maîtres

(1) *Voyez* ci-après ce qui est dit de ce Cycle.

pour les gouverner ; mais comme il n'y avoit point alors de livres, ou que s'il y en a eu, ils ne font pas parvenus jusqu'à nous, comment favoir ce qui s'est passé ?

Pour ce qui est des *Tien-hoang*, *Ty-hoang* & *Jin-hoang*, on ne peut avoir appris ce qui les regarde, que par tradition. Leur Histoire ayant passé de bouche en bouche, & de génération en génération, ne sauroit manquer d'avoir eté beaucoup altérée. Comment se persuader que la vie de chacun d'eux a eté d'un si grand nombre d'années ? Dire que les *Tien-hoang* & les *Ty-hoang* ont eté des hommes qui ont vécu chacun dix-huit mille ans, est-ce vouloir être cru ? Suspendons notre jugement sur tout cela, & avançons de bonne-foi que ce qui regarde les premiers hommes ne nous est pas connu.

Avant le regne de trois *Hoang*, il y a eu celui de *Pan-kou*, qui est regardé comme le *Protoplaste* de la race humaine. Voici comment on explique son origine.

Du *premier principe*, ou *Tay-ki*, sont sortis les deux *co-principes Yn* & *Yang* majeur & mineur; les deux *co-principes Yn* & *Yang*, ont formé les quatre images, ou *Sée-siang*; & les quatre images, par les différentes combinaisons qu'elles ont prises entre elles, ont produit toutes choses. De toutes les productions, l'homme est la premiere & la plus noble. Il est fait pour régner sur l'Univers entier. Le premier qui parut sur la terre après le débrouillement du chaos, fut *Pan-kou-ché* ou *Houn-toun-ché*.

Ou-foung-hou-ché, dit *Pan-kou-ché*, a eté formé dans le débrouillement du chaos. On ne sait pas son origine. Il connoissoit la vertu du Ciel & de la Terre, il savoit jusqu'où pouvoient aller toutes les combinaisons des deux *co-principes Yn* & *Yang*. Le chaos s'est entiérement débrouillé depuis lui.

Tsing-hiuen-tcheou-ché, dit : dans le débrouillement du

chaos, à peine le Ciel fut séparé de la Terre, que *Pan-kou* parut, & qu'il tint la place du Ciel pour gouverner la Terre. Le Ciel fut entiérement formé *à la période du Rat;* après la formation du Ciel il y eut les *Tien-hoang.* La Terre fut entiérement formée à *la période du Bœuf;* & après la formation de la Terre, il y eut les *Ty-hoang.* L'Homme fut formé *à la période du Tigre;* & après la formation de l'Homme, vinrent les *Jin-hoang.* Le Ciel, la Terre & l'Homme ayant eté formés, toutes choses se formerent peu-à-peu de même, & prirent chacune une maniere d'être qui lui fut propre.

Quelques Auteurs regardent *Pan-kou*, comme ayant débrouillé lui-même le chaos dans lequel il etoit envelòppé. *Pan-kou-ché*, disent-ils, *kai-pi-tien-ty*, ce qui veut dire *Pan-kou-ché débrouilla le Ciel & la Terre.* La maniere dont on le peint communément, fait voir assez clairement l'idée qu'on s'en forme (1).

Les *Tien-hoang*, ou Empereurs du Ciel, gouvernerent le Monde après *Pan-kou.* Ils ne se mettoient point en peine de leur nourriture ni de leurs vêtemens, & le travail etoit alors inconnu. Ils exerçoient un empire absolu, & tout le monde obéissoit aveuglément à leurs ordres. Ils firent un Cycle de dix, & un autre de douze. Les dix qui composoient le premier Cycle furent appellés les dix *Kan* ou les dix troncs, & les douze de l'autre Cycle eurent pour nom celui de *Tché* ou de branche (2).

Avant les *Tien-hoang*, le nom d'année etoit inconnu. Ce sont eux qui déterminerent le nombre des jours qui devoient la composer. Ils furent treize de même nom, ils etoient freres,

(1) *Voyez* Planche 2.

(2) *Voyez* ci-après le Mémoires sur les Cycles.

& vécurent chacun dix-huit mille ans, ce qui fait entre eux tous 254000 ans.

Les *Ty-hoang*, ou Empereurs de la Terre, ſuccéderent aux *Tien-hoang*. Ils donnerent au Soleil, à la Lune & aux Etoiles les noms qui les déſignent. Ils donnerent aux Ténebres le nom de Nuit, & à la Lumiere le nom de Jour. Ils appellerent mois ou lunaiſon, l'intervalle de trente jours. Ils etoient onze freres de même nom, & la vie de chacun d'eux fut de dix-huit mille ans; ce qui fait entre eux tous, cent quatre-vingt-dix-huit mille années.

Les *Jin-hoang*, ou Empereurs des Hommes, remplacerent les *Ty-hoang*. Ils diviſerent la Terre en neuf parties; les montagnes & les rivieres ſervirent de termes pour chaque diviſion. Ils ramaſſerent les hommes qui etoient épars çà & là, & qui n'avoient point de demeures fixes, & leur aſſignerent des habitations. Ce ſont eux qui formerent les premiers liens d'une ſociété de Citoyens; c'eſt pourquoi on leur a donné auſſi le nom de *Kiu-fang*, qui ſignifie *habitans d'un lieu*. Tous les Arts furent trouvés de leur tems. La duplicité n'avoit point encore paru ſur la Terre, cependant il y avoit déjà de l'inégalité dans les conditions. On fit des loix, on créa des Magiſtrats, on inventa des punitions & des récompenſes, on connut l'uſage du feu & de l'eau, on ſavoit l'art d'apprêter les différens mets, & on aſſigna les devoirs particuliers de chacun des deux ſexes. Neuf freres de même nom ſe partagerent l'Empire du Monde, & vécurent entre eux tous quarante-cinq mille xcnsſiens.

Les *Jin-hoang*, dits *Ouang-ouang-jou*, ſont appellés par les uns *Tay-hoang*, & par les autres *Kiu-fang-ché*. Les *Ty-hoang* avoient gouverné en paix tout l'Univers. Sous leur regne les hommes avoient toutes choſes en abondance,

ſans qu'ils euſſent beſoin de ſe les procurer par le travail.

Jin-koang naquit ſur la montagne *Hing-ma-chan*, ſituée dans le Royaume de *Ti-ty*. Il diviſa la Terre en neuf parties, les montagnes & les rivieres lui ſervirent de termes. Il choiſit la partie du milieu du Monde pour être le lieu de ſon ſéjour. De là il donna ſes ordres, & gouverna tout l'Univers. Il civiliſa les hommes, & leur apprit les manieres. Les vents & les nuages lui obéiſſoient, & il diſpoſoit à ſon gré de ſix ſortes de *Ki*, ſavoir, le repos, le mouvement, la pluie, les vents, la lumiere & les ténebres. Il avoit la ſubtilité & les autres qualités des eſprits; il n'eſt rien qu'il ne sût & qu'il ne pût. Il réduiſit tous les idiômes en une ſeule Langue, qui eſt celle qu'il parloit lui-même. Il embraſſoit tout l'Univers, & tout l'Univers le reſpectoit & lui rendoit hommage. Sa doctrine egaloit le Ciel par ſa hauteur, & la Terre par ſa profondeur. Sa vertu etoit immenſe, & les bienfaits dont il combla les hommes ne pouvoient ſe compter: ils egaloient ceux qu'on peut recevoir du Ciel. Il etoit maître, & il etoit bon maître; il gouverna, & il gouverna bien. Il inſtruiſoit les Peuples, & leur donna les regles de la ſageſſe & du bon gouvernement. il leur enſeigna la maniere d'apprêter les mets, & les regles d'un honnête mariage.

Je ne parle ici que d'un *Jin-hoang*, continue le même Auteur, quoiqu'ils fuſſent neuf de même nom qui donnoient en même tems des loix au Monde. La raiſon eſt que la forme du gouvernement etoit la même par-tout, & que les neuf freres n'avoient qu'un même cœur & une même volonté. Leur mérite etoit inſigne, ainſi que leur vertu. Après eux, il n'y eut plus ſur la terre qu'un Empereur; les autres Souverains avoient le titre de Roi, & lui rendoient hommage. Les *Jin-hoang* vécurent entre eux tous quarante-cinq mille ſix cens ans.

Un Critique, nommé *Yu-tſoung-hai*, ſans toucher aux années qu'on aſſigne pour la vie des *Jin-hoang*, abrége le nombre de celles qu'on aſſigne pour la vie de chacun des *Tien-hoang* & des *Ty-hoang*. Il prétend qu'on a ſubſtitué un caractere pour l'autre dans la maniere dont les Chinois s'expriment; & qu'au lieu d'ecrire les *Tien-hoang* & les *Ty-hoang* vécurent chacun *y-ouan pa-tſien*, il falloit ecrire *y-ouan pa-pê*; c'eſt-à-dire, au lieu de *dix-huit mille*, il falloit ecrire *dix mille huit cens ans*: le caractère *Tſien*, qui ſignifie *mille*, a eté mis en place du caractere *Pê*, qui ſignifie *cent*. Du reſte cet Auteur ne dit pas ſur quels fondemens il appuie ſon opinion. Il veut parler ſans doute de la période qui réſulte de la multiplication du *Tri-cycle* (1), compoſé de cent quatre-vingts années, par le cycle de ſoixante.

Quoi qu'il en ſoit des raiſons qu'il peut avoir eues d'ôter 12600 ans à l'antiquité du monde chinois, nous ne le chicanerons pas là-deſſus. Nous ſouhaiterions au contraire que pluſieurs autres Critiques lui en ôtaſſent chacun tout autant: nous ne ferions pas loin de compte, eux & nous. Diſons mieux; ſi les Critiques vouloient bien apprécier la valeur des années que ceux qui parlent des premiers hommes ont aſſignées pour la durée de leur vie; ſi aux années ſolaires, telles qu'on les compte aujourd'hui, ils ſubſtituoient des Lunaiſons, ou des années lunaires, telles qu'on les comptoit probablement à la Chine avant la réunion de ſes habitans en corps de Nation, nous ſerions eux & nous parfaitement d'accord; & nous conclurions peut-être enſemble, que tout ce qui eſt dit des *Tien-hoang*, des *Ty-hoang* & des *Jin-hoang*, n'eſt qu'une tradition défigurée de ce que l'Ecriture

(1) *Voyez* les Mémoires ſur les Cycles.

dit

dit des Patriarches d'avant le déluge & du nombre d'années que chacun d'eux a vécu.

Après le regne des trois *Hoang*, vint celui de cinq *Loung*. *Loung* signifie *Dragon*. Ils etoient freres, & habiterent dans cinq endroits différens, qu'ils gouvernerent chacun d'une maniere particuliere.

L'aîné de tous s'appelloit *Koung-loung*; le puîné, *Tchoung-loung*; le troisième *Chou-loung*; le quatrieme *Ki-loung*, & le cinquieme *Chao-loung*. L'Empire du premier etoit au milieu du monde, & celui des autres aux quatre côtés. Ils mesurerent la Terre, & en déterminerent les parties. Ils dormoient ou sur des arbres, comme les oiseaux, ou dans des cavernes, comme les quadrupedes. On dit que le Soleil & la Lune avoient alors beaucoup plus de clarté qu'ils n'en ont aujourd'hui.

Sous la Dynastie des *Han*, on honoroit les cinq *Loung* d'un culte particulier, dans une Ville du second ordre qui etoit près de la montagne *Ou-loung-chan*. Le premier de ces *Loung* est appellé, par quelques-uns, *Esprit de la Terre*, & par quelques autres, *Esprit des bois*; on lui donne aussi le nom de *Dragon cornu*. Les Auteurs qui parlent des cinq *Loung* (dit *Ouang-ouang-jou*), assurent qu'ils sont immortels; mais les gens eclairés n'en croient rien.

Les cinquante-neuf *Ché-ty* succéderent aux cinq *Loung*. *Ché* signifie *Serpent*, & *Ty* Empereur. Au lieu de cinquante-neuf, quelques-uns comptent jusqu'à soixante-quatre *Ché-ty*. Quoi qu'il en soit, les *Ché-ty*, dit-on, savoient toutes les sciences spéculatives & pratiques, naturelles & acquises. Ils connoissoient tout ce qui pouvoit résulter des différentes combinaisons des principes entre eux, tout ce que pouvoient faire l'*Yn* & l'*Yang*; &

toutes les vertus des cinq élémens, la Terre, les Métaux, l'Eau, le Feu & les Bois. Ils lisoient dans l'avenir comme dans le passé; ils avertissoient les Peuples de ce qui devoit arriver, afin qu'ils prissent leurs précautions pour parer aux inconvéniens.

Un Auteur, dont on ne cite pas le nom, prétend qu'il y eut d'abord les soixante-quatre *Ché-ty*, ensuite les neuf *Loung;* & après les neuf *Loung*, les trois *Hoang*.

Le livre que j'ai sous les yeux, place les trois *Ho-lo* après les cinquante-neuf *Ché-ty*, & s'explique en ces termes. *Sur le dos de la Tortue*, dit l'Historien, *etoient gravés des caracteres mystérieux. Du milieu de ces deux caracteres, sortit un oiseau appellé* Lo. *La Tortue, les Caracteres & l'Oiseau, sont immortels.* Hoang-ty *est immortel comme eux.* Quelques-uns prétendent que c'est ce qui a donné lieu à l'Histoire des trois *Ho-lo*. D'autres veulent, au contraire, que *Ho-lo* soit le nom de trois Empereurs qui ont succédé les uns aux autres. Le premier des *Ho-lo*, disent-ils, apprit aux hommes à se faire des demeures dans le sein de la Terre. Il avoit pour symbole un quadrupede aîlé nommé *Fei-lou*, pour marquer la promptitude avec laquelle il donnoit ses ordres par tout l'Univers. On ne *sait* pas trop, ajoute mon Auteur, quelle espece d'animal *c'etoit* que ce *Fei-lou*. On sait seulement que *Ho-lo* aimoit fort les *Fei-lou*, & qu'il en nourrissoit autant pour son *plaisir* que pour son utilité. Quelques-uns croient que *c'est* le nom qu'on donnoit autrefois aux chevaux.

Pour ce qui est de la Tortue, ce n'est pas la seule fois qu'on en ait vu de semblables. Je crois que tout cela, c'est-à-dire, la Tortue, les Caracteres & l'Oiseau, n'est qu'une allégorie pour dire que *Ho-lo* avoit trois principes. Il gouverna le Peuple,

il l'instruisit, il seconda le Ciel dans ses opérations. La Tortue disparut aussi-tôt après s'être montrée ; comment savoir quels caracteres elle avoit sur son dos ?

Aux trois *Ho lo* succéderent les six *Lien-toung*. Leur symbole etoit une liçorne aîlée.

Lien-toung avoit une idée distincte du Ciel & de la Terre. Il connoissoit toutes les plantes, la maniere de les cultiver, d'en conserver & d'en multiplier les espèces ; en un mot, rien ne lui etoit caché dans la nature. Il apprit aux hommes à tempérer le froid par le chaud & le chaud par le froid ; il mit en usage les métaux, les bois & tout ce que les montagnes peuvent produire ; il distingua ce qui etoit bon à manger d'avec ce qui etoit nuisible ; il pouvoit à son gré ou exciter, ou appaiser les tempêtes, faire tomber à propos la rosée ou la pluie ; il pouvoit dissoudre la terre & les pierres, & les anéantir s'il l'eût voulu ; il voyoit les hommes passés & ceux qui etoient à naître, comme il voyoit ceux qui existoient actuellement & qui etoient sous ses yeux ; il appelloit les Esprits, & les Esprits, dociles à sa voix, obéissoient à ses ordres. Les gens d'un entendement médiocre ne comprennent rien à tout cela ; mais il n'est rien que les hommes eclairés ne comprennent. Pour moi, dit *Ouang-ouang-jou*, dont j'emprunte cet article, je ne sais ce que c'est que ces six *Lien-toung*, ni leur prétendu pouvoir. Il peut se faire que leur pouvoir fût un peu au-dessus de celui des autres hommes ; mais il n'est nullement croyable qu'il fût tel qu'on veut bien le dire.

Les quatre *Su-ming* remplacerent les *Lien-toung*. Ils avoient pour symbole un char traîné par des dragons.

Su-ming réfléchissoit en détail sur tous les décrets du *Ming*. *Ming* signifie chez les Chinois ce que *fatum* signifioit chez les Latins ; on peut l'expliquer aussi par le mot de *Providence*.

Su-ming connoiſſoit la volonté du Ciel & la manifeſtoit aux hommes, qu'il inſtruiſoit egalement de toutes les choſes dont il avoit lui-même la connoiſſance.

Lorſque je regarde la Terre & que je contemple le Ciel, je me dis à moi-même : il y a quelque Être qui eſt l'auteur de ce que je vois, qui le regle & qui le dirige. Les fameuſes montagnes *Heng-chan*, *Ho-chan*, *Tai-chan* & *Hoa-chan*, d'où tirent-elles leur nom & leur origine ? Qui eſt ce qui a fait les Aſtres, & leur a donné un cours déterminé ? Toutes les montagnes, toutes les rivieres du Monde ont un nom ; qui le leur a donné ? Qui eſt-ce qui, le premier, a enſeigné l'art de deviner par les ſorts ? Quel eſt l'être aſſez eclairé pour avoir pu tout cela ? Il n'y a que *Su-ming*. Je ne ſaurois en dire la raiſon ; mais lorſque je médite ſur les ſix *Lien-toung* & les quatre *Su-ming*, rien ne me paroît incroyable, ſi ce qu'on rapporte d'eux mérite d'être cru.

Après les *Su-ming* régnerent les *Sun-fei*. Ils ont eté vingt-un de même nom. La vertu de *Sun-fei* etoit très-grande ; ſa droiture etoit à l'epreuve de tout ; il fut honoré dès qu'il parut, & ſon culte ſe répandit enſuite dans tout l'Univers avec une promptitude incroyable. Quelques-uns croient que *Sun-fei* fut le ſucceſſeur de *Ku-ling* ; d'autres ne mettent *Ku-ling* que long-tems après, puiſque entre les *Sun-fei* & *Ku-ling*, ils placent les treize *Yn-ty*, les dix-huit *Chan-toung* & *Chou-ki*. Les tréize *Yn-ti*, diſent-ils, examinant le Ciel, la Terre & tout ce que la nature produit, expliquerent leur principe & leurs qualités ; c'eſt pourquoi on leur donna le nom qu'ils portent : car *Yn* veut dire *modele*, & *Ty* ſignifie *expliquer*, *développer*, *faire*, *ſavoir*, &c. Les *Chan-toung* furent ainſi appellés, parce qu'ils tenoient ſur la Terre la place du Ciel, dont ils avoient la vertu ; car *Chan* veut dire *à la place*, & *Toung* ſignifie *avec* ;

c'eſt-à-dire, *avec & à la place du Ciel, ils gouvernoient les hommes.*

Pour ce qui eſt de *Chou-ki*, on dit qu'il connoiſſoit l'avenir; qu'il ne faiſoit jamais que ce qu'il etoit à propos de faire, & qu'il le faiſoit promptement; qu'il aimoit tous les hommes; qu'il etoit juſte, vertueux, eclairé, & qu'il agiſſoit ſuivant ſes lumieres. *Chou* ſignifie *qui ſait les choſes eloignées*, & *Ki* ſignifie *qui fait les choſes promptement.*

C'eſt après *Chou-ki* que les Auteurs dont je viens de parler, placent *Ku-ling*. *Ku-ling*, diſent-ils, fut Empereur & gouverna le Monde entier. Il inſtruiſit les hommes de leurs devoirs; il honora le premier principe ſous le nom de *Tay-ki*; il etoit grand & bon; on n'a jamais dit aucun mal de lui; il fit de très-bonnes choſes & en grand nombre. Il naquit à *Fen-tou*, qui etoit le lieu où eſt aujourd'hui *Fen-yang-fou* du *Chan-ſi*; il apprit aux hommes l'art de la guerre, & les inſtruiſit de tous les exercices militaires; il diſpoſoit à ſon gré de l'*Yn* & de l'*Yang*; il pouvoit tranſporter les montagnes, & détourner les rivieres; il laiſſoit vivre en paix les méchans, comme les bons; il porta la tranquillité par-tout; il n'avoit point de demeure fixe.

Un Auteur, qu'on ne nomme point, prétend que ſa demeure etoit à *Chou*: c'eſt aujourd'hui *Chou-hien*, dans le *Sée-tchouen*. Il y a dans cette ville des Temples en l'honneur de *Ku-ling*.

C'eſt ici proprement où finiſſent les ſix races qui ont ſuccédé aux *Jin-hoang*, ſuivant la plupart des *Ouai-ki*. On appelle *Ouai-ki*, toute Hiſtoire, Anecdotes, Mémoires ſur l'Hiſtoire, & qui ne ſont pas faits par autorité publique, ou qu'on a rejettés du corps de l'*Hiſtoire* même, lorſque ſous les *Han* on la mit en ordre pour la premiere fois. Le plus célebre des *Ouai-ki* eſt celui qui a eté rédigé par *Lieou-jen*. Ce que

je vais ajouter sur les tems fabuleux est placé par l'abréviateur *Ouang-ouang-jou*, immédiatement après les dix races, sans distinction de tems ou de périodes, comme quelques Auteurs ont cru devoir le faire. Il parle d'abord de *Ku-kiang*, de *Tsiao-ming* & de *Tchouo-koang*.

Les montagnes *Tsiao-ming-ché-chan*, & *Tchouo-koang-ché-chan*, tirent leur nom de ces deux Princes. C'est ainsi qu'on l'a trouvé dans un ancien livre, qui portoit le titre de *Pé-king* ou *livre sacré du Nord*; mais ce livre n'existe plus; & on ne peut savoir en détail ce qu'il renfermoit. « Pour moi, ajoute mon » Auteur, je suis au désespoir de la perte d'un tel livre. On » est instruit du nom de ces deux Empereurs, mais on ignore » tout ce qui les concerne... Je ne veux penser à cela ». *Keou-tchen-che*, le livre que je traduis, n'en dit rien.

Hoan-chen-ché, c'est-à-dire, *Esprit jaune*; il portoit aussi le nom de *Ou-y-tien-cheng*, & de *Ou-san-tai-pou*. Il savoit toutes choses par le moyen des sorts, & rien de ce qui concernoit la Doctrine céleste ne lui etoit caché. Il régna trois cens quarante ans. Au commencement des tems, le Ciel n'etoit point varié de différentes couleurs; on n'y voyoit que du blanc. Sous le regne de *Hoang-chen-ché*, on commença à y appercevoir du jaune; c'est ce qui a donné lieu au nom d'*Esprit jaune* qu'on a donné à cet Empereur.

Ku-chen-ché. Après la mort de *Jin-hoang*, *Ku-chen-ché* prit les rênes du gouvernement. Il naquit à *Tcheng-hoei* dans le *Kiang-nan*, & régna trois cens ans. Il y a eu cinq Empereurs de même nom, qui, entre eux tous, ont occupé le trône l'espace de mille cinq cens ans. Leur symbole est un char traîné par des moutons aîlés, ou simplement un mouton aîlé.

Ly-ling-che. Le corps de *Ly-ling-che* est à *Toung-hoang-king*. Il s'est conservé, dit-on, incorruptible.

Ta-kouei-che naquit à *Nan-mi*. On l'appelle aussi *Tai-kouai*. On dit que *Houng-ty* le fit chercher, & qu'on le trouva dans un lieu nommé *Ku-tsée* où il etoit entiérement occupé de la méditation, & cherchoit les moyens de monter au Ciel. Il n'eut aucune dignité sur la terre.

Kouei-kouei-ché, *Yen-tsée-che*, *Tay-foung-che*. Le livre que je traduis, ne dit rien des deux premiers. *Tay-foung-che* naquit à *Ho-chan*, fameuse montagne d'où sortent neuf rivieres. Quelques-uns disent que *Tay-foung-che* est l'esprit qui préside au bonheur; qu'il tint sa Cour à *Fen-chan*, lieu peu eloigné de celui où il prit naissance; que sa tête etoit rayonnante, & que c'est pour cette raison qu'on a cru que c'etoit un esprit.

Jan-siang-che etoit comme un globe en mouvement. Il n'avoit ni commencement, ni fin, ni âge, ni figure humaine; l'immortalité est son apanage. Les caracteres *Jang-siang* signifient *vivace*.

Kai-yng-ché. La riviere *Jo-choui* se partage en deux bras près d'un lieu qu'on appelle *Yu-tchoung*. C'est-là, dit-on, où est la sépulture de *Kai-yng-ché*, & en effet on appelle encore aujourd'hui cet endroit du nom de *Kai-yng-kieou*, qui signifie *sépulture de Kai-yng*. Le caractere *Kai* signifie *orgueil*, & celui de *Yng* signifie *plein*, *rempli*, &c.

Yun-yang-che tenoit sa Cour à *Tchang-cha* à l'ouest de *Si-ngan-fou*. On l'honore aujourd'hui comme un esprit, dans une ville du troisieme ordre qu'on appelle *Lai-tché-yě-hien*; le culte qu'on lui rend est en particulier dans le temple *Ouan-ly-cha-sée*.

Ou-tchang-che. *Ou* signifie *enchanteur*; & *Tchang*, *qui goûte les mets*. Mon Auteur n'en dit pas davantage.

Tay-y-che composa une Histoire naturelle qu'il fit graver sur des planches. Il gouverna le Monde entier, dont il etoit aimé & toujours obéi. Sa science etoit immense; il n'ignoroit

rien. Il apprit aux hommes à distinguer les véritables esprits d'avec ceux qui ne l'etoient pas, & leur en fit connoître de plusieurs especes. Les choses invisibles etoient à sa disposition, comme celles qui etoient visibles. Il connut & apprit à connoître le goût particulier de tout ce qui est comestible. La postérité lui est redevable de presque tous les arts qu'il connoissoit parfaitement, & dont il fit mettre par ecrit les différens préceptes. Un des livres qu'il a composés porte le titre de *Ping-fa-tsa-tsée*, c'est-à-dire, *mêlange sur ce qui regarde l'art militaire*; il en fit un autre qu'il intitula ou qu'on intitula pour lui, *Yn-yang*; *Yun-ki-hoang-yé*, c'est-à-dire, *livre qui traite des premiers principes des choses, des nuages & des différentes couleurs*. On lui en attribue un troisieme, qui a pour titre *Tay-y-chou*; c'est-à-dire, *livre des grands usages*. Ces deux caractères *Tay-y* sont différens de ceux qui composent le nom *Tay-y-che*. Ceux-ci signifient *tranquillité inaltérable*.

Koung-sang-che. Au midi de *Tchen-lieou-kien*, près de *Kang-toung*, il y a une montagne qu'on appelle *Koung-lou-chan*, qui n'en est eloignée que d'environ quinze *lys*. Près de cette montagne il y a une espece de forteresse qui porte le nom de *Koung-sang-tcheng*. C'est-là, dit-on, où *Koung-sang-ché* tenoit sa Cour. *Koung-sang* est le nom qu'on donne quelquefois au mûrier; c'est aussi le nom d'une montagne fort elevée.

Chen-min-ché, qui veut dire *Esprit-peuple* (car *Min* signifie *Peuple*; & *Chen*, *Esprit*). Il sortit lors de la séparation du Ciel d'avec la Terre. On n'en sait pas davantage sur son origine. Quelques-uns disent qu'il etoit en même tems Esprit & Empereur. « J'avoue, dit mon Auteur, que je ne comprends pas » trop ce qu'on veut dire par ces mots *Esprit-peuple* & » *Esprit empereur*. Je pense que *Chen-min* etoit un Prince très- » eclairé, & que c'est par cette raison qu'on lui a donné le nom

d'Esprit

» d'Esprit ». Il tenoit sa Cour dans un lieu qu'on appella ensuite *Chen-min-kieou*. Il avoit pour symbole un cerf aîlé, ou un char traîné par des cerfs aîlés. Il régna, dit-on, trois cens ans.

Y-ty-che. Y-ty est le nom d'une montagne près de *Nan-yang-fou*. Apparemment que c'est-là que résidoit *Y-ty-che*, que mon Auteur dit avoir eté Empereur.

Tsée-min-ché, qui signifie *différent du Peuple*, succéda à *Ché-ouei-tsée* (qui signifie *personnage qui peut de lui-même*) & fut remplacé par *Yuen-hoang*, qui signifie *Empereur primitif*. Celui-ci etendit les bornes du Ciel & de la Terre. Il enseigna tout ce que les hommes etoient capables d'apprendre; & mit ses instructions par ecrit, pour l'avantage de la postérité. Avant lui les hommes habitoient dans des cavernes; il leur apprit l'art de bâtir des maisons.

Yn-ty. Ces deux caracteres signifient *faiseur de livres*. C'est tout ce qu'en dit mon Auteur.

Tchen-fang-ché, qu'on appelloit aussi *Hoang-tsée*, naquit à *Ty-po*. Il médita profondément sur le Soleil & sur la Lune, sur les choses d'en haut & sur celles d'en bas, sur le Ciel & sur la Terre, & il acquit une connoissance claire & distincte de tout. Il avoit, dit-on, toutes les qualités des Esprits. Les premiers hommes n'avoient pas l'art de se faire des habits pour se couvrir. Du tems de *Tchen-fang*, il souffla un vent très-froid, ce qui lui fit naître l'idée des vêtemens. Il prit l'ecorce de quelques arbres, & les ajusta sur son corps en forme d'habits; il releva ses cheveux, & les mit autour de sa tête en forme de bonnet. Le Peuple l'imita bientôt; & c'est pour cette raison que les hommes d'alors furent appellés les hommes d'ecorce. *Tchen-fang* succéda à *Tsée-ming-che*, & eut lui-même quatre successeurs de sa race. Il régna deux cens cinquante ans.

Chou-chan-ché. Chou est le nom d'un Royaume fondé par

Jin-hoang. Le premier Roi de cet Etat fut *Tſan-tſoung*, le ſecond *Pai-hou*, & le troiſieme *Yu-fou*. Ils vécurent chacun quelques centaines d'années. *Tſan-tſoung* tenoit ſa Cour à *Chou ; Yu-fou* la tranſporta à *Tao-kiang* : c'eſt le *Tché-kiang*, ou une partie du *Tché-kiang* d'aujourd'hui. De-là la Cour fut transférée à *Pou-tchai* dans le *Chan-ſi*. Dans ce tems-là, les Hommes etoient très-eclairés, les Magiſtrats & le Peuple n'avoient qu'un même but & une même volonté; ils ſavoient parler; mais ils ignoroient l'art de l'ecriture, & l'eloquence leur etoit inconnue. Dans la ſuite ils apprirent l'art de former des caracteres & celui de bien parler. Le docteur *Tou-yu* dit qu'après *Tſan-tſoung*, il y a eu un Roi qui s'appelloit *Lou-pao*.

Houei-kouei-ché. Mon Auteur n'en dit rien.

Houn-toun-che. Confucius, ſuivant le *Kia-yu*, diſoit un jour à ſon diſciple *Tſée-koung* : *nous ne pouvons ſavoir, ni vous ni moi, la maniere dont* Houn-toun-ché *gouvernoit l'Empire*.

Anciennement, dit *Tſeng-tſée*, on ne nouoit pas ſes cheveux autour de ſa tête, on les laiſſoit flotter ſur ſon corps; les Rois eux-mêmes n'en agiſſoient pas autrement. *Houn-toun-ché*, etoit très-vertueux. Il vouloit que tous les hommes fuſſent bons; mais il ne faiſoit pas mourir pour cela les méchans. Il n'ôtoit pas les biens; mais il les donnoit. De ſon tems, les hommes etoient habillés ſimplement; mais ils etoient vertueux. La Terre produiſoit d'elle-même ſans qu'il fût beſoin de la cultiver; la pluie & la roſée ne lui etoient pas même néceſſaires. Les oiſeaux ne ſe cachoient pas pour faire leurs nids, la crainte des hommes ne les obligeoit point à aller dépoſer leurs œufs dans des lieux inacceſſibles. Les bêtes qui ſont aujourd'hui les plus terribles n'avoient alors aucune férocité. L'*Yn* & l'*Yang* etoient toujours d'accord. On connoiſſoit les jours de chaque lunaiſon; mais on ne s'etoit pas encore aviſé

d'en déterminer un certain nombre pour en compofer une année. La duplicité n'avoit point encore etabli fon Empire fur la terre, & l'intérieur de l'homme etoit manifefté par fon extérieur. Voilà à-peu-près comment alloit le monde fous l'Empire de *Houn-toun-ché*. Mon Auteur a emprunté ce qu'on vient de lire, de *Tfang-tfée* furnommé l'ancien (*Lao-tcheng-tfée.*)

Toung-hou-che fuccéda à *Houn-toun*, dont il fut le fidele imitateur. Ils furent dix-fept de même nom ou de la même race. *Toung-hou* etoit ingénieux, affable & poli. Il etoit honoré particuliérement à *Kieou-hoan*: c'eft aujourd'hui *Kieou-tcheou*. De fon tems il y avoit beaucoup d'oifeaux & de quadrupedès, & les forêts etoient immenfes. Les hommes avoient encore en partage la droiture & la fidélité; fi l'on venoit à perdre quelque chofe, perfonne ne le ramaffoit pour fe l'attribuer. Quand on avoit mangé fuivant fon befoin ou fon appétit, on laiffoit-là les reftes fans craindre que perfonne y touchât. On ne chantoit rien alors qui pût bleffer la pudeur ou la bienféance. Quand on pleuroit, on ne jettoit aucun cri, mais on laiffoit les larmes couler tranquillement des yeux, lorfqu'il falloit témoigner fa douleur. On ne faifoit rien qui ne refpirât la vertu.

Hoang-tan-ché, qu'on appelloit auffi *Ly-koang-ché*, avoit la tête fort groffe, & deux rayons de lumiere qui la rendoient refplendiffante. Il avoit pour fymbole un *foung-hoang*. Il naquit à *Tcheng*. Rien ne le mettoit en fouci. Il honoroit l'efprit du Ciel & de la Terre. Il etoit l'ami de tous les êtres, & tous les êtres l'aimoient & lui etoient foumis. Il ne trompoit perfonne, mais il ne vouloit pas être trompé. Il etoit terrible quand on le provoquoit. Il eut fept defcendans qui, entre eux tous, occuperent le trône pendant deux cens cinquante ans.

Ki-toung-che eut trois defcendans. Sa doctrine etoit fublime;

mais obſcure & preſque inintelligible. Sa vertu etoit grande; mais elle n'en avoit pas l'apparence. Il etoit accompli; mais ſes talens etoient cachés : il ne vouloit point être connu pour ce qu'il etoit. Il avoit comme un voile qui le déroboit à la connoiſſance des hommes.

Ki-ku-ché croyoit ce qu'il entendoit dire, tout comme ce qu'il voyoit de ſes propres yeux. Il connoiſſoit le bon & le mauvais des hommes. Il etoit indifférent pour tout. Il ſavoit quelle etoit ſa mere; mais ſon pere lui etoit inconnu. Il mangeoit & buvoit comme font les oiſeaux, dont il avoit l'inconſtance. Il ne s'embarraſſoit point s'il feroit loué ou blâmé. Il alloit ſans ceſſe d'un lieu à un autre. Il paſſoit les nuits dans les cavernes, & prenoit ſes repas avec les bêtes des forêts. Son corps s'eteignit de la même maniere qu'un vent, qui, après avoir ſoufflé pendant quelque tems avec aſſez de force, ceſſe tout-à-coup ſans qu'on ſache comment : ainſi finit *Ki-ku-ché.*

Hi-ouei-che, Eſprit empereur, ou Empereur eſprit, ſavoit & pouvoit tout. Il eût pu faire un autre Ciel & une autre Terre. Cependant, quoiqu'il fût tout-puiſſant, il ne pouvoit pas communiquer à d'autres une partie de ſa toute-puiſſance, & ne pouvoit rien faire d'extraordinaire lorſqu'il etoit vu. Ils furent quatre de la même race, qui ſe ſuccéderent dans le gouvernement.

Yeou-tchao-ché, autrement dit *Ta-tchao-ché*, vint au monde pour le bonheur de l'eſpece humaine. Il enſeigna l'art de faire des habits avec des peaux de bêtes, dont il apprit aux hommes à manger la chair & à boire le ſang. Anciennement les hommes dormoient ou ſur des arbres, ou dans des cavernes; ils etoient compagnons des bêtes même les plus féroces, dont ils ne recevoient aucun mal : peu-à-peu les hommes ſe raffinerent, & les bêtes prirent, pour la plupart, de la férocité

elles se servirent de leurs cornes, de leurs dents ou de leurs griffes, comme d'armes offensives, pour attaquer l'homme dont elles commencerent à être redoutées.

Avant *Yeou-tchao-ché*, on n'enterroit point les morts. Dès que quelqu'un etoit expiré, on abandonnoit son cadavre, & on le jettoit dans le premier endroit, ce qui faisoit un spectacle hideux; *Yeou-tchao-ché* voulut qu'on les habillât, qu'on les brulât, & que leurs cendres fussent couvertes de terre. Dans ces tems heureux les hommes etoient pleins d'egards les uns pour les autres; ils ne se nuisoient pas mutuellement; ils ne se faisoient jamais de mal de propos délibéré. *Yeou-tchao-ché* les avoit déjà policés, & leur avoit appris à ne faire cas que de la vertu. Il leur avoit donné des loix au moyen desquelles les plus forts n'etoient plus, comme auparavant, les maîtres des autres; ce n'etoit qu'aux plus habiles & aux plus vertueux qu'on obéissoit. Si quelqu'un avoit commis quelque faute qui méritât punition, on la lui faisoit subir, & l'on gravoit sur un arbre le crime & le châtiment. On faisoit aussi des nœuds à une corde pour marquer les mêmes choses, & l'on exposoit cette corde à la vuë de tout le monde. *Yeou-tchao-ché* faisoit sa demeure ordinaire à *Che-leou*. (*Che* signifie *pierre*, & *leou entre-sol*). Il régna trois cens ans. Ils furent deux de même nom.

Soui-jen-ché & *Yeou-tchao-ché* dont je viens de parler, ont réellement existé : ils ont eté ou Souverains ou Chefs de Peuplades, avant *Fou-hi*. Leurs noms se sont conservés; mais il n'est pas de même de leurs actions. Voici ce qu'on dit à l'occasion de *Soui-jen-che*.

Près de la montagne *Pou-tcheou-chan*, il y a une espece de forteresse, ou un lieu ceint de murailles, qu'on appelle *Y-tcheng*, où l'on ne voyoit autrefois ni le Soleil, ni la Lune; d'où l'on ne distinguoit pas les quatre parties du Monde. Dès

qu'il eut atteint l'âge de puberté, il se mit en devoir de chercher l'endroit où ce qu'il y a de plus beau dans la nature ne lui fût pas caché. Après s'être eloigné de sa patrie, il arriva à *Nantchoui* (*nan*, midi, *tchoui* en latin *imminere*). Là ses yeux commencerent à jouir du plus bel eclat de la lumiere. Il vit des oiseaux faire sortir du feu en béquetant les branches & les feuilles de certains arbres. Il admira le prodige, & voulut l'approfondir Il leva ses yeux vers le Ciel, & porta ses regards du côté opposé à l'endroit d'où les oiseaux faisoient sortir des bluettes de feu ; la lumiere du Soleil lui offusqua la vue. Il ne lui en fallut pas davantage pour lui faire conclure que c'etoient les rayons de cet Astre qui enflammoient les parties les plus seches du bois ; & que ce feu concentré & invisible avoit eté mis en mouvement par le béquettement des oiseaux. Il mit à profit cette réflexion, pour tirer lui-même du feu des arbres. Il s'apperçut que les mêmes arbres n'en donnoient pas indifféremment dans toutes les saisons. Il trouva que les ormeaux & les saules ne donnoient leurs etincelles qu'au printems, & les cerisiers & les pommiers qu'en été; les mûriers, les poiriers, l'aube-epine, & une espece d'arbre dont le bois est mou, lui donnerent les leurs en Automne; l'arbre de Sandaï, & une autre espece d'arbre dont les fleurs servent à la teinture jaune, ne lui en fournirent qu'en Hiver.

Après que l'art de faire du feu eut eté trouvé, *Soui-jen* chercha les moyens de l'employer utilement. Il apprit à faire cuire les viandes & à les assaisonner. Il enseigna, dit-on, neuf manieres d'apprêter les mets, & sept façons d'employer la farine. Il fit faire des trépieds, des fourneaux, & des vases de terre. Le feu lui servit pour tout cela. Depuis ce tems les maladies devinrent rares, & les hommes jouirent d'une santé plus forte qu'auparavant.

Soui-jen mit aussi ses soins à former de grands Ministres, des Magistrats habiles, des Ecrivains eclairés, & des Savans dans tous les genres. *Ming-yeou* fut celui qu'il mit à la tête des affaires. *Pi-lieou* fut chargé de contempler le Ciel, & d'examiner en particulier les différentes couleurs des quatre parties du Monde. Le soin d'ecrire l'Histoire fut donné à *Tcheng-po*; & *Yun-kiu* fut chargé de mettre par ecrit tout ce qui paroissoit mériter quelque attention. Avec les secours de ces quatre personnes, *Soui-jen* fit fleurir le Gouvernement, les Sciences & les Arts. Dès-lors chacun connut les devoirs particuliers qu'il avoit à remplir. On distingua les quatre parties du Monde, on connut les deux Pôles, on fit une Sphere universelle, on traça un Cadran pour marquer les différentes heures de la journée, on eut connoissance des différentes Constellations qui partagent le Ciel, & des cinq Planetes qui le parcourent chacune dans un espace de tems particulier.

La Morale ne fut point négligée: on fit connoître les Vertus, & on enseigna des moyens pour en faciliter la pratique. La Physique eut aussi ses cultivateurs, lesquels s'attacherent sur-tout à donner aux quadrupedes & aux oiseaux, des noms qui pussent les désigner par quelqu'une de leurs qualités propres.

Enfin on apprit alors à distinguer ce qui est essentiel & nécessaire, d'avec ce qui n'est qu'utile & convenable. Il y eut des regles pour les mœurs, pour la politesse, & pour tous les usages civils. Il fut etabli que les garçons se marieroient à trente ans & les filles à vingt. Chaque famille prit un nom particulier, sous lequel on la connut dans la suite des tems: & c'est peut-être là l'origine des *Pe-kia-sing*, c'est-à-dire, des cent noms de famille, qui ont encore lieu de nos jours. Les Peuples furent heureux sous un Prince qui n'ambitionnoit que de les

rendre tels. Les jeunes gens respectoient les vieillards, & les vieillards etoient pleins de tendresse pour les jeunes gens. La paix, l'union & la concorde régnoient par-tout.

Soui-jen régna environ deux cens ou deux cens trente ans. Il est dit dans un livre qui porte le titre de *Lieou-y-lun*, que depuis la soixante-douzieme année après la mort de *Soui-jen* jusqu'à *Fou-hi*, il y a eu quatre-vingt-onze familles qui ont occupé le trône. Il est dit ailleurs qu'il y a eu quatre Empereurs de la race de *Soui-jen*, & qui ont porté le même nom.

Young-tcheng-che. Sur la montagne *Kun-yu-chan*, il y a une plaine; les quatre côtés de la montagne s'avancent au loin comme pour la garder & lui servir de boulevard. C'est-là que *Young-tcheng-che* tenoit sa Cour. Les hommes etoient alors très-grossiers & dans une extrême ignorance; les herbes & les reptiles etoient leur nourriture; ils n'avoient point de lieu particulier pour prendre leur repos; ils dormoient tantôt sur des arbres, & tantôt dans des cavernes; semblables aux bêtes sauvages, ils vivoient de compagnie avec elles; les serpens ne leur nuisoient point, & ils ne nuisoient point aux serpens.

Young-tcheng-che avoit un fils qui s'appelloit *Ki-tsée*, homme adonné à la plus brutale volupté. Les femmes ne lui suffisoient pas pour satisfaire son infame appétit. Il attentoit en plein jour à l'honneur des hommes même. Son pere justement indigné, le chassa de sa présence. Loin de se corriger, *Ki-tsée* n'en devint que pire. Un monstre qui avoit le corps d'un homme, la queue & les pieds d'un cheval, fut le fruit de son horrible passion pour une jument.

Mon Auteur place ici le *Ki* des *Chan-toung*. *Che-hoang-ché*, auquel on donna le nom de *Tsáng-ty*, qui signifie *Empereur des greniers*, & le surnom de *Heou-kang*, avoit la figure d'un Dragon.

Dragon. Il parloit avec beaucoup de netteté & de précision, & avoit le son de voix fort agréable. Il avoit quatre yeux, de chacun desquels il sortoit des rayons d'une lumiere très-vive. Le Ciel le destina à être le modele des Souverains. Sa vertu etoit sublime, & son savoir immense. Dès sa plus tendre enfance il sut ecrire, & par la seule inspection des *Koa*, il savoit & prévoyoit tout. En contemplant le Ciel, il s'apperçut que les etoiles ne gardoient pas entre elles le même ordre d'arrangement, & qu'elles formoient des figures de toutes les sortes; il en tira ses conséquences. En jettant ses regards sur la terre, il vit une tortue sur l'ecaille de laquelle il distingua des caracteres dont il comprit tout le sens. Les aîles des oiseaux, les montagnes & les rivieres furent aussi l'objet de ses remarques & de ses profondes réflexions. Elles lui donnerent occasion de former des caracteres inconnus jusqu'alors, & de composer une piece d'eloquence. Il assigna un son particulier pour la prononciation de chaque caractere. Il fit connoître & assigna les devoirs particuliers des Souverains & des Magistrats, des Peres & des Enfans. Il mit une différence entre les conditions. Il inventa divers genres de supplices pour punir les coupables, suivant la nature & la grièveté de leurs crimes; & il assigna différentes manieres d'appliquer à la question ceux qu'on soupçonneroit avec fondement, pour arracher de leurs propres bouches l'aveu de leurs fautes.

Les cinq principales cérémonies qui sont la base de notre politesse, furent déterminées par *Che-hoang-ché*. La Musique lui doit aussi son origine, ou tout au moins, quelques degrés de perfection qu'elle n'avoit pas avant lui. Il apprit à connoître quels etoient les devoirs généraux de la société, & les devoirs particuliers dont chaque membre devoit s'acquitter, suivant son etat. Il divisa la Magistrature en plusieurs ordres, &

assigna à chaque ordre le genre d'affaires dont il devoit connoître.

Tout alloit à merveille sous un tel Prince : les hommes le combloient d'eloges, & le Ciel de faveurs. Un jour, au grand etonnement de tout le Peuple, une abondance de grains couvrit la surface de la terre ; le méchant Esprit en pleura de rage & se cacha de honte.

Les caracteres etoient déjà trouvés ; on s'appliqua à les mettre en usage ; on fit des livres ; on mit par ecrit les belles actions & les vertus de ceux qui s'etoient le plus distingués. On créa des dignités & des charges, & on donna à chacune des noms particuliers. Chaque famille, outre son nom propre, eut encore un surnom.

Foung fut fait par *Ché-hoang-thé*, gouverneur de *Kié-kieou* ; & comme il savoit les Lettres, il fut chargé de rédiger ce qu'il y avoit de plus essentiel dans les différentes sciences, & d'en composer comme un corps d'Histoire, pour l'instruction de la postérité.

Che-hoang-ché régna cent dix ans. Sa Cour etoit à *Yang-ou*. Dans son Palais il y avoit une salle qu'on appelloit *Ly-siang-ting* : c'est-là qu'on enterra son corps.

Le propre nom de *Ché-hoang-ché* etoit *Ki*. *Che-hoang*, signifie *Empereur historien*. Suivant la véritable Histoire il faut rayer *Che-hoang* du nombre des Empereurs, & en faire un des Ministres ou des contemporains de *Hoang-ty* : car ce qu'on dit de lui, est précisément ce qui est attribué ensuite à *Tsang-kié*, inventeur des caracteres.

Pe-hoang-che, dont le nom etoit *Tché* (qui est aussi celui d'une fleur très-odoriférante, & le surnom *Pe* qui signifie *cyprès*, pour exprimer la bonne odeur de ses vertus & la durée de sa gloire) ; *Pe-hoang*, dis-je, ecrivoit sur des tablettes

l'eloge des personnages vertueux, ou de ceux qui avoient fait quelque belle action. Il leur en faisoit présent, pour les animer par-là à aimer toujours de plus en plus la vertu. Il etoit si humble & avoit si basse opinion de lui-même, qu'il se croyoit hors d'etat de rien faire de bien. Il etoit fort libéral, & il n'est personne qui ne se ressentît de ses bienfaits. Il tenoit sa Cour à *Hoang-jen-chan* : au midi de *Tcheng-yang;* c'est aujourd'hui *Kai-fong-fou* du *Ho-nan*. Il eut deux descendans.

Tchoung-hoang-ché, qu'on appelloit aussi *Tchoung-yang-che* & *Tchoang-hoang-tsée*, avoit beaucoup de vénération pour les nombres impairs, & en particulier pour le nombre de *cinq*. Le Ciel, disoit-il, a cinq parties, le Nord, le Sud, l'Est, l'Ouest & le Milieu. La Terre a cinq Elémens ou principes, qui sont les Métaux, le Bois, le Feu, l'Eau & la Terre. Il n'y a que cinq sortes de goûts dans les différentes choses que produit la nature, & ces goûts ou saveurs sont le doux, l'amer, l'âpre, l'aigre & le salé. La Musique a cinq tons, *Koung*, *Chang*, *Kio*, *Tché*, *Y*. Il y a cinq couleurs principales ou primitives, le jaune, le rouge, le blanc, le noir & le verd. L'homme lui-même a cinq principaux devoirs à remplir, d'où dérivent essentiellement tous les autres; & ces cinq devoirs sont l'humanité, la justice, les cérémonies, la droiture, la fidélité. Sous le regne de *Tchoung-hoang-ché*, il y eut vingt-cinq personnes qui se distinguerent par leur sagesse & leur habileté. Il les employa dans les affaires qui avoient un rapport immédiat avec le gouvernement. Il ne vouloit point du service des Cénobites; & il eloigna de la Cour des gens qui, selon lui, devoient être toujours renfermés dans le cercle etroit de leur profession : mais en revanche il employoit les véritables Sages. Il eut quatre descendans. On dit qu'il a composé un Livre, &

que son fils, par respect pour un tel ouvrage, le fit placer dans un lieu fort elevé; mais comme on n'en tira aucune copie, on ne peut savoir ce qu'il renfermoit.

Ta-ting-ché est un des plus grands Princes qui aient existé. Sous son regne toutes choses alloient à merveille. Il n'y avoit jamais de dérangement dans les Saisons; la Terre n'etoit point ingrate; les trois sortes d'Astres que nous admirons au-dessus de nous, etoient beaucoup plus brillans qu'ils ne le sont aujourd'hui. Cinq *Foung-hoang* de couleurs différentes se montrerent alors. *Ta-ting-ché* tenoit sa Cour à *Ku-fou* (dans le *Chan-tong*). Dans le tems que la Principauté de *Lou* avoit ses Souverains particuliers, il y avoit dans la capitale, une maison royale appellée *Ta-ting-kou :* c'étoit, dit-on, l'ancienne demeure de *Ta-ting*. Cet Empereur régna quatre-vingt-dix ans. Il etoit actif & vigilant dans l'administration des affaires. A sa mort on lui donna le nom de *Yen-ty*, qui signifie actif & brillant comme le feu. Il eut cinq descendans.

Ly-lou-ché, autrement dit *Ly-mou-ché*, etoit un Prince orgueilleux & stupide, qui exerçoit mille vexations envers le Peuple. Indocile aux salutaires avis de ses Ministres, il ne suivoit que sa propre volonté. Le sage *Toung-ly-tsée* fut une des victimes de sa fureur. Ce méchant Prince fit lier ce grave personnage, & après l'avoir fait conduire au lieu où l'on exécutoit les criminels, il le fit inhumainement massacrer, comme s'il l'eût cru coupable des plus grands crimes. Cette action barbare lui attira l'horreur & l'exécration de tous ses sujets. Il eut cinq descendans.

Kouen-lien-ché, autrement dit *Ly-lien-ché* & *Ly-hiu-ché*, eut onze descendans. Mon Auteur n'en dit pas davantage.

Yen-che. Dans le tems que Confucius, se trouvant entre le royaume de *Tchou* & celui de *Tsai*, fut contraint de se tenir

caché pour se soustraire à la fureur de ses ennemis, & de passer sept jours entiers sans prendre aucune nourriture, il chanta, dit-on, des vers où il etoit fait mention de *Yen-che*.

Hiuen-yuen-ché naquit & tint sa Cour à *Koung-sang*, qui est aujourd'hui une ville du troisieme ordre dans le *Ho-nan*, laquelle porte le nom de *Tchen-lieou-hien*. Il considéra les ouvrages de la nature, & son entendement s'ouvrit. Il s'apperçut un jour que le vent agitant les feuilles d'une plante appellée *jei-pong*, les disposoit de maniere qu'elles représentoient une machine propre à transporter d'un lieu à un autre les hommes & les plus pesans fardeaux. Il prit occasion de-là de faire un charriot; & c'est pour cette raison qu'on lui a donné le nom qu'il porte : car *Hiuen* signifie le bois transversal, & *Yuen* le bois qui lui est perpendiculaire; ou autrement, *Hiuen* est l'essieu, & *Yuen* les brancards du charriot. On dit de lui qu'il fit bien toutes choses. Les principales de celles qu'on a transmises à la postérité, sont celles-ci. Il fit ouvrir des chemins au travers des montagnes; il fit, par le moyen du cuivre, toutes sortes d'instrumens utiles ou nécessaires pour l'usage de la vue; il mit un prix à chaque chose, suivant sa valeur intrinseque ou l'utilité dont elle pouvoit être; il rendit ses sujets heureux. Il eut trois descendans.

Quoique les deux caracteres *Hiuen-yuen* forment un nom qui est le même qu'un de ceux que portoit *Hoang-ty*, il n'est pas à présumer que le Prince dont il s'agit ici soit le même que *Hoang-ty*.

He-sou-che, que quelques-uns appellent *He-siu-che*, rendit les Peuples heureux. Il faisoit tout avec une tranquillité d'ame qui paroissoit inaltérable; c'est pourquoi on lui a donné le nom qu'il porte, car *He* signifie gravité, *Sou* tranquillité d'ame, & *Siu* constamment, continuellement.

Avant lui les hommes ignoroient les arts, ils couloient leurs jours dans l'ignorance & l'oisiveté; ils se promenoient souvent, & se faisoient un point capital d'avancer beaucoup leur ventre lorsqu'ils marchoient. Le plus souvent ils alloient sans savoir où ils dirigeoient leurs pas; ils n'avoient aucun tems réglé pour prendre leurs repas; ils mangeoient à toute heure de la journée; quelques-uns d'entre eux cultivoient la terre, mais c'etoit sans ordre, & seulement quand la fantaisie leur en prenoit; ils etoient incapables d'un travail constant & suivi. En général, les hommes mangeoient quand ils avoient faim, buvoient quand ils avoient soif, dormoient lorsqu'ils avoient sommeil. Ils ignoroient la différence qu'il y a entre le bien & le mal; ils n'etoient travaillés d'aucun souci, ni d'aucune inquiétude; ils n'etoient sensibles ni aux eloges, ni au mépris. Les vents n'agitoient pas alors les eaux, & la mer toujours tranquille n'excitoit aucune vague. Les rivieres n'étoient point sujettes aux inondations, mais elles avoient un cours paisible & toujours egal. *Hé-sou-ché* tenoit sa Cour à *Tien-chan.*

Un Auteur nommé *Siué-hiuen-tchen*, dit: « l'Empereur » *Tchou-young* est regardé aujourd'hui comme l'esprit de » *Heng-fou*: l'Empereur *Yu-ty* est immortel & voltige autour » de *Tsang-ou*: *Hé-sou* est regardé comme le génie tutélaire » de *Tsien-chan*, & *Hoang-ty* comme celui de *Ting-hou* ».

Ko-tien-che est ainsi appellé, parce qu'il tenoit sur la terre la place du Ciel, dont il avoit la vertu. Il ressembloit à un globe. Ses sujets lui obéissoient avant même qu'il leur eût intimé ses ordres. On ne trouve pas de termes propres pour le louer dignement. Il inventa huit sortes d'instrumens de musique, & de plus une espece de cornet à bouquin, Je trouve en petits caracteres l'explication ou plutôt l'usage de ces différens instru-

mens. Le premier s'appelloit *Tſai-min*, ce qui ſignifie *aimer le Peuple*; le ſecond, *Hiuen-niao*, *l'Oiſeau noir*; le troiſieme, *Tſoui-tſao-mou*, *ne pas couper le bois*; le quatrieme, *Fen-ou-kou*, *cultiver les huit ſortes de grains ſéparément*; le cinquieme, *Kin-tien-tchang*, *chanter en détail la doctrine céleſte*; le ſixieme, *Ta-ty-koung*, *chanter clairement le mérite du Souverain*; le ſeptieme, *Y-ty-tê*, *imiter la vertu de la terre*; & le huitieme *Ouan-ou-tché-ki*, *rappeller le ſouvenir de tout ce qui eſt*. Il compoſa la Muſique *Koang-yo*, dans laquelle le *Koai-fou* & & le *Oua-yo* etoient ſuivis du *Lou-tſao*; c'eſt-à-dire, dans laquelle le concert précédoit la comédie.

Ko-tien-che honora l'Eſprit univerſel, auquel quatre fois chaque année, au commencement de chaque ſaiſon, il alloit ſacrifier ſur la montagne *Tay-chan*. Il ſe ſervit des métaux pour en faire de la monnoie. Il fit filer & travailler la ſoie. Avant lui les petits Souverains, qui s'etoient fort multipliés, ne reconnoiſſoient aucun chef commun, & etoient diviſés entre eux; *Ko-tien* les ſoumit, & donna la paix à l'Univers. Il eut quatre deſcendans.

Bien des inventions qu'on attribua à *Ko-tien*, & à pluſieurs autres qu'on fait régner avant lui, ſont enſuite attribuées à *Hoang-ty*. Sur cela il me vient une idée que je veux communiquer une fois pour toutes. Ne pourroit-il pas ſe faire que dans les différens Mémoires particuliers que l'on tira du cabinet de quiconque s'en trouva muni lors de la reſtauration des Lettres, on eût déſigné par *Ko-tien* & pluſieurs autres noms, un ſeul & même Empereur, qui eſt par exemple *Hoang-ty*; & que ceux qui copierent dans la ſuite ces Mémoires, dont la lecture devoit leur être fort difficile, confondirent tout? Le lecteur judicieux pourra faire ſur cela ſes réflexions. Je crois en général que la plupart de ceux qui ſont erigés en

Souverains & en Empereurs dans les Mémoires qu'on appelle *Ouai-ki*, n'etoient que des chefs de famille, dont les descendans conservoient par ecrit les noms & quelques-unes de leurs actions les plus remarquables.

Tsoun-lou-che honora le Ciel, aima les hommes, & fit un bon usage de toutes choses. Il purgea le monde de tout ce qu'il avoit de mauvais. Il gardoit un juste milieu en tout. Il exhortoit sans cesse les hommes à n'aimer & à n'estimer que la vertu. On dit qu'il ne porta jamais que des habits de soie. Son regne fut d'environ quatre-vingt-dix ans. Il tenoit sa Cour à *Kiang-tay*. Le lieu de sa sépulture est au nord de la montagne *Fou-fei-chan*. Il eut cinq descendans.

Tchou-soung-che etoit aussi connu sous le nom de *Tchou-yao-che*; mais son véritable nom etoit *Tchou-young-che*. On dit de lui que son cœur & son corps furent toujours exempts de souillure. Il eut pour maître le grand *Koang-chou*, qui fomenta & nourrit en lui les principes & l'amour de la vertu. Il n'eut pas besoin d'employer les châtimens pour obvier aux désordres ou pour punir les crimes; le Peuple, sous un tel Souverain, se portoit de lui-même à la pratique de tous ses devoirs. Il distingua la subordination en trois degrés principaux. Les Grands comme le Peuple la doivent sans réserve au Souverain, les Enfans à leur Pere & Mere, & les Femmes à leurs Maris. Il y renfermoit un juste retour de ceux-ci envers ceux-là : c'est ce qu'il appella les principaux devoirs de la société. Il etablit que chacun de ses sujets lui donneroit la neuvieme partie de ses revenus.

Un jour que *Tchou-young-che* prenoit son plaisir à entendre des oiseaux, il imagina une musique qui imita parfaitement leur chant. Il composa des signes pour désigner les différens tons. Il composa encore une musique particuliere pour chanter

les

les louanges de ceux qui pratiquoient la vertu, ou qui avoient bien mérité de l'Empire; & cette musique etoit si belle, que non-seulement les hommes, mais les esprits eux-mêmes en etoient enchantés. Il avoit, dit-on, l'oreille bonne & les yeux fins, ou, ce qui revient au même, l'oreille fine & les yeux bons. Son sang n'engendra jamais de maladie; aussi vécut-il très-long-tems. Il changea tout ce qu'il y avoit de mauvais *sur la* terre, & la terre se trouva par ses soins dans un etat florissant. Il se donnoit souvent le plaisir de chanter & de jouer des instrumens. Il etoit exact & expéditif dans les affaires; & c'est en particulier pour cette raison qu'on lui a donné les noms qu'il porte, & qui signifient *très-eclairé*, *fin*, *délié*, *subtil*, &c. Il tenoit sa Cour à *Hoei-ty*, & sa sépulture est à *Tcheng-ty*, au midi de la montagne *Heng-chan*. Quoiqu'il ne soit pas bien sûr que sa sépulture soit près de cette montagne; on le conjecture ainsi, parce qu'on l'appelle communément la montagne de *Tchou-young*. Il eut deux descendans.

Hao-yng-che fit abattre une grande quantité d'arbres, & tuer un grand nombre de bêtes féroces. Dans ces tems-là il y avoit peu d'hommes & beaucoup de forêts. Les cerfs n'engendroient presque pas, & les oiseaux ne faisoient presque point d'œufs. Les Magistrats n'avoient pas de quoi pouvoir offrir à l'Empereur. A la mort de quelque personne distinguée, il ne se présentoit personne pour faire les cérémonies funebres; on n'habilloit pas les morts, & on ne les mettoit pas dans un cercueil. *Hao-yng-che* eut neuf descendans.

Yeou-tchao-ché enseigna aux hommes l'art de faire des maisons de terre, avec une ouverture pour servir d'entrée, & des degrés pour y monter: car il voulut que les maisons fussent elevées pour se préserver des inondations. Il défendit de dormir sur des arbres, comme on faisoit auparavant; & le Peuple,

en lui obéissant, le bénissoit de lui avoir procuré l'avantage des maisons construites avec de la terre. *Yeou-tchao-che* s'acquitta de son devoir de Souverain, comme le Soleil & la Lune s'acquittent du leur en eclairant le Monde. On l'a appellé par honneur *l'ancien des Empereurs*. Il parut sous son regne une tortue mystérieuse & un dragon volant. Les hommes commencerent à être eclairés, & l'Univers fut en paix. Il eut sept descendans.

Tchou-siang-che. Sous le regne de ce Prince, il y eut presque toujours du vent, & presque jamais de pluie. Les nuages ne se rassembloient même pas. Le Soleil ne répandit qu'une lumiere pâle, & toute sa vertu sembloit eteinte. La terre devenue aussi stérile que le sable, donnoit à peine des ronces. Arbres, plantes, fruits, herbes, tout périt, ou etoit sur le point de périr. Les hommes eux-mêmes, foibles, languissans, ou accablés de maladies, disparoissoient chaque jour de dessus la surface de la terre en très-grand nombre. Touché de tant de maux, *Tchou-siang-che* ordonna à son Grand-maître de la Musique de jouer du *chê*, & de mettre en usage tout son talent pour tâcher de fléchir le Ciel. Le Grand'maître se met en devoir d'obéir; il accorde son instrument, & à peine en eut-il tiré quelques sons, que les nuages commencerent à s'assembler & à couvrir le Ciel. Une abondante pluie suivit de près, la terre en fut abreuvée & rassasiée, & reprit sa premiere fécondité. Le Peuple, pour témoigner sa reconnoissance à l'Empereur, lui donna, d'une commune voix, le surnom de *Lay-yn*, qui signifie *qui fait venir la pluie*. Il tenoit sa Cour à *Tchou*, & eut trois descendans.

Yn-kang-ché. Sous son regne l'air fut presque toujours pluvieux & mal sain; les maladies inonderent, pour ainsi dire, la terre. L'Empereur faisoit faire chaque jour

l'exercice militaire à ses sujets. Les mouvemens qu'ils etoient obligés de se donner, ne contribuerent pas peu à la guérison de ceux qui etoient languissans, & à maintenir en santé ceux qui se portoient bien. *Yn-kang-che* tenoit sa Cour à *Hoa-yuen*. Il eut deux descendans.

Ou-hai-che régna avant *Ty-tay-hao*, c'est-à-dire avant *Fou-hi*. Ce fut lui qui apprit le premier aux hommes à pratiquer la vertu & à fuir le vice, & leur procura par-là une tranquillité dont ils ne jouissoient pas auparavant. L'abondance & la paix régnerent par-tout. La colere commença à ne plus se peindre sur les visages, & la volupté à ne plus diriger toutes les actions: les hommes sentirent enfin qu'ils pouvoient maîtriser leurs passions. Persuadés que tout ce qui se faisoit etoit pour leur avantage, ils etoient egalement contens de tout; ils n'avoient aucune prédilection pour un genre d'ouvrage particulier. Comme ils n'estimoient pas ce qu'ils faisoient, ils n'avoient aucun mépris pour ce qu'ils voyoient faire aux autres. Chaque famille avoit son logement tellement situé, qu'elle ne pouvoit pas entendre l'aboiement des chiens de la famille la plus voisine, ni le chant de ses coqs. On ne perdoit pas son tems à se visiter les uns les autres; chacun demeuroit en paix dans son propre ménage.

Le *Foung-hoang*, la Tortue & le Dragon se montrerent alors. Il ne faisoit du vent, & il ne tomboit de la pluie que lorsqu'il etoit à propos que cela arrivât. Il ne faisoit chaud ou froid que dans les saisons convenables, & lorsqu'il etoit bon que cela fût ainsi. *Ou-hoai-che* alloit souvent sur la montagne *Tay-chan* pour sacrifier au Ciel. Un jour, pendant le tems du sacrifice, les nuages s'abaisserent jusqu'à lui & le couvrirent. Pour eterniser la mémoire d'un evénement si merveilleux, il le fit graver sur une pierre, & le Peuple couroit en foule pour lire &

apprendre par cœur les belles paroles que l'Empereur avoit employées pour l'exprimer. Il eut six descendans.

Tcheng-hioung-che ; ce qui veut dire, *véritable héros*, *héros parfait*, &c. Le docteur *Pang-tsée* demande ce que c'est que *Tcheng-hioung*, ce qu'on peut croire de lui, ce qu'il a fait, quels sont ses ancêtres, quelle a eté sa doctrine ; si on doit, ou si on peut l'imiter ; s'il est vrai qu'il ait régné dix-huit mille ans ; s'il est vrai que tous ses soldats aient eté des héros comme lui ; si personne n'osoit & ne pouvoit lui résister ; si, comme le Ciel & la Terre, il a toujours eté le même. Voici la réponse que fait à toutes ces questions un autre Docteur nommé *Ho-koang-tsée*. *Tcheng-hioung*, dit-il, n'eut ni une vertu ni un mérite extraordinaires ; il trouva l'Empire, que ses ancêtres lui avoient transmis, en très-bon etat ; il ne fit que le maintenir tel qu'il etoit auparavant : les choses, sous son regne, alloient pour ainsi dire d'elles-mêmes.

Sou-hoang-che. Mon Auteur n'en dit rien.

Nei-tchoan-ché. Ceux qui le voyoient de près, admiroient sa vertu ; ceux qui n'etoient pas à portée de le voir, croyoient tout ce qu'ils entendoient dire de lui, & le regardoient comme un Prince d'une sagesse extraordinaire. Lorsque *Nei-tchoan* donnoit des avis, on l'ecoutoit avec attention, & on tâchoit de se conformer à ce qu'il suggéroit. Il n'etoit personne qui ne fût persuadé de la droiture de ses intentions dans tout ce qu'il faisoit. Il aimoit en général tous les hommes, comme s'ils eussent eté ses propres enfans ; aussi on venoit en foule des quatre parties du monde pour lui rendre hommage. Les deux Empereurs *Sou-hoang-che* & *Nei-tchoan-ché* ont gouverné avec beaucoup de sagesse ; on n'a qu'à les imiter pour être en etat de bien régner.

Pour me mettre au fait, & savoir, s'il etoit possible, quels ont

eté les Empereurs qui ont régné entre les trois *Hoang* & les cinq *Ty*, j'ai parcouru, dit *Hoang-fing-tchouan*, tous les livres anciens & modernes que j'ai pu déterrer. Je n'ai rien oublié; j'ai tout mis en uſage pour me procurer les connoiſſances que je voulois acquérir. Voici en général à quoi tout peut ſe réduire.

Il y a eu les neuf *Teou*, les cinquante-neuf *Ché*, les trois *Ho-lo*, les ſix *Lien-toüng*, les quatre *Su-ming*, les vingt-un *Sun-ſei*, les treize *Yn-ty*, les dix-huit *Chan-toung*, & les quatorze *Chou-ki*, ce qui fait en tout dix races, qui ont ſucceſſivement donné des loix au monde. Je n'ai pas cru devoir rapporter tout ce que j'ai trouvé; je laiſſe même au Lecteur judicieux, à juger ſi le peu que j'ai dit mérite d'être cru. Pour moi je n'oſerois dire mon avis, je prie qu'on en faſſe de même; ou que, ſi l'on veut abſolument décider, on ſe donne la peine de réfléchir, de combiner & de comparer, pour ne pas s'expoſer à ajouter foi à ce qui doit être rejetté, ou à rejetter ce qui doit être retenu. Voyez le premier volume de l'Abrégé de l'Hiſtoire chinoiſe, par *Ouang-puang-jou*, Auteur qui vivoit ſous la Dynaſtie des *Ming*. Voyez les Préfaces des autres Abréviateurs, des Commentateurs, & de la plupart de ceux qui ont expliqué le *Kou-ouen*. Voyez encore l'*Y-toung-tché*, & les livres faits ſous les *Han*, &c.

Je finis l'expoſé des tems fabuleux & mythologiques des Chinois, par les paroles que l'Auteur de la troiſieme diſſertation inſérée dans le troiſieme tome de l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences, dit fort mal-à-propos des commencemens de la vraie Hiſtoire chinoiſe, juſqu'à l'an 206 avant J.C. *C'eſt un chaos monſtrueux, dont on ne ſauroit rien extraire de ſuivi & de raiſonnable.* Ce que je vais ajouter ſur les tems douteux & incertains depuis *Fou-hi* juſqu'à *Hoang-ty*, pouvant

donner occaſion à des conjeƈtures ou à des induƈtions qui ne renferment rien d'abſurde, mérite en quelques ſorte d'occuper quelques momens. Les Chinois ſavent en général que *Fou-hi* eſt le fondateur de leur Empire; qu'entre ſon regne & celui de *Hoang-ty*, il y a eu des Souverains intermédiaires; mais ils n'ont aucun monument ſolide ſur lequel ils puiſſent établir la véritable durée de leurs regnes, l'Hiſtoire de ce qu'ils ont fait de remarquable, ou le détail de leurs aƈtions. Je rapporterai néanmoins ce qu'en diſent les Auteurs les plus célebres, & l'Hiſtoire authentique de la Nation.

Il n'eſt pas néceſſaire que je proteſte ici que je ne prétends pas donner à cette partie de l'Hiſtoire chinoiſe, que j'appelle douteuſe, un degré d'autorité que le titre ſeul démentiroit; je la laiſſe en poſſeſſion de tous ſes biens, ſans m'embarraſſer de vérifier ſes titres.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS.

SECONDE PARTIE,

Contenant les tems douteux ou incertains, depuis Fou-hi, *fondateur de la Monarchie, jusqu'à* Hoang-ty, *qui en est proprement le législateur.*

TAY-HAO, autrement dit *Fou-hi*, portoit aussi le nom de *Foung*. Il tenoit sa Cour à *Ouan-kieou*, dans le *Ho-nan*, non loin de l'endroit où est aujourd'hui *Tchen-tcheou*. Il régna cent quinze ans. Le bois fut son emblême, & on l'appella *Roi des bois*, parce qu'il avoit, dit-on, toutes les vertus qu'on attribue au bois. 1. FOU-HI.

On ne parle point de son pere; on dit seulement que sa mere s'appelloit *Hoa-siu*. *Hoa-siu* est le nom d'un lieu dans la province de *Chan-si*, où est aujourd'hui *Lan-tien-hien*.

Voyant les vestiges d'un pied d'homme d'une grandeur plus qu'ordinaire, imprimés sur la surface de la terre, *Hoa-siu* desira d'avoir un fils semblable à l'homme dont elle voyoit les traces. Ses vœux furent exaucés, elle conçut & mit au monde *Fou-hi* après l'avoir porté quatorze mois dans son sein.

« *Fou-hi* est le premier Empereur qu'il y ait eu dans le » monde. Levant la tête vers les Cieux, & contemplant l'eco» nomie admirable des différens Astres qui les embellissent, il » travailla à en déterminer le cours & inventa l'Astronomie.

» Tournant ensuite ses regards vers la Terre, il fit attention » aux cinq choses principales qu'elle renferme dans son sein & » qui la composent. Il connut les métaux, les plantes, les » eaux, le feu & la terre. Il inventa des moyens pour mettre » tout cela en usage. Enfin en s'examinant lui-même, il s'ap- » perçut qu'il etoit lui seul un petit monde, ou le monde en » abrégé. Dans ses deux yeux, il vit l'Astre qui nous eclaire » pendant le jour, & celui qui préside à la nuit. Il reconnut la » terre dans sa propre chair. Ses dents & ses os lui représen- » terent les différens métaux. Ses cheveux & sa barbe lui repré- » senterent les arbres & les plantes. Il trouva des rivieres & des » mers dans les différentes parties de son corps; & son acti- » vité lui parut l'image du feu, & le feu lui-même ».

Ayant vu un *Dragon-cheval* sur le dos duquel etoient certaines marques, sortir en sa présence de la riviere *Meng-ho*; ayant vu de même une mystérieuse tortue portant sur son ecaille des caracteres merveilleusement disposés, sortir de la riviere *Lo-ho*, il en prit occasion de former les huit *Koua*, composés chacun de trois lignes. La vertu de ces *Koua* est spirituelle & toute céleste; il n'est rien qu'elle ne renferme.

Quelques nœuds formés sur une corde, etoient la seule maniere d'ecrire avant *Fou-hi*. Ce sage Prince inventa des caracteres auxquels il donna des noms particuliers, afin que tout le monde pût les apprendre, les retenir & s'en servir dans l'occasion. Il fit un calendrier pour apprendre à connoître, à distinguer & à mesurer les tems.

Avant lui il n'y avoit point de mariage déterminé. Il etablit une maniere de le contracter, & des cérémonies pour en constater la validité. Il assigna à chacun des deux epoux, des devoirs particuliers à remplir. C'est depuis cet etablissement

qu'il

qu'il y a eu parmi les hommes des regles de bienséance & de mœurs, & qu'ils ont vécu en corps de Nation.

Pour empêcher que le Peuple ne retombât bientôt dans l'etat d'ignorance & de grossiéreté dont il venoit de le tirer, *Fou-hi* fit des loix, & créa des Magistrats pour les faire observer. Il appella ces Magistrats du nom général de *Dragon*, en mémoire du *Dragon-cheval* qu'il avoit vu sortir de la riviere *Meng-ho:* il se choisit deux Ministres, dont le premier fut *Koung-koung*, & le second *Pe-hoang*. Il voulut de plus que *Tchou-siang* & *Hao-yng* fussent l'un à sa droite & l'autre à sa gauche, lorsqu'il traitoit les affaires; que *Ly-lou* fût placé derriere lui du côté du nord; *He-siu* devant lui, du côté du midi; *Koun-ou* à sa droite, du côté de l'ouest, & *Ke-tien* à sa gauche, du côté de l'est. Il fit placer immédiatement au-dessous de lui, *Yn-kang;* & après que les principales places eurent eté ainsi déterminées, il donna des noms & des emplois particuliers à ceux dont il avoit dessein de se servir pour le gouvernement.

Il appella *Tchou-siang* du nom de *Dragon volant*, & lui donna le soin d'ecrire ce qui se passoit d'un peu essentiel. *Hao-yng* fut nommé *Dragon caché*, & fut chargé de faire le Cycle. *Tay-ting* eut le nom de *Dragon domicilié*, & eût ordre de bâtir des maisons. *Houn-toun* fut appellé *Dragon qui se fait suivre*, & fut chargé de remédier à tous les désordres qui pourroient se glisser parmi le Peuple. Le nom de *Dragon des champs* fut le distinctif de *Yn-kang*, qui eut aussi le soin de faire travailler à la terre; enfin, *Ly-lou* fut nommé *Dragon des eaux*, & fut chargé de tout ce qui a rapport aux arrosemens des terres, aux fleuves & aux rivieres, & en général aux ecoulemens des eaux.

Outre ces différens Mandarins, il en créa encore cinq autres

pour préfider aux Saifons de l'année. Le premier fut appellé *Dragon verd*, & préfida au Printems ; le fecond *Dragon rouge*, & préfida à l'Eté ; le troifieme *Dragon blanc*, & préfida à l'Automne ; le quatrieme *Dragon noir*, & préfida à l'Hiver ; le cinquieme eut le nom de *Dragon jaune*, & préfida aux entre-deux des Saifons.

Fou-hi inventa des filets pour la pêche, & apprit aux hommes la maniere d'apprêter les viandes ; ce qui fut caufe qu'on lui donna le nom de *Pao-hi*. Il inventa auffi la Mufique, & le premier ufage qu'il en fit, fut de chanter ces etabliffemens même qui le faifoient triompher fi glorieufement de la barbarie. Avec du bois appellé *Où-toung*, il fit un *Kin*, qui eft une efpece de Lyre ; & avec du bois de *fang* (c'eft le mûrier), il fit un *Chê*, autre efpece de Lyre plus grande & plus parfaite que la premiere. Il monta le *Kin* avec vingt-cinq cordes, & le *Chê* avec trente-fix. Enfin, après un regne de cent quinze ans, il ceffa de vivre, & fon corps fut dépofé dans le *Tchen*, où l'on montre encore le lieu de fa fépulture, qui eft, fuivant l'*Y-toung-tché*, au midi de la ville de *Tchen-tcheou* d'aujourd'hui, à trois lys de diftance. (*Voyez* le *Kan-mou* & le *Toung-kien-kan-mou*).

2 *NIU-OUA-CHÉ, & KOUNG-KOUNG-CHÉ.* *Niu-oua-ché*, fœur utérine de *Fou-hi*, fuccéda à fon frere après avoir mis à mort *Koung-koung-ché*, qui s'etoit emparé du gouvernement. Apparemment que ce *Koung-koung-ché* eft le même qui fut choifi par *Fou-hi* pour être fon premier Miniftre. Je ne trouve autre chofe fur ce qui le regarde, finon qu'il etoit velu par tout le corps, qu'il avoit les cheveux rouges, & que fe voyant revêtu de l'autorité fuprême, fon orgueil lui fit croire qu'il etoit quelque chofe de plus qu'un homme : il s'erigea de lui-même en efprit, & voulut qu'on le regardât comme tel. Il s'attacha à faire des chofes extraordi-

naires, parmi lesquelles il y en eut qui lui attirerent la haine des Peuples. Il inonda le pays, en détournant le cours naturel de quelques rivieres. *Niu-oua-ché*, voyant que le mécontentement etoit universel, tendit des piéges à cet insensé, qui n'eut pas l'adresse de les eviter, le fit mourir & régna à sa place.

Cette Princesse fit revivre les beaux jours de *Fou-hi*. Elle avoit montré dès son enfance un esprit & un discernement au-dessus du commun. Elle avoit aidé son frere à déterminer les devoirs particuliers du mari & de la femme, pour pouvoir devenir de dignes chefs de famille. Elle inventa un instrument de musique appellé *Cheng*: cet instrument est un assemblage de tuyaux de bambou, qui donnent les différens tons. Elle vécut cent trente ans.

Il est dit dans le *Ouai-ki* que *Fou-hi* eut quinze successeurs qui régnerent les uns après les autres, jusqu'à ce que *Chen-noung* prît les rênes de l'Empire. Leurs noms sont, 1°. *Niu-oua-ché*, 2°. *Pê-hoang*, 3°. *Tchoung-yang*, 4°. *Ta-ting*, 5°. *Ly-lou*, 6°. *Ly-lien*, 7°. *Hoa-toun*, 8°. *He-siu*, 9°. *Tsoun-lou*, 10°. *Hao-yng*, 11°. *Yeou-tchao*, 12°. *Tchou-siang*, 13°. *Ko-tien*, 14°. *Yn-kang*, 15°. *Ou-houai*. Mais quand on se donne la peine d'examiner de près ce que dit le même *Ouai-ki*, de ceux que choisit *Fou-hi* pour l'aider dans l'administration des affaires, on trouve qu'ils etoient egalement au nombre de quinze, & que leurs noms sont presque tous les mêmes que ceux des prétendus Empereurs ses successeurs; d'où l'on peut conjecturer, dit *Nan-siuen*, que ce sont précisément les mêmes personnages, lesquels après la mort de *Fou-hi*, se seront erigés en petits Souverains, chacun dans un lieu particulier. Ce sentiment est celui des meilleurs Critiques. Pour moi, ajoute le même *Nan-siuen*, je m'en tiens à ce que je trouve dans le *Ta-tchouan* de l'*Y-king* & je place *Chen-noung*, immédiatement

après *Fou-hi*, comme le fait Confucius dans son commentaire. (C'est le *Ta-tchouan*).

3 CHEN-NOUNG. *Yen-ty*, *Chen-noung-ché*. Le Prince de *Chao-tien*, dit le *Ouai-ki*, epousa *Ngan-tong*, fille de *Yeou-kiao-ché*, dont il eut deux fils. L'aîné eut le nom de *Ché-nien* & fut elevé sur les bords du *Kiang*; c'est pourquoi on ne l'appelloit communément que *Kiang*. Le nom de *Chen-noung*, qui signifie *esprit laboureur*, ne lui fut donné long-tems après, qu'en mémoire des services qu'il avoit rendus aux hommes, en leur apprenant le plus utile de tous les arts, qui est celui du labourage. Il paroît que le nom de *Yen-ty* fut celui qu'il porta dès son avénement au trône, pour désigner, dit un des commentateurs de l'Histoire, que sa succession à l'Empire etoit légitime. Suivant le *Ché-y* & l'*Y-toung-tché*, la petite ville du nom de *Kiang* devant laquelle coule une riviere qu'on appelle *Kiang-choui*, à sept lys de distance au midi de *Pao-ki-hien*, du district de *Foung-siang fou*, est l'endroit où fut elevé *Chen-noung*, les premieres années de sa vie. De-là il passa à la montagne de *Lié-chang*, où il s'appliqua à l'etude de la nature & à acquérir une connoissance sûre de ses différentes productions; ce qui l'a fait nommer encore *Lié-chan-ché*.

Il tint d'abord sa Cour à *Y*, d'où il la transféra ensuite à *Ki*; & c'est pour conserver le souvenir de ces deux evénemens, qu'on a désigné ce Prince sous le nom de *Y-ky-ché*. Après son avénement à l'Empire, dit l'Historien, *Yen-ty*, *Chen-noung-ché* eut le feu pour emblême, & fut appellé Roi du feu. Il choisit le pays de *Tchen* pour être le lieu de sa Cour. C'est le lieu qu'on appelle aujourd'hui *Tchen-tcheou* dans le district de *Kai-fong-fou*. Il la transféra ensuite à *Kiu-fou*, qui est aujourd'hui *Yen-tcheou-foung*, de la Province de *Chan-tong*. Son premier soin fut celui d'occuper ses sujets des travaux de la campagne. Il leur fit connoître les cinq sortes de grains les plus

propres à servir de nourriture, & leur apprit à distinguer les cent sortes de plantes utiles. Il inventa tous les instrumens qui peuvent faciliter la culture de la terre & en enseigna l'usage. Il goûta lui-même les différentes productions de la terre, & il connut les plantes vénimeuses, & celles qui contribuent à la santé; celles dont la vertu est d'echauffer, & celles qui rafraîchissent; celles qui sont tempérées & celles qui n'ont aucune vertu. Leur extrême différence le frappa, il fit sur cela de profondes réflexions, & inventa la médecine. Il expliqua les qualités des principales plantes dont on peut faire usage pour la guérison de nos maladies, & enseigna la maniere de les préparer. Il a composé un livre où l'art de connoître & de guérir les différens maux qui n'empoisonnent que trop souvent notre vie, est expliqué dans le plus grand détail. Ce *livre, dit-on, s'est conservé jusqu'à nos jours.*

Pour faciliter la circulation des choses nécessaires à la vie, *Chen-noung* etablit des marchés qui se tenoient au milieu du jour & dans des lieux déterminés. Il fit de sages réglemens pour obvier aux fourberies. Il fit de plus un tarif où chaque marchandise etoit taxée *suivant sa valeur intrinseque*: une denrée n'etoit payée que par d'autres denrées; car l'usage de la monnoie n'etoit pas encore introduit.

Il changea les noms des Magistrats; & au lieu de les appeller *Dragons*, comme *Fou-hi* l'avoit déterminé, il leur donna l'epithete de *Feu*, pour signifier par-là, que comme dans l'ordre naturel le feu consume & purifie tout, ainsi dans l'ordre politique, l'autorité du Magistrat doit consumer ou purifier tout ce qui mérite l'un ou l'autre.

Il est dit dans le *Ouai-ki*, que, du tems de *Chen-noung*, le Prince de *Chou-cha* se révolta; mais que ses propres sujets, loin d'entrer dans ses vues, se saisirent de sa personne & le

mirent à mort. Depuis ce tems, continue le *Ouai-ki*, l'Empire de *Chen-noung* s'etendit du côté du midi, jusqu'au *Kiao-tche*, qui est le *Tong-king* & la Cochinchine d'aujourd'hui; du côté du nord, jusqu'à *Yeou-tou*, qui est aujourd'hui *Tay-tou*; du côté de l'est, jusqu'à *Yang-kou*, connu aujourd'hui sous le nom de Japon; & du côté de l'ouest, jusqu'à *San-ouei*, montagne du *Chan-si*, près de laquelle on a bâti ensuite la ville *Cha-tcheou*. Enfin, après un regne de cent quarante ans, *Chen-noung* mourut à *Tcha-hiang*, dans le pays de *Tchang-cha*. Suivant le *Che-y*, *Tcha-hiang* est aujourd'hui *Tcha-ling-tcheou*, du district de *Tchang-cha-fou*, dans la province de *Hou-kouang*.

4 TY-LIN-KOUI. *Ty-lin-koui*, fils de *Chen-noung*, succéda à son pere, & régna quatre-vingts ans. *Chen-noung* avoit epousé *Ting-po*, fille de *Mang-choui-che*, il en eut *Ty-tcheng*.

5 TY-TCHENG. *Ty-tcheng*, fils de *Ty-lin-koui*, succéda à son pere & régna soixante ans. Il fut remplacé par son fils *Ty-ming*.

6 TY-MING. *Ty-ming*, fils de *Ty-tcheng*, régna après son pere pendant quarante-neuf ans. Son fils *Ty-y* lui succéda.

7 TY-Y. *Ty-y*, fils de *Ty-ming*, régna pendant quarante-cinq ans. Il eut aussi le nom de *Ty-tché*. Son fils *Ty-lai* lui succéda.

8 TY-LAY. *Ty-lay*, qu'on appelloit aussi *Ty-ke*, succéda à *Ty-y* son pere, & régna quarante-huit ans. Il eut pour successeur son fils *Ty-ly*.

9 TY-LY. *Ty-ly*, qu'on appelloit aussi *Ty-kin*, régna pendant quarante-trois ans. Le *Toung-kien-kan-mou* ne lui donne que quarante-deux ans de regne, après lesquels *Yu-ouang*, son arriere-petit-fils, monta sur le trône.

Ty-ly, dit le *Ouai-ki*, eut pour fils *Tsié-kang*; *Tsié-kang* eut lui-même deux fils, dont l'un s'appelloit *Ke* & l'autre *Hi*. *Tsié-kang*, *Ke* & *Hi* ne régnerent point. Après la mort de *Ty-ly* on choisit un des fils de *Ke* pour être à la tête de l'Empire. Il s'appelloit *Yu-ouang*,

Ty-yu-ouang, fils de *Ke* & arriere-petit-fils de *Ty-ly*, succéda à son bisaïeul, & gouverna l'Empire pendant cinquante-cinq ans, après lesquels s'etant rendu odieux à ses sujets, il fut obligé de s'enfuir pour se soustraire à la fureur de ceux qui en vouloient à sa vie. C'est en lui que finit la race de *Chen-noung*; & l'Empire passa à *Yeou-hioung-che*, qui en est regardé comme le second fondateur. 10. *TY-YU-OUANG.*

Yu-ouang, dit le *Ouai-ki*, etoit arriere-petit-fils de *Ty-ly*: il tenoit sa Cour à *Koung-sang*. Son gouvernement etoit dur, & quand il punissoit, c'etoit toujours avec une rigueur extrême. Les Grands & les principaux Officiers n'etoient jamais sans crainte. Un d'entre eux, nommé *Tché-yeou*, leva le premier l'etendard de la révolte. Son exemple fut bientôt suivi, & l'Empereur fut contraint d'abandonner sa Capitale. Il se retira à *Tcho-lou*, & y tint encore une espece de Cour. 11. *YU-OUANG.*

Koung-soun-siuen-yuen etoit alors Roi de *Yeou-hioung*. C'etoit un Prince doux, affable, & qui avoit la réputation de bien gouverner. Les révoltés le reconnurent pour leur Souverain, & tout le reste de l'Empire les imita. Cela arriva à la cinquante-cinquieme année du regne de *Ty-yu-ouang*, auquel on donna pour partage le pays de *Tcho-lou* à gouverner. Il est dit dans le même *Ouai-ki*, qu'outre *Lin-koui* qui fut son successeur, *Chen-noung* eut un autre fils nommé *King-kia*, personnage recommandable par sa vertu & par son assiduité au travail. Ce fut lui sur-tout qui instruisit les hommes dans l'art de défricher les terres, de les cultiver & de les faire valoir. Il seconda parfaitement les vûes de *Chen-noung*, son pere; & la postérité voulant reconnoître en quelque sorte les bienfaits qu'elle en a reçus, l'a honoré sous le nom d'*Esprit des grains*. Quelques-uns croient que *King-kia* fut aussi Empereur après *Chen-noung*; mais ce sentiment n'est pas fondé. Quelques

autres sont persuadés que la race de *Chen-noung* ne fut pas eteinte à la mort de *Ty-yu-ouang*, mais qu'elle se perpétua jusqu'après les *Tcheou*, de la maniere qui suit.

On a vu plus haut que *Ty-ly* eut un fils nommé *Tsié-kang*; que *Tsié-kang* eut lui-même deux fils, dont l'un s'appelloit *Ke* & l'autre *Hi*.

Hi fut pere de *Ki*, & *Ki* de *Tchou-young*, qui, sous l'Empereur *Hoang-ty*, fut Mandarin du titre de *Sée-tou*. Il eut pour fils *Chou-hiao*, & *Chou-hiao* fut pere de *Keou-loung*, qui, sous l'Empereur *Tchouan-hiu*, fut Mandarin du titre de *Heou-tou*, & rangea les Provinces de l'Empire sous neuf principaux gouvernemens. Il fit outre cela des réglemens concernant les terres; il assigna leurs différentes qualités, & instruisit le Peuple des moyens qu'il devoit prendre pour en tirer le meilleur parti possible. C'est pour cela que la postérité l'a mis au nombre des Esprits, & l'a honoré sous le nom d'*Esprit de la terre*, ou d'un des principaux Esprits de la terre. Il eut pour fils *Tsoui*, lequel, sous le regne de *Yao*, fut Mandarin du titre de *Koung-koung*. *Tsoui* fut pere de *Pe-y*, qui fut Souverain du pays de *Liu*, & eut sous l'Empire de *Chun*, le titre de *Sée-yo*. Un de ses descendans, nommé *Liu-chang*, s'etant distingué par ses services, du tems des *Tcheou*, eut en récompense la Souveraineté du pays de *Tsi*. Ce *Liu-chang* est le même que le fameux *Kiang-tay-koung*.

Voilà tout ce que je trouve sur les tems douteux depuis *Fou-hi* jusqu'à *Hoang-ty*. Les soixante premieres années du regne de celui-ci n'etant point marquées par les caractères cycliques dans la Table chronologique de l'Empereur, doivent être rangées parmi celles qui composent les tems incertains. C'est pourquoi je vais ajouter ici l'histoire de ce Prince jusqu'au tems des différens etablissemens que l'Histoire

met

met ſur ſon compte : etabliſſemens qui ne peuvent avoir eté faits qu'à la longue, & lorſqu'il etoit paiſible poſſeſſeur de l'Empire.

Hoang-ty, c'eſt-à-dire *l'Empereur jaune*, a eté ainſi appellé parce qu'il avoit la terre pour emblême, & que la terre primitive eſt de couleur jaune, dit l'Hiſtorien que j'ai ſous les yeux. Le nom de ſa famille etoit *Koung-ſoun*, ſon ſurnom etoit *Hiuen-yuen*. *Hiuen-yuen* eſt une colline qui eſt près de *Sin-tcheng-hien*, ville du troiſieme ordre, du diſtrict de *Kai-fong-fou*, dans la province du *Ho-nan*. C'eſt-là, dit-on, que naquit *Hoang-ty*.

Il parla de très-bonne heure ; & montra dès ſon enfance une intelligence peu commune. Son entendement ſe développoit chaque jour, & chaque jour il acquéroit de nouvelles connoiſſances. Mais on remarque qu'il s'attachoit ſur-tout à acquérir la vertu. Devenu grand, il donna, dans toutes les occaſions, des preuves d'un eſprit ſupérieur & d'un diſcernement qui n'etoit pas au-deſſous de ſon eſprit.

Son pere etoit Souverain d'un Royaume qu'on appelloit anciennement du nom de *Yeou-hioung*. Ce Royaume, ou plutôt ce petit pays, n'eſt autre que la partie du diſtrict de *Kai-fong-fou*, qui eſt du côté de *Sin-tcheng-hien* d'aujourd'hui. C'eſt-là qu'il donna les premieres preuves du talent eminent qu'il avoit pour gouverner les hommes ; & comme ces lieux ſont arroſés par les eaux de la riviere de *Ki*, près de laquelle il fut elevé, *Hoang-ty* prit auſſi le nom de *Ki*.

Les deſcendans de *Chen-noung* ayant dégénéré de la vertu de leurs Ancêtres, les gouverneurs des Provinces ſe ſouleverent, & ſe diſputerent entre eux la ſucceſſion à l'Empire. Au défaut de la famille régnante, *Hoang-ty* etoit en droit de faire valoir ſes prétentions ; car ſa mere *Fou-pao*,

etoit l'epouſe légitime du Prince de *Chao-tien*, lequel deſcendoit en ligne droite d'un des freres cadets de la mere de *Chen-noung*. Cependant il ne penſoit point alors à ſe faire Empereur, & s'il prit les armes, ce ne fut que pour faire rentrer les rebelles dans le devoir. Il les combattit avec ſuccès. *Yen-ty-yu-ouang* fut rétabli dans tous ſes droits; mais ce Prince, peu ſatisfait d'une obéiſſance forcée, voulut uſer de ſévérité, & il perdit tout. Les Eſprits, déjà trop irrités contre lui, le furent encore davantage par une rigueur exercée à contre-tems. Ils ſe révolterent de nouveau, & d'un commun accord ils choiſirent *Hoang-ty* pour être leur Empereur. Ils voyoient dans ſa perſonne un Prince ſage & eclairé, qui joignoit au talent de bien gouverner, celui de faire la guerre avec ſuccès; qui procuroit à ſes ſujets une honnête abondance de tout; & qui, en les occupant ſans ceſſe à des travaux utiles & modérés, les avoit diſpoſés à ne pas ſe rebuter aiſément, lorſqu'ils auroient des peines à ſurmonter, ou des difficultés à vaincre. *Hoang-ty* ne crut pas devoir ſe refuſer à leur empreſſement.

Cependant *Yen-ty-yu-ouang* s'etoit mis à la tête de tout ce qui lui reſtoit de fideles ſujets. Il voulut ſe maintenir par les armes, dans la poſſeſſion d'un Empire dont il ſe regardoit comme le ſeul & légitime Souverain. Trois fois il combattit contre *Hoang-ty* dans les plaines de *Pan-tſuen*, & trois fois il fut vaincu. *Hoang-ty* n'auroit pas joui pleinement de ſa victoire, s'il avoit laiſſé vivre en paix le rebelle *Tché-yeou*. Ce *Tché-yeou* etoit de la même famille que *Yen-ty-yu-ouang*, puiſqu'il deſcendoit de *Chen-noung* comme lui. Il etoit intrépide à la guerre, qu'il aimoit & qu'il avoit faite avec ſuccès en y employant des armes de ſon invention. Il s'etoit diſtingué ſur-tout en combattant contre *Yen-ty-yu-ouang*, qu'il vouloit détrôner pour régner lui-même à ſa place. Il le battit dans les

campagnes de *Koung-ſang*, & remporta ſur lui une victoire complette, après laquelle il etablit le ſiege de ſa domination à *Tcho-lou*, qu'on appelle aujourd'hui *Tcho-tcheou*, ville du ſecond ordre, à la diſtance d'environ cent vingt lys au ſud-oueſt de Péking. Ce fut là que *Hoang-ty* alla le chercher.

A la tête de ſes propres troupes, & des troupes des Gouverneurs des Provinces qui s'etoient rangées de ſon côté pour l'aider à châtier les rebelles, *Hiuen-yuen*, dit le *Ouai-ki*, s'avança juſques dans les plaines de *Tcho-lou*. *Tche-yeou* ſe crut en etat de lui réſiſter; il rangea ſon armée en bataille, & combattit avec ſa valeur ordinaire; mais il ne fut pas ſecondé. Ses troupes ſe débanderent; il fut vaincu, & ne put trouver ſon ſalut que dans une prompte fuite. *Hiuen-yuen* ſe mit à le pourſuivre; & lorſqu'il etoit ſur le point de l'atteindre, un brouillard des plus epais le déroba tout-à-coup à ſa vue. Il s'egara dans un pays où les chemins ne lui etoient pas encore connus, & qu'il voyoit peut-être pour la premiere fois. Pour ſe tirer de l'embarras préſent, & pour ſe précautionner contre l'avenir, il inventa une maniere de char, dont les quatre côtés etoient toujours tournés vers les quatre parties du Monde. Il ſavoit à-peu-près où *Tche-yeou* pouvoit s'être refugié; il y dirigea ſes pas, atteignit le rebelle dans le lieu nommé *Tchoung-ki*, ſe ſaiſit de ſa perſonne, & le mit à mort. Les Grands & tous les Officiers de l'armée reconnurent de nouveau *Hiuen-yuen* pour leur légitime Empereur, en lui donnant, d'un conſentement unanime, le glorieux titre de *Fils du Ciel*.

Après cette expédition, *Hoang-ty* ne penſa plus qu'à jouir du fruit de ſes travaux militaires, en ſe donnant tout entier à des travaux d'une autre eſpèce, auxquels il lui eût eté impoſſible de vaquer au milieu du tumulte des armes. Il fit des loix, il établit des cérémonies, il inventa ou perfectionna les arts; & après

Ff 2

une vie de cent onze ans, dont cent avoient eté employés à gouverner les hommes, il mourut auprès de la montagne *Kin-chan*, dans le diſtrict de *Ho-nan-fou* d'aujourd'hui. Son fils *Hiuen-yao*, autrement dit *Chao-hao*, lui ſuccéda.

Je parlerai plus au long de *Hoang-ty* & des inventions qu'on lui attribue, dans la partie de cet Ouvrage qui a pour objet les tems certains de l'Hiſtoire chinoiſe. Il me ſuffit, pour le préſent, de montrer par une courte récapitulation de tout ce que j'ai dit ſur les tems incertains, que quand même le nombre des années qu'on attribue aux regnes de tous les Empereurs qui ont précédé *Hoang-ty*, ſeroit tel qu'on l'aſſigne, il ne s'enſuivroit nullement que le regne de *Fou-hi*, fondateur de l'Empire chinois, fût antérieur aux tems du Déluge, déterminé ſur la verſion des Septante. Un coup d'œil ſur ce qui ſuit, ſuffira pour en convaincre.

En remontant depuis l'année courante 1769 de l'Ere chrétienne, ſous le regne de *Kien-long*, juſqu'à la ſoixante-unieme de *Hoang-ty*, il y a un eſpace de quatre mille quatre cens ſix ans, par conſéquent la ſoixante-unieme année du regne de *Hoang-ty* répond exactement à la deux mille ſix cens trente-ſeptieme avant J. C.; & c'eſt à ce terme que conduit, année par année°, la Table chronologique faite par ordre de l'Empereur, ou par l'Empereur lui-même. Ainſi, ajoutant les différentes ſommes des tems incertains, telles à-peu-près qu'on les aſſigne dans quelques *Kan-kien*, c'eſt-à-dire par les regnes de

Hoang-ty.	60 ans.
Yen-ty-yu-ouang.	55
Ty-ly.	42
Ty-lay.	48
Ty-y.	45

Ty-ming.	49
Ty-tcheng.	60
Ty-lin-koui.	80
Chen-noung.	140
Koung-koung-che & *Niu-oua-che.*	150
Fou-hi.	115
on a pour ſomme totale.	824 ans

leſquels ajoutés à l'année avant l'Ere vulgaire 2637, donnent pour l'epoque de l'etabliſſement des Chinois en corps de Nation, ou, ce qui eſt le même, pour l'epoque de la fondation de leur Empire par *Fou-hi*, l'an 3461 avant J. C., c'eſt-à-dire, 255 ans après le Déluge univerſel, qui, par une ſupputation faite ſur la verſion des Septante, doit être arrivé la trois mille ſept cent ſeizieme année avant l'Ere vulgaire. D'où il faut conclure que, quand même ces tems douteux & incertains du commencement de la Monarchie chinoiſe, feroient regardés, contre le ſentiment unanime de la Nation, comme des tems purement & certainement hiſtoriques, ce qui eſt rapporté dans l'Ecriture ſainte, du Déluge de Noé & de ſes terribles ſuites, n'en ſeroit ni moins indubitable, ni plus difficile à expliquer.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS.

TROISIEME PARTIE,

Contenant tous les tems historiques, ou certains, depuis la 61^e^ année du regne de Hoang-ty, *c'est-à-dire, depuis l'an 2637 avant J. C.*

Nota. Nous employons dans cette Table, outre l'Ere chrétienne dont on se sert en Europe, les Cycles & les Tri-cycles dont se servent les Chinois. Il est nécessaire de donner ici quelque Notice de ces Cycles & Tri-cycles.

Du Cycle sexagénaire des Chinois.

L'INVENTION du Cycle pour fixer les epoques & mesurer le tems, est une des plus anciennes parmi celles dont le souvenir & l'usage se sont perpétués chez les Chinois. Elle date du commencement de leur Monarchie. Quelques-uns en font honneur à *Fou-hi*, mais le plus grand nombre l'attribue à *Hoang-ty*. *Hoang-ty*, dit l'Histoire, *ordonna à* Ta-mao *d'examiner avec soin les cinq Elémens* (1) *& les sept Etoiles, & de composer le Cycle.* Le Cycle est composé de deux rangs ou ordres de caracteres, dont l'un est de dix & l'autre de douze,

(1) C'est-à-dire, les cinq Planetes représentées par les cinq Elémens; & les sept Etoiles de l'Ourse.

Les dix ſont appellés *Kan* ou *troncs*, & les douze portent le nom de *Tché* ou de *branches*. C'eſt en joignant de ſuite les uns aux autres, juſqu'à ce que le premier des *Kan* & le premie des *Tché* reviennent pour être joints enſemble, que ſe forme le nombre des ſoixante, qui eſt celui du Cycle. Ainſi les dix *Kan* ſont chacun réunis ſix fois à quelqu'un des *Tché*, & chaque *Tché* eſt réuni cinq fois à quelqu'un des *Kan*. Un coup-d'œil ſur le Cycle même, en fera voir tout l'artifice.

On applique l'uſage de ce Cycle aux jours, aux lunaiſons & aux années. On ſe ſert auſſi des douze *Tché* pour meſurer les heures, à chacune deſquelles on donne le nom d'un *Tché*. On voit par-là, que les heures chinoiſes en contiennent deux des nôtres.

Les dix *Kan*, & les douze *Tché* ont encore quantité d'autres uſages *dont ce n'eſt pas ici le lieu de parler*. Pour faire retenir plus aiſément l'arrangement des *Tché*, on leur a donné à chacun le nom de quelque animal, comme on le voit ci-deſſous.

Les 10 *Kan* ou Troncs.

1	*Kia.*
2	*Y.*
3	*Ping.*
4	*Ting.*
5	*Ou.*
6	*Ki.*
7	*Keng.*
8	*Sin.*
9	*Jen.*
10	*Koui.*

On a donné aux dix *Kan* pluſieurs autres noms dont je ne dirai rien ici, parce qu'ils ne ſont pas d'un uſage ordinaire dans la Chronologie non plus que dans l'Hiſtoire.

Les 12 *Tché* ou Branches.

1	*Tſée.*	*Chou*,	le Rat.
2	*Tcheou.*	*Niéou*,	le Bœuf.
3	*Yn.*	*Hou*,	le Tigre.
4	*Mao.*	*Tou*,	le Lievre.
5	*Tchen.*	*Houng*,	le Dragon.
6	*Sée.*	*Ché*,	le Serpent.
7	*Ou.*	*Ma*,	le Cheval.
8	*Ouei.*	*Yang*,	le Mouton.
9	*Chen.*	*Heou*,	le Singe.
10	*Yeou.*	*Ki*,	la Poule.
11	*Hiu.*	*Keou*,	le Chien.
12	*Hai.*	*Tchou*,	le Pourceau.

Cycle de soixante années, composé de la réunion complette des dix Kan *avec les douze* Tché:

1 *Kia, tsée.*	16 *Ki, mao.*	31 *Kia, ou.*	46 *Ki, yeou.*
2 *Y, tcheou.*	17 *Keng, tchen.*	32 *Y, ouei.*	47 *Keng, siu.*
3 *Ping, yn.*	18 *Sin, sée.*	33 *Ping, chen.*	48 *Sin, hai.*
4 *Ting, mao.*	19 *Jen, ou.*	34 *Ting, yeou.*	49 *Jen, tsée.*
5 *Ou, tchen.*	20 *Koui, ouei.*	35 *Ou, siu.*	50 *Koui, tcheou.*
6 *Ki, sée.*	21 *Kia, chen.*	36 *Ki, hai.*	51 *Kia, yn.*
7 *Keng, ou.*	22 *Y, yeou.*	37 *Keng, tsée.*	52 *Y, mao.*
8 *Sin, ouei.*	23 *Ping, Siu.*	38 *Sin, tcheou.*	53 *Ping, tchen.*
9 *Jen, chen.*	24 *Ting, hai.*	39 *Jen, yn.*	54 *Ting, sée.*
10 *Koui, yeou.*	25 *Ou, tsée.*	40 *Koui, mao.*	55 *Ou, ou.*
11 *Kia, siu.*	26 *Ki, tcheou.*	41 *Kia, tchen.*	56 *Ki, ouei.*
12 *Y, hai.*	27 *Keng, yn.*	42 *Y, sée.*	57 *Keng, chen.*
13 *Ping, tsée.*	28 *Sin, mao.*	43 *Ping, ou.*	58 *Sin, yeou.*
14 *Ting, tcheou.*	29 *Jen, tchen.*	44 *Ting, ouei.*	59 *Jen, siu,*
15 *Ou, yn.*	30 *Koui, sée.*	45 *Ou, chen.*	60 *Koui, hai.*

Des Cycles chinois en général.

Le Cycle de soixante, comme on vient de le voir, est composé des dix *Kan* & des douze *Tché*, réunis de suite les uns aux autres jusqu'à ce que le dernier des *Kan* se trouve avec le dernier des *Tché*. Ce Cycle répété trois fois, fait une période de cent quatre-vingts, qui est dénommée *San-yuen*, ce qui veut dire à la lettre *triple principe.*

La premiere partie de ce triple principe est appellée *Chang-yuen*, c'est-à-dire *principe supérieur ;* la seconde partie est appellée *Tchoung-yuen*, c'est-à-dire *principe mitoyen ;* & la troisieme partie porte le nom de *Hia-yuen*, c'est-à-dire *principe inférieur.* On peut les appeller aussi *principe d'en haut* (*Chang-yuen*), *principe du milieu* (*Tchoung-yuen*), & *principe d'en* bas

bas (*Hia-yuen*) : c'eſt du *San-yuen* que l'Empereur fait uſage dans ſa Table chronologique. J'ai traduit le *San-yuen* par le mot françois de *Try-cycle.*

Ce *Try-cycle*, multiplié par le Cycle ſimple, forme une autre période, qui eſt celle qui arrive à chaque conjonction d'un ſigne céleſte avec un autre ſigne ; c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de dix mille huit cens ans : produit du try-cycle, cent *quatre-vingt*, multiplié par le cycle de ſoixante.

Cette période de dix mille huit cens, multipliée par le Cycle de douze, forme ce qu'on appelle la grande période, c'eſt-à-dire, la révolution entiere au premier principe, laquelle ſe fait après douze conjonctions d'un ſigne avec un autre, c'eſt-à-dire, comme le croient les Chinois, de cent vingt-neuf mille ſix cens ans.

Voilà ce qu'il y a de plus eſſentiel à ſavoir ſur les Cycles & les périodes dont les Chinois ont fait uſage. Du reſte, à l'exception des Cycles de dix, de douze & de ſoixante, qui ſont auſſi anciens que la Monarchie, tous les autres ſont poſtérieurs aux *Han.*

TABLE CHRONOLOGIQUE de l'Histoire chinoise.

Années du Cycle. | *Premier Cycle du premier Tri-cycle.* | *Années avant J. C.*

1 *Inventions des Chinois sous le regne de* Hoang ty

LA soixante-unieme année du regne de *Hoang-ty*, par où commence cette Table chronologique, répond, suivant la supputation faite sur la version des Septante, à la 3335e de la création du Monde, la 2077e de la période Julienne, la 1079e après le Déluge, la 729e après la mort de Noé, la 538e après la dispersion, la 113e avant la naissance d'Abraham, & la 2637e avant J. C. 2637

2 — 2636

Il paroît que, dans tous les pays, l'usage des armes offensives & défensives est une des premieres inventions des hommes. Les Chinois prétendent que l'arc & la fleche, la lance & le bouclier leur viennent de *Fou-hi*. Ils font cependant honneur à *Tché-yeou* & à *Hoang-ty*, de quelques nouvelles inventions en ce genre.

3 *La Boussole.* — 2635

Hoang-ty s'etant egaré en poursuivant *Tché-yeou*, inventa, pour diriger sûrement ses pas dans un pays qui lui etoit probablement inconnu, une maniere de char, au-dessus duquel, suivant le sentiment de plusieurs interpretes, etoit une *figure d'Esprit* qui montroit toujours la partie du midi, de quelque maniere que ce char fût tourné. Ce char désigne evidemment la Boussole.

4 — 2634

Un Critique nommé *Tchen-yn*, avoue de bonne-foi qu'il est impossible de savoir de quelle maniere etoit fait ce char. Je sais bien, ajoute-t-il, que du tems des *Tang*, sous *Hien-tsong* (qui monta sur le trône l'an 806 de J. C. & régna dix-sept ans) on fit un char qui montroit toujours les quatre

5 — 2633

parties du Monde, à l'imitation, disoit-on, de celui qui fut fait sous *Hoang-ty*. Au-dessus etoit une

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

galerie quarrée, dont chacun des quatre angles etoit ſurmonté d'un dragon ſculpté en bois, il y avoit au milieu un Eſprit de figure humaine, dont la main indiquoit toujours le Midi. Quelques-uns aſſurent qu'il y avoit auſſi un baſſin, au-
6 tour duquel on avoit gravé les douze heures 2632
avec les caracteres qui les déſignent; & au milieu du baſſin, une aiguille qui marquoit le rumb du vent. Je ne diſputerai pas ſur cela, &c. *Voyez* le *Tſien-pien* ſous *Hoang-ty*.

De quelque maniere que le char déſignât les quatre parties du Monde, il eſt certain que les Chinois ont inventé la Bouſſole.

7 Après la mort du rebelle *Tché-yeou*, les Grands 2631
Etabliſſement des Loix civiles, des Magiſtrats & du gouvernement
de l'Empire donnent au vainqueur le nom de *Hoang-ty* ou d'*Empereur jaune*, faiſant alluſion à
la couleur de la terre primitive, & à la vertu 2630
8 qu'elle a de conſerver, de fomenter, de produire & de donner l'accroiſſement aux choſes naturelles; & voulant déſigner par-là, dit le *Ouai-ki*, les qualités d'un bon Empereur : qualités qu'ils reconnoiſſent dans celui auquel ils venoient de ſe ſoumettre.

Ils reconnoiſſent *Hoang-ty* comme le légitime ſucceſſeur de *Chen-noung*, le proclament de nouveau Empereur, & lui donnent le glorieux titre de *Fils du Ciel*. C'eſt probablement depuis ce tems que les Empereurs de la Chine ſe font
appeller *Tien-ſée*. 2629

Hoang-ty accepte de nouveau l'Empire, ſe choiſit ſes Miniſtres, crée des Mandarins, & leur donne le nom de *nuages*, à l'occaſion de quelques nuages extraordinaires qui parurent lors de ſa proclamation.

Il nomme deux officiers, ou deux Mandarins, pour avoir ſoin d'ecrire l'Hiſtoire. Par conſé-

Années du Cycle. | Années avant J. C.

10 quent les caracteres etoient déjà inventés. Le fameux *Tsang-kié*, qu'on en fait communément l'inventeur, & que quelques-uns ont désigné sous les noms de *Che-hoang-ché* & de *Tsang-ty*, parce qu'ils ont cru qu'il avoit eté Empereur, fut, dit-on, un de ceux que choisit *Hoang-ty* pour être les Historiens de l'Empire. 2628

11 *Cycle*

Ta-nao est chargé de composer une mesure périodique pour régler les tems. Il joint les dix *Kan*, ou troncs, aux douze *Tché* ou branches; & comme chacun des dix *Kan* se trouve nécessairement six fois réuni à chacun des douze *Tché*, pour que le dernier des *Kan* se trouve avec le dernier des *Tché*, il en résulte le nombre de soixante, qui est celui du Cycle. 2627

12 *Astronomie.*

Hoang-ty nomme des Mandarins pour observer les Astres. Il ordonne à *Young-tcheng* de tracer une représentation du Ciel, de régler les saisons, d'ajouter à propos une Lune intercalaire aux douze qui composent l'année ordinaire, & enfin de faire des regles d'Astronomie au moyen desquelles on pût connoître l'etat du Ciel. 2626

13 *Arithmétique.*

Ly-cheou que quelques-uns nomment *Ly-sieou*, eut ordre de travailler sur le calcul. Il invente l'Arithmétique, & détermine neuf manieres de compter. C'est en conséquence du calcul, dit le *Ouai-ki*, que les *lu* & l'art de déterminer les dimensions, ont eté trouvés. Je dirai plus bas ce que c'est que les *lu*. L'art de déterminer les di- 2625

14 *La balance & les mesures.*

mensions consiste dans la balance & les mesures. On leur donna des noms, & on détermina leurs différens usages. 2624

Au moyen de la balance, on connut le poids des différentes choses, & on fut en etat de les comparer entre elles. Au moyen des mesures on connut combien de fois une chose etoit contenue

Années du Cycle. dans une autre, & de combien une chose etoit *Années avant J. C.*
15 ou plus grande ou plus petite qu'une autre. 2623

La Musique. *Lyng-lun* invente les douze *lu*, qui ne sont autre chose que la mesure des sons, au moyen de laquelle ils deviennent des *tons*, qui dérivent l'un de l'autre, soit en montant, soit en descendant, & qui ont leur source commune dans le *Hoang-tchoung*, ou ton fondamental. De ces douze *lu*, six sont *yang* ou majeurs, & six sont *yn* ou
16 mineurs. 2622

Les Cloches. *Joung-yuen* fondit douze cloches, dont le son exprimoit les cinq tons de la Musique, sous la dénomination de douze *lu*. Les cinq tons sont *koung*, *chang*, *kio*, *tché*, *yu*; les douze *lu* sont *hoang-tchoung*, *tay-tsou*, *kou-si*, *joui-pin*, *y-tsê* & *ou-y*, tous les six *yang* ou majeurs; *ta-lu*, *yng-tchoung*, *nan-lu*, *lin-tchoung*, *tchoung-lu*, *kia-*
17 *tchoung*, tous les six, *yn* ou mineurs. 2621

Les Danses. *Ta-joung* composa la Musique *hien-tché*, qui devoit servir comme d'ouverture aux cérémonies. Cette Musique a eté ainsi nommée, dit le *Ouai-ki*, parce que le jour *y-mao* de la Lune du milieu du Printems, le Soleil se trouve dans la constellation *Koui*; & suivant le *Ché-ki*, elle etoit suivie des Danses *yun-men* & *Ta-kiuen*. *Yun-men* &
18 *Ta-kiuen*, dit le *Ché-ki*, sont des noms de Musique; 2620
& ces Musiques, inventées du tems de *Hoang-ty*, furent ainsi nommées parce qu'elles imitoient les nuages qui vont & viennent, s'eloignent & s'approchent, &c. Cette Musique etoit accompagnée de Danses. On l'exécutoit encore du tems de *Yao* & ensuite sous la Dynastie des *Tcheou*.

19 *Hoang-ty* inventa le bonnet appellé *mien* & les habits de cérémonie. Dans un livre intitulé *Che-ming* il est dit que le mot *mien* signifie *ais liés d'une corde*. A voir la peinture qu'on fait de ce 2619

Bonnet & habits de cérémonies.

Années du cycle. bonnet, il paroît qu'il etoit composé de plusieurs ais joints ensemble ; il etoit, dit le *ché-ming*, rabaissé pardevant & relevé parderriere. De chacun de ses côtés pendoient douze flocons en forme d'epis, & ces epis etoient composés de pierres précieuses. Les vingt-quatre flocons représentoient les vingt-quatre *Tsié-ki*, dont une année est composée. Années avant J. C.

20 *Les cinq couleurs primitives.* Il est dit encore que *Hoang-ty* examinant le Ciel & la Terre les arbres, les plantes & le plumage des oiseaux, trouva qu'il n'y avoit dans la nature que cinq couleurs primitives ; il voulut qu'elles fussent représentées, par gradation ou sur le bonnet ou sur les habits. 2618

21 Le nombre des pierres précieuses qui composoient les epis, etoit de cent vingt-quatre. Il est dit dans le *Yu-fou-tché*, que la largeur du bonnet *mien*, etoit de sept pouces, sa longueur d'un pied deux pouces, qu'il avoit des angles parderriere, & qu'il etoit arrondi pardevant. La 2617

22 longueur des flocons etoit de quatre pouces pour ceux de devant & de trois pouces seulement pour ceux de derriere. 2616

Hoang-ty se servoit du bonnet *mien* & de l'habillement nommé *Koun* lorsqu'il sacrifioit au Ciel, & qu'il faisoit hommage à ses Ancêtres ou aux Souverains ses prédécesseurs. Pour ce qui est des autres cinq especes d'habits de cérémonie, elles ne datent que du tems des *Tcheou*.

23 *L'art des Fourneaux.* Il nomma *Ning-foung* pour présider aux fourneaux, & *Tché-tsiang* pour être à la tête de tous les ouvriers en bois. Ce fut alors, dit le *Ouai-ki*, qu'on inventa les différens ustensiles, & la plupart des instrumens dont on se sert pour la commodité de la vie. Le *Ouai-ki* nomme en particulier des instrumens à broyer & à monder les 2615

Instrumens, ustensiles, &c.

24 grains, des chaussures, des ponts, plusieurs 2614

Années du Cycle. instrumens de Musique, une espece de cornet à bouquin, les conques marines dont on se servoit dans les armées pour avertir les troupes de ce qu'on alloit faire, & enfin quantité d'ouvrages de menuiserie. Années avant J. C.

Le commentaire de *Toung-ly* assure qu'il y avoit déjà des tambours.

25 Les Bateaux & les rames. Il ordonne à *Koung-kou* & *Hoa-hou* de faire des bateaux, & des rames pour les faire aller. 2613 *Hoang-ty* conçut l'idée de ces bateaux en voyant flotter sur l'eau un tronc d'arbre creux. L'usage des radeaux etoit déjà etabli. Il est dit dans la glose de l'Histoire, que *Koung-kou* & *Hoa-hou* etoient deux Grands de l'Empire sous *Hoang-*

26 Les Chars. *ty*, lesquels furent chargés en même tems de 2612 faire des charriots, à l'imitation des sept etoiles du Nord. Le *Ouai-ki* ajoute qu'on fut dès-lors en etat de transporter les fardeaux les plus pesans, tant par terre que par mer.

Les anciens, dit le *Toung-tien-chou*, prirent

27 l'idée des roues, en voyant rouler quelques 2611 feuilles détachées de la plante *Pong-hao*. Ils adapterent ensuite les roues à un essieu, & sur cet essieu ils mirent des brancards.

Avant l'invention des charriots, on montoit déjà à cheval, & on se servoit de bœufs pour le transport.

28 L'Architecture Il eleva l'edifice *Ho-koung*. Cet edifice, suivant 2610 le *Ouai-ki*, etoit une espece de temple dans lequel *Hoang-ty* offroit des sacrifices au *Chang-ty*, & alloit recevoir les Esprits. Avant le *Ho-koung* on avoit déjà bâti des maisons pour y demeurer, des appartemens particuliers pour s'y mettre à

29 couvert du grand froid ou de l'excessive chaleur, 2609 & des palais dans lesquels on rendoit la justice, on promulguoit les loix, & l'on intimoit les

Années du Cycle. — *Années avant J. C.*

ordres & les défenses à tous les sujets de l'Empire. *Sou-che* dit que ces Edifices ou Palais furent placés au milieu de la ville.

30 *L'art de fondre les Métaux.* Il est dit dans le *Ouai-ki*, que *Hoang-ty* ayant fait fondre de l'or ou en général du métal (car le mot de *Kin*, qui signifie *métal*, désigne l'or en particulier, & il se prend pour l'un ou pour l'autre) en fit le signe des richesses, pour tenir lieu de tout ce qui est nécessaire ou utile à la 2608

31 *La Monnoie.* vie, & pour en être la représentation. Il fit faire des pieces de monnoie en forme de couteau, d'où elles furent appellées *kin-tao-tsien*. Il s'en servit pour acheter les denrées, pour payer ses officiers, & pour mettre un prix à tout ce qui peut être d'usage. C'est alors qu'on sut dans l'Empire ce que c'etoit que richesses. 2607

32 *Livres de Morale & de Physique.* Il composa le livre appellé *Nei-king*. Suivant le *Ouai-ki*, ce *Nei-king* etoit une espece de livre universel, dans lequel l'homme apprenoit à connoître son intérieur moral & physique, ainsi que son extérieur. Il apprenoit aussi à faire un bon usage de l'un & de l'autre, & à rapporter à l'un ou à l'autre tout ce qui est hors de lui. 2606

33 *L'Art de travailler la Soie.* Il ordonna à la fille de *Si-ling-che*, sa légitime epouse, d'instruire le Peuple de la maniere d'elever les vers à soie. Le *Ouai-ki* ajoute que cette Princesse enseigna aussi la maniere de filer la soie, & de l'employer pour en faire des habillemens; & que c'est en reconnoissance d'un si grand bienfait, que sa postérité l'a elevée au rang des Esprits, & 2605

34 lui a rendu des honneurs sous le nom particulier d'*Esprit des mûriers & des vers à soie*. 2604

Partage des Terres. Il erigea des Provinces, partagea les campagnes, & assigna à chacun l'espace de terrein qu'il devoit cultiver. Ce fut alors que les noms de

villes,

Années du Cycle. Villes, Villages, Hameaux, Provinces & Royaumes furent connus. L'Univers prit une nouvelle *Années avant J. C.*
35 face, les hommes furent entiérement civilisés, 2603
les campagnes cultivées, les arts etablis, & toutes les guerres terminées. Le Ciel & la Terre, suivant le *Ouai-ki*, concoururent à l'envi pour immortaliser la mémoire d'un si beau regne. Une nouvelle plante nommée *Ku-y-tsao*, parce qu'elle avoit la vertu de désigner les méchans, crût d'elle-même dans les jardins de *Hoang-ty*; le *Foung-hoang* fit son nid sur le faîte du Palais, &
36 le *Ki-lin* parut. 2602

Noms des vingt-cinq fils de Hoang-ty

Hoang-ty eut quatre epouses & plusieurs concubines. Il eut, tant des unes que des autres, vingt-cinq fils; de *Lei-tsou*, fille de *Si-ling-che*, & sa premiere epouse, il eut *Tchang-y*, *Siuen-hiao*, qui est le même que *Chao-hao* & *Loung-miao*. De
37 sa seconde epouse *Tsié*, fille de *Fang-lei-che*, il 2601
eut *Hieou* & *Tsing*. De la fille de *Young-yu-che*, qui etoit sa troisieme femme, il eut *Hoei* & *Y-peng*. Sa quatrieme femme *Mo-mou* lui donna *Tsung-lin* & *Yu-yang*. Cette femme etoit fort laide, ajoute le *Ouai-ki*, mais elle avoit le cœur
38 excellent. Ses autres seize fils lui furent donnés 2600
par ses différentes concubines.

De tous les enfans de *Hoang ty*, il n'y en eut que quatorze qui eurent un nom, & douze qui firent tige & laisserent postérité. Les noms sous lesquels on connoît ces douze familles sont *Tsi*, *Tchi*, *Teng*, *Tseng*, *Jin*, *Hiun*, *Si*, *Kie* ou *Tsie*, *Hoang-hi*, les deux *Ki* & les deux *Yeou*. Dans la suite, lorsque *Chun* fut maître de l'Empire,
39 il erigea dix-neuf Principautés, qu'il donna à 2599
gouverner aux descendans de *Hoang-ty*, avec le titre de *Heou* & de *Pe*. Enfin, dit le *Toung-kien*, après avoir déterminé les loix & fixé les cou-

Années du Cycle. | Années avant J. C.

tumes, après avoir instruit les hommes de leurs
40 Le regne de Hoang-ty qui est celle de sa mort. devoirs respectifs, & leur avoir appris tout ce 2598
qui pouvoit contribuer à les rendre heureux, *Hoang-ty* se transporta à la montagne *Cheou-chan*, qui est près de *Siang-tcheng-hien*, du district de *Kai-fong-fou*, y ramassa du cuivre qu'il fit porter au pied de la montagne *King-chan* du côté du midi, montagne qui est près de *Feng hiang-hien*, du district de *Ho-nan-fou:* là il fit jetter en fonte trois
41 Chao-chao premiere année. de ces vases que l'on appelle *Ting*, & ces vases 2597
se trouvant achevés le 16 de la huitieme Lune, il cessa de vivre à l'âge de cent onze ans, dont il avoit employé les cent derniers à gouverner les hommes. Son corps fut déposé dans la montagne *Kiao-chan*, qui est près de *Tchoung-pou-hien*, du
42 district de *Yen-ngan-fou. Un de ses Grands nommés* 2596
Tso tchê, *pénétré de douleur de la perte qu'il venoit de faire, prit les habits & le bonnet de* Hoang-ty, *le bâton sur lequel il s'appuyoit, la table sur laquelle il avoit coutume de manger, les renferma dans un* Miao *qu'il fit construire à ce dessein, & rappellant dans son esprit le souvenir de celui à qui toutes ces choses avoient*
43 Du regne de Chao-hao. *été d'usage, il fit des cérémonies telles qu'il les auroit* 2595
faites, s'il avoit encore vu de ses propres yeux le bon maître qu'il regrettoit.

Non content des hommages particuliers qu'il venoit de
44 *rendre lui-même à* Hoang-ty, Tso-tchê *voulut encore* 2594
que la principale partie de la Nation imitât son exemple. Il convoqua les Grands de l'Empire & les Gouverneurs des différentes Provinces, pour leur faire déterminer un tems dans l'année où ils viendroient reconnoître par des marques extérieures du plus profond respect, les bienfaits sans nombre dont ils etoient redevables à
45 *leur Législateur. C'est ainsi que, quoique* Hoang-ty 2593
soit comme les autres hommes, sa mémoire s'est conservée de génération en génération, pour passer jusqu'à

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

la postérité la plus reculée. Ce que je viens de dire est emprunté de *Toung-kien*, lequel l'a emprunté lui-même du *Ouai-ki* & d'un Auteur nommé
46 *Chouang-hou-hou-ché.* 2592

Origine présumée des Cérémonies en l'honneur des Ancêtres.

Après la mort de *Hoang-ty*, son fils *Hiuen-hiao* lui succéda. C'est le même que *Chao-hao*, *Tien-ché.* 2591
Avant de parler de *Chao-hao*, je remarquerai ici en
47 passant que l'origine des cérémonies qu'on fait à la Chine en l'honneur des Ancêtres, paroît dater de l'année de la mort de *Hoang-ty*, c'est-à-dire de l'an
48 2598 avant l'Ere chrétienne. Ce que fit *Tso-tché*, 2590
peut avoir donné occasion à chaque famille d'honorer ceux qu'elle reconnoissoit pour être la source dont elle n'etoit qu'une tige. Si je trouve en chemin faisant, une origine plus marquée, je ne manquerai pas d'en faire mention. En attendant on peut se contenter de celle que je viens d'indiquer.

J'ai souligné tout ce qui a rapport à cette cérémonie, afin qu'on y fît une plus particuliere attention, & qu'on ne confondît point les usages primitifs de la Chine, avec ceux que la superstition a introduits dans la suite des tems. On me pardonnera cette remarque, qui paroît un hors-d'œuvre dans une Table chronologique. Elle peut avoir son utilité.

Du regne de Chao-hao le neuvieme.

49 Je continue sur le même plan ; c'est-à-dire que 2589
je remplis le vuide des années du regne de *Chao-hao*, comme j'ai fait de celles du regne de *Hoang-ty*, en rapportant de suite tout ce qui se trouve dans l'Histoire, à l'occasion de ce Prince.

50 *Chao-hao*, ou autrement *Hiuen-hiao*, avoit pour 2588
nom *Tché* & pour surnom *Ky.* Il étoit le second des fils qu'eut *Hoang-ty* de *Lei-tsou*, la principale de ses epouses. On l'appelle aussi *Koung-sang-che*, dit le *Ouai-ki*, à cause d'une ville de ce nom
51 dont il fut le fondateur, & *Tching-yang-ché*, 2587

Années du Cycle. | Années avant J. C.

parce qu'il commença son regne à *Tching-yang*. Il prit les métaux pour emblême, parce qu'il en avoit les qualités; & c'est pour cette raison qu'on l'a appellé *Kin-tien-ché* ou *Roi des métaux*.

52 Le titre de *Chao-hao* dont il fut décoré, lui fut 2586
donné par ses sujets, parce qu'ils le regarderent d'abord comme un Prince qui réunissoit dans sa personne la plupart des belles qualités de *Fou-hi*, qui s'appelloit *Tay-hao*, ou le grand *Hao*. *Tay-*
53 *hao* signifie proprement *grand par excellence*, & 2585
Chao hao, *grand moindre*.

Ce fut en effet sous le regne de *Chao-hao*, que tout ce qui avoit eté trouvé par *Fou-hi* & par *Hoang-ty* reçut un nouveau degré de perfection, & qu'on inventa encore tout ce qui manquoit aux
54 hommes pour la néceffité, l'utilité ou l'agrément 2584
de la vie. A peine fut-il monté sur le trône, que le *Foung-hoang* se montra; ce qui lui donna occasion d'etablir que les oiseaux seroient le symbole des Mandarins, & que leurs différentes fi-
55 gures seroient empreintes sur leurs habits de 2583
cérémonie, pour désigner les différens grades auxquels ils etoient elevés.

Du regne de Chao-hao *la quinzieme.*

Sarug, dix-huitieme Patriarche, meurt âgé de trois cens trente ans.

Il composa la Musique *Ta-yuen*, ainsi nommée, dit le *Ché-ki*, parce qu'elle est propre à tenir les esprits unis avec les hommes, & les grands avec les petits.

Il changea le lieu de sa Cour, & vint demeurer
56 à *Kiu-fou*. *Chao-hao-ché*, dit encore le *Ché-ki*, 2582
etoit à *Kioung-sang*, qu'on croit être le même endroit que *Lou-tcheng*, du district de *Yen-tcheou-fou* d'aujourd'hui, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement; dans la suite il transporta sa Cour à *Kiu-fou*, qui est aujourd'hui une ville de *Chan-tong*, du district de *Yen-tcheou-fou*. Jusques-là
57 l'Empire avoit eté très-florissant. L'humanité, la 2581

Années de Cycle. justice, la droiture, les bonnes mœurs, les céré- *Années avant J. C.*
monies, *tout*, depuis *Hoang-ty* avoit eté en se
perfectionnant; mais bientôt tout changea de
face. Les neuf *Ly* que quelques-uns croient être
les neuf Gouverneurs de Province, & que quel-
ques autres assurent être neuf Ministres qui etoient
tous de la famille de *Ly-ché*; les neuf *Ly*, dis-je,
introduisirent une mauvaise doctrine, & avec
58 elle tous les vices auxquels les hommes pouvoient 2580
Le culte des mauvais Esprits introduit à la Chine. être enclins. Cette mauvaise doctrine consistoit
dans le culte dont ils oserent honorer les mau-
vais esprits.

59 *Chao-hao* s'etant relâché dans la pratique de ses 2579
devoirs, dit le *Ché-ki*, les neuf *Ly* n'eurent pas
de peine à renverser tous les fondemens de la
saine doctrine. C'est dans les siecles les plus re-
culés, ajoute *Ou-foung-hou-ché*, qu'il faut cher-
cher la source de tous les maux qui ont inondé
la terre.

60 Du tems des cinq *Ty* (*Chao-hao* est compté 2578
pour un des cinq *Ty*), les neuf *Ly* commen-
cerent à infecter l'Empire du poison d'une doc-
trine perverse. Mais ce fut sur-tout sous les *Han*
que les hommes furent bientôt entiérement cor-
rompus; & depuis ce tems le mal s'est perpétué
de génération en génération, & est devenu pres-
Second Cycle du premier Tri-cycle. que incurable. Les supérieurs ont méconnu le
prix de la vertu, cultivée pour elle-même.
1 L'intérêt particulier a eté l'unique mobile de 2577
Du regne de Chao-hao la vingt unieme. leurs actions, & ils ont cru remplir leur desti-
née, en ne travaillant que pour acquérir des
richesses, ou se procurer de vains honneurs.
2 De-là l'oubli, ou, pour mieux dire, l'ignorance 2576
3 crasse des devoirs d'humanité & de justice, dans 2575
4 laquelle la plupart d'entre eux ont vécu. Les in- 2574
5 férieurs, entraînés par leurs mauvais exemples, 2573

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

fur-tout féduits par une efpèce d'hommes d'un
6 genre de vie particulier (les *Ho-chang*, qu'on 2572
7 appelle communément en françois du nom de 2571
8 *Bonzes*), fe font livrés à toutes fortes d'excès. 2570
9 10 Ils ont ajouté foi aux vaines promeffes de ces 2569 2568
11 féducteurs qui leur faifoient efpérer tous les 2567
12 degrés de bonheur pour ce monde & pour l'autre. 2566
13 Ils fe font livrés à leurs preftiges, & ont cru par-là 2565
14 tous leurs devoirs accomplis. L'affurance qu'ils 2564
15 16 recevoient de l'efficacité de leurs prieres pour dé- 2563 2562
17 tourner de deffus eux, durant la vie & après la 2561
Du regne de Chao-hao la trente-feptieme.
mort, les malheurs dont ils fe croyoient me-
nacés, leur a tenu lieu de l'accompliffement de
leurs obligations les plus effentielles, &c. Tel
eft le fens des paroles de l'Auteur que je viens
18 de citer. Lui & la plupart des Savans de quelque 2560
19 nom, font remonter la décadence infenfible de 2559
20 la véritable doctrine chinoife, jufqu'au regne de 2558
21 *Chao-hao*. Ils conviennent tous, que c'eft fur-tout 2557
22 fous les *Han*, que cette doctrine a reçu le plus 2556
23 grand echec par l'etabliffement des Cénobites, 2555
24 qui introduifirent un culte qui n'avoit eu lieu 2554
25 jufqu'alors que dans les Indes, c'eft-à-dire le 2553
26 culte de *Fo*. Ils conviennent encore que c'eft du 2552
27 tems de *Chao-hao* que les maladies firent les plus 2551
28 grands ravages fur la terre, & que la vie des 2550
29 hommes commença à être confidérablement 2549
30 abrégée. 2548

31 Il n'eft pas jufqu'aux chofes infenfibles, qui 2547
Du regne de Chao-hao la cinquante-unieme
n'euffent part au dérangement univerfel, & les
elémens eux-mêmes fouffrirent leur altération.
Pourquoi cela, dit un Abréviateur d'hiftoire?
C'eft parce que l'homme lui-même changea le pre-
32 mier. Les femences de la bonne doctrine furent 2546
33 etouffées dans fon cœur, & les paffions y régne- 2545
34 rent en fouveraines, &c. 2544

Années du Cycle. — *Années avant J. C.*

Comme mon objet, en ecrivant ceci, est de
35 fournir, autant qu'il sera possible, des sujets de 2543
36 comparaison entre l'*Histoire chinoise* & l'His- 2542
37 toire des peuples qui ont eté les premiers habi- 2541
38 39 tans de notre globe, je tâche de ne rien omettre 2540 2539
40 de ce qui a eté dit d'un peu essentiel sur ces 2538
41 anciens tems par des Auteurs non suspects, qui 2537
42 jouirent de l'estime générale de leurs compa- 2536
43 triotes. Les matériaux que je rassemble pourront 2535

Du regne de Chao-hao *la soixante-troisieme.* — *Nachor, dix-neuvieme Patriarche, meurt âgé de deux cens quarante-huit ans.*

être mis en œuvre par quelque habile main. Je
dirai donc avant de finir le regne de *Chao-hao*,
44 que quelques-uns prétendent que le Prince qu'on
45 46 dit avoir eté le second des fils de la principale 2534
47 epouse de *Hoang-ty*, ne fut pas celui qui suc- 2533 2532
48 céda à son pere. Le successeur de *Hoang-ty*, 2531
49 disent-ils, fut *Hicou*, l'aîné des deux fils qu'il 2530
50 eut de la fille de *Fang-lei-ché*, sa seconde epouse. 2529
51 52 Les Grands de l'Empire le nommerent d'une 2528 2527
53 commune voix, & il prit les rênes du Gou- 2526
54 vernement sans contradiction. Il s'appelloit *Hi* 2525

Du regne de Chao-hao *la soixante-quatorzieme.*

de son nom propre; *Hieou* n'etoit que son sur- 2524

Abraham naît cette année. Son pere Tharé étant âgé de cent trente ans.

nom. On lui donna ensuite les titres de *Chao-*
55 *hao*, *Kin-tien-ché*, après son elévation sur le
56 trône, &c. 2523

57 De quelque maniere que la chose soit, disent 2522
58 quelques Critiques, *Chao-hao* est le successeur 2521
59 immédiat de *Hoang-ty*. Que ce *Chao-hao* soit 2520
60 *Hiuen-yao*, le second des fils de *Lei-tsou*, prin- 2519
cipale epouse de *Hoang-ty*, ou qu'il soit *Hieou*, 2518

Troisieme Cycle du premier Tri-cycle

l'aîné des deux fils qu'eut *Hoang-ty* de *Tsié*, sa
seconde epouse; cela n'intéresse en rien l'essen-
1 tiel de l'Histoire. Je laisse aux Chinois le soin de 2517

Du regne de Chao-hao *la quatre-vingt-unieme.*

discuter ce point de critique, & je finis en disant,
avec l'Historien, qu'après un regne de quatre-
vingt-quatre ans, *Chao-hao* mourut à la centieme
2 année de son âge. 2516

Années du Cycle. — *Années avant J. C.*

Son corps fut déposé à *Yung-yang*, montagne
qui est près de *Kiu fou-hien*, dans le district de
Yen-tcheou-fou d'aujourd'hui. C'est pour cette
raison que *Chao-hao* est aussi appellé *Yun-yang-ché*,
3 suivant l'*Y-toung-ché*. La sépulture de ce Prince 2515
est à l'est de celle de *Hiuen-yuen*, autrement dit
Hoang ty, & à deux lys de distance au nord-est
de la ville de *Kiu-fou-hien*. Il y a dans cette sépul-
ture une statue de pierre, les huit *Koua* gravés
4 sur la pierre, & une espece d'autel aussi de pierre, 2514
sur lequel chaque année, à un tems déterminé,
on va faire les cérémonies accoutumées pour
honorer la mémoire de cet ancien Empereur.

5 *Tchouan-hiu*, *Kao-yang-ché*, fils de *Tchang-y* & 2513
petit-fils de *Hoang-ty*, prit les rênes du gouver-
nement après *Chao-hao* son oncle.

Premiere année du regne de Tchouan-hiu.

Abraham etoit alors dans sa douzieme année de son âge.

6 Il est bon de remarquer en passant, que l'Empire 2512
7 n'etoit point encore héréditaire. Il ne passa de pere 2511
8 en fils, par voie de légitime succession, que du 2510
9 tems du grand *Yu*. Dans les premiers tems de 2509
10 la Monarchie, les Grands, les Ministres, & les 2508
11 principaux d'entre les Magistrats choisissoient 2507
12 celui qu'ils croyoient le plus en etat de le bien 2506
13 gouverner, le mettoient à leur tête, & le procla- 2505
14 moient Empereur. Il paroît néanmoins que l'Em- 2504
15 pereur régnant désignoit son successeur, & que 2503
16 l'on s'en rapportoit pour l'ordinaire au choix 2502
17 qu'il avoit fait. C'est ainsi qu'en agit *Chao-hao*, 2501
18 lorsque, dix ans avant sa mort, il choisit son 2500
19 neveu, qui n'etoit encore qu'à la dixieme de son 2499
20 âge, pour s'en servir dans l'administration des 2498
21 affaires, ou plutôt pour le faire instruire sous 2497
22 ses yeux dans le grand art du gouvernement. Il lui 2496
23 donna la préférence sur ses propres enfans, parce 2495
24 qu'il connut qu'il etoit plus propre qu'eux à re- 2494
25 médier aux maux dont l'Empire etoit affligé, & à 2493

corriger

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

corriger les abus qui s'etoient gliffés dans tous les
26 ordres de l'etat. La *faine doctrine*, difent les Glof- 2491
27 fateurs, n'avoit plus ou prefque plus de partifans. 2490
28 L'amour du merveilleux avoit introduit les vaines 2489
29 pratiques de la magie. Ingrats envers le Ciel, 2488
30 31 infenfibles aux bienfaits dont il les avoit com- 2487 2486
32 blés, les Grands, comme le Peuple, ne lui ren- 2485
33 doient plus le culte qui avoit eté etabli par les 2484
34 Anciens. Chaque maifon, chaque famille avoit 2483
35 36 fes fuperftitions particulieres & fes facrifica- 2482 2481
37 teurs propres. On offroit indiftinctement à tous 2480
38 les efprits; on evoquoit les ombres, on croyoit 2479
39 que les uns & les autres pouvoient procurer les
biens & ecarter les maux. Le mal etoit univerfel
40 & prefque fans remede. Il falloit à *Chao-hao*, 2478
41 un fucceffeur qui fût tout-à-la-fois vertueux & 2477
42 eclairé, & qui réunît dans fa perfonne l'amour 2476
de l'ordre, avec la fermeté néceffaire pour le
faire obferver : tel etoit le fils de *Tchang-y*.

Du regne de Tchouan-hiu *la trente-huitieme.* | *La quarante-neuvieme de l'âge d'Abraham.*

43 Ce *Tchang-y*, comme on l'a déjà vu, etoit le 2475
fils aîné de *Hoang-ty*. Il epoufa la fille de *Chou-chan-ché*, connue fous le nom de *Tfang-pou* &
44 fous celui de *Niu-chou*, dont il eut un fils qu'il 2474
appella *Ki*. C'eft ce même *Ki* qui fut Empereur
après *Chao-hao*, & qui eft connu fous les noms
de *Tchouan-yu* & de *Kao-yang-che*. Ce dernier
nom n'eft proprement qu'un titre qu'on lui donne
45 à l'occafion du changement qu'il fit en trans- 2473
46 férant la Cour à *Ty-kieou*, où elle etoit quand 2472
il prit poffeffion de l'Empire au pays de *Kao-yang*.

47 *Ty-kieou*, fuivant *Hoang-fou-mi*, eft le même 2471
endroit que celui qu'on nommoit de fon tems,
& qu'on nomme encore aujourd'hui *Pou-yang*,
dans le diftrict de *Toung-kiun*. On lit dans l'*Y-*
48 *toung-tche*, que dans le diftrict de *Tay-ming-fou*, à 2470

Années du Cycle. | Années avant J. C.

soixante-dix lys au nord-est de *Hoa-kien*, près
d'un village nommé *Tou-chan-tsoun*, il y a une
forteresse du nom de *Ty-kieou*, & que c'etoit
apparemment dans ce lieu qu'etoit la ville de
Ty-kieou du tems de *Tchouan-yu*. Le même *Y-*
toung-tché, ajoute qu'à vingt-cinq lys de distance,
à l'est de *Kai-tcheou*, il y a une forteresse du
nom de *Tchouan-yu*, qu'on appelle aussi *Toung-*
kou-tcheng; mais comme à trois lys de distance
au nord-est de *Lin-ho-kien*, il y a une autre for-
52 teresse qui porte le nom de *Tchouan-yu-tcheng*,
on ne peut assurer lequel de ces lieux fut le
véritable séjour de cet ancien Empereur. On peut
53 croire, conclut *Ly-toung*, que *Tchouan-yu* a 2465
demeuré tantôt dans l'un & tantôt dans l'autre.

Du regne de Tchouan-hiu *la quarante-neuvieme.* | *De l'âge d'Abraham la soixantieme.*

On me pardonnera de m'appesantir ainsi sur
des minuties; ce que j'en fais est pour prouver
que les Chinois n'ont aucun doute sur la réalité
de l'existence de leurs premiers Souverains. Je
reviens à l'Histoire.

54 *Tchouan-hiu*, *Kao-yang-ché*, avoit les eaux pour 2464
symbole, & fut nommé Roi des eaux, parce
55 qu'il avoit, dit on, toutes les vertus de cet elé- 2463
ment. Il préféroit la couleur rouge à toutes les
autres.

56 Il tint d'abord sa Cour à *Ty-kieou*, d'où il la 2462
transféra ensuite à *Kao-yang* dans le lieu même
où est aujourd'hui *Ki-hien*, ville du troisieme
ordre, dans le district de *Kai-fong-fou*.

57 Il partagea l'Empire en neuf *Tcheou* ou Pro- 2461
vinces, dont les districts respectifs, dit l'*Y-toung-*
tché, embrasserent tous les Royaumes connus.
Quoiqu'il soit marqué dans le *Chou-king*, conti-
nue t-il, que le grand *Yu* partagea aussi l'Empire
en neuf *Tcheou* ou Provinces, il ne faut pas
58 croire que ce partage ait eté fait pour la premiere 2460

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

fois sous *Yu*. Le *Ouen-hien-toung-kao*, & les autres livres qui jouissent, comme lui, de l'estime générale, en assignent la premiere epoque sous le regne de *Tchouan-yu*.

59 Il créa cinq nouveaux Magistrats. *Tchouan-hiu*, 2459
dit le *Ché-ki*, ne pouvoit pas se ressouvenir de bien loin. Il commença par former des maîtres pour l'instruction du Peuple, & ces maîtres furent les quatre fils de *Chao-hao*, & un des
60 petits-fils de *Hoang-ty*. Les quatre fils de *Tchao-* 2458
hao sont *Tchoung*, *Kai*, *Sieou* & *Hi*. *Ly* est le nom du petit-fils de *Hoang-ty*, &c.

Premier Cycle du second Tricycle.

1 *Du regne de* Tchouan-hiu, *la cinquante-septieme.* *Tchoung* & *Ly* furent chargés des affaires qui regardent le Ciel & la Terre, ainsi que du soin de faire rendre aux Esprits & aux Hommes ce qui leur est respectivement dû. 2457 *De l'âge d'Abraham la soixante huitieme.*

Tchouan-hiu marqua les changemens qu'il falloit faire aux calculs & aux observations. Il assigna la Lune *Yn* (la troisieme dans l'ordre du Cycle)
2 pour le commencement du Calendrier. 2456

La Terre, dit le *Ché-ki*, etant simplement *Yn*,
3 est placée fixement dans le milieu. Le Ciel etant 2455 *Abraham âgé de soixante-dix ans, quitte par ordre du*
Yang, surnage pardessus, l'environne, & tourne
4 continuellement autour d'elle; mais comme il ne présente que des images confuses, l'Empereur
5 en fit une représentation, sur laquelle il assigna 2454 *Dieu Ur de Chaldée, sa patrie, & vient avec son pere Tharé demeurer à*
un point par où on compteroit son commencement. Il y distingua avec exactitude les pleins & les vuides, ce qui monte & ce qui descend. Cette année le commencement du Printems fut 2453 *Carran.*
compté pour le premier jour de la premiere Lune; les cinq planetes s'etant réunies dans le Ciel, passerent dans la constellation *Yng-che*.

6 Il fit composer la musique *Tcheng-yun*, & voulut que ce fût par elle qu'on commençât la cérémonie. L'Empereur, dit le *Ché-ki*, ordonna

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

à *Fei-loung* de ſe conformer aux ſons que pro-
6 duiſent les huit vents, & de compoſer le can- 2452
tique *Koui-choui*, pour obtenir la température
d'air néceſſaire à la production des choſes. Il fit
faire des cloches avec du métal fondu; il fit
compoſer les airs *Ou-ki* & *Lou-yng* dans leſquels
l'*Yng* & l'*Yang* s'accordent; & l'on fit uſage de
7 tout cela, lorſqu'il ſacrifioit au *Chang-ty*. C'eſt 2451
ce qu'on déſigne par le cantique *Koui-choui*.

8 Le *Che-y*, après avoir expliqué quels ſont les 2450
huit vents aux ſons deſquels *Fei-loung* eut ordre
de ſe conformer, conclut en diſant : pour ce
qui eſt du ſens du cantique *Koui-choui*, j'avoue
que je ne l'entends pas.

9 Tous les Auteurs s'accordent à faire l'eloge de 2449
Du regne de Tchouan-hiu *la ſoixantieme* — *Tchouan-yu*, comme etant un des plus grands — *Vocation d'Abraham. Commencement du Peuple Hébreu.*
Empereurs qu'ait eus la Chine. Il joignoit un
eſprit ſupérieur à une prudence conſommée. Il
etoit ſavant, & il entendoit très-bien les affaires
10 pour toutes les choſes qui ſont de l'uſage ordi- 2448
naire de la vie; la terre fut ſon modele, & il ſe
conforma exactement à l'etat où etoit alors le
Ciel, pour régler les ſaiſons. Pour ne pas ſe
11 tromper dans l'adminiſtration de la juſtice, il 2447
imploroit le ſecours des Eſprits; & pour que
ſes ſacrifices fuſſent agréables au Ciel, il y appor-
toit une intention droite, & avoit ſoin de ſe puri-
12 fier avant de les offrir. 2446

Son Empire s'etendit juſqu'à *Yo-ling* du côté
du nord, juſqu'à *Kiao-tché* du côté du midi, juſ-
qu'à *Pan-mou* du côté de l'eſt, & juſqu'à *Lieou-*
13 *cha* du côté de l'oueſt. 2445

14 *Yo-ling* eſt ce qu'on appelle aujourd'hui *Chun-* 2444
tien-fou ou Péking; *Kiao-tché* eſt la Cochinchine;
Pan-mou eſt le nom d'une montagne qui eſt dans
la mer orientale: cette montagne s'appelle au-

Années du Cycle. — *Années avant J. C.*

jourd'hui *Tou-so*; *Lieou-cha* est aux extrémités du
15 *Chan-si.* 2443

Tchouan-hiu epousa d'abord la fille de *Tseou-lou-ché*, dont il eut un fils auquel on donna le nom de *Lo-ming*. Il epousa en second lieu la
16 fille de *Cheng-fen-ché*, dont il eut *Kiuen-tchang*. 2442
Les autres femmes lui donnerent *Kioung-tchan*
17 & *Tao-ou*. Ce dernier fut un Prince stupide, 2441
incapable de quoi que ce soit. Pour ce qui est de *Lo-ming*, il prit dans la suite le surnom de *Sée*; il fut pere de *Pe-kouen*, qui eut pour fils le grand *Yu*, fondateur de la premiere Dynastie, dite la
18 Dynastie des *Hia*, parce que le premier des titres 2440
de *Yu* fut celui de Prince de *Hia* (*Hia-heou-ché*).

Du regne de Tchouan-hiu, la soixante-quatorzieme.

Kiuen-tchang eut de son epouse *Niu-kiao*, un fils qui porta d'abord le nom de *Ly-hoei*, & ensuite celui de *Ou-hoei*. *Ou-hoei* fut pere de *Lou-tchoung*,
19 & *Lou-tchoung* eut six fils, dont les noms sont 2439
Fan, *Houi-lien*, *Tsien-kang*, *Houi-jin*, *Tsao-sing*, *Ki-lien*.

Ou-hoei fut, sous le regne de *Kao-sin*, Mandarin du titre de *Tchou-young*. *Fan*, son petit-fils, fut fait gouverneur du pays de *Koun-ou*; *Tsien-kan*, un autre de ses petits-fils, eut en partage le
20 pays de *Peng*; ce qui lui fit donner le nom de 2438
Peng-tsou. *Peng-tsou* fut grand-pere de *Yuen-tché*, qui fut fait gouverneur du pays de *Ouei*, & qui est connu sous le nom de *Ché-ouei*. Le pays de *Koun-ou* & de *Ouei* furent erigés en principautés sous la Dynastie des *Hia*, & les Princes qui les gouvernerent eurent le titre de *Heou* & de *Pe*.

Abraham âgé de quatre-vingt-six ans, a un fils d'Agar, sa concubine. Ce fils fut nommé Ismaël. Il est le pere des Ismaëlites, des Agaréniens, des Arabes, & de plusieurs autres Peuples, suivant le sentiment de quelques-uns; mais ce sentiment n'est

Ki-lien, le sixieme des fils de *Lou-tchoung*, prit le surnom de *Mi*. Ses descendans furent Souverains du royaume de *Tchou*.

Kioung-tchan, troisieme fils de *Tchouan-hiu*,

Années du Cycle. | Années avant J. C. pas fondé du moins par rapport aux Arabes, puisqu'ils régnoient à Babylone avant la naissance d'Abraham.

fut pere de *King-kang; King-kang* le fut de *Kiu-ouang; Kiu-ouang* de *Kiao-nieou; Kiao-nieou* de *Kou-seou;* & *Kou-seou* eut pour fils le célebre *Chun*, qui fut Empereur après *Yao*. Un des descendans de *Tchouan-hiu*, dont le nom etoit *Niu-sieou*, fut pere de *Ta-yé. Ta-yé* eut de *Niu-sin* sa légitime epouse, *Ta-fei*, connu sous le nom de *Pe-y*, le même qui aida le grand *Yu* dans l'importante affaire de l'ecoulement des eaux. L'Empereur *Chun* lui donna le surnom de *Yng*, & le grand *Yu* ne dédaigna pas de l'honorer après sa mort à l'egal de ses propres ancêtres. Dans la suite des tems, les descendans de *Ta-lien*, fils aîné de ce même *Pe-y*, furent Rois de *Tsin* & de *Tchao*.

21 On lisoit autrefois dans le *Chou-ki*, disent les Auteurs du *Houi-pien*, que *Tchouang-hiu*, *Kao-yang-ché* avoit huit fils qui portoient tous le nom de *Kai*. On lisoit encore dans le même livre, que *Kioung-tchan* n'etoit que le grand-pere de *Chun;* mais il y a long-tems que les Savans ont corrigé ces erreurs; c'est pourquoi on n'en parle plus aujourd'hui. Par ces paroles du *Houi-pien*, on peut conclure que le *Ché-ki*, tel qu'on l'a dans les nouvelles editions, est purgé de la plu- 2437

22 part des fautes qui avoient echappé à *Sée-ma-tsien* lorsqu'il le composa. La réflexion que je fais ici, peut avoir son utilité. Après un regne de soixante-dix-huit ans, *Tchouan-hiu* mourut à la quatre-vingt dix-septieme année de son âge; son corps fut déposé à *Pou-yang*. 2436

23 *Ty-kou*, *Kao-sin-che*, fils de *Kiao-ki* & petit-fils de *Chao-hao*, monte sur le trône; il eut le bois pour symbole, & fut nommé Roi des Bois. Il préféroit la couleur noire à toutes les autres. 2435

24 Suivant le *Ché-ki*, il avoit pour nom propre *Ki*, & pour surnom *Hiuen*, *Siuen* ou *Tsiuen*, car 2434

Années du Cycle. | | Années avant J. C.

il peut se prononcer de ces trois façons. Il etoit na-
25 turellement sage, & sa vertu fut plus qu'ordinaire. 2433
26 Il n'avoit encore que quinze ans lorsque *Tchouan-* 2432
kiu lui fit part du gouvernement, & lui donna 2431
27 pour apanage le pays de *Sin.* A l'âge de trente
28 ans il fut déclaré *Fils du Ciel* & successeur de 2430
29 *Kao-yang-ché*, & comme le pays de *Sin* fut le 2429
30 lieu d'où il fut tiré pour donner des loix à tout 2428
31 l'Empire, il prit le nom de *Kaô-sin-ché.* 2427
32 Il tint sa Cour au pays de *Po.* Ce pays, sui- 2426
vant l'*Y-toung-tché* cité par *Lieou-houng*, etoit 2425
33 près de *Koui-te-fou*, ville du premier ordre dans
34 la province du *Ho-nan.* La ville de *Po* est dési- 2424
35 gnée à quarante-cinq lys au sud-est de la ville 2423
de *Koui-te-fou* d'aujourd'hui. C'est dans cet endroit, 2422
36 dit *Lieou houng*, que *Ty-kou*, pere de *Sié*, tenoit 2421
37 sa Cour, & où *Tcheng-tang*, fondateur de la Dy-
38 nastie des *Chang*, transféra la sienne du pays de 2420
39 *Chang-kieou* où il la tenoit auparavant. *Hoang-* 2419
40 *fou-mi* dit que le pays de *Meng* est le *Po* du 2418
nord, qu'on appelloit aussi *King-po*; que le 2417
41 pays de *Kou-chou* est le *Po* du Midi, celui-là 2416
42 même où *Tcheng-tang* alla tenir sa Cour, après
43 qu'il eut eté appellé à gouverner l'Empire; & 2415
que le pays de *Yen-ché* & le *Po* occidental ou 2414
44 de l'ouest, est le même que *Pan-keng*, dix- 2413
45 septieme Empereur de la Dynastie, choisit pour
46 être le lieu de sa Cour (l'an 1401 avant l'Ere 2412
47 chrétienne). Les trois *Po* dont il est parlé dans 2411
48 l'article ou chapitre *Ly-tcheng* du *Chou-king*, con- 2410
49 tinue *Hoang-fou-mi*, sont ceux dont je viens de 2409
50 parler. Mais comme les anciens livres ont eté 2408
brûlés, il est difficile de savoir au juste lequel
51 de ces trois *Po* est le véritable lieu où *Ty-kou* 2407
52 tenoit sa Cour. 2406
53 *Ty-kou* composa la musique *Lou-yng*, ou, pour 2405

Années du Cycle. — Années avant J. C.

mieux dire, fit composer la musique *Lou-yng*, par
54 laquelle il voulut que l'on commençât la céré- 2404
55 monie. 2403

56 L'Empereur, dit le *Ché-ki*, donna à *Hien-ho* 2402
l'inspection générale sur tout ce qui concernoit
la Musique, & lui ordonna de faire des cantiques
57 & de composer des airs. Il chargea *Tsoui* du soin 2401
58 des cloches, des *King* & des tambours de peau ; 2400
59 & *Ling-kouang* eut ordre de veiller sur les ins- 2399
60 trumens à vent, tels que le *Hiuen* & le *Tché*. 2398
Second Cycle du second Tricycle. On composa une musique à laquelle on donna
le nom de *Lou-yng*. Dans cette musique, dit le
1 *Du regne de Ty-kou la trente neuvieme,* *Che-y*, on célébroit le Ciel, la Terre, les quatre 2397
Saisons, & tout ce que les uns & les autres
offrent de brillant & de bon.

Ce Prince passe dans l'esprit des Chinois pour
un très-grand Empereur. Le *Ché-ki* fait son eloge 2396
2 en ces termes : *Ty-kou* savoit employer chaque
3 chose à son usage propre, & il en tiroit toujours 2395
le meilleur parti possible. Il n'etoit point attaché
4 à sa propre personne, & l'amour-propre ne fut 2394
5 jamais un défaut chez lui. Il etoit si eclairé, qu'il 2393
6 savoit les choses eloignées comme si elles s'e- 2392
7 toient passées sous ses yeux; rien ne lui echap- 2391
poit ; comme le Ciel, il etoit equitable à l'egard
8 de tout le monde. Quoiqu'il aimât tendrement 2390
9 son Peuple, il ne se dépouilloit jamais de cette 2389
10 majesté qui attire le respect ; & quoiqu'il fût na- 2388
turellement complaisant & compatissant, sa fer-
meté n'en etoit pas moins inébranlable. Il se
gouvernoit lui-même comme il gouvernoit les
11 autres. Il connoissoit les richesses de la terre, & 2387
il apprit à ses sujets la véritable maniere de se
12 les procurer. Instruit du cours du Soleil & de la 2386
Lune, il savoit quand il falloit aller au-devant
13 ou les accompagner. Plein de respect pour les 2385

Esprits

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

Esprits & pour les Ombres, il rendoit aux uns
14 & aux autres les honneurs qui leur sont dus. Sa 2384
15 figure etoit des plus brillantes; mais les vertus 2383
16 dont il etoit orné, brilloient encore davantage. 2382
17 Tous les mouvemens de son corps etoient tou- 2381
18 jours à propos. Ses habits n'etoient ni précieux, 2380
19 ni vils; il gardoit en toutes choses ce juste milieu 2379
20 qui fait la perfection. Sa gloire s'etendit aussi 2378
21 loin que les rayons du Soleil & la clarté de 2377
22 la Lune, & son empire fut celui de l'univers 2376
23 entier. 2375

Du regne de Ty-kou la soixante-unieme.

Ty-kou avoit epousé la fille de *Yeou-tay-ché*, laquelle, sous le nom de *Kiang-yuen*, eut le rang de légitime & premiere epouse. Il en eut un fils qui fut appellé *Ki*. La naissance & l'education de ce fils ne furent pas dans l'ordre ordinaire, ce
24 qui fut cause, peut-être, qu'il ne fut pas désigné 2374
pour être le successeur de son pere dans le gouvernement de l'Empire. Dans la suite des tems l'Empereur *Chun*, frappé de son mérite, l'eleva
25 à la dignité de *Heou-tchi*. C'est de ce *Ki* que le 2373
fondateur de la Dynastie des *Tcheou* tire son origine.

La seconde epouse de *Ty-kou* s'appelloit *Kien-*
26 *ty*. Elle etoit fille de *Yeou-soung-che*, & fut mere 2372
du fameux *Sié*, que *Chun* mit au nombre de ses Ministres, en lui donnant le titre de *Sée-tou*, C'est de lui que descendent le fondateur de la Dynastie
27 des *Chang*, & le célebre Philosophe connu en 2371
Europe sous le nom de Confucius.

King-tou, fille de *Tchen-foung-che*, fut sa troi-
28 sieme epouse. C'est d'elle que naquit l'illustre & 2370
sage *Yao*, sous lequel arriva ce déluge qui fit tant de ravages à la Chine. Il fut Empereur sous le nom de *Tao-tang-ché*.

Sa quatrieme epouse, nommée *Tchang-y*, etoit

Années du Cycle. fille de *Tseou-ché*, autrement dit *Tseou-tsée-ché*. Elle *Années avant J. C.*
eut deux fils, dont l'aîné, qui portoit le nom de
29 *Tché*, succéda à son pere *Ty-kou*, & le second, 2369
qui s'appelloit *Che-tchen* & *Ngo-pe*, fut un homme
moins qu'ordinaire & presque imbécille.

Du reste, les titres de premiere, seconde,
troisieme & quatrieme epouses, ne désignent
dans l'Histoire chinoise, que les rangs qu'occu-
30 poient les différentes femmes des Empereurs. Si 2368
l'etiquette du Palais etoit alors ce qu'elle est
aujourd'hui, on donneroit à la premiere epouse
le titre d'Impératrice, & aux trois autres le titre
de Reines du premier, second & troisieme ordres.
Je fais cette remarque, afin qu'on ne croie pas
31 que ces femmes se sont remplacées après la mort 2367
l'une de l'autre.

Ty-kou meurt à l'âge de quatre-vingt dix-neuf ans ou de cent un ans.

Après un règne de soixante-dix ans, *Ty-kou*
cessa de vivre à la quatre-vingt-dix-neuvieme
année de son âge, ou plutôt à la cent unieme;
car, suivant le *Ché-ki*, il avoit trente ans révolus
quand il monta sur le trône. Son corps fut déposé
à *Toun-kieou*.

32 *Ty-kou* eut pour successeur immédiat *Ty-tché* 2366
l'aîné des deux fils qu'il avoit eus de *Tchang-y*
sa quatrieme epouse. *Ty-tché* n'avoit aucune
des bonnes qualités qui font les grands Empe-
reurs, & il avoit tous les défauts qui auroient

Premiere année du regne de Ty-tché

33 dû le faire exclure de l'Empire, s'il n'avoit eu 2365
soin de les cacher du vivant de son pere. Mais
34 à peine fut-il sur le trône, qu'il s'abandonna à 2364
toutes sortes d'excès. Tel est le portrait que
l'Histoire fait de ce Prince. Son regne, dit le

Naissance d'Esaü & de Jacob.

35 *Ché-ki*, commença l'année *Kia-ou*, trente-unieme 2363
du Cycle de 60, à dater depuis la mort de son
36 pere, & finit l'année *Kia-tchen*, quarante-unieme 2362
du même cycle. Ainsi depuis l'année *Y-ouei*,

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

37 trente-deuxieme du Cycle, qui est comptée pour la premiere du regne de *Ty-tché* jusqu'à l'année *Kia-tchen*, quarante-unieme du Cycle; qui est celle de la déposition de ce Prince, il y a neuf ans accomplis. 2361

38 Les Princes & les Grands, voyant que *Ty-tché*, par sa mauvaise conduite, déshonoroit le trône de ses Ancêtres, l'obligerent à y renoncer. Ils 2360

39 proclamerent tout d'une voix son frere *Yao*, & lui donnerent l'auguste titre de *Fils du Ciel*, dont ils le croyoient digne par ses vertus & ses belles qualités. 2359

40. *Du regne de* Ty-tche *la neuvieme & derniere année.* Quoique depuis *Ty-tché* en remontant (apparemment jusqu'à *Hoang-ty*), on puisse déterminer l'âge & les regnes des différens Empereurs, dit *Kin-lien*, cité par *Nan-suen*, il n'est pas aisé de les déterminer suivant l'ordre des Cycles. Il suffit pour le présent que nous sachions combien de tems ils ont vécu, & combien d'années ils ont donné des loix au monde. 2358 *Commencemens de la seconde Dynastie des Princes de Tanis ou des Rois Pasteurs*

41 Kia-chen. *Premiere année du regne de* Yao. *Ty-yao*, Prince de *Tang* sous le titre de *Heou*, est elevé à la sublime dignité *de Fils du Ciel*, & tient sa Cour à *Ping-yang*. On lui donne le feu pour symbole, & on l'appelle *Roi du feu*, parce qu'il avoit les qualités qu'on attribue à cet elément. 2357

C'est de cette premiere année du regne de *Yao* que les Chronologistes les plus exacts & tous les Historiens de l'Empire partent comme d'un point fixe, pour marquer avec les caracteres cycliques la durée non interrompue de leur Monarchie; durée, disent-ils, qu'ils renferment par ce moyen, dans les justes bornes d'une certitude contre laquelle il n'y a pas le moindre doute à former.

On a vu dans le discours préliminaire, comment

l'Empereur, aujourd'hui régnant, a cru devoir remonter encore plus haut, & assigner pour premiere époque de la certitude chronologique, la soixante-unieme année du regne de *Hoang-ty*, c'est-à-dire, l'an 2637 avant J. C.

A l'aide du brillant flambeau dont cet illustre Prince n'a pas dédaigné d'eclairer la république littéraire de son vaste Empire, je n'ai pas craint de pénétrer dans l'obscurité de ces premiers tems, & je vais parcourir d'un pas rapide les routes très-peu battues de l'Histoire la plus etendue qui soit dans l'Univers.

Cependant comme nos Savans d'Europe se plaignent que les commencemens des Annales chinoises manquent de faits & de détails, faute desquels, disent-ils, l'Histoire de la Chine n'a aucune prérogative sur les Histoires des autres Nations, je tâcherai de les satisfaire, en rapportant par le menu tout ce que je croirai pouvoir contribuer à les faire revenir de leurs préjugés.

Le nom de *Yao*, dit le *Ché-ki*, etoit *Fang-hiun*, & son surnom *Y-ki*. Il etoit frere cadet de *Tché*, fils *Ty-kou*, *Kao-sin-ché*, & petit-fils de *Hoang-ty* à la seconde génération, c'est-à-dire, petit-fils du petit-fils de *Hoang-ty*. *King-tou*, sa mere, fille de *Tcheng-foung-ché*, le conçut sous l'heureux présage d'un dragon rouge ; & lorsqu'elle fut au quatorzieme mois de sa grossesse, elle le mit au monde à *Tan-ling*.

41 *Premiere année du regne de* Yao. *Yao* fut élevé dans le Royaume de *Y*, dont la famille de sa mere etoit en possession. Il passa ensuite dans le pays de *Ki*; & c'est pour rappeller le souvenir du séjour qu'il fit dans ces deux endroits, qu'on lui donna le nom de *Y-ki-ché*. 2357

Années de Cycle. | *Années avant J. C.*

Il n'etoit encore qu'à la *treizieme* année de son âge, quand *Ty-tché* le jugea digne d'avoir part au gouvernement, en lui assignant le pays de *Tao* pour apanage.

A l'âge de quinze ans, il fut fait Prince du *Tang* avec le titre de *Heou.*

L'année d'après, *Ty-tché* etant dans la neuvieme de son regne, & s'etant rendu par sa mauvaise conduite un objet de mépris pour le Ciel & pour les hommes, les Grands de l'Empire le déposerent unanimement, choisirent *Yao* pour régner en sa place, & le proclamerent fils du Ciel à *Ping-yang*, où il tint d'abord sa Cour. Il choisit la lune *Ping-yu*, autrement dite la lune du Tigre, troisieme dans l'ordre du cycle, pour être la premiere de l'année civile.

Kin-lien dit à cette occasion que *Yao* ne fit que se conformer au réglement qui avoit déjà eté fait sous *Tchouan-hiu*, par lequel l'année devoit commencer à la lune *Ping-yn.* Ce réglement fut confirmé de nouveau par le grand *Yu*, suivant le *Tchoung-tché. Yao* naquit l'année *Kia-chen* (vingt-unieme du Cycle) & monta sur le trône l'année *Kia-tchen* (quarante-unieme du
41 *Premiere année du regne de* Yao. Cycle); d'où il résulte qu'il etoit dans la vingt-unieme année de son âge, lorsqu'il fut fait Empereur, & non pas dans la seizieme comme le dit le *Ché-ki.* Le plus grand nombre des Critiques, & l'Historien avec eux, se décident pour ce dernier, & leur sentiment est aujourd'hui suivi de tout le monde. Mais quand même les sentimens seroient partagés sur l'âge qu'avoit *Yao* lorsqu'il monta sur le trône, il n'en résulteroit que des doutes sur la durée totale de sa vie, mais non sur celle de son regne. *Yao*, dit le *Chou-king*, chapitre *Yao-tien*, etoit un Prince 2357

Années du Cycle. | Années avant J. C.

d'un mérite accompli. Son respect etoit eclairé, sa science réfléchie : il etoit toujours en paix avec lui-même, il etoit condescendant avec sincérité, il etoit véritablement humble. Sa gloire se répandit des quatre côtés, & remplit le haut & le bas. Connoissant tout ce que la vertu a de plus sublime, il aimoit tendrement ses proches *de neuf degrés*, & ses proches vécurent entre eux dans une union intime. Il instruisoit son Peuple, connut clairement ses devoirs & les pratiqua. Il pacifia les différens Royaumes, & le *Peuple des têtes noires*, qui s'etoit perverti, vécut en paix comme les autres.

Comme mon objet ici est d'entrer dans tous les détails du commencement de l'Histoire chinoise, on me permettra de rapporter ce que disent les Interpretes en eclaircissant ce passage du *Chou-king*. Les proches de *neuf degrés*, dit le *Koung-tchouan*, se comptent depuis le trisaïeul jusqu'au fils de l'arriere-petit-fils. Par le *Peuple des têtes noires*, il faut entendre le grand nombre, au sentiment de plusieurs Auteurs graves. Quand *Yao* prit les rênes du gouvernement, la discorde régnoit en général parmi les hommes.

41 Premiere année du regne de Yao. *Yao*, continue le *Chou-king*, chargea les Astronomes *Hi*, *Ho*, du soin de calculer & d'observer. 2357
Il leur ordonna d'instruire le Peuple de la connoissance des tems, &c. *Voy.* dans les Discours préliminaires, pag. 94 & suiv. Selon *Chao-tsée*, dans le livre intitulé *Hoang-ki-king*, tout ce qu'on vient de dire doit être placé sous la premiere année du regne de *Yao*. Les livres faits sous les *Han* orientaux, sous les *Tsin* qui vinrent après eux, en disent de même, & suivent en cela le *Tchun-tsieou* : d'où l'on peut conclure, dit le Glossateur que j'ai sous les yeux, que *Yao* regarda l'Astronomie

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

42 *Seconde année du regne de* Yao. comme le point le plus essentiel de son gouvernement, puisque ce fut celui-là même qui mérita le premier de ses soins. 2356

Yao ordonna à *Hi* & *Ho* de composer des regles pour l'intercalation des Lunes, de déterminer exactement les quatre saisons, & de rendre l'année complète. Les interprètes font ici leurs

43 *Troisieme année du regne de* Yao. efforts pour deviner la méthode qui fut alors employée. Voyez l'Histoire sous la seconde année du regne de *Yao*, le commentaire du *Chou-king* sous le chapitre *Yao-tien*, &c. 2355

Sous la troisieme année du regne de *Yao*, *Nan-siuen* fait une remarque que je vais rapporter, & à laquelle il est bon qu'on fasse attention. Confucius, dit-il, commence *Tchun-tsieou* la quarante-neuvieme année du regne de *Ping-ouang*, l'année *Ki-ouei*, cinquante-sixieme du Cycle, & le finit à la trente-neuvieme année du regne de *King-ouang*, l'année *Keng-chen*, cinquante-septieme du Cycle (la quarante-neuvieme année du regne de *Ping-ouang*, répond à l'an 722 avant J. C.). 2354

44 *Quatrieme année du regne de* Yao. Cet intervalle de tems, continue *Nan-siuen*, renferme 242 ans. Il n'y a pas des affaires à rapporter sous chaque année; cependant chaque année est marquée de son nombre ordinal: méthode excellente, qui empêche la confusion, & que tous les Annalistes auroient dû suivre. Le *Tchun-tsieou* de Confucius, est aujourd'hui le modele sur lequel on se forme.

45 *Cinquieme année du regne de* Yao. *Yué-chang-ché*, du royaume de *Y* méridional, vint à la Cour & apporta une grande tortue. Du tems de *Tao-tang-ché*, dit le *Toung-tché*, *Yué-chang-ché*, du Royaume de *Y* méridional, vint à la Cour, & apporta une tortue merveilleuse qui existoit à-peu-près depuis mille ans. Elle avoit plus de trois pieds de circonférence. 2353

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

46 *Sixieme année du regne de Yao.* L'Histoire du monde depuis son commencement jusqu'alors, etoit ecrite sur son ecaille en caracteres *Ko-teou*. *Yao* la fit transcrire, & lui donna le nom de *Koui-ly-chou*, c'est-à-dire, livre des généalogies rapportées sur la tortue. 2352

Le *Ché-ki* dit que dans le jardin de *Yao* il crût une plante qui poussoit une feuille chaque jour de la Lune, depuis le premier jusqu'au 15; & qui chaque jour en perdoit une, depuis le 15 jusqu'au commencement de la Lune suivante. On appella cette plante *Ming-kié* ou plante du calendrier. Les faits de la tortue & de la plante, dit un Critique nommé *Kin-lien*, ne méritent aucune croyance. D'autres ne pensent pas tout-à-fait comme lui, & regardent ces deux faits comme des allégories qu'ils tâchent d'expliquer; quelques-uns plus crédules croient devoir ajouter foi à cette ancienne tradition, & disent qu'il n'est pas etonnant que le Ciel ait voulu faire des prodiges en faveur d'un Prince aussi vertueux & aussi sage que l'etoit celui sous lequel les deux faits en question sont arrivés.

47 *Septieme année du regne de Yao.* La septieme année du règne de *Yao*, le *Ki-lin* se montra dans les bois, & le *Foung-hoang* fit son nid sur le faîte du palais. Voyez ce que j'ai dit de ces deux animaux merveilleux dans l'explication de la premiere & de la seconde planche. 2351

48 *Huitieme année du regne de Yao.* Il est dit dans le *Toung-tché*, que sous le regne de *Yao* l'etoile *King-hing* parut; qu'il tomba du Ciel une rosée douce; qu'il sortit de terre une source jaillissante d'une très-bonne eau; qu'il crût une herbe d'un rouge eclatant; que le *Foung-hang* fit son nid sur le faîte du Palais; que dans l'enceinte du même Palais, on vit un dragon dans une marre d'eau; & qu'enfin il y eut dans un même jour jusqu'à dix merveilles. 2350 *Abraham, vingt-unieme Patriarche, meurt âgé de cent soixante-quinze ans.*

49 *Neuvieme année du regne de Yao* 2349

Quelues

Années du Cycle. Quelques interpretes prétendent que ces pro- *Années avant J. C.*
50 diges arriverent sous le regne de *Yao*, pour 2348
affermir les sentimens d'estime que les sujets de
51 ce grand Prince avoient conçus pour lui. 2347

Lou-ché dit que le *Ki-lin* est de couleur jaune,
& que la pointe de sa corne est arrondie.

Les mots *King-hing* signifient etoile brillante;
je ne connois aucune etoile particuliere qui porte
ce nom.

52 La douzieme année de son regne, *Yao* visita 2346
Douzieme année du regne de Yao. les montagnes des quatre côtés. *Bélus fonde à Babylone la Monarchie des Assyriens.*

Les montagnes dont il s'agit ici sont appellées
du nom de *Yo*. C'etoit l'usage des anciens Rois,
d'aller sacrifier sur ces montagnes. Elles etoient
au nombre de quatre; mais sous la Dynastie des
Tcheou, on en ajouta une cinquieme. On avoit
53 choisi les plus elevées parmi celles qui etoient 2345
situées aux quatre côtés de l'Empire.

54 *Houng-tsée* dit : *Ty-yao*, parvenu à la douzieme 2344
année de son regne, se communiqua à tout son
55 Peuple; & dans le commentaire on ajoute que 2343
la même chose se pratiquoit de douze en douze
ans une fois seulement.

56 Il est dans le *Toung-tché* que la cérémonie 2342
d'aller visiter les cinq *Yo*, ou principales mon-
57 tagnes, fournissoit aux Empereurs l'occasion 2341
de s'informer de ce qui regardoit le Peuple.
Ils s'informoient par eux-mêmes auprès des Gou-
58 verneurs des villes ou des Provinces par où ils 2340
passoient, des vertus & des défauts du Peuple,
& de l'etat bon ou mauvais où il se trouvoit.
59 Ils soulageoient les malheureux; ils pourvoyoient 2339
60 à la subsistance des veuves, &c. C'est dans ces 2338
Vingtieme année du regne de Yao. rencontres en particulier, que le grand *Yao* se
montroit le pere plutôt que le maître de ses
sujets. Il en fut si tendrement aimé, que sa seule

Années du Cycle. volonté suffisoit pour leur faire pratiquer tous *Années avant J. C.*
leurs devoirs.
Troisieme Cycle du second Tri-cycle. Les premieres années de ce Cycle, jusqu'à la 2337
vingt-unieme, ne sont marquées d'aucun evéne-
1 ment; mais la vingt-unieme, qui est la quarante- 2336
Vingt-unieme année du regne de Yao. unieme du regne de *Yao*, est recommandable
2 par la naissance de *Chun*. L'Historien, enmar- 2335
3 quant cette naissance, fait en même tems la gé- 2334
4 néalogie de celui qui etoit destiné pour être le 2333
5 successeur de *Yao*. 2332
6 *La quarante-unieme année du regne de* Yao, Chun 2331
naquit à Tchou-foung, dit *Mong-tsée*. Il etoit du
7 pays de *Y* oriental. Son pere, dit le *Ché-ki*, 2330
s'appelloit *Kou-seou*; & suivant le *So-yn*, le nom
8 de sa mere etoit *Ngo-teng*. 2329
9 On lit dans le *Toung-tché*, que *Chun* avoit les 2328
10 yeux à double prunelle, le teint basané, la bouche 2327
11 grande, & la majestueuse contenance du dragon; 2326
12 qu'il avoit six pieds de haut; qu'il naquit dans le 2325
13 pays de *Yao-hiu*, & que c'est pour cette raison 2324
qu'on l'appelle aussi du surnom de *Yao*. Le carac-
tere *Yao* du surnom de *Chun*, est très-différent
14 du caractere *Yao*, qui désigne l'Empereur *Yao*. 2323
Les deux sons ne font aucune equivoque en Chi-
15 nois, ils pourroient en faire en François, c'est 2322
16 pourquoi je fais cette remarque. 2321
17 Dans le *Lou-ché* de *Lo-ché*, il est dit que le 2320
grand-pere de *Chun* ayant eté Souverain du pays
18 de *Yu*, le surnom de *Yu* est le premier sous
lequel on désigne sa famille; & le premier sous 2319
19 lequel on le désigne lui-même en l'appellant *Yu-*
chun. Les commentaires sur le *Tchun-tsieou*, disent
20 à-peu-près la même chose. 2318
Le livre intitulé *Kou-ché* fait par *Sou-ché*, dit:
on appelle *Chun* du nom de *Hieou-yao*, parce
qu'il etoit né à *Yao-hiu*, du district ou du terri-

Années du Cycle. — *Années avant J. C.*

21 *Quarante-unieme année du regne de* Yao. toire de *Tchou-foung*. On l'appelle du nom de *Yeou-koui*, parce qu'il avoit demeuré à *Koui-joui*. 2317

Tchou-foung & *Koui-joui* etoient aux environs de l'endroit où est aujourd'hui *Ho-toung-hien*,
22 *Quarante-deuxieme année du regne de* Yao. ville du troisieme ordre du district de *Ho-tchong-fou*. Pour ce qui est des paroles de *Mong-tsée*: 2316
Chun *etoit du pays de* Y *oriental*, elles ne sont
23 employées qu'en opposition de ces autres: Ouen-ouang *etoit du pays de* Y *occidental*; c'est un 2315
24 parallele que fait *Mong-tsée* entre *Chun* & *Ouen-ouang*; & comme il appelle *Ouen-ouang* du nom 2314
25 de *Si-y-jin*, qui signifie *homme de* Y *occidental*, il 2313
26 appelle *Chun* du nom de *Toung-y-jin*, qui signifie *homme de* Y *oriental*. Ainsi, suivant *Mong-tsée*, *Ho-tchoung* est le *Y* oriental, & *Ki-tcheou* est le *Y* 2312
27 occidental. De l'un à l'autre de ces deux endroits 2311
28 il y a plus de mille lys de distance. 2310

Je parlerai plus au long de ce qui regarde
29 *Chun*, sous les années de son propre regne. 2309

30 *Cinquantieme année du regne de* Yao. La cinquantieme année de son regne, *Yao* se promena dans le carrefour, & se rendit ensuite à la montagne *Houa-chan*. 2308

Ce carrefour, ou lieu à triple issue, etoit apparemment quelque jardin public, où il etoit permis
31 à tout le monde de se rendre; car c'est-là, suivant le *Ché-ki*, que *Yao* entendit faire son eloge par des bouches peu accoutumées à la flatterie. Voici comment il rapporte le fait. 2307

La cinquantieme année de son regne, *Yao* se
32 promenant dans le lieu à triple issue, entendit des enfans qui, en se divertissant entre eux, chantoient les paroles suivantes: *c'est le plus grand Prince qui ait gouverné le monde; savoir imiter sa conduite, c'est savoir toute chose, c'est être en possession de tout*. 2306
33 *Ouen-tchoung-tsée* prétend que dans ce 2305

carrefour il y avoit une maiſon royale, dans laquelle le Prince ſe rendoit quelquefois pour s'informer de ce qui concernoit le Peuple.

Le *Toung-tché* rapporte qu'un vieillard qui ſe trouva ſur le paſſage du Prince, chanta, en frappant de tems en tems la terre avec ſon bâton, les paroles dont voici le ſens : « Dès que le So-
34 » leil ſe leve, je me mets au travail ; lorſque le 2304
» Soleil ſe couche, je vais prendre mon repos ; » quand j'ai ſoif, l'eau que je puiſe moi-même » me ſert de boiſſon ; quand j'ai faim, les grains » que j'ai moi-même ſemés & recueillis, ſont » ma nourriture : pourquoi, grand Prince, vous » donner tant de mouvement pour me procurer » ce dont je ſuis abondamment pourvu » ?

35 Il eſt dit encore que lorſque *Yao* etoit en chemin pour ſe rendre à *Hoa-chan*, un homme de *Hoa-foung*, s'écria en le voyant : « Vertueux perſonnage, puiſſiez-vous vivre encore un grand » nombre d'années, que vos richeſſes aillent » toujours en augmentant ! que votre poſtérité 2303
36 » ſoit des plus nombreuſes ! — Que me ſouhaitez- 2302
» vous là, lui répondit *Yao* ? Me ſouhaiter beau- » coup d'enfans, c'eſt me ſouhaiter beaucoup » d'inquiétudes & de chagrins ; vouloir que mes » richeſſes augmentent, c'eſt vouloir augmenter » mes ſoins ; deſirer que je vive long-tems, c'eſt » deſirer que j'aie beaucoup de fautes à me » reprocher.

37 » Non, Prince, répliqua l'homme de *Hoa-* 2301
» *foung* ; l'objet de mes vœux n'eſt pas tel que » vous le dites. Le Ciel, en rendant un Peuple » nombreux, veut qu'il y ait des maîtres pour » le gouverner ; ſi vous avez beaucoup d'enfans, » vous conſierez à chacun d'eux une portion de » votre autorité, ils vous ſoulageront dans le

Années du Cycle. | Années avant J. C.

38 » gouvernement de l'Empire : quel chagrin peut-
» il vous en revenir ? Formés par vos sages le- 2300
» çons, ils imiteront votre conduite. Si vos ri-
» chesses augmentent, vous les distribuerez, vous
» ferez des heureux; qu'y a-t-il en cela qui exige
» de si grands soins ? Je n'y vois pour vous qu'une
» satisfaction de plus, celle de pouvoir suivre
39 » le doux penchant qui vous entraîne à faire du 2299
» bien. Je sais que l'homme le plus parfait n'est
» pas exempt de défauts; mais comme le nombre
» des vertus l'emporte chez vous sur celui des
» vices, & que vous faites chaque jour de nou-
» veaux efforts pour diminuer celui-ci, en au-
» gmentant celui-là; vous souhaiter une longue
» vie, c'est faire des voeux pour votre perfection.
40 » Ainsi, Prince, puissiez-vous, après avoir vécu 2298
Soixantieme année du regne de Yao. » dix mille ans, devenu Esprit, monté sur un
» nuage blanc, vous elever jusqu'au séjour du
» *Ty* ».

La soixantiéme année de son regne, *Yao* alla visiter les quatre *Yo* ou principales montagnes. Il loua publiquement la piété filiale de *Yu-chun*.

Après la mort de *Chun*, *Kou-seou*, prit une seconde femme, à laquelle il donna le titre de légitime epouse : il en eut un fils qui porta le nom de *Siang*. Ce fils, l'objet particulier de sa tendresse, etoit dur, orgueilleux, jaloux & vindicatif. Le mérite de *Chun*, son frere aîné, etoit trop eclatant pour qu'il ne lui fît pas ombrage. Il fit tous ses efforts pour l'obscurcir; mais tous ses efforts furent inutiles. *Chun* opposa toujours une douceur inaltérable, aux mauvais procédés de *Siang*; ce qui irrita si fort celui-ci; qu'il résolut de tuer son frere, & qu'il en chercha l'occasion.

Quelques interpretes prétendent que *Chun* ignora quelque tems le cruel dessein de son

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

frere; ce qui fut cause, disent-ils, qu'il ne quitta pas si-tôt la maison paternelle. Mais *Mong-tsée* ne pensé pas ainsi. Quoi qu'il en soit, le *Ché-ki* attribue à *Kou-seou* lui-même, le dessein de faire mourir son fils, & il ajoute que ce ne fut que pour se soustraire à une mort certaine, que *Chun* prit enfin le parti de la fuite. Il alla d'abord à la montagne de *Ly-chan*, où il cultiva la terre de ses propres mains. Ceux des environs ne tarderent pas à s'appercevoir que cet Etranger etoit un homme plus qu'ordinaire. Ils se mirent sous sa conduite. Ils le reconnurent pour leur chef. *Chun*, qui vouloit vivre inconnu, quitta cet endroit & se retira près du lac *Lei-tché*, où il s'occupa de la pêche. Ceux-qui habitoient les environs de ce lac, charmés de sa bonne façon d'agir, lui céderent en tout la prééminence, & ce fut là précisement ce qui l'engagea à s'eloigner encore.

40 *Soixantieme année du regne de* Yao. Il alla à *Ho-pin*; il y construisit des fourneaux; 2298
il y fit des briques & des vases de terre, dont la bonté surpassa tout ce qu'on avoit fait jusqu'alors de meilleur en ce genre. De *Ho-pin* il se rendit à *Cheou-kieou*, & de *Cheou-kieou* il passa à *Fou-hia*, exerçant toujours quelque art pour pourvoir à sa subsistance. Il n'eut pas demeuré un an à *Fou-hia*, qu'il se forma un village entier autour de sa cabane. Ceux qui cultivoient les terres de ce canton, s'etoient rassemblés auprès de lui & l'avoient reconnu pour leur chef. Sa réputation s'etendit bientôt au loin; on venoit de tous côtés pour lui demander des instructions ou des avis, ou pour vivre sous ses ordres. Le nombre de ces derniers augmenta si fort, qu'au bout de trois ans, il fut plus que suffisant pour former une grande ville. *Chun* en bâtit une, l'entoura de murailles, & y fit les fonctions de gouverneur,

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

Il n'eſt pas etonnant que le mérite d'un tel homme fût porté par la renommée juſqu'aux oreilles de *Yao.* Ce ſage Prince qui s'informoit ſi exactement de tout ce qui regardoit ſes ſujets, ne pouvoit ignorer que difficilement ce qui ſe paſſoit d'un peu eſſentiel dans les cours reſpectives des petits Princes ſes vaſſaux. Or, *Kou-ſeou*, pere de *Chun*, & deſcendant de *Hoang-ty* par *Tchouan-hiu*, etoit prince de *Yu.* Il n'eſt pas à préſumer que *Yao* ne sût rien de la fuite de *Chun*, & des motifs qui l'y avoient déterminé. Quoi qu'il en ſoit, s'il ne l'avoit pas ſu auparavant, il l'apprit la ſoixantieme de ſon regne, lorſqu'il fit la viſite des quatre *Yo.*

Je mets ici toutes ces particularités, pour faire connoître d'avance celui qu'on verra bientôt aſſocié à l'Empire. L'Hiſtorien public n'a pas dédaigné d'en embellir ſon ouvrage, pourquoi aurois-je craint de les rapporter d'après lui ? Elles n'ont rien qui ſorte des bornes de la vraiſemblance ; elles ſont au contraire très-conformes aux mœurs & à la ſimplicité de ces an-

40 *Soixantieme année du regne de* Yao. ciens toms ; d'alleurs elles ſont atteſtées par toute l'antiquité, & les Critiques même les plus ſéveres n'ont pas oſé les révoquer en doute quant à leur totalité. Ces gens qui s'aſſemblent en aſſez grand nombre pour former d'abord un village, & enſuite une ville, n'ont rien qui doive ſurprendre. 2298

Du tems de *Yao*, il ne pouvoit pas y avoir des villes bien près les unes des autres. Je crois qu'à l'exception de la Capitale & des lieux particuliers où les petits Princes feudataires tenoient leur Cour, tout le reſte n'offroit que cabanes ou maiſons ruſtiques, propres à loger des hommes qui s'occupoient plus des travaux de la campagne que de toute autre choſe.

Années du Cycle. — *Années avant J. C.*

41 *Soixante-unieme année du regne de Yao. Déluge ou plutôt grande inondation.* — 2297

Fondé sur les paroles du *Chou-king*, sur le sentiment du plus grand nombre des interpretes, & sur la maniere fixe dont les travaux faits pour l'ecoulement des eaux, sous les regnes de *Yao* & de *Chun*, sont énoncés, l'Historien a cru devoir placer sous cette année le déluge qui fit de si grands ravages dans toute la Chine.

La soixantieme année du regne de *Yao*, dit-il, les grandes eaux ayant fait leurs funestes ravages, l'Empereur, après avoir consulté le *Sée-yo*, fit choix de *Kouen*, le décora du titre de *Sée-koung*, 2296
42 & le chargea du soin d'y remédier. Ces paroles,
43 ajoute-t-il, sont extraites du *Chou-king*, article 2295
Yao-tien.

44 Dans ce têms-là, dit le *Toung-tché*, le passage 2294
45 de *Loung-men* n'etant point encore ouvert, le 2293
pays de *Liu-leang* ne recevant point encore les
46 eaux, les rivieres sortirent de *Mong-men*, se réu- 2292
47 nirent au *Kiang* & au *Hoai*, & coulerent en- 2291 *Ninus succede à son pere Belus, auquel il fait elever une statue pour servir de refuge aux criminels.*
semble sans avoir aucun lit. Les campagnes furent inondées, les eaux s'eleverent au-dessus des collines, environnerent le montagnes, & sembloient vouloir s'elever jusqu'au Ciel. *Yao* consterné de l'affliction de son Peuple, chercha quelqu'un qui pût le soulager dans ses maux. Les Grands & le *Sée-yo* à leur tête lui proposerent *Pe-kouen*, fils de *Kao-yang-ché*, comme un homme
48 *Soixante-huitieme année du regne de Yao.* très-propre à faire ce qu'il souhaitoit. L'Empereur accepta *Pe-kouen*, le chargea de faire travailler à l'ecoulement des eaux, & lui donna toute l'autorité requise pour pouvoir agir & faire agir comme il le jugeroit à propos. *Pé-kouen* assembla les ouvriers, fit elever une muraille de neuf *Jin* d'epaisseur (un *Jin* est la mesure de huit pieds); mais ce travail fut inutile. Peut-être que cette muraille etoit une espece de 2290

digue

Années du Cycle. | Années avant J. C.

digue, pour empêcher les eaux d'inonder la capitale.

49 La soixante-neuvieme année du regne de *Yao*, *Pé-kouen* mit fin à ses travaux, & l'on fut convaincu de son peu de talent; car il ne remédia à rien. Ce n'est pas, dit *Tcheng-tsée*, que *Kouen* manquât d'habileté; mais comme il ne réussit point dans son entreprise, parce qu'il n'ecoutoit aucun avis, & que d'ailleurs, sans egard pour les personnes, les lieux & les circonstances, il chargeoit trop les uns, tandis qu'il avoit trop de ménagement pour les autres, il s'attira la juste indignation du Souverain & la haine de tout le monde. Il n'est pas à présumer, ajoute-t-il, qu'un Prince aussi eclairé que *Yao*, eût donné une commission de cette importance, à un homme qui n'eût pas joui d'une bonne réputation du côté du génie. 2289

Tous les Historiens, depuis les *Tcheou*, dit le *Tsien-pien*, assurent que, du tems de *Yao*, il y eut un déluge qui dura neuf années entières. Il s'est trouvé des Auteurs qui ont mal compris ces paroles, & qui ont cru que pendant neuf années consécutives, il y avoit chaque année des inondations qui désoloient l'Empire. Ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre ce que disent les Historiens. Il n'y eut proprement qu'une inondation, aux ravages de laquelle *Kouen* fut chargé de remédier. Il fit travailler neuf années de suite

49 Soixante-neuvieme année du regne de Yao. sans pouvoir en venir à bout. *Chun* lui fut substitué, & fit travailler encore deux ou trois ans, après lesquels on chargea *Yu* de cette importante commission. Je laisse à part tout ce que disent les commentateurs, sur ce terrible evénement. Ils n'avancent que des conjectures fondées sur des explications du *Chou-king*, ou forcées ou trop 2289

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

littérales, c'est-à-dire, prises dans toute la rigueur des termes.

50 *Soixante-dixieme année du regne de Yao.* La soixante-dixieme année de son regne, *Yao* produisit *Chun* dans les grands emplois, & lui donna ses deux filles en mariage. *Chun* présida d'abord aux Cérémonies, & eut ensuite l'inspection générale sur tous les Mandarins. Il mit les huit *Kai* pour veiller sur les terres, & leur confia l'administration des affaires. Il chargea les huit *Yuen* de promulguer par-tout les cinq sortes de Doctrine. 2288.

Tout ceci demande explication, & une explication un peu etendue. Je vais la donner d'après les Glossateurs & les Interpretes.

J'ai dit simplement : Chun *présida d'abord aux cérémonies, & eut ensuite l'inspection générale sur tous les Mandarins.* A traduire exactement à la lettre, j'aurois dû dire : Yao *préposa* Chun *pour faire observer avec respect les cinq sortes de Rits, & l'eleva à la dignité de* Pe-koui. Ces paroles sont extraites du *Chou-king. Tsai-ché* prétend que ces mots, *pour faire observer avec respect les cinq sortes de Rits*, ne signifient autre chose, sinon que *Chun* fut elevé à la dignité de *Sée-tou:* or, l'emploi du *Sée-tou* est à-peu-près celui du Tribunal des Rits d'aujourd'hui ; & que les autres expressions, *l'eleva à la dignité de* Pe-koui, signifient que *Chun* fut décoré de l'emploi qu'on appelloit, sous les *Tcheou*, du nom de *Tchoung-tsai.* Cet emploi consistoit à veiller sur tous les Mandarins & sur tous les officiers de l'Empire qui avoient un rapport immédiat avec le gouvernement.

Suivant les paroles de *Tai-ché ke*, rapportées dans le *Tso-tchouan*, *Kao-yang-che*, autrement dit *Tchouan-hiu*, avoit parmi ses enfans huit fils qui se distinguerent par leurs vertus. Les noms

Années du Cycle.

5

Soixante-dixieme année du regne de Yao.

Années avant J. C.

2288

de ces vertueux personnages sont *Tsang-chou*, *Toui-ngai*, *Tao-yen*, *Ta-lin*, *Mang-kiang*, *Ting-kien*, *Tchoung-joung* & *Chou-ta*. Ils etoient pénétrés de respect & d'estime pour tous leurs devoirs; ils en etoient parfaitement instruits, ils les remplissoient avec exactitude, avec beaucoup de droiture, & avec une fidélité à toute epreuve. Leur exemple contribua beaucoup à rendre le Peuple sincere & bon; ce qui fut cause qu'on les désigna par le nom général de *Kai*, & l'on disoit les huit *Kai*, comme si l'on avoit dit *les huit modeles*, *les huit instructeurs*, *les huit conseillers du Peuple*.

Kao-sin-che, autrement dit *Ty-kou*, avoit egalement huit fils, qui s'etoient rendus recommandables par leurs belles qualités. Leurs noms sont *Pe-fen*, *Tchoung-kan*, *Chou-hien*, *Ki-tchoung*, *Pe-hou*, *Tchoung-young*; *Chou-pao* & *Ki-ly*. L'humanité, la bienfaisance, l'equité, la gravité, l'amour de la concorde leur avoient acquis l'estime générale. C'est à cause de ces vertus constamment soutenues, que le Peuple les appella les huit *Yuen*, comme qui diroit *les huit principes*, *les huit sources de tous les biens*, &c. Quoique les descendans de ces seize personnages n'eussent pas dégénéré de la vertu de leurs ancêtres, *Yao* ne put se décharger sur aucun d'eux en particulier, du soin de gouverner tous les autres; il donna à *Chun* la préférence sur eux tous.... Par les huit *Kai* & les huit *Yuen*, il faut entendre le Peuple en général, parce que ces seize familles venant en droite ligne des Empereurs, etoient les plus distinguées, & tenoient le premier rang après celles qui avoient eu de petites Souverainetés en partage, ou qui avoient actuellement des dignités dans l'Empire. Elles représentoient, pour ainsi dire,

Années du Cycle. | Années avant J. C.

le corps du Peuple: Tout ce que dit là le *Tso-tchouan* est très-bien, dit *Nan-siuen.* Il a puisé dans de bonnes sources, je n'en doute pas; mais je ne saurois l'approuver en ce qu'il dit: *Yao* ne put se décharger sur aucun d'eux du soin de gouverner les autres. Ces paroles ne sont pas exactes. *Yao* etant vieux, commença à se décharger peu-à peu du fardeau du gouvernement. Il jetta les yeux sur *Chun*, comme etant celui qu'il croyoit en etat de bien faire. Il eût pu choisir tout autre, s'il avoit voulu.

Mong-tsée prétend que *Yao*, en même tems qu'il donna ses deux filles en mariage à *Chun*, lui envoya neuf de ses fils, pour qu'il les instruisît, &c.

51 Soixante-onzieme année du regne de Yao. *Chun* dispose en maître de tout ce qui etoit entre les quatre portes; il exila les quatre familles des méchans; il fit enfermer *Kouen* dans les prisons de *Yu-chan*; il chassa *Houan-teou*, jusqu'à *Tchoung-chan.* 2287

On trouve dans le *Tso-tchouan* une assez longue explication de ce texte: en voici le précis. Chun *dispose en maître de tout ce qui etoit entre les quatre portes;* ce qui signifie, qu'il purgea la ville de tous les désordres qui s'y commettoient. *Il exila les quatre familles des méchans;* cela ne veut dire autre chose, sinon qu'il envoya en exil tous les réfractaires aux loix, & ceux qui, par leurs actions ou leurs mauvais exemples, pouvoient causer du dommage parmi le Peuple. Ces mots, *il exila les quatre familles des méchans*, sont pris dans le sens figuré. On appelloit anciennement les *quatre méchans*, quatre especes d'animaux nuisibles; & par extension, on appella du même nom, tous ceux qui pouvoient nuire à leurs semblables de maniere analogue à quelqu'une des qualités nui-

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

ſibles des quatre méchans. *Il fit enfermer* Kouen *dans les priſons de* Yu-chan. On prétend que *Yu* fils de *Kouen*, qui avoit eté pluſieurs années le compagnon des travaux de ſon pere, le fut auſſi de ſa diſgrace. On ajoute qu'il fut, comme ſon pere, enfermé dans les priſons de *Yu-chan:* il chaſſa *Houan-teou* juſqu'à *Tchoun-chan*, c'eſt-à-dire, qu'il fit donner la chaſſe à tous les brigands, & à tous ceux des hordes voiſines de l'Empire qui venoient l'infeſter par leurs excurſions fréquentes. Pluſieurs bons Critiques ſont ſurpris que quelques Hiſtoriens aient placé tous ces faits ſous la ſoixante & la ſoixante-unieme année du regne de *Yao*. Il eſt certain, diſent-ils, que tout cela n'arriva qu'après que *Chun* eut eté elevé aux premieres dignités de l'Empire: il n'eſt pas moins certain que *Chun* n'obtint ces dignités qu'à la ſoixante-dixieme année du regne de *Yao*, &c. Nous aimons mieux croire qu'ils ont ecrit un caractere pour l'autre, que de les accuſer d'une inadvertence ſi peu vraiſemblable.

52 *Soixante-douzieme année du regne de Yao.* *Chun* fut envoyé juſqu'au pied des montagnes. 2286
Yu fut chargé de niveler les eaux & les terres; *Y* fut chargé de mettre le feu; *Ki* eut la commiſſion d'inſtruire le Peuple de la maniere dont il devoit enſemencer les terres dans les circonſtances préſentes; *Sié* fut elevé à la dignité de *Sée-tou*, & eut ordre de promulguer les cinq ſortes de doctrines. Ces paroles ſont extraites du *Chou-king*, article ou chapitre *Chun-tien*.

En explication de ce texte, l'Hiſtorien rapporte fort au long ce qu'en ont dit les Auteurs les moins ſuſpects. Je vais rapporter d'après lui ce qu'il y a de plus eſſentiel.

Suivant le *Ché-ki*, lorſque *Chun* fut envoyé juſqu'au pied des montagnes, les vents, le

Années du Cycle. | Années avant J. C.

tonnerre, la pluie & le mauvais air, ne le firent jamais reculer d'un pas. Il traversa sans crainte les bois & les marais, pour remplir l'objet de sa commission; & lorsque ceux qui l'accompagnoient, pénétrés de frayeur à la vue de tant de dangers (dit *Sou-ché*), abandonnoient leurs devoirs, tranquille dans le fond du cœur, il ne se désista pas un seul moment de ce qu'il avoit à faire. Il est à croire que le Ciel, la Terre & tous les Esprits ne dédaignerent pas de lui prêter leur secours.

Plusieurs Critiques, dit *Ta-ki*, prétendent que *Yao* envoya *Chun* au pied de la montagne *Tay-chan*, & que l'objet de sa commission fut de prier le *Chang-ty*, & de lui offrir un sacrifice pour obtenir d'être délivré des malheurs qui affligeoient l'Empire. Le *Ta-ki* ajoute, & c'est un sentiment assez répandu, que dans ce tems-là les vents, les eaux & le tonnerre prirent une nouvelle combinaison : ce qui signifie qu'il y eut un dérangement dans la nature, ou, pour mieux dire, que la nature prit alors un nouvel arrangement. *Hoai-nan-tsée* dans son *Ouai-ki*, dit la même chose, & a eté copié par la plupart des Auteurs qui sont venus après lui.

Il est dit dans le même *Ta-ki*, cité dans le *Tsien-pien* « pour remédier aux désordres des » grandes eaux, *Yao* préposa *Chun*, & *Chun* » choisit lui-même tous ceux qui devoient l'aider » dans cette importante entreprise. Il chargea *Y* » de mettre le feu aux arbres & aux herbes dont » la terre etoit couverte. Il ordonna à *Yu* de » faire la division des terres; à *Ki*, d'enseigner » au Peuple comment il falloit les cultiver » pour pouvoir en recueillir les fruits, &c. ».

Mong-tsée, dit : « le Monde existoit depuis long-

» tems ; il avoit eté *tantôt* tranquille & tantôt » dans le *trouble* ; le *tems* de *Yao* n'etoit pas » encore celui de *la parfaite tranquillité*. Les eaux » avoient *inondé* l'Empire, les arbres & les » herbes avoient presque couvert sa surface, les » oiseaux & les quadrupedes s'etoient multipliés » à l'infini, & les cinq sortes de grains n'etoient » plus la nourriture ordinaire. Les animaux nui- » soient aux hommes, & les traces de leurs pieds » etoient imprimées par tout le Royaume du mi- » lieu. *Yao* pénétré d'affliction, se déchargea sur » *Chun* du soin de remédier à tant de maux. » *Chun* ordonna à *Y* d'employer le feu ; & à » mesure que le feu consumoit les herbes des » montagnes & les joncs des marais, les ani- » maux prirent la fuite, & allerent se cacher » ailleurs.

» *Yu* creusa le lit de neuf rivieres, ouvrit des » canaux pour faire couler le *Tchi* & le *To*, fa- » cilita le cours du *Jou* & du *Han*, & dégâgea » le *Hoai* & le *Sée*. Le Royaume du milieu fut » alors en etat de produire les cinq sortes de » grains, & d'en nourrir ses habitans. Pendant » les huit années que dura ce travail, *Yu* fut tou- » jours absent de chez lui ; trois fois il passa » devant la porte de sa maison, & il n'y entra » point. *Heou-tché* apprit au peuple l'art d'en- » semencer la terre & de faire la moisson, de » cultiver & de recueillir. Les cinq sortes de » grains devenus abondans & communs furent » bientôt la nourriture ordinaire des hommes. » Tout cela ne suffisoit pas encore : les hommes » ont des devoirs à remplir ; car si satisfaits, » lorsqu'ils ont une nourriture abondante & » des vêtemens qui les mettent à l'aise, ils » passent leur vie dans l'oisiveté, sans s'em-

» barrasser de s'acquitter les uns envers les » autres de ce qu'ils se doivent mutuellement, » leur condition dans ce cas ne differe guere de » celle des brutes. C'est à-peu-près l'etat où se » trouverent après le déluge les sujets de *Yao* » & de *Chun*. Ces deux personnages n'oublierent » rien pour les en tirer. Ils eleverent *Sié* à la » dignité de *Sée-tou*, & lui enjoigirent d'instruire » le Peuple des obligations particulieres des peres » envers les enfans, & des enfans envers les » peres, afin qu'une tendresse mutuelle les liât » inséparablement les uns aux autres ; du Prince » envers les sujets, & des sujets envers le Prince, » pour pouvoir donner à chacun ce qui lui est » légitimement dû ; des deux epoux entre eux, » pour qu'ils connoissent la différence de leurs » droits respectifs ; des cadets envers les aînés, » & des aînés envers les cadets pour ne pas » confondre les rangs ; & enfin des amis entre » eux, afin qu'ils soient constans dans la fidélité » qu'ils se doivent. Tels sont les devoirs naturels » que *Sié* eut ordre d'inculquer dans l'esprit du » Peuple. Allez, lui dit *Fang-hiun*, (c'est un des » noms de *Yao*) allez, applanissez toutes les voies, » soyez accessible à tout le monde, consolez les » affligés, conduisez-vous avec droiture, donnez » du secours à ceux qui en auront besoin, aidez » tout le monde, procurez tous les avantages qui » dépendront de vous, sans attendre qu'on vous » en supplie ».

Voilà le passage de *Mong-tsée*, qui, pour avoir eté mal rendu ou peu compris, a fait tirer bien des conséquences très-propres à induire en erreur des Savans qui ne sauroient lire dans l'original. J'ai tout lieu de croire que je l'ai traduit selon son véritable sens, parce que ce n'est qu'après

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

avoir lu ce qu'en disent les plus célebres Critiques, que je l'ai mis en *François*; il me reste à faire quelques remarques qui serviront de solution à quelques difficultés faites ou à faire.
52 *Soixante-douzieme année du regne de Yao.* On a vu sous le regne de *Hoang-ty*, que la Chine etoit peuplée, policée, & avoit déjà tous les arts; &, suivant le passage de *Mong-tsée*, il faut que sous le regne de *Yao* on la police de nouveau, & l'on apprenne à ses habitans celui même de tous les arts qui est le plus nécessaire à la vie, je veux-dire la maniere de cultiver ou d'ensemencer la terre. Cela a paru contradictoire à quelques Européens prévenus contre les antiquités chinoises. S'ils s'etoient donné la peine de lire avec attention, de suite & non par lambeaux détachés, tout ce qui est rapporté depuis *Hoang-ty* jusqu'à *Yao*, ils auroient conclu que les eaux etant stagnantes dans les lieux qu'elles avoient inondés dix ans auparavant, on avoit cessé toute culture dans ces mêmes lieux, & les habitans s'etoient nourris de poissons, de plantes aquatiques, & des autres alimens qu'ils avoient pu se procurer. Ils avoient vécu pendant tout ce tems-là séparés les uns des autres, chaque famille dans le coin qu'elle occupoit, parce que la communication devoit être très-difficile. La même difficulté de communication avoit empêché les Magistrats de veiller sur cette portion des sujets de l'Empire, par conséquent les loix ne devoient plus y être en vigueur, & une ignorance crasse des devoirs les plus essentiels, devoit être le triste effet de la vie qu'on y menoit. Aussi ce n'est proprement que dans ces sortes d'endroits, que *Yao* veut que l'on apprenne aux hommes ce qu'ils se doivent les uns aux autres, & qu'on leur enseigne comment ils doivent faire valoir les 2286

terres : ce qu'ils avoient eu le tems d'oublier, ou ce que la pareſſe, jointe aux difficultés qu'il y avoit à ſurmonter, leur avoit peut-être fait enviſager comme tout-à-fait impoſſible.

Quand on lit attentivement ce qui eſt rapporté dans l'Hiſtoire & dans le *Chou-king*, on eſt convaincu que la Cour du Prince, que les cérémonies qui s'y obſervoient, & tout le reſte y etoit dans le même etat qu'auparavant, & que les déſaſtres cauſés par les eaux ne regardoient que les campagnes. Il n'eſt fait aucune mention de villes détruites, d'hommes noyés, &c. On voit au contraire par les opérations qui furent faites pour l'ecoulement des eaux, telles que ſont celles de percer les montagnes, de creuſer des lits aux rivieres, de faire des canaux de communication, &c. qu'il devoit y avoir un nombre prodigieux d'hommes. Je n'inſiſte pas davantage ſur cela. Le Lecteur judicieux ſupplćera ſans peine à ce que je ne ſaurois dire ici.

Il eſt plus que vraiſemblable que ce déluge ne s'etendit point juſqu'aux Provinces les plus méridionales de la Chine ; & que celles qui en furent les plus incommodées, furent le *Pé-tché-ly*, le *Chan-ſy*, le *Chen-ſy*, le *Chan-tong*, le *Ho-nan*, une partie de *Leao-toung* & quelques autres endroits voiſins de ceux que je viens de nommer. Il ne ſeroit pas impoſſible de faire la carte des lieux inondés, & de donner ſur ce fameux evénement des connoiſſances aſſez ſûres, pour convaincre qu'il n'a rien de commun avec la terrible cataſtrophe qui bouleverſa toute la terre du tems de Noé. Avec le ſecours du *Chou-king* & de ſes commentaires, de l'Hiſtoire & de la Gloſe perpétuelle qui l'accompagne, on pourroit traiter cet article de maniere à détruire bien

des préjugés. Je reviendrai à cet article en parlant du grand *Yu*.

Sur cet article ainsi que sur tout autre, quand on lit les Auteurs chinois, quels qu'ils soient, il faut bien distinguer ce qui est dit oratoirement, d'avec les narrations purement historiques; les narrations historiques qui n'ont que les faits pour objet, d'avec celles qui embrassent les faits dans toutes leurs circonstances; ce qui est rapporté comme devant servir d'exemple pour exciter à la pratique de la vertu ou à la fuite du vice, d'avec ce qui est traité *ex professo*. Si l'on avoit toujours fait cette attention, on n'auroit pas abusé de certains passages pour faire valoir des opinions extraordinaires qui n'ont d'autres fondemens que les exagérations en plus ou en moins des moralistes, les à-peu-près des narrateurs, & les compilations informes des Ecrivains, qui, n'etant pas en etat de juger par eux-mêmes d'après les originaux, se sont attachés, de préférence, à ceux d'entre les Traducteurs qui ont travaillé avec le moins d'exactitude & de goût. On n'auroit pas envisagé, comme des difficultés, & des contradictions insurmontables, ni comme des différences dans les principales epoques, ce qui n'est que l'exposition des sentimens particuliers de quelques Lettrés, dont le suffrage n'est point, & ne fut jamais celui du corps entier de la littérature, qui est, & qui a toujours eté celui de la Nation; l'on n'auroit point enfin enveloppé dans d'epais nuages, ce qui est souvent très-clair en lui-même, & très-clairement enoncé. On trouvera peut-être que ces remarques sont déplacées; n'importe, elles n'en seront pas moins utiles.

La soixante-treizieme année de son regne, à

Années du Cycle. *Années avant J. C.*

53 2285

Soixante-treizieme année du regne de Yao.

Association de Chun *à l'Empire.*

la premiere Lune du Printems, *Yao* associe *Chun* à l'Empire. *Chun* reçoit l'investiture de sa nouvelle dignité dans la salle de *Ouen-tsou* (c'est le lieu qui etoit consacré aux Ancêtres de *Yao*): dès-lors il prit en main les rênes du gouvernement. Il fit faire une machine qui représentoit le Ciel, & ses sept Planetes qui s'y meuvent. Les perles & les pierreries de différentes couleurs, qu'on avoit employées pour y désigner chaque chose d'une maniere qui pût la faire reconnoître, la rendoient très-belle à voir.

Premiere année de l'association de Chun.

Pour témoigner son respect envers le *Chang-ty*, *Chun* lui offrit des sacrifices avec toute la majesté dont il fut capable. La pompe avec laquelle cela se fit, surpassa les six magnificences. Les montagnes & les rivieres attirerent sur-tout son attention. Il offrit aux Esprits qui y président, ainsi qu'aux Esprits de tous les ordres; & n'oublia rien pour se les rendre propices.

Après s'être acquitté envers le *Chang-ty* & les Esprits, il tourna ses vues du côté du Gouvernement. Il ordonna que les Princes & les Grands apportassent chacun la tablette de pierre précieuse qui etoit le signe distinctif de la dignité dont il etoit revêtu. Il y en avoit de cinq ordres différens. Elles furent toutes vérifiées; & après la vérification, chaque jour, vers la fin de la Lune, on les rendoit à ceux qui en etoient pourvus auparavant, ou on les donnoit à d'autres suivant la volonté du Prince, laquelle, dit un Commentateur, etoit toujours conforme à la justice, soit que l'on promût ou que l'on cassât, soit qu'on abaissât ou qu'on elevât. Il n'est pas nécessaire de faire observer que le *Chou-king*, dont tout cet article est extrait, ne dit point que la sphere céleste dont il est parlé, fût achevée cette année

Années du Cycle. | Années avant C. J.

là même. Le fait cesseroit alors d'être vraisemblable. Il ne dit pas non plus si ce que fit *Chun* en l'honneur du *Chang-ty* & des Esprits, & si l'assemblée des Princes & des Grands qui devoient apporter la tablette précieuse qui etoit le signe distinctif de leurs dignités réciproques, furent des cérémonies passageres, ou des etablissemens fixes qui devoient avoir lieu chaque année dans des tems déterminés. Presque tous les Commentateurs prononcent pour ces derniers. *Voy.* le *Ge-kiang* & le *Chou-king-tcheng-kiai.*

54 *Soixante-quatorzieme année du regne de* Yao. *Seconde année de l'association de* Chun.

La soixante-quatorzieme année du regne de *Yao*, *Chun* alla visiter les *Yo* ou principales montagnes des quatre côtés. Il fixa la saison, la lune, & le jour où l'on devoit promulguer tous les réglemens qui concernoient le bon ordre. Il détermina que les *lu* musicaux & les mesures de longueur & de capacité, fussent les mêmes partout, & uniformes dans tout l'Empire. Il régla les cinq especes de Rites, & assigna les cinq sortes d'instrumens dont on devoit faire usage lors des cérémonies. Tout etant fini, il prit le chemin du retour. 2284

Tchou-tsée dit que les réglemens pour le bon ordre regardoient en particulier les Gouverneurs des Provinces, & la réforme des abus qui pouvoient s'être glissés dans leurs gouvernemens. On trouve dans le *Chou-king*, que de cinq ans en cinq ans, *Chun* faisoit une fois la visite de l'Empire, & que les Princes ou Gouverneurs des Provinces, lui rendoient compte alors de leur administration dans le plus grand détail. Ceux qui s'étoient bien conduits recevoient des récompenses ou des présens de la part de l'Empereur. Il leur donnoit, dit le *Chou-king*, des chars & des habits.

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

S'il s'agissoit de prouver la persuasion intime où sont tous les Chinois de la vérité de ces commencemens de leur Histoire, je n'aurois qu'à rapporter ce que disent les plus célebres d'entre leurs Auteurs, pour tâcher de déterminer quelles etoient les montagnes des quatre côtés, qui servoient de termes aux visites de *Chun* lorsqu'il gouvernoit l'Empire. Ils le suivent, pour ainsi dire, pas à pas, & ils ne différent entre eux que de quelques minuties, qui, n'intéressant en rien l'essentiel de l'Histoire, prouvent seulement jusqu'où ils ont poussé l'exactitude dans les combinaisons, dans les citations & dans le raisonnement.

Soixante-quatorzieme année du regne de Yao.

On peut consulter sur cela le *Ge-kiang*, le *Tcheng-kiai*, & les autres commentaires du *Chou-king*, le *Ly-che-sin-tchouan*, le *Tcheou-ly*, le *Eulh-ya*, &c.

Seconde année de l'association de Chun.

Ceux qui voudront se former une idée des *lu* & des mesures, peuvent lire ce que j'en ai dit dans l'explication des figures qui sont insérées après la partie de cet Ouvrage qui comprend les tems incertains. Je dirai seulement ici que les *lu* musicaux etoient au nombre de douze, dont six etoient *yang* ou majeurs, & six *yn*, ou mineurs. J'ajouterai que ces *lu* servoient de regle pour les différentes mesures.

55 *Soixante-quinzieme année du regne de* Yao. *Troisieme année de l'association de* Chun.

Chun exila *Koung-koung* au pays de *Yeou-tcheou*. Suivant le *Tsien-pien*, le pays de *Yeou-tcheou* est le même que celui qu'on appelloit le pays des *Y* du nord. C'est probablement la Province qui porte aujourd'hui le nom de *Leao-toung*. C'est toujours l'Auteur du *Tsien-pien* qui parle. 2283

56 *Soixante-seizieme année du regne de* Yao.

Il repoussa les *Sau-miao* jusqu'au pays de *Sau-ouei*. Suivant le *Tsien-pien*, les *Sau-miao* sont ces Peuples qu'on appelloit autrement les *Y* de 2282

Années du Cycle.

Années avant J. C.

Quatrieme année de l'association de Chun.

l'occident ; & le pays de *Sau-ouei* a pris son nom d'une montagne qui etoit ainsi appellée. On prétend que les *Sau-miao* sont les descendans de ces Peuples qui ne voulurent pas se soumettre à *Hoang-ty* après la défaite de *Tche-yeou ;* ils ont toujours vécu dans l'indépendance de l'Empire ; & ceux qui les ont gouvernés etoient de la race de *Tché-yeou* lui-même : on peut voir sur cela ce que disent les Erudits, & en particulier les Commentateurs du *Chou-king*.

Supplices criminels, déterminés pour la premiere fois.

Il détermina les cinq sortes de supplices. Ces paroles & les précédentes sont extraites du *Chou-king*.

Ces cinq sortes de supplices, dit *Tchou-tsée*, sont, 1°. marquer au visage avec des caracteres ignominieux ; 2°. couper le nez ; 3°. couper le jarret ; 4°. faire eunuque ; 5°. mettre à mort. Ces peines etoient infligées pour les grands crimes. Le fouet, le bâton, la prison & l'exil, etoient pour les fautes qui méritoient quelque indulgence.

On etablit encore, continue le même *Tchou-tsée*, des amendes pécuniaires, & la confiscation des biens. Toutes ces punitions etoient proportionnées à la nature des fautes. Il y avoit des cas où l'on pouvoit se soustraire au supplice, moyennant une somme d'argent ; mais il falloit pour cet effet, que le coupable n'eût pas encore eté puni pour quelque autre crime, ou qu'on ne lui eût point encore accordé de pardon : car il n'etoit pas rare qu'on pardonnât les premieres fautes.

57 *Soixante dix-septieme année du regne de* Yao.

La soixante-dix-septieme année du regne de *Yao*, on composa la musique *Ta-tchang*. Ces paroles, dit l'Historien, se trouvent dans le livre des grandes cérémonies (*Tay-ly-chou*), cha- 2281

Années du Cycle. *Années avant J. C.*

Cinquieme année de l'association de Chun.

pitre *Yo-ki*, c'est-à-dire, des instrumens de musique.

Suivant le *Toung-tché*, cette musique etoit employée lorsqu'on offroit des sacrifices au *Chang-ty*. Ce fut un nommé *Koui* qui fut chargé de la composer & de la faire exécuter. Il y fit entrer tous les sons modifiés que peuvent produire les choses naturelles. C'est à cette occasion que le *Ché* fut perfectionné. Aux cinq cordes qu'il avoit dans sa premiere invention, on en ajouta dix; & aux quinze dont il etoit monté alors, on en ajouta huit autres, & ces vingt-trois cordes firent du *Ché* le plus parfait des instrumens. On prétend que *Koui* est l'auteur d'un cantique qui porte le nom de *Mi-lo*. On demanda à *Chun* d'augmenter le nombre des *Musiciens*; *Koui*, suffit, répondit *Chun*.

58 *Soixante-dixhuitieme année du regne de* Yao. *Sixieme année de l'association de* Chun.

Chun alla visiter les *Yo*, ou principales montagnes des quatre côtés. Un Esprit, sous la forme d'une tortue, portant sur son dos des caracteres, sortit de la riviere de *Lo*. 2280

Koung-ngan-koue dit que du tems que *Yu* travailloit à l'ecoulement des eaux, un Esprit se montra sous la forme d'une tortue, portant sur son dos un nombre de caracteres mystérieusement déterminé. Ce nombre qui commençoit par l'unité, & dont le complément etoit *neuf*, fournit à *Yu* un modele de ce qu'il devoit faire. Suivant *Kouan-tsée-ming*, l'arrangement de ces caracteres etoit tel qu'il les rapporte, c'est-à-dire, qu'il y en avoit neuf sur la partie supérieure; & un seulement sur la partie inférieure, trois sur le côté gauche, & sept sur le côté droit; à gauche, du côté qui regarde la tête, il y en avoit quatre, & à droite du même côté de la tête il y en avoit deux; vers l'endroit qui regarde

la

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

la queue, il y en avoit huit à gauche, & six à droite. Tous ces caracteres réunis font le nombre

59 *Soixante-dix-neuvieme année du regne de* Yao. *Septieme année de l'association de* Chun.

de quarante, dont la moitié est formée par des nombres impairs, & l'autre moitié par des nombres pairs. Ceux d'entre les Chinois qui, depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours, ont travaillé sur la prétendue loi des sorts, n'ont pas manqué de faire usage de ces nombres. 2279

60 *Quatre-vingtieme année du regne de* Yao. *Huitieme année de l'association de* Chun.

Cette année, la quatre-vingt-huitieme du regne de *Yao*, & la huitieme depuis que *Chun* eut eté associé à l'Empire, *Yu* ayant heureusement fait ecouler les eaux, détermina des tributs particuliers pour chacune des neuf Provinces de l'Empire, tenant en main la tablette de pierre précieuse de couleur noire, qui etoit la marque de la dignité dont il etoit revêtu. Il entre, est admis en présence, & rend compte de la maniere dont il s'est acquitté de sa commission. Ces paroles sont extraites du *Chou-king*, chapitre *Yu-koung*. De tous les monumens qui nous restent de la haute Antiquité, il n'en est point de plus authentique que le *Chou-king*; & de tous les morceaux qui composent le *Chou-king*, ceux qui rapportent les travaux du grand *Yu*, sont sans contredit ce qu'il y a de plus précieux. Les Interpretes n'ont rien oublié pour les eclaircir, & ils ont si bien réussi, qu'aujourd'hui même, après un intervalle de plus de quatre mille ans; malgré les changemens arrivés dans l'Empire, malgré la différence des noms dont on a appellé certaines montagnes & certaines rivieres, on reconnoît parfaitement la Chine, & l'on est convaincu qu'il est impossible qu'il y ait sur la terre deux vastes pays auxquels on puisse adapter les mêmes descriptions. 2278

Le chapitre *Yu-koung*, au sentiment des meilleurs critiques, fut pris anciennement dans

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

l'Histoire de la Dynastie *Hia*; mais il s'en faut bien qu'il renferme tout ce qui etoit alors dans l'Histoire; ce n'en est qu'un très-mince extrait, & cet extrait même tout mince qu'il est, a fourni matiere à bien des chicanes sur le nombre des années qui furent employées par *Yu* pour l'ecoulement des eaux. Les uns veulent qu'au bout de huit années tout fut fini; les autres prétendent que ce fut après neuf ans, & les autres après treize: & tous se fondent sur les paroles de *Yu-koung*. Avec un peu d'attention, ils eussent eté tous d'accord. *Yu* travailla d'abord avec *Kouen*, son pere; & il est à présumer qu'il exerçoit un des premiers emplois sous lui, puisqu'il eut part à sa disgrace. Il travailla ensuite tout seul, c'est-à-dire, qu'il fit en chef ce qu'il n'avoit fait qu'en second. Ainsi l'on dit vrai, en assurant que les travaux de *Yu* ont duré treize années, parce qu'on lie alors les deux circonstances. L'on dit vrai encore, quand on assure que *Yu* employa huit ans à faire ecouler les eaux, parce qu'on n'entend alors que les huit années de sa commission comme chef, &c. L'année qu'il employa à reconnoître les terres, pour fixer les especes de tributs que le Souverain pouvoit tirer conformément à ce qu'elles pouvoient produire, etant compté parmi celles de ses travaux; l'on dit vrai encore, en assurant que *Yu* fut neuf années de suite à réparer les ravages du déluge.

Premier Cycle du troisieme Tri-cycle.
1
Quatre-vingt-unieme année du regne de Yao
Neuvieme année de l'association de Chun.

Cette année, quatre-vingt-unieme du regne de *Yao*, on partagea l'Empire en douze *Tcheou* ou Provinces, pour la premiere fois. On dénomina douze montagnes, & on assigna les rivieres qui devoient servir de terme. Ces paroles sont extraites du *Chou-king*, chapitre *Chun-tien*. 2277

On a déjà vu que *Yu* avoit partagé l'Empire

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

Nouvelle division de l'Empire. Il est partagé en douze Provinces.

en neuf *Tcheou* ou Provinces, & qu'il avoit assigné de hautes montagnes & de grandes rivieres pour leur servir de termes. A ces neuf *Tcheou*, on en ajouta trois autres, qui ne furent proprement que des dénombremens de la Pro-
2 vince de *Ki-tcheou*, laquelle s'étendoit fort loin, 2276
dit le *Tsien-pien*. Après l'ecoulement des eaux & le nivellement des terres, les hommes se trouvant à l'aise, se rassemblerent dans différens endroits pour y former des habitations, & s'eloignerent ainsi de la Capitale. La Cour avoit déjà eté transférée de *Tao-tang* à *Ki-tcheou*. Tout le
3 pays qui etoit en deçà de la riviere *Ouei-choui*, 2275
fit une Province particuliere sous le nom de *Ping-tcheou*. Le pays de *Y-ou-liu* fut appellé la Province de *Yeou-tcheou*, & tout ce qui etoit audessus de *Kié-che*, jusqu'au nord de *Tsing-tcheou*, forma la Province de *Yng-tcheou*.

4 On lit dans le *Ou-yue-tchun-tshou*, que *Yao*, 2274
ayant donné à *Yu* le nom de *Pé-yu*, le fit Mandarin du titre de *Sée-koung*, & voulut qu'il portât le surnom de *Sée*. Il l'etablit chef des Gouverneurs des Provinces, & le chargea de faire la visite des douze frontieres sous l'autorité de
5 *Yao*; & en vertu de la dignité dont il etois revêtu, 2273
Chun donna à *Pé-yu* le pays de *Yeou-hia*; à *Sée-yo*, le pays de *Yeou-liu*, pour le gouverner conjointement avec *Pé-y*; à *Sié* le pays de *Chang*; & à *Ki* le pays de *Tay*. Ces différens pays furent erigés en Souveraineté en faveur de ceux qu'on vient de nommer & de leurs descendans.

Quatre-vingt-cinquieme année du regne de Yao. *Treizieme année de l'association de* Chun.

6 Il est dit dans le *Koue-yu*, qu'en donnant à 2272
Sée-yo le pays de *Yeou-liu* à titre de Souveraineté, on lui donna aussi le surnom de *Kiang*. Ce *Sée-yo*, ajoute le même *Koue-yu*, etoit comme ... mains de *Yu*; il n'eut avec lui

Années du Cycle. | Années avant J. C.

qu'un même cœur & une même volonté; c'est à l'ecole de ce grand homme qu'il se forma dans le grand art du gouvernement.

7 Le *Che-ki* rapporte que dans l'Histoire particuliere de *Tsin*, il etoit dit que *Pé-y* etoit descendant de *Tchouan-hiu* par *Niu-sieou*, qui eut pour fils *Ta-yé* : ce *Ta-yé* epousa *Niu-houa*, fille de *Chao-tien*, dont il eut *Ta-fei* : *Ta-fei* est 2271
8 le même que *Pé-y*. Lorsque *Yu* rendit compte de son importante commission, il dit à l'Empereur : « Si j'ai réussi dans mes travaux, c'est à » *Ta-fei* que j'en suis redevable ; ou plutôt c'est » *Ta-fei* qui a tout fait. *Ta-fei*, répondit l'Empereur, vous avez eté d'un grand secours à » *Yu* : je vous ai donné une bien petite récom- » pense ; mais votre postérité sera des plus for- 2270
9 » tunées ». 2269

Il est dit dans le *Fo-yn* qu'un des noms de *Ta-fei* etoit *Pé-y* ; c'est le même que le *Chou-king* appelle simplement *Y*. Le *Che-pen* & le *Han-chou* lui donnent le nom de *Pé-y*. C'est de lui
10 que vinrent les *Tsin* & les *Tchao*. 2268

Dans une des odes du *Ché-king* intitulées *Chang-soung*, il est dit expressément que *Sié* eut le pays de *Chang* à titre de Souveraineté. Comme c'est de ce *Sié* que descendoit le fondateur de la Dynastie des *Chang*, quelques Auteurs, à la tête
11 desquels on met *Sée-ma-tsien*, ont avancé que *Sié* etoit fils de *Ty-kou* & de la seconde de ses epouses ; mais ce sentiment est rejetté par les meilleurs Critiques. Il est clair, dit le *So-yn*, que *Sié* naquit du tems de *Yao*, d'une famille obscure ; & c'est pour cette raison qu'on ne trouve point le nom de son pere. Son mérite seul fut cause de son elévation, & c'est *Chun* qui le connut, le fit valoir & le 2267
12 récompensa. 2266

Années du Cycle.		Années avant J. C.

Les mêmes Critiques ne font pas plus de grace
à *Sée-ma-tsien*, & à ceux qui pensent comme lui sur
l'origine de ce *Ki*, à qui *Chun*, sous l'autorité
de *Yao*, donna le pays de *Tay* à titre de Souve-
raineté. *Sée-ma-tsien* dit dans le *Ché-ki*, que *Ki* etoit
fils de *Ty-kou* & de *Kiang-yuen*, la principale
13 de ses epouses. Il ajoute que *Ki* signifie *enfant* 2265
abandonné ; parce qu'en effet sa mere le fit exposer
après sa naissance, &c. Comment peut-on se per-
suader, disent les Critiques, que la principale
epouse d'un Empereur puisse abandonner ainsi son
14 fils à l'insu de son mari? D'ailleurs *Ki* est la source 2264
d'où sortirent les *Tcheou.* S'il avoit eté fils de
Ty-kou, pourquoi ces mêmes *Tcheou* n'auroient-
ils pas reconnu *Ty-kou* pour le chef de la race?
Pourquoi, si *Kiang-yuen*, mere de *Ki*, avoit eté
la principale epouse de *Ty-kou*, auroit-elle oc-
15 cupé la premiere place dans la salle des Ancêtres 2263
des *Tcheou* à l'exclusion de son mari? Pourquoi
enfin les *Tcheou* auroient-ils voulu priver *Ly-*
kou des honneurs que l'on a coutume de rendre
16 aux Ancêtres? 2262

Je laisse aux Chinois le soin de répondre à ces
objections, & je m'en tiens pour le présent aux
paroles du *Ché-king*, qui dans les *Tcheou-soung*
17 du *Ta-ya*, ode intitulée *Lou-soung*, assurent po- 2261
sitivement que *Ki* eut le pays de *Tay* à titre de
Souveraineté. Du reste *Ki* portoit aussi le nom
de *Heoü-tsi ;* on le désigne aussi quelquefois sous
le nom de *Kì*, par un caractere différent du pre-
mier *Ki*, qui signifie *enfant abandonné.* Ces deux
18 mots *Ki* ne font aucune equivoque en Chinois. 2260

La quatre-vingt-dixieme année du regne de *Yao*,
Yu-chun donna publiquement à son pere *Kou-seou*
les marques les moins equivoques de sa piété filiale.

Je ne trouve point quelles sont ces marques

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

de piété filiale que *Chun* donna à son pere. L'Historien cite les paroles de Confucius & de *Mong-tsée*, qui disent seulement que *Chun* s'ac-
19 quitta pendant cinquante années des devoirs 2259
d'un bon fils, autant qu'il fut en pouvoir de le faire. Il avoit fui la maison paternelle; mais il portoit son pere dans son cœur; & dès qu'il fut en etat de lui donner des preuves extérieures de la tendresse & du profond respect dont il etoit pénétré pour lui, il les lui donna de maniere à le convaincre qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il ne se fût acquitté plutôt de ce devoir. C'est par la conduite que *Chun* tint à l'egard de son pere, qu'il mérite le nom de grand, dit *Mong-tsée*. On peut se rappeller ici que la piété filiale est regardée par les Chinois, comme le premier des devoirs de l'homme.

20 Parvenu à la centieme année de son regne & 2258
à la cent seizieme de son âge, *Yao* cessa de vivre à *Yang-tcheng* (c'est la ville qu'on appelle aujourd'hui *Ten-foung-hien*). Le Peuple pleura sa mort comme on pleure la mort d'un pere & d'une mere, & en porta le deuil pendant trois années de suite. Dans tout cet espace, qui est renfermé entre les quatre mers, on ne fit entendre aucun des huit sortes de sons, c'est-à-dire, qu'on s'interdisit la musique dans tout l'Empire pendant les trois années de deuil. Ces paroles sont extraites du *Chou-king*, chapitre *Chun-tien*.

Centieme année du regne de Yao.

Vingt-huitieme de l'association de Chun.

Yao *meurt âgé de 116.*

De tous les Empereurs qui ont occupé le trône Chinois, il n'en est aucun qui jouisse d'une réputation plus entiere que *Yao*. C'est le Saint de la Chine, c'est le modele des Souverains; il a donné l'exemple de toutes les vertus. L'eloge qu'on en a fait depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au tems présent, se réduit à ce peu de mots,

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

Il est dit, dans le *Lou-che*, que *Yao* avoit dix fils, dont l'aîné, qui s'appelloit *Kien-ming*, mourut avant son pere ; mais il laissa postérité. Il est parlé de lui & d'un de ses descendans nommé *Lieou-lei* dans les livres faits sous les *Han*, & en particulier dans l'Histoire de cette Dynastie,
21 dont les chefs font remonter leur origine jusqu'à 2257
Cent-unieme année du regne de Yao. *Vingt-neuvieme année de l'association de* Chun.
Lieou-lei, descendant de *Che-pe*, fils de *Kien-ming* & petit-fils de *Yao*. L'Histoire compte les années du deuil comme etant encore du regne de *Yao*, parce que *Chun* refusa d'accepter l'Empire au préjudice du fils de ce Prince.

22 Après la mort de *Yao*, dit *Mong-tsée*, *Chun* 2256
Cent-deuxieme année du regne de Yao. *Trentieme année de l'association de* Chun.
Joseph âgé de dix-sept ans, est vendu par ses freres à des Madianites, qui le menent en Egypte.
refusa l'Empire pour le céder à *Tan-tchou*, fils de son ancien maître. Il voulut le faire proclamer Empereur ; il le fit chercher, il l'invita à venir s'asseoir sur le trône de son pere ; mais les Grands & le Peuple s'y opposerent : ils vouloient *Chun* pour Empereur. Tous vinrent rendre hommage à *Chun*, continue *Mong-tsée*, & aucun n'alla à *Tan-tchou*. Tous chanterent des cantiques en l'honneur de *Chun*, & aucun n'en chanta en l'honneur de *Tan-tchou*. *Tan-tchou* s'etoit retiré au nord de la riviere *Nan-ho*.

23 Après bien des résistances, *Chun* se détermina 2255
Premiere année du regne de Chun.
enfin à accepter l'Empire cette année, qui est comptée pour la premiere de son regne. Le premier jour de la premiere Lune du Printems, il se rendit au *Ouen-tsou*, où il fit les cérémonies en l'honneur des Ancêtres de *Yao* & de *Yao* lui-même, & fut reconnu seul & légitime Empereur.

Il tint sa Cour à *Pou-pan*, qu'on appelle aujourd'hui *Ho-tchoung-fou*. Il prit la terre pour emblême & fut appellé Roi de la terre, non pas de la terre en général, mais de la terre comme elément.

Années du Cycle. | Années avant J. C.

Après cette cérémonie, *Chun* déclara *Tchou*, fils de *Yao*, Prince du pays de *Tan.* Il lui permit de porter tous les diſtinctifs de la dignité impériale, en diſant qu'elles lui etoient dues plutôt qu'à lui *Chun*, qui n'etoit qu'un etranger ſur le trône.

23 Premiere année du regne de Chun. Il ſe tranſporta enſuite chez *Kou-ſeou*, ſon pere, avec tout l'appareil de ſa nouvelle dignité. 2255
Il donna à *Siang*, celui de ſes freres dont il avoit reçu tant de mauvais traitemens, le pays de *Yeou-ki*, à titre de Souveraineté; mais comme il connoiſſoit ſon peu de talent, & ſon naturel emporté, il ne lui laiſſa de la dignité à laquelle il l'elevoit, que les honneurs & les revenus. L'autorité en fut confiée à des Magiſtrats integres, qui gouvernerent ſous ſon nom. Il eſt permis au Sage, dit *Mong-tſée* à ce ſujet, de faire du bien à ſes parens, de les combler d'honneurs & de richeſſes, en les mettant en même tems hors d'etat de pouvoir en abuſer.

Il prit pour ſes quatre Miniſtres *Yu*, *Kao-yao*, *Y*, & *Tchi*; & partagea le ſoin qu'exigeoient les affaires générales de l'Empire, entre vingt-deux perſonnes qu'il eut ſoin de choiſir lui-même. Cela fini, il ſe mit en chemin pour faire la viſite des quatre *Yo* & des huit *Pé.* J'ai dit plus haut ce que c'etoit que les *Yo* & les *Pé.* Je trouve dans une remarque, que, pendant la viſite, *Yu*, *Chun* arrivant à chacun des *Yo* & des *Pé*, commençoient par offrir des ſacrifices, pendant leſquels on chantoit des hymnes, & l'on danſoit au ſon des inſtrumens. Il y avoit, ajoute la même remarque, des Poëtes d'office, comme il y avoit des Muſiciens & des Danſeurs. *Voyez Yu-hia-tchouan* ſous la premiere année de *Chun.*

Années du Cycle. *Années avant J. C.*

24 *Seconde année du regne de* Chun. 2254

Chun fait une recherche des Sages de l'Empire, & de tous ceux qui ſont diſtingués par leurs talens. Il les invite à lui donner des avis, à le reprendre même de ſes fautes. Il fait placer pour cela un inſtrument de bois à la porte de ſon palais, & il le nomme l'inſtrument des fautes, parce qu'en entendant le ſon de cet inſtrument, que les interpretes diſent être une eſpece de tambour, le public etoit averti qu'on avoit quelque faute à reprocher à l'Empereur. Quelques Auteurs prétendent que cet inſtrument & ſon uſage ſont de l'inſtitution de *Yao*, & que *Chun* ne fit que renouveller ce qui avoit déjà eté fait par ce grand Prince. Le *Toung-tche* ajoute que lorſque *Chun* avoit eté averti de quelque défaut dont il devoit ſe corriger, il l'ecrivoit ſur l'eventail, ou ſur tel autre meuble à ſon uſage, afin que l'ayant ſans ceſſe devant les yeux, il fît ſans ceſſe des efforts pour ſe corriger. Il donna à cet inſtrument le nom de *Ou-ming*. Les interpretes varient ſur l'inſtrument des fautes; quelques-uns croient que c'etoit un etendard qui etoit arboré à la porte du palais, & ſur lequel il etoit libre à chacun de marquer les fautes de l'Empereur: quoi qu'il en ſoit, ils conviennent tous que *Chun* vouloit qu'on l'avertît de ſes défauts. Ce Prince fit un *Kin* particulier qu'il monta de cinq cordes. J'ai déjà dit ailleurs que le *Kin* eſt une eſpece de lyre. Le ſon de ces inſtrumens eſt fort doux, mais un peu ſombre. Les cordes dont il eſt monté ſont de ſoie crue. On dit que *Chun* excelloit dans l'art de pincer le *Kin*. Celui qu'inventa *Fou-hi*, etoit pour ſervir dans les grandes Muſiques; il paroît que celui de *Chun* etoit pour le cabinet.

Etabliſſement des examens.

La troiſieme année de ſon regne, *Chun* fit un

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

25 *Troisieme année du regne de* Chun. examen général, dans lequel furent appellés ceux qui avoient quelque mérite, afin qu'après les avoir connus on pût les employer suivant leurs talens. 2253

L'homme ne sauroit être oisif, dit *Tchen-ché;* s'il est désœuvré, il n'aura bientôt d'autre regle que sa fantaisie. Il ne sauroit être surchargé de travail; car bientôt il seroit epuisé, ou il abandonneroit tout. C'est pourquoi *Chun* etablit que de trois en trois ans, on examineroit seulement une fois, tant ceux qui etoient déjà en exercice de quelque charge, que ceux qui en vertu de leurs talens prétendoient à quelque emploi. Après
26 l'examen, ceux qui s'etoient distingués rece- 2252
voient des eloges ou etoient promus; ceux au contraire qu'on pouvoit soupçonner de s'être négligés, recevoient des reproches ou etoient cassés de leurs emplois s'ils en avoient. La cérémonie finissoit par des exhortations & des encouragemens à mieux faire à l'avenir. Cette sage coutume subsiste encore de nos jours.

27 *Sixieme année du regne de* Chun. *Chun* ordonne qu'on commence la grande cé- 2251
rémonie par la musique *Siao-chao.* Cette musique avoit neuf parties; elle etoit complette, car elle etoit accompagnée de danses. Le *Foung-hoang* parut. Ces paroles sont extraites du *Chou-king*, chapitre *Y-tsi.*

J'ai déjà dit ailleurs ce que c'etoit que le *Foung-hoang;* je dois expliquer, ou du moins donner une idée de la musique *Siao-chao.* On prétend que ce nom lui a eté donné à cause des danses dont elle etoit accompagnée, & en particulier à cause d'un instrument appellé *Siao*, que les danseurs tenoient en main lors de leurs evolutions. Quelques-uns croientque *Siao-chao*

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

est le nom général de la Musique qui fut composée du tems de *Chun.*

Il est dit que cette musique avoit neuf parties, c'est-à-dire qu'elle avoit neuf modulations, dans chacune desquelles le ton primitif *Kou-ny* changeoit de place : c'est ainsi que la chose est expliquée dans la glose. On y ajoute bien des eloges de cette musique, qu'on appelle parfaite.

28 *Etablissement du College impérial.* *Chun* fait l'examen du mérite & des talens, & va visiter les *Yo* ou principales montagnes des quatre côtés. Plusieurs interpretes placent sous cette année l'etablissement du College impérial, dans lequel les fils des Princes & des Grands devoient être instruits dans les lettres, les cérémonies, la musique, les danses, & dans l'art 2250

29 de lancer un javelot. C'est sous cette même année que *Chun*, en faisant sa visite, etablit le cérémonial & la musique qui devoient avoir lieu chez les Princes & ses vassaux, suivant le titre plus ou moins honorable dont ils etoient décorés. Il etablit aussi qu'on feroit des pieces de poésie pour être chantées publiquement. 2249

30 Il composa lui-même le cantique *Ta-tang*, lequel, suivant *Tcheng-che*, etoit une espece d'ode, dans le goût du tems où l'on ne respiroit encore que la vertu. Cette ode célébroit les vertus du grand *Yao*. Confucius, dans le *Ta-tchouan* du *Chou king*, dit que *Chun* la composa l'année d'après sa visite des *Yo*. 2248

31 *Neuvieme année du regne de* Chun. Cette année, neuvieme de son regne, *Chun* fit le grand examen qu'il réitéra jusqu'à trois fois. Il promut ceux dont le mérite fut reconnu; il abaissa ceux qui ne donnerent pas des preuves d'une capacité suffisante. Il partagea les *San-miao* en différentes tribus, & les distingua ainsi des autres sujets. 2247

On a déjà vu sous la soixante-seizieme année du regne de *Yao*, que *Chun* avoit repoussé les *San-miao* jusqu'au pays de *San-ouei*. Ces Peuples, toujours inquiets, n'observoient pas les loix comme les autres sujets de l'Empire. La montagne de *San-ouei* où ils s'etoient refugiés, etoit pour eux un boulevard qui leur assuroit l'impunité, parce qu'il etoit très-difficile de les y for-
32 cer : il falloit user d'artifice pour leur faire recevoir le frein; c'est ce que fit *Chun*. Il les divisa 2246
en plusieurs tribus, à chacune desquelles il donna des Magistrats particuliers pour la gouverner. Il leur assigna des terres à cultiver; il bâtit pour eux des habitations & des villages; il les distingua par familles, & n'oublia rien en un mot pour les rendre dociles au joug. On verra dans la suite de cette Histoire, que malgré tous les soins qu'on s'est donnés pour les civiliser & les contenir, ils ont presque toujours vécu dans l'indépendance. On les appelle indifféremment *San-miao*, *San-ouei*, & *Miao-tsée*. Ils
33 sont répandus aujourd'hui dans presque toutes 2245
les montagnes de la Chine, & conservent, comme auparavant, un caractere d'indocilité qui fait qu'on ne cherche plus à les soumettre : on les laisse vivre à leur fantaisie; & les Mandarins qu'on charge en apparence du soin de les gouverner, n'ont d'autre autorité sur eux que celle qu'ils veulent bien leur donner eux-mêmes. Il n'est pas douteux que ces anciens Peuples, qui datent du tems de *Hoang-ty*, n'aient conservé bien des traditions, qui, dépouillées des fables dont on les aura sans doute enveloppées, pourroient être de quelque secours pour les tems primitifs de l'Histoire chinoise. Je regrette que le zele de nos Missionnaires ne leur ait pas

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

34 *Douzieme année du regne de* Chun. — 2244 *Suivant Simson, c'est sous cette année qu'il faut placer le déluge d'Ogyès. Ce sentiment est fondé sur l'autorité de Jule Africain & d'Orose. Cette même année Isaac, vingt-deuxieme Patriarche, meurt âgé de cent quatre-vingts ans.*

suggéré de pénétrer dans leurs montagnes. En parcourant leur pays, & en s'insinuant dans les antres & les cavernes qui servent de demeure à la plupart d'entre eux, ils auroient peut-être découvert des monumens inconnus à ceux qui en sont les possesseurs, mais qu'on auroit pu déchiffrer dans la capitale de l'Empire, où il y a des Savans de tous les ordres & de tous les genres. Ce n'est qu'en demeurant grand nombre d'années dans un pays, qu'on peut se procurer l'avantage de le connoître à fond. Les Empereurs ont envoyé quelquefois des Mandarins & des Lettrés chez les *Miao-tsée*, avec ordre de faire des recherches sur tout ce qui méritoit d'être su dans ce qui concerne ces especes de sauvages; mais ces Mandarins & ces Lettrés ne se sont transportés que dans les lieux les plus apparens, & de plus facile accès. La crainte des

35 *Treizieme année du regne de* Chun. — 2243 *Joseph, fils de Jacob, est fait Ministre par Pharaon. il etoit âgé de trente ans. Son Ministere dure quatre-vingts ans.*

bêtes féroces, & des hommes souvent plus féroces qu'elles, les a toujours retenus pendant le peu de séjour qu'ils y faisoient dans les lieux les plus habités; ils ont pris des instructions telles quelles; & à leur retour ils n'ont rien fait connoître qu'on ne sût déjà. Des Missionnaires, habitués dans l'endroit même, n'auroient pas eu la même crainte; & nous aurions peut-être eu par leur moyen des connoissances sur les tems voisins du Déluge.

36 *Quatorzieme année du regne de* Chun. — 2242

La quatorzieme année de son regne, *Chun* fit composer des hymnes, & en composa lui-même qu'il ne dédaigna pas de chanter. Ces paroles sont tirées du *Chou-king*, chapitre *Y-tsi*.

Les interpretes conviennent unanimement que *Chun* composa & fit composer cette année un grand nombre d'hymnes qui furent chantés; mais ils different entre eux quant aux sujets sur

Années du Cycle. — *Années avant J. C.*

lesquels rouloient ces mêmes hymnes. Les uns
37 veulent qu'on n'y célébrât que la puissance & 2241
la vertu du Ciel suprême; les autres prétendent
38 qu'on y *traçoit* les obligations des Grands & 2240
39 des uns & des autres envers le Peuple. Quelques- 2239
uns assurent que ces hymnes avoient pour objet
le soleil, la lune, les etoiles, les nuages, &
40 tout ce qui embellit le Ciel matériel que nous 2238
41 voyons; ils citent quelques strophes qu'ils croient 2237
avoir fait partie de quelques-uns de ces anciens
42 hymnes, en confirmation de leur sentiment; 2236
43 mais ceux qui ne sont pas de leur avis, leur 2235
répondent que quand même les strophes qu'ils
citent auroient fait partie de quelques-uns de
ces anciens hymnes, il ne faudroit les regarder
44 que comme des exemples, des figures, des allé- 2234
gories qui entroient dans ces hymnes; mais qui
qui n'en etoient pas pour cela le principal
sujet, &c.

Dix-septieme année du regne de Chun. — *Sémiramis regne en Assyrie.*

Vingt-deuxieme ann. du regne de Chun. — *Jacob âgé de cent trente ans se transporte en Egypte avec sa famille.*

Je me sers du mot d'*hymne*, parce que le caractere Chinois que j'interprete ainsi, désigne toute piece de poésie qu'on chante, ou qui est faite pour être chantée.

La quinzieme année de son regne, *Chun* présida à l'examen, & termina la cérémonie par le chant d'un hymne.

Commencement des Observations astronomiques de mille neuf cens trois ans, qui furent trouvées à Babylone trois cens trente & un ans avant J. C.

Quelques Lettrés postérieurs rapportent un
hymne qu'ils disent être celui qui fut chanté
alors; mais les Critiques le rejettent comme apo-
cryphe, & *Nan-siuen* en particulier, dit qu'on
voit au style dont il est, qu'il ne remonte
45 pas au-delà des *Soung*. *Hou-ché* dit que cet 2233
46 hymne n'etoit qu'un cantique d'alégresse par où 2232
Chun voulut qu'on terminât la cérémonie. S'il
m'etoit permis de deviner, je dirois, comme il
est très-vraisemblable, que cet hymne ou cette

Années du Cycle. ode, renfermoit d'un côté l'eloge de la dili- *Années avant J. C.*
47 gence & de l'application, & de l'autre des sar- 2231
48 casmes contre la paresse, ou le défaut d'appli- 2230
cation dans l'exercice de son emploi.

49 L'année seizieme de son regne, *Chun* chanta 2229
50 les *neuf ordres* de choses. L'Historien place cette 2228
51 cérémonie sous cette année, fondé sur l'autorité 2227
de *Yu-hia-tchouan*. Les interpretes varient encore
52 sur le sujet de cette cérémonie. L'opinion qui 2226
me paroît la plus vraisemblable, est celle de
Tchou-tsée, qui dit que ces neuf ordres de choses
53 sont les neuf principes d'où dérivent toutes 2225
choses, c'est-à-dire, auxquels les Chinois attri-
buent tout ce qui est dans la nature.

Les Critiques séveres rejettent cette explication, & croient que l'hymne en question n'est appellé l'hymne des neuf ordres des choses, que parce qu'il etoit accompagné de neuf sortes de danses, avec une musique qui avoit ses neuf parties. Je ne rapporte ces minuties, que pour prouver que les Chinois ne révoquant point en doute les commencemens de leur Histoire, ils ne se donneroient point ainsi la torture, pour trouver des explications, souvent forcées, à ces passages obscurs, s'ils avoient le moindre soupçon que ce qu'ils lisent dans leurs anciens livres a
54 pu être supposé. 2224

Trente-deuxieme année du regne de Chun. *Premiere année de l'association de* Yu.

Chun, à l'exemple du sage *Yao* qu'il s'etoit proposé pour modele de sa conduite, voulut se décharger d'une partie du pesant fardeau du gouvernement. Le mérite de *Yu* lui etoit connu, puisque c'etoit par ses ordres que ce grand homme avoit eté préposé pour travailler à l'ecoulement des eaux. La maniere dont il s'etoit acquitté d'une si importante commission, & la conduite qu'il avoit tenue dans l'emploi dont il avoit eté décoré

Années du Cycle. | Années avant J. C.

en récompense de ses services, persuaderent à tout le monde, que personne ne pouvoit mieux que lui gouverner l'Empire.

Chun crut ne pouvoir rien faire de mieux, ni qui fût plus au gré de ses sujets, que de le choisir pour son collegue. Il l'associe au Gouvernement & lui met en main toute son autorité. Voyez le *Chou-king*, chapitre *Ta-yu-mo.* Il est dit dans le livre intitulé *Tchan-che-ki-nien*, que *Chun* associa *Yu* à l'Empire l'année *Ting-sée*, cinquante-quatrieme du Cycle, laquelle répond précisément à l'année trente-deuxieme du regne de *Chun*; & cependant on trouve dans le chapitre *Ta-yu-mo* du *Chou-king*, ces paroles qu'on met dans la bouche de *Chun* lorsqu'il proposa *Yu* pour être son collegue : *voici la trente-troisieme année que je suis sur le trône impérial*; pourquoi donc mettre l'association de *Yu* à l'Empire à la trente-deuxieme année du regne de *Chun*? C'est parce qu'on ne compte la premiere année du regne de *Chun*

54 Trente-deuxieme année du regne de Chun. Premiere année de l'association de Yu. qu'après la troisieme année du deuil de *Yao*, au lieu que dans les paroles du *Chou-king*, *Chun* compte pour premiere année de son regne la troisieme de celle du deuil, &c. 2224

Nan-siuen remarque que lorsque *Yao* associa *Chun* à l'Empire, il lui donna pour toute leçon, ce peu de mots : *gardez en tout un juste milieu*; & que *Chun* prenant *Yu* pour son collegue, au lieu de l'instruction toute simple qu'il avoit reçue lui-même de *Yao*, il ajoute aux paroles de ce grand Prince : *ayez de l'exactitude, corrigez les abus, réduisez tout au centre de l'unité.* La raison que *Nan-*

55 Trente-troisieme année du regne de Chun. *siuen* apporte pour expliquer cette addition que fit *Chun* aux paroles de *Yao*, se réduit à ceci. 2223

« L'instruction que *Chun* donne à *Yu* est la même » que celle qu'il a reçue lui-même de *Yao*; il

n'a

Années du Cycle. *Années avant J. C.*

» n'a fait qu'ajouter les moyens qu'il falloit em-
» ployer pour qu'elle eût son effet ».

Seconde année de l'association de Yu.

La trente-troisieme année du regne de *Chun*, le premier jour de la premiere Lune du printems, *Yu* se transporta à la salle destinée à honorer la mémoire de *Yao*, dite la salle de *Chen-tsoung*. Là il reçoit solemnellement l'investiture de sa nouvelle dignité, & est mis à la tête de l'Empire, pour le gouverner conjointement avec l'Empereur. Voyez le *Chou-king*, chap. *Ta-yu-mo*. *Chun* lui recommande de mettre en ordre les neuf principaux articles du *Houng-fan* (livre où
56 tout ce qui s'etoit passé après le déluge etoit 2222
exactement marqué): on en trouve des lambeaux
57 dans les commentaires du *Chou-king*. *Yu* s'en tint 2221
à l'ancien partage qu'il avoit fait de l'Empire, en neuf *Tcheou* ou Provinces.

58 Le grand *Yu*, dit le *King-che-ly*, après avoir 2220
reçu l'investiture de sa dignité dans le *Miao* de
59 *Chen-tsoung*, ayant egard aux terreins & aux 2219
eaux, assigna pour l'exacte division de l'Empire, neuf *Tcheou*, neuf montagnes, neuf rivieres, neuf lacs.

60 C'est cette année que *Yu* fit de nouveau la 2218
division de l'Empire en neuf *Tcheou*, dit le *Tsien-pien* suivant *Chao-tsée*. Ce fut l'année *Ting-sée*, c'est-à-dire, l'année précédente, cinquante-quatrieme du Cycle. Ce point mérite d'être examiné, ajoute-t-il.

Second Cycle du troisieme Tri-cycle.

1 2217

Trente-neuvieme année du regne de Chun. Huitieme année de l'association de Yu.

Jacob meurt en Egypte, âgé de cent quarante-sept ans.

Les années précédentes, *Yu* avoit eté occupé à mettre la discipline parmi les Peuples du dehors ; il avoit châtié les *Yeou-miao*. Il avoit engagé les *San-miao* à se soumettre de leur plein gré ; il avoit rangé sous son obéissance le Royaume de *Lo-koue* ; & il avoit reçu comme tributaires ceux du Royaume de *Chou-chen*,

Années du Cycle. | *Années avant J. C.*

Cette année, l'Empereur & son collegue firent un examen général pour elever ou abaisser, pour punir ou pour récompenser ceux qui méritoient l'un ou l'autre.

Depuis cet examen jusqu'à la mort de *Chun*, les annales ne spécifient aucun fait, mais les Glossateurs rapportent les différens sentimens des Critiques pour savoir à quelle année précise du regne de ce Prince il faut placer celle de sa mort. Je ne crois pas m'ecarter de mon sujet en rapportant ici le précis de ce qu'ils disent. Quelques Auteurs trop scrupuleusement attachés à la lettre dans ce que dit le *Chou-king*, prétendent qu'on doit placer la mort de *Chun* à la cinquantieme année de son regne. Voici le texte sur lequel ils se fondent: c'est celui qui termine le chapitre *Chun-tien. Parvenu à la cinquantieme année de son regne*, Chun *arrivé dans l'endroit qu'il devoit visiter, mourut certainement.*

On leur répond que le *Chou-king*, en disant que *Chun* cessa de vivre la cinquantieme année de son regne, compte pour la premiere celle qui suivit immédiatement la mort de *Yaò*; au lieu que ceux qui le font mourir à la quarante-huitieme année de son regne, n'en comptent le commencement qu'après que les années du deuil de *Yao* furent expirées. Ce ne fut qu'alors que *Chun* accepta l'Empire. C'est donc depuis ce tems seulement que doit dater son regne. L'Empereur dans sa Table chronologique, & l'Annaliste le marquent ainsi.

10 *Quarante-huitieme année du regne de* Chun. *La dix-septieme de l'association de* Yu. *Mort de* Chun

La quarante-huitieme année de son regne, disent les annales, *Chun*, âgé de cent dix ans, mourut à *Ming-tiao*. — 2208

Le *Ta-ki* rapporte que les Mémoires historiques qui ont le titre de *Ki*, disent que *Chun*

Années du Cycle. — *Années avant J. C.*

mourut & fut enterré dans le pays de *Tsang-hou. Tsang-hou* est le nom d'une montagne du *Hou-kouang ;* c'est du moins le nom qu'on donnoit à cette montagne, qui est dans le district de *Tao-tcheou* d'aujourd'hui, près de *Ming-yuen-hien.*

11 *Quarante-neuvieme année du regne de* Chun. *Dix-huitieme année de l'association de Yu.*

Quelques Critiques regardent comme peu vrai- 2207
semblable que *Chun* ayant associé *Yu* à l'Empire pour pouvoir se décharger sur lui d'une partie du pénible fardeau du Gouvernement, entreprît à l'âge de cent dix ans, un voyage dont il pouvoit si aisément se dispenser en chargeant son collegue de faire la visite qu'il avoit projettée. D'autres Critiques leur répondent qu'il ne faut pas juger de *Chun* comme du commun des hommes. « Ce vertueux Prince, disent-ils, voulut s'acquitter jusqu'au bout des obligations qu'il s'étoit imposées en acceptant l'Empire ».

Après la mort de *Chun*, il y eut un deuil général dans l'Empire ; & ce deuil dura trois années, comme après la mort de *Yao. Yu* voulut se démettre du Gouvernement en faveur de *Chang-*

12 *Cinquantieme année du regne de* Chun. *Dix-neuvieme année de l'association de* Yu.

chiun, fils de *Chun ;* mais les Grands & le Peuple 2206
s'y opposerent. Après bien de la résistance, *Yu* se détermina enfin à accepter l'Empire. C'est par lui que la Monarchie chinoise commença à devenir héréditaire. Il est Fondateur de la premiere Dynastie, dite la Dynastie des *Hia ;* c'est par son regne que je commencerai la seconde epoque de la véritable Histoire chinoise.

Troisieme annee de deuil après la mort de Chun.

En finissant cette premiere epoque, je demande au Lecteur judicieux & impartial, si dans ce qu'il vient de lire, depuis la soixante-unieme année du regne de *Hoang-ty* jusqu'à la mort de *Chun*, il a trouvé tant de contradictions, & un chaos si monstrueux, qu'il ne lui ait pas eté possible de rien extraire d'exact & de suivi.

Dans tout ce que j'ai extrait moi-même, j'ai ſuivi les Auteurs les plus accrédités de la Nation. Je n'ai pas dit tout ce que j'aurois dû dire, parce qu'il m'auroit fallu faire un Ouvrage immenſe; & mon deſſein n'etoit d'abord que de donner une ſimple Table chronologique, comme le titre le porte. Mais je crois en avoir aſſez dit pour convaincre ceux qui peuvent être convaincus.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC

AAA. *Les trois Dragons.*
B *Le Kilin.*
C *Le Foung-Hoang.*
D *Le Koui, ou la Tortue.*
E *Les Neuf Ting.*

Picquet, Sculp.t

Explication de la Planche premiere.

Les figures A. A. A. sont la représentation des trois Dragons, symboles des qualités que doit avoir un Empereur de la Chine, auquel on donne le glorieux titre de *Fils du Ciel*, parce qu'on le regarde comme tenant la place du Ciel pour le gouvernement de la Terre.

Le Dragon est connu depuis le tems de *Fou-hi*, puisque le Dragon-cheval, dont je parlerai bientôt, donna occasion à ce Fondateur de l'Empire chinois, d'appeller ses Magistrats du nom de *Dragons*. Il a les cornes de Cerf, les oreilles du Bœuf, la tête du Chameau, le col du Serpent, les pieds du Tigre, les serres de l'Aigle ou de l'Epervier & les ecailles de Poisson. Il est regardé comme le reptile par excellence, mais comme un reptile aérien, ne faisant son séjour que dans le plus haut des airs, d'où il descend pourtant quelquefois pour s'approcher de la terre, dans le cas où il faut qu'il arrive quelque chose d'extraordinaire. Le Caractère chinois qui le désigne, est *Loung*.

Tout ce qui remplit le fond de la Planche est nuage. Les nuages, disent les Chinois, etoient autrefois de toutes couleurs, & beaucoup plus brillans qu'ils ne le sont aujourd'hui. *Hoang-ty* les donna pour emblêmes, aux Magistrats en particulier qui présidoient aux Saisons. Les Magistrats du Printems furent appellés *Nuages verds;* ceux de l'Eté, *Nuages rouges;* ceux de l'Automne, *Nuages blancs;* ceux de l'Hiver, *Nuages noirs* & ceux du milieu, *Nuages jaunes.*

La figure B. représente le *Ki-lin.* Ce quadrupede se montre rarement; on le voit, dit *Lou-ché*, sous les Rois qui se distinguent par leur humanité. Suivant la description qu'en fait *Tchou-tsée*, *le* Ki-lin *a le corps du Daim, la queue du Bœuf, & la corne du pied comme celle du Cheval; il n'a qu'une corne sur la tête, & au bout de cette corne il y a de la chair. Tchou-tsée* ne parle là que du *Ki-lin* qui apparut du tems de *Tao*. Il est parlé aussi d'un *Ki-lin*, sous le regne de *Hoang-ty*. En général le *Ki-lin* est regardé par les Chinois, comme un quadrupede extraordinaire, qui ne fait son apparition que sous les bons Rois. On le décrit différemment; mais dans les différentes descriptions qu'on en a faites, on ne manque pas de dire qu'il n'a qu'une corne, dont la pointe est de

chair, pour faire voir, que même en se défendant, il est incapable de nuire. Son corps, dit-on, est couvert d'ecailles, sur lesquelles brillent les cinq couleurs. Il est si doux & si compatissant, que, s'il se trouve des insectes sur sa route, il se détourne pour ne pas les écraser en marchant. La figure sous laquelle on le peint le plus communément est celle qu'on voit ici. L'idée d'un *Ki-lin* est aussi ancienne que la Monarchie.

La figure C. représente le *Foung-hoang*. De toute antiquité les Chinois se sont formé l'idée d'un oiseau merveilleux, unique en son espece, dont le plumage renferme les cinq couleurs d'où dérivent toutes les autres, dont le chant exprime les cinq tons & les plus brillantes modulations de la Musique, qui a la tête du Coq, le col du Serpent, le dos de la Tortue, les nuances particulieres du Dragon, la queue du Poisson, & qui ressemble à l'Oie pardevant, & au *Ki-lin* parderriere. Lorsqu'il vole, tous les autres oiseaux lui font cortege. Il apparut sous le regne de *Hoang-ty*, & on suppose qu'il se montre encore toutes les fois qu'il y a sur la terre des Souverains d'un mérite extraordinaire.

La figure D. représente le *Koui* ou la Tortue. On trouve dans la Géographie orientale, citée dans la glose de l'Histoire, sous la cinquieme année du regne de *Yao*, que du tems de ce Prince, des Ambassadeurs, venus avec des Interpretes, d'un Royaume du Midi, auquel on donne le nom de *Y, prirent une grande Tortue, laquelle, suivant les apparences, existoit depuis près de mille ans. Sa circonférence etoit de plus de trois pieds; sur son dos etoit ecrite en lettres* Ko-teou, (c'est-à-dire en forme de tetards), *l'Histoire du Monde, depuis son commencement jusques alors.* Yao *la transcrivit & la garda soigneusement sous le titre de* Koui-ly-chou (ce qui veut dire, *Livre qui contient ce qui etoit sur la Tortue, &c.*)

Depuis ce tems-là les Chinois ont regardé la Tortue comme un animal mystérieux, qui pouvoit non-seulement leur apprendre les choses passées, mais encore leur faire trouver la connoissance anticipée des evénemens. C'est pourquoi ils s'en servent dans la divination, & en font la base de la loi des Sorts, &c.

Les neuf figures qu'on voit au milieu de cette Planche, représentent

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ASIATIC SOCIETY

Picquet Sculp.

neuf vases appellés *Ting*, que le grand *Yu* fit jetter en fonte pour l'instruction des Peuples. Ces *Ting* ont eté inventés par *Hoang-ty*. *Hoang-ty*, dit le *Ouai-ki*, cité dans la glose de l'Histoire sous le regne de *Hoang-ty*, *fit creuser une mine de cuivre, qui etoit au midi de la montagne de* Cheou-chan. *De cette mine fondue, il fit trois* Ting; *& après que les trois* Ting *furent achevés, il mourut.*

Depuis le grand *Yu* jusqu'au tems des *Tcheou*, les *Ting* furent regardés par les Chinois, comme ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'Empire. Les Empereurs se transmirent les *Ting* comme une marque de succession légitime.

Explication de la seconde Planche.

CETTE Planche représente le Chaos, & *Pan-kou*, le premier des hommes qui le débrouille. Telles sont les idées que plusieurs Chinois se forment sur le commencement du Monde. On voit par-là qu'ils croient la matiere eternelle. D'autres, & c'est le plus grand nombre de leurs Philosophes, veulent que tout se soit formé par les opérations de *Tay-ki*, de l'*Yn* & de l'*Yang*.

Explication de la Planche troisieme.

ON voit dans cette Planche, *Fou-hi* qui vient de tracer les huit *Koua*, après en avoir pris l'idée sur les figures *Ho-tou* & *Lo-chou*, qu'il apperçut sur le Dragon-cheval, & sur la Tortue. Le Dragon-cheval sortit de la riviere *Meng-ho*, & la Tortue de la riviere *Lo-ho*.

Le Dragon-cheval est un animal amphibie, mystérieux, produit par la substance du Ciel & de la Terre. Il avoit le corps du Cheval & les ecailles du Dragon. Il etoit haut de sept pieds cinq pouces, & avoit quelque ressemblance avec le Chameau; mais il avoit des nageoires ou des especes d'aîles. Il marchoit sur les eaux sans enfoncer. Lorsque Fou-hi *siégeoit sur son trône, il portoit sur ses reins l'image du Dragon-cheval.* C'est ainsi qu'en parle *Koung-ngan-koue*, dont les paroles sont citées dans la glose de l'Histoire sous le regne de *Fou-hi*.

La Tortue que *Fou-hi* vit sortir de la riviere *Lo-ho*, etoit marquée d'une façon singuliere qui le frappa. Ces marques & les combinaisons qu'elles gardoient entre elles, lui fournirent l'idée d'une ecriture dont il voulut laisser le modèle à la postérité. Il commença par tracer les *Koua*, & des *Koua* il forma les Lettres.

Piquet, Sculp.

Library of the Bombay Branch of the Royal Asiatic

ESSAI SUR LA LONGUE VIE DES HOMMES DANS L'ANTIQUITÉ.

SPÉCIALEMENT A LA CHINE;

Par feu M. Cibot, Missionnaire à Pékin.

Les Annales & les Traditions des plus anciens Peuples nous le disent comme les Livres saints, la vie des hommes, bien long-tems encore après le Déluge, ne fut ni exposée à tant de maladies, ni si courte qu'elle l'a eté. L'antiquité, l'universalité & la conformité des témoignages rapportés par Joseph, en fournit une preuve complette. Manethon & Berose, dont le premier ecrivit l'Histoire d'Egypte, & le second celle des Chaldéens; ensuite Hesticus & Jérôme d'Egypte, qui ont ecrit les Antiquités des Phéniciens, conviennent de la longue vie des Hommes dans ces tems reculés. Les Grecs, auxquels on s'est souvent trop fié, n'ont commencé à être un Peuple que dans la vieillesse du Monde; que pouvoient-ils savoir des tems qu'ils n'avoient point vus, & dont ils ne trouvoient chez eux ni traces, ni vestiges? Les Romains, qui ont eté nos maîtres, furent les disciples des Grecs. Ne les consultons point sur les Antiquités reculées; mais consultons l'ancienne Chine: elle a vu les premiers âges d'après le Déluge; elle en a conservé les monumens; elle atteste la longue vie des Hommes dans les tems anciens.

Quelle raison peut-on alléguer de cette longue vie, abstraction faite des vues de la Providence divine? Les probabilités en cette matiere ne peuvent guere qu'être les mêmes pour tous les Peuples; & dès-là, celles qui prouvent pour la Chine

font également concluantes pour tous les autres pays. Or, il eſt conſtant par les grands & les petits *Kings*, ou Livres canoniques anciens, 1°. que la maniere de vivre & les mœurs; 2°. que la douceur & la bienfaiſance du Gouvernement; 3°. que les principes & les ſoins de la Médecine, devoient naturellement y conduire la multitude à une haute vieilleſſe. Ce ſont donc les raiſons les plus probables, les plus ſenſibles, & les plus ſatisfaiſantes de la longue vie des hommes dans ces premiers tems: raiſons d'autant plus concluantes, que ce ſont toutes des raiſons de *fait*; & que ce n'eſt que par des faits que nous prétendons en faire voir la ſolidité. Comme la multitude même des citations eſt plus éblouiſſante que *lumineuſe*, nous nous bornerons à celles qui ſont plus eſſentielles & plus déciſives. Mais nous garantiſſons que nous n'avançons rien que d'après les monumens *les plus authentiques*.

I.

Il en eſt des faits *hiſtoriques*, comme des obſervations aſtronomiques: la vérité ſeule peut les rapprocher, les combiner & les concilier. Moïſe, par cette *raiſon ſeule*, ne fût-il qu'un ſimple Hiſtorien, le témoignage que lui rendent les monumens anciens des premiers Peuples, eſt ſi uniforme, qu'il ne laiſſe aucun doute ſur la vérité de ſes récits. Celui que lui rend en particulier *le Chou-king*, le plus ancien, le plus beau & le plus authentique des Livres canoniques de la Chine, ſuffiroit ſeul au tribunal de la Critique le plus inquiete. Que celle d'Europe en liſe les premiers chapitres, puis les compare avec le neuvieme de la Genèſe & les ſuivans; ſoit qu'elle y conſidere l'etat actuel des terres de cette extrémité de l'Aſie, & les mœurs civiles, domeſtiques, politiques & religieuſes des premiers Chinois; ſoit qu'elle apprécie leurs diverſes

connoiſſances & tous leurs arts, elle reconnoîtra d'abord que la colonie gouvernée par le bon *Yao*, etoit une branche de la grande diſperſion des plaines de Babylone.

La Chine n'avoit pas eté peuplée juſqu'alors. *Mong-tſée*, le plus célebre diſciple de Confucius, & celui dont il reſte le plus d'ouvrages, articule très-nettement que l'Empire n'avoit point encore pris ni forme, ni conſiſtance; que les plaines baſſes & enfoncées etoient couvertes d'eaux ſtagnantes, reſtes du Déluge dont les montagnes, comme dit le *Chou-king*, avoient eté couvertes; que les terres qui etoient plus elevées, n'offroient qu'un mêlange confus d'arbres & d'herbes ſauvages; que l'Empereur *Yao*, aidé de *Chun* & de *Yu*, qui furent ſes ſucceſſeurs, fit mettre le feu aux bois, ecouler les eaux, & enſemencer les campagnes (1). La nouvelle colonie fixée dans le *Ki-tcheou*, s'etendit & ſe multiplia d'une génération à l'autre. Quelle perte pour l'hiſtoire du genre humain que celles des détails de ſon agrandiſſement! l'Empire de Chine eſt trop immenſe pour que ſon entiere population pût être l'ouvrage de quelques ſiecles. On voit en effet que la famille impériale des *Chang*, qui ſuccéda à celle des *Hia*, & celle des *Tcheou* qui fonda la troiſieme Dynaſtie, commencerent, bien des ſiecles après *Yao*, à monter au rang des Princes, en fondant des Colonies & en faiſant entreprendre des défrichemens. Quoique Confucius lui-même ne ſoit né que l'an 549 avant J. C. les Provinces qui ſont au-delà du fleuve *Kiang* n'etoient peuplées qu'en partie de ſon tems, & ne le furent tout-à-fait que plus de trois cens cinquante ans après, ſous le regne du fameux *Tſin-chi-hoang*. Ce qui frappera toujours un Lecteur attentif, c'eſt qu'en remontant même juſqu'à *Yao*, les Chinois n'ont pas eté de *ſtupides mangeurs*

(1) *Voyez Mong-tſée*, chap. 3.

de glands, comme le dit Hérodote des Arcadiens (1). Bien loin *d'adorer les plantes qui ſortoient de terre*, ils ſe mirent d'abord à la labourer & à ſemer diverſes eſpeces de graines. Le *Chou-king* atteſte qu'ils connurent d'abord les arts de beſoin, & furent initiés dans les ſciences, juſqu'à avoir une Aſtronomie & une Muſique.

Qu'on ne ſoit donc pas etonné de nous voir repréſenter les anciens Chinois tout autres qu'on ne ſe figure quelquefois les hommes de ces tems reculés. Les Auteurs des Annales & des *Kings*, ne penſoient ni à Moïſe ni à nous, lorſqu'ils ecrivirent l'Hiſtoire de leurs premiers Ancêtres. Les préjugés même d'Occident, fuſſent-ils moins ſuſpects d'ignorance & de prévention, il faudroit qu'ils pliaſſent ſous la multitude des faits qui ſe rendent témoignage les uns aux autres, s'eclairent réciproquement & forment une chaîne ſuivie d'evénemens qu'aucun ſoupçon ne peut rompre. L'Hiſtoire de la Dynaſtie des *Tcheou* ſuppoſe celle des *Chang*, & celle des *Chang* ſuppoſe l'Hiſtoire de la Dynaſtie des *Hia*.

Les Annales donnent cent & quelques années de regne à *Yao*, d'après le *Chou-king*: mais comme le *Chou-king* ne dit rien de plus, elles varient ſur le nombre précis des années qu'il a vécu, ainſi que ſur celles de *Chun* & du grand *Yu* ſes ſucceſſeurs, que tous les Hiſtoriens conviennent cependant avoir vécu plus d'un ſiecle. Peu importe. Un regne de cent ans dans la criſe d'un etabliſſement laborieux, prouve ſuffiſamment qu'il falloit que la carriere de la vie fût plus longue qu'elle ne l'a eté depuis. Mais comme c'eſt la moyenne antiquité qui va être le ſujet de mes diſcuſſions, nous deſcendrons tout d'un coup juſqu'à la Dynaſtie des *Tcheou*, qui commença 1122 ans avant J. C. Or, nous trouvons que *Ouen-ouang*, qui en eſt

(1) *Clio*, chap. 66.

eſt en quelque ſorte le premier fondateur, vécut près de cent ans. Ses trois fils, *Vou-ouang* qui détruiſit la Dynaſtie des *Chang*, l'immortel. *Tcheou-kong*, & *Tai-kong*, en vécurent plus de quatre-vingt-dix. Le ſecond même alla juſqu'à la fin du ſiecle, que leur grand-pere avoit paſſée. Or, dès-là qu'on trouve tant de belles vieilleſſes dans une même famille où la vie étoit expoſée à tous les périls du bien-être & de la grandeur, elles devoient être encore plus communes dans la ſphere mitoyenne des ſimples citoyens. Cette conſéquence eſt atteſtée comme un fait par le *Ly-ki* qui détaille les prérogatives, exemptions & privileges que les loix accordoient aux vieillards de quatre-vingt-dix & cent ans, & parle d'eux en tant de rencontres, qu'on ne peut ſuppoſer qu'ils fuſſent en petit nombre. Dans le fond la maniere de vivre & les mœurs de ces tems reculés devoient naturellement conduire là.

L'Europe croit enfin que la Chine eſt un des pays de l'Univers où il y a le plus de Villes, où les Villes ſont plus grandes, & où les grandes Villes ſont plus peuplées; mais l'Europe ſait-elle que juſqu'au milieu de la troiſieme Dynaſtie, c'eſt-à-dire, juſqu'aux premieres Olympiades des Grecs, on ne voyoit en Chine que la capitale de tout l'Empire, & les capitales des Etats feudataires & Principautés qui en augmenterent tant le nombre depuis en ſe multiplant. Une ville encore ſe réduiſoit alors à la maiſon du Prince, à ſes officiers, aux chefs de l'adminiſtration, à quelques ouvriers de beſoin, & à un petit nombre de marchands qui n'y demeuroient pour la plupart que paſſagérement. Les ſoldats ne vinrent s'y fixer que lorſqu'elles furent entourées de murailles; & elles furent long-tems ſans en avoir. Une ville alors n'etoit que comme l'accompagnement du palais, qui etoit au milieu, & en devoit faire la troiſieme partie. Auſſi les rues en etoient-elles fort larges & bien alignées, les

carrefours vaſtes & commodément diſtribués, & toutes les maiſons agrandies par des cours & des jardins. Auſſi le ſéjour n'en etoit-il pas moins ſain que celui des campagnes.

O le beau ſpectacle alors que celui des vaſtes plaines, de *Chen-ſi*, du *Chan-ſi*, du *Ho-nan*, du *Hou-kouang* & des autres Provinces qui etoient défrichées & peuplées ! comme toutes les terres appartenoient à l'Etat, on avoit continué, à l'exemple du grand *Yu*, à y creuſer d'innombrables canaux pour recevoir la ſurabondance des eaux qui etoient dans les champs, & les rendre en arroſemens aux terres arides. Ces canaux, à en juger par le *Ly-ki* & le *Tcheou-ly*, ſerpentoient dans les vallées en mille manieres, entrecoupoient les champs labourés, & etoient tellement ramifiés, que les plus petits ſe dégorgeoient dans les mitoyens, & ceux-ci dans les grands, qui aboutiſſoient à de vaſtes baſſins ou ſe vuidoient dans les rivieres. Mais il n'eſt plus poſſible de bien ſaiſir le plan de leur diſtribution, ni de la continuer avec les chemins qui ſéparoient les grands quarrés de terres enſemencées, dont ils formoient les limites.

Quoi qu'il en ſoit de ce beau ſyſtême qui ſuppoſe tant de vues & de ſageſſe, des campagnes ainſi préparées devoient être un ſéjour egalement ſain & agréable dans toutes les ſaiſons. On y reſpiroit un air libre, & d'autant plus tempéré, que les bords des eaux etoient plantés de ſaules à branches pendantes & de mûriers pour les vers à ſoie. Quelques jardins pour les herbages, etoient ſemés çà & là à l'entrée des villages, comme pour varier la décoration des ſcenes; mais le grand nombre rejetté au-delà des terres enſemencées, avec les vergers & les pâturages, terminoit dans chaque Principauté ou grand diſtrict, la grande enceinte dont elles etoient environnées, & formoit comme la bordure de ces rians payſages, bordure qui etoit relevée elle

même par les bois & les forêts antiques, qu'on laissa d'abord entre chaque Province, & qui ne furent abattues que peu-à-peu.

Il y avoit alors aussi peu de villages que de villes. Si l'on en excepte les ouvriers sédentaires & les marchands qui se fixoient auprès des *grands canaux* dans les lieux destinés aux marchés, les habitans des campagnes etoient tous dispersés çà & là; les laboureurs, par pelotons de huit familles, au milieu de neuf cens arpens de terre qu'ils cultivoient à frais communs; les Jardiniers & les Bergers dans les endroits les plus commodes, les uns de leurs jardins, les autres de leurs pâturages, qui, comme nous venons de le dire, etoient au-delà des champs de bled & de leur enceinte. Chacun etoit au large, & les maisons n'etoient pas des prisons. Celle d'un Lettré, selon le *Ly-ki*, occupoit un arpent. C'etoit une distinction sans doute; mais elle indique que le Peuple etoit au large dans les siennes. On voit en effet dans le même *Ly-ki*, qu'elles avoient un logement extérieur pour les hommes, & un appartement reculé pour les personnes du sexe, ce qui demandoit plusieurs petites cours, & dès-là un emplacement honnête, c'est-à-dire, tout ce qu'il falloit pour en rendre le séjour egalement sain, agréable & commode. La simplicité des Anciens se bornoit à la vérité à des rez-de-chaussée jusques pour les Palais; mais ils etoient assez elevés de terre chez les plus pauvres colons, pour que l'humidité ne pût pas y pénétrer. A en croire même quelques Savans, si l'on préféra cette maniere de bâtir, que la crainte des tremblemens de terre a fait conserver, c'est qu'on croyoit alors que l'air des *Leou* (ou etages) est moins doux, moins ami de la poitrine, & moins approprié à toute l'organisation du corps humain que celui que la nature a préparé plus près de la terre pour tous les animaux. En seroit-il de même de l'exposition au midi que les

Anciens choisissoient pour toutes leurs maisons? Une chose qui touche de si près à la santé de tout le monde, en quelque pays que ce soit, mériteroit ce semble qu'on y fît quelque attention, & qu'on interrogeât du moins les oracles de l'expérience. Car enfin, si les observations qu'on a faites ici n'avoient pas eté si décisives, est-il croyable que la police moderne eût adopté la maniere des Anciens, jusqu'à souffrir qu'on cherchât l'exposition du midi dans les plus grandes villes, aux dépens du coup-d'œil des rues; & que de quelque façon qu'elles fussent percées, les maisons, qui ne sont pas boutiques, fussent tournées de ce côté? » Les plantes même & les » arbres, dit *Lu-tchi*, nous apprennent à chercher les regards » du Soleil; c'est la chaleur que ses rayons leur portent qui les » vivifie; elle est si fort néceſſaire à la santé, que les Anciens » n'osoient pas la refuser aux prisonniers ». La *physique* de ce Lettré lui fournit bien des raisonnemens pour prouver que l'exposition au midi est plus avantageuse pour les bâtimens, plus commode pour toutes les saisons, & sur-tout plus amie de la santé. C'est celle, selon lui, qui est la plus propre à renouveller l'air des chambres, & à empêcher qu'il ne s'use par la respiration, ou ne se corrompe par l'humidité dans les tems de pluie. Quoi qu'il en soit de sa théorie, elle atteste que les préférences des Anciens pour l'exposition au-midi, etoient regardées de son tems, comme un soin nécessaire pour rendre les maisons plus saines: soin dès-là qui atteste qu'ils y regardoient de bien près en fait de santé, & que leurs précautions etoient les mêmes pour tous les ordres des Citoyens.

Un Lettré a fait le calcul des journées qu'il avoit fallu pour les habillemens d'une Comédienne, & a démontré qu'elles equivaloient à la vie entiere de douze personnes. Il prouve après par un second calcul, que les habits de cent particuliers,

coûtoient moins de travail à la société, sous les trois premieres Dynasties, que ceux de cette seule femme sous la Dynastie de *Tsin*, qui encore ne les portoit que peu de tems, & en usoit bien d'autres. Du reste, bien loin de donner à entendre que les Anciens fussent mal en habits, il soutient, d'après l'*Histoire*, que la matiere de tous les vêtemens etant très-abondante, & ceux qui les mettoient en œuvre, en beaucoup plus grand nombre que dans les siecles suivans, la multitude devoit être mieux fournie d'habits: vu sur-tout que les gens en place ne pouvoient pas donner dans le luxe, & que le partage des biens etoit plus egal entre les particuliers. « Ces » deux derniers articles, ajoute-t-il, font hors d'atteinte: ils » faisoient partie du droit public. Quant aux matieres pre» mieres des habits, il *est* evident qu'elles etoient plus com» *munes; y ayant tant de troupeaux*, & les grandes chasses » etant si fréquentes, cela devoit fournir beaucoup de laines & » de fourrures pour l'hiver; puis les chanvres, les cotons, & les » racines qu'on cultivoit par-tout, donnoient diverses sortes » de toiles pour l'Eté. *Qui bêche son jardin*, dit le proverbe, » *se courbe & s'arrête; qui laboure son champ est debout &* » *marche*. Plus les habits des Anciens etoient simples, plus la » quenouille, la navette & l'aiguille devoient les multiplier; & » comme la loi faisoit une obligation de l'exemple du travail, » aux personnes du sexe à qui leur etat en ôtoit le besoin, en » y comprenant même l'Impératrice, les consommations » devoient être beaucoup moindres que les produits de chaque » année, & dès-là les faciliter, les assurer sans cesse à la société » & avec eux l'abondance des habits ».

Nous ne nous chargeons point de trouver cette logique en défaut. Donnât-elle prise, il n'y a rien à opposer aux témoignages des *Kings*. O la belle & l'aimable police que la police

des habits chez les anciens Chinois! A l'exemple de la nature qui a varié en tant de manieres la figure, la taille, les proportions, les contours & les couleurs des fleurs, elle avoit déterminé selon chaque saison, cérémonie & solemnité, diverses matieres, formes & ornemens pour les vêtemens des Princes & des Grands, des premiers Magistrats & de leurs subalternes, des Gens de Lettres & des simples Citoyens, des matrones & des filles, des jeunes gens & des enfans. « Pour» quoi cela, demande *Tchin-tsée?* afin de concilier tous les » intérêts, répond-il; & afin qu'en se servant de cette admi» rable variété de matieres, de formes & d'ornemens pour » distinguer les rangs & entretenir la subordination, on pût » tirer parti de tout au profit de l'abondance commune. On » donnoit en effet à la multitude, tout le coton & toutes les » peaux de mouton, en décernant aux Grands l'usage journalier » de la soie & des belles pelleteries. Les distinctions de la loi » etoient tellement combinées, que tout ce qui pouvoit être » mis en œuvre pour les vêtemens, etoit tout-à-la-fois & employé » & limité: employé, pour etendre les ressources de l'abon» dance générale, limité pour qu'elle fût egale dans toutes les » conditions ». Le succès répondit à des vues si sages; &, comme dit *Yen-tsée*, *les plus pauvres avoient des habits chauds pour l'Hiver, & légers pour l'Eté.*

Le *Ly-ki* suppose sans cesse une grande abondance d'habits dans toutes les familles. Ici il recommande d'enfermer à part ceux de filles, & de ne pas même garder ensemble ceux du mari & de la femme, à moins qu'ils n'aient plus de soixante ans. Là il prescrit aux brus d'avoir soin que leur beau-pere & leur bellemere, soient vêtus chaudement; & de les presser, selon la saison ou le tems, d'en prendre de plus epais. Dans le détail du service filial, qui regardoit sur-tout le Peuple, il fait une enumération

d'aiguilles, de cheveux & d'ornemens, de ceintures & de mouchoirs, de petits meubles & de fournitures qui suppose une aisance inconciliable avec la disette des habits (1).

Le *Ché-king* qui fait chanter aux jeunes filles de la campagne les peines & les chagrins de leur âge, ne leur met jamais de plaintes à la bouche sur leur parure; au contraire il en prend occasion de les faire gémir sur la vanité trompeuse du monde, qui couronne de fleurs les victimes qu'il egorge. Elles parlent de toiles de coton, de chanvre, de *Ko*, & de diverses peaux & soieries. On trouve dans le *Tcheou-ly*, qu'il y avoit des Mandarins chargés par office de procurer en tout l'abondance des matieres premieres des habits, & d'autres de les faire mettre en œuvre. Ce grand soin etoit le partage du sexe & la matiere de sa gloire. Un mot dira tout. La femme d'un Lettré, selon le *Ly-ki*, ne pouvoit pas employer des mains etrangeres pour les habits de son epoux. Il falloit qu'elle en tirât la matiere, de ses vers à soie; la mît en œuvre, & les fît elle-même. Ainsi en etoit-il des jeunes filles pour elles-mêmes; ainsi la navette leur etoit aussi familiere que le fuseau & l'aiguille.

Il seroit difficile d'articuler combien leur industrie inventa de sortes d'etoffes, & jusqu'où leur adresse réussit à varier les mêlanges de la soie & du coton, du coton & du chanvre, du chanvre & des diverses ecorces ou racines. Les mêlanges alloient si loin, qu'il fallut donner des bornes à leur zele & arrêter leurs inventions. Les paysannes même avoient les leurs. Leur tendresse imagina les chapeaux de paille pour garantir leur epoux des ardeurs du Soleil, & réussit à ourdir avec tant d'art des feuilles de roseau, qu'elles etoient impénétrables à la pluie, & formoient des surtouts egalement légers & commodes.

(1) *Voyez* le *Ly-Ki*, chap. 12.

Si c'eſt tomber dans la bonhomie de ces anciens tems que de parler d'une ſi mince invention, qu'on pardonne cette ſimplicité à qui a vu de près la miſere des colons dans leurs villages. Elle nous a ſi touchés que l'invention ſublime du téleſcope & des lunettes achromatiques paroît moins précieuſe à notre ſenſibilité, que celle de ces petites bagatelles de beſoin, qui ont conſervé tant de ſantés, & tant de vies. Il faut convenir qu'après la diſperſion des Peuples, quelques branches de la grande famille du genre humain perdirent peu-à-peu leur part à l'héritage commun dans le fond des bois & des déſerts où elles s'etoient diſperſées. Mais qu'on remonte tant qu'on voudra juſqu'à *Yao* & *Chun*, les premiers chefs & les Patriarches de la colonie qui s'etablit à la Chine, on trouvera que dès-lors on ſavoit réduire les grains en farine, & pêtrir diverſes ſortes de pâtes qu'on cuiſoit encore plus diverſement.

Laiſſons aux Grecs la confuſion, l'incertitude, & les contradictions perpétuelles du commencement de leur Hiſtoire. Bien des ſiecles avant qu'il y eût des *mangeurs de glands* dans l'Arcadie, les greniers publics de la Chine etoient remplis de riz, de froment, d'orge & de diverſes eſpeces de mil; les baſſes-cours etoient garnies de cochons, de poules, d'oies & de cannes; les pâturages etoient couverts de troupeaux de brebis, de bœufs & de chevaux; les vergers etoient ombragés de jujubiers, de poiriers, de pommiers, de pruniers, de ceriſiers & de noiſettiers; les jardins enfin couronnés de plantes odoriférantes, ſemés de diverſes eſpeces d'herbages, & fertiles en toutes ſortes de légumes. Les forêts & les montagnes, les rivieres & les etangs y payoient tribut à l'abondance des tables & en varioient les mets.

L'article des alimens des anciens Chinois eſt trop immenſe pour que nous puiſſions en entreprendre la longue enumération.

ration. Avant que Cadmus eût porté des lettres aux Grecs barbares, que Minos eût donné des loix à l'isle de Crete, & que le fameux Hercule eût rempli ses douze travaux, la table des Empereurs & des Princes de Chine, etoit couverte chaque jour de plusieurs sortes de mets, & le simple Peuple mangeoit souvent *diverses* sortes de viandes avec ses gâteaux de miel ou de *froment*, & avoit toujours divers herbages avec son riz. La *nourriture* même des moins riches etoit abondante en tout *tems*; & les colons dans leurs fêtes avoient pour la venaison & le gibier, pour le poisson & la volaille, bien des cuissons & des assaisonnemens, que la cuisine des Achille, des Agamemnon & des Nestor n'avoit pas encore appris; des bieres & des cidres de plusieurs sortes, leur tenoient lieu de vin de *raisin*, que le luxe même n'a pas pu maintenir. Il seroit aisé d'accumuler *les citations*, & de passer d'un *King* à l'autre, sur-tout pour le tems des *Tcheou* que nous avons choisi; mais à s'en tenir même aux chansons populaires, on voit que les plus pauvres ne mangeoient jamais *leur riz sec*, que les vieillards avoient toujours de la viande, & que l'abondance générale mettoit toutes les familles dans cette aisance honnête qui concilie la tempérance avec les besoins.

En Occident, les paysans, même de nos jours, ne sont pour la plupart que de serviles manœuvres qui cultivent à la sueur de leurs fronts des terres qui ne leur appartiennent pas. Chargés en entier du pesant fardeau des travaux continuels de l'agriculture, il n'ont presque qu'une subsistance précaire, & sont réduits toute l'année à des alimens dont on a bien peu idée dans les villes. Les Colons chinois au contraire, dans les tems dont nous parlons, etoient comme les Juifs sous le sceptre paternel des Juges. « Les moissons du Laboureur, » dit *Kouan-tsée*, entroient dans ses greniers, & son travail

» lui produisoit ses besoins. Il alloit se coucher après avoir
» soupé, & se levoit le matin sans être inquiet pour son dîner:
» parce que, lors même que l'année etoit mauvaise, ses provi-
» sions le mettoient à l'aise ».

Mais pour bien sentir tout ce qui est enoncé dans ce témoignage, & jusqu'où il est vrai, candide & persuasif, il faudroit connoître l'administration paternelle d'alors, qui ne faisoit qu'une famille de tout l'Empire: administration tellement combinée que tous les biens etoient communs, en ce sens que toutes les terres appartenoient à l'Etat, & que l'Etat les distribuoit aux familles, les faisoit passer de l'une dans l'autre selon les circonstances, & n'en retiroit que la dixme pour l'entretien des officiers publics. Les bois, les eaux & les mines, dont il s'etoit gardé le domaine, lui suffisoient abondamment pour ses autres dépenses, parce que les corvées *annuelles*, auxquelles chacun etoit soumis, dispensoient le fisc des frais des travaux publics. A quoi il faut ajouter qu'outre leurs jardins, leurs parcs & leurs troupeaux, l'Empereur & les Princes avoient en propre les salines & les douanes etablies sur les frontieres de leurs Etats.

Voici de quoi lever toutes les difficultés à ceux qui ont quelque connoissance de ces heureux tems. La Famille impériale & celle des grands Feudataires exceptées, il n'y avoit alors ni noblesse ni bourgeoisie. On ne montoit aux charges publiques, que par la supériorité des talens & des vertus; on y montoit de toutes les conditions, & l'elévation du pere ne faisoit pas un degré pour celle des enfans. De-là vient qu'on trouve dans le *Ly-ki* que lorsqu'un Etranger s'informe des fils d'un Lettré, *on dira que l'aîné sait conduire la charrue & que le cadet apprend à porter le bois de chauffage* (1). On ne comptoit alors que quatre

(1) *Voyez* le *Ly-Ki*, article 16.

ordres de Citoyens : les Lettrés, c'est-à-dire, ceux qui etoient ou dans les charges ou en voie d'y entrer, les Cultivateurs, les Artisans, & les Marchands (*che*, *nong*, *kong*, *chang*); or, ces quatre ordres etoient tellement combinés, distribués & proportionnés, que, comme disent les Anciens, *de dix Citoyens il y en avoit huit de Laboureurs*. Un pareil gouvernement etoit bien favorable à la conservation & à la propagation paisible de la vie des hommes; on avoit moins de besoins, & on y satisfaisoit avec moins de travail, soit à raison de la fertilité de la terre, soit parce que tout le monde travailloit & que chacun dépensoit moins.

Qu'on se rappelle la longue & effrayante enumération des maladies des riches oisifs & des artistes, des gens de guerre & des marins, des hommes de cabinet & des pauvres travailleurs; on sera forcé de convenir que toutes ces nouvelles portes que les malheurs des tems ont ouvertes à la mort, etoient fermées pour les anciens Chinois. Quant à celles que la mollesse, l'oisiveté & la corruption des mœurs, agrandirent & multiplierent si effroyablement chez les Grecs & chez les Romains des derniers tems, il n'y avoit pas encore de chemin en Chine pour y arriver. *On ne faisoit cas alors que de la vertu & du mérite*, selon la belle expression du *Li-ki*: le moyen que le vice pût devenir si fatal à la santé de la multitude?

Si cet article etoit & moins intéressant & moins neuf pour l'Europe, nous nous contenterions de dire en général, que les Chinois d'alors etoient réunis en plus petit nombre; que tout le monde etoit occupé, & que les riches n'etoient pas assez riches, ni les pauvres assez pauvres pour rompre le joug des devoirs. Mais voici qui est plus concluant encore. Sans remonter jusqu'aux timidités, aux soins, aux attentions & aux

vigilances de la princesse *Tai-gin*, mere de *Ouen-ouang*, pour assurer à son fruit les impressions vertueuses du sein maternel, on trouve attesté par l'Histoire, pour des tems bien postérieurs: « qu'une femme enceinte ne dormoit pas couchée négligem» ment, ne s'asseyoit pas de côté, ne se penchoit pas quand » elle etoit debout, ne mangeoit rien qui fût d'un goût dépravé, » ne touchoit pas même à des viandes mal découpées, & ne » s'asseyoit pas sur une natte si elle etoit mal déployée. Ses » yeux ne pouvoient rien voir ni ses oreilles rien entendre » qui réveillât aucune mauvaise idée. Pour se procurer même » un sommeil plus paisible & plus serein, elle faisoit chanter » le soir des vers du *Chi-king*. C'est par ces précautions, que » ses anciennes meres assuroient à leurs enfans une heureuse » conformation d'organes, & tout ce qui peut soit faciliter la » vertu, soit aider les talens (1). Ce morceau porte avec soi sa réflexion. Du reste toutes les meres d'alors allaitoient elles-mêmes tous leurs enfans, & on laissoit à leur tendresse le soin de leur premier âge. Dès que la raison commençoit à poindre en eux, les filles s'enfermoient avec leurs meres dans l'appartement intérieur, d'où elles ne sortoient que pour se marier, & les garçons le quittoient pour ne plus y revenir. Celles-ci apprenoient sous les yeux de leurs meres la modestie, l'obéissance, & les timidités de la pudeur, la pratique du cérémonial, les ouvrages de l'aiguille, & la grande science du ménage (2). On etoit persuadé alors, que conquérir ces jeunes cœurs à l'amour de la retraite & au goût du travail, c'etoit assurer le bonheur de leurs jours, & la vertu de la génération suivante.

Le Portique & le Licée n'ont donné que des Philosophes; les ecoles des trois premieres Dynasties peuploient l'Empire

(1) *Voy. Sée-ki-lie-niu, Tchouen.*
(2) *Voy. Nei-tsée-yen-y.*

de bons Citoyens. Elles etoient multipliées sans fin, parce que l'Etat en faisoit la dépense, & exigeoit que tous les enfans sans distinction y allassent puiser cette uniformité de doctrine & de morale, de connoissances & de goûts, qui captive l'indocilité, subjugue l'inconstance, enchaîne le caprice, déroute les passions, etouffe les défauts, donne d'autant plus d'essor au talent, au génie & à la vertu, qu'ils sont, pour ainsi dire, en vis-à-vis, & comme mis aux prises de fort près. Les fils même des Princes & des Grands n'etoient que des ecoliers dans les Ecoles, & les maîtres y avoient tous les droits des peres. Les premieres etudes finies, c'est-à-dire, vers la fin du troisieme lustre, on examinoit ceux qui etoient propres à présider aux sacrifices, à entrer dans les charges, à porter les armes, à exercer la médecine, à etudier l'astronomie, ou à exceller dans les arts & métiers (1); & on les faisoit entrer en petit nombre dans une seconde ecole, pour se mettre en etat de remplir un jour la carriere qui s'ouvroit devant eux : tous les autres alloient vouer le reste de leur vie aux travaux de l'agriculture ou au commerce. Ce n'est pas ici le lieu de finir le tableau de cette belle education. Bornons-nous à ce qui fait le plus à notre sujet, & remarquons que ces secondes etudes etoient entremêlées de divers exercices : etudes & exercices qui varioient eux-mêmes selon la saison. La musique & la danse, l'art de conduire un char & de tirer de la fleche, fortifioient les corps & délassoient les esprits des enseignemens sérieux sur les *Kings* & sur les sciences. Remarquons encore que les vertus religieuses, morales, civiles & domestiques etoient regardées comme le grand objet de l'education; & que la supériorité des talens ne pouvoit jamais y suppléer dans les différens examens sur les mœurs, ni garantir de la proscription flé-

(1) *Ly-ki*, art. 5.

triſſante, ou même de l'exil, qu'attiroient les fautes & les vices (1).

Les hommes etoient alors plus forts, & on les marioit plus tard que l'on n'a fait depuis, parce que dit *Sée-ma-kouang*, la corruption des mœurs ne preſſoit pas les peres & meres de hâter le mariage de leurs enfans; & parce que auſſi ils regardoient une fécondité trop précoce, comme egalement fatale à la ſanté des meres & à la conſtitution de ceux à qui elles donnoient la vie, à la tranquillité des familles & à la perſéverance de l'amour conjugal, à l'education qu'il falloit avoir reçue & à celle qu'il falloit donner. La regle commune fixoit l'âge de vingt ans pour les filles & de trente pour les garçons. C'etoit aux peres & meres à aſſortir leurs caracteres: « les perſonnes d'un ſexe différent, dit le *Ly-ki*, ne doivent » pas même ſavoir leur nom, ni s'envoyer des préſens, que les » propoſitions de mariage ne ſoient acceptées. » Mais il etoit d'autant plus sûr alors de s'en fier à la tendreſſe des parens, qu'une fille n'ayant point d'autre dot que ſa vertu & ſon mérite, la convoitiſe des richeſſes ne pouvoit ni egarer leur choix ni l'arrêter.

Tout etoit ſérieux, médité & ſolemnel dans les préludes des fiançailles. Les deux familles qui alloient s'allier, s'avançoient l'une vers l'autre par des paroles portées, par des honnêtetés & par des préſens. Les fiançailles qui devoient avoir une publicité légale, dévançoient de pluſieurs mois la grande ſolemnité des noces, à laquelle on ſe préparoit par le jeûne & la pureté *pour ſe rendre l'eſprit propice* (2). Les Princes, l'Empereur lui-même, alloient chercher leur epouſe dans ſa maiſon, pour montrer, diſent les Anciens, que le reſpect eſt le premier

(1) *Voyez Ly-ki*, art. 5, 6, & 17.
(2) *Voyez Ly-ki*, art. premier.

lien des cœurs. Le pere, la mere & tous ses plus proches parens lui faisoient leurs adieux, en lui recommandant, chacun comme il lui convenoit, d'être inviolablement fidelle à remplir ses nouveaux devoirs. Aussi la fête finie, elle débutoit, de quelque rang qu'elle fût, par inviter son beau-pere & sa belle-mere à un repas domestique, dont elle avoit préparé tous les mets, & dans lequel elle les servoit seule. Que ceux qui cherchent à approfondir les choses, examinent pourquoi le nouvel epoux conduisoit de chez soi le char où il venoit chercher son epouse, montoit s'y asseoir avec elle, le conduisoit quelque tems, puis lui en remettoit les rênes, & en descendoit avant d'arriver, pour l'attendre à la porte de sa maison & l'y introduire; pourquoi il se mettoit seul à table avec elle dans leur appartement, troquoit trois fois de coupe en cérémonie avec elle pendant le repas, & n'avoit les trois premiers jours de la noce, ni musique ni réjouissance, les consacrant à la continence, dit le *Kia-ly*; pourquoi encore la nouvelle mariée retournoit à la maison paternelle après un mois, & y faisoit un assez long séjour, séparée de son epoux, qui ne venoit l'y visiter que rarement & en cérémonie; pourquoi enfin, elle etoit toujours traitée comme un hôte après son mariage, dans sa famille, & même par ses pere & mere, tandis qu'elle etoit occupée des plus bas & des plus vils soins d'un ménage dans celle de son epoux: ou plutôt qu'ils entrent avec nous dans l'intérieur d'une famille, & ce qu'ils y verront, le leur apprendra mieux que toutes leurs réflexions.

Chez les anciens Chinois, au premier chant du coq, tous les enfans & toutes les brus entroient respectueusement dans la chambre du pere & de la mere, pour les aider à s'habiller & les servir. Chacun avoit son emploi, & les plus petits etoient admis à leur rendre les services enfantins & aimables que

portoit leur âge. Le *Ly-ki*, où sont conservés ces précieux détails, avertit les brus de composer leur maintien, de baisser le ton de leur voix, & d'ajouter à leurs empressemens un air gai, respectueux & attentif qui les rende agréables. Il prescrit aux fils déjà en charge, de venir les saluer avec respect, & de donner des ordres afin qu'on prépare le dîner selon leur goût. Il exige que toute la famille environne le papa & la maman pendant leurs repas; & il fait une distinction, du soin de les servir de plus près. Dans le cours même de la journée, les cadets doivent céder à leur frere aîné la consolante distinction de leur offrir ce qu'ils demandent; & le grand privilege des brus est d'être toujours préférées en cela à leurs propres filles. Pour le soir chacun avoit son emploi lorsqu'ils alloient se coucher. Un Lettré, un Mandarin, un Grand de l'Empire, devoit son exemple à toute la famille (1).

« Tout notre corps, jusqu'à nos cheveux, disoit Confucius, » nous vient de nos parens. Le conserver & le respecter est » le premier degré de la piété filiale. Pour en atteindre la per- » fection, il faut secouer le joug du vice, marcher à pas de » géant dans la carriere de la vertu, & immortaliser son nom » pour assurer une gloire durable aux auteurs de ses jours... » qui aime son pére & sa mere, qui les honore de cœur n'oseroit » ni haïr, ni mépriser personne... Les grands devoirs de la » piété filiale ne varient que pour les détails. Ce qui est essen- » tiel, regarde l'Empereur comme le dernier de ses sujets... La » piété filiale est la loi eternelle du Ciel, la justice suprême de » la terre, & la mesure invariable de tout mérite. Nos anciens » Princes avoient mis toute leur politique à exceller en ten- » dresse & en respect pour leurs parens. Les Grands imitoient » le Prince dans le secret de leur domestique. Ils n'auroient

(1) *Ly-ki*, art. 12.

» pas

» pas osé marquer du mépris pour le dernier de leurs gens, » comment auroient-ils osé manquer d'egards pour leur epouse, » ou de tendresse pour leurs enfans? Nos parens nous ont » donné la vie. Voilà le lien au-dessus de tout lien qui nous » attache à eux, le titre imprescriptible de leur autorité & le » fondement inébranlable des sentimens intimes & des hautes » préférences qu'on leur doit. La piété filiale met à profit » toutes les productions de la nature & les economise avec » sagesse pour subvenir aux besoins des peres & meres. Un » fils bien né fait eclater son respect pour eux jusques dans le » secret de leur appartement; il leur procure sans cesse tout » ce qui peut assurer leur conservation & etendre leurs plaisirs, » il redouble de soins & d'attentions dans leurs maladies, il » leur rend les derniers devoirs avec une profusion de larmes » & un excès de douleur qui expriment ses inconsolables » regrets, honore enfin leur mémoire avec une sensibilité & » une pompe qui la consacrent (1) ».

Il faut avoir lu les *King* & les annales pour comprendre jusqu'où ces maximes copiées sans choix peignent & représentent d'après elle-même la piété filiale des anciens Chinois. Il faut avoir vu dans le *Chou-king* jusqu'où *Chun* s'imputoit amérement les froideurs d'un pere prévenu, les injustices d'une marâtre furieuse, & les jalousies orgueilleuses d'un cadet préféré; jusqu'où aussi *Ouen-ouang* poussoit les attentions & les sollicitudes de son amour pour la vieillesse de son pere, & *Kao-tsong* ses regrets, sa désolation & sa douleur pour la mort du sien. Il faut avoir lu dans la *Chi-king* les soupirs d'un grand Ministre inconsolable, de ce que les soins continuels du gouvernement privent sa tendresse d'en rendre à son vieux pere; les inquiétudes d'un Soldat qui oublie ses

(1) *Hiao-king.*

périls, pour ſonger aux maux qui affligent la caducité de ſes parens ; & les plaintes d'un Colon, qui n'eſt déſolé de la perte des moiſſons, que parce qu'elle diminue les reſſources de ſa piété filiale. Il faut avoir examiné les loix, les préceptes, les coutumes, les uſages, les obſervances, les pratiques, les attentions, les réſerves, & les cérémonies dont le *Ly-ki* fait mention au ſujet de la piété filiale, vers laquelle il ramene tout, à laquelle il revient de par-tout, & qu'il met continuellement au-deſſus de tout. Il faut avoir admiré enfin dans l'Hiſtoire, une jeune bru, qui ſe met à genoux pour préſenter la mammelle à ſa belle-mere décrépite ; un enfant qui raſſaſie les couſins de ſon ſang, pour en epargner les piquures à ſes parens ; une jeune fille, qui ſe jette ſur un tigre, pour ſauver ſon pere qui alloit être dévoré. L'ancienne Chine dut à la piété filiale, cette univerſalité de ſageſſe & de vertu, qui conſerva ſi long-tems l'innocence des mœurs publiques, & augmenta le bonheur des peres & meres, de celui de leurs familles & de tout l'Empire.

La liaiſon des conſéquences nous a entraînés vers un ſujet bien doux à traiter. Qu'on nous pardonne cet ecart, d'où il eſt d'autant plus aiſé de revenir à notre ſujet, qu'il nous met à même de l'enviſager ſous un nouveau point de vue. Combien en effet de Nations barbares, venues originairement des Chinois fugitifs qui s'etoient cachés dans les déſerts pour y eviter le glaive de la Juſtice ! Combien de Nations furent comme conquiſes à l'humanité & conſervées à une vieilleſſe que la férocité de leurs mœurs les empêchoient d'atteindre ! Mais cet article intéreſſant nous conduiroit trop loin. Nous ne reviendrons point même ſur nos pas par des réflexions, pour rapprocher ce que nous avons dit de la conſéquence qu'il en faut tirer. Autant il eſt certain que la longue vie des hommes,

pris dans leur généralité, dépend en premiere instance de la bonté du séjour qu'ils habitent, des aisances des maisons où ils logent, de la salubrité & de l'abondance des alimens dont ils se nourrissent ; de la commodité des habits dont ils sont vêtus, de la juste mesure des travaux dont ils s'occupent, & sur-tout de l'innocence des mœurs, qui ecarte du corps tous les excès, & sauve l'ame du fatal conflit des passions ; autant il est palpable & démontré que la façon de vivre & les mœurs des anciens Chinois devoient naturellement conduire la multitude à une longue & paisible vieillesse.

I I.

Une des principales causes de la longue vie des anciens *Chinois*, fut la douceur de leur gouvernement. L'autorité souveraine fut etablie sur le modele du pouvoir paternel. La Chine n'environna le trône impérial de tant de majesté & de tant d'eclat, que pour obliger ceux qui y montoient, à une supériorité de sagesse & de vertu, qui correspondît à celle de leur rang, & ne rompit pour eux l'equilibre de l'egalité universelle, que pour assurer plus efficacement les prépondérances & les changemens qui devoient maintenir celle de leurs sujets.

Une autorité limitée & dépendante dans un Empereur, ne seroit qu'un fantôme d'autorité dans une infinité d'occasions décisives ; une autorité aussi sans frein ni arrêt, conduiroit comme par elle-même aux tyrannies de l'affreux despotisme. L'une & l'autre est inconciliable avec la douceur & la bienfaisance d'un gouvernement tout paternel. Celle des Empereurs des anciens *Tcheou*, ne voyoit rien entre le Ciel & elle, & embrassoit tout sur la Terre ; mais elle n'agissoit dans les Provinces, que par les Princes feudataires ; dans les domaines

impériaux, que par les chefs de l'adminiſtration ; & dans l'intérieur même du palais, que par des Officiers en titre : c'eſt-à-dire, qu'elle ne pouvoit agir que communiquée, qu'elle ne pouvoit être communiquée que par la loi, & que la loi qui la communiquoit en dirigeoit l'exercice & les fonctions. Or la loi etant eſſentiellement ſage, juſte & invariable, l'uſage de l'autorité devoit l'être. Comme néanmoins la plénitude de puiſſance de l'Empereur, ſi néceſſaire en ſoi pour contenir les Princes & les premiers Magiſtrats, pouvoit devenir fatale au bien commun, ou par ſes défauts, ou par ſes fautes, ou par ſes mépriſes, la loi l'avoit environné des cenſeurs choiſis, qui venoient au ſecours de ſa foibleſſe par leurs repréſentations & leurs conſeils. Ses regards ne pouvoient jamais fuir le miroir de la vérité qu'ils lui préſentoient. La loi outre cela avoit mis deux Hiſtoriographes à ſes côtés, pour ecrire l'un ſes *paroles*, *l'autre ſes actions*, & lui faire entendre d'avance ce qu'en diroient les ſiecles à venir. La loi enfin obligeoit les Princes de l'Empire & les premiers Magiſtrats, à réclamer pour elle par leurs prieres, par leurs larmes & par leurs ſoupirs, juſqu'à ſe ſacrifier pour ſes intérêts, & renoncer à leurs emplois plutôt que de la trahir. Sa cauſe ne pouvoit ſuccomber que par leur entiere défection ; & cette défection etoit comme impoſſible.

Voici ce qui ne caractériſe pas moins ces heureux tems, & ce qui aſſuroit encore plus prochainement la douceur de l'adminiſtration. On arrivoit de toutes les conditions à la Magiſtrature, mais on n'y arrivoit que par la ſcience, le mérite & la vertu. On paſſoit d'abord par les petits emplois, il falloit s'y diſtinguer pour monter aux grands, & on perdoit les uns & les autres à la moindre malverſation. Le nombre des charges etoit très-limité, & celui de ceux qui pouvoient les remplir ne l'etoit point. L'Antiquité etoit perſuadée que l'autorité du

ministere public perd de son ascendant, de sa force & de sa majesté, à proportion qu'elle est plus répandue. Elle croyoit encore que la distance des officiers assure plus efficacement la tranquillité publique, lorsque la ramification des charges est bien entendue; parce que l'action du premier mobile, est plus prompte, plus directe, plus pleine, plus continue, plus uniforme, & plus irrésistible. Peu d'hommes d'ailleurs ont le talent de conduire les hommes. C'est l'etouffer que de le resserrer; & surcharger l'etat que de trop multiplier les emplois.

Avoir ouvert l'entrée des charges & des dignités à toutes les familles, mais ne les fixer jamais dans aucune, c'etoit ramener une génération par l'autre à la seule egalité des conditions, dont les sociétés humaines soient susceptibles: egalité dont personne ne pouvoit jamais se plaindre, & dont tout le monde recueilloit continuellement le fruit; egalité qui ne faisoit qu'une grande famille de tout l'Empire, & qui contribuoit à maintenir ces persévérances de politesse, ces déférences d'honnêteté, ces attentions de conduite, ces egards de considérations, cette noblesse de procédés, cette candeur de sentimens, cette générosité, cette bienfaisance, cette bonne-foi & cette loyauté de cœur, qui font le charme de la vie.

Toutes les Nations du monde ont entendu parler du cérémonial politique, civil & domestique des anciens Chinois. Or, ce cérémonial que nous osons appeller un chef-d'œuvre de sagesse, venoit de tous côtés au secours de la concorde contre les entreprises de la vanité & les usurpations de l'orgueil, par qui commencent tous les troubles. On n'a pas senti, on ne sent pas, on ne sentira peut-être jamais au-delà des mers, jusqu'où la pratique continuelle du cérémonial, de l'etiquette & des usages reçus, touchent de près par-là à la félicité

publique. Oui ſans doute, les formules de civilité, les attentions du moment, les modeſties du bout des levres, & les offres de courtoiſie, dont l'enſemble formoit le cérémonial & la politeſſe antiques, ne ſont qu'un mince vernis répandu ſur l'extérieur, & les paſſions ne doivent paſſer que pour cachées par le voile dont il les couvre. Les anciens Légiſlateurs l'avoient certes bien compris. Mais ceux qui en ont pris occaſion de plaiſanter ſur leur prétendue ignorance, n'ont pas vu comme eux, que la loi humaine n'ayant point de priſe ſur le cœur, c'etoit avoir remporté une grande victoire ſur les paſſions, que les réduire, non-ſeulement à ſe cacher, mais encore à prendre le ton du ſentiment & à ſe revêtir de l'extérieur de la vertu. Outre en effet que cette façon de ſe montrer & de repréſenter, empêche ces rengorgemens d'orgueil & ces dedains de fierté, ces ſaillies de corruption & ces hardieſſes de licence, ces confidences de trahiſon & ces témérités de jalouſie, qui allument une paſſion par l'autre; outre qu'elle force en tout tems & en tout lieu à des marques de reſpect, d'eſtime & d'amitié qui impoſent aux prétentions, & les calment, font tomber les craintes, *diſſipent les défiances*, arrêtent la précipitation des jugemens, ouvrent une iſſue aux réflexions, & fortifient la probité de la conſcience, contre la foibleſſe de l'ame; outre enfin qu'elle prévient les offenſes de la groſſiéreté, les incartades de l'humeur, les bruſqueries de la rudeſſe, & les négligences de la familiarité: elle empêche la contagion du ſcandale, conſacre la ſubordination, maintient les préſéances du rang ou de l'âge, & admet dans le commerce de la vie civile, cette continuité d'attentions, de prévenances, d'egards, de déférence, d'honnêteté, qui amolliſſent l'autorité, & annobliſſent la dépendance.

Confucius qui le ſentoit en philoſophe citoyen, fut obſer-

vateur jusqu'au scrupule de toutes les ordonnances & dispositions du cérémonial, abaissa son génie jusqu'à en expliquer les plus menues observances, & en mêla l'enseignement à celui des vérités les plus essentielles & des premiers devoirs. Bien plus, pour conserver dans toute sa pureté le cérémonial des Anciens & en procurer les avantages aux générations suivantes, il compila lui-même le *Ly-ki*, où il fit entrer tant d'usages, de coutumes, de traditions; & s'opposa toute sa vie, à découvert & avec force, aux innovations philosophiques qui tendoient à rompre cette antique & utile barriere. Si le cérémonial ne donne aucune vertu, il empêche les progrès du vice, & laisse à l'innocence toutes ses forces.

Si la Chine, devenue idolâtre, n'est pas tombée dans les bassesses, les avilissemens & les excès infames qui prostituerent la *sagesse d'Athenes & la majesté* de Rome aux pieds des idoles, la Chine le doit à la décence dans laquelle l'a maintenue le peu même qui lui reste de son ancien cérémonial. Quels que soient ses désordres & sa corruption, les bienséances qu'elle observe, la morale qu'elle enseigne, la conduite qu'elle affiche, sont un hommage continuel rendu à la vertu & à la vérité.

L'Histoire qui raconte avec candeur bien des désordres & des abus particuliers, les fait croître en proportion du dépérissement & du discrédit du cérémonial antique. Selon la peinture qu'en font les *Kings*, le trône de l'Empereur etoit alors bien plus elevé qu'il ne l'a eté depuis; les Princes & les Grands n'en approchoient qu'en habit de cérémonie, & pour se prosterner la face contre terre; mais l'Empereur en descendoit pour faire accueil à un simple Lettré. Il alloit visiter un vieillard du Peuple, un petit officier malades, & ne recevoit des présens, que pour avoir occasion d'en faire de magnifiques.

Les hommes publics etoient environnés de distinctions & d'un appareil de puissance qui commandoit au loin le respect; mais ces distinctions & cet appareil, qui ne mettoient aucune barriere entre leur tribunal & les derniers Citoyens, les accompagnoient lorsqu'ils assistoient dans leur degré de parenté aux fêtes & cérémonies de leurs familles. Toutes les prééminences d'un homme public ne servoient qu'à donner plus d'eclat à la maniere dont il cédoit la premiere place à un frere aîné, à un oncle, ou à un vieillard du village. Ces fêtes & ces cérémonies domestiques etoient, comme les politiques & les civiles les plus solemnelles, des leçons touchantes de subordination & d'honnêteté. Le frere y recevoit de son cadet tous les respects qu'il rendoit à son aîné, & le plus petit enfant y avoit droit à des egards proportionnés à son âge. Dans le commerce même des champs le plus familier, on y avoit les *prévenances*, *l'affabilité* & la politesse de la ville; & il falloit les y porter, sous peine d'y en recevoir des leçons : ainsi que cela arriva à quelques disciples de Confucius.

Tout répondoit dans le gouvernement, à cette urbanité des mœurs générales. Quelques Princes de l'Occident ont mérité le glorieux surnom de *peres des Peuples*. Le *Chi-king* décerne celui de *pere & mere du Peuple* aux Empereurs, pour exprimer encore plus energiquement & plus tendrement ce qu'ils faisoient pour lui. Les premiers fondateurs de la Monarchie avoient tourné d'abord tous leurs regards vers l'agriculture, comme vers la source primitive de la subsistance des Peuples & de la vraie richesse de l'Etat. La faciliter, l'etendre, l'encourager, l'adoucir & l'annoblir, fut l'objet de leurs successeurs. Que de sagesse dans cet admirable partage de terres, qui couvrit peu-à-peu toute la Chine de cultivateurs, & changea ses marais & ses bois en campagnes fertiles, que chaque année

année couvroit d'abondantes moiſſons & couronnoit de fruits ! Partage ſyſtématique, mais partage paternel, qui, attachant chaque famille aux terres qui lui etoient aſſignées, faiſoit ſon intérêt particulier de l'intérêt commun ; partage qui, en proportionnant les impôts à la fertilité de la terre, & le nombre des Colons à ce que pouvoit lui faire produire leur travail & à ce que demandoient leurs beſoins, arrêtoit tout à la fois & les murmures du mécontentement, & les négligences de la pareſſe, & les entrepriſes de la cupidité : partage qui, en fixant la multitude dans les campagnes, fixoit le ſort de l'agriculture, & lui aſſuroit pour tous les âges les premiers ſoins du Miniſtere public ; partage enfin qui tendoit par lui-même à etendre ſans ceſſe les conquêtes de l'agriculture, parce qu'il en faiſoit un beſoin qui marchoit de front avec les progrès de la population, & auquel il ne pouvoit ſubvenir que par des défrichemens qui augmentoient la population à leur tour, & avec elle la néceſſité de les augmenter eux-mêmes.

La loi en effet ayant proportionné la grandeur du champ au nombre des Colons, il falloit de nouveaux champs pour de nouveaux Colons, & de nouveaux Colons pour de nouveaux champs. La direction publique, trouvant de nouveaux Colons dans les progrès de la population, trouvoit de nouveaux champs pour eux dans les défrichemens ; & conduiſit ainſi comme de front la population & l'agriculture de Diſtrict en Diſtrict, de Province en Province, juſqu'au *Cha-mo*, aux rivages de la mer, & aux montagnes les plus occidentales du *Yun-nan* & du *Sée-tchouen*. Plus les premiers chefs de la famille des *Tcheou* s'etoient ſignalés dans cette carriere, plus les Empereurs, leurs deſcendans, eurent à cœur de s'y diſtinguer. Des déſerts juſqu'alors ſtériles, ouvrirent leur ſein au riz & au froment qu'ils y firent ſemer, & les marais leur

rendirent en moiſſons les joncs & les roſeaux qu'ils n'y avoient plus voulu.

Il le falloit ainſi : l'impulſion puiſſante du ſceptre qui reculoit ſans ceſſe les limites des terres cultivées, ſe replioit auſſi ſans ceſſe ſur elles, pour y entretenir la continuité des travaux, y donner eſſor à l'induſtrie, & y vaincre par le ſecours de l'art, les dédains & les epargnes de la nature. Les rivieres ſe reſſerrerent dans leur canal, les ruiſſeaux vinrent s'etendre dans les plaines arides, les collines s'applanirent ſous le ſoc de la charrue, l'agriculture gravit juſqu'au ſommet des montagnes, & des amphithéatres de moiſſons verdoyantes y ſuccéderent aux plus affreux rochers. Nous reſpectons toutes les louanges qu'on a données aux pyramides, aux obéliſques, aux labyrinthes & aux innombrables palais qui ont tant fait admirer la grande puiſſance des Rois de l'ancienne *Egypte*; mais qu'on nous pardonne d'applaudir à la ſageſſe des anciens Empereurs de Chine, qui n'ont jamais cherché à eblouir le vulgaire par ces faſtueuſes & durables inutilités, ont mépriſé la vaine & fatale gloire d'une magnificence encore plus tyrannique que giganteſque, & n'ont travaillé à s'immortaliſer que par les empreſſemens & les généroſités de leur bienfaiſance. Ce qui ſignala leur puiſſance, & qui leur a mérité les louanges de tous les ſiecles, ce fut ce qu'imagina la ſenſibilité de leur cœur paternel pour alléger aux Colons les peines continuelles de la culture des campagnes; ce fut d'avoir entre-coupé tous les champs d'une infinité de canaux, contenu les plus grands fleuves par de fortes digues & des levées, ménagé de tous les côtés des baſſins & des réſervoirs pour les arroſemens, répandu dans chaque endroit toutes les eſpeces de grains & de légumes, multiplié ſans fin les inſtrumens du labourage, accrédité ſans relâche les découvertes utiles & les nouvelles inventions,

facilité enfin à tout le monde la culture lucrative de la ſoie par des plantations innombrables de mûriers qui joignoient les hameaux aux hameaux, les villages aux villages, les villes aux villes, & offroient une continuelle moiſſon de feuilles ſur les bords des chemins qu'elles embelliſſoient. Nous le dirons avec aſſurance : les jardins merveilleux que la magnificence de Sémiramis avoit ſuſpendus en l'air ſur d'enormes voûtes, qu'etoient-ils, comparés à tant de vaſtes Provinces ainſi défrichées, cultivées, fertiliſées & embellies ? Les Empereurs de Chine ne laiſſoient pas même approcher des villes ni de leurs palais les inventions & les induſtries futiles, qui ont aujourd'hui tant de panégyriſtes.

Les beſoins de la ſociété ſont immenſes, diſoient-ils : un travail immenſe peut ſeul y ſubvenir ; l'enfance & la vieilleſſe, *l'infirmité & la foibleſſe* ne peuvent pas en partager le poids ; les officiers publics & les *Gens de lettres* à qui eſt confié l'enſeignement, ou qui ſe préparent à leur ſuccéder, ne le doivent pas. Permettre aux arts d'agrément & d'imagination, de diminuer le nombre de ceux qui en ſont chargés, ce ſeroit ſe rendre complice de leurs fatales inutilités, augmenter toutes les miſeres de la vie par de nouveaux beſoins, & exercer une tyrannie d'autant plus cruelle, qu'en paroiſſant augmenter l'abondance publique, elle en tarit la véritable ſource. Les délicateſſes, les vains raffinemens, & les plaiſirs diſpendieux du luxe, ſont de véritables uſurpations ſur les beſoins communs.

Ici que ne pouvons-nous epuiſer les aimables détails où entrent le *Ly-ki* & le *Tcheou-ly*, ſoit ſur les Mandarins qui alloient inviter les cultivateurs à profiter des beaux jours du Printems pour préparer les nouvelles moiſſons, leur enſeigner les ſoins de la culture, diriger les arroſemens, & le ſceptre

de la Justice à la main, débrouiller toutes les limites des champs; soit sur les officiers préposés pour veiller à la conservation des bleds, commander des chasses de défense qui repoussoient les bêtes des bois & des montagnes dans leurs forêts, prévenoient leurs ravages, & délivroient les campagnes de toutes les craintes qui en auroient troublé les travaux; soit sur les ordres qui suspendoient toutes les corvées pour les ouvrages publics, & laissoient au Peuple tous ses loisirs & toutes ses forces, afin qu'il pût vaquer plus doucement aux soins de l'agriculture; soit sur les attentions de bonté qui faisoient cesser en tous lieux les différens travaux de la terre, & invitoient les Colons, au nom même de la loi, à prendre quelque repos pendant que les bleds montés en epis se remplissoient de grain; soit sur les encouragemens du Prince, qui envoyoit ses gens dans les campagnes, pour *exhorter paternellement* les Moissonneurs à ne pas différer par la crainte des chaleurs la consolante fatigue de la récolte, d'où dépendoit tout leur bien-être & l'abondance publique; soit enfin sur les avertissemens publics pour les engrais, les semailles & les provisions d'Automne, afin que l'hiver trouvât tous les champs en bon etat, & les familles environnées dans leurs demeures, des commodités que méritoient leurs travaux!

Quel gouvernement que celui des anciens *Tcheou* dans les tems qui correspondent à ceux de la fin des juges & des premiers Rois de Jérusalem! les Empereurs ne bornoient pas leur sollicitude paternelle à protéger l'agriculture par leurs loix, à l'encourager par leurs soins, à la diriger par leur sagesse, à la seconder par leur vigilance, à la favoriser par leurs bienfaits; tout ce qui la concernoit attiroit singuliérement leur attention, & intéressoit sans cesse leur bonté; il falloit leur en porter la nouvelle d'un bout de l'Empire à l'autre; ils se mettoient eux-mêmes à

la tête des grandes chasses d'hiver dans les montagnes du *Ki-tcheou*, pour y diminuer le nombre des bêtes féroces, & sauver les moissons de leurs ravages. Tous les Princes l'imitoient dans leurs Etats, & partageoient leur chasse, comme lui, avec les chasseurs qui les avoient suivis, & les vieillards qui ne pouvoient plus en soutenir les fatigues. Pour annoblir tout à la fois par son exemple le labourage & le consacrer par la Religion, le chef de la grande famille de l'Empire prenoit lui-même en main le manche de la charrue, & traçoit trois sillons dans le champ destiné à la culture du bled des sacrifices ; les Princes du sang & les Grands continuoient l'ouvrage sous ses yeux en habits de cérémonie, & prenoient ensuite avec lui un repas champêtre, au milieu des Laboureurs & des Vieillards dont ils etoient entourés. Pour donner encore plus d'eclat à cette auguste cérémonie, l'Empereur y paroissoit accompagné de toute sa Cour, & la marche de son retour avoit la pompe, l'appareil & la joie d'un triomphe.

C'etoit pour prévenir les calamités publiques, que les Mandarins avoient toujours les yeux ouverts sur les mœurs du Peuple, veilloient de si près sur l'education de la jeunesse, conservoient avec tant de vigilance la doctrine des Anciens, détournoient de si loin les scandales, & s'opposoient avec tant de fermeté & de rigueur aux moindres abus. Ce soin décidoit de leur fortune. Le gouvernement les rendoit responsables de tous les egaremens de la multitude. Pour comprendre jusqu'où alloit à cet egard la vigilance publique, il suffit de se souvenir que toute innovation devoit être dénoncée comme un attentat commis contre la Commune ; que l'Empereur se faisoit porter les chansons qui avoient cours parmi le Peuple pour examiner où en etoient ses mœurs ; & quand les jeunes Eleves du College impérial etoient incorrigibles, il falloit l'en

avertir. Il jeûnoit trois jours avant de les condamner; mais il les exiloit dans un désert, afin que la contagion de leurs vices ne devînt pas un levain de corruption pour les mœurs publiques.

Quant aux crimes & aux forfaits que la Justice frappe de son glaive, *Chun* disoit, au commencement de la Monarchie, « les loix font grace à ceux qui sont plus malheureux que » coupables; elles ne déploient toute leur rigueur que contre » les crimes réfléchis ou réitérés. Encore que d'attention & » de respect pour l'humanité ne doivent pas avoir les juges! Il » ne faut punir que lorsque la clémence elle-même ne peut plus » pardonner ». Ces belles paroles, qu'on trouve si admirablement bien commentées dans les instructions que *Kang-kao** donna tant de siecles après au jeune prince *Fong* son frere, & mieux encore dans les annales, peignent au *naturel* la douceur & l'esprit de l'ancien gouvernement jusques dans ses rigueurs. Les Empereurs, en pliant sous la dure nécessité de venger la cause publique, n'ont jamais oublié qu'ils etoient peres: leur tendresse aussi a toujours adouci & affoibli les coups dont ils etoient forcés de frapper leurs sujets. Voilà pourquoi ils avoient imaginé cet appareil effrayant, ces condamnations multipliées, ces préludes lugubres, qui annonçoient une sévérité qu'ils n'avoient pas, & qui produisoient l'effet essentiel des supplices.

Les Empereurs s'etoient réservé le triste droit de prononcer seuls des arrêts de mort; parce qu'ils etoient plus sûrs de leur cœur que de celui de leurs Magistrats. Mais quand il falloit en prononcer enfin, que de formalités! que d'examens! que de délibérations! Toutes les fêtes de leur Cour etoient suspendues, la magnificence disparoissoit d'autour de leur personne, ils choisissoient la saison la plus rigoureuse & la plus lugubre de

l'année ; ils se retiroient en solitude, se préparoient par le jeûne, & leur main tremblante se refusoit encore à signer bien des arrêts, & n'en signoit d'autres qu'en les adoucissant. Ils s'appliquoient de toutes leurs forces à cultiver la paix par leur douceur, leur modération, leur sagesse & leur equité.

Les siecles entiers s'ecouloient sans aucun bruit de guerre ; & quand il falloit la déclarer à quelque Prince rebelle, par combien de moyens ne tâchoient-ils pas de le faire rentrer dans son devoir avant de s'y déterminer !

« Ah, Seigneur ! (disoit un vieux Lettré dans ses représen-
» tations à un Empereur ebloui par le faux eclat d'un grand
» nom), voyez d'où partent vos desseins & où ils tendent. Il
» falloit repousser les Barbares, que nos dissensions avoient
» attirés : votre auguste pere l'a fait en héros. Combien de
» victoires dans deux campagnes ! mais combien de larmes
» n'ont-elles pas fait verser sur les palmes qu'il a moissonnées !
» que de veuves & d'orphelins ! que de peres & de meres
» désolés ne voient que le souvenir de leurs pertes dans ses
» victoires ! Il en gémissoit lui-même dans son triomphe, &
» tous les maux qu'il avoit détournés de nos frontieres, ne
» pouvoient le consoler de ceux qu'il avoit causés malgré
» lui : l'admiration de tous les siecles lui en tiendra compte ;
» & louera d'autant plus cette noble sensibilité, qu'il devoit
» la guerre au salut de ses Peuples, & l'a finie malgré les
» succès dès qu'il n'y a plus eté forcé. Mais vous, seigneur,
» qui vous force à l'entreprendre ? Quoi ! la vaine ambition
» de grossir les tributs qu'on vous porte, aveugleroit votre
» sagesse jusqu'à renoncer aux biens sans nombre que vous
» prodigue la paix ? La politique & l'Histoire vous le diront ;
» il faudra ouvrir vos trésors, dépeupler les campagnes, armer
» les Princes de l'Empire, vous exposer tout à la fois aux

» ligues des ennemis que vous allez vous faire, & aux cabales » des mécontens que vous allez réunir; à attirer sur vos fron» tieres la guerre que vous voulez porter au loin, & à l'allumer » peut-être dans le sein de vos Etats; à courir en vain après » des victoires injustes, & à trouver des révoltes & des » défections encore plus criminelles. Votre sujet connoît votre » sublime pénétration, il n'insistera point sur tout ce qu'elle » a prévu; mais il en appellera à votre cœur, & le prendra » pour juge de tous les homicides dont elle seroit comptable. » Quoi, seigneur! un criminel, un malfaiteur, un scélérat » condamné par la loi, jugé solemnellement par vos Magis» trats, votre justice hésite à signer sa mort; ce n'est qu'après » de nouveaux examens & de longues discussions, que l'intérêt » public vous arrache enfin sa condamnation: & vos Princes, » vos Grands, vos plus fideles sujets, & des millions d'innocens, » vous les envoyez mourir loin de leur Patrie, dans les exé» cutions sanglantes de la guerre: toute mon ame se refuse » à cette pensée; & j'ai trop vécu si elle ne vous fait pas » horreur ».

Cette façon de penser n'etoit si universelle, si ancrée dans les esprits, & si puissante sur l'Empereur, que parce-que la doctrine publique ne parloit de la guerre que comme du plus terrible des fléaux célestes. Aussi ne voit-on presque point de guerres dans l'Histoire, jusque vers le septieme siecle avant J. C. & le sceptre des Empereurs, comme dit *Tchin-tsée*, fut un sceptre de vie & de conservation.

Loin de ce sceptre paternel, tout ce qui annonçoit la servitude & l'esclavage. L'homme sous lui ne fut point l'esclave de l'homme. S'il cessoit d'être citoyen, parce qu'il avoit cessé d'être innocent, il ne perdoit sa liberté qu'entre les mains de la loi; & les travaux publics, auxquels elle le condamnoit

etoient

etoient la seule chaîne dont il fût chargé ; quelque coupable qu'il se fût rendu, il etoit toujours homme aux yeux des autres hommes. Les pauvres, les orphelins, les veuves & les vieillards sans enfans, etoient respectés & honorés ; on les appelloit par distinction le *Peuple du Ciel.* L'Empereur, comme le pere & la mere de la Nation, se déclaroit spécialement le leur par une protection eclatante & publique. La loi leur donnoit droit de glaner à la suite des moissonneurs ; la loi leur assignoit des provisions sur les greniers publics ; la loi chargeoit les Magistrats de leur rendre des soins continuels. On regardoit alors le soin des orphelins, des veuves & des vieillards, comme le premier devoir du Prince ; & dire qu'il le négligeoit, à en juger par le *Chi-king*, etoit la censure la plus flétrissante de son regne.

Mais aussi etoient-ils les seuls pauvres qu'on connût. La piété filiale etoit comptable de tous les autres au gouvernement ; le gouvernement, de son côté, venoit à son aide par des exemptions ou des privileges. Selon qu'un pere ou une mere etoient plus avancés en âge, un plus grand nombre de leurs enfans etoit déchargé des corvées publiques, des courses de la chasse & des travaux militaires. Les Mandarins acquéroient le droit de se retirer ; & les soins qu'ils pouvoient rendre à la vieillesse de leurs parens, l'emportoient sur les plus chers intérêts de l'Etat. Que dis-je ? l'Etat sembloit vouloir disputer de sollicitudes & d'attentions avec la piété filiale, lorsqu'il s'agissoit des vieillards. Non content d'avoir erigé en obligation les egards, les déférences & les respects, qu'il leur procuroit par-tout, il leur accordoit des distinctions proportionnées à leur âge ; il les exemptoit dans le deuil, dans les cérémonies publiques, à la Cour, jusques en la présence de l'Empereur, des sujétions de l'etiquette qui leur auroient eté trop pénibles ;

il changeoit, il abrogeoit pour eux bien des choses dans le cérémonial, tandis qu'il l'augmentoit envers eux, & leur accordoit des honneurs, des distinctions, & des préséances supérieures à celles de la naissance & des dignités, sans autre titre qu'un grand âge. Ils avoient droit de donner des avis à l'Empereur, & c'etoit chez eux qu'il venoit demander leurs conseils. O l'aimable & attendrissante fête que celle qu'on leur donnoit tous les ans! Soit que les Ecoles publiques fussent les seuls edifices dont la grandeur & la disposition pussent convenir à cette grande cérémonie; soit qu'on leur eût donné la préférence pour en faire une leçon plus touchante à la jeunesse, on invitoit les vieillards à un repas solemnel, où ils etoient rangés, honorés & distingués selon leur âge. Beauté & magnificence des décorations, abondance & délicatesse des mets, noblesse & pompe du cérémonial, joie de la musique & de la danse, tout annonçoit la majesté du Gouvernement. L'Empereur, suivi de tous les Grands, présidoit dans la Capitale à cette auguste cérémonie, & présentoit lui-même la coupe au premier vieillard du festin. Tous les Princes feudataires, tous les grands Mandarins, tous les chefs de l'administration l'imitoient dans le reste de l'Empire; & tout le monde partageoit la joie de cette aimable fête. Les fils, les petits-fils, les familles entieres, triomphoient des honneurs qu'avoit reçus la vieillesse de leur Patriarche. Son cœur flétri s'ouvroit encore aux tressaillemens de la joie, & les congratulations domestiques en augmentoient le sentiment. Que les Sages calculent combien ces fêtes conserverent de vieillards, & prolongerent leur vie par les redoublemens de soin, de sollicitudes, d'attentions & de ménagemens qu'elles leur obtenoient des cœurs les moins sensibles.

Celles qu'on donnoit aux Citoyens pour consacrer les

préeminences du rang, honorer la ſupériorité des talens & des vertus, maintenir la ſubordination de l'âge, n'etoient ni moins aimables, ni moins utiles. Comme les Provinces ne pouvoient pas jouir du grand ſpectacle des Princes feudataires & des grands vaſſaux de la couronne qui venoient rendre hommage à l'Empereur, lui offrir leurs tributs, & en recevoir à leur tour des honneurs proportionnés à leur rang, & des diſtinctions meſurées ſur la ſageſſe de leur Gouvernement, on en copioit l'idée dans les feſtins publics, pour echauffer dans tous les cœurs l'amour du Prince & de la Patrie, du devoir & de la vertu, de la concorde & de la paix. Ainſi les fêtes annuelles de la Famille Impériale, pour honorer les Ancêtres, devenoient auſſi des leçons de piété filiale pour tout l'Empire. Car, comme l'ont remarqué Confucius & *Mong-tſée*, *plus l'enfant che*, qui repréſentoit le premier Ancêtre, recevoit de proſternations & d'honneurs de tous les Princes du ſang & de l'Empereur lui-même, plus la pompe de ſa réception dans la ſalle etoit auguſte & brillante, plus les cantiques & les danſes pendant ſon repas, etoient pleins de grandeur & de majeſté, plus enfin etoit grand le nombre des Princes & des Princeſſes, ſoit de la tige régnante, ſoit des branches collatérales & des perſonnes de leur Cour, & plus auſſi le bruit qui s'en répandoit dans tout l'Empire, inſpiroit d'attention & de vigilance dans les fêtes domeſtiques des plus pauvres Colons.

Telle etoit en effet la bienfaiſance du Gouvernement, que les fêtes même de la Cour tournoient au profit des vertus ſociales. Chaque ſaiſon avoit les ſiennes, pour ménager des délaſſemens au Peuple, & ſoulager la continuité de ſes travaux. Mais voici le trait le plus raviſſant d'un tableau unique, que nous ne pouvons qu'ebaucher. *Un pere*, dit Confucius, *aime ce qu'aime ſon enfant* : les Empereurs avoient adopté

cette charmante maxime. Autant ils s'appliquoient à tirer le Peuple de la bassesse naturelle de ses idées & de ses inclinations en relevant par tout l'eclat & par toute la magnificence du trône, les fêtes & les cérémonies, soit civiles, soit domestiques; autant aussi ils se plaisoient à se rapprocher de lui en prenant part à sa joie à l'occasion des moissons, de la récolte de la soie, & de la nouvelle année. Ses jeux même & ses amusemens les plus simples, entroient dans leurs Palais, & ils s'en divertissoient dans la saison sans y rien ajouter, ni en rien retrancher. Nous le prévoyons d'avance : ceux qui voudroient qu'on leur représentât toujours un Empereur faisant tout trembler, comme le Jupiter d'Homere, par un mouvement de ses sourcils, seront blessés de la naïveté de ces détails; mais nous en appellons aux ames tendres & sensibles : une bienfaisance qui popularisoit ainsi la majesté d'un Empereur, n'enchérissoit-elle pas sur tous ses titres & sur toute sa puissance, en lui gagnant le cœur de ses sujets ? Elle faisoit plus, elle lui donnoit une place plus glorieuse & plus satisfaisante dans l'estime de tous les Sages, que le trône le plus elevé du despotisme.

Cette place en effet, comment la refuser? L'Empereur etoit vraiment en tout le pere & la mere du Peuple, se faisant une affaire de cœur de toutes les siennes. Il présidoit par lui-même à l'education de la jeunesse, & couronnoit ses succès; la diligence du Colon attiroit ses regards & obtenoit ses récompenses; les succès de l'artisan etoient honorés par son suffrage & illustrés par ses libéralités; il décernoit des honneurs aux vertus privées & domestiques, comme à celles qui brilloient avec le plus d'eclat dans les dignités & les emplois; sa table accréditoit les fruits & les productions de chaque contrée; & ses meubles, ses habits, l'habileté de chaque classe d'ouvriers, naissance, mariage, maladie, mort, tout l'intéressoit dans ses

sujets ; il falloit l'en avertir, il y prenoit part, pour un grand nombre, par ses sergens, & venoit lui-même ou visiter un Mandarin integre, un Lettré vertueux malade, ou pleurer la perte avec les siens. Sa bienfaisance paternelle suivoit les morts jusques dans leurs tombeaux, & consacroit leur nom à l'immortalité par les titres & les eloges qu'elle y attachoit. Quel deuil, quelle tristesse à la Cour, quand on apprenoit que quelque canton etoit affligé ou menacé même de quelque calamité ! Tous les chemins s'accourcissoient sous les pas des couriers qui alloient porter les ordres & les libéralités de l'Empereur ; & tout autour de lui annonçoit sa peine, jusqu'à ce que le péril fût passé. Malheur en tout tems aux gens en place qui auroient osé en imposer à sa vigilance paternelle ! En ne paroissant que vouloir faire honneur au grand âge des vieillards des lieux par où il passoit, & se souvenir d'un ancien serviteur, ou témoigner sa bonté aux habitans de la campagne, il se procuroit mille façons de s'en instruire. Le moyen de peindre en entier la bienfaisance des Empereurs chinois dans les siecles reculés dont nous parlons ? Le *Ly-ki* même, le *Tcheou-li*, & les autres *King*, où nous avons puisé ces idées sommaires, n'en embrassent pas tous les détails, & ne font qu'en montrer la perspective immense. La continuité des soins auxquels cette bienfaisance obligeoit un Empereur, n'etoit point pénible. *Qui n'est pas pere*, dit Kouan-tsée, *n'imagine que des peines fatigantes dans les soins, les sollicitudes & les attentions dont un pere fait ses délices. Il en est de la souveraineté, comme de la paternité. Que sont toutes les jouissances des sens, comparées au plaisir que goûte un bon Prince à consoler son Peuple & à le soulager ; à le défendre du vice & à cultiver ses vertus ; à le sauver du mensonge, & à lui faire aimer la vérité ?*

Confucius prend son essor plus haut, & prouve par là

doctrine des *Kings*, que le Ciel n'a confié aux Empereurs une portion de sa puissance, que pour adoucir aux hommes les miseres de la vie, & les conduire à la vertu; que c'est à leur bienfaisance qu'il a attaché les consolations qu'il verse dans leur ame, la protection dont il environne leurs trônes & leurs personnes, les récompenses qu'il aime à leur prodiguer, & la longue & glorieuse postérité qu'il leur accorde. Terminons ici cet article, & concluons en preuve de ce que nous avons avancé, que cette douceur & cette bienfaisance du Gouvernement devoient naturellement prolonger la vie des Peuples qu'elles délivroient de tant de maux, environnoient de tant de secours, & à qui elles procuroient tant d'aisances, de douceurs & de plaisirs, en conservant leur innocence & en cultivant leurs vertus.

III.

Quelle différence, au sujet de la Médecine, entre les admirations précipitées du Préjugé qui s'extasie, & les jugemens réfléchis de la Philosophie qui compare! Ebloui par les longues enumérations de secrets, de découvertes & de spécifiques annoncés de toutes parts, le Préjugé se persuade que la force des remedes est de jour en jour plus supérieure au venin des maladies. La Philosophie, qui interroge tous les siecles & toutes les Nations de l'Univers à la fois, voit la théorie de l'organisation du corps humain si compliquée, les causes & la nature des maladies si discordantes & si couvertes de ténebres, les systêmes de traitement si différens, ou même si opposés de peuple à peuple, de climat à climat, de génération à génération, qu'elle n'ose résoudre le grand problême des guérisons. « Oui, disoit l'austere *Lien-tchi* aux panégyristes enthousiastes » des progrès des sciences sous la grande Dynastie des *Soung*:

» oui, la Botanique, la Chimie, l'Anatomie & la Médecine » ont franchi de nos jours toutes les barrieres où les siecles » précédens les avoient vues arrêtées; les génie & l'etude les » ont conduites dans le sanctuaire de la nature; le flambeau » lumineux des observations & des expériences leur en a » montré les mysteres; le voile qui leur cachoit ses ressorts » les *plus* déliés est tombé: & elles en sont venues à changer » *les poisons* même en remedes. Mais meurt-on moins ou plus » tard dans la Capitale & dans les grandes Villes où elles » déploient toutes leurs ressources & s'eclairent de toutes » leurs lumieres? Guérit-on moins souvent & plus lentement » dans les villages & dans les campagnes, où elles marchent » encore à tâtons dans leurs anciennes pratiques, & n'ont pour » remedes que *les plantes* qui y croissent? Passons chez les » *Sauvages*, *parmi lesquels* ces sciences n'ont pas même de » nom, & comparons le nombre de leurs vieillards & de leurs » infirmes à celui des nôtres ». *Lien-tchi*, après d'autres tirades aussi tranchantes, concluoit en vieux Lettré, que ces sciences de bienfaisance & de salut, comme il les nomme, au milieu de leurs découvertes & de leur progrès, voient souvent changer en breuvages de mort, leurs plus admirables panacées.

La philosophie de ce savant Chinois est que les jours de l'homme sont comptés, la longueur de sa course mesurée, & la borne de sa carriere fixe & immobile, sans aucun espoir que la Médecine puisse y rien changer, parce que toute vie est un anneau dans la grande chaîne des destinées du monde, dont toutes les proportions sont déterminées & immuables. Ce principe est sans doute outré; il seroit insensé de mépriser les secours de la Médecine. Ils entrent dans les conduites de la Providence, concourent à l'accomplissement de ses desseins, & sont destinés par elle-même à

nous tirer des maladies où elle ne veut pas nous faire mourir. Les découvertes & les progrès de cette Science, sont en ce sens-là un de ses bienfaits, & un vrai don de sa bonté, comme les vertus des plantes & des remedes. Voilà d'où nous partons pour prouver que les principes & les soins de la Médecine des Anciens ont dû contribuer à procurer une plus longue vie aux hommes.

Indiquons d'abord clairement les sources où nous avons puisé. L'Edit de *Tsin-chi-hoang*, qui condamna aux flammes les *Kings*, les Annales & les plus beaux monumens de l'Antiquité, respecta les livres de Médecine, & les excepta nommément de la proscription générale. Voilà sans doute ce qui a persuadé au-delà des mers, que cette Science privilégiée, & si digne de l'être, remontoit par ses livres jusqu'aux premiers âges, & s'eclairoit du double flambeau de la *théorie & de la* pratique de toutes les générations. *C'est une erreur* : la Médecine pleure ici ses pertes, comme toutes les autres Sciences; pertes peut-être plus fatales au genre humain, pertes très-souvent renouvellées, & malheureusement presque irréparables. Les Critiques & les Savans qui ont approfondi l'histoire de ses malheurs, nient décidément l'antiquité de tous les livres qui ont d'anciens noms, & la réduisent à y chercher les lueurs de quelques textes & traditions qu'on a recueillis d'une façon peu authentique, & qui sont confusément semées dans ce qu'on a ecrit depuis *Tsin-chi-hoang*. Qu'on ne soit plus etonné après cela de ce que nous ne faisons point usage des livres prétendus de *Chin-nong*, de *Chao-ty*, de *Hoang-ty*, ni même de ceux de quelques Auteurs anciens, dont l'existence est moins problématique, pour ne pas dire moins fabuleuse & moins chimérique. Mais si les *Kings*, les Annales & les autres anciens monumens que nous leur préférons nous laissent beaucoup

beaucoup plus à l'etroit, leur garantie eſt sûre, & en diſant moins de choſes nous dirons plus de faits & de vérités.

Les enfans mordent à un fruit qui leur plaît, & puis demandent s'il eſt nuiſible. Que de Peuples & de Nations ont fait pire lorſqu'il a fallu choiſir leur ſéjour! Combien que l'in-promptu d'une halte, le haſard d'un contre-tems, le caprice de la circonſtance, ou la penſée du moment, ont fixés ſubitement dans un territoire mal-ſain! Sans cela en effet, comment expliquer, nous ne diſons pas les antiques & fatales mépriſes de nos Ancêtres, mais les fautes de nos fondateurs modernes de tant d'etabliſſemens dans les deux Amériques & dans les Indes? La Médecine préſerva ici les anciens Chinois d'une précipitation dont les ſuites ſont ſi long-tems funeſtes. Selon le *Chi-king*, le fondateur de la Dynaſtie des *Tcheou* s'avança dans les terres incultes du *Chen-ſi*, juſqu'à ce qu'il eût enfin trouvé une plaine arroſée par des eaux vives, & où tout annonçoit un ſéjour auſſi ſain qu'agréable. Selon le *Chou-king* ce ne fut qu'après de longs examens & des rapports diſcutés avec ſoin, que *Tching-ouang* choiſit le riant baſſin de *Lo-yang* pour y bâtir ſa nouvelle Capitale. Que de précautions encore ne prit-on pas pour en déterminer la poſition, & l'aſpect les plus avantageux! *Tay-yuen*, la premiere ville de Chine, & la plus ancienne peut-être de l'Univers, eſt ſi heureuſement ſituée, a des environs ſi charmans, & l'air qu'on y reſpire eſt ſi doux, qu'il ſuffiroit pour atteſter combien on etoit attentif dans les premiers âges, au choix ſi fort négligé depuis, d'un bon ſéjour.

Toutes les conſidérations politiques & économiques plioient alors devant le grand intérêt de la ſalubrité de l'air. On aima mieux affliger les Peuples par pluſieurs tranſmigrations, & faire, pour ainſi dire, voyager la Capitale, que d'affronter les

vapeurs dangereuſes des inondations du *Hoang-ho.* Auſſi les Poëtes de ces tems reculés, commencent-ils les louanges des villes qu'ils célebrent, par l'eloge de la bonté, de la douceur & de la ſalubrité de l'air qu'on y reſpire. Autant il ſeroit ſuperflu d'inſiſter ſur les raiſons preſſantes de ces attentions, autant il ſeroit curieux de pouvoir découvrir les principes qui dirigeoient les Anciens dans leur choix, & les ſignes, ſoit paſſagers, ſoit permanens, qui les décidoient. Les alluſions qu'y font quelques Ecrivains, & le peu qu'on en trouve dans les *Kings*, font egalement entrevoir qu'on avoit beaucoup d'egard à la nature du terrein & des eaux, à la poſition des collines & des montagnes des environs, au voiſinage des terres inondées ou arides, à la profondeur ou à la diſtance des mines, mais ſur-tout au vent qui dominoit ; quant à ce que les modernes ont débité ſur l'aſpect du Ciel, ſur les Etoiles & les autres rapports ridicules, dont la folle ſuperſtition berce la crédulité des idolâtres, les monumens anciens lavent pleinement ces tems reculés de toutes les calomnies dont on voudroit les noircir. Les hauteurs méridiennes ſolſticiales du Soleil, que le Prince *Tcheou-kong* fit prendre avec des gnonoms, etoient des points fixes qu'on donnoit à la Géographie & à l'Aſtronomie, & non pas des chimeres Aſtrologiques. Si ce qu'on en lit dans le *Tou-chou-pien* etoit auſſi ancien & auſſi authentique qu'on le prétend, ce ſeroit un vrai ſecours pour eclaircir ce qu'on trouve dans nos livres ſur la gnomonique des Babyloniens & des Egyptiens.

Le *Kou-kin-y-tong*, qui eſt un excellent abrégé des meilleurs livres de Médecine, prétend qu'on connoiſſoit anciennement par le plus ou le moins de conſiſtance de la terre, par la couleur ou ſuite des couches, par la forme & l'odeur des vapeurs qui s'en elevoient, ou par le goût & la profondeur

des eaux qu'elle couvroit; par les effets qu'y produisoient le chaud & le froid, la sécheresse & l'humidité, ou par les plantes qui y croissoient plus rapidement, & la teinte dominante de la verdure: qu'on connoissoit, dis-je, jusqu'où un endroit etoit favorable à un sexe plus qu'à l'autre, contraire ou avantageux à la population, opposé à l'embonpoint ou à la maigreur; jusqu'à quel point il alongeoit, grossissoit, ou raccourcissoit la taille; lavoit, jaunissoit ou blanchissoit le teint; attaquoit les tempéramens par les poumons, par les nerfs ou par l'estomac; echauffoit le sang ou l'humectoit; dégageoit la transpiration ou la resserroit; amollissoit la peau ou l'endurcissoit, &c. Mais ce témoignage moderne que nous ne trouvons garanti dans ce détail par aucune autorité, ne nous persuade pas. Le *Ly-ki*, à la vérité, semble faire allusion à plusieurs de ces connoissances & les supposer; toutefois elles sont si profondes, si délicates, si nuancées, que ce qu'on trouve de plus articulé dans le chapitre *Yu-kong*, un des plus anciens du *Chou-king*, soit sur la nature des terres, soit sur leurs neuf degrés de fertilité, ne sauroit dissiper les doutes qui se présentent en foule.

Il est plus aisé de croire que les premiers Chinois avoient la science de graduer ainsi la fertilité des terres, que de penser que les générations suivantes aient pu pousser si loin leurs découvertes, même après bien des années. La gradation des progrés de l'Europe en ce genre décide. Les Lettrés qui soutiennent la supériorité des Anciens, ont beau alléguer les premieres traditions, & se prévaloir de ce que le *Tcheou-ly* pose en fait que dans le *Y-tcheou* il naissoit cinq garçons contre trois filles; dans le *Tcheou-ly*, cinq filles contre trois garçons; dans le *Ho-tcheou*, autant de filles que de garçons, &c. Outre que la seule inspection des rôles des naissances donnoit cette

observation toute faite, ainsi que l'a remarqué *Fang-tchi*, il y a bien loin des obscures traditions, jusqu'à des détails si particularisés. En refusant néanmoins de les admettre, nous convenons, d'après le même *Tcheou-ly* & le *Ly-ki*, que les Anciens avoient dans un dégré eminent le génie d'observation pour tout ce qui a trait à la vie, à la santé, & à la conservation des hommes. Leur zele, sans autre secours que celui des yeux & de la mémoire, des confrontations & des déductions, des faits & de leurs circonstances, avoit trouvé pour chaque pays des regles de précaution & des principes de régime qui doubloient les services de la Médecine, en détournant les causes des maladies. L'on ne fut néanmoins qu'assez tard dans le cas de faire usage de plusieurs, parce qu'on avoit dédaigné d'abord & destiné seulement à la proscription & à l'exil les terres sablonneuses ou arides, enfoncées ou marécageuses, aussi bien que les montagnes escarpées & les déserts. Les Colons, comme il a eté dit ci-devant, demeuroient par pelotons au milieu de leurs champs, qui etoient aussi lieux choisis. N'y ayant alors que peu de villes, & les villes comptant peu d'habitans, la campagne etoit le séjour général de la Nation; séjour qui, etant le plus doux & le plus sain, renfermoit seul une infinité de soins & de précautions qu'on ne sauroit trop priser, & sur lesquels on n'a pas assez rendu justice aux Anciens: car enfin la campagne est le séjour naturel de l'homme.

Pour nous, nous en déférons la remarque à leur gloire; lors même que les progrès de la population forcerent les anciens Chinois à franchir peu-à-peu toutes les barrieres qu'ils s'etoient tracées, pour n'habiter que les lieux dont le séjour etoit le plus sain, ils n'approcherent jamais leurs habitations des grandes mines, lors même que la soif de l'or & de l'argent les eut

corrompus: tant ils etoient persuadés que l'air qu'on respire dans leur voisinage est mal-sain, dangereux & nuisible même aux santés les plus robustes. Bien plus, ils ne croyoient pas que le gouvernement pût permettre qu'on fît des etablissemens aux environs des mines, sans se rendre responsable à la société, des maladies, des accidens & des morts qui en etoient la suite nécessaire. Aussi ne se détermina-t-on que bien tard à exploiter certaines mines; on y suivoit les veines de métal moins profondément, & on n'y envoyoit que les criminels, en prescrivant encore des précautions, des soins & des repos qui assuroient leur conservation. Car, comme dit *Tchin-tsée*, & ce qui fait bien voir de quelle trempe etoit l'humanité d'alors, la Justice ne croyoit pas qu'elle pût prendre ce biais pour faire mourir *là* ceux que la loi ne condamnoit pas; & le Public lui auroit *imputé comme de vrais homicides*, les négligences même qui auroient eté suivies de la mort des coupables qu'elle y avoit envoyés pour travailler. En vain la politique a-t-elle prétendu depuis pouvoir l'en absoudre; la morale tient bon pour le droit naturel, & ses raisonnemens sur cette matiere font trembler pour ceux qui cachent aux Princes combien l'exploitation de certaines mines abrege de vies.

Quant aux révolutions continuelles qui changent la face de l'atmosphere, & produisent sans cesse des changemens dans nos corps par les nouvelles températures de l'air que nous respirons, & par les qualités qu'elles lui communiquent, il faut décerner la palme de la vigilance & des soins à la bonne Antiquité. Elle elevoit ici des tours à la Médecine pour observer ce qui arrivoit sur l'horison, comme à l'Astronomie pour etudier les mouvemens des astres. Encore faut-il ajouter à sa louange que les mêmes vues de sagesse qui lui avoient fait sentir la nécessité & l'utilité de l'Astronomie, l'avoient déter-

minée à la fixer à la Cour d'où ses soins pouvoient s'etendre sur toutes les Provinces de l'Empire & suffisoient pour leurs besoins. Par cette raison le grand & magnifique Observatoire, pour lequel on n'avoit rien epargné & qu'on entretenoit à grands frais dans la Capitale, etoit le seul qu'il y eût dans l'Empire, & une des prérogatives de l'Empereur. Mais la Médecine avoit les siens dans toutes les Métropoles des Princes feudataires, c'est-à-dire, au-moins dans les beaux jours de la troisieme Dynastie, dans plus de deux cens villes.

Quelque idée qu'on veuille se former du plan de ces tours & de leurs plates-formes, des observateurs par office, attentifs jour & nuit à tout ce qui se passoit sur l'horison & dans toute l'atmosphere, examinoient de-là jusqu'où les variations de sécheresse & d'humidité, de chaleur & de froid, changeoient le ton de l'air; observoient les effets continuels des inconstances du vent, de ses fougues & de son radoucissement; considéroient les diverses alternatives de sérénité, de nuages & de vapeurs qui font plusieurs jours dans un jour, ou semblent le prolonger d'un lendemain à l'autre; mesuroient la quantité & la durée des pluies; apprécioient la force & la qualité des orages; suivoient les rapports de tous ces changemens, avec les phases de la Lune, le cours du Soleil, la série des années; & tenoient un registre exact de toutes ces observations, pour aider l'administration publique dans ses entreprises & ses arrangemens; mais sur-tout pour diriger la Médecine, soit dans le traitement des maladies, soit dans les précautions pour les prévenir.

Toutes ces observations *Medico-météorologiques*, conservées, réunies & comparées pendant une longue suite d'années, offrirent des à-peu-près & des ressemblances qui firent soupçonner des périodes & des cercles de révolutions qui rame-

noient les mêmes phénomenes. En conséquence on se persuada dans la basse Antiquité, qu'on pouvoit prédire l'avenir par le passé, & on cessa d'etudier le présent. Qui auroit imaginé en Europe que les prédictions ridicules & absurdes des Almanachs, avoient ici une origine si savante ? Mais les anciens Chinois connoissoient trop la nature, pour se flatter si follement d'avoir pénétré ses secrets & de pouvoir prédire l'avenir. Ils etoient persuadés que les pestes, les famines, les grêles, les orages, les inondations, les sécheresses, les grands froids, les chaleurs extrêmes & tous les dérangemens des saisons, correspondoient aux scandales, aux injustices, aux abominations, aux impiétés des Empereurs & des Peuples, & les regardoient comme des calamités envoyées par le Ciel, & les fléaux extraordinaires de sa colere.

A en juger par le chapitre *Yue-ling* du *Ly-ki*, que les Critiques avouent cependant n'être pas bien authentique, ces observations météorologiques de la Médecine déterminoient le gouvernement à fixer le tems où il commanderoit, suspendroit, finiroit les ouvrages publics, les exercices militaires, les fossoyemens des terres, les chasses & les pêches communes. Il est remarquable qu'il est dit presque à chaque article : *si l'on renverse cet ordre, les Peuples seront attaqués de diverses maladies, & l'Empire exposé à de grandes calamités ;* & plus remarquable encore que ces menaces se trouvent presque toujours après les indications des jeûnes, des prieres & des sacrifices de chaque mois. La stupide superstition & l'idolâtrie ont brouillé depuis toutes les idées de ce Calendrier de religion, de politique & de santé, le seul peut-être qui ait jamais eté fait. Mais plus elles s'obstinent à ne voir que des influences de fatalité dans les phénomenes les plus simples, & à s'en effrayer jusqu'à la démence, plus il est glorieux pour la Méde-

cine des Anciens, d'avôir sauvé les Princes & les Peuples de ces crédulités, & de leur avoir fait voir avec les yeux d'une Physique intelligente, comment & jusqu'où ils devoient varier leurs soins pour leur santé, selon les variations de l'atmosphere.

Combien d'ordonnances de police rapportées dans le *Ly-ki*, furent evidemment le fruit des conseils eclairés de la Médecine! Témoin celles de ne pas vendre au marché des herbages, des légumes ni des fruits prématurés ou trop précoces; de suspendre en certaines saisons l'usage de la venaison & du gibier, de certaines viandes & de plusieurs poissons; de ne laisser ni trop vieillir les bleds dans les greniers publics, ni manger les nouveaux grains d'abord après la moisson; de ne pas fouiller la terre, ni y creuser de grands fossés pendant les chaleurs de la canicule; de préférer les plantes médicinales de certains cantons, & d'en faire la récolte avant les pluies de l'eté, & celle de leurs racines avant les froids de l'hiver. Témoin encore celles qui fixent l'âge où l'on pouvoit entrer dans la milice, & celui où il etoit trop périlleux d'y rester, celles qui marquent les bornes que devoient avoir les exercices publics de force, d'adresse & d'agilité; celles encore qui indiquoient les attentions que demandoient les châtimens corporels; & les tortures de la Justice. Tout ce qui a trait à la santé, aux forces & à la conservation dans le *Ly-ki*, est si humain & si etudié, qu'on sent d'abord que la Médecine avoit eté consultée par la politique, & lui avoit epargné ou fait prévenir une infinité d'homicides.

La politique à son tour en epargnoit un bon nombre à la Médecine, en la sauvant des méprises de l'ignorance, des négligences de la paresse & des trahisons de la cupidité. Nous l'avons insinué plus haut d'après le *Ly-ki*, tous les Médecins

Médecins de l'Empire sortoient du *Ta-hio*, ou College impérial, College qui etoit sous les yeux de l'Empereur, gouverné immédiatement par lui-même, honoré plusieurs fois l'année de son auguste présence, & environné en tout tems des soins de sa sagesse; College dont les Maîtres les plus célebres dirigeoient les etudes & préludoient par la conduite difficile de la jeunesse, aux emplois & aux charges du Gouvernement; College qui n'admettoit que l'elite des jeunes Lettrés de toutes les ecoles des Provinces, & où le nombre des concurrens multiplioit d'autant plus les succès, qu'il en rendoit la supériorité & plus difficile & plus flatteuse.

Soit que l'universalité des talens ne fût pas alors à la portée des plus beaux génies, soit qu'on crût plus utile pour eux de s'elever que de s'etendre; la loi des ecoles resserroit chacun dans la sphere des etudes auxquelles il avoit eté appliqué. La Science même de la Médecine etoit regardée comme trop immense pour que personne pût en savoir toutes les parties d'une maniere bien avantageuse au public. Bien loin de ne faire qu'une seule Science, comme les Egyptiens & les Grecs, de la Botanique, de la Pharmacie, de la Chirurgie & de la Médecine proprement dite, on voit par le *Tcheou-ly* qu'au moins à la Cour & dans les grandes Villes, chaque Médecin se bornoit à certains genres de maladies plus analogues. Les Lettrés à conjectures & à systêmes, ont prétendu trouver dans les anciens commentateurs, en quoi consistoit le partage qu'en faisoit l'autorité publique. A les en croire, les uns etoient bornés à traiter les maladies des enfans ou des vieillards; les autres, celles des personnes du sexe ou des gens de travail; ceux-ci, les maladies internes ou de langueur; ceux-là les maladies violentes ou extraordinaires. Mais autant les raisons de convenance qu'ils alleguent en preuve, paroissent satisfaisantes, autant les témoignages

qu'ils citent ſont peu concluans. Auſſi, pour ne rien avancer que d'univerſellement avoué & reconnu d'après l'Hiſtoire, nous nous bornons à dire que, ſoit que quelques Médecins ſe fuſſent rendus ſinguliérement célebres dans le traitement de quelques maladies, ſoit que réellement ils ſe fuſſent bornés à celles d'une claſſe, on appelloit de loin un Médecin plutôt que l'autre, ſelon la nature de la maladie. *Tſo-tchi*, dont l'autorité eſt ſi grande après les *Kings*, en cite des exemples dans ſon *Tchun-tſieou*. Quoi qu'il en ſoit de ce point, qu'il n'eſt plus poſſible de bien eclaircir, non plus que ce que dit *Lié-tſée* ſur la diſtinction des Médecins *vulgaires*, des Médecins *habiles*, & des Médecins *de génie*, le gouvernement s'y prenoit de façon à aſſurer à chaque malade tous les ſoins, toutes les attentions, & tous les empreſſemens des Médecins.

Pour que la cabale, l'intrigue, le patelinage, *la mode*, ou la protection ne détournaſſent pas les regards du Public, ni du Prince, de deſſus le mérite modeſte, pour les fixer ſur le ſavoir-faire, la charlatanerie, ou la préſomption, on rendoit un compte exact au préſident du College des Médecins, de tous les malades que chacun d'eux avoit vus, de ceux qui lui etoient morts, de ceux qu'il avoit guéris; & le regiſtre du Préſident etoit remis, à la onzieme Lune chaque année, aux Miniſtres d'Etat, pour que, comparant le ſuccès des traitemens de chaque Médecin au nombre de ſes malades, ils en déduiſiſſent un réſultat général ſur lequel le Gouvernement régloit les rangs, les récompenſes & les promotions des Médecins. Il n'y avoit pas de ſubterfuge, ni de manœuvre qui pût eluder les tendres ſollicitudes de cette adminiſtration toute paternelle. Car, outre qu'on ne trompe jamais le Public, dans ce qui eſt public & intéreſſe le Public, le diſtrict de chaque Médecin etant fixe & limité, il ne pouvoit ni chercher ſes malades, ni

les eviter. Que l'Europe examine ce point de police. N'etoit-il pas egalement au profit des malades & des Médecins? N'est-il pas possible qu'en epargnant aux derniers des courses continuelles & *pénibles*, il procurât & assurât aux malades des soins d'autant plus assidus, qu'il etoit plus difficile de les dénier?

L'*objection* se présente d'abord. Combien de sages & de *savantes* ordonnances des Médecins vont echouer dans les Pharmacies! Combien de remedes de *guérison & de résurrection*, n'y changent-elles pas en poison, par ignorance, par avarice, ou par paresse & défaut de soin! Combien d'Hippocrates & de Galliens doivent en conséquence être la victime des fautes dont ils sont plus qu'innocens! Malgré que le *Tcheou-ly* ne fasse qu'effleurer les détails, il commence par *dire que le Président* de la Médecine avoit l'œil sur le choix des drogues destinées pour le Public, & sur la composition des remedes: ce qui suppose une police qui répond pleinement à cette difficulté pour l'ancienne Chine; ce qui nous donne aussi à entendre, comme on le conclut d'ailleurs, que, *soit que le fisc en fît les frais ou seulement les avances*, c'etoit l'Etat qui etoit chargé des Pharmacies. Administration admirable & unique dans l'Histoire des Peuples. Ce qu'on en peut dire de moins, c'est qu'elle suppose une grande probité dans les mœurs publiques, des tendresses paternelles dans le Gouvernement, & qu'elle a dû sauver bien des vies. Les plus prévenus contre l'Antiquité doivent reconnoître que cette communauté, cette publicité, nous avons presque dit cette légalité des Pharmacies, assuroit tout à la fois le zele & le soin des Officiers publics, pour le choix des drogues; l'attention & la vigilance des Médecins, pour l'enoncé de leurs ordonnances; l'exactitude & la ponctualité des Phar-

maciens, pour la préparation des remedes; & les empressemens, les sollicitudes des familles, pour le soulagement des malades. Les Pharmacies publiques etant les seules & tout y etant public, les Harpies même de la cupidité ne pouvoient pas les infecter de leur venin.

Mais quelles etoient alors les drogues, quels etoient les remedes dont la Médecine faisoit usage? Le torrent des siecles n'a pas plus epargné les livres de l'ancienne Médecine d'ici, que ceux de la nôtre. La Chine pleure ses pertes comme notre Occident, & peut-être sont-elles plus funestes & plus irréparables. Les tentatives ridicules du superbe *Tsing-chi-hoang*, pour trouver le breuvage d'immortalité, firent négliger les vraies connoissances des premiers âges sur les drogues & sur leur nature, sur les remedes & sur leur usage. Les folles & innombrables nouveautés en genre de *potions*, de breuvages & de spécifiques, que son délire fit eclorre, accrédita, mit à la mode, & multiplia à l'infini, furent cause qu'on négligea d'abord, puis changea, & enfin abandonna & oublia la théorie & la pratique des Anciens. On ne commença bien à en sentir la perte, & à songer à la réparer, que lorsque l'Empire, dévasté par une longue suite de guerres civiles, fut couvert des ténebres de la magie, de la superstition, des préjugés, de la plus lamentable ignorance, & enfin de l'idolâtrie, source intarissable de toutes sortes de maux. Les premieres lueurs de la Critique firent distinguer les *Kings* dans le chaos des débris & des ruines où l'Antiquité etoit ensevelie. On recueillit précieusement les fragmens epars de quelques anciens livres de Médecine, on les assortit, on les réunit; mais les traditions etoient perdues ou brouillées, & leur lumiere seule pouvoit donner la vraie intelligence de ce qu'on y trouve sur la Pharmacie des *Tcheou*.

Il eſt evident par le *Tcheou-ly*, que les Anciens faiſoient uſage dans la Médecine, des végétaux, des minéraux & des animaux qu'ils avoient rangés par claſſes, ainſi que l'indique la longue nomenclature qui en reſte encore dans le *Eulh-kia*, qui eſt un des petits *Kings*. Il eſt evident auſſi qu'ils ſe ſervoient, ſinon intérieurement, du moins extérieurement, des poiſons & des venins les plus redoutés, & qu'ils ſavoient les tempérer & les préparer avec aſſez d'art pour en faire des remedes bienfaiſans. Il eſt evident encore, quelle que ſoit l'idée qu'ils attachoient aux mots, qu'on diſtinguoit cinq ſaveurs primordiales, *l'âcre*, *l'acide*, *la ſalée*, *l'amere & la douce*; & que quoiqu'ils reconnuſſent qu'elles etoient mélangées, tempérées, & très-diverſement combinées dans les trois regnes, ils imaginoient encore des mélanges & des combinaiſons pour en faire des tiſanes & des potions aſſorties à la nature des maladies & à l'etat du malade. Il eſt evident enfin, qu'ils ſavoient extraire des ſels, exprimer des huiles, & préparer des décoctions & des infuſions purement médicales, qu'on conſervoit pour le beſoin. Si nous ne craignions pas de trop emanciper nos conjectures & de trop donner à l'idée que nous avons des anciens Chinois, nous nous riſquerions à dire que tout cela tenoit à une théorie bien ſupérieure à ces routines, qu'aucune connoiſſance approfondie n'eclaire ni ne guide. Mais comme en cette matiere les raiſons & les convenances n'ont de poids que celui que leur donne le témoignage des monumens authentiques, nous aimons mieux les abandonner à nos Critiques que de les prendre ſur notre compte.

Pour ceux qui ſont trop prévenus en faveur de l'Antiquité, & qui ont la puérile manie de transformer ſes expériences en ſyſtêmes, & de lui faire honneur de toutes les découvertes des modernes, qu'ils ſe gardent bien de voir dans nos récits

ce que nous n'avons pas prétendu y mettre, & de faire pour les anciens Chinois, comme Borrichius & Kirker pour les Egyptiens, à qui ils ont décerné si gratuitement l'honneur d'avoir découvert les plus curieux secrets de la Chymie. Les sciences des Anciens, à en raisonner d'après la Chine, nous paroissent avoir eté aussi simples que leurs mœurs; & leurs mœurs etoient trop simples pour qu'ils eussent des maladies si compliquées, si difficiles, j'ai presque dit si travaillées & si savantes que celles des modernes. Dès-là, qu'avoient-ils à faire de la haute Chymie? Si on ouvre les Annales de la Médecine, on trouvera qu'il lui a fallu inventer des noms pour la plupart des maladies de langueur & de foiblesse, dont la bonne chere, la luxure & la mollesse ont inondé dans tous les pays, les hautes & les moyennes spheres du monde de nos jours. Le travail, la sobriété, la modération & l'innocence de la vie, *en préservoient* les anciens Chinois. La *nature n'avoit* pas encore reçu l'outrage de voir le sexe le plus noble renversé par des vapeurs, des Militaires cultiver un rhume, & des Bourgeois etudier leur digestion. Qu'auroit-il servi aux anciens Chinois de connoître la vertu spécifique du mercure contre la plus affreuse des maladies? Ils n'avoient pas même idée de ses ravages: témoin la petite-vérole, dont elle a si fort aigri le levain, & qui n'etoit pour eux qu'une purgation salutaire, qui ne demandoit presque aucun soin. Or, combien d'autres maladies, dont le traitement ne fut qu'un régime dans les premiers âges, & a eté longtems bien plus doux que dans ces derniers siecles!

Abstraction faite en effet, soit de la malignité que la maniere de vivre des modernes a ajoutée à la plupart des maladies, soit de cette triste débilitation des tempéramens, qu'on dit aller toujours croissant, soit aussi des augmentations de forces que produisoient la rénovation de l'air primordial & la

transfusion du sang des animaux, dont les Anciens avoient le secret : abstraction faite, dis-je, de tout cela, les soins de la Médecine devoient, sinon parer, du moins rendre moins dangereuses la plupart des maladies. Comment cela ? C'est qu'elle veilloit alors sur la santé des Peuples, par des attentions de régime continuelles, que le Prince accréditoit en s'y soumettant, en y conformant ses loix & en y pliant toutes les conduites du Gouvernement & de l'administration, tous les réglemens de la police & du cérémonial. Ainsi c'etoit la Médecine qui déterminoit le tems où l'on devoit quitter ou prendre les fourrures ou les habits piqués de coton, les soies doublées ou sans doublure, les gazes ou les toiles légeres de racine de *Ko*. La Cour donnoit l'exemple, & le Peuple se laissoit conduire. Combien d'imprudences epargnées par-là aux vieillards qui veulent encore paroître jeunes, & aux jeunes gens qui veulent trop le paroître ? C'etoit elle encore qui interdisoit ou prescrivoit certains alimens & certaines boissons selon le cours des saisons, & sur-tout selon les maladies qui régnoient dans un canton, ou qu'on y craignoit. Ce qu'elle avoit interdit n'etoit plus mis en vente. Dès-là combien de sensualités dangereuses, d'indigestions funestes & de contagions prévenues. C'etoit elle enfin qui, articulant les progrès de la diminution des forces du vieil âge, & l'augmentation de soins & de précautions qu'il demande, avoit fait une bienséance publique, de bien des ménagemens pour les vieillards, & forcé le respect humain de venir au secours de la piété filiale. Dès-là, combien de peres & de meres âgés, servis, soignés & choyés avec plus de vigilance ! Les détails du *Ly-ki* & du *Tcheou-ly* sur cette matiere sont ravissans. Chaque sexe, chaque condition, chaque âge y sont invités à tous les soins que demandent nos santés dans le repos & dans l'action, dans la nourriture & dans la boisson, ainsi

que dans la veille & pendant le ſommeil. L'article de la nourriture eſt ſinguliérement remarquable, en ce qu'il indique, non-ſeulement la vraie ſaiſon pour manger chaque viande, mais encore l'aſſaiſonnement, la cuiſſon qui lui conviennent; & ce qui eſt bien digne de remarque, quelles ſont les autres choſes avec leſquelles on peut ou l'on ne peut pas les manger. Que des régimes ainſi populariſés ſuppoſent de vues! qu'ils montrent dans un beau jour, les bienfaiſantes attentions de la Médecine des anciens Chinois! qu'ils devoient prévenir de maladies, & combien ils devoient faciliter le traitement des autres!

Le *Tcheou-li* donne à entendre, qu'aux infirmités de la vieilleſſe près, on ne connoiſſoit preſque point de maladies alors, que celles qui etoient cauſées par les changemens & les dérangemens des ſaiſons. Quant au traitement, *le Médecin*, dit-il, *juge de la nature de la maladie & du péril du malade, par le ton de ſa voix, par ſa couleur, & par les* Ou-ki. La Langue qu'il faudroit parler ici nous eſt trop etrangere pour que nous oſions ſuivre les Commentateurs Chinois dans leurs explications. Il n'appartient qu'aux Diſciples d'Hippocrate d'expliquer comment un Médecin peut juger de la nature des maladies par un teint pâle, jaune, allumé, livide ou bleuâtre; par une voix pleine, grêle, rauque, aiguë ou eteinte; par la chaleur ou la fraîcheur, la moiteur ou la ſécheresse, la tenſion ou la molleſſe de la peau. Il faut bien pourtant que ces ſignes ne fuſſent qu'acceſſoires, puiſque le philoſophe *Lie-tſée*, comparant un Miniſtre d'Etat à un Médecin, prétend que comme le pouls qui décide celui-ci ſur le vrai etat du malade, de même auſſi ce ſont les mœurs publiques & générales qui raſſurent ou inquietent l'autre ſur la deſtinée prochaine du Royaume. On voit en effet par les anecdotes hiſtoriques les plus anciennes, que les Médecins donnoient une attention particulierè

culiere & un ſoin ſpécial à l'etude du pouls des malades. Quels que fuſſent les principes qui dirigeoient les conſéquences qu'ils en tiroient, dès-là qu'ils en etoient venus à tracer la forme de ſes ondulations dans ſes battemens, à en graduer les diverſités, & à les rédiger en tables, il falloit qu'ils euſſent bien approfondi la connoiſſance de ſa marche, de ſes variations & de ſes périodes.

C'eſt probablement à cette grande connoiſſance du pouls qu'il faut attribuer la maniere claire & préciſe avec laquelle les Médecins prédiſoient d'avance les criſes des maladies, ſes révolutions diverſes, & la guériſon ou la mort du malade. *Tſo-tchi* en rapporte un exemple ſur le prince de *Tſin*, & *Sée-ma-tſien*, un autre ſur le prince de *Tſi*. Il paroît par le dernier, qu'on diſtinguoit alors trois tems dans le traitement; les *premieres attaques du mal*, le fort de ſa criſe, & ſon dernier période. La guériſon etoit regardée comme ordinaire dans le premier cas, comme le fruit d'une grande habileté dans le ſecond, & comme un miracle de l'art dans le dernier; ſans préjudice néanmoins du grand axiome : *le Médecin guérit des maladies; mais il ne ſauve pas de la mort.*

« Si la nature, dit *Tchang-ti-y*, a des reſſources, des ſubter-
» fuges & des repriſes qui démentent les déſeſpoirs précipités de
» la Médecine, elle a encore plus ſouvent des fuites, des délaiſ-
» ſemens & des trahiſons qui confondent toutes ſes eſpérances.
» Les exceptions dans les traitemens des maladies, ſont en
» preſque auſſi grand nombre que les regles. L'âge ni la force
» du malade, la nature ni la légéreté de la maladie, ne donnent
» jamais des garans sûrs & infaillibles pour promettre une
» guériſon. Les remedes ne guériſſent que ceux dont le der-
» nier jour n'eſt pas venu ». On a voulu ici percer ce grand myſtere, & ſavoir d'avance le ſecret de ce dernier jour, quand

la ſuperſtition & l'idolâtrie ont eu comme anéanti la religion de l'Antiquité; & on a egaré la Médecine dans les voies ténébreuſes de la Magie, de la Divination & de l'Aſtrologie. Les meilleurs eſprits ſont ſi ſtupides aujourd'hui en cette matiere, qu'on ne diſtingue pas l'homme de Cour & le Lettré, de la vieille grand-mere du Village.

Quant au traitement des maladies cutanées & des ulceres, ce qu'en dit le *Tcheou-li* ne ſouffre aucune difficulté. Il enonce très-clairement qu'on ſe ſervoit de potions médicales pour les premieres, & de cataplaſmes, d'emplâtres, de cauſtiques, de ſcarifications pour les ſeconds, de *coupures à mort* même ou amputations, lorſqu'il ne reſtoit plus d'autre réſſource. Mais que faut-il entendre par ces paroles ſur les maladies internes? *On attaque le mal avec les cinq poiſons, & on fortifie la nature avec les cinq reſtaurans; on pouſſe la guériſon avec les cinq remedes, & on cultive la convaleſcence avec le régime de cinq ſaveurs.* Nous comprenons bien que par les cinq poiſons il faut entendre avec les Commentateurs, les purgatifs, les vomitifs, & les ſudorifiques violens, qu'on tiroit des trois regnes, & qu'on avoit rangés ſous cinq claſſes, ou qu'on déſignoit tous, par le mot conglobatif ordinaire de cinq. Nous comprenons encore que les reſtaurans ſont les tiſanes & les bouillies claires, tirées de cinq eſpeces de grains, qu'on donne encore ici aux malades, comme nous le bouillon. Nous comprenons bien enfin que les cinq remedes & les cinq ſaveurs indiquent des infuſions & des potions qui achevoient de dégager la nature, de diſſiper les reſtes de la maladie, de réparer les forces du malade, & de le mettre en pleine ſanté. Mais comme tout cela eſt ſubordonné à ce qui eſt dit plus haut des *deux changemens qui arrivent dans les neuf ouvertures du corps, & les trois différens mouvemens des inteſtins*, à moins que d'avoir la clef de la Méde-

cine des Anciens, on ne peut que débiter des conjectures fort incertaines: or, cette clef que tous les Commentateurs prétendent avoir trouvée, est si différente dans chacun, qu'il faut la regarder comme perdue. Car l'idée vague de la suppression ou augmentation des evacuations par la bouche, les narines, les *yeux*, &c. & l'indication encore plus obscure de la précipitation, du concentrement, ou de la foiblesse du pouls, qui désigne le vice de la circulation des humeurs dans les visceres, montrent bien que le traitement des maladies etoit eclairé par une connoissance profonde du méchanisme du corps humain, & dès-là devoit conduire heureusement une guérison à la plus parfaite convalescence; mais elles ne disent point quelles etoient les regles, les vues & la théorie qui le dirigeoient.

On doit être d'autant plus réservé dans *ses conjectures*, que le peu qui *reste des Anciens*, *indique* des *recherches* très-singulieres sur la connoissance des maladies par les malades, & des malades par les maladies, ainsi que sur le choix, l'appropriation & l'harmonie des remedes, sur la conciliation de tous les *besoins* & de tous *les intérêts des visceres*, des humeurs & des nerfs. Par exemple, qu'entendoient-ils par guérir en unissant l'action du remede avec celle du mal, en tirant du *second* l'efficacité du premier, en secondant sa malignité pour l'epuiser, en la divisant pour l'affoiblir, en la brusquant pour la dompter? Qu'entendoient-ils encore par *dégager la plénitude & remplir le vuide*, qui etoit tout à la fois le grand principe sur lequel *ils* fondoient leurs raisonnemens, & le but vers lequel ils dirigeoient toutes ses conséquences? Aucun Médecin moderne ne se *flatte* de *le bien* expliquer. Car autant notre Médecine préconise les découvertes des derniers siecles, & les rares connoissances dont ils l'ont enrichie, autant celle

de la Chine se lamente sur les pertes innombrables qu'elle a faites, & gémit de n'avoir plus que le nom des plus beaux secrets de l'Antiquité. Contraste singulier, & qui, bien approfondi, réfute les accusations grossieres d'ignorance dont on a chargé les Anciens dans quelques livres, & rabat d'autant les louanges excessives qu'on y prodigue à la science des modernes. La nouvelle en est désespérante, mais elle est certaine. En matiere même de conjectures, d'opinions & de rêves systématiques, la moyenne Antiquité de Chine, c'est-à-dire celle qui correspond au commencement des Olympiades, a fait beaucoup plus d'ecarts, que nos modernes de chemin. Aussi se perdit-elle sous *Tsin-chi-hoang*, & après, dans les abîmes dont elle s'etoit comme environnée par de folles curiosités.

Pour revenir à notre sujet, le traitement des maladies etant eclairé par une théorie lumineuse & savante, *guidé par une* pratique intelligente & sûre, on ne doit pas être etonné que la Médecine fût si heureuse à procurer, à promettre, ou même à garantir d'avance tant de guérisons. Car il faut savoir que, bien loin d'être esclave des préceptes, comme en Egypte, elle les perfectionnoit en quelque sorte par la maniere dont elle les modifioit dans l'application. La saison, l'année, le climat, la façon de se nourrir, la maniere de vivre de chaque pays, lui faisoient imaginer des tempéramens, des modifications & des exceptions sans nombre. Rien ne montre tant combien elle procédoit avec candeur dans les maximes austères qu'elle empruntoit de la morale pour tracer des regles de régime, que la maxime philosophique & aimable dont elle ménageoit un malade. Bien loin de l'affliger par des craintes, des sujétions & des contraintes, plus accablantes souvent que le mal, elle epioit les indications de la nature, dans ses goûts, ses caprices, ses inquiétudes, & s'eclairoit de leurs bisarreries

& de leurs inconſtances, pour juger du progrès des attaques & les tourner contre elles, en ſe prêtant à de vaines imaginations. Jamais elle ne montroit ces puſillanimités inquiettes, ni ces craintes contriſtantes, qui donnent au mal toutes les forces qu'elles ôtent au courage du malade. Toujours elle couronnoit comme de fleurs, la coupe des remedes qu'elle lui préſentoit; & ſi elle ne pouvoit pas lui en ôter l'amertume, elle en rendoit l'odeur agréable, & ſoulageoit toujours ſes répugnances par la ſatisfaction de quelqu'un de ſes ſens; mais ſur-tout par les plaiſirs & les contentemens du cœur. C'eſt d'elle que la piété filiale avoit appris aux enfans à goûter les potions qu'elle ordonnoit à leurs parens, à les préſenter eux-mêmes, à ſe tenir jour & nuit à leur chevet, & à garder le même régime qu'eux durant leur convaleſcence. Pourquoi la *piété filiale* des enfans ne feroit-elle pas pour la vieilleſſe d'un pere ou d'une mere, ce que leur amour a fait pour leur enfance ?

C'eſt ſans doute dans la penſée de ménager les malades, & en vue de compatir à leur foibleſſe, que la Médecine avoit encore imaginé les manieres ſi peu connues aujourd'hui, de les guérir par des dietes extraordinaires, par des exercices forcés, par des frictions répétées, par des bains de diverſes liqueurs, par des caléfactions artificielles, par des vapeurs aromatiques, par des ſuccions répétées, par des piqures d'aiguille & des cauteres d'armoiſe, par des excoriations ſanguinolentes, & même par des coleres provoquées exprès, ou par des ſurpriſes ménagées de contentement & de joie. Un malade a tort ſans doute de reculer devant les remedes qui lui portent ſa guériſon; & dès qu'il ſe refuſe aux ſoins qu'on lui rend, il eſt ſeul reſponſable du tort qu'il ſe fait. Les anciens Chinois, qui ne voyoient que l'homme dans le malade, &

ſon péril dans ſes travers, admettoient ces principes par raiſon, & en rejettoient les conſéquences par bon cœur. C'eſt pour cela que leur Médecine avoit imaginé tant de manieres de les ſecourir : inventions egalement reſpectables & précieuſes, qui n'ont été négligées, que lorſque les hommes ont commencé à ne plus ſe tant aimer.

L'Antiquité s'etoit ſi appliquée à etudier les fruits des arbres & leurs ecorces, les plantes & leurs racines, qu'elle avoit trouvé l'art précieux de changer en ſupplément des moiſſons, ce que les campagnes ont de plus vil & de plus ſauvage. Une génération a tranſmis à l'autre ſes découvertes, elles ſe ſont répandues dans tous les villages, ſoulagent en tout tems les pauvres, & deviennent une reſſource commune quand la diſette & la famine deviennent générales. Moins on peut dire combien la Médecine des Anciens a conſervé, conſerve encore de vies dans toute la *Chine* par ſes heureuſes recherches, & combien dès-là elle mérite de louanges; plus il y a lieu de s'etonner que celle d'Europe n'ait pas encore eu le zele de l'imiter en réuniſſant toutes ſes découvertes, en rédigeant toutes ſes obſervations, en complétant ſes expériences, & en les tirant des Bibliotheques pour les mettre entre les mains des habitans de la campagne, à qui elles ſeroient toujours ſi utiles & ſouvent ſi néceſſaires. Qu'elle nous permette de lui repréſenter, que leur enſemble bien rédigé intéreſſe eſſentiellement la choſe publique ; car enfin il ſeroit une reſſource tranquilliſante pour les Etats, un ſecours très-utile bien des fois pour les armées, & une aumône continuelle à cette portion de Citoyens, qui procure l'abondance publique, & qui ne recueille ſouvent pour elle que la plus extrême miſere.

Nous ne finirions pas ſi nous voulions epuiſer le ſujet que nous traitons; mais ce que nous avons dit, ſuffit pour rendre

palpable & faire toucher au doigt, que la maniere de vivre & les mœurs des anciens Chinois, etant si propres par elles-mêmes à conduire la multitude à un âge très-avancé, la douceur & la bienfaisance du Gouvernement y contribuant en tant de façons, les principes & les soins de la Médecine devoient être encore plus efficaces, & dès-là expliquent d'une *maniere* très-concluante, ce qui est raconté dans toutes les Annales des Peuples sur la longue vie des hommes, jusques & bien avant dans la moyenne Antiquité. Car, quoique nous nous soyons bornés à la Chine, l'Antiquité se ressembloit trop elle-même chez la plupart des Peuples policés, pour qu'on *puisse* disconvenir que notre explication leur convient egalement. Autant néanmoins nous avons balancé & hésité longtems à entreprendre ce petit essai, d'après nos conjectures & nos connoissances; *autant nous hésitons peu* à demander grace pour les méprises qui nous seront echappées: *qui ne veut pas tromper*, dit le célebre *Tchin-tsée*, *n'a pas à rougir de s'être trompé.*

NOTICE SUR LES ABEILLES ET LA CIRE;

Par feu M. Cibot, Missionnaire à Pékin.

LA Cire qui a eté envoyée en 1761, n'etoit pas de la cire d'Abeilles, mais de la cire d'arbre, beaucoup plus blanche & beaucoup plus ferme que ne l'eſt jamais la premiere. Elle a auſſi l'avantage de donner une lumiere très-douce, très-claire, & de ne point faire de fumée.

Quand à la queſtion qu'on fait ſur la maniere d'elever les Abeilles & de blanchir la Cire à la Chine il eſt fort facile d'y répondre. On eleve très-peu d'Abeilles en Chine depuis pluſieurs ſiecles, parce qu'il n'y a guere que la Médecine & quelques arts qui ſe ſervent du Miel & de la Cire qu'elles travaillent. On ne blanchit de Cire, en Chine, qu'à Peking & à Canton, au moins que nous ſachions. A Peking, ce ſont les Miſſionnaires qui en font blanchir dans leurs maiſons, à la façon d'Europe, pour l'uſage de leurs Egliſes. Soit que cela vienne de la nature de la Cire, ou de l'eau de pluie dont ils ſe ſervent, ils réuſſiſſent à en avoir de très-belle & d'un bon uſage. A Canton, les Chinois ont appris des Portugais de Macao à blanchir celle qu'on y porte des Provinces, & ſur-tout des iſles de Timor, de Malaque, &c. Les bougies que font les Cantoniens, ſont très-belles; mais autant que nous pouvons nous en ſouvenir, elles coûtent auſſi cher qu'en France.

Il ne faut qu'ouvrir les anciens livres de Chine, pour voir qu'on y a connu de toute antiquité les Abeilles, le Miel & la

la Cire. Le *Chi-king*, le *Ly-ki* & le Dictionnaire *Eulh-ya*, en parlent très-clairement.

Les Naturalistes chinois distinguent plusieurs sortes d'Abeilles par leur couleur, leur taille, leurs mœurs & l'endroit où elles se logent. La belle & intéressante Histoire de cet insecte merveilleux a eté successivement connue, oubliée, réapprise, enflée d'exagération, enluminée de fables, & puis réduite aux faits constatés par des observations, comme on peut le voir dans l'immense collection *Kou-kia-tou-chou*, livre 170 de l'Histoire des Insectes.

Le Lettré *Li-tchi* distingue trois sortes d'Abeilles; les Abeilles des forêts, les Abeilles des rochers, qui sont au bord de la mer, & les Abeilles domestiques; les premieres sont plus grosses & d'un jaune qui décline vers le gris; les secondes sont presque noires, & les dernieres jaunes comme les nôtres. Quant au miel, il dit qu'il est blanc, jaune de citron, jaune orangé, rougeâtre, selon les endroits; & que sa saveur, son parfum & ses qualités varient encore plus.

Il est clair qu'on elevoit beaucoup d'Abeilles domestiques sous les trois premieres Dynasties, & qu'on cessa presque entiérement d'en elever pendant les troubles horribles & les guerres effroyables qui précéderent la grande désolation de *Tsin-chi-hoang*, qui anéantit l'ancien gouvernement, deux cens trente ans environ avant l'Ere chrétienne. Le Fondateur de la Dynastie suivante reçut comme un grand présent, vingt-huit ans après, quelques vases de miel, & deux cens bougies de Cire. (Voy. *Si-king*), *Tsa-ki*. Comme les Abeilles se multiplient d'elles-mêmes dans les forêts de plusieurs provinces, il dut être très-aisé de s'en procurer & d'en elever dans les villages, quand une seconde révolution eut rendu à tout l'Empire son ancienne tranquillité. Les Historiens remarquent comme une

providence ſinguliere, que les Abeilles des forêts ſe ſont multipliées etonnamment certaines années dans des diſtricts affligés par la famine, au point d'être d'un grand ſecours pour le Peuple. Pour bien comprendre tout ce que l'Hiſtoire veut dire par-là, il faut ſavoir que les Chinois mangent les nymphes des Abeilles ſauvages, ſoit macérées dans de la ſaumure ou du vinaigre, ſoit frites dans la graiſſe ou dans l'huile.

C'eſt la famine ſans doute, qui a fait recourir à des eſſais dont on s'eſt aſſez bien trouvé. On en eſt venu enſuite à manger les nymphes des Abeilles domeſtiques, & les gourmets de village en ſont très-friands.

Voici qui n'eſt pas moins ſingulier & mérite plus d'attention. Nous avons trouvé dans un ancien livre, diverſes préparations de farine, de racines & de cire jaune, qu'on dit être admirables pour ſuppléer une nourriture abondante, & *réſiſter aux ravages* que fait ſur les tempéramens *la diſette* des alimens. Nous nous bornerons à parler de celle qui ſemble la plus eſtimée, & dont il paroît qu'on fait uſage quelquefois dans les fortins des frontieres, & dans les voyages où l'on a eu à *traverſer de* longs déſerts. Faites cuire dans l'eau, en pâte très-epaiſſe, ſix onces de fleur de farine, cinq onces de belle colle-forte (celle qu'on indique eſt tranſparente comme de la gomme, & eſt faite avec beaucoup de ſoins, parfumée par les aromates qu'on y mêle) : quand votre pâte ſera cuite & refroidie, formez-en de petites boules groſſes comme des pois, & quand ces boules ſeront ſeches, jettez-les dans trois onces de cire jaune fondue, & remuez-les juſqu'à ce qu'elles l'aient toute pompée ; puis laiſſez-les ſécher à l'ombre ; une fois ſéchées, on les met dans un vaſe de terre, & on les garde pour le beſoin. Quand on a pris à jeun quarante à cinquante de ces petites boules, on peut reſter pluſieurs jours ſans prendre

d'autre nourriture; l'unique attention qu'il faille avoir, c'est de boire chaud après les avoir avalées. Dans les autres recettes on fait entrer des racines aquatiques, de la poussiere de viande séchée, des graines huileuses, des amandes, des pois, du miel, des aromates, &c. On dit que quelques-unes peuvent soutenir & conserver la santé pendant huit ou dix jours, & même davantage, quand on en a pris deux ou trois onces. Si on en prend chaque jour une demi-once, on peut se passer plusieurs mois de toute autre nourriture. Ce fait, tout singulier qu'il paroît, a eté constaté plusieurs fois. Un fameux Bonze n'avoit pas d'autre secret pour soutenir aux yeux du Public le spectacle d'une abstinence qui paroissoit tenir du prodige, & qui ne fut plus rien quand on eut observé qu'il prenoit furtivement des boulettes préparées, avant le thé qu'on lui donnoit deux fois *le jour.*

Les plantations de sucre qu'on fit dans les provinces du midi, vers la fin du troisieme siecle, firent beaucoup tomber l'usage du miel & négliger les Abeilles. La découverte des insectes à cire blanche (*Pe-la-tchang*) à la fin du troisieme siecle, acheva d'en dégoûter, parce que leur Cire etant plus belle que celle des Abeilles, on lui donna la préférence à la Cour. C'est cette Cire qu'on appelle fort improprement *Cire d'arbre.*

Les Lettrés ont beau exhorter les colons à elever des Abeilles, & à se donner un revenu qui ne demande presque aucun soin, il y a aujourd'hui assez peu d'Abeilles domestiques en Chine. L'hiver trop rigoureux dans les provinces du nord, & l'eté trop pluvieux dans celles du midi, deux circonstances qui rendent difficiles la conservation des ruches, sont peut-être ce qui en a dégoûté.

Comme les Abeilles sauvages se logent sur les arbres dans

les provinces du midi, & au bas de leur tronc, & à moitié en terre dans les provinces du nord, les Chinois ont suivi cette indication de la nature pour les Abeilles domestiques. Ceux des provinces du midi placent leurs ruches dans des endroits exhaussés, secs & aérés, pour leur epargner les incommodités de l'humidité & de la trop grande chaleur. Ceux du nord au contraire, mettent les leurs dans des endroits enfoncés, abrités, & tournés au midi.

La maison rustique de Chine regarde comme un point essentiel de ne laisser ni trop ni trop peu de miel aux Abeilles : si on leur en laisse trop, dit-elle, elles deviennent paresseuses, maladives & ne se multiplient pas ; si on ne leur en laisse pas assez, elles s'epuisent & dépérissent peu-à-peu. Dans les provinces méridionales on fait deux récoltes de miel & de Cire, une au milieu du printems, & l'autre après le commencement de l'automne. On ne fait que la premiere dans celles du nord.

On plaçoit autrefois les ruches d'Abeilles dans une muraille de pierre seche bâtie en hémicycle, où l'on laissoit des vuides proportionnés au nombre des ruches qu'on avoit. Ces vuides avoient deux ouvertures, l'une au midi & l'autre au nord, afin que les Abeilles pussent entrer & sortir des deux côtés ; mais en hiver on fermoit avec du gazon & de la terre grasse celui du nord, pour les garantir du froid. La muraille d'un autre côté etoit assez epaisse pour y enfoncer la ruche de façon qu'elle y fût à l'abri de la pluie, du vent, & même du soleil en eté.

Les ruches d'Abeilles varient beaucoup ici pour la forme ; il y en a qui sont en berceau renversé, d'autres en caisse de tambour, & quelques-unes en tour quarrée. Les plus louées & les plus profitables, dit le *Hoa-king*, Liv. VI, sont celles qui

sont à plusieurs etages, parce que ce sont les plus commodes pour faire la récolte du miel & de la Cire. On met un nouvel etage sur les anciens, puis le lendemain on en tire un des anciens pendant la nuit.

La récolte du miel est fort aisée dans les endroits où les ruches sont à coulisses d'un côté, ou fermées par une porte en couvercle de boîte, & garnie en dedans d'un *Kia-tsée*, sur lequel portent les gâteaux de Cire, c'est-à-dire une etagere de bambous, que les Abeilles trouvent fort commode pour y attacher & suspendre leurs gâteaux de Cire. Quand on veut exploiter une ruche, on ne fait que l'ouvrir ou l'ôter de dessus son etage, puis on enleve les Abeilles avec la fumée d'une grosse corde d'armoise séchée qu'on tient au vent. Soit que cette fumée plaise aux Abeilles par son odeur, ou les enivre, elles ne s'effarouchent, ni ne s'irritent, & laissent prendre ce qu'on veut dans leurs ruches. On indique cependant dans quelques livres, de se couvrir les mains & le visage avec de la gaze, ou de les frotter avec des feuilles de baume, pour n'être pas exposé à leurs piquures.

Dans les cantons où le froid de l'hiver est trop rigoureux & trop long pour que les Abeilles y puissent résister, on les enferme dans leurs ruches qu'on couvre en entier de gazon séché au soleil & de terre grasse, afin que l'air extérieur ne puisse pas y pénétrer; & on n'ouvre leur prison que lorsque le printems est bien décidé. Il y en a, dit le livre *Hoa-king*, qui suspendent une poule dans la ruche, avant d'y enfermer les Abeilles; mais ils la vuident, & la laissent quelque tems exposée à l'air, afin qu'elle se desseche un peu & n'y répande pas de mauvaise odeur. Quand on ouvre la ruche au printems, ajoute-t-il, on ne trouve plus que le squelette de la poule. Plumes & chairs, tout a été mangé. Que nos Curieux & nos

Naturalistes fassent leurs observations sur ce fait, que nous leur donnons tel que nous le trouvons.

Les Abeilles aiment les bords des ruisseaux & des fontaines ; il est bon que les hémicycles de pierre, qu'on bâtit pour mettre ses ruches, n'en soient pas eloignés, & que tout le terrein du voisinage soit en gazon. S'il est planté d'herbes odoriférantes, ce sera encore mieux ; mais il est essentiel qu'il soit solitaire & peu passant.

Voilà à-peu-près tout ce que nous avons trouvé de mieux dans les Livres chinois que nous connoissons sur tout ce qui a trait aux Abeilles.

Il est certain par l'Histoire de la Dynastie des *Tang*, qui a commencé en 618, qu'on blanchissoit alors la Cire en Chine. La maniere de le faire ne s'est perdue que depuis la découverte de la belle Cire blanche dont on se sert *aujourd'hui* à la Cour. On nomme *Niu-tchin* ou *vierge*, l'arbre qui la porte, ou plutôt sur lequel habitent les vers dont on la tire. Du reste, la quantité n'en est pas bien considérable ; & comme la provision de la Cour prélevée, il en reste fort peu pour le Public, il la paie fort cher, vu la petite quantité de Cire blanche qu'on tire de l'arbre *Niu-tchin*. Il est evident que peu de personnes peuvent s'en procurer ; mais graces aux mœurs générales & au ton du Gouvernement, cette belle Cire etant décorée du titre de Cire impériale, & destinée par préférence aux usages du palais, aucun particulier ne se croit permis de pouvoir s'en servir dans sa maison, & les Princes du sang eux-mêmes n'oseroient en faire un usage journalier. Le palais excepté, on ne s'en sert presque jamais que dans les cérémonies funéraires, ou aux Ancêtres, ou dans les oratoires d'Idoles, même chez les Grands & les Princes. Nos préjugés européens traitent cela d'esclavage ; mais les Chinois soutiennent que ne pouvoir

rien faire qui nuiſe au bien de la choſe publique, eſt la vraie liberté & la ſeule que puiſſe ſouhaiter un bon Citoyen. L'Empereur lui-même donne l'exemple à cet egard. Il n'auroit qu'à dire un mot, & il auroit chaque année toute la Cire blanche qu'il voudroit. Or, il eſt de fait, 1°. que toutes les grandes idées de la richeſſe de ſon Empire & de la hauteur de ſon trône miſes dans la balance pour ce qu'elles valent, il n'a *pas* cru devoir augmenter la proviſion annuelle de cette *Cire* : 2°. que l'Impératrice mere, l'Impératrice epouſe & lui, ſont les ſeuls qui en uſent habituellement, plutôt par diſtinction que par bien-être ; les Princes & Princeſſes ſes enfans, les Reines & les Princes du ſang n'en reçoivent chaque année qu'une aſſez modique quantité : 3°. que lorſque les magaſins où on la garde, ſont ſi pleins qu'il n'y a plus de place pour *la nouvelle*, on aime mieux ou la diſtribuer en préſens honorifiques aux Grands & aux Princes etrangers, ou la faire vendre au Public pour les beſoins des arts & des cérémonies ſolemnelles, que d'en augmenter les conſommations dans le palais.

Le ſecond Empereur de la Dynaſtie des *Tang*, ayant témoigné à un *vieux Lettré la peine que lui cauſoient les* grands ſoupers & les *aſſemblées nocturnes* qui entretenoient bien des diviſions, ruinoient les plus riches, dérangeoient les plus ſages, & cauſoient une infinité d'abus & de déſordres auxquels il etoit très-difficile de remédier, celui-ci ſe retira ſans mot dire, & revint le lendemain pour repréſenter à Sa Majeſté, qu'aucune loi, aucun édit ne pouvoit remédier efficacement & ſans beaucoup de grands inconvéniens aux mauvais effets des ſoupers & des aſſemblées nocturnes ; puis profitant du trouble & de l'inquiétude de *Kaó-tſong : je crois néanmoins, Seigneur, que votre humble ſujet a trouvé un moyen ſûr d'arrêter les ſoupers & les aſſemblées nocturnes*, ajouta-

t-il; *mais je ne ſais pas ſi Votre Majeſté, qui peut ſeule le faire réuſſir, voudra l'agréer.* « Que viens-tu me dire, répondit » *Kao-tſong* avec vivacité : eſt-ce quelque ſyſtême de cabinet ? » Je ferai avec plaiſir & de grand cœur tout ce qui ſera ſage & » raiſonnable ; dis toujours : ſi tu n'as médité qu'un rêve, je te » garderai le ſecret ». *Les Anciens* (dit *Lieou-tchi*), *avoient bien leurs vues lorſqu'ils avoient réglé que l'Empereur donneroit ſes audiences en tout tems au ſoleil levant, & que les tribunaux commenceroient auſſi alors leurs ſéances. Il ne dépend que de Votre Majeſté de rétablir cet ancien uſage. Si elle le fait, les aſſemblées nocturnes tomberont d'elles-mêmes à la Cour, à la Ville & dans les Provinces. La révolution faite, il ſera aiſé de fermer les barrieres des rues la nuit, & de défendre qu'on ne trouble le ſommeil de ceux qui doivent ſe lever de grand matin pour les affaires de la Cour & du Peuple. Cette loi de juſtice etablie, les ſoupers & les aſſemblées nocturnes ne pourront plus ſe continuer.* Les Lettrés parlent de cette petite requête de *Lieou-tchi*, comme madame Dacier de la harangue du vieux Neſtor à Achille. La meilleure louange & le meilleur commentaire ſont les faits. Or, à s'en tenir à ceux que nous avons ſous les yeux, il n'y a ni ſoupers, ni aſſemblées nocturnes à Péking, parce que toutes les affaires ſe font à la pointe du jour, ſoit au palais, ſoit dans tous les tribunaux. Combien ne diminueroit pas la conſommation de la Cire en France, ſi l'on y devenoit Chinois ſur cet article, qui en entraîne tant d'autres ? Bien eclairer les rues de Paris durant la nuit, eſt une très-bonne choſe; mais faire qu'on n'eût pas beſoin qu'elles fuſſent eclairées, ſeroit peut-être encore meilleur.

De la maniere dont s'expriment pluſieurs Lettrés des troiſieme, quatrieme & cinquieme ſiecles, qui ont eté en Chine les beaux ſiecles des Arts, il paroît qu'on avoit autrefois en Chine

la

la maniere de travailler le suif, de le purifier & de le rendre d'un usage semblable ou à-peu-près à celui de la Cire pour les bougies & les chandelles. Nous allons rappeller ce que nous trouvons à ce sujet dans les Livres chinois.

1°. Les Lettrés *Pang*, *Lao* & *Tsien* prétendent que le beurre qu'on tire du lait, la graisse que donnent tous les animaux, le sain-doux du cochon, le suif de mouton, l'huile de poisson, des graines & des différentes amandes, sont substantiellement la même matiere différemment travaillée ; & que si on savoit imiter la nature, on trouveroit des huiles dans les graisses, & des graisses dans les huiles. Le froid, disoient-ils, fige les huiles en graisse, & la chaleur liquéfie les graisses en huile. Il ne s'agiroit que d'imiter leur action.

2°. Le livre *Tchouen-ou-tchi* parle d'un mémoire sur la maniere d'epaissir & de figer les huiles ; & insinue que quand on fait evaporer ce qu'il y a de plus liquide (le *Choui-ki*, l'esprit d'eau) dans l'eau de chenevi, elle devient comme une pâte pétrissable & se durcit après comme du suif.

3°. Selon le livre *Y-ming*, l'huile d'amande de pruniers sauvages ayant fermenté avec une pâte bien fine de ces mêmes amandes, donne une espece de suif qui a tous les usages de l'autre.

4°. L'on se contente aujourd'hui de couvrir d'une couche de Cire d'arbre, les chandelles d'usage, & de parfumer le suif de celles qu'on destine à la chapelle des Idoles. Les Anciens donnoient au suif des préparations qui le purifioient, le blanchissoient & lui ôtoient sa mauvaise odeur. Le peu qu'on dit de ces préparations, paroît se rapprocher de celles qu'on donne au sain-doux pour en faire de la pommade.

5°. Selon l'ancien livre *Kai-yuen-y-che*, le prince *Ning* se servoit de bougies qui sembloient être de cire, & n'etoient

pas de cire ; avoient la couleur de suif, & n'etoient pas de suif.

6°. Il est parlé de chandelles d'huile de chanvre cuite, dans l'Histoire de la Dynastie des *Tsin* orientaux.

7°. Plusieurs livres parlent de chandelles de santé, c'est-à-dire, qui ne donnent aucune mauvaise odeur, & dont la lumiere est fort douce pour les yeux ; mais les plus vantées sont celles d'un ancien Médecin, qu'on allumoit dans la chambre des malades pour hâter leur guérison, & empêcher que ceux qui les servoient, ne prissent leur mal. Ces chandelles varioient selon les maladies & les saisons ; mais on ne dit point ni comment elles se faisoient, ni si le secret s'en est conservé. Nous trouvons seulement que celles dont on se servoit pour la Princesse *Tchang*, etoient de deux pouces de diametre ; qu'elles répandoient leurs parfums à la distance de cent pas ; qu'il y avoit dedans de la graisse d'huitres ; & qu'elles etoient peintes de diverses couleurs.

Les plus estimées de ces chandelles etoient celles *qui dissipoient toute mélancolie, tristesse & mauvaise humeur, qui ne provenoient pas de remords ou de passions.* Le livre *Song-yn*, insinue qu'on faisoit bouillir des herbes odoriférantes & aromatiques, dans les matieres dont ces dernieres etoient faites. Peut-être seroit-ce un moyen de corriger la mauvaise odeur des chandelles de suif.

8°. L'article de la cuisson & de la purification du suif, nous paroît mériter quelque attention. Nous ne sommes pas assez versés dans les arts du chandelier & du cirier, pour bien entendre ce qu'ont ecrit à ce sujet les Chinois ; mais autant que nous pouvons l'entrevoir, il y a une maniere de préparer le suif, qui approche beaucoup de celle de blanchir la cire, soit pour augmenter sa blancheur & sa dureté, soit pour l'epurer & dimi-

nuer sa mauvaise odeur. Nous n'oserions articuler qu'on le fasse passer par l'eau de fontaine & de pluie, ni qu'on le *soleille*; mais il paroît que la meilleure maniere de le fondre, est une espece de bain-marie, en ce que la chaudiere où il est s'enchâsse dans une autre plus grande, dont l'eau bouillante le fond. Nous osons encore moins insinuer la pratique d'y mêler de l'huile & pâte de pignons, ou même de la résine crue.

Avant de finir cet article, qu'on nous permette d'observer, *en faveur* des pauvres Colons, 1°. que les Chinois tirent de l'huile de tout ce qui est graine ou amande, & que nous nous servons à Peking d'une huile d'amandes d'abricots sauvages, qui est d'un très-bon usage; 2°. que l'on a trop négligé de répandre dans les campagnes l'usage des meches de moëlle de jonc desséchée, des *hiang*, dont le feu P. d'Incarville a envoyé la composition & la fabrication. Les *hiang* sont d'une très petite dépense, & d'une commodité charmante pour conserver du feu la nuit. Ce qui est inutile dans nos villes, ne le seroit pas dans les campagnes; quand les bêtes à cornes sont attaquées de quelque maladie épidémique, on ne sauroit mieux faire que de brûler des *hiang* dans les etables pour en purifier l'air.

Finissons par deux petites remarques: la premiere sur l'usage des cierges longs en Chine. La Chine en a fait usage de tout tems dans les sacrifices au *Chang-ty*, & les autres cérémonies religieuses: ils datent des premieres générations d'après le Déluge. 2°. En feuilletant les Livres dont nous avons tiré cette Notice, nous avons trouvé que plusieurs arbres ont eté portés de Perse en Chine, en différens tems. Les grosses pêches & les grenades en particulier y sont venues vers le milieu du septieme siecle. Nous ne fixons pas à cette epoque les cierges longs qui furent présentés à l'Empereur par un Prince etranger, parce

que le *Chan-tang-ſée-kao* qui le rapporte, ne le dit pas aſſez nettement ; mais ſon récit prouve les relations que la Chine avoit alors avec les Princes de l'Occident. La longueur des cierges, du reſte, eſt un ſujet de remarque pour un Hiſtorien, parce que les chandelles & bougies de Chine ſont moulées groſſes & courtes.

PREMIERE NOTICE
SUR LES PIERRES DE *YU*;

Par feu M. CIBOT, *Missionnaire à Peking.*

LES pierres de *Yu*, sont des especes de cailloux d'une dureté extraordinaire, & qui approche presque de celle du diamant; elle surpasse de beaucoup celle de tous les marbres. Les plus dures & les plus pesantes sont les plus estimées : ce sont en effet les *Yu* qui ont le grain le plus fin & qui acquierent un plus beau poli. Ceux qui ont ri en Europe, en entendant dire que les anciens Chinois, comme les modernes, avoient des instrumens de musique de pierre, ont ri par ignorance. Le *Yu* est *très-sonore*, c'est même sa qualité distinctive; plus il est fin, plus le son qu'il rend est doux & harmonieux. Nous avons vu nous-mêmes, au Palais, un *King* de trois pieds de long, qui etoit très-sonore. Il y a plusieurs autres instrumens de la Musique impériale qui sont aussi de *Yu*. Les couleurs du *Yu* n'ont pas l'eclat des marbres panachés & de l'agathe; mais elles ont une douceur & un vernis qui sont d'une grande beauté : le *Yu* sur-tout couleur de petit-lait, est admirable; nous avons vu des vases, des tasses avec leurs soucoupes, des anneaux pour tirer de l'arc, qui etoient au-dessus de tout ce qu'on peut dire.

La maniere dont les Chinois travaillent le *Yu*, démontre que si l'expérience de trente siecles n'avoit pas désabusé le Gouvernement de tous les arts de goût, d'imagination & d'adresse, ils iroient beaucoup plus loin que nous. Quoique le *Yu* ne puisse se travailler qu'avec la pointe d'acier, la poussiere de *Yu* & la roue, ils viennent à bout de faire

de petites chaînes, de ſculpter des figures très-délicates, & d'ecrire en relief leurs caracteres les plus fins. On ne ſait pas d'où les anciens Chinois tiroient leur *Yu*; on en tiroit beaucoup du *Yan-nan*, ſous la Dynaſtie des *Han*. Quand elle eut etendu ſes conquêtes au nord-oueſt de la Chine, elle en tira beaucoup des déſerts de la Tartarie. Comme l'Empereur régnant vient de conquérir tous les pays qui ſont entre la Moſcovie aſiatique, la mer Caſpienne & la Chine, on tire aujourd'hui beaucoup de *Yu* d'une riviere qu'on trouve aſſez près d'*Irque*.

Le *Yu* brut, tel que les rivieres du *Yun-nan* & des pays nouvellement conquis, le roulent avec les cailloux du haut des montagnes, eſt préciſement comme les cailloux ordinaires, pour la figure. Il faut le connoître pour le diſtinguer. Nous ne ſerions pas ſurpris qu'on en trouvât dans le Gave & dans les autres rivieres des Pyrénées, qui roulent beaucoup de cailloux. Il eſt rare qu'on trouve de gros *Yu*; les plus beaux ſont ordinairement aſſez petits: les plus grands qu'ait l'Empereur, ne paſſent pas trois pieds & demi de long. Le *Yu* augmente de poids à proportion de ſa groſſeur. Comme il faut un tems infini pour le travailler, & que pluſieurs milliers de journées ne ſuffiſent pas pour finir certaines pieces, les ouvriers de l'Empereur ſe ſuccedent ſans interruption; & quoiqu'ils travaillent le jour & la nuit, ils ſont des neuf & dix années après une ſeule. Les frais de la façon, joints au prix de l'achat, font que les beaux morceaux de *Yu* coûtent des ſommes exorbitantes.

Le *Yu* a cela de particulier, que quoiqu'il ſoit très-dur & preſque à l'egal du diamant, il ſe caſſe très-aiſément en tombant à terre, pour peu qu'il ſoit mince. Outre les eſpeces dont nous avons parlé, il y en a pluſieurs autres eſpeces mitoyennes. Mais on ne connoît pas aſſez cette pierre ſinguliere en Europe, pour entrer dans tous les détails des curieux Chinois. A les en

croire, le *Yu* a eté connu de toute antiquité; mais il s'en faut bien qu'on puisse en fournir des preuves. Celles qu'on peut admettre ne remontent pas avant les *Tcheou*; si elles ne suffisent pas pour prouver que le *Yu* d'alors fût le même que celui d'aujourd'hui, on ne sauroit nier qu'il ne fût de la même espece, parce que les Ecrivains articulent nettement qu'il etoit transparent, très-dur & sonore. Les Philosophes ont pris le *Yu* pour le symbole du Sage. L'Histoire du *Yu* en Chine, fourniroit à un fort long Mémoire. L'endroit par où il seroit le plus curieux, ne seroit pas les essais qu'on a faits pour en extraire une liqueur de longue vie. Ce que les hommes d'etat y verroient plus volontiers, ce seroit les biais qu'a pris la politique, pour détourner de ce côté le levain du luxe, pour epuiser sa force & ses richesses dans de petites pieces qui ne sont que pour le cabinet, & ne peuvent ni aigrir le sentiment que le Peuple a de sa misere, ni introduire le faste & l'eclat dans les premiers ordres des Citoyens.

SECONDE NOTICE

SUR LES PIERRES DE *YU*;

Par le même.

Les pierres nommées *Yu* en Chinois, ſont connues & *eſtimées* en Chine de toute antiquité. Le *préjugé* & *la* mode s'accordent aujourd'hui à les mettre au niveau des bijoux & des pierres les plus précieuſes; l'induſtrie qui eſt toujours à leurs gages, fait entrer tant d'art & d'habileté dans la maniere dont elle les met en œuvre, qu'elles ſont montées à un prix qui ſurpaſſe celui de l'or; elles ont paſſé des cabinets des curieux & des tables, entre les mains des *Princes & ſur la tête des* Dames. On en fait des anneaux pour tirer de l'arc, des tabatieres, des boîtes de ſenteur; & on leur donne une forme ſi elégante, qu'après les pierreries & les perles, elles tiennent le premier rang dans ce monde de bagatelles précieuſes que les Dames chinoiſes & tartares entremêlent à leurs cheveux pour ſe parer.

On a déjà envoyé d'ici une Notice détaillée (1) ſur la nature des pierres de *Yu*, ſur les différens endroits d'où on les tire, ſur leurs différentes eſpeces, & ſur la maniere dont les *Yu-tſiang* les travaillent. Ce qu'on ſe propoſe ici, c'eſt de ſuppléer à ce qu'on a pu omettre.

Comme le *Yu* eſt très-cher en Chine, ſi on en avoit en France, on auroit un objet de commerce bien conſidérable pour peu qu'on ſût mettre de vues dans la maniere

(1) Elle eſt imprimée tome VI de ce Recueil, pag. 257. *Voy.* auſſi la Notice précédente, p. 389.

de

de le vendre à Canton, on pourroit en tirer des sommes immenses. L'expérience apprendroit jusqu'où il seroit plus avantageux de le porter brut ou travaillé.

Nous n'oserions pas assurer que nous ayons dû *Yu* en France; la Chine, toute immense qu'elle est, en a fort peu: celui qu'elle tire du *Yun-nan* est le plus beau; mais il est très-rare. La majeure partie de celui qu'on offre aujourd'hui à l'Empereur, vient du pays de *Yu-yuen* & d'*Y-li*. Les Mahométans de ces vastes contrées, le trouvent dans les rivieres qui coulent aux pieds de leurs montagnes, & sur les montagnes elles-mêmes. Nous soupçonnons qu'on pourroit en trouver dans les rivieres qui coulent aux pieds des Pyrénées, & dans les endroits de ces montagnes où il y a des cailloux & du gravier. Voici ce qui donne lieu à notre conjecture. Peu de tems après notre arrivée à *Peking*, nous vîmes une quantité de cailloux qu'on rangeoit sous une galerie du Palais, auprès de laquelle l'Empereur devoit passer en entrant dans la salle où travaillent nos Peintres. Cela nous etonna d'autant plus qu'ils nous paroissoient n'avoir rien de plus particulier que ceux que nous avons en Béarn, sur les rives du Gave & en allant à Barrege, dans différens endroits des Pyrénées. Mais quand on nous eut dit qu'on les achetoit au poids de l'argent, & plusieurs au poids de l'or, lorsqu'ils etoient mis en œuvre, nous les regardâmes de plus près, & nous trouvâmes qu'ils avoient un vernis, une finesse de grain, & une transparence que nous n'avions jamais vus dans les cailloux. Peu de jours après nous vîmes des tasses avec leurs soucoupes, des boucles & agraffes de ceinture, telles qu'elles etoient sorties des mains des *Yu-tsiang*, ou ouvriers en *Yu*; & nous sentîmes que, la mode & le préjugé à part, le *Yu* est une très-belle pierre. Le cas qu'on en fait aujourd'hui à *Peking*, & la grande vogue qu'il a, a rappellé à notre

connoiſſance cette premiere idée, & nous nous haſardons à la communiquer.

Le *Yu* n'eſt ſûrement, dans ſon origine, qu'un caillou: que les Phyſiciens & les Naturaliſtes expliquent le comment ainſi qu'ils l'entendront, il eſt de fait que ce caillou a une dureté, une fineſſe, un eclat & une tranſparence, qui le tirent de la claſſe des cailloux. Les beaux *Yu*, verd foncé, verd pâle, verd de mer, bleu tendre, bleu céleſte, bleu turquin, blanc ſale, blanc de lait, blanc de petit-lait, & dont la teinte eſt unie, ſont les plus eſtimés des Chinois; mais ceux qui ſont marbrés & nuancés, ont auſſi leur prix & ſeroient peut-être plus au goût de l'Europe. Les cailloux devenus *Yu*, ſe trouvent parmi d'autres cailloux, qui n'ont rien de particulier. Il eſt remarquable & certain, que tout *Yu* a la figure irréguliere du caillou; & que les plus gros qu'on ait offert à l'Empereur, ne paſſent pas la groſſeur des cailloux que nous avons vu en Béarn. Comme le Gave qui paſſe à Pau, & preſque toutes les rivieres qui deſcendent des Pyrénées, roulent une grande quantité de cailloux de toutes les eſpeces & couleurs, qu'elles ont détachés de la montagne en en deſcendant, ou que la fonte des neiges a entraînés dans leur lit, il nous paroît fort vraiſemblable qu'on pourroit y trouver quelques *Yu*. Les premieres recherches demandent les ſoins & les yeux d'un homme intelligent; ſi on parvient à en trouver quelques-uns, il ſera aiſé de remonter vers l'endroit d'où les eaux les ont détachés de la montagne. Les Chinois & les Mahométans vont les chercher dans le lit des rivieres, où on les trouve, & le plus près qu'ils peuvent de la montagne d'où elles deſcendent; on en trouve cependant de fort beaux dans les terres après les grandes pluies & après la fonte des neiges. Ces deux tems ſont les plus favorables pour en trouver, comme il eſt très-aiſé à com-

prendre. On distingue ici les *Yu* d'eau & les *Yu* de terre ; les premiers sont ceux qu'on trouve dans les rivieres & dans les torrens, les seconds sont ceux qu'on tire des endroits de la montagne mêlés de terre & de cailloux, que la crue des eaux a creusés. La surface des ceux-ci est plus douce & plus unie, parce qu'ils se polissent en roulant dans l'eau avec les cailloux ; celle de ceux-là est raboteuse & grossiere, ce qui les rend plus difficiles à distinguer entre les cailloux ; mais ils ne sont point fendus & entamés comme les autres le sont souvent. Ajoutons à tout ce que nous venons de dire, que la pesanteur du *Yu* est un signe si marqué & si distinctif, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre ; tous pesent le double du caillou ordinaire, & plus il est fin, plus il est pesant. Nous avons vu au Palais trois hommes avoir leur faix d'un *Yu*, qui n'étoit pas bien gros. Un homme seul eût porté fort aisément un caillou de cette grandeur.

Pour peu qu'on fasse attention aux détails dans lequel nous venons d'entrer, il sera aisé de trouver des *Yu* ou au bas des Pyrénées, ou au bas des Alpes, ou de quelque autre montagne de notre France, dont les rivieres & torrens roulent des cailloux ; les jaunes & sur-tout couleur de citron, sont les plus estimés, parce que c'est la couleur de l'Empereur ; & qu'il n'y en a au Palais que d'anciens ; le blanc de petit-lait, sans nuance, & d'une seule teinte, est le plus estimé après le jaune ; & après le jaune & le blanc, le jaune mêlé de taches rouges, le rouge de cinabre, & le pourpre.

A Péking, ce 12 Septembre 1771.

NOTICE SUR LE *LIEOU-LI*,

OU TUILES CHINOISES VERNISSÉES;

Par feu M. Cibot, Missionnaire à Peking.

Autant le Gouvernement chinois est opposé au luxe & au faste des Citoyens, autant il est zélé pour la splendeur & l'eclat de tout ce qui annonce la majesté de l'Empereur, & raconte aux yeux la grandeur, la richesse & la magnificence de l'Empire. De la même main dont il arrête les particuliers & même les Grands qui voudroient se faire remarquer par l'élévation, la beauté & la grandeur de leurs maisons, il embellit & orne les palais du Prince & les edifices publics de tout ce qui peut frapper la multitude, étonner les Etrangers, & se faire admirer par la postérité. Ces grandes idées ont fait inventer le *Lieou-li*, ou Tuiles vernissées dont on orne les Maisons impériales. Les *salles* elevées à l'honneur des Empereurs, des grands Hommes & des Héros; les Temples, &c.

Ces Tuiles sont une espece de fayance grossiere; mais placées au haut d'un edifice, l'eclat de leur vernis & la variété de ses couleurs en relevent l'architecture, le font remarquer de loin, & lui donnent un air de magnificence, que notre plomb doré n'egalera jamais. Qu'on juge de l'effet que doit faire un toît couvert de tuiles jaunes, vertes, violettes, rouges & bleues, &c. dans une longue suite de bâtimens sur lesquels on les a distribuées avec goût & avec symmétrie. Ces Tuiles sont fort pesantes, & il est difficile de s'en procurer. Il seroit peut-être plus intéressant encore, d'avoir la matiere premiere réduite en pâte, & préparée à être mise en tuile; mais on ne

pourroit la tirer que de la grande Manufacture, qui est dans les montagnes, à l'Occident de *Peking* (1).

(1) *On pourra voir quelques autres détails sur le Lieou-li, dans les extraits d'une Lettre de feu M. Collas, Missionnaire à Péking, imprimée dans le onzieme volume de ces Mémoires, pag. 326, art. II.*

NOTICE SUR L'HIRONDELLE;

Par feu M. Cibot, Missionnaire à Péking.

Nous avons bien des fables en Occident sur les Hirondelles : les Chinois en ont encore plus. Les bonheurs, *les prospérités* & les succès qu'annonce l'Hirondelle blanche à tout l'Empire, sont bien autre chose que ce que débite le Peuple chez vous, sur les maisons où les Hirondelles viennent faire leurs nids. Les très-augustes & très-graves Empereurs philosophes de la Dynastie des *Song*, recevoient des félicitations solemnelles de toute la Cour, sur l'apparition de l'Hirondelle blanche, que personne n'avoit vue. Ce ne fut pas impunément. MM. les Poëtes, qui sont aussi mordans & aussi satyriques en Chine qu'en Europe, se donnerent la satisfaction de dire tant d'hyperboles sur l'Hirondelle blanche, qu'ils *réduisirent la* Cour à tourner la philosophie d'un autre côté. Quant à l'idée que les Hirondelles annoncent vie & santé à ceux chez qui elles viennent faire leur nid, quelques Lettrés ont voulu la justifier en disant qu'elles distinguent quand l'air d'une chambre est sain ou mauvais. Pour bien sentir jusqu'où leur observation peut être vraisemblable, il faut savoir que des deux especes d'Hirondelles domestiques qu'on a ici, les unes, qui sont plus grosses & toutes noires, sont en possession de faire leur nid dans l'intérieur des maisons. Qu'il y ait du monde dans la chambre ou qu'il n'y en ait pas, c'est egal pour elles; elles vont dans leur nid & le quittent sans façon, & passent auprès des gens, de sorte qu'on pourroit les prendre à la main. Comme l'on aime à les voir, bien loin de les inquiéter, on met un

panier ſous leur nid pour le garantir, & empêcher auſſi que la fiente qui en tombe ne ſaliſſe ce qui eſt deſſous. D'où eſt venu le proverbe : *Quand la fiente des Hirondelles ſalit les meubles dans la chambre, les mauvaiſes herbes etouffent les bleds dans les champs.* Les Hirondelles de la ſeconde eſpece, qui ſont plus petites & ont le ventre blanc, font leurs nids ſous les avant-toits, ou dans les trous des murailles, & ont le cri plus aigu.

Les Hirondelles s'en vont au commencement de l'automne, & reviennent au commencement du printems. Leur départ & leur retour ſont ſi certains, que les Anciens attendoient l'un & l'autre, pour bien des choſes. Les femmes en particulier n'oſoient faire eclorre leurs vers à ſoie avant le retour des Hirondelles, parce que juſques-là on n'etoit pas sûr que les gelées fuſſent finies. Les Chinois ont eté auſſi curieux que nous, de ſavoir ce que devenoient les Hirondelles pendant les ſix mois de leur abſence, & où elles alloient. Nous trouvons répété & atteſté dans pluſieurs Livres, que des Hirondelles, aux pattes deſquelles on avoit attaché des ſignes pour les reconnoître, ſont revenues pluſieurs années de ſuite dans la même maiſon. Ce fait a conſtaté que celles qui s'en alloient en automne, etoient les mêmes qui revenoient au printems. Mais où vont-elles ? Les Anciens prétendoient, les uns qu'elles *paſſoient la mer*, les autres qu'elles s'enfonçoient dans l'eau, ainſi que le rapporte le *Keou-kin-tou-chou*, livre 24, article de l'Hirondelle. Deux faits rapportés dans les annales, ont déſabuſé les modernes de cette opinion, que le *Pen-tſao-kang-mou* traite comme de *fable puérile*, livre 48, page 41. Voici les deux faits. « Le Peuple, diſent les Annales des » *Tſin*, etant accablé par les malheurs qui affligerent le regne » de l'Empereur *Ngan-ty*, plus de mille familles déſerterent » leurs villages & allerent ſe refugier dans les montagnes les

» plus enfoncées & les plus ſauvages du *Chang-tong*, pour » fuir les révoltes & la famine. Comme rien n'avoit pouſſé » encore, elles furent réduites à ſe nourrir de rats ſauvages » & d'Hirondelles qu'elles trouvoient aſſemblées par pelotons » dans les cavernes & dans les creux des rochers ». Le ſecond fait eſt tiré du *Ouen-tchang-tſa-lou*. « L'Empereur (c'eſt *Yang-* » *ty* du *Leang*, qui monta ſur le trône l'an 605), ayant » ordonné de grandes réparations ſur les deux bords du fleuve » jaune, on trouva une grande quantité d'Hirondelles aſſem- » blées par pelotons dans le creux des rochers & dans les » cavernes des endroits où ces bords ſont déſerts & très- » eſcarpés ». M. de Réaumur etoit un très-habile Naturaliſte; mais la Chine eſt ſi loin de l'Occident, que nous avons peine à croire qu'il n'eût pas mis bas ſes doutes, & eût réſiſté à un témoignage fondé ſur des faits ſi publics & ſi notoires. Les Poëtes & le Peuple ſuivent encore l'opinion des Anciens; mais tous les Naturaliſtes & les Savants ne croient plus, ni que les Hirondelles aillent paſſer l'hiver chaudement au fond de l'eau, ni qu'elles paſſent la mer. « Il eſt très-difficile de » croire qu'on l'ait cru, dit *Lu-chi*, puiſqu'on ne voyoit point » les Hirondelles, ni prendre les chemins des pays méridio- » naux, ni marcher en troupe comme les oiſeaux voyageurs, » qui viennent toutes les années de Tartarie & y retournent » au printems. Ceux-ci ſont des armées, & paſſent durant plu- » ſieurs jours; au lieu que les Hirondelles diſparoiſſent d'une » Province, ſans qu'on en voie un plus grand nombre dans » l'autre, même dans les Provinces le plus près de la mer ».

La Médecine d'ici a décidé qu'il etoit dangereux de manger des Hirondelles, parce qu'elles ſe nourriſſent ſouvent d'inſectes vénimeux. Quoique cette raiſon n'ait rien que de plauſible, il n'eſt pas bien sûr que cette déciſion ne vienne pas en premiere

inſtance

miere instance, des métamorphoses d'hommes & de filles, surtout en Hirondelles, qu'ont débité les *Tao-sée*, & que les Poëtes ont accueillies, comme cela est naturel : vu sur-tout qu'on fait intervenir le grand Dragon, dans le danger qu'il y a à se baigner après en avoir mangé. Plusieurs Auteurs disent que c'est exposer sa raison que de manger des Hirondelles, & que leur chair attaque & dérange le cours des esprits. Selon le *Pen-tsao-kang-mou*, leurs plumes réduites en cendres & délayées dans de l'eau, sont un excellent contre-poison ; selon le même, la fiente des Hirondelles, sur-tout des petites, prise à la quantité de cinq gros, délayée dans de l'eau froide, est souveraine contre la gravelle ; on la donne aussi en infusion, mêlée avec des pois & des graines d'une espece de hêtre, contre la rétention d'urine : elle appaise sur le champ les maux de dents, *mâchée avec ces mêmes graines* à l'endroit de la douleur. On l'applique en cataplasme, avec *la terre du nid*, contre les inflammations. Ce n'est pas dans le nid des Hirondelles, c'est dans leurs visceres, que les Chinois cherchent la pierre dite d'Hirondelle.

NOTICE SUR LE CERF;

Par feu M. Cibot, Missionnaire à Peking.

Quelle eſt la premiere origine de l'idée d'hommes métamorphoſés en animaux, & d'animaux métamorphoſés en hommes ? Comment eſt-il arrivé que tous les Peuples idolâtres aient raconté ſérieuſement des métamorphoſes ridicules ? Pourquoi les Sages & les Philoſophes de la gentilité, ſe ſont-ils mis ſi peu en peine de déſabuſer leurs contemporains ſur ces métamorphoſes ? Juſqu'où les Grecs & les Romains croyoient-ils les métamorphoſes abſurdes de leurs Dieux & Déeſſes ? A en juger par les Chinois, il faudroit répondre à la premiere queſtion, que l'ignorance & la ſtupidité idolâtriques, ont pris le change ſur les allégories, les métaphores, les alluſions des Anciens, & les ont erigées bêtement en faits réels. Il ne faut qu'ouvrir le *Chi-king*, pour voir que l'on a d'abord tourné & traveſti en faits, des allégories naturelles. Ce premier pas fait, on les a multipliées, chargées d'un faux merveilleux, & pouſſées juſqu'au ridicule. L'Impératrice, epouſe de *Yeou-ouang*, lui ayant reproché ſes infidélités dans une jolie chanſon, où une Hirondelle ſe plaint de ſa compagne, on en a fait une Hirondelle, &c. Quant aux trois autres queſtions, comme il eſt certain que tous les Anciens ont fait un grand uſage des allégories & des paraboles, il a dû arriver qu'elles aient donné occaſion aux mêmes mépriſes, quand les idées publiques ont eté ſalies de préjugés, infectées de ſuperſtitions, & obſcurcies par l'ignorance. A y regarder d'un peu près, le zele de Confucius pour inſtruire le Peuple, eſt peut-être ce qui prouve le plus

en ſa faveur. Ses Diſciples n'ont eu quelque choſe de ce zele, qu'autant qu'ils ont eté attachés de cœur à la Doctrine des *King*, c'eſt-à-dire, par intervalles; car nous ne confondons pas avec ce zele, leur chaleur à défendre la Doctrine de leur Ecole & à attaquer l'idolâtrie. A en juger par les Chinois, nous comparerions volontiers la créance des métamorphoſes chez les Grecs & chez les Romains, à celle des revenans & des vampires dans l'Europe : c'eſt une croyance détachée des idées & de la conduite; ce n'eſt qu'un être de converſation, qui ne tient à rien & n'influe ſur rien. Les métamorphoſes chinoiſes, ſont abſurdes pour la plupart, ridicules, mauſſadement imaginées, parce qu'elles ſont de l'invention du petit peuple & des idolâtres; mais elles ne ſont point obſcenes, ni même galantes. L'aſcendant des idées publiques a ſubjugué l'idolâtrie *à cet egard*, dans les choſes mêmes où elle s'eſt permis un merveilleux ruſtique & ſauvage.

Qu'on ne ſoit pas etonné d'un exorde ſi diſparate avec une Notice ſur le Cerf. Comme le Cerf eſt un animal ſacré chez les *Tao-ſée* & chez les adorateurs de *Foe*, on en conte tant de métamorphoſes dans les Recueils que nous avons parcourus, & nous en avons eté ſi ennuyés, que nous n'avons pas pu nous empêcher d'en dire quelque choſe.

Le Cerf a eté connu & priſé à la Chine de toute antiquité. Il en eſt parlé ſouvent dans les vers du *Chi-king* & dans le *Ly-ki*. Autant il eſt rare d'en trouver hors des vallées, des montagnes les plus ſolitaires, autant il etoit prodigieuſement commun autrefois dans toutes les Provinces. Sous la troiſieme Dynaſtie, il faiſoit partie des tributs que les Princes devoient à l'Empereur. Il paroît par les plus anciens textes, qu'il etoit du nombre des animaux qu'on offroit à l'Empereur ſuprême de la Terre & du Ciel, ou *Chang-ty*, au commencement de

l'hiver. On le voit repréſenté ſur pluſieurs anciens vaſes ſacrés, qu'on croit communément avoir eté deſtinés à cet uſage. Le Cerf eſt loué dans les *King*, de ce qu'il cherche de lui-même la ſolitude & l'obſcurité des forêts ; de ce qu'il appelle les autres Cerfs quand il a trouvé de gras pâturages ; de ce qu'il ne mange que les herbes qu'il connoît, & ſe borne à un petit nombre, expoſe ſa vie pour ſauver celle d'un autre laſſé par les chaſſeurs, & ſe laiſſe tuer ſans pouſſer aucun cri.

Les Livres modernes n'entrent pas dans de ſi grands détails que les nôtres ſur l'Hiſtoire naturelle du Cerf ; mais ce qu'ils en diſent s'accorde parfaitement avec ce qu'en racontent nos Naturaliſtes. On diſtingue ici pluſieurs eſpeces de Cerf, & il y a cette différence très remarquable entre le *Lou* qui eſt le nôtre, & le *My*, dont nous n'avons rien trouvé dans nos Livres, que le *Lou* perd ſon ancien bois au commencement de l'eté, au lieu que le *My* ne perd le ſien qu'au commencement de l'hiver. Comme nous ne ſommes pas à portée de faire des recherches ſûres, nous nous bornerons à dire, que comme on trouve des noms particuliers pour le Daim, l'Elan & la Renne, il n'eſt pas naturel de croire que ce ſoit une pure mépriſe. Dieu a déployé ſa toute-puiſſance avec tant de magnificence dans les variétés & diverſités d'eſpeces parmi les animaux qu'il a répandus ſur la terre, que rien ne doit etonner en ce genre. Les Cerfs de Chine ſont communément d'un jaune d'orange & tigrés. Les Cerfs de la couleur des nôtres ſont ici une rareté. On dit vulgairement que le Cerf perd ſa couleur jaune & la moucheture blanche en vieilliſſant, & devient peu-à-peu ou tout blanc ou tout noir. Cela paroît auſſi fabuleux que la longue & très-longue vie qu'on lui attribue & qui lui a valu d'être le ſymbole d'une demi-immortalité. Du reſte, pour raconter les choſes comme nous les

trouvons, il paroît difficile de dire qu'il en soit du Cerf blanc comme de l'Hirondelle blanche. L'un & l'autre sont egalement un sujet de bonheur & de prospérité publique, selon les idolâtres; mais il y a cette grande différence sur la réalité de leur existence, qu'on trouve dans les Annales & dans plusieurs autres Livres que telle année, tel mois, tel jour, on présenta en tel lieu, un Cerf blanc à l'Empereur, & cela non pas une fois, mais dans presque toutes les Dynasties, & sous plusieurs Empereurs de chacune; au lieu que pour l'Hirondelle blanche, on trouve seulement que quelqu'un disoit l'avoir vue : ce qui est bien différent.

On traite communément de fable en Europe, ce qui est dit dans quelques Auteurs, sur des Cerfs qui avoient appartenu plusieurs siecles auparavant à Alexandre, à César, à Auguste : or, comme il se trouve ici qu'on raconte dans les Annales des faits tout semblables, cette ressemblance fait embarras. Car enfin, comme l'on ne peut soupçonner de convention, il faut que cette opinion ait quelque fondement & porte sur quelque chose. Il y a plus de deux mille ans que *Kouan-tsée* mesuroit la longueur de la vie des animaux, sur le tems qu'ils restent dans le ventre de la mere. *Hoai-nan-tsée* en a pris occasion de faire intervenir les *Koua* de *Iy-king;* & après avoir dit avec les Anciens, que le Cerf ne naît qu'au bout de six mois, il trouve dans le nombre, des pourquoi très-plaisans pour lui donner plusieurs siecles de vie. Les Naturalistes modernes admettent le principe des Anciens, sur le rapport de la durée de la vie des animaux, avec le tems qu'ils ont été dans le ventre de leur mere; mais il ne font point entrer les *Koua* ni dans leurs calculs, ni dans leurs raisonnemens. Malgré cela, ils s'accordent tous à donner une plus longue vie au Cerf, au Tigre, à l'Ours, &c. que nos Européens. S'il est

probable que les Chinois se trompent sur ce point, comme sur bien d'autres, il n'est pas démontré que nos Naturalistes ne se trompent point.

La Médecine chinoise fait grand cas du Cerf, & lui attribue bien des vertus & des propriétés. A l'en croire, toutes les parties du Cerf sont d'excellens remèdes. Ses cornichons, ses cornes, sa chair, ses pieds, son sang, sa moëlle, sa graisse, ses dents, sa cervelle, &c. ont chacun leur préparation particuliere, & sont vantés comme des spécifiques singuliers. Le Cerf est si connu en Europe, qu'il seroit presque aussi inutile que difficile d'entrer dans certains détails. Nous nous bornerons à quelques bagatelles qui nous ont paru mériter d'être données en preuve des recherches de la Médecine chinoise.

C'est à la quatrieme Lune, peu de tems après que le bois du Cerf s'est détaché, qu'il faut prendre les cornichons. Comme il est très-difficile de les bien conserver, on les fait cuire à la vapeur de l'eau-de-vie ou de quelques herbes aromatiques, & puis sécher selon le nouveau *Pen-tcko*, ils sont souverains contre toutes les maladies qui proviennent de foiblesse, d'epuisement & d'apauvrissement du sang. On les donne aux femmes foibles & délicates, qui sont sujettes à de fausses-couches; aux Gens de Lettres & de Cabinet, qui se sont epuisés par un travail forcé; à ceux qui ont la dyssenterie après la fievre maligné; aux convalescens qui ne peuvent recouvrer leurs forces; à ceux dont la désurie provient de foiblesse.

La corne de Cerf la plus pesante est la meilleure, & les andouillers sont préférables de beaucoup au tronc du bois. On fait de la gelée ou colle de corne de Cerf & d'andouillers. Cette colle qui est en tablettes, comme la colle de peau d'âne, se conserve très-bien au moyen de la cuisson & préparation qu'on lui donne; elle a grande vogue, parce qu'on l'a

à la main, & qu'il ne faut qu'un inſtant pour la délayer dans l'eau chaude. On lui attribue les mêmes vertus qu'à la gelée de cornichon, quoique dans un degré inférieur. Elle eſt fort recommandée pour les femmes, ſoit pendant leur groſſeſſe, ſoit pendant leurs couches, ſoit après, pour celles ſur-tout qui ſont foibles & délicates. Bien des gens qui ne ſont point malades, en font uſage pour réparer ou augmenter leurs forces. Le Lettré *Lu-chi* voudroit qu'on en fît uſage pour les gens de travail, ſoit pour les empêcher de ſuccomber dans leurs maladies, ſoit pour les aider à ſe rétablir. A l'en croire, la moiſſon de corne de Cerf, qu'on fait toutes les années, & qui eſt ſi pénible pour cet Animal, indique que c'eſt un don de l'Auteur de la nature, & que c'eſt plus pour nous que pour lui qu'il a la tête chargée de cet excellent remède. La *corne de Cerf calcinée*, réduite en pouſſiere, délayée en pâte avec du vin, & appliquée ſur la langue des enfans quand elle eſt enflée & enflammée, eſt un ſpécifique ſingulier.

La grande chaſſe du Cerf en Tartarie, à la fin de l'automne, procure à *Peking* toutes les années pluſieurs milliers de Cerfs; mais comme l'on attend les grands froids pour porter cette venaiſon, elle a perdu beaucoup à être conſervée par le froid & gardée gelée. On dit que la viande des Cerfs des Provinces méridionales, eſt très-délicate & très-ſaine. A en juger par celle du Cerf de notre iſle de France, nous pencherions beaucoup à le croire. Mais à propos de l'iſle de France, d'où lui ſont venus ſes Cerfs, s'il n'y en a pas en Afrique, comme l'aſſurent pluſieurs Auteurs? On n'attribue guere à la viande de Cerf d'autres vertus que des cornes; mais plus douces & d'un uſage plus commode, parce qu'étant un aliment, elle aide la nature ſans la violenter ni la troubler. On recommande de n'en pas manger ni avec des poulets, ni avec des che-

vrettes, sous peine d'en être incommodé & d'avoir des tranchées. Elle n'est bien saine qu'à la fin de l'automne. Les queues de Cerf, celles sur-tout qui sont fumées, sont un mets friand chez les Tartares.

Les ongles sont recommandés comme un remede sûr contre la paralysie des bras & des mains, qui a eté occasionnée par une attaque d'apoplexie, & la moëlle l'est encore plus contre toutes les maladies qui proviennent de la foiblesse des nerfs.

La transfusion du sang, dont quelques Anciens ont parlé, & que quelques modernes auroient bien voulu trouver, est-elle une chimere ? A entendre & à expliquer cette transfusion, comme on l'a fait dans ces derniers tems, il est plus que vraisemblable qu'elle est chimérique. Mais si ce qu'on nous a raconté (1) comme un fait sur une espece de transfusion de sang de Cerf, etoit pratiqué, & avoit réussi, ce qu'ont dit les Anciens s'expliqueroit, & la transfusion du sang ne seroit pas une chimere.

Nous ne mettons ce mot que pour diriger les recherches de ceux qui voudroient en faire, & les aider à trouver dans les Anciens, ce qu'ils y ont vu sans l'appercevoir.

(1) *Voyez* ce que nous avons imprimé sur le sang du Cerf, employé comme remede, tome VIII de ce Recueil, pag. 271, & suiv.

NOTICE

NOTICE SUR LA CIGALE;

Par feu M. Cibot, Missionnaire à Pékin.

La Cigale tient un rang distingué dans l'Histoire Naturelle, dans la Poésie & dans la Médecine de Chine.

Le *Chi-king*, le *Li-ki* & le *Tcheou-chou* parlent de la Cigale d'une maniere qui ne laisse aucun doute sur les idées que les Anciens avoient de cet insecte singulier. Ils le désignent, dit le *Choue-ouen*, par un mot qui signifie, *qui crie* ou *qui chante par les flancs*. *Hoâi-nan-tsée* dit, en termes formels, *la Cigale n'a pas de bouche, & elle crie.* Les Anciens avoient-ils poussé leurs recherches jusqu'à examiner de près, & à etudier le méchanisme singulier des organes par lesquels ce petit animal fait un si grand bruit? Nous n'osons, ni l'assurer, ni le nier, parce que nous n'en trouvons aucune preuve décisive; mais pour ce qui est de ses métamorphoses & de l'histoire de toute sa vie, il paroît qu'ils en ont su à-peu-près autant que nous. La Cigale est représentée dans ses trois etats, dans quelques anciens monumens des *Han* & des *Tang*. Le Lettré *Ou-ta*, qui vivoit sous cette derniere Dynastie, alloit déterrer lui-même des nymphes de Cigales, pour les faire voir aux Paysans; & leur montroit les morceaux de bois où la mere avoit déposé ses œufs, pour les désabuser des fables qu'on débitoit sur l'Histoire de cet insecte. L'ancien livre *Yeou-yang-tsa*, raconte en détail comment la Cigale commence par être un ver, puis s'enterre au pied des arbres en Automne pour y passer l'hiver, sort de terre au printems, monte sur les arbres & s'y métamorphose. Nous avons un livre de drogues de la

Dynaftie précédente, où la Cigale eft repréfentée dans les trois formes par où elle paffe avant d'avoir des aîles.

Soit que ce foit l'effet de la différence des climats en cette extrémité de l'Orient, foit qu'il y ait une plus grande variété naturelle d'efpeces que nous n'en connoiffons, les Chinois comptent fix fortes de Cigales : favoir, la Cigale de cinq couleurs, c'eft-à-dire, fur laquelle on diftingue clairement du jaune, du rouge, du bleu, du verd & du noir; la Cigale de bled, qui eft verte & petite; la groffe Cigale qui a jufqu'à trois pouces de long; la Cigale moyenne; la Cigale verdâtre & argentée, & enfin la Cigale couronnée, qu'on ne trouve que fur les bamboux. Cette derniere efpece paroît faire une vraie efpece à part. Les autres ne different qu'en grandeur & en couleur, & fe reffemblent par les parties effentielles.

L'ancien Proverbe dit: « Les Cigales de la feconde & de » la troifieme Lune, n'ont pas de voix; celles de la quatrieme » & de la cinquieme Lune, ont un cri clair; celles de la » neuvieme Lune, ont une voix foible, rauque & prefque » eteinte ». Ce Proverbe ne regarde que les Provinces méridionales. Il feroit très-curieux de favoir s'il y a plufieurs générations de Cigales dans une année. Nous trouvons bien que les Cigales de la huitieme & neuvieme Lune viennent de celles de la feconde & de la troifieme. Selon *Houi-nan-tfée*, la Cigale ne vit pas au-delà de trente jours après fa derniere métamorphofe, & *Tchoan-tfée*, qui eft plus ancien, avance comme un fait prouvé, que la Cigale du printems n'a jamais vu l'automne. Tout cela n'eft pas affez précis, ni affez conftaté pour pouvoir en conclure rien de fatisfaifant & de décifif. Ce qui nous frappe le plus à cet egard, c'eft que les Cigales d'automne reffemblent à celles du printems.

Il faudroit être dans les Provinces méridionales, pour avoir toutes les especes de Cigales. Il y a une espece de Cigale qui, sur ce qu'on nous a dit, est curieuse, en ce qu'elle est rouge & jaune; mais la Cigale couronnée, seroit celle qui feroit le plus de plaisir en Europe. Nous n'osons la décrire d'après une gravure du *Pen-tsoa-kang-mou*, parce que nous avons observé qu'on n'a pas osé la mettre dans la grande collection du Palais que nous avons sous les yeux. La prétendue couronne que cette Cigale porte sur sa tête, paroît être une antenne à plusieurs panaches. Il ne paroît pas qu'elle laisse de dépouille à sa derniere métamorphose.

Les anciens Chinois mangeoient les Cigales. Les prendre etoit un des amusemens de la saison. Cette espece de chasse se faisoit la nuit avec des torches, nous ne savons trop comment. *C'est par l'eclat de la lumiere qu'on prend & conduit la Cigale* (dit Ku-tsée); *les hommes sont de même, ils ne peuvent être attirés que par les rayons de la sagesse, ils ne peuvent pas aussi se défendre contre la douceur de leur clarté.* Cette phrase semble donner à entendre que la lumiere attiroit les Cigales, & les faisoit descendre des arbres.

On prend aujourd'hui beaucoup de ces insectes, pour les vendre dans les villes. Un pauvre Lettré, de la Dynastie des *Tang*, eut recours à cet expédient pour soulager sa misere. Il alla dans la campagne, choisit de belles Cigales, leur fit de petites cages, & les porta dans les rues de *Tchang-ngan.* C'etoit une nouveauté. Il n'en falloit pas davantage pour que cela prît dans une ville riche & volupteuse. L'ascendant de la mode fit trouver agréable à la Ville, le cri de la Cigale, dont on etoit excédé dans les campagnes. Les Reines, les Dames du palais, voulurent avoir des Cigales. On créa majestueusement & très-sérieusement un emploi, pour des gens

qui, en vertu des appointemens qui y etoient attachés, devoient en fournir une certaine quantité de toutes les tailles, formes & couleurs. Il en fut des Cigales à *Tchang-ngan*, comme il en a été depuis des Pantins à Paris : on trouvoit des Cigales partout, & on en entendoit dans toutes les rues. En conféquence il fallut les peindre & les faire entrer dans les broderies. On en fit de pierres de *Yu*, on en fit d'or, on en fit en pierreries, en email, en foie; & une Dame ne fe croyoit pas bien parée, fi elle n'avoit pas une Cigale parmi fes ornemens de tête. Nous faifons cette remarque, pour que l'on voie que les petits travers qu'on reproche fi durement à nos pauvres François, font de tous les pays & de tous les fiecles, quand le luxe & la frivolité détournent les riches de leurs devoirs. La mode des Cigales a paffé; mais il en eft refté un amufement de plus pour le peuple & les enfans. Les gens de la campagne ont continué à prendre des Cigales pour les venir vendre à la ville, & on continue à les leur acheter. Il en eft de ce petit commerce, comme de l'eau de Seine que vendoit le Gafcon à Paris, il ne manque que des acheteurs aux Marchands. Ses fonds font immenfes; car quand vient le mois de Juillet, tous les faules & tous les peupliers de la campagne font chargés de Cigales. « Leurs cris fe touchent (dit *Pan-chi*) ; & foit qu'on » aille au nord ou au midi, à l'orient ou à l'occident, on a » a dans les oreilles le bruit des Cigales d'une lieue de » pays ».

MM. les Poëtes n'avoient pas attendu la mode pour célébrer les Cigales; mais quand la mode leur procura l'attention, l'accueil & les bonnes graces du Public, ils fe mirent à les chanter à qui mieux mieux. C'eft merveille de voir combien de vers de toutes les efpeces, furent faits dans le feptieme & le huitieme fiecle, fur ce pauvre infecte qui n'en pouvoit mais.

La plupart ont été enterrés & oubliés dans les recueils du tems, où personne ne s'avise de les aller chercher. Le ton satyrique & mordant de quelques pieces, leur a obtenu d'être mises au nombre des anciennes pieces de vers qu'il faut avoir lues. Parmi celles que nous connoissons, une est sur un Lettré que sa voix avoit rendu célebre, & avoit conduit du village au palais; la seconde, sur un Poëte monotone & très-fécond en mauvais vers. La troisieme est une fable, dont voici la traduction. « Une jeune Cigale, parée de ses nouvelles » aîles, ayant chanté sa joie à toute la campagne, prit son » essor pour aller s'abreuver de rosée, & vola sur un saule » verdoyant. Hélas! elle ignoroit qu'une grosse & cruelle » *Tang-lan* etoit à l'affut sous le feuillage de la branche où » elle venoit se reposer. Celle-ci ravie de la bonne fortune, » raccourcit ses pattes, se courbe sur elle-même, & prépare un » saut pour tomber juste sur sa proie qu'elle a déjà dévorée » dans son cœur. Mais elle ignoroit elle-même qu'un beau » *Hoang-li*, perché sur une branche voisine, balançoit ses » aîles, allongeoit son col, & prenoit son elan pour tomber » sur elle & la gober. *Ainsi fut fait*: le *Hoang-li* délivra la » Cigale sans avoir pensé à elle. Ce n'est pas tout d'avoir bon » appétit, il faut voir à quoi l'on s'expose pour le satisfaire ».

Le *Tang-lang* est une sauterelle de la plus grande espece. Le *Hoang-li* est un oiseau d'un beau jaune, qui a le bec rouge & est très-joli à voir. La fable que nous venons de traduire est pleine d'allusions à un evénement tragique du tems. Personne n'y prenant plus d'intérêt, on l'a cependant conservée à cause de la belle moralité, qui, comme dit *Leang-chi, montre la mort trop à nud & de trop près pour ne pas arracher quelque réflexion aux Lecteurs qui sont le moins occupés.*

Lieou-yuen célebre les belles qualités de la Cigale, dans une efpece de Poëme où il fit entrer ce qu'il y a de plus curieux dans la vie & dans les métamorphofes de cet infecte. Les belles qualités qu'il lui attribue, & dont il la loue, font la beauté, la variété, l'eclat de fes couleurs, & fur-tout la couronne qu'elle porte fur la tête: fa propreté; parce que ne faifant que picoter les feuilles de faule ou fucer la rofée, elle ne falit rien de fes excrémens: fa tempérance; peu de chofe lui fuffit pour fa nourriture, elle refte au milieu des bleds fans y toucher : fa modeftie; lors même que fon chant la fait entendre au loin, elle fe cache fous les feuilles, & fuit les regards: fa chafteté enfin; elle eft fidelle, & ne cherche fa compagne qu'en fon tems.

D'autres Poëtes fe font bornés, les uns à l'etat de la Cigale cachée fous terre; les autres à celui où, devenue nymphe, elle monte fur les arbres; ceux-ci à la perte de tout mouvement & de toute action pendant que fe prépare fa métamorphofe; & ceux-là à la nouvelle forme fous laquelle elle paroît, & à fon chant. Tous ces fujets prêtent à des allégories, & on ne les néglige pas. C'eft quelquefois pour inftruire agréablement, mais le plus fouvent c'eft pour faire des fatyres très-piquantes. Les jeunes & vieux Lettrés ont toujours la préférence; & comme ces fortes de pieces font prefque toutes fur le ton d'Horace, tout en plaignant celui qui eft mal mené de vers en vers, on n'a pas le courage d'en favoir mauvais gré au Poëte, qui, après tout, parle pour le Public.

La piece intitulée le chant de la nouvelle Cigale, peint fi naïvement les bévues, la fuffifance, la fécondité d'un nouveau Poëte, que quelque eloignées que foient les idées d'Europe de la maniere dont on prend ici les Cigales, dont on les porte à la ville, & dont on s'amufe de leurs chants, les

imaginations les plus froides, feroient bien du chemin en la lisant, & y trouveroient des allusions plus que plaisantes. Celles qui regardent les eloquences d'organe, de babil, de haut ton, de flux de paroles, de suffisance, feront voir que les Poëtes Chinois s'entendent à faire rire le Public aux dépens de ceux qui le méritent. Un d'eux dit que quand les Cigales ne chantent pas en leur tems, il court bien de faux bruits parmi le Peuple. Il dit vrai: la stupidité de la superstition en prend occasion de craindre & de prédire des malheurs sans nombre pour les moissons, pour les familles, & pour le gouvernement.

C'est un des Poëtes les plus méditatifs de la Dynastie des *Song*, qui a avancé que *quand les Cigales ne chantent pas à la cinquieme Lune, c'est signe que les Ministres cachent à l'Empereur le mauvais etat des affaires.* Cela est très-aisé à concilier avec le grand systême d'alors, que la bonté des mœurs ou leur corruption influoit physiquement sur le cours de la nature, comme les passions de l'homme sur la santé.

La Médecine de Chine, ancienne & moderne, fait entrer la Cigale dans les remedes. Selon quelques modernes, on faisoit usage de la dépouille de la Cigale & de sa personne. Il est rare qu'on fasse usage aujourd'hui de la personne de la Cigale. Nous allons dire ce que nous trouvons sur l'une & sur l'autre.

Il faut recueillir les dépouilles de la Cigale avant les pluies. La maniere de les préparer, pour les garder, consiste à les laver dans de l'eau chaude pour en détacher la terre; à détacher tout ce qui n'est pas le corset; à faire passer ce corset par la vapeur de l'eau de gingembre, & puis sécher.

Cette dépouille réduite en cendres est excellente, dit-on, pour arrêter une dyssenterie invétérée. Réduite en poudre, &

donnée en potion, elle appaise les convulsions des enfans, facilite tout ce que doit suivre l'accouchement, & appaise les migraines & les violentes douleurs de tête, qui viennent d'avoir eté exposé à un vent froid. Donnée en infusion, elle facilite l'eruption de la petite-vérole, modere l'ardeur de la fievre qu'elle cause, & diminue les démangeaisons lorsqu'elle commence à sécher. Elle est encore vantée pour appaiser les vomissemens qui proviennent d'une grande chaleur d'estomac, & contre les vents.

On tâche de prendre des Cigales nouvellement ecloses, on leur ôte la tête, les ailes & les pattes, puis on les fait sécher, & passer par la vapeur de l'eau de gingembre. Quelques Auteurs disent qu'elles ont les mêmes vertus que la dépouille, & plus de force pour toutes les maladies internes. On les recommande en particulier contre les convulsions qui ôtent la voix aux enfans, ou les font pleurer & crier jour & nuit; contre les vers auxquels ils sont sujets tandis qu'ils tettent encore, & contre les ardeurs qui causent un bruit sourd dans les entrailles. On s'en sert aussi avec succès pour délivrer les femmes de leur fruit quand il est mort dans leur sein, & pour soulager dans les rétentions d'urine.

EXTRAIT

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

MISSIONNAIRE;

Ecrite de Peking, le 20 Mai 1786.

DEPUIS que votre Voltaire eſt mort, il n'y a pas, je me l'imagine, de plus vieux Poëte, de ces Poëtes, j'entends, qui jouiſſent d'une célébrité un peu etendue, que notre Empereur *Kien-long*. Il compte cette année, la ſoixante-treizieme année de ſon âge, & la cinquante-unieme de ſon glorieux règne. Je ne vois d'ici que le Roi de Pruſſe, s'il fait encore des vers, qui puiſſe concourir avec lui pour ce double Doyenné. Tous les *vers qui tombent du pinceau* de Sa Majeſté Tartaro-chinoiſe, ſont eſtimés, admirés même de tous les Lettrés de ſon vaſte Empire, parce qu'au mérite de l'obſervation exacte des regles de la Poéſie chinoiſe, ils joignent cet autre mérite plus important encore, de ne rouler que ſur des ſujets graves, dont on veut tranſmettre la mémoire à la poſtérité. C'eſt toujours ou un pere de famille qui parle à ſes enfans pour les exhorter à bien faire; ou un juſte appréciateur d'une action louable qu'il veut récompenſer par quelques mots d'eloges, propres à la faire valoir; ou un Souverain qui inſtruit ſes ſujets de ce qui peut leur être utile, ou de quelque evénement qu'il leur importe de ne pas ignorer.

Vous m'avouerez ſans peine, que ce ſont là des ſujets dont on peut, à tout âge, s'occuper décemment, même en vers; mais vous ne conviendrez pas peut-être auſſi facilement que des vers faits à un certain âge, ſoient dignes de pareils ſujets, après que vous aurez lu l'explication françoiſe d'une petite

Piece de poéſie qui vient de paroître dans les Gazettes de la Çour, ſous le nom de notre Empereur. Elle a eté compoſée à l'occaſion d'un magaſin de riz trouvé dans le ſein de la terre, aux environs d'un village du diſtrict de *Hoài-ngan*. Comme la famine etoit à ſon dernier période dans ce canton, on a regardé comme un evénement miraculeux, *le haſard* qui a fait découvrir cet ancien grenier, dont la *proviſion a eté faite*, ſans qu'on en puiſſe douter, avant que *les* Mantchoux *fuſſent* maîtres de la Chine, c'eſt-à-dire, *il y a près de deux ſiecles*, ou peut-être même *long-tems auparavant*.

Sa Majeſté *Impériale*, qui n'ignore pas que le Peuple chinois attribue à ſes Souverains les bienfaits qu'il reçoit du Ciel, comme il les rend reſponſables des maux qui l'affligent, & qui d'ailleurs etoit très-ſincérement affligé de voir une partie de ſes ſujets réduite à mourir de faim, faute de nourriture, malgré les ſecours multipliés qu'elle a fait paſſer dans les Provinces où le fléau de la famine s'eſt fait le plus reſſentir, a eté un peu conſolée par cet evénement inattendu. Elle a cru pouvoir en tirer parti pour ſa juſtification, en le faiſant enviſager comme un ſecours du Ciel. Elle a voulu le célébrer elle-même, & c'eſt en vers qu'il l'a célébré. Si vous trouvez que l'Empereur ne s'exprime pas en François d'une maniere digne du ſujet qu'il traite, ne vous en prenez qu'au vieillard qui lui fait parler cette langue etrangere, qui n'a & ne ſauroit avoir l'energie ni le coloris des caractères Chinois, que vous ſavez être tout autant de tableaux. Je réclame ſur cela votre indulgence en faveur de mes ſoixante-neuf ans. Vous vous rappellerez, s'il vous plaît, que la vieilleſſe a ici plus que par-tout ailleurs, le droit d'ennuyer un peu, ſans qu'on puiſſe le trouver mauvais. Vous jugerez juſqu'à quel point j'en profite, par ce que vous allez lire.

Traduction des Vers de l'Empereur.

« Quand on m'annonça qu'une portion de mon pauvre » Peuple n'avoit plus de ressource pour appaiser sa faim, » que celle de dévorer les racines des plantes & l'ecorce » des arbres, je fus pénétré de la douleur la plus vive; mais » je ne désespérai pas: comptant sur la protection du Ciel, » je m'attendois à quelque preuve de sa bonté envers ceux » qu'il ne m'etoit pas possible de soulager. Ma confiance n'a » pas eté trompée: une espece de prodige vient de la récom» penser.

» Ne trouvant plus d'arbres à dépouiller, ni de racines à » arracher, ces pauvres affamés, en cherchant dans les en» trailles de la terre quelques filamens echappés à leurs pre» mieres recherches, ont rencontré à quelques pieds de profon» deur, un amas de grains auxquels le tems, quelle qu'en » ait eté la durée, n'a apporté d'autre altération que celle de la » couleur. Ils etoient noirs; mais cette noirceur ne perçoit pas » au-delà de la superficie.

» Au premier bruit de cette heureuse découverte, le Man» darin s'est transporté sur les lieux: il a tout vu, tout examiné » par lui-même; il s'est convaincu que c'etoit un ancien dépôt » de riz, qu'on peut présumer n'avoir eté, dans son origine, que » l'approvisionnement de quelque village voisin pour les cas » de besoin. Après s'être convaincu par plusieurs essais, que » ce vieux riz n'avoit rien de nuisible, il en a fait faire une » juste distribution à tous les habitans du canton: tous en ont » mangé: tous s'en sont rassassiés; mais, hélas! que cette pro» vision a eté bientôt epuisée! Elle ne consistoit qu'en quelques » milliers de boisseaux; & le nombre des affamés etoit bien » au-dessus encore.

» Ce n'a eté là, j'en conviens, qu'un bien petit ſecours » pour un ſi grand beſoin ; mais ce ſecours, tout petit qu'il eſt, » a été donné par le Ciel ; & c'eſt lorſqu'on s'y attendoit le » moins, que le Ciel a bien voulu donner cette marque de ſa » bonté, pour nous faire entendre, ſans doute, qu'il s'intéreſſe » ſpécialement à la vie des hommes, & que dans quelque » extrémité qu'ils ſe trouvent, les hommes ne doivent jamais » ceſſer d'eſpérer.

» Pour moi qui fais *conſiſter ma félicité dans celle de mon* » Peuple, je n'ai pu lire, *ſans verſer des larmes* de joie, l'agréable » nouvelle de ce *ſecours* inattendu, & ſur le champ j'en ai fait » au Ciel mes remercîmens les plus ſinceres. Je n'ai pu voir ſans » la plus vive emotion la montre qu'on m'envoyoit de ce pré- » cieux riz : je l'ai reçue avec un très-profond reſpect, comme » ma portion du préſent du Ciel ſuprême ; j'en ai mangé avec » avidité, mes fils, mes petits-fils, mes arriere-petits-fils & » leurs enfans en ont mangé de même. Jamais mets n'a eté pour » nous d'un ſi bon goût, d'un goût ſi exquis.

» Ah ! ſi ſans proportionner ſon bienfait à mon peu de » mérite, le Ciel avoit daigné n'avoir egard qu'aux beſoins » preſſans de mon Peuple, de quelle douce ſatisfaction n'euſſai-je » pas eté pénétré ! Quelle joie n'eût pas eté la mienne ! Je porte » tous mes ſujets dans mon cœur, je ſouffre de leurs ſouf- » frances, & je ne goûte de plaiſirs que lorſqu'ils ſont dans » l'abondance & le contentement ».

C'eſt ainſi, à-peu-près, que s'eſt exprimé dans ſa Langue naturelle le Monarque Tartaro-chinois. Je dis *à-peu-près*, parce qu'il ne m'a pas eté poſſible de tranſporter dans notre idiome la touchante & noble ſimplicité de l'original. Les ſentimens que Sa Majeſté Impériale exprime dans cette petite piece, ne ſont pas de ces ſentimens ſtériles qui ſe bornent à plaindre ceux

qui souffrent, encore moins des sentimens factices d'une commisération dont il voudroit faire parade pour en imposer à ses sujets : ces sentimens paroissent être dans le fond de son cœur, & son pinceau n'a eté que leur interprete, autant qu'on en peut juger par les faits. Je vais en recueillir quelques-uns que je mettrai sous vos yeux.

Le 21 de la douzieme Lune de la cinquantieme année de son regne, c'est-à-dire le 20 Janvier 1786, Sa Majesté, à l'occasion de la disette, fit publier le *Chang-yu* suivant. « Aujourd'hui j'ai donné audience à *Ly-foung*, trésorier général » de la Province de *Kiang-nan*. Après m'avoir rendu compte » des affaires pour lesquelles il avoit eté mandé, il m'a dit » que dans les villes de *Sou-tcheou*, *Tchang-tcheou* & *Tchen-kiang*, où la disette devenoit de jour en jour plus extrême, » *malgré les secours que je* leur avois fait passer, les Ex-mandarins, les Lettrés, les principaux d'entre les Citoyens & » de ceux qui jouissent de quelque fortune, se sont cotisés » pour acheter du riz, qu'ils distribuent gratis à ceux de leurs » compatriotes qui sont dans le besoin; que plusieurs autres » d'entre les Citoyens aisés, se sont présentés au Gouverneur » & aux Tribunaux, pour obtenir des Patentes, & être autorisés à aller acheter des grains à leurs propres frais & dépens » dans la Province de *Sée-tchouen*, s'offrant, après leur retour, » à vendre au public ces mêmes grains, à un prix modique.

» Dans les trois villes que je viens de nommer, le Peuple » s'est trouvé réduit à une extrême misere. Il est heureux qu'il » s'y trouve des hommes assez généreux pour sacrifier le peu de » fortune qu'ils peuvent avoir, au soulagement de ceux qui manquent du nécessaire. Ces hommes ainsi généreux, sont dignes » des plus grands eloges, & méritent une attention particuliere » de ma part. J'ordonne au *Vice-roi* de s'informer exactement

» de leurs noms, surnoms, etat présent & passé, & de m'en
» instruire dans le plus grand détail... Si dans d'autres lieux il se
» trouve de ces hommes humains qui compatissent efficacement
» aux maux de ceux qui souffrent, en les soulageant par des secours
» gratuits, ou de toute autre maniere, qu'on m'en instruise de
» même. Comme il ne m'est pas possible d'etendre ma vue sur
» chaque particulier individuellement, pour subvenir par moi-
» même à tous ses besoins, je tâcherai du moins de me pro-
» curer la douce satisfaction de récompenser ceux qui concour-
» ront avec moi à des actes de bienfaisance, ou qui me sup-
» pléeront dans ce que je ne saurois faire en ce genre ».

Autre Chang-yu.

Le 20 de la seconde Lune de la cinquante-unieme année du regne de *Kien-long*, c'est-à-dire le dix-neuvieme mars de cette année 1786. *Chang-yu* de l'Empereur.

« *Ho-yu-tcheng*, gouverneur de la Province de *Kiang-si*,
» me fait savoir que dans les lieux soumis à son inspection, les
» grains augmentoient chaque jour de prix, parce que dès
» l'année précédente, les Marchands & autres des Provinces
» de *Kiang-nan* & de *Tché-kiang*, n'avoient cessé de venir s'y
» pourvoir : il me demande en conséquence des ordres qui
» l'autorisent à empêcher cette exportation.

» L'année précédente, le *Kiang-nan* & le *Tché-kiang*
» n'eurent presque aucune récolte : les Marchands de ces deux
» Provinces se pourvurent dans les Provinces voisines de ce
» qui leur etoit nécessaire pour continuer leur commerce, en
» fournissant à leurs Concitoyens les denrées de premiere
» nécessité. Je fus instruit de tout cela dans le tems; & si mon
» affliction fut grande, en apprenant qu'une partie de mon
» pauvre Peuple etoit sur le point de manquer du nécessaire

» pour pouvoir subsister, je fus consolé en quelque sorte en » apprenant en même tems qu'elle avoit la ressource de pouvoir » s'alimenter des secours pris dans les Provinces limitrophes, » où les récoltes ordinaires n'avoient pas manqué.

» A cette occasion je fis expédier mes ordres à tous les » Mandarins d'avoir à soulager tous ceux de mes sujets de leurs » districts respectifs, qui seroient dans le besoin, & cela à mes » frais & dépens. Je leur enjoignis en particulier de ne pas » gêner l'importation & l'exportation des grains, & d'en favo- » riser la circulation & la vente, autant qu'il seroit en leur » pouvoir de le faire. Maintenant *Ho-yu-tcheng* m'ecrit que » dans la Province qu'il gouverne, les grains avoient augmenté » de prix, & qu'ils deviendroient de jour en jour plus chers, » si l'on ne se hâtoit d'en défendre l'exportation. Quelle maniere » *de s'exprimer, dans les* circonstances! Quelles vues etroites » dans une personne qui est faite pour me représenter dans » les lieux que j'ai commis à ses soins! Ignore-t-il ce premier » principe d'humanité, qu'il faut que ceux qui sont dans » l'abondance, donnent du secours à ceux qui sont dans le » besoin? Vous tous, Grands *Mandarins*, & autres à qui j'ai » confié quelque portion de mon autorité, n'oubliez pas que le » *premier* de vos devoirs, en tant que mes représentans, est » *de faire* enforte que le Peuple ait de quoi vivre. Dans plus » d'une occasion j'ai donné mes ordres pour *favoriser l'expor-* » tation des grains dans tous les lieux de mon Empire; je les » réitere aujourd'hui, & j'exhorte les Mandarins d'user de » toutes les voies *possibles* pour procurer la vente d'une denrée » si nécessaire à la vie.

» *Ly-ché-kie* m'a fait savoir en dernier lieu, qu'il avoit » envoyé dans le *Sée-tchouen* faire une provision de grains qui » pût suffire, en attendant, à la sustentation des pauvres de son

» district. Avant d'en venir là, il avoit ouvert tous les greniers » de la Province, & en avoit fait vendre les grains au même » prix qu'ils se vendent dans les années où l'on a recueilli à » l'ordinaire.

» *Chou-tchang* m'annonce qu'il a envoyé en toute diligence » des hommes sûrs, pour faire des achats de grains par-tout où » il s'en trouveroit, & à quelque prix que ce fût. C'est en agis- » sant comme l'ont fait ces deux Grands, qu'on entre dans mes » vues paternelles, & qu'on peut être digne de remplir les » premiers emplois d'une Province. Tous les hommes qui vivent » dans mes vastes Etats, composent mon Peuple ; tous sont » mes sujets, & je suis leur pere commun ; je ne mets aucune » différence entre eux : pourquoi *Ho-yu-tcheng* voudroit-il » m'engager à favoriser ceux que je lui ai donnés à gouverner, » préférablement aux autres ? Il est dans l'erreur ; qu'on l'ins- » truise ».

Peu de jours avant la circulation du *Chang-yu* que vous venez de lire, il en avoit paru un autre, à l'occasion d'une lettre dans laquelle le *Vice-roi* du *Hou-pe* demande un secours d'argent à Sa Majesté, pour pouvoir contribuer au soulagement du Peuple qui est confié à ses soins. Voici en quels termes est conçu ce *Charg-yu*.

« *Kien-long*, cinquante-unieme année de la seconde Lune » 10 (le 19[e] Mars 1786.)

» *Ou-yuen*, Vice-roi de la Province du *Hou-pe*, m'avertit que » le Peuple confié à sa vigilance & à ses soins, s'etant trouvé » réduit à une misere extrême, lui Vice-roi n'avoit rien oublié » pour lui procurer tous les secours qui dépendoient de lui, & » qu'en conformité des ordres que je lui avois donnés, il avoit » employé l'argent de mon trésor de cette Province. Il ajoute » que ce trésor est aujourd'hui à sa fin, & que n'ayant plus de

quoi

» quoi distribuer au Peuple, il a recours à moi pour obtenir la » somme de cent soixante-trois *ouan* de taëls d'argent, espérant » qu'avec ce secours il pourra faire subsister encore les malheu-» reux qui n'ont pas de quoi se procurer leur subsistance. »

Pour ne pas m'exposer à des erreurs de calcul, en evaluant les sommes d'argent, j'emploierai les expressions chinoises, en vous avertissant que ce que les Chinois appellent un *ouan* est ce que nous appellons *dix mille*, & qu'un taël d'argent vaut sept livres dix sous, monnoie de France.

« Cette année, continue l'Empereur, la disette a eté extrême » dans le *Hou-pe*, & le Peuple a eté exposé à manquer de » tout. Je l'ai secouru de toutes les sommes d'argent que j'avois » dans cette Province. Cette source etant tarie pour le présent, » il faut le plutôt possible aller puiser dans d'autres. J'ai donné » mes ordres pour qu'on prît trente *ouan* dans le dépôt de mes » revenus sur la taille du *Tché-kiang*, & vingt *ouan* dans le » dépôt de mes revenus sur l'impôt du sel dans cette même » Province ; qu'on prît dans mes trésors du *Hou-nan*, trente » *ouan* du dépôt de mes revenus sur la taille, trente *ouan* du » dépôt de mes revenus de l'impôt sur le sel, & dix *ouan* du » dépôt de l'argent des douanes de cette même Province, aux-» quels on ajoutera quarante-trois autres *ouan* de l'argent des » douanes de *Kieou-kiang*.

» Pour porter toutes ces sommes au lieu de leur destination, » il faut que les Mandarins choisissent des hommes sûrs, & » veillent à leur sûreté sur la route. Pour en faire une juste » répartition au Peuple, il faut que les Mandarins redoublent » d'attention, & le donnent proportionnellement au besoin. » On rendra compte ensuite à mon Tribunal des subsides, de » la maniere dont tout cela se sera fait.

» Je reçois dans le moment, une lettre du Vice-roi du *Chan-*

» *tong*, qui m'avertit que le Peuple eſt réduit à une miſere » extrême. Je donne mes ordres aux Mandarins, de prendre » dans mes différens tréſors les ſommes néceſſaires pour donner » au Peuple de cette Province de quoi ſe procurer la nourriture » pendant deux mois ».

Ce que l'on vient de lire, n'eſt rien en comparaiſon de ce que l'Empereur a continué de faire en faveur de ſon Peuple. Ce n'eſt, ſi je puis m'exprimer ainſi, qu'une eſpece de prologue de la piece qui mettroit en ſcene l'enumération de ſes bienfaits. Il n'a pas jugé à propos d'en faire paſſer le détail au commun de ſes ſujets, pour ne pas les effrayer en leur *faiſant* part des raiſons qui l'ont porté à cette extraordinaire bienfaiſance; mais nous ſavons ici, par le récit de quelques Voyageurs non ſuſpects, que dans les Provinces de *Kiang-nan*, *Ho-nan*, & *Chan-tong* en particulier, *on s'y eſt porté jusqu'à* dévorer des cadavres *humains*. Le nombre des malheureux qui, n'ayant plus de quoi ſubſiſter chez eux, abandonnoient leur patrie pour chercher des lieux où ils pourroient trouver de quoi ſe nourrir, *etoit immenſe. N'ayant pas la force de ſe* traîner, ils *mouroient par centaines & par milliers*, pour ſervir de pâture à ceux *qui leur ſurvivoient*. Quelque preſſés qu'ils fuſſent de la faim, ils n'aſſaſſinoient pas; mais dès que quelqu'un des leurs, epuiſé de fatigue & de faim, rendoit le dernier ſoupir, ceux qui reſtoient de ſa bande, car ils alloient par bandes ſéparées d'une douzaine de familles chacune, plus ou moins, ſuivant que le village qu'ils abandonnoient etoit plus ou moins grand; ceux, dis-je, qui reſtoient de ſa bande, entouroient ſon cadavre comme des corbeaux font d'une voirie, le dépeçoient, s'en partageoient les membres, & les dévoroient en verſant des larmes, dans l'attente d'avoir un ſort pareil après quelques jours, ou peut-être après quelques heures.

Pardonnez-moi d'avoir mis sous vos yeux ces affreuses & dégoûtantes images. Elles vous donneront la vraie idée de l'extrémité à laquelle trois années d'une sécheresse absolue, & par conséquent d'un manque de récolte dans quelques Provinces de ce vaste Empire, ont réduit les habitans de ces mêmes Provinces, où le Peuple ne vit qu'au jour la journée, sans jamais penser au lendemain. La premiere année de disette, l'Empereur fit ouvrir ses greniers dans les lieux où elle régnoit; & le Peuple eut encore de quoi vivre en continuant son travail. La seconde année, il fit ouvrir les greniers des villes voisines, dans l'espérance de les remplir l'année d'après. Enfin la troisieme année, il a non-seulement ouvert ses autres greniers & ses trésors, mais il a épuisé encore toutes les autres ressources, pour fournir des vivres ou de quoi en acheter à ceux de ses sujets qui en manquoient. On *peut dire, en toute vérité*, qu'il a fait tout le bien qu'il a pu, & qu'il n'a pas tenu à lui qu'on ne fût dans tout son Empire, comme on l'a eté dans la Capitale & ses environs, dans l'abondance ordinaire de tout, malgré la sécheresse qui y a fait manquer plusieurs récoltes comme ailleurs. On le conclut du *Chang-yu* suivant.

« En allant de *Si-ling* (c'est le nom de la sépulture de l'Im» pératrice sa mere) à la montagne de *Ou-tay-chan*, dit » l'Empereur dans un *Chang-yu* qu'il publia, à son retour, j'ai » exempté des deux tiers de la taille, tous les endroits par » où j'ai passé & toute l'etendue de leurs districts; j'ai accordé » la même exemption aux districts de *Chun-té-fou*, de *Koang-* » *ping-fou*, de *Ta-ming-fou*, de la Province de *Pe-tché-ly*; » de *Ouei-hoei-fou* & de *Tchang-té-fou*, de la Province du » *Ho-nan*, parce que, dans presque tous ces endroits, il n'y » a presque point eu de récoltes ces dernieres années. J'avois » ordonné ci-devant aux Mandarins, d'avancer pour la nourri» ture du Peuple, la quantité de riz qui seroit nécessaire, &

» de l'argent de mes trésors pour en acheter. Il leur feroit difficile de me rendre les avances que j'ai faites pour eux; dans » le cas même que cette année courante fournît une récolte » des plus abondantes. En fupputant ce que je leur ai avancé » en différens tems, on trouve fept *ouan*, fix mille huit cens » quatre-vingt *tan* de riz (un *tan* eft la mefure qui contient dix » boiffeaux); & vingt-deux *ouan*, cent & quelques taëls d'argent. Je leur remets cette double dette. Ils doivent être » perfuadés qu'il n'eft aucun de mes fujets que je ne porte dans » mon cœur, & dont je ne vouluffe faire la félicité, fi cela » dépendoit de moi. Ma plus grande peine eft de favoir que » mon Peuple fouffre. *Kien-long*, cinquante-unieme année, » troifieme Lune le premier (30 Mars 1786) ».

Il eft tems que je détourne vos yeux d'un fpectacle qui ne peut manquer d'exciter votre fenfibilité, & d'attrifter votre cœur. Je finis cette lettre en vous annonçant que le Ciel vient enfin de s'ouvrir en faveur de ceux du *Ho-nan*; & qu'une pluie des plus abondantes, en pénétrant leurs terres autant qu'il le faut pour les difpofer à la fécondité, leur donne lieu d'efpérer des jours plus heureux que ceux qu'ils ont coulés ces trois dernieres années. Voici comme le Vice-roi de cette Province annonce cette agréable nouvelle à Sa Majefté.

« Du 28 de la troifieme Lune, c'eft-à-dire, du 26 Avril 1786.

» *Pi-yuen*, Vice-Roi du *Ho-nan*, fe profterne aux pieds » de Votre Majefté. Il y a déjà nombre d'années qu'on ne » récolte que très-peu dans toute l'etendue de cette Pro- » vince, parce que les pluies ont conftamment manqué. » L'année derniere, on recueillit un peu de bled dans quelques » cantons; mais dans ces cantons même, ainfi que dans le » refte de la Province, le *Kao-leang*, le millet, & les autres » petits grains de l'arriere-faifon, n'ont pas eté femés: toutes

» les terres sont en friche. J'ai recours à Votre Majesté pour » la supplier de prêter à cette Province affligée, la somme » de cent *ouan* de taëls d'argent, que je distribuerai aux différens propriétaires qui n'auront pas pu semer, & faire cultiver » leurs champs qui sont aujourd'hui comme abandonnés. Ils » s'acquitteront envers Votre Majesté quand ils le pourront. » En tout cas ce sera un don que Votre Majesté aura ajouté à » tant d'autres qu'elle a déjà faits à cette Province.

» Je ne parle pas de la taille : il ne faut pas même y penser. Le » Peuple n'a pas de quoi vivre, comment pourroit-il la payer » ?

L'Empereur répond à ce Vice-roi, en lui accordant ce qu'il demande, & en se déchargeant sur lui du soin de procurer au Peuple de la Province qu'il gouverne, tous les autres secours qu'il jugera lui être nécessaires. Il le gratifie personnellement d'une casaque de satin jaune, en reconnoissance de ce qu'il entre *dans ses vues paternelles* pour l'avantage de ses sujets. La casaque de satin jaune est ici une marque de distinction aussi honorable que le cordon bleu l'est à la Cour de France.

De nouveaux *Chang-yu* viennent de paroître coup sur coup pour l'instruction des Mandarins. Je crois que vous en verrez volontiers le précis.

« *Chang-yu*, du vingt-huitieme jour de la quatrieme Lune » (25 Mai 1786).

» *Foulahoun*, Gouverneur Général de la Province de » Canton, m'ecrit que le nommé *Pan-ouen-yen*, l'un des » chefs des *Hang* etablis pour le commerce des Marchands » d'Europe, s'etoit présenté à lui, pour m'offrir, de concert » avec ses associés, la somme de trente *ouan* d'onces d'argent, » si je voulois bien les accepter, pour être employées au soulagement de ceux des Provinces de *Kiang-nan*, *Tchê-kiang*, » *Hou-koang* & autres, où la disette avoit lieu, &c.

» Il faut avouer que *Foulahoun* eſt bien mal aviſé de m'e-
» crire ainſi. Ignore-t-il que tous mes tréſors ſont ouverts pour
» le ſoulagement de mon Peuple? Auſſi-tôt qu'on m'eut informé
» que la ſéchereſſe etoit extrême dans le *Kiang-nan*, le *Tchê-*
» *kiang*, le *Ho-nan*, le *Chan-tong* & autres lieux de l'Empire,
» je donnai mes ordres aux Mandarins reſpectifs, de ne point
» exiger les droits qui me revenoient de la taille impoſée ſur
» ces différentes Provinces. Quand on m'annonça que cette
» ſéchereſſe avoit produit la diſette, je fis ouvrir mes greniers,
» je fis paſſer le plutôt poſſible des ſommes conſidérables,
» pour être employées à alimenter ceux de mes ſujets qui ſe
» trouveroient dans le beſoin, en achetant du riz & autres
» grains pour leur être diſtribués; & ces ſommes ſe montent à
» pluſieurs dixaines de centaines de *ouan* d'onces d'argent. Si
» *Foulahoun* ignore tout cela, pour un homme qui eſt en place,
» il eſt bien peu inſtruit de ma maniere de gouverner; s'il ne
» l'ignore pas, ce qu'il m'ecrit prouve dans lui une ame baſſe,
» un cœur etroit & vil, qui me ſuppoſe une eſpece de cupi-
» dité bien oppoſée à la conduite que j'ai tenue depuis que je
» ſuis ſur le trône. Se perſuaderoit-il que je puis être bien
» aiſe de faire rentrer dans mes coffres les trente *ouan*
» qu'il m'offre, comme une ſorte de dédommagement d'une
» partie des ſommes immenſes qui en ſont ſorties? Cet homme
» n'entre nullement dans mes vues. Qu'on lui réponde par les
» propres paroles qu'on vient de lire; & qu'on lui diſe en
» même tems que c'eſt de mon propre pinceau que j'ai ainſi
» apoſtillé ſa lettre ».

Vous ferez ſurpris peut-être de la réponſe dure que Sa Majeſté Impériale veut qu'on faſſe de ſa part à ce *Tſong-tou*, ou Gouverneur général de Canton, pour une choſe qui n'a rien d'offenſant en elle-même, & qui ne dénote en apparence que bonne

volonté, tant de la part du *Tſong-tou*, que des Hangniſtes qui l'ont mis en jeu. Votre ſurpriſe ceſſera ſans doute quand vous ſaurez ce qui s'eſt paſſé antécédemment, à l'occaſion des Mandarins de Canton, qui offroient chaque année à Sa Majeſté des bijoux ou curioſités d'Europe, dont la valeur excédoit celle de leurs appointemens ou des autres revenus de leurs emplois reſpectifs.

L'Empereur voyant que parmi ces bijoux & ces curioſités, il s'en trouvoit de tems en tems qui lui paroiſſoient être d'un prix exceſſif, craignit que les Mandarins qui les lui offroient, n'en euſſent fait l'acquiſition par des voies illicites, ſoit en les extorquant des Marchands etrangers, qui ne les leur cédoient peut-être, à un prix au-deſſous de leur valeur, que pour ſe mettre à l'abri des vexations & des chicanes qu'ils pouvoient eſſuyer de leur part; ſoit en les achetant à un prix convenable, & même au-deſſus de ce qu'elles valoient, mais aux dépens des vendeurs eux-mêmes, en les rançonnant ſur les différens objets de leur commerce. En conſéquence Sa Majeſté leur défendit de lui offrir déſormais, en fait de curioſités etrangeres, quoique ce fût, qu'elle ne l'eût demandé elle-même pour ſon uſage particulier. Elle les exhorta en même tems à ſe conduire dans l'exercice de leurs emplois avec toute l'intégrité & le déſintéreſſement qu'elle avoit lieu d'attendre de la part de ceux de ſes ſujets qu'elle diſtinguoit des autres par la confiance dont elle les honoroit; de maniere ſur-tout à ſe concilier l'eſtime des Nations etrangeres.

Nonobſtant cette défenſe, & l'exhortation dont elle etoit accompagnée, celui des Mandarins qui eſt à la tête des Douanes de Canton, s'eſt aviſé en dernier lieu, d'offrir à l'Empereur un magnifique préſent en effets venus d'Europe: je ne ſaurois dire en quel genre, parce que rien n'en a tranſpiré au

dehors. A cette occasion Sa Majesté a publié le *Chang-yù* suivant.

« Malgré les défenses réitérées que j'ai faites aux Mandarins » de Canton, l'un d'entre eux vient de m'envoyer des effets » venus d'Europe, en me disant que ce qu'il m'envoyoit, il » l'avoit reçu en *pur don* de quelques Marchands etrangers. » Plaisante défaite pour eluder mes ordres. Si ces Marchands » etrangers lui ont fait ce don en reconnoissance de ce qu'il » en agit bien envers eux, c'est un signe qu'il entre dans mes » vues en se conciliant la bienveillance des Etrangers. Je ne » puis qu'être bien aise que mes Mandarins se fassent aimer de » ceux auxquels ils ont à faire, s'ils viennent sur-tout des pays » lointains. Je pourrois cependant lui observer bien des choses » sur ce *don* vrai ou prétendu, auxquelles il ne lui seroit pas aisé » de me répondre. Quoiqu'il en soit, *puisque son présent est* » déjà parvenu *jusqu'ici*, *je ne lui ferai* pas l'affront de le lui » renvoyer; mais qu'il sache que s'il lui arrive de tomber » désormais dans la même faute, non-seulement je n'aurai pas » les mêmes egards, mais je le punirai comme le méritent » ceux qui désobéissent à mes ordres. *Je* veux que mes Man- » darins de Canton s'en tiennent à m'offrir ce qui est d'usage, » c'est-à-dire, quelques productions particulieres aux pays » qu'ils gouvernent, quelques fruits de l'industrie de ceux qui » habitent ces mêmes pays, & autres choses semblables, ainsi » que le font les Mandarins des autres Provinces de l'Empire. » Qu'on les avertisse sérieusement de mes intentions, en les » instruisant de ce que je viens de dire ».

Voilà sans doute de bien belles paroles; mais à en croire les mal intentionnés, ces paroles ne sont que de style, & resteront sans effet, comme tant d'autres qui ont eté dites & redites cent & cent fois. Je ne suis pas de leur avis; & je me fonde sur

les

les exemples de sévérité qui ont lieu chaque jour à l'egard des hommes en place, qui, de maniere ou d'autre, ont donné des preuves de malversation ou de cupidité. Au moment où j'ecris ceci, partent des Commissaires envoyés par l'Empereur pour se rendre à Canton, avec ordre d'informer contre le *Tsong-tou Foulahoun*, qui est accusé d'avoir puisé dans le trésor de la Province de *Tché-kiang*, lorsqu'il y etoit grand Mandarin, il y a quelques années; & comme on a déjà fourni à l'Empereur toutes les preuves qui constatent la réalité du fait, Sa Majesté ajoute à ce premier ordre, celui de conduire ici *Foulahoun* chargé de chaînes, pour y être interrogé & jugé en dernier ressort.

Ce ne sera probablement pas le seul exemple en ce genre qui aura lieu dans le courant de cette année. La circonstance de la disette a occasionné bien du vuide tant dans les trésors que dans les greniers des Provinces de l'Empire, d'où les Gouverneurs & principaux Mandarins ont tiré de quoi soulager le Peuple qui n'avoit pas de quoi se nourrir. Sa Majesté veut être instruite en détail du *déficit* de chaque trésor & de chaque grenier. On lui a fait entendre, que pour être exactement au fait du vrai, il seroit à propos de faire choix de quelques Grands d'une intégrité reconnue, & de les envoyer en qualité de visiteurs, pour examiner par eux-mêmes l'etat présent des trésors & des greniers, & les comptes des Mandarins qui en ont eu l'administration. Ce sage conseil lui a eté donné par un Mandarin chinois, qui exerce actuellement en Province l'office d'examinateur des Lettrés.

« On ne sauroit être plus sensible que je le suis, lui » ecrit ce Mandarin, à la confiance dont Votre Majesté » m'honore, en se déchargeant sur moi du soin de vérifier » l'etat des finances & des provisions en grains de cette

» Province. Je lui avoue avec ingénuité que cet emploi est
» au-dessus de mes forces. Je ne me suis jamais occupé de
» comptes ni de calculs; & tout mon talent se réduit à
» connoître & à expliquer les livres. Il y auroit de la témé-
» rité à moi d'accepter la nouvelle commission dont elle m'ho-
» nore, sans lui faire l'aveu sincere de mon incapacité. Je la
» supplie très-instamment d'avoir egard à ma foiblesse, & de
» ne pas me charger d'un fardeau que je suis hors d'etat de
» porter. Les vues de sagesse, & les intentions de Votre Ma-
» jesté, ne seroient pas remplies par le ministere d'un homme
» tel que moi. J'ai oui dire que les finances, en particulier,
» etoient depuis bien des années dans un désordre auquel il
» n'est pas possible aux Administrateurs actuels de remédier
» sans le secours de Votre Majesté. *Je n'assure pas le fait;* je le
» rapporte tel que je l'ai oui dire. On m'a dit encore, *qu'il s'en*
» *faut bien qu'il y ait dans les greniers la quantité de grains*
» *qu'il devroit y avoir, indépendamment de ceux qu'elle a*
» *fait distribuer pour le soulagement du Peuple;* & l'on a
» ajouté *que ce mal n'etoit pas nouveau,* & *que les Man-*
» *darins qui se sont succédés dans cette partie de l'adminis-*
» *tration, se sont epaulés les uns les autres,* & *ont caché le*
» *tout à Votre Majesté. Je ne l'assure pas;* je l'ai oui dire, &
» la chose me paroît très-probable de la maniere dont on la
» raconte. Un Mandarin, dit-on, qui vient remplir un de ces
» postes qui donnent inspection sur les finances & sur les
» provisions, trouve en arrivant des instructions toutes dressées
» de la part de celui qu'il remplace, lequel le supplie instam-
» ment de ne pas déclarer avec une exactitude scrupuleuse
» ce qu'il aura trouvé dans les coffres ou dans les magasins,
» mais de s'en tenir simplement à l'enoncé des comptes qu'il
» lui transmet; qu'au surplus il peut être tranquille sur la somme

» d'argent ou la quantité de grains qu'un besoin pressant de » l'un ou de l'autre l'a obligé de convertir à son usage, parce » que son premier soin, en entrant dans le nouvel emploi » dont il est pourvu, sera de remplacer exactement ce qui » manque. Il tient parole, il est vrai; mais aux dépens de » qui? D'ailleurs il arrive quelquefois que ce Mandarin » meurt ou est destitué avant que la restitution ait pu avoir » lieu; & alors celui qui lui a rendu service, se trouve chargé » d'acquitter sa dette, & d'employer, pour se tirer d'affaire, » le moyen mis en usage par son prédécesseur. C'est à cet » abus, qui n'est que trop commun, qu'il faut attribuer une » partie des malversations dont les Mandarins des Provinces » se rendent quelquefois coupables : il leur faut remplir les » vuides, ils tâchent de les remplir de maniere ou d'autre.

» Cet abus a lieu egalement lors des visites que font les » Grands envoyés par Votre Majesté pour voir par eux-» mêmes si tout est en ordre. Aussi-tôt que les Mandarins ont » connoissance de la prochaine arrivée de ces Visiteurs, ils se » donnent toutes sortes de mouvemens pour n'être pas trouvés » en défaut; ils empruntent à gros intérêt les sommes qui » leur manquent, les versent dans le trésor, & les en retirent » ensuite pour les rendre à ceux dont ils les avoient empruntées. » Ce que les uns font pour l'argent, les autres le font pour les » grains. *Je n'assure pas tout cela;* mais je l'ai oui dire, & je » ne le répete à Votre Majesté que comme un bruit public » qui peut faire ouvrir les yeux sur un mal qui date de loin, » afin que si elle veut y remédier efficacement, supposé » qu'il soit tel qu'on le dit, elle choisisse parmi ses Grands, des » hommes d'une intelligence bien au-dessus de celle que je » puis avoir, pour s'instruire du vrai sur les lieux, & y remettre » le bon ordre ».

Charmé de cette lettre, l'Empereur l'a apostillée par ces mots honorables. « Voilà un homme sincere; il seroit à souhaiter » qu'il eût beaucoup d'imitateurs. Je suivrai son conseil: qu'on » rende sa lettre publique, en l'accompagnant de ce que je » viens d'y ajouter ».

Cette même lettre ne sauroit manquer d'avoir des suites fâcheuses pour bien des familles. Toutes les eponges imbibées depuis quelques années de la substance du Peuple, vont être exprimées jusqu'à la derniere goutte, dans le réservoir à l'usage de Sa Majesté, qui, par ce moyen, le mettra bien vîte au niveau de ce qu'il etoit avant que cette derniere sécheresse ne l'eût en quelque sorte epuisé. Celle de *Foulahoun*, c'est-à-dire, de ce *Tsong-tou* de Canton, dont j'ai parlé plus haut, est déjà à sec; il en sera bientôt de même de toutes les autres, car les Commissaires que l'Empereur vient de nommer pour la confrontation des comptes rendus, avec ce qui reste dans les trésors & dans les greniers, sont déjà en chemin, & ne tarderont pas d'arriver dans les différens lieux de leur destination. Tous les Mandarins qu'ils trouveront coupables, morts ou vivans, seront dénoncés sans miséricorde; & combien n'en trouveront-ils pas? Et par-là que de fortunes renversées d'un seul coup! Il paroît que l'intention du Gouvernement est de n'epargner personne; & je crois que c'est pour cette raison qu'il a produit la lettre du Mandarin chinois, qui donne occasion aux recherches, afin que les maisons distinguées parmi les Mantchoux, qui se trouveront dans le cas d'eprouver des disgraces, n'attribuent pas la cause de leur malheur à d'autres Mantchoux: ce qui produiroit dans les familles des haines irréconciliables; & c'est à quoi l'on veut obvier. Du reste, je vous dirai ce que le Mandarin chinois dit à Sa Majesté Impériale: *je ne l'assure pas; je le soupçonne; je le conjecture.*

Voïci encore quelques *Chang-yu* qui ont rapport aux affaires dont je vous ai déjà parlé.

« *Chang-yu*, du 26 de la cinquieme Lune de la cinquante-
» unieme année du regne de *Kien-long*; c'est-à-dire, du vingt-
» unieme Juin 1786.

» *Sun-ché-y*, Vice-roi de Canton, m'avoit averti ci-devant
» que le nommé *Yn-che-kiun*, domestique du *Tsong-tou Fou-*
» *lahoun*, se prévalant de l'autorité de son maître, fouloit le
» Peuple en lui suscitant des affaires pour en extorquer de
» l'argent. Aussi-tôt après cet avertissement, j'ai cassé *Foulahoun*
» comme etant indigne d'occuper le poste important où je
» l'avois placé, & j'ai envoyé *Chou-tchang* pour lui être substi-
» tué *en attendant*, & informer juridiquement de la conduite
» de *Foulahoun* & de ses gens, avec ordre de prendre pour
» *adjoints dans ses informations* le Vice-roi *Sun-che-y*, & les
» deux officiers de mes gardes *See-té* & *Tchang-ling*, que je
» chargeois de conduire ici le *Tsong-tou*. J'ai enjoint à *Chou-*
» *tchang* & aux autres, d'envoyer des Commissaires à *Sou-*
» *tcheou*, qui etoit le domicile ordinaire du nommé *Yn-che-*
» *kiun* avant son entrée au service de *Foulahoun*, & où sa
» famille est etablie, pour s'informer exactement de l'etat où
» sont actuellement les affaires de ce Domestique, de sa con-
» duite passée, de sa fortune présente, & de tout ce qui le
» concerne, & de m'envoyer le résultat de toutes leurs infor-
» mations. Mes ordres ont eté exécutés, & l'on me fait savoir
» qu'on avoit trouvé dans la maison du nommé *Yn-che-kiun*,
» plus de deux *ouan* d'onces d'argent; qu'outre cette somme,
» exorbitante pour un homme de cette espece, il possédoit
» trois maisons en ville, & six cens trente arpens en bonnes
» terres dans les environs, tout cela sous le nom de son fils,
» pour lequel il avoit acheté le titre de *Kien-cheng*, petit

» Mandarinat qui l'elevoit au-dessus de sa condition. *Yn-siao-*
» *ki*, fils d'un domestique, n'a point acquis par lui-même tant
» de richesses ; il les tient d'*Yn-che-kiun* son pere, & celui-ci
» ne sauroit les avoir acquises légitimement au service du
» *Tsong-tou Foulahoun*. Ce ne peut être que par des concus-
» sions ou des vexations odieuses, qu'il se les soit procurées.
» Son crime est de la nature de ceux que commettent les bas-
» officiers des Tribunaux, lorsqu'ils rançonnent les cliens pour
» l'expédition de leurs affaires : il mérite la même punition.

» Si cet homme s'etoit contenté de recevoir quelques grati-
» fications honnêtes de la part de ceux pour lesquels il s'em-
» ployoit auprès de son maître, soit pour expédier plus promp-
» tement leurs affaires, soit pour les expliquer clairement &
» contribuer par-là à les faire réussir, il ne se seroit guere
» enrichi que de quelques milliers d'onces d'argent, & *c'eût*
» eté beaucoup encore : mais avoir acquis plusieurs *ouan* d'onces
» d'argent, des terres & des maisons, une telle acquisition ne
» peut avoir eté faite qu'injustement.

» Pour moi, à qui toutes les affaires de l'Empire sont portées
» en dernier ressort, quand elles sont de nature à intéresser l'Etat
» ou le bonheur des Peuples, je suis entouré d'Eunuques
» dont l'emploi est de me présenter l'un après l'autre, les diffé-
» rens ecrits qui concernent les affaires dont les Ministres, les
» grands Tribunaux & autres, doivent m'instruire, de les ra-
» masser après que je les ai lus, & de les ranger par ordre.
» Quoique ces Eunuques n'entrent pour rien dans les affaires,
» ils peuvent cependant rendre quelques services indirects à
» ceux qui sont chargés de les traiter, en les avertissant des
» signes qui peuvent m'être echappés, de satisfaction ou de
» mécontentement, lorsque j'en ai lu le précis ; en me pré-
» sentant l'un plutôt que l'autre ; & en employant quelques

» autres petits artifices pareils que je n'ignore pas, mais contre » lesquels, quelque attention que j'y apporte, il ne m'est pas » possible de me prémunir de tout point. Avec tous ces petits » artifices, tout ce qu'ils peuvent acquérir au-dessus de ce que » je leur donne pour leur entretien, ne va guere au-delà de » mille ou tout au plus deux mille onces d'argent, dont ils » augmentent la fortune de leurs familles; & le domestique d'un » simple *Tsong-tou*, qui n'a qu'une Province à gouverner, sera » parvenu à augmenter si prodigieusement la sienne par des » voies honnêtes? Cela n'est pas possible. Il a nécessairement » prévariqué, soit en extorquant des sommes de la part des » Mandarins inférieurs ou des bas-officiers du tribunal de son » Maître, soit en vexant le Peuple sous différens prétextes. Une » preuve de la criminelle avidité de cet homme, se tire de la » conduite qu'il a tenue envers *Foulahoun* lui-même.

» Quand *Foulahoun* fut nommé Trésorier général, cet » homme se mit à son service, & y resta tout le tems que son » Maître exerça cet emploi. Quand j'appellai *Foulahoun*, pour » être premier Président du Tribunal des ouvrages publics, » cet homme le quitta, parce qu'il prévoyoit qu'il seroit eclairé » de plus près dans la Capitale, & que dans ce nouvel emploi » de son maître, il n'y avoit pas beaucoup à gagner pour lui. » Quand, après quelque tems, je nommai *Foulahoun* pour » être *Tsong-tou* de la Province du *Hou-koang*, cet homme » se remit à son service, & a continué de le servir jusqu'à pré- » sent. Je ne comprends pas comment *Foulahoun* n'a pas ouvert » les yeux sur la conduite d'un pareil sujet, dont les intentions » devoient tout au moins lui paroître suspectes; & ce que je » comprends moins encore, c'est de lui avoir donné sa con- » fiance, & de l'avoir mis dans le cas d'en abuser. *Foulahoun* » a-t-il pu se persuader que pour remplir les devoirs de la

» dignité dont je l'avois honoré en le mettant à la tête d'une » grande Province, il lui suffisoit d'y représenter comme une » statue qui ne fait, ne voit, ni n'entend rien ? A-t-il cru que » je serois aussi peu attentif que lui, & que je ne m'informe- » rois pas de sa conduite ? Il ne m'est pas permis de lui par- » donner, sans aller contre la justice, contre ce que je me dois » à moi-même, & ce que je dois à mes sujets.

» Ce n'est pas seulement à Canton qu'il s'est rendu coupable » de négligence dans l'exercice de son emploi, & ce n'est pas » là que ses Domestiques ont dû s'enrichir ; il n'y faisoit la » fonction de *Tsong-tou* que depuis quelques mois. Qu'on » fasse des informations exactes dans tous les lieux où il a » exercé de grands emplois, & qu'on m'instruise de tout. *Akoui* » est maintenant dans le *Tché-kiang*, l'une des Provinces que » *Foulahoun* a ci-devant gouvernées ; je le nomme pour » eclaircir cette affaire, & la mettre en etat d'être jugée défi- » nitivement quand il m'en enverra le précis : qu'il ne me » cache rien. Hier encore, un des Officiers généraux de la » Province de Canton, qui est venu ici pour des affaires parti- » culieres, fut admis en ma présence ; je l'interrogeai sur le » compte de *Foulahoun* ; il me dit que ce *Tsong-tou* se laissoit » tromper par ses Domestiques, & sur-tout par le nommé *Yn-* » *che-kiun*. Je le fis interroger plus en détail par l'un des Minis- » tres, & ses réponses furent les mêmes que celles qu'il m'avoit » faites. Qu'on ecrive tout cela à *Akoui* ; qu'on conduise *Fou-* » *lahoun* auprès de lui, pour être à portée d'être confronté aux » gens du lieu ; & qu'on lui envoye ce *Chang-yu* par un de ces » Couriers qui font six cens lys par jour (c'est-à-dire soixante » lieues) ».

Chun-ché-y a vu avec chagrin ce *Chang-yu*. Il a craint que les parens, alliés & amis de *Foulahoun*, ne le regardassent

que comme un vil délateur, qui avoit accusé ce *Tsong-tou* dans le dessein de le supplanter. Pour se mettre à couvert de ce blâme, il a supplié Sa Majesté de le dispenser de servir en Province, l'assurant qu'il seroit très-satisfait d'être employé dans quelqu'un des Tribunaux de Péking, ou dans sa propre banniere. Loin d'adhérer à sa priere, l'Empereur voulut qu'il retournât à Canton pour y exercer tout à la fois les deux dignités de Vice-roi & de *Tsong-tou*, avec promesse de le décharger de cette derniere, aussi-tôt qu'il aura trouvé quelqu'un capable de la remplir avec honneur. Cependant pour donner quelque soulagement à la sensibilité de ce brave Officier, il a bien voulu le justifier lui-même aux yeux du Public dans un *Chang-yu* où il s'exprime ainsi.

« *Chang-yu*, du premier de la sixieme Lune de la cinquante-» *unieme année du regne de Kien-long*.

» *Yn-che-kiun*, l'un des domestiques de *Foulahoun*, s'est » trouvé nanti de plusieurs *ouan* en argent, somme exorbitante » pour un homme de son etat; on en a conclu que son Maître, » ou l'avoit mis dans l'occasion de se la procurer en l'employant » au-dehors, ou *n'avoit pas veillé sur lui pour empêcher* qu'il » ne s'enrichît par des moyens illicites. Coupable de l'une ou » de l'autre de ces deux fautes, *Foulahoun* etoit indigne par-là » même d'être à la tête d'une grande Province. Je l'ai cassé, » & j'ai ordonné qu'on le conduisît au *Tché-kiang* où se trouve » actuellement *Akoui*, afin que ce premier Ministre fît des » informations exactes sur sa conduite passée dans les différens » emplois qu'il a exercés, instruisît son affaire actuellement, » & le jugeât.

» Il y a long-tems que *Foulahoun* etoit tiré de la classe du » commun des Mandarins; je l'avois mis au rang des Grands de » l'Empire, & depuis je n'ai pas cessé de le combler de bienfaits.

» Voulant m'assurer si sa conduite répondoit à l'idée que j'etois » en droit de me former, je pris occasion de l'entrevue que » j'eus avec *Chou-tchang*, qui venoit de Canton, pour m'in- » former de la maniere dont en agissoit le nouveau *Tsong-tou.* » Sa réponse fut en général, qu'il ne croyoit pas que *Fou- » lahoun* fût capable de remplir avec honneur l'emploi dont je » l'avois honoré. Quelque tems après *Mouktengue*, Lieutenant » général des troupes qui sont dans cette Province de Canton, » vint à son tour; je lui fis la même interrogation sur le compte » de *Foulahoun*, & sa réponse fut la même que celle que j'avois » reçue de *Chou-tchang*.

» Sur ces deux rapports, j'ordonnai au Vice-roi *Chun-ché-y* » d'eclairer la conduite de *Foulahoun*, & de m'informer » exactement de ce qu'il y trouveroit de répréhensible. Il etoit » du devoir de *Chun-ché-y* de m'obéir. *Il m'ecrivit de Canton* » que la complaisance de *Foulahoun* pour ses domestiques, » & la confiance qu'il avoit en eux, etoient cause de plusieurs » malversations au dehors, que son insouciance l'empêchoit » d'entrevoir, pour n'avoir pas la peine d'y mettre ordre. Main- » tenant que *les richesses d'un seul de ses domestiques*, ont » mis dans tout son jour la vérité de ce qu'on m'avoit dit sur » son compte, on doit en conclure que si *Foulahoun* a eté » cassé, il a eté lui-même l'artisan de sa propre disgrace. Ce » n'est point en conséquence des réponses que me fit *Chun- » ché-y* lorsque je l'interrogeai sur son compte. Le témoignage » uniforme des trois Grands que je viens de nommer, lesquels, » sans s'être consultés, me dirent que la négligence de *Foula- » houn* à veiller sur ses gens, etoit cause qu'il se commettoit à » Canton bien des malversations auxquelles il ne tâchoit pas » de remédier, me fit ouvrir les yeux sur la conduite de ce » *Tsong-tou.* J'ordonnai qu'on instruisit son affaire; & en atten-

» dant, je nommai *Chun-ché-y* pour faire la fonction de *Tſong-*
» *tou*. *Chun-ché-y* etoit ſi eloigné de vouloir ſupplanter *Foula-*
» *houn*, que j'ai eté contraint d'uſer de toute mon autorité,
» pour l'engager à le ſuppléer, en attendant que j'aie trouvé
» quelqu'un ſur qui je puiſſe compter, pour remplir dignement
» cet emploi. Je lui ai promis qu'auſſi-tôt que *Tetchengue* aura
» rempli l'objet d'une commiſſion importante dont je l'ai
» chargé, je le nommerai Vice-roi de Canton, & j'appellerai
» *Chun-ché-y* auprès de ma perſonne. Je veux qu'on ſache
» que je ne traite pas les affaires à la hâte. Qu'on publie ce
» *Chang-yu* ».

Autre *Chang-yu*, ſur le même ſujet. 18 de la ſixieme Lune (13 Juillet 1786).

« Depuis que je ſuis ſur le trône, je me ſuis fait une loi de
» choiſir moi-même parmi les officiers qui ſont ſous les ban-
» nieres; ceux que je deſtinois à remplir les grands emplois
» dans les différentes Provinces de l'Empire; & mon choix ne
» tomboit que ſur des hommes que je croyois en etat de bien
» gouverner. Tels ont eté *Yn-ki-chan*, *Kao-tſing*, *Sa-tai*, &
» les autres qui ſe ſont diſtingués plus ou moins dans la carriere
» que je leur ai fait parcourir. De tels hommes méritoient ma
» confiance, & je la leur ai donnée.

» Il y a environ dix ans que j'ai employé *Foulahoun*. Je l'ai
» fait paſſer par les emplois les plus honorables, & je l'ai com-
» blé de mille bienfaits. Je le regardois comme un homme qui
» pouvoit être placé au premier ou au ſecond rang parmi les
» *Tſong-tou*. Je lui donnai à gouverner la Province du *Fou-*
» *kien*; & comme je ne reçus aucune plainte ſur ſon compte,
» j'en conclus qu'il gouvernoit bien, & que je ne m'etois pas
» trompé dans le choix que j'avois fait de lui. En conſéquence
» je voulus le placer plus haut. Je le tirai du *Fou-kien* pour le

» faire paſſer à Canton, perſuadé qu'il figureroit avec honneur » dans un poſte expoſé à la vue des Nations etrangeres, & » je rappellai *Chou-tchang* qui y rempliſſoit depuis peu les » fonctions de *Tſong-tou*. Celui-ci ne vint pas juſqu'à Péking. » Il me rencontra ſur la route du *Chan-ſi*, où j'allois alors pour » un ſacrifice que je devois offrir ſur la montagne de *Ou-tay*, » & je l'admis en ma préſence. Je lui fis quelques queſtions » ſur la Province qu'il quittoit, & je lui ordonnai de me dire » tout naturellement ce qu'il penſoit de celui que je lui avois » ſubſtitué.

» Il me répondit qu'il n'avoit pas eu le tems d'obſerver par » lui-même la conduite de *Foulahoun*; mais qu'il jugeoit par » le peu qu'il en avoit vu, qu'il manquoit des qualités les plus » eſſentielles, la capacité & la fermeté, laiſſant à ſes gens » un champ libre pour s'exercer aux rapines *de différens* » genres.

» Ces paroles de *Chou-tchang* ne firent pas alors ſur moi » beaucoup d'impreſſion. Je ſoupçonnai qu'il y avoit peut-être » un peu d'humeur de ſa part, & qu'il etoit fâché d'avoir » quitté ſon poſte pour un autre qui n'etoit pas de ſon goût. » Quelque tems après *Mouktengue* vint à la Cour. Après m'a- » voir expoſé l'etat des affaires pour leſquelles je l'avois appellé, » il ſe tut ſur le reſte. Je me ſouvins alors de tout ce que m'avoit » dit *Chou-tchang*; & il me vint en penſée de demander à cet » Officier, qui venoit tout fraîchement de Canton, comment » s'y conduiſoit le *Tſong-tou*. Sa réponſe fut à-peu-près la » même que celle que j'avois reçue de *Chou-tchang*. Je fis » réflexion que ces deux hommes ne s'etant point vus, depuis » qu'ils avoient quitté Canton, ne pouvoient pas s'être con- » certés pour me faire une même réponſe. J'en conclus que la » conduite de *Foulahoun* n'etoit pas exempte de reproche.

» Pour n'avoir rien moi-même à me reprocher, j'ordonnai
» sécrétement à mes Ministres, d'interroger & de faire inter-
» roger en détail *Mouktengue* sur la maniere dont les affaires
» se traitoient à Canton sous le gouvernement de *Foulahoun.*
» Le précis de ce qu'ils me rapporterent, fut que *Foulahoun*
» ne veilloit pas assez sur ses gens, & que son indolence sur
» ce point important avoit occasionné bien des vexations &
» des rapines qu'il ignoroit, ou dont il faisoit semblant de ne
» pas s'appercevoir. Sur ce rapport, je résolus de punir légé-
» rement *Foulahoun* en le tirant de son poste pour le placer
» dans un autre moins important, en l'exhortant à eviter désor-
» mais avec soin de tomber dans les fautes pour lesquelles je
» le punissois. Cependant, pour être instruit plus en détail de
» toute sa conduite passée, j'ordonnai à *Chun-che-y* de me dire
» *sans détours* tout ce qu'il en savoit. Ne pouvant pas ne pas
» m'obéir, il me fit part de ce qui lui avoit paru répréhensible
» dans la conduite de *Foulahoun*, mais sur-tout de sa complai-
» sance aveugle envers ses gens, à la tête desquels il mettoit
» le nommé *Yn-che-kiun*, comme etant plus coupable que les
» autres. Cet *Yn-che-kiun*, me dit-il, dans une occasion où une
» pauvre femme réclamoit la justice du *Tsong-tou*, a exigé
» d'elle plusieurs pieces d'argent pour obtenir de pouvoir lui
» exposer son grief. Le même *Yn-che-kiun* a forcé ceux qui sont
» à la tête des *Hang* qui ont rapport aux Marchands d'Europe,
» d'acheter du *Gen-cheng*, au prix qu'il y mettoit lui-même,
» & de lui donner en paiement des montres & autres marchan-
» dises etrangeres, qu'il taxoit lui-même au plus bas prix ; ce
» qui faisoit un double gain pour lui, au préjudice des Mar-
» chands, tant Européens que Chinois. Outre cela il avoit fait
» valoir le nom & le crédit de son Maître, pour faire placer
» tous les bas-officiers qu'il s'etoit attachés dans les différens

» paffages de terre & d'eau où il y a des Douanes ou des » Péages ; & il avoit engagé ceux qu'il avoit ainfi placés, à fe » cotifer pour faire au *Tfong-tou* un préfent qui fût digne de » lui. Le préfent fut fait : il etoit de dix-neuf mille fix cens & » quelques taëls. Ce n'eft pas tout : l'année derniere, pour » fubvenir à une partie des befoins de la Province du *Ho-nan*, » j'ordonnai à *Foulahoun*, de prendre dans le dépôt de l'ar- » gent qui me revient de mes droits fur le fel, la fomme de » vingt mille taëls, & de la faire parvenir aux Mandarins de cette » Province affligée, pour être employée, avec ce que je leur » envoyois d'ailleurs, à fecourir le Peuple. *Foulahoun* profita » de cette occafion pour retirer une pareille fomme du *Fou-* » *kien*, où il l'avoit laiffée en dépôt lorfqu'il en fortit pour fe » rendre à Canton, l'envoya à la deftination que je lui avois » affignée, & garda pour lui celle qu'il tira du dépôt de Can- » ton. La précaution qu'il avoit prife de laiffer ainfi en dépôt » une partie de l'argent qu'il avoit amaffé, donne lieu à bien des » réflexions qui ne font rien moins qu'honorables pour lui. Je » m'abftiens de les communiquer, parce qu'il n'eft perfonne » qui ne puiffe les faire de foi-même. J'ai chargé *Akoui* de faire » fur les lieux, des informations exactes fur ce qui le concerne. » Ne trouvât-on rien de plus que ce qu'on fait déjà, il y en a » bien affez pour le rendre indigne d'occuper la haute dignité » dont je l'ai fait defcendre.

» Cependant, loin de reconnoître fes fautes & d'en témoi- » gner du regret, *Foulahoun*, lors de l'intimation qu'on lui fit » de mes ordres, s'exhala en paroles, non moins indécentes » qu'inutiles. Il ofa dire que je m'etois laiffé prévenir par fes » ennemis, il accufa *Chou-tchang*, *Chun-ché-y* & *Mou-kteng-ke*, » de l'avoir defervi auprès de moi : le premier dans l'efpé- » rance de lui être fubftitué, comme il avoit eté fubftitué

» lui-même à *Chou-tchang*; le second, pour se venger de ce » que j'avois cassé un officier qui etoit sa créature, & avec » lequel il etoit fort lié; & le dernier, parce qu'il souffroit avec » peine de lui être subordonné. Tous ces soupçons injurieux » sont sans aucun fondement. *Chou-tchang*, *Chun-ché-y*, & » *Mouktengue* ne m'ont dit de lui que ce qu'en disent d'une » commune voix tous les Mandarins de Canton, grands & » petits, tant de lettres que d'armes : personne en particulier » ne l'a accusé; c'est le Ciel qui a permis que sa conduite me » fût dévoilée, pour qu'il fût enfin puni de ses fautes; & je » manquerois moi-même à mon devoir, si je ne le punissois pas » comme il le mérite. Qu'on avertisse le Peuple de tout cela, » afin qu'il sache que je mets toute mon attention à le bien » gouverner; & que je punis sans distinction ceux qui le vexent, » *ou qui permettent qu'il soit vexé.*

» Je sais qu'il n'est pas rare de voir des domestiques abuser » de la confiance de leurs maîtres, les tromper, & se livrer à » des excès punissables, qu'ils croient devoir être impunis à » l'ombre de leur protection. Les Mandarins mantchoux sont » encore plus sujets à être trompés par leurs gens, que ne le » sont les Mandarins chinois. Il n'y a pas bien long-tems qu'un » des officiers de la suite de *Fouloungan*, fit battre un homme » du Peuple, qui mourut en conséquence de ce mauvais trai- » tement (1). Celui qui avoit causé sa mort, eut l'adresse d'en- » gager un pauvre malheureux à se donner pour seul coupable, » en lui assurant une somme d'argent, qui le feroit vivre à l'aise » le reste de ses jours, & la protection de son Maître, dont le » crédit suffisoit, à ce qu'il croyoit, pour le soustraire au sup- » plice, auquel la loi condamne un meurtrier.

(1) Ce fait est rapporté plus au long dans une Lettre de M. Amiot, imprimée dans le tome XI de ce Recueil, pag. 553 & suiv.

» La trame etoit si bien ourdie, que les Juges eux-mêmes » s'y tromperent : mais le Ciel ne permit pas que le véritable » auteur du crime echappât à la vengeance des loix. Le » malheureux qui s'etoit déclaré coupable, dans l'espérance » d'echapper à la punition, se voyant conduire au supplice, » fit sa déclaration publique de tout ce qui s'etoit passé entre » lui & le Mandarin au service de mon gendre, à l'occasion » du meurtre de l'ouvrier. Mon gendre eut recours à moi pour » obtenir la grace de son officier. Je la lui refusai, & j'or- » donnai que justice se fît : je le tançai même de ce qu'il osoit » s'intéresser pour un misérable qui méritoit de perdre la vie » pour avoir fait battre un homme du Peuple, qui etoit mort sous » les coups. Je le réprimandai, même assez vivement, de ce qu'il » ne veilloit pas assez sur ses gens, quoique je susse très-bien » qu'il ne lui etoit guere possible de s'informer de leur conduite » dans un certain détail, etant sans cesse auprès de moi pour » vaquer aux affaires générales de l'Empire. Si j'ai usé de » rigueur envers mon propre gendre, dont la faute ne pouvoit » être qu'au préjudice de quelques personnes, me seroit-il » permis de mollir envers un *Tsong-tou*, dont la négligence est » toujours au détriment de tout un Peuple ? Si je ne le punissois » pas, le Ciel se chargeroit lui-même de son châtiment. Qu'on » ne s'y trompe pas : tôt au tard les méchans sont punis, » comme les bons sont récompensés. Le Ciel le veut ainsi pour » nous rendre attentifs sur nous-mêmes dans tout ce que nous » faisons. Qu'on fasse part de ce *Chang-yu*, à tous les Manda- » rins : puissent-ils en retirer le précieux avantage de contenir » dans les bornes du devoir tous ceux dont ils sont obligés de » se servir, en eclairant de près leur conduite ».

En attendant le résultat des informations que fait *Akoui* sur la conduite de *Foulahoun*, & du jugement qu'il en porte, je vais

je vais vous faire part d'un autre *Chang-yu* que l'Empereur a fait publier à l'occasion d'une requête qui lui fut présentée par le Tribunal qui a l'inspection générale sur toute la police de l'Empire, & qu'on nomme ici le *Tou-tcha-yuen*.

« *Kien-long*, cinquante-unieme année, sixieme Lune le pre-
» mier. *Chang-yu*.

» Le *Tou-tcha-yuen* vient de m'informer qu'un nommé
» *Kiang-lou-yu*, & quelques autres, tous de la classe du bas
» Peuple de la ville de *Ouang-ning-hien*, dans la Province de
» *Hou-pê*, s'etoient présentés pour accuser, au nom du bas
» Peuple de leur ville, tous les subalternes du Tribunal du
» Gouverneur, lesquels, suivant leur rapport, ont prévariqué
» dans la distribution de l'argent & du riz que j'avois assignés
» pour le soulagement du Peuple; ajoutant que cet argent &
» ce riz etoient restés entre les mains des bas Officiers des
» Tribunaux, qui en ont fait le partage entre eux comme d'un
» bien qui leur appartenoit en propre.

» Voilà certainement un de ces faits qui paroîtroient passer
» les bornes de la vraisemblance, si les circonstances ne leur
» donnoient quelques degrés de probabilité. Des hommes du
» plus bas etage, sans appui quelconque, viennent du fond
» d'une Province eloignée (au risque de leur vie, si leur
» déclaration n'est pas conforme à l'exacte vérité), déclarer
» ici que ni eux ni leurs semblables n'ont eu aucune part aux
» bienfaits que je leur destinois, par la raison que les Officiers
» subalternes de leurs Mandarins se les sont appropriés, comme
» s'ils n'eussent eté que pour eux, exclusivement à tous autres.
» Il ne peut y avoir qu'une persuasion intime de la vérité, qui
» les ait engagés à une démarche qui les expose à mourir
» dans les supplices auxquels la loi condamne les calom-
» niateurs.

» L'année derniere les Mandarins du *Hou-pé* m'ayant in-
» formé que la sécheresse etoit extrême dans leurs Districts res-
» pectifs, j'en conclus que le Peuple manqueroit bientôt du né-
» cessaire, si je ne me hâtois de le secourir. J'ordonnai qu'on fît
» passer incessamment dans cette Province affligée, des grains
» & de l'argent; & j'exhortai le *Tsong-tou* & les autres grands
» Officiers, à ne considérer que les besoins plus ou moins grands
» dans la distribution qu'ils en feroient; leur ajoutant que mon
» intention etoit que personne ne fût oublié, & que mes bien-
» faits s'etendissent sans distinction sur tous ceux qui seroient
» dans le besoin. J'apprends aujourd'hui que les subalternes des
» Tribunaux, & les gens qui sont de service auprès des Man-
» darins, ont seuls profité des dons que je faisois au Peuple:
» eh! de quoi s'occupent donc les Mandarins, s'ils ignorent
» une conduite si odieuse de la part de leurs inférieurs? Quoi!
» quelques centaines de *ouan*, tant en argent qu'en grains,
» que j'ai donnés pour le soulagement de mon pauvre Peuple,
» auront eté la proie de ceux qui n'en devoient être que les distri-
» buteurs equitables? Je dois toute mon attention à l'eclairciss-
» sement de cette affaire. Que *Ly-che-yao* & *Lé-yao* se rendent
» en poste sur les lieux; qu'ils soient accompagnés de quelques
» Mandarins du Tribunal des crimes, qui les aideront à faire
» des informations exactes, & que les accusateurs soient
» conduits à leur suite, pour être confrontés à ceux qu'ils accu-
» sent, &c.

» J'ordonne qu'aussi-tôt que ces Commissaires seront arrivés,
» on donne à *Ly-che-yao* les sceaux du *Tsong-tou* de la Pro-
» vince, pour qu'après l'affaire terminée, il fasse les fonctions
» de *Tsong-tou* jusqu'à nouvel ordre. En attendant, je retiens à
» la Cour *Tetchengue* qui etoit décoré de cette dignité. Qu'on
» m'instruise exactement de tout ».

Si le fait eſt vrai, comme il y a grande apparence, voilà encore bien des eponges qui vont être exprimées dans le réſervoir commun, pour y remplacer ce que la libéralité du Prince en avoit fait ſortir par différens canaux, & qu'il eſt ſur le point d'en faire ſortir par un canal qui s'eſt tout récemment ouvert, lorſqu'on s'y attendoit le moins. A la ſuite d'une ſéchereſſe de trois années, ſont venues des inondations qui ont englouti tout ce qu'on avoit confié à la terre dans les Provinces du *Hou-pé* & du *Hou-nan*, aux environs du fleuve & du lac.

« *Yukingao*, dit l'Empereur dans un *Chang-yu* du 7 de la » ſixieme Lune (31 Juillet 1786), m'avertit en ces termes du » déſaſtre arrivé dans les deux Provinces dont il eſt Gouver- » neur général.

» *Cette année, nous avons* eu d'abord les plus belles eſpé- » rances ; tout ſembloit concourir à nous dédommager des » pertes paſſées, par d'abondantes récoltes. Dans le *Hou-nan* » & le *Hou-pé*, les pluies du printems ont eté à ſouhait, & la » moiſſon de bled a eté des plus riches; mais après cette moiſſon, » la ſéchereſſe eſt revenue, & dans tout le courant de la qua- » trieme & d'une partie de la cinquieme Lune, il n'y a pas eu » une goutte de pluie. Le Peuple la deſiroit, pour pouvoir donner » à la terre les différens travaux néceſſaires aux productions » qu'il devoit lui confier. Le 12 de la cinquieme Lune, cette » pluie tant deſirée vint enfin. Elle dura juſqu'au 23, & la terre » fut entiérement abreuvée. Le Peuple ſe répandit en actions » de graces envers Votre Majeſté, à laquelle il attribuoit cette » faveur du Ciel, & la joie fut univerſelle. Mais, hélas! que » cette joie fut de courte durée! Quoique la pluie eût ceſſé » dès le 23, le Ciel ne ſe découvroit pas encore, & laiſſoit » tomber une eſpece de bruine qui donnoit lieu de croire

» qu'il alloit bientôt devenir ferein. Il fut conftamment dans
» cet etat jufqu'au 26.

» Le 26 la pluie recommença, mais avec une force & une
» abondance telles que de mémoire d'homme on n'avoit rien
» vu de pareil. Elle dura avec la même force & la même abon-
» dance, jufqu'au troifieme de la fixieme Lune; & cela fans
» difcontinuer un feul moment. Le fleuve s'eft elevé de deux
» *tchang* (de vingt pieds) au-deffus de fon niveau ordinaire;
» fes eaux fe font réunies à celles du lac, & tout le plat-pays a
» eté inondé. Le Peuple accouroit à la ville (à *Tchang te-fou*)
» pour y trouver un abri. J'ai reçu à bras ouverts tous ceux qui
» ont pu s'y rendre, je les ai raffemblés dans les emplacemens
» des *Miao*, & j'ai ordonné au *Tche fou* (au Gouverneur de
» la ville pour le Peuple) de donner tous fes foins à ce qu'ils ne
» manquaffent de rien. Je ne faurois dire encore à Votre Majefté
» à quoi peut fe monter à-peu-près la perte générale qu'a occa-
» fionnée cette terrible inondation. Tout le terrein qui eft entre
» le fleuve & le lac, les bords de l'un & de l'autre, tant au
» nord qu'au midi, jufqu'à une très-grande diftance, ne font
» enfemble qu'une même maffe d'eau. Combien de maifons
» abattues, de villages renverfés, & d'hommes fubmergés
» dans cette terrible cataftrophe! je me tranfporte de tems
» en tems dans les lieux où j'ai raffemblé ceux qui fe font
» refugiés ici, pour leur dire quelques paroles de confolation,
» & les exhorter à la patience. Je leur ai promis d'inftruire
» Votre Majefté de leur malheur, & de lui dire qu'ils avoient
» tout perdu.

» Je réponds à *Yukingao*, en le louant de fa conduite; &
» je lui ordonne de redoubler fes foins en faveur de ces pau-
» vres infortunés, en l'autorifant à faire, à mes frais &
» dépens, tout ce qu'il croira néceffaire pour leur foulagement

» présent & à venir. Je lui enjoins de les consoler de ma part, » & de les exhorter à s'abstenir de tout murmure, mais à se » résigner entiérement à la suprême volonté du *Tien* ».

Avant l'epoque de cette inondation, un fléau d'un autre genre s'etoit fait sentir dans la Province du *Sée-tchouen. Pao-ning*, qui est *Tsong-tou* de cette Province, l'annonce à l'Empereur en ces termes.

« *Pao-ning* fait savoir à Votre Majesté, que le 6 & le 7 de la » cinquieme Lune (c'est-à-dire le premier & le second de Juin » 1786), on a ressenti à *Tcheng-tou-fou*, quelques secousses de » tremblement de terre. Ces secousses ont eté assez foibles, » parce que c'etoit là où il finissoit. Mais à *Tsing-hi-hien*, à » *Tchou-tcha*, à *Hoa-ling-ping*, à *Tay-ning-yng*, à *Lou-ting-* » *kiao*, à *Hiun-tsien*, à *Ouen-lou-koan*, & sur-tout à *Ta-tsien-* » *lou*, *il a* eté des plus funestes, parce qu'il a eté des plus » violens. J'etois alors en chemin pour la visite des villes & » villages de la Province qui sont au midi de *Tcheng-tou-fou*. A » chaque pas je rencontrois quelques couriers courant en poste » après moi pour m'annoncer cette fâcheuse nouvelle, & me » faire part des désastres arrivés dans les lieux d'où ils etoient » partis. A les entendre, les *Miao*, les Tribunaux, les Edifices » publics, les Maisons des particuliers, avoient presque tous » eté renversés, & avoient ecrasé de leur chûte une quantité » prodigieuse, tant hommes que femmes & enfans. Je regar- » dois ce récit comme exagéré; mais le principal Mandarin » de *Kien-tchang-fou*, qui s'est transporté lui-même sur les » lieux, m'a assuré que tout ce qu'on m'avoit dit, n'etoit » malheureusement que trop vrai. Mon devoir est d'en infor- » mer Votre Majesté, en attendant que j'aie tout vu par moi- » même. J'irai d'abord à *Ta-tsien-lou* pour ordonner les répa- » rations nécessaires. Cet endroit est des plus importans; il

» communique avec les *Miao-tſée*, & avec toutes les hordes
» du *Si-tſang*. On ne ſauroit être trop attentif à ce qu'il ſoit
» toujours en bon et t. En partant, je remettrai les ſceaux de
» *Tſong-tou* au Tréſorier général de la Province, pour terminer
» les affaires pendant mon abſence ».

L'Empereur le loue de ſon attention, & lui ordonne de faire travailler inceſſamment aux réparations de tous les Edifices publics qui ont ſouffert du dommage, de ſecourir aux dépens de ſon tréſor, tous ceux qui en auront beſoin, ſoit pour relever leurs maiſons abattues par le tremblement de terre, ſoit pour procurer la ſubſiſtance, &c.

Je comptois terminer ici ma lettre ; mais en parcourant les *Chang-yu* du mois dernier, je viens d'en rencontrer un qui mérite d'avoir ſa place à la ſuite de ceux qui ont contribué à vous donner une idée du gouvernement *paternel de Sa Majeſté* Tartaro-chinoiſe.

« *Chang-yu* du ſecond de la ſeptieme Lune (du 26 Juillet
» 1786).

» *Pi-yuen*, Vice-roi du *Ho-nan*, me fait ſavoir que dans
» le courant de ces dernieres années, il s'eſt gliſſé dans les
» lieux que j'ai confiés à ſes ſoins, une eſpèce de monopole
» au préjudice du Peuple qu'il gouverne, qu'il eſt de ma juſtice
» de réprimer.

» Durant le cours des trois dernieres années, la ſéchereſſe
» a eté extrême dans la Province du *Ho-nan*. Les propriétaires
» des terres, forcés de les laiſſer incultes, les avoient comme
» abandonnées, & n'ont vécu pendant tout ce tems qu'au
» moyen des ſecours que je leur ai procurés. Je ſuis le pere de
» tous mes ſujets. Quand parmi eux il s'en trouve qui ſont dans
» le beſoin, & hors d'etat de ſe procurer par leur induſtrie
ou par leur travail, de quoi ſubſiſter, je regarde comme

» un de mes premiers devoirs, de les secourir. Depuis environ » dix ans, il ne s'est pas trouvé une seule année où quelques » Provinces n'aient souffert par les fléaux de la sécheresse ou » des inondations : mes trésors & mes greniers ont eté ouverts » en leur faveur, en proportion de leurs besoins.

» L'année derniere, la sécheresse fut extrême dans les Dis» tricts de *Fen-tcheou*, de *Kiang-tcheou* & autres de la Pro» vince du *Chan-si*. Je députai *Leang-tun-chou* pour s'informer » des nécessités de mon Peuple de ces différens lieux, avec » ordre de lui procurer à mes frais tous les soulagemens néces» saires. Les habitans de cette Province ne peuvent pas ignorer » les preuves d'affection & de tendresse que je leur ai données » en particulier dans cette occasion. Mais ils doivent savoir aussi » que, si je me suis montré en pere tendre envers eux, je dois » *les mêmes* marques de tendresse à ceux des autres Provinces, » parce que les uns & *les autres sont egalement* mes enfans. » La justice n'admet aucune prédilection. La même justice » exige de ceux du *Chan-si*, de ne pas trouver mauvais que » je les fasse rentrer dans le devoir lorsqu'ils s'en ecartent.

» Le Vice-roi du *Ho-nan* m'avertit qu'un grand nombre » d'entre eux, se croyant plus riches que la plupart de ceux de la » Province qu'il gouverne, avoient profité de l'etat de misere » où ces derniers se trouvoient réduits par défaut de récoltes, » pour acheter d'eux & à vil prix, les terres dont ils etoient » possesseurs ; de sorte que la majeure partie des terriens d'une » partie de la Province du *Ho-nan*, sont des hommes de la » Province du *Chan-si*. Maintenant que les saisons ont repris » leur cours ordinaire, & que le Ciel, devenu plus favorable, » a accordé à la Province du *Ho-nan*, les pluies qu'il lui » avoit refusées pendant trois années consécutives, les anciens » propriétaires voudroient bien rentrer dans leurs droits, en

» revenant ſur des ventes qu'une extrême néceſſité les av
» obligés de faire.

» Je ſais que ceux du *Chan-ſi* ſont induſtrieux, laborieux & » economes; & que c'eſt par ces qualités, dont on leur fait » honneur dans tout l'Empire, qu'ils trouvent le moyen de s'en» richir: juſques-là ils ne méritent de ma part que des eloges; » mais quand ils feront ſervir leurs richeſſes au préjudice de » mes autres ſujets; mais quand par un monopole odieux, ils » acquerront peu-à-peu, & à vil prix, des terres dont un » grand nombre de mes autres ſujets tiroient leur ſubſiſtance » & celle de leurs familles, en les cultivant & les faiſant va» loir: alors je les tancerai, je ſévirai contre eux, & je les » punirai ſuivant la nature de leurs délits.

» Ce ſeroit ici le cas d'ordonner des recherches rigoureuſes » ſur les moyens employés par eux pour *l'acquiſition des mai*» *ſons* & *des terres qu'ils poſſedent* dans le *Ho-nan* & ailleurs; » mais j'aime mieux les exhorter en pere tendre, à rentrer en » eux-mêmes, & à faire de leur plein gré, ce que la juſtice » & l'honneur exigent de concert dans la poſition où ils ſe » trouvent. C'eſt pourquoi j'ordonne au Vice-roi de ſe con» tenter pour le préſent de leur intimer mes intentions, & de » les engager par les voies de douceur, à rendre aux anciens » propriétaires, les terres & les maiſons qu'ils avoient aliénées » dans le tems où, preſſés par le beſoin, ils n'avoient pas » d'autre moyen pour ſe procurer de quoi vivre. Si les injuſtes » acquéreurs ſe refuſent à des accommodemens honnêtes; ſi » comme des enfans mal nés, ils n'ont pas les ſentimens qu'inſ» pire la piété filiale envers leur pere commun, qu'ils ſachent » que je les traiterai comme ils le méritent. Uſant alors » de toute mon autorité, je me conduirai à leur egard autant » en juge ſévere, qu'en Souverain equitable.

» Qu'on

» Qu'on envoie ces paroles à *Isanga*, avec ordre de ma » part de les faire afficher dans tous les carrefours de Péking, » pour l'instruction du Public. En voulant qu'on les affiche à » Péking; j'ai en vue d'engager tous les Mandarins, grands & » petits, Marchands, Ouvriers, & autres de la Province du » *Chan-si* qui se trouvent en grand nombre dans cette Capitale, » d'ecrire, ou faire savoir par quelque autre voie, à leurs parens, » alliés & amis qui peuvent se trouver dans le cas d'avoir » acheté les maisons & les terres de ceux du *Ho-nan*, que » c'est véritablement mon intention qu'ils les restituent aux » anciens propriétaires; que ce n'est pas pour les dépouiller, » ni pour leur porter le moindre préjudice que j'en agis ainsi, » mais uniquement pour satisfaire à un devoir de justice. Je » suis le pere de ceux du *Chan-si*, comme de ceux du *Ho-nan*; » je les aime les uns & les autres d'une tendresse egale; & » pour leur en donner une preuve certaine, j'ordonne à *Pi-* » *yuen* de faire ensorte que ceux de la Province qu'il gou- » verne, ne se prévalent pas de mes ordres pour exiger des » acquéreurs de leurs maisons & de leurs terres, qu'ils les leur » restituent, sans faire entrer en ligne de compte, ce qu'ils ont » dépensé pour les améliorer. J'ose me flatter que les uns & » les autres, en fils obéissans & respectueux, se conduiront » suivant les intentions de leur pere commun ».

Sa Majesté ne s'est point flattée en vain. Cette affaire s'est terminée à son gré, sans discussion ultérieure, sans procès & sans mécontentement d'aucune des deux parts. Du moins c'est ainsi que le lui a annoncé le Vice-roi *Pi-yuen*, en lui faisant envisager cette réussite comme l'effet du respect & de l'amour que tous ses sujets avoient pour elle. L'Empereur de son côté, satisfait de la conduite du Vice-roi dans cette occasion, vient de le récompenser, en l'elevant à la dignité de *Tsong-tou*.

Akoui n'a point encore porté de jugement définitif sur la conduite de *Foulahoun ;* il continue ses informations à petit bruit, & fait part à son maître de tout ce qu'il apprend. Il y aura bien des Mandarins impliqués dans l'affaire de ce *Tsong-tou.* Déjà le Vice-roi du *Tché-kiang* est cassé, & livré à *Akoui* pour être examiné & jugé. Le sujet de sa disgrace est d'avoir eté d'accord avec *Foulahoun*, & d'avoir fait son eloge lorsqu'il fut chargé par Sa Majesté de lui rendre compte de la maniere dont il gouvernoit quand il etoit à la tête de la Province du *Tché-kiang.* « Si les grands Mandarins s'entendent pour me » tromper, dit l'Empereur à cette occasion, comment pour- » rai-je faire rentrer dans la bonne voie ceux d'entre eux qui » s'en ecartent, corriger les abus, & gouverner l'Empire à » l'avantage commun de tous mes sujets ? Je ne puis pas tout » voir par moi-même : si ceux qui sont chargés de m'eclairer » ne me donnent que de fausses lumieres, comment pourrai-je » me conduire sûrement ? &c. *Ya-té* (c'est le nom du Vice- » roi du *Tché-kiang*) m'en a imposé sur le compte de *Fou-* » *lahoun.* Il m'en a fait les plus brillans eloges, tandis qu'il ne » pouvoit pas ignorer que sa conduite etoit très-répréhen- » sible. Il n'est guere possible que ces deux hommes ne soient » complices des mêmes fautes. Je casse *Ya-té*, & j'ordonne » qu'il soit conduit à *Akoui*, qui l'examinera & le jugera, &c. »

La réputation du grand Général est, à tous egards, si bien etablie ici, que depuis l'Empereur jusqu'au moindre de ses sujets, tant Mantchoux que Chinois, personne n'est tenté de le désapprouver dans quoi que ce puisse être.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT, MISSIONNAIRE;

Ecrite de Peking, le 14 Septembre 1786.

DANS ma Lettre du 20 Mai (1), je vous ai fait part du triste etat où l'intempérie des saisons avoit réduit le Peuple chinois de quelques-unes des Provinces de ce vaste Empire. L'etendue de cet Empire, toute vaste qu'elle est, n'est déjà plus en proportion avec le nombre de ceux qui l'habitent. Ce nombre augmente au moins de deux cinquiemes, de génération en génération, & les générations se succedent rapidement; mais l'etendue reste toujours la même: car je ne compte point les *déserts de la Tartarie*, où la politique actuelle des Mantchoux ne permet pas aux *Chinois d'aller s'etablir*. Un concours de causes physiques, morales & civiles contribue à la propagation de l'espece dans ces climats; & rien ou presque rien ne s'oppose à elle. Point de guerre au-dehors pour les Chinois: quand il y en a quelqu'une, ce sont les Mantchoux qui la font; point de peste au dedans; point, ou presque point de ces maladies epidémiques, qui, dans notre Europe, enlevent quelquefois, dans une seule saison, plus d'individus qu'il n'en naît dans l'espace de plusieurs années. Otez la petite-vérole, qui moissonne ici en même raison à-peu-près que dans notre Europe, il n'y a guere que la famine qui puisse elaguer le superflu de la race humaine, & encore ce fléau n'est jamais général. Il ne s'etend pour l'ordinaire que dans deux ou trois Provinces. Le plus grand ravage qu'il ait fait de mémoire d'homme, est celui dont je vous ai entretenu.

(1) Imprimée ci-devant page 417.

Pour adoucir en quelque sorte ce qu'un pareil tableau pouvoit présenter d'affligeant, j'ai tâché de l'enchâsser dans un cadre qui pût fixer sur lui l'attention, & le rendre même intéressant. S'il est triste de voir des hommes dans les souffrances, & parmi les horreurs de la mort, il est consolant d'apprendre en même tems qu'il y a d'autres hommes qui travaillent de toute l'etendue de leurs forces, pour leur procurer du soulagement. C'est en particulier ce qu'a fait l'Empereur dans le courant de cette année. Il s'est montré généreux & compatissant, avec tout l'avantage du rang qu'il occupe; & n'eût-il donné dans tout le cours de son long regne que cette seule preuve de sa bienfaisance, on seroit suffisamment autorisé à joindre à l'auguste nom de *fils du Ciel*, dont l'usage l'honore, le glorieux titre de *Pere du peuple*, que lui ont acquis ses nombreux bienfaits. Je vous ai déjà détaillé une partie de ce qu'il a fait en faveur de ceux de ses sujets qui etoient dans le besoin, en leur distribuant les grains de ses greniers & l'argent de ses propres trésors pour les mettre en etat de pouvoir s'en procurer d'ailleurs.

Ces secours ne sont pas les seuls qu'il leur ait donnés : il a mis en œuvre tout ce qu'une politique bienfaisante a pu lui suggérer pour leur en procurer d'accessoires, en les occupant de travaux utiles qui tendoient à la même fin. Ce sont ces travaux que je me propose de vous exposer. Le détail dans lequel je vais entrer, vous présentera tout simplement la maniere dont on s'y prend ici, pour tirer parti d'une populace immense qui n'a de ressource pour vivre que celle du travail de ses mains.

Aux premieres nouvelles qui viennent à l'Empereur de la continuité de la sécheresse dans les Provinces, en particulier de *Kiang-nan*, *Ho-nan* & *Chan-tong*, Sa Majesté ordonna à

ses Mandarins d'occuper tous les hommes sans aveu, qu'une disette des choses nécessaires à la vie pouvoit porter à des extrémités fâcheuses, contraires à la tranquillité publique; & d'imaginer pour cela quelques entreprises dont l'exécution, en exigeant un grand nombre de travailleurs, seroit en même tems d'une utilité réelle à l'Etat: sur cet ordre, le Tribunal qui a inspection sur les ouvrages publics, & qu'on nomme ici *Koung-pou*, lui présenta l'ecrit suivant en forme de supplique.

« Nous avons fait des recherches sur l'etat actuel du canal » entre les huit ecluses; & nous avons trouvé que depuis l'ecluse » de *Tchang-keou*, jusqu'à celle de *Han-tchoang* dans le *Chan-* » *tong*, le fond est d'un gros sable & de petits cailloux, dont » une boue epaisse forme un tout d'une consistance solide; » que depuis l'ecluse de *Han-tchoang*, jusqu'à celle de *Hoang-* » *lin*, le fond est de petits cailloux sans boue, mais au-dessous » de ces *petits cailloux, est une espece de tuf d'une assez* » grande dureté, lequel, à ce qu'on prétend, etoit l'ancien » lit d'une petite riviere. Il nous paroît à propos, & même » nécessaire, de creuser cet endroit du canal, jusqu'à la pro- » fondeur de cinq pieds au-dessous de celle qu'il a déjà: ce » qui demande un grand travail & beaucoup de monde. Les » circonstances semblent favoriser en tout point l'exécution » de cette entreprise.

» Ci-devant, les Mandarins de la Province de *Chan-tong*, » en informant Votre Majesté de l'etat du canal entre les huit » ecluses, lui avoient dit, qu'après avoir examiné par eux- » mêmes, & s'être informés auprès de gens experts de tout » ce qui concernoit ce canal, dans les différens lieux de leurs » districts, ils s'etoient convaincus de la nécessité d'y faire des » réparations, & d'en faire enlever cette quantité prodigieuse » de sable, de petits cailloux, & autres débris des montagnes

» voisines qui y avoient eté entraînés par les grandes pluies
» de chaque année, & en avoient exhaussé le fond.

» Votre Majesté appointa leur requête, & les réparations
» eurent lieu ; mais il y a de cela bien du tems. Depuis
» les pluies ont charrié, comme à l'ordinaire ; & les répara-
» tions n'ont eté faites que superficiellement. On s'est con-
» tenté de nettoyer chaque année le fond du canal jusqu'à la
» profondeur d'environ un pied, & quelquefois même de deux
» ou trois pouces seulement. Aujourd'hui, les anciens dépôts
» de sable & de cailloux, mêlés avec l'argile, ont beaucoup
» exhaussé ce fond, qui est devenu d'une dureté approchant de
» celle de la pierre. Nous pensons qu'une réparation entiere
» & solidement faite est devenue d'une *nécessité absolue* ; &
» que c'est par elle qu'il faut commencer. On doit creuser le
» fond ou lit actuel, jusqu'à la profondeur de *cinq pieds.*

» Pour ce qui est de *cette partie qui est à Ta-fou-keou*, la
» difficulté ne sera pas si grande, parce que les eaux de la
» montagne n'y entraînent que du sable & un peu de terre.
» Après les pluies l'eau s'écoule peu-à-peu, & emmene avec
» elle une partie de cette terre. Ce *qui en reste n'est* pas suffi-
» sant pour lier le sable, & lui donner de la consistance.
» L'hiver dernier on commença à y travailler. Le salaire des
» ouvriers est le même que celui de ceux qui travaillent à
» l'entretien du *Cha-kiang*, c'est-à-dire, qu'il en coûte deux
» mille onces d'argent pour creuser l'espace de dix pieds quarrés
» pour chaque, à un pied de profondeur. Les comptes, tant
» anciens que nouveaux, sont tous d'accord sur ce point. Nous
» nous en sommes assurés par nous-mêmes, & nous croyons
» que c'est à quoi on peut s'en tenir, pour cet endroit seule-
» lement, à cause de la facilité du travail.

» Il n'en doit pas être ainsi pour les lieux d'un travail plus

» *pénible* ou plus long. En compulſant nos regiſtres, nous » avons trouvé qu'en l'année quarante-ſeptieme de *Kien-long* » (en 1782) lorſqu'on nettoya le lit de la petite riviere *Yn-kia-* » *ho*, on paya les ouvriers ſur le pied de ceux qui travaillent » au *Cha-kiang*. La partie du canal priſe dans cette petite » riviere, eſt au niveau de huit ecluſes. Elle a douze mille » quatre cens *tchang* de longueur (le *tchang* eſt la meſure de » dix pieds) dans l'eſpace de dix lunaiſons: on creuſa ſeulement » ſept mille deux cens quarante-cinq *tchang*, dont il n'y eut » que cinq cens quatre-vingt onze *tchang* qui furent payés » comme on paie les travaux ordinaires qui ſe font ſous les » eaux.

» Les circonſtances préſentes demandent une augmenta- » tion, tant dans ce qui concerne les travaux que dans le » ſalaire des travailleurs. Nous attendons avec reſpect les » ordres de *Votre Majeſté* ».

L'Empereur leur répondit en leur ordonnant de ſe conſulter avec les Mandarins du lieu, & de faire, de concert avec eux, tout ce qu'ils croiroient pour le mieux & au plus grand avantage du Peuple, eu egard aux circonſtances.

Quelques jours après le Vice-roi du *Ho-nan* ecrivit à Sa Majeſté pour lui propoſer l'entrepriſe d'un ouvrage public qui devoit procurer à la Province qu'il gouverne, un grand avantage préſent & à venir. Les lettres de ce Vice-roi vous mettront au fait de la nature de l'entrepriſe, des dépenſes nécéſſaires pour la mettre en exécution, & de l'objet qu'on a en vue en l'exécutant.

« Dans le diſtrict de *Kai-fong-fou*, il y a une riviere à » laquelle il ne manque qu'un peu plus de profondeur pour être » navigable en tout tems, puiſqu'elle l'eſt pour l'ordinaire dans » le tems de la crue des eaux. Maintenant que le Peuple de ces

» quartiers eſt dans une extrême miſere, & que l'*aridité*
» abſolue dont y. eſt la terre ne lui permet aucun genre de
» culture, j'ai projetté de fournir à ce pauvre Peuple de quoi
» pouvoir ſubſiſter du travail de ſes mains, en l'occupant à
» creuſer à cette riviére un lit tel qu'il le faut, pour que les
» bateaux de tranſport puiſſent y faire route en toute sûreté.
» J'en ai délibéré avec les autres Mandarins du lieu, & nous
» en avons conclu tout d'une voix, que ce projet etant très-con-
» forme aux intentions de Votre Majeſté, nous n'avions rien
» de mieux à faire que d'en venir *promptement* à l'exécution,
» ſauf à l'interrompre au premier ordre que nous en recevrons.
» En attendant nous envoyons la carte de cette riviere, ſes
» dimenſions en longueur, largeur & profondeur, avec un
» à-peu-près des dépenſes qu'il faudra faire pour la mettre
» en etat.

» Cette riviere porte le nom de *Kou-lou*, elle a ſa ſource
» dans la montagne de *Ta-tcheou-chan* près de *Joung-yang*,
» & ſort de cette montagne, avec les eaux qui *forment enſuite*
» la riviere de *King-ſo*. Ce n'eſt qu'une ſeule & même riviere
» juſqu'à *Tcheng-tcheou*. Là elle ſe partage en deux branches
» dont l'une eſt appellée *Ly-ho* & l'autre *Kou-lou*; l'une &
» l'autre ont leur cours du nord-oueſt au ſud-eſt; *Ly-ho* coule
» un peu plus vers le ſud, & s'eſt maintenue juſqu'à préſent
» dans ſon etat de riviere, quoique engorgée de tems en tems
» par les ſables qu'y entraînent les pluies. *Il s'agit de la nettoyer,*
» *& de creuſer un lit au* Kou-lou, *dans l'endroit même où ſont les*
» *traces de l'ancien.*

» Nous avons publié notre projet par une affiche, dans
» laquelle nous invitions tous ceux qui n'avoient pas de quoi
» vivre & qui etoient en etat de travailler, à ſe rendre ſur les
» lieux, ſous la promeſſe de leur fournir tous les inſtrumens
» néceſſaires

» nécessaires au travail, de les habiller, de les loger, de les » nourrir, & de leur donner en sus de l'argent pour sustenter » leurs familles dans les lieux propres de leur séjour ordinaire.

» Peu de jours après cette publication, nous eûmes à nos » ordres plus de dix mille hommes prêts à les exécuter. Nous » les occupâmes d'abord à construire des baraques avec des » nattes, pour les mettre à couvert, & leur servir de loge- » mens; à voiturer des vivres pour leur nourriture; & à tout » disposer pour commencer l'ouvrage. Nous avons nommé » des Mandarins pour maintenir l'ordre parmi eux. Nous » n'attendons, pour leur faire mettre la main à l'œuvre, que les » derniers ordres de Votre Majesté ». L'Empereur répondit à cette lettre, par ces mots écrits de son propre pinceau. *Vous entrez parfaitement dans mes vues; j'approuve tout ce que vous avez fait, & je m'en rapporte à vous pour ce qui reste à faire. Je suis persuadé qu'il résultera un double avantage de l'exécution de votre projet; l'avantage de tout le Peuple de ces cantons, & celui du commerce en général.*

En conséquence de cette approbation, le Vice-roi suivit son plan, & en envoya à l'Empereur un exposé un peu plus détaillé que celui qu'il lui avoit envoyé d'abord. En voici le précis.

« Depuis *Tcheng-tcheou*, où les eaux se partagent en deux » branches, & où commence la riviere dite *King-so*, ou sim- » plement *King-choui*, jusqu'au pont *Tchang-hou-kiao* du » bourg *Tchoung-mou-hien* d'un côté; & depuis l'extrémité » du district du bourg *Hiang-fou-hien* jusqu'au bourg *Fou-* » *keou-hien*, l'espace en longueur est de trois *ouan*, neuf mille » quatre cens quatre-vingt-six *tchang* (1); la largeur est de

(1) Un *ouan* est l'expression Chinoise du nombre de dix mille; & un *tchang* est la mesure de dix pieds. Ainsi l'espace en longueur qu'on désigne ici, exprimée à notre maniere, est de 394,860 pieds.

» quatre *tchang* (quarante pieds) ; il suffira de donner à l'an» cien lit, deux pieds de plus en profondeur. Tout compte fait, » je crois que la dépense n'ira guere au-delà de vingt mille » quatre cens trente-six onces d'argent. De l'autre côté, depuis » le même pont de *Tchoung-mou-hien* jusqu'à *Ly-ou-tchoang* » & *Hiang-hou-hien*, le lit de la riviere se trouve presque » entiérement comblé par les dépôts que le *Hoang-ho* y laissa » dans son débordement de la vingt-sixieme année de *Kien-* » *long* (en 1761) : il faudra le creuser de nouveau. L'espace » à creuser est de seize mille cent trente *tchang* en longueur » (c'est-à-dire, de cent soixante-un mille trois cens pieds) de » dix *tchang* (cent pieds), d'un bord à l'autre, en diminuant » insensiblement cette largeur jusques vers le fond, qui ne sera » que de quatre *tchang* (quarante pieds), & d'un *tchang* » (dix pieds) en profondeur. J'ai supputé ce qu'il en pourra » coûter pour cet article, & *j'ai trouvé* que je pourrai m'en » tirer moyennant la somme de quatre-vingt-onze mille quatre » cens cinquante-sept onces d'argent. Mais ce n'est pas tout : il » faut, après avoir creusé, faire battre le fond & les côtés, pour » consolider l'ouvrage, & empêcher que la terre ne s'eboule : » il faudra, suivant mon calcul, dépenser encore la somme de » vingt-quatre mille quatre cens onces d'argent ; ce qui revien» dra, pour le total de la dépense, à cent trente-six mille trois » cens quatre onces d'argent ». L'Empereur lui répondit par un simple *Tchi-tao-leao*, ce qui signifie, *je suis au fait ;* mais en style du pays, cela veut dire : *qu'il fasse comme il le jugera à propos, conformément à ce qu'il a représenté.*

Les réparations publiques, pareilles à celles dont je viens de parler, ont eu lieu dans plusieurs autres districts des Provinces qui ont eté le plus exposées au fléau de la disette. Il est inutile que j'en parle ici. Ce que j'ai dit suffit de reste

pour donner une idée de la maniere dont l'Empereur concourt au soulagement de ceux de ses sujets qui sont dans la misere. Sa politique bienfaisante n'a pas oublié la capitale & ses environs. Elle avoit prévu qu'un grand nombre de ceux qui ne pouvoient pas subsister dans leur patrie, viendroient chercher leur subsistance à Péking, auprès de leur pere commun. Elle a imaginé de quoi les occuper, en les employant à des travaux de différens genres, dirigés vers l'utilité publique, ou pour l'embellissement des édifices consacrés au culte, & de ses propres palais. Ci-devant, c'est-à-dire, il y a une vingtaine d'années, plus ou moins, l'Empereur, voulant tirer parti de tout le terrein inculte qui avoisine ses maisons de plaisance de *Yuen-ming-yuen*, y avoit fait construire des rizieres immenses, dont le produit annuel pût être une ressource assurée & toujours prête en cas de besoin. La position de tous ces terreins, peu éloignés des montagnes, les rendoit très-propres à être inondés chaque année par le superflu des eaux qui coulent de ces mêmes montagnes, pour former les différentes branches de la riviere qui vient baigner les murs de Péking; & plus largement encore, par les grandes pluies de la septieme lune. Une partie de ces eaux fertilisoit les rizieres, mais ce qui en restoit etoit plus que suffisant encore pour rendre les champs voisins marécageux & peu susceptibles de culture. L'Empereur para à cet inconvénient, au moyen d'un canal qu'il fit creuser depuis le pied de la montagne dite *Hiang-chan*, jusqu'à la riviere, près du fauxbourg de la ville du côté de l'ouest, ce qui comprend un espace d'environ trois lieues en longueur. La largeur & la profondeur de ce canal n'etoient pas egales par-tout. On avoit eu egard à la pente plus ou moins grande du terrein, & à sa position plus ou moins voisine des lieux plus sujets que les autres à être inondés.

Par laps de tems, & faute de réparations annuelles, la quantité des sables que les vents y avoient accumulés, jointe à l'eboulement de ses bords, l'avoient presque entiérement comblé dans une partie de sa longueur. On l'a creusé de nouveau, en lui donnant une largeur & une profondeur beaucoup plus grandes qu'auparavant. Voilà déjà bien des hommes qui ont eté soustraits à l'oisiveté & à la misere, par des travaux qui leur ont fait gagner leur vie, en même tems qu'ils sont utiles au public.

D'autres hommes, pour le moins en aussi grand nombre, ont eté employés à différens ouvrages pour l'embellissement du magnifique palais que l'Empereur s'est fait construire dans l'enceinte même du Palais impérial, pour s'y retirer lorsque après avoir atteint la quatre vingt-sixieme année de son âge, il abdiquera l'Empire, & ne se mêlera plus des affaires du gouvernement. *C'est-là*, a-t-il *publié plus d'une fois, qu'il coulera les derniers jours de sa vie dans les douceurs méritées d'un heureux loisir, si le Ciel permet qu'il pousse sa carriere jusqu'au terme qu'il a fixé pour son abdication.* Ce palais d'attente est déjà achevé & meublé en partie, à la maniere du pays. L'Empereur y a ajouté tout ce qui etoit plus particuliérement de son goût, en fait des curiosités etrangeres; & chaque jour il ajoute quelque chose de nouveau. C'est un délassement qu'il prend, après avoir vaqué avec ses Ministres aux affaires de l'Etat.

Le desir sincere de secourir le plus grand nombre d'indigens qu'il lui sera possible, sans favoriser le moins du monde la paresse, lui a fait venir la pensée de décorer l'extérieur de ce même palais de plusieurs *Pei* sur lesquels on doit graver ses principaux evénemens de son glorieux regne. Plusieurs milliers de travailleurs se sont transportés dans les carrieres de marbre,

pour en détacher des blocs de quinze à vingt pieds en quarré, & d'une epaiſſeur proportionnée; pluſieurs autres milliers ont eté occupés à les tranſporter, à les tailler, à leur donner la forme, à y graver les caracteres, & à les placer ſur leurs piédeſtaux, qui ſont eux-mêmes des blocs enormes ſculptés en forme de tortue.

Outre ces *Pei*, Sa Majeſté Impériale en a fait eriger d'autres, tout-à-fait ſemblables quant à la maſſe, à la matiere & au travail, dans les Cours du *Ty-ouang-miao*, c'eſt-à-dire de ce *Miao* où les tablettes de tous les Souverains qui ont eté reconnus pour légitimes Empereurs de la Chine, depuis *Fou-hi* juſqu'à *Yong-tchèng* incluſivement, ſont dépoſées & rangées par ordre chronologique, ſur des gradins qui ne reſſemblent pas mal à ceux de nos autels. C'eſt dans la ſalle particuliere où ſont ces tablettes, que l'Empereur, après avoir reçu les hommages ſolemnels des Princes, des Grands & des Mandarins qui ſont cenſés les repréſentans de la grande famille de l'Empire, ſe rend en perſonne, au renouvellement de chaque année, pour rendre les ſiens à la repréſentation de tous les Souverains qui l'ont précédé.

Il n'eſt pas néceſſaire de vous faire remarquer que de tels ouvrages qui ſe feroient chez vous au moyen de deux ou trois cens ouvriers, dans un court eſpace de tems, à l'aide des machines, ne peuvent ſe faire ici que très-lentement, & en y employant des milliers de bras. Ainſi l'exige l'enorme population du pays. Il faut que tout le monde vive; & comme la claſſe de ceux qui doivent vivre du travail de leurs mains eſt la plus nombreuſe, la ſage politique du Gouvernement eſt de leur procurer à tous de quoi travailler, parce qu'alors ils ne penſent ni à remuer, ni à ſe plaindre; & comme ils ſe contentent de peu, leur ſort leur paroît doux s'ils ont un peu de

riz & quelques herbes salées pour leur entretien & celui de leurs familles.

Je termine ici tous ces détails d'ouvrages entrepris en faveur du menu peuple, pour entrer dans d'autres détails plus minutieux encore, mais qui ont rapport à une classe plus relevée, qui est celle des Lettres. Ces détails eclairciront une contradiction apparente qui se trouve dans le nombre des volumes qui doivent composer la collection que l'Empereur fait imprimer, & que je ne porte qu'à cent soixante-huit mille volumes, tandis que dans une lettre antérieure à la mienne (1) on portoit ce nombre à six cens mille. Il peut se faire que je confonde la collection entiere, avec le nombre des volumes qu'on n'avoit pas encore livrés à l'impression; ou ces derniers avec le nombre total. Je n'ai pas encore trouvé l'occasion de m'informer auprès de quelqu'un exactement instruit, pour pouvoir vous dire de quel côté est l'erreur. Vous pourrez le conclure vous même, si vous voulez vous donner la peine de combiner les différens articles des comptes d'un nouveau genre qu'on a rendus à l'Empereur, & que Sa *Majesté a rendus* publics dans un *Chang-yu*, tombé de *son pinceau* le 14 de la troisieme Lune de la cinquante-unieme année de son glorieux regne. Le voici traduit *littéralement*, à l'exception de quelques mots, tels par exemple que ceux qui expriment certains nombres. Pour ne pas m'exposer, en les nommant à notre maniere, à confondre les *ouan* avec les *tsien*, c'est-à-dire, les dixaines de mille avec les simples mille, & autres pareils nombres, je les exprimerai à la Chinoise, sauf à en donner l'explication par parenthese, quand je le croirai nécessaire.

(1) Cette Lettre est de M. Bourgeois, Missionnaire, & est imprimée Tome XI, page 579.

Chang-yu (discours d'en haut).

« A l'occasion de la collection de tous les Ouvrages qui » doivent entrer dans les quatre Bibliotheques de l'Empire, » & dont les autographes se gravent & s'impriment successi- » vement, le censeur de la Ville de *Tcho-tcheou* m'a présenté » une supplique, dans laquelle il me représente qu'il seroit à » propós de faire compter tous les caracteres qui sont entrés » dans cette collection, d'en confronter le nombre total avec » la somme totale employée pour les faire ecrire, & de s'assurer » par-là, de la fidélité de ceux qui ont eté chargés de payer » l'honoraire des Ecrivains » :

« Ayant egard à cette représentation, j'ai ordonné à *Lieou-* » *young* d'en remplir l'objet conjointement avec *Fou-tchang-* » *ngan*, *Ouang-kié*, *Hou-ki-tang*, *Soulinga* & *Lê-pao*. En » conséquence de mes ordres, *Lieou-young* & les autres m'ont » rendu compte de la maniere dont ils les ont exécutés, & » m'ont présenté l'ecrit suivant.

« Nous *Lieou-young*, l'un des adjoints des Ministres & » premier Président du Tribunal qui a inspection sur les ouvrages » publics, & les autres, représentons respectueusement à » Votre Majesté, que depuis la trente-huitieme année de son » glorieux règne, jusqu'à l'année courante, qui en est la cin- » quante-unieme, le nombre des caracteres qu'on a ecrits pour » le recueil général des livres qui doivent entrer dans les quatre » Bibliotheques, est immense ; & qu'il seroit très-difficile de les » compter. Plus de deux mille Ecrivains ont eté occupés de » ce seul objet, & tous ont reçu dans le tems la juste rétribution » de leur service plus ou moins long.

» Maintenant, pour savoir ce que chacun d'eux a reçu en » proportion du nombre de caracteres qu'il a ecrits, nous

» avons cru qu'il suffisoit, pour entrer dans les vues de Votre » Majesté, d'apprécier. *à-peu-près* le nombre total des carac- » teres ecrits : & voici la maniere de procéder que nous avons » suivie.

» Nous avons partagé le nombre des volumes qui sont » entrés dans la nouvelle collection, en trois parties egales, » autant que nous avons pu en juger au premier coup-d'œil. » Nous avons compté le nombre des caracteres de l'une de » ces trois parties, & nous avons trouvé qu'il se montoit à » sept *ouan* de *ouan*, trois mille quatre-vingt-un *ouan*, neuf » mille. Les Ecrivains n'ont pas eté tous de même force, ni » d'un mérite egal; il s'en est trouvé qui ecrivoient très-vîte, » & d'autres très-lentement. Les plus expéditifs peuvent avoir » ecrit deux cens *ouan* de caracteres chacun, ceux du second » ordre, environ cent cinquante ou soixante *ouan*, *& les plus* » tardifs un peu moins. Il y a ici quelques observations à faire » sur la différence qu'il y a de travail à travail, en ecrivant » les caracteres ordinaires, ou ceux qui etoient en usage dans » la haute Antiquité.

» Il est reçu qu'un des caracteres anciens du genre de ceux » de *Tchoan-tsée*, equivaut, pour la peine & le tems, à dix des » caracteres ordinaires; qu'un des caracteres anciens du genre » de ceux qu'on appelle *Ly-tsée*, equivaut à cinq des carac- » teres communs; & que chaque figure ou planche, conte- » nant plusieurs figures, equivaloit; l'une portant l'autre, pour » le travail & le tems, au tems & au travail qu'on emploie » pour ecrire un millier de caracteres communs. C'est ainsi » qu'on l'a fixé depuis longues années, & qu'on l'a pratiqué » jusqu'à présent.

» Nous supplions Votre Majesté de vouloir bien considérer » encore que parmi ceux qui ont eté employés à ecrire, les

» un

» uns, & en très-grand nombre, font morts ou difperfés, les » autres font montés à des grades de Mandarins, avant d'avoir » fini les dix années de fervice, pour lefquelles ils s'etoient » engagés; qu'on a donné des récompenfes pécuniaires à mille » cinq cens quatre-vingt-quatre, à raifon de leur application à » bien faire; qu'il s'en eft trouvé quatre, qui, par une facilité » peu ordinaire, ont ecrit un *ouan* de caracteres plus que les » Ecrivains du premier ordre; que foixante-deux ayant eté » reconnus pour être capables de remplir les plus grands em- » plois, ont eté placés, en attendant, dans différens tribunaux, » avant que le tems de leur fervice fût expiré; que le Tribunal » des *Han-lin* en a employé foixante-fept autres, pour fon fer- » vice propre; qu'il n'y a eu que fept cens foixante Ecrivains » auxquels on n'a pas cru devoir donner des récompenfes au- » delà de ce qui eft d'ufage, parce qu'ils etoient fans mérite » particulier, & que leur talent n'avoit rien au-deffus des Ecri- » vains les plus ordinaires; & qu'enfin quelques informations » qu'on ait faites, il ne nous a pas eté poffible de favoir ce » qu'etoient devenus deux cent vingt-cinq Lettrés, dont les » noms fe trouvent parmi ceux des autres Ecrivains. Tout cela » mis en confidération, il réfulte de nos calculs, que le total » des caracteres qu'on a dû ecrire, fe monteroit au nombre de » trente-fept *ouan* de *ouan*, trois mille cinq cens fept *quan*, » quatre mille.

» Suivant les comptes des Mandarins auxquels ce foin avoit » eté confié, on n'auroit dû payer le nombre des caracteres » que fur le pied de vingt-neuf *ouan* de *ouan*, deux mille trois » cens vingt-fept *ouan*, fix mille, en y comprenant le livre » des ufages etablis par *Young-lo*, intitulé *Young-lo Ta-tien*, » quoique cet Ouvrage ait eté fous l'infpection particuliere du » Tribunal des *Han-lin*, & qu'il contienne dans fon total un

» *ouan* de *ouan*, quatre mille trois cens quatre-vingt *ouan* de
» caractcres : d'où il résulteroit que les Mandarins chargés du
» total de l'edition, n'ont dû payer les Ecrivains employés par
» eux, que pour vingt-sept *ouan* de *ouan*, sept mille neuf cens
» quarante-sept *ouan*, six mille caracteres. Mais il y a ici une
» observation à faire, laquelle a echappé aux Mandarins
» calculateurs. Ils n'ont pas compris dans leur calcul l'Ou-
» vrage intitulé *Hoei-yao*, dans lequel il entre six *ouan* de *ouan*,
» pour deux exemplaires qu'on a fait transcrire ; ni trois exem-
» plaires d'un autre Ouvrage, qui contiennent entre les trois,
» deux *ouan* de *ouan*, sept mille quatre-vingt-cinq *ouan*, sept
» mille quatre cens caracteres ; ni six cens quarante-cinq *ouan*
» de caracteres qui entrent dans un autre Ouvrage, & qui
» doivent être mis en ligne de compte. Tout cela a eu en
» son tems l'approbation de Votre Majesté. Votre *Majesté a*
» fait changer dans le *Tsuen-chou-hoei-yao*, qui est le précis
» de ce qu'il y a de plus essentiel dans la collection, huit mille
» sept cens *ouan* de caracteres, auxquels il faut ajouter les mille
» trois cens deux *ouan* de caracteres qui composent les titres des
» différens Ouvrages. Si nous avons bien compté, il y a pour
» le total des caracteres qu'on a dû payer, le nombre de trente-
» sept *ouan* de *ouan*, cinq mille trois cens quatre vingt *ouan*,
» trois mille quatre cens ; en comparant ce nombre avec le
» déboursé pour les Ecrivains, il se trouve qu'on a payé
» mille huit cens soixante-douze *ouan*, neuf mille quatre
» cens caracteres de plus qu'il ne falloit. Ce surplus a peut-
» être eté employé pour quelques menus frais portés sur
» les comptes particuliers, qui ont eté rendus dans le tems.
» Tous ces comptes ont eté présentés à Votre Majesté, &
» elle les a approuvés ; il seroit très-difficile d'y revenir. Le
» nombre de ceux qui ont eté employés pour ecrire est trè-

» grand. Les uns sont placés, & les autres sont dispersés ou » morts; comment pouvoir faire des informations exactes? » S'il y a quelque erreur dans les comptes, nous sommes très-» eloignés de croire qu'on ait eu dessein de tromper Votre » Majesté; nous pensons qu'elle vient tout simplement du » grand nombre de personnes qui y ont eu part, lesquelles » auront erré, les unes plus, les autres moins, sans même s'en » douter.

» Pour nous qui avons eté chargés de surveiller à l'impres-» sion de ce grand ouvrage, nous ne saurions disconvenir » qu'il ne nous soit echappé bien des fautes par négligence, » ou autrement, pour lesquelles nous prions Votre Majesté » de nous livrer au Tribunal qui, après nous avoir sévérement » examinés, nous jugera & nous condamnera aux peines que » *nous méritons*.

» Il ne nous reste plus qu'à *informer Votre Majesté* de quel-» ques particularités accessoires, au sujet desquelles nous » avons reçu ci-devant ses ordres.

» Votre Majesté avoit déterminé que tous les Manuscrits » qui auroient eté confiés aux Éditeurs par les particuliers des » différentes Provinces de l'Empire, seroient restitués aux » propriétaires, après en avoir fait l'usage qu'on auroit » jugé propre à enrichir l'edition. Ces Manuscrits etoient au » nombre de treize mille cinq cens un. De ce nombre on a » extrait trois mille quatre-vingt-dix-huit qui ont eté livrés aux » Mandarins qui sont à la tête de la Librairie Impériale, » lesquels les ont fait transcrire comme pouvant être de » quelque usage dans la suite; & les originaux ont eté resti-» tués. Il s'est trouvé outre cela, qu'on avoit déjà une copie » de deux cens soixante-douze Ouvrages qui avoient eté » présentés autrefois, & dont on n'a pas encore eu occasion de

» se servir, parce qu'ils sont incomplets; & deux cens quatre-» vingt-dix autres, complets à la vérité, mais peu propres à » être employés. Ces cinq cens soixante-deux Manuscrits, » ont egalement eté restitués. Trois mille neuf cens dix-huit » autres Manuscrits ont eté rendus à ceux qui les possédoient » ci-devant. Dix-sept Ouvrages complets, traitant des ma-» tieres qui concernent le Gouvernement, ont eté portés au » bureau des Ministres pour y être examinés. On les y conserve. » Cent quarante-quatre, traitant des sujets indécens ou dan-» gereux, ont eté déchirés & brûlés. Cent quatre-vingt-un, qui » contenoient du bon & du mauvais, ont eté elagués, & ce » que l'on en a conservé pourra servir dans l'occasion. Cent » quatre-vingt-un Ouvrages complets restent à la Librairie » de Votre Majesté, en attendant qu'on en fasse usage; & » neuf mille quatre cens seize sont *déposés dans les Biblio-» theques particulieres du Palais de* Votre Majesté, pour » servir en tems & lieu. Nous ne disons rien ici des planches: » elles sont conservées dans les magasins de la Librairie Impé-» riale, & les Mandarins qui président à cette Librairie en ont » une liste exacte, pour être communiquée quand ils en seront » requis. Il ne nous est pas possible pour le présent de rendre » un compte plus exact à Votre Majesté. Nous attendons res-» pectueusement ses ordres ».

Réponse de l'Empereur : *Tchi-tao-leao* (je suis au fait). Si ce compte rendu à Sa Majesté Impériale ne satisfait pas entiérement votre demande sur le nombre total des volumes que renferme la collection générale, il servira du moins à vous faire connoître la maniere dont on procede ici pour les grandes comme pour les petites choses. Vous regarderez sans doute comme une fonction indigne d'un Ministre d'Etat & des premiers Mandarins de l'Empire, celle dont viennent de s'ac-

quitter *Lieou-young* , *Fou-tchang-ngan* , & les autres qui sont nommés plus haut. Je n'entreprendrai pas de vous dissuader.

La maniere dont on envisage les choses en Europe, est totalement différente de celle dont on les envisage à la Chine. Il y a long-tems que vous le savez. Vous savez aussi que les Eclipses du Soleil ont eté regardées de tout tems par le Peuple Chinois, comme etant d'un très-mauvais augure. La superstition de ce Peuple sur cet article, est si universelle & si profondément enracinée, que le Souverain n'oseroit trop ouvertement la combattre, & se trouve comme forcé de l'adopter en quelque sorte lui-même. *Le Soleil*, dit-on ici, *est l'embléme de l'Empereur : quand sa lumiere en tout ou en partie, cesse pour quelque tems de nous eclairer, c'est un signe manifeste que l'Empereur est offusqué par quelques défauts qui ternissent ses vertus ou sa gloire ; c'est un avertissement que le Ciel lui donne, de rentrer en lui-même & de se corriger.* C'est bien pis encore ; si l'Eclipse arrive le premier jour de l'an, elle menace alors de tous ou tout au moins des plus grands malheurs ; & c'est le Souverain en particulier qu'elle menace.

Cette Eclipse si redoutable a eu lieu le premier jour de la cinquante-unieme année de *Kien-long*. Elle ne pouvoit arriver dans des circonstances plus critiques. Plusieurs Provinces avoient déjà eprouvé trois années consécutives d'une sécheresse extrême, & dans d'autres Provinces il y avoit eu de terribles inondations. Le Peuple de ces différens endroits avoit souffert tous les maux qui en sont la suite, malgré l'abondance des secours qui lui avoient eté prodigués ; & lorsqu'on espéroit que le Ciel alloit enfin devenir propice, voilà qu'une misérable Eclipse vient annoncer de nouveaux malheurs. Quel

ſujet de mécontentemens & de murmures, pour des hommes qui attribuent ce qui leur arrive en bien ou en mal, aux vertus ou aux vices de celui qui les gouverne! auſſi l'Empereur a-t-il ſenti toute la difficulté de ſa poſition vis-à-vis de ſes ſujets. Il s'en eſt tiré le moins mal qu'il a pu, ſans heurter de front le préjugé vulgaire. Vous en allez juger par le *Chang-yu* qu'il fit publier pluſieurs jours avant l'Eclipſe.

« *Kien-long*, cinquantieme année, douzieme Lune le 19, » (c'eſt-à-dire, le 18 Janvier 1786).

» Le premier jour de la cinquante-unieme année de mon » regne, il y aura Eclipſe du Soleil. J'ai déjà averti dans l'un » des derniers *Chang-yu*, qu'il ne falloit pas faire les céré- » monies ordinaires du nouvel an, le premier jour de la pre- » miere Lune de l'année qui va commencer. Quant aux autres » cérémonies, il faut s'en tenir à l'*ancienne pratique fixée par* » le Tribunal des *Rites*.

» Pour ce qui me concerne, j'obſerverai exactement dans » cette occaſion ce que les anciens Sages ont cru devoir être » obſervé par les Souverains. Je ne ſortirai pas de mon appar- » tement. Là, éloigné de tout ce qui pourroit me diſtraire, » je rentrerai en moi-même, je m'examinerai rigoureuſement; » & ſi je trouve dans ma conduite paſſée quelque choſe qui » n'ait pas eté bien, & dans ma propre perſonne des défauts » que peut-être je me ſuis déguiſés, je prendrai des meſures » efficaces pour tâcher de me corriger. Du reſte je n'oublierai » rien de tout ce qui eſt preſcrit dans le cérémonial, pour être » obſervé par le Souverain le propre jour qu'arrive l'Eclipſe. » Je n'ignore pas que les yeux de mes ſujets ſont tous fixés » ſur moi. Je leur dois l'exemple en tout & pour tout. Qu'ils » ſachent à leur tour, que je ſuis pénétré de cette vérité, & » que je fais tous mes efforts pour la réduire en pratique.

» *J*'honore le Ciel, je me ſoumets à ſes ordres, & je ne me » diſpenſe jamais de lui rendre les devoirs qu'il exige de moi; » j'aime mes ſujets; je mets tous mes ſoins à les bien gou» verner; chaque jour je redouble d'attention pour n'oublier » aucun des moyens que je puis employer pour les rendre » heureux.

» Ce que je dis ici, paſſe peut-être les bornes de la modeſtie; » peut-être même ceux qui ſont chargés d'ecrire l'Hiſtoire » du tems, l'attribueront-ils à un excès de vanité de ma part. » N'importe : une pareille crainte ne doit pas m'empêcher de » dire la vérité. Les Hiſtoriens, en rapportant les faits, me ren» dront juſtice, s'ils ſont equitables.

» Aux approches d'une Eclipſe de Soleil, il etoit d'uſage » que les Grands, les Mandarins, & ſur-tout les Cenſeurs, » *préſentaſſent* au Souverain des Suppliques, dans leſquelles, » après lui avoir *fait l'enumération de ce qu'ils avoient remar*» qué de répréhenſible dans ſa conduite, ils l'exhortoient à ſe » corriger. Il y a bien des jours que l'Eclipſe qui doit arriver » le premier de l'an eſt annoncée, & l'on ne m'a adreſſé » encore aucun avis; cependant je ſuis d'un accès facile, & je » n'ai pas donné lieu de craindre à ceux que j'ai mis en droit » de me faire entendre les vérités que mes ſujets veulent me » *faire parvenir* par leur organe. Qu'ils parlent; je les ecouterai » volontiers : ils ont mille & mille occaſions de m'inſtruire; » pourquoi n'en profiteroient-ils pas?

» Chaque jour je traite les affaires avec les Miniſtres d'Etat » & ceux de mon Conſeil privé; pluſieurs fois dans le courant » de chaque Lunaiſon, j'admets en ma préſence les Grands, » les chefs des Tribunaux & les Mandarins qui ſont chargés » des offices importans; toutes les fois que les *Tſong-tou*, les » Vice-rois & les autres Officiers qui ſont employés dans les

» Provinces, viennent à la Cour, je les admets de même, je les » interroge en détail de l'etat où se trouvent les lieux respectifs » qui leur sont confiés. Outre ces audiences d'usage, & pour » ainsi dire d'appareil, je leur en donne de particulieres pour » les mettre plus à l'aise & leur fournir l'occasion de me parler » avec cordialité & de me dire librement ce qu'ils croiroient » devoir me dire. Je m'informe spécialement de ce qui con- » cerne le Peuple, s'il travaille, s'il a de quoi vivre, s'il est » content ; & ces interrogations ne sont rien moins que » stériles : elles sont suivies, pour l'ordinaire, d'un prompt » secours envers ceux qu'on me dit être dans le besoin.

» Qu'on ne s'imagine pas qu'en publiant ce *Chang-yu*, » j'aie intention de prendre, pour ainsi dire, les devants, pour » prévenir des représentations qui m'offenseroient peut-être. » J'aime la vérité ; on peut toujours me la faire entendre, sans » craindre qu'elle me blesse. Fût-elle des plus dures, je l'écou- » terai volontiers, j'y aurai egard en me conformant à ce » qu'elle exigera de moi. J'exhorte les Princes, les Grands & » les Mandarins, à profiter de l'occasion de l'Eclipse pro- » chaine, pour me dire avec sincérité & sans détour, ce » qu'ils trouvent de répréhensible dans ma conduite. C'est un » usage anciennement etabli ; je desire qu'on le suive, dans » l'intention & une intention sincere d'en faire mon profit.

» Quoique les Eclipses n'aient rien en elles-mêmes qui doive » inspirer la crainte, & qu'elles ne soient que des evénemens » célestes qui ont leur tems déterminé comme les jours & les » nuits & les quatre saisons de l'année ; cependant, comme » elles sont plus rares, elles frappent davantage, & inspirent » à la plupart des hommes une espece de frayeur.

» La dix-huitieme année du regne de *Jen-tsoung*, la pre- » miere de celles qu'il dénomma *Kang-ting*, (cette année

répond

» répond à l'an 1040 de notre Ere vulgaire), il y eut une » Eclipse du Soleil le jour *Ping-tchen*, qui se trouvoit être » justement le premier jour de la premiere Lune. *Yang-ki-tê*, » (c'est le nom de l'Astronome) qui etoit chargé alors de calculer les Eclipses, en avoit averti l'Empereur long-tems avant » qu'elle arrivât. Il lui avoit fait part en même tems d'un » moyen facile, disoit-il, d'empêcher que l'Eclipse du Soleil, » qui devoit arriver le jour *Ping-tchen*, ne fût le premier jour » de l'an. Ce moyen, ajoutoit-il, ne consiste qu'à ajouter » une lunaison à l'année qui précede celle où doit tomber » l'Eclipse. *Jen-tsoung* rejetta ce moyen, & défendit à son » Astronome d'interrompre l'ordre de l'intercalation. *Qu'on » annonce*, lui répondit-il, *l'Eclipse du Soleil pour le premier » jour de l'an, puisque c'est le premier jour de l'an qu'elle doit » arriver. Les Eclipses ont leur tems fixe; elles sont indépen» dantes des intercalations avec lesquelles elles n'ont aucun » rapport; les intercalations sont soumises à un ordre tel qu'il » le faut pour maintenir l'année civile en correspondance avec » les saisons : qu'on intervertisse cet ordre, il y aura nécessaire» ment du dérangement dans ce qui concerne les affaires & les » cérémonies, & tout le monde en souffrira. L'amour de l'ordre » & du bien public doit l'emporter sur la vaine crainte qu'on ne » tire un mauvais pronostic de l'Eclipse solaire, qui doit avoir » lieu le premier de l'an; en conséquence je défends à* Yang-ki» tê, *& aux autres préposés à la confection du Calendrier, d'in» terrompre l'ordre de l'intercalation.*

» Cette réponse est pleine de sagesse, & très-conforme à la » raison. L'Eclipse du Soleil est une chose aussi naturelle que » ce que nous appellons son lever & son coucher. Le lever & » le coucher arrivent chaque jour, on n'y fait pas attention; » mais parce que l'Eclipse arrive rarement, on est toujours

» surpris de la voir arriver, & on se livre à des terreurs paniques qui n'ont aucun objet réel. On va plus loin ; on se livre » à des pronostics sur des malheurs à venir, sur-tout si l'Eclipse » arrive le premier jour de l'an ; & comme ce dernier cas est » encore plus rare, on en tire des pronostics encore plus » fâcheux.

» J'ai parcouru tous les livres qui ont eté faits sur ce sujet » depuis les *Han* jusqu'à nos jours ; j'y ai trouvé plusieurs Eclipses » de Soleil, marquées du premier jour de la premiere Lune ; & » ces Eclipses sont celles du premier jour de la seconde année » de *Kien-ou*, sous le regne de *Koang-ou-ty*, de la Dynastie » des *Han* ; de la quatrieme année de *Yen-king*, sous le regne » de *Hiao-ouen-ty*, de la Dynastie des *Ouei* du nord ; de la quatorzieme année de *Tay-ho* ; mais celle sur-tout de la sixieme » année de *Tchang-koan*, sous le regne du grand *Tay-tsoung*, » des *Tang*. Sans remonter si haut, sous le regne de mon » auguste aïeul, il y eut deux Eclipses de Soleil qui arriverent » le premier jour de la premiere Lune, l'une à la trente-unieme » année, & l'autre à la cinquante-huitieme année de *Kang-hi* ; très-certainement ces deux années n'entraînerent rien de » funeste après elles ; elles furent marquées au contraire, si » l'on peut parler ainsi, au coin de la gloire & du bonheur. » La trente-unième année le Tartare *Tchourtchatahour* & ses » compagnons vinrent, au nom du chef de leur horde, se soumettre à notre Empire, & rendre hommage à mon auguste » aïeul ; & à la cinquante-huitieme année, le Prince *Kalka*, » descendant de *Kotchourka*, se reconnut vassal de l'Empire, » & vint se mettre sous sa protection.

» Cependant quoique les Eclipses n'influent en rien sur le » bonheur, ou sur le malheur des hommes, c'est une coutume » sagement etablie de rentrer en soi-même, lorsqu'elles ar-

» vent, de s'examiner férieufement, & de prendre des mefures
» efficaces pour fe corriger de ce qu'on aura trouvé de défec-
» tueux dans fa conduite. C'eft ce que j'ai fait moi-même juf-
» qu'à préfent dans ces fortes de circonftances. J'ai prié le
» Ciel fuprême, comme je le prie encore très-fincérement,
» de m'accorder tout ce qui eft néceffaire pour bien gouverner.
» S'il juge à propos de prolonger mes jours jufqu'au dernier
» terme que la nature a fixé à la vie humaine, auffi-tôt que
» j'aurai atteint la foixante-unieme année de mon regne, je
» dépoferai le pefant fardeau de l'Empire, pour le remettre à
» celui de mes defcendans qui doit le porter après moi. Je
» n'oferois régner plus long-tems que *Kang-hi*, mon augufte
» aïeul. Voici la cinquantieme année que je fuis fur le trône;
» mon âge me place parmi les vieillards du haut rang; &
» cependant je me fens auffi robufte & auffi difpos que je l'etois
» ci-devant dans un âge moins avancé. Chaque jour je traite les
» affaires avec la même affiduité, la même attention, la même
» facilité, fans que cette fatigue m'incommode relativement
» à la bonne fanté dont je jouis. C'eft-là fans doute un très-
» grand bienfait du Ciel, pour lequel ma reconnoiffance eft
» fans bornes. Sans doute auffi que ce bienfait ne m'eft accordé
» que pour me mettre dans une efpece de néceffité de remplir
» dignement fur la terre le pofte eminent qu'y ont occupé
» mes ancêtres.

» Si, lorfqu'arrivera l'Eclipfe, après être rentré en moi-
» même & m'être rigoureufement examiné, je découvrois
» quelque chofe, foit dans ma maniere de gouverner, foit dans
» mes défauts perfonnels, qui me rendît indigne d'être le fuc-
» ceffeur de mes aïeux, on peut être affuré que je n'héfiterois
» pas un moment à me démettre de l'Empire, pour en confier
» les rênes en de meilleures mains. Mais je me garderai bien

Ppp 2

» d'imiter la conduite de *Kao-tſoung*, de la Dynaſtie des *Soung*,
» lequel, ſans aucune raiſon légitime, pour l'amour ſeul du
» repos, abdiqua l'Empire en faveur de *Hiao-tſoung*, &
» renonça à toutes les affaires, avant même qu'il eût atteint
» l'âge de ſoixante ans. Une pareille conduite de ma part offen-
» ſeroit le Ciel, déshonoreroit mes ancêtres, & feroit rougir
» mes deſcendans. La pareſſe & l'amour du repos n'ont pas
» aſſez d'Empire ſur moi pour me l'inſpirer.

» Je continuerai juſqu'à la ſoixante-unieme année de mon
» regne, à traiter par moi-même les affaires du Gouvernement
» avec la même aſſiduité & la même application que j'ai eues
» juſqu'à préſent. Si le Ciel, en me donnant de vivre juſques
» alors, me donne en même tems les forces néceſſaires, & ſi
» je n'abdique pas une année plutôt, ainſi que je l'avois réſolu
» d'abord, c'eſt uniquement pour donner *quelque choſe au*
» préjugé vulgaire qui ſeroit *défavorable* à mon ſucceſſeur. J'ai
» calculé ci-devant pluſieurs Eclipſes qui doivent avoir lieu dans
» un certain eſpace de tems. Parmi ces Eclipſes, il s'en trouve
» une qui arrivera préciſément le premier jour de la premiere
» Lune de l'année *Y-mao* du Cycle ſexagénaire, & cette année
» *Y-mao* ſera la ſoixantieme de mon regne (la ſoixantieme
» année de *Kien-long* répondra à l'année Européenne 1795).
» Dans l'opinion du grand nombre, une Eclipſe ſolaire annonce
» quelque malheur à venir; une Eclipſe ſolaire le jour même qui
» donne le commencement à une nouvelle année, annonce de
» plus grands malheurs encore. Quels ſiniſtres préſages pour
» celui qui, dans une pareille circonſtance, commenceroit à
» régner! en régnant moi-même une année de plus, je prends
» ſur moi tous les déſagrémens qui peuvent réſulter de cette
» fauſſe opinion, & je les epargne à mon ſucceſſeur. J'aurai alors
» une double conſolation; celle de le placer ſur le trône, & celle

» de ne l'y placer que lorsque le Ciel & la Terre sembleront » concourir de concert à l'y rendre heureux. Puisse-t-il le rem- » plir dignement! puissent nos descendans le remplir de même » jusques dans les tems les plus reculés! Tels sont les vœux » que j'adresse au Ciel chaque jour, en le priant de ne pas se » lasser de nous protéger.

» Qu'on publie ce *Chang-yu*, afin que les Princes, les » Grands, tous les Mandarins & le Peuple lui-même soient » instruits de mes intentions ».

Je ne cherche point à deviner ce que vous conclurez de ce *Chang-yu*; mais j'en conclus que Sa Majesté Tartaro-chinoise s'imagine que celui de ses fils, ou petits-fils, ou même arriere-petits-fils, qui a l'espérance de s'asseoir sur le trône après elle, s'ennuie de la voir régner si long-tems; & comme *il n'est* aucun de ses descendans actuellement vivans, qui ne puisse espérer que *le choix tombera sur lui pour être son successeur*, le soupçon tombe egalement sur tous. Je tire cette conclusion, de ce que l'Empereur revient trop souvent sur son abdication future, sans aucune raison, au moins apparente, qui l'oblige à en parler. En second lieu, de ce que le jour même de l'Eclipse, les fils, petits-fils, arriere-petits-fils, & les fils de ces derniers, à la tête de tous les Princes du sang titrés, après avoir fait aux pieds de Sa Majesté la cérémonie du nouvel an, non comme cérémonie de l'Empire & avec appareil, mais comme cérémonie de famille & en particulier, la supplierent avec toutes les démonstrations de la plus grande sincérité, de ne point penser à céder le trône, tant qu'elle auroit un souffle de vie, mais de continuer à régner pour la gloire de l'Empire, l'honneur particulier de sa race, & l'avantage de tous ses sujets. En troisieme lieu, de l'attention extrême qu'ont tous ceux de la famille à eviter tout commerce entre eux, ou

avec les hommes en place, tant du dehors que de la Capitale, si ce n'est pour traiter les affaires dont ils sont spécialement chargés; & enfin de l'affectation de l'Empereur à se prévaloir en toute occasion de ses forces & de la bonne santé dont il jouit, pour ne manquer à aucune des cérémonies d'etiquette, quelque pénibles qu'elles puissent être; pour traiter en personne & avec ses Ministres, toutes les affaires dans le plus grand détail; pour donner très-facilement audience à tous les Mandarins qui viennent des différentes Provinces à la Cour. C'est de tout cela réuni, & de plusieurs petites anecdotes encore qu'il seroit trop long de rapporter ici, que je conclus que Sa Majesté se laisse aller à des soupçons qui ne sont que trop ordinaires au commun des vieillards, & qu'on peut croire être des plus mal fondés, parce qu'à en juger par les apparences, il n'est aucun de ses descendans qui n'ait *la piété filiale dans le cœur*, il n'est aucun de ses sujets qui ne soit pénétré d'estime pour ses vertus, de vénération pour sa personne, & qui ne fasse des vœux pour la durée de sa vie & de son regne, jusqu'au plus long terme où l'une & l'autre puissent aller. Tartares & Chinois, tous sont *intéressés à la* conservation du grand Prince qui les gouverne aujourd'hui. Il leur sera très-difficile d'en avoir un dans la suite, je ne dis pas qui le surpasse, mais qui puisse l'egaler. Ils en sont persuadés, & ne peuvent que desirer de jouir encore long-tems du précieux avantage dont ils sont en possession. Les soupçons de l'auguste vieillard, s'il est vrai qu'il ait des soupçons, ainsi que je l'imagine, prouvent que les plus grands hommes se rapprochent toujours des hommes ordinaires par quelqu'une de ces foiblesses qui sont l'un des tristes apanages de l'humanité. Il est à craindre que par un effet de cette même foiblesse, il ne travaille lui-même à abréger ses jours, en se refusant les petites douceurs, & sur-

tout le repos dont il est difficile qu'on puisse se passer à son âge sans quelque risque plus ou moins grand d'altérer sa santé.

Le train de vie que l'Empereur menoit dans le tems de sa plus grande force, il le mene encore aujourd'hui avec la même assiduité ; mêmes travaux, mêmes exercices, mêmes voyages, mêmes récréations. Le six de la seconde Lune, il *fit* en personne l'examen général des Mandarins de Lettres, tant Mantchoux que Chinois. Cet examen roula sur les *King* & les *Sée-chou* ; & ceux qui furent examinés, etoient tous constitués en dignité, depuis le premier ordre jusqu'au troisieme inclusivement.

Cette cérémonie, dans laquelle l'Empereur fait le personnage d'un Maître qui instruit, ne mérite pas moins d'être mise *sous vos yeux*, que ces autres dans lesquelles il figure ou en Souverain, ou en Pere de famille, ou en grand Prêtre de sa Nation. En vous présentant aujourd'hui ce même Prince faisant la fonction de Maître de la Doctrine, j'aurai l'avantage de vous avoir présenté le fils du Ciel sous toutes les formes qui lui sont propres. Figurez-vous une salle telle que l'exige la majesté du plus grand Potentat de l'Asie. Dans cette salle est le trône d'où ce Potentat dicte ses loix à plus de deux cens millions d'hommes ; au pied de ce trône on avoit placé une table sur laquelle etoient déposés les livres classiques de la Nation.

L'Empereur ayant pris sa place, ayant les Ministres d'Etat à ses côtés, les deux battans de la porte s'ouvrirent. A l'instant les Mandarins de Lettres, qui etoient rangés par ordre dans la cour qui fait face au trône, se prosternerent, & toucherent la terre du front à six reprises différentes. C'est ainsi qu'à la rentrée des classes, les Ecoliers en agissent envers leurs Maîtres, avec cette différence néanmoins que les Maîtres ordinaires ne

reçoivent que trois ou tout au plus quatre *Ko-teou* de la part de leurs Ecoliers, & qu'il en faut six pour le Maître des Maîtres.

Après cette espece d'ouverture, l'un des Ministres d'Etat tenant en main le catalogue de ceux qui etoient-là pour être examinés, en appella un à haute voix. Le nommé s'approcha avec respect, & l'Empereur lui donna à expliquer le premier texte qui se rencontra à l'ouverture de l'un des livres. On comprend très-bien que l'explication dut être telle qu'il la falloit pour satisfaire l'auguste examinateur. Comme il n'etoit pas possible que tous ceux qui etoient censés devoir être examinés, le fussent réellement l'un après l'autre; on n'en produisit qu'un ou deux pour répondre sur chacun des livres classiques; & ceux que l'on produisit, quoique déterminés en apparence par le hasard, avoient eté choisis *parmi les plus habiles, les* plus exercés à parler, & les moins timides. Ainsi tout fut à merveille de leur part; & la gloire d'avoir eté loués publiquement par le distributeur des graces, ne fut pas le seul avantage qu'ils retirerent de leurs succès.

Après avoir passé en revue les *King* & les *Sée-chou*, & s'être convaincu par lui-même que les Mandarins de Lettres les entendoient suffisamment pour pouvoir les expliquer, l'Empereur en expliqua lui-même un texte, & parla pendant l'espace d'environ un demi-quart d'heure; & comme s'il eût craint de n'avoir pas eté entendu de tout le monde, de ceux sur-tout qui etoient placés le plus loin dans la cour, il chargea le plus jeune des Ministres de leur aller répéter ce qu'il venoit de dire. Celui-ci ne fit que semblant d'obéir, car il n'eut pas fait quelques pas qu'il s'arrêta tout court, comme pour prêter l'oreille à un bruit confus de la part de tous ceux qui composoient l'assemblée; & se tournant le moment d'après vers l'Empereur: *il est inutile,*

lui

lui dit-il, *que j'aille plus loin ; ils assurent tous que Votre Majesté a parlé si clairement, si distinctement, & d'un ton de voix si ferme, qu'ils n'ont pas perdu un seul mot de ce qu'elle a dit, & que toutes ses paroles resteront eternellement gravées dans leur souvenir.*

Parler ainsi à un vieillard qui n'a rien tant à cœur que de paroître vigoureux & robuste, c'etoit lui faire sa cour de la maniere la plus agréable pour lui. L'Empereur sourit ; & en se levant pour rentrer dans son appartement intérieur, il donna ordre d'arrêter tout ce monde à dîner, & recommanda aux Ministres de tenir sa place pour faire les honneurs. Au reste, il ne faut pas comparer ces festins d'etiquette à nos repas Européens. Plusieurs grands bassins remplis de chair bouillie; quelques plats de crême & de fruits secs, des pains de fleur de farine, cuits à la vapeur de l'eau, tout cela préparé à *l'office & aux cuisines de Sa Majesté*, & porté gravement à deux mains par des Eunuques, forme ici ce qu'on appelle *festin* dans ces sortes d'occasions.

En commençant cette cérémonie, les Mandarins de Lettres avoient fait six *Ko-teou*, pour reconnoître leur *Maître de Doctrine* dans la personne du Souverain ; en la terminant ils firent les trois qui restoient pour compléter les neuf du grand cérémonial ; & ces trois derniers, pour le remercier de la leçon qu'il venoit de leur donner.

Ainsi finit une séance qu'en terme de college vous appelleriez du nom de *rentrée des classes, précédée de l'examen général* ; & en la nommant ainsi, vous la désigneriez pour ce qu'elle est dans la réalité : car toutes les audiences que l'Empereur donne au corps des Mandarins, à des jours qui sont epoque dans le courant de l'année, sont autant de leçons publiques qu'il leur fait sur quelque point de doctrine ou de

politique, concernant les différentes portions d'autorité qu'il leur confie, respectivement au grade de chacun d'entre eux.

Ce n'est pas tout : après avoir rempli ainsi avec toute la décence de son rang, l'une des principales fonctions qui caractérisent le Monarque des Chinois, il etoit naturel qu'il voulût remplir de même la principale de celles qui caractérisent le Souverain des Mantchoux. Les Mantchoux sont une Nation guerriere ; tous sont soldats en naissant, & leurs noms sont inscrits dans les registres des Bannieres en général, & de la Banniere en particulier *sous laquelle chacun d'eux combattra* dans le tems. Ils manient les armes aussi-tôt qu'ils ont la force de les porter, & c'est à en apprendre l'usage qu'ils font consister le premier de leurs devoirs, & celui de tous les devoirs dont ils ne sauroient se dispenser sans se déshonorer. *Aussi c'est à le remplir dans toute son etendue que l'Empereur ne cesse de les exhorter. Il joint souvent l'exemple aux préceptes ;* & quand dans les jardins de *Yuen-ming-yuen*, ou dans ceux de sa maison de plaisance en Tartarie, il voit ses fils, ses petits-fils, & ses arriere-petits-fils s'exercer à tirer de la fleche, il ne dédaigne pas de bander lui-même un arc & de lancer un trait, pour leur apprendre comment il faut viser au but, soit qu'on ne veuille précisément que l'atteindre, ou qu'on fasse usage de toutes ses forces pour tâcher de le renverser.

Il en agit de même toutes les fois que les Princes de son sang, Regulos & Comtes, ou les Seigneurs & grands Officiers qui par leurs emplois sont attachés à sa personne, s'exercent par ses ordres & sous ses yeux à ce genre d'escrime : mais ce ne sont alors que des leçons & des exemples privés. *Il en* falloit de publics, pour mettre en parallele les Officiers de guerre avec les Mandarins Lettrés. Il avoit examiné ceux-ci sur les livres classiques ; il examina les autres sur l'usage qu'ils

ſavoient faire des armes. Ce dernier examen fut plus long que celui qui l'avoit précédé, puiſqu'il remplit une ſéance pour chacune des huit Bannieres. Les grands Officiers de chacune de ces huit Bannieres, eurent ordre de ſe rendre au Palais, à tels jours qu'on leur indiqua, pour tirer de la fleche en préſence de Sa Majeſté.

Dans une des cours intérieures la plus voiſine de celle où s'aſſemblent les Miniſtres & les Grands en attendant que Sa Majeſté les admette en ſa préſence, eſt un pavillon ou *Ting*, comme on l'appelle ici, qui tient lieu de ſalle du trône, quand l'Empereur préſide à quelque exercice militaire des Princes, des Grands, ou de ceux de ſa famille. Vis-à-vis de ce *Ting*, on place un but à volonté, plus ou moins loin, ſuivant la force de l'arc dont on ſe ſert pour lancer la fleche.

Aux différens jours fixés pour l'examen du corps des gens de guerre, c'eſt-à-dire des Officiers généraux qui le repréſentoient, l'Empereur ſe rendit dans ce *Ting* au milieu de ſes gardes & ſuivi de toute ſa Cour. Lorſqu'il eut pris ſa place, l'un des Miniſtres nomma l'un après l'autre tous ceux qui devoient faire preuve de leur adreſſe. Ils lancerent chacun trois fleches; mais aucune ne donna directement au milieu, qui eſt un rond peint en blanc, d'environ un pied de diametre. Elles ne toucherent qu'à la diſtance de quelques pouces de la circonférence en dehors ou en dedans. La gloire de l'atteindre préciſement au point du centre, etoit réſervée au Maître.

Après que tous les athletes eurent vuidé leurs carquois, l'Empereur voulut décocher lui-même une fleche. Il bande ſon arc, la fleche part; & à l'inſtant le but eſt abattu, ou par la force du coup, ou (puiſque vous l'imaginez ainſi), au moyen de quelque petite ruſe ménagée pour cet effet par les Courti-

sans. On se figure aisément quels durent être les applaudissemens de tous ces guerriers assemblés.

Sa Majesté en prit occasion de les exhorter à ne pas se négliger dans l'exercice d'un art qu'avoient cultivé avec tant de gloire & de succès ces illustres Mantchoux, qui les premiers s'etoient frayé la route qui les conduisit à la Capitale de l'Empire chinois, pour de-là donner des loix à tout ce qui est entre les quatre mers. Elle ajouta par forme d'éloge, que tout ce qui s'étoit fait de glorieux sous son regne, etoit une preuve que les descendans de ces vaillans guerriers n'avoient pas dégénéré de la valeur de leurs ancêtres. Elle leur dit en finissant, que pour leur témoigner à tous sa satisfaction, elle gratifioit chacun des soldats des huit Bannieres, d'un mois de paie qu'on ajouteroit à leur paie ordinaire, tant en signe de récompense, que pour leur servir d'encouragement.

Toutes ces séances qui ont eu lieu coup sur coup dans le courant de l'hiver dernier, c'est-à-dire dans un tems où le vent du nord-ouest exerce son empire avec le plus de rigueur sur tout ce qui est sous le ciel de Péking, ne sont pas les plus pénibles de celles auxquelles l'Empereur a présidé personnellement. Il en est d'autres, qui, dans une saison moins rude pourroient passer pour des délassemens à la maniere des Tartares, puisqu'il ne s'agissoit pour lui que d'être spectateur de certains exercices qu'on regarde communément comme de simples jeux, mais auxquels il met toute l'importance des affaires d'Etat, parce qu'ils entretiennent la vigueur & l'adresse de ses Mantchoux, & empêchent qu'ils ne s'amollissent.

Ces exercices, ou ces jeux, qui sont soumis à l'etiquette & qui ont leur rang parmi les objets réputés dignes d'attention de la part du Souverain, sont différens exercices de manege, particuliers aux Tartares, tels que monter un cheval dans tous les

ſens, c'eſt-à-dire de droite, de gauche, par derriere ou par devant, avec etriers, ou ſans etriers; s'y tenir dans toutes les ſituations poſſibles, aſſis, debout, en long ou en travers, ſoit que le cheval ait ou n'ait pas de ſelle, de bride, &c. ſoit qu'il galoppe, qu'il trotte, qu'il aille l'amble ou le ſimple pas; différens exercices encore dans leſquels on fait preuve de force & d'adreſſe, en gliſſant, marchant ou courant ſur la glace, ayant les mains & le corps libres, ou chargés de quelque fardeau, avec la ſimple chauſſure ordinaire, ou avec des patins. Je m'arrête ici, parce qu'un plus long détail en ce genre, ne pourroit que vous être ennuyeux, & n'ajouteroit qu'un ſurcroît de preuves, dont vous n'avez pas beſoin pour vous former une idée de l'attention ſcrupuleuſe qu'apporte l'auguſte vieillard à remplir avec la derniere exactitude tout ce qu'il croit être de ſon devoir. Auſſi les Princes, les Grands, les *Cenſeurs, les Tribunaux*, qu'il avoit invités, provoqués même à lui faire des repréſentations ſur ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans ſa conduite, ont gardé le ſilence le plus abſolu à l'occaſion de l'Eclipſe ſolaire du premier jour de l'an. Aucune repréſentation de leur part, dont il ait eté perſonnellement l'objet. Cependant comme il ne falloit pas qu'ils fuſſent abſolument muets, parce qu'on auroit pu croire que la crainte leur fermoit la bouche & ſuſpendoit leurs pinceaux, le Tribunal qui a l'inſpection générale ſur la police de l'Empire, & qu'on nomme ici *Tou-tcha-yuen*, crut devoir avertir Sa Majeſté de quelques abus qui s'etoient introduits dans la Capitale, par un peu trop d'indulgence de la part de ceux qui ſont prépoſés au détail du Gouvernement, & pour la ſuppreſſion deſquels il réclamoit l'autorité ſuprême. Voici comment l'Empereur s'exprime dans un *Chang-yu*, qu'il fit paroître à cette occaſion.

« *Kien-long*, cinquante-unieme année, de la premiere Lune » le 20. *Chang-yu*.

» Le *Tou-tcha-yuen* m'a représenté que par un usage immémorial reçu & observé dans tout l'Empire, les Mandarins » qui ont inspection sur le Peuple, doivent faire à son egard, » la fonction de maître pour l'instruire de ses devoirs, en lui » expliquant, le premier jour de chaque Lune, les différens » *Chang-yu* qui les lui prescrivent ; & en l'exhortant à les pratiquer ; que cet usage s'observant exactement dans les » Provinces, il ne voyoit pas de raison valable qui puisse en » empêcher l'observation dans la Capitale ; & qu'en conséquence il demandoit mes ordres, pour le faire observer à » Péking, comme on l'observe ailleurs.

» Le second objet de ses représentations, regarde les Comédiens & les Chanteurs publics qui inondent la ville & les » fauxbourgs, les premiers pour y jouer des farces & des » Comédies dans lesquelles on ne respecte pas assez les mœurs ; » & les autres, pour débiter en chansons, des maximes qui inspirent la lubricité. Il observe que ces Chanteurs & ces Comédiens ne sont que des hommes sans aveu, venus à Péking » des différentes Provinces de l'Empire, pour y exercer aux » dépens des mœurs publiques, des talens qui ne leur eussent » eté d'aucune utilité dans les pays qui les ont vu naître. Il » conclut à ce que j'ordonne qu'on les chasse de la Capitale, » comme des pestes qui ne peuvent qu'y répandre la corruption.

» Comme ces deux articles sont de la plus grande importance, je n'ai rien voulu statuer sur ce qui les concerne, sans » avoir pris l'avis des principaux Magistrats des grands Tribunaux ; je leur ai ordonné de s'assembler, de délibérer entre » eux, & de me faire part du résultat de leurs délibérations.

» Voici comment ils s'expriment dans l'ecrit qu'ils m'ont pré» senté en conséquence de mes ordres.

» *L'usage d'assembler le Peuple le premier jour de chaque » Lune, pour l'instruire de ses devoirs, est très-sagement etabli; » & l'on doit tenir la main à ce que les Mandarins des Provinces » le suivent à la rigueur dans les différentes villes de leurs Dis» tricts. Ce n'est que par ce moyen, que le bas Peuple, & les gens » de la campagne, qui sont nécessairement en relation avec lui » pour l'achat & la vente des comestibles & des autres choses » nécessaires à la vie, peuvent être instruits de la volonté du » Souverain, dans ce qui concerne le maintien du bon ordre en » général, les réglemens que les circonstances exigent de tems » en tems pour tels ou tels lieux particuliers, & une foule d'autres » choses qu'il leur importe de savoir, & qu'ils n'apprendroient » pas d'ailleurs, parce qu'ils sont dans la classe de ceux qui » n'ont jamais fréquenté les Ecoles, & qu'ils n'ont de rapports » qu'entre eux pour ce qui les intéresse personnellement. Il est » essentiel que les Mandarins qui les gouvernent, fassent à leur » egard la fonction d'instructeurs & de maîtres.*

» *Il n'en est pas ainsi du peuple de Péking; mille lumières se » réunissent pour l'eclairer. Nous ne parlons pas des Mantchoux, » ni de ceux qui sont sous les Bannieres. Il y a des ecoles particu» lieres pour eux & leurs officiers, qui, en leur faisant observer la » plus exacte discipline, les forment à tous les exercices qui leur » sont propres, les instruisent de leurs devoirs militaires & civils, » & leur expliquent en détail toutes les ordonnances qui emanent » du trône, quand elles ont le service pour objet, ou qu'elles sont » indistinctement pour tous.*

» *Pour ce qui est des Chinois, il n'en est aucun qui, de près ou » de loin, n'ait des rapports avec des personnes instruites, & » dont il ne puisse par conséquent recevoir des instructions de*

» maniere ou d'autre ; il n'en est presque aucun qui n'ait quelque » parent allié ou ami dans cette nombreuse classe de Lettrés qui, » de toutes les Provinces de l'Empire, aboutissent à Péking » pour chercher à s'y faire un sort, & qui ne demandent pas » mieux que de communiquer, à qui voudra les consulter ou se » prêter seulement à les entendre, cette portion de leur science » qui roule en particulier sur la connoissance des devoirs de » l'homme, suivant le rang qu'il occupe dans la société. D'ail- » leurs les maîtres de profession sont si communs dans cette Capi- » tale, que pour peu qu'un pere de famille soit à son aise, il en » prend un chez soi pour l'education de ses propres enfans, & » des enfans de ses proches ou de ses voisins.

» Resteroit donc à assembler cette foule d'hommes sans aveu, » ce grand nombre de vagabonds & de libertins, & tous ces oisifs » qui ne demanderoient pas mieux que d'être autorisés à se » réunir, & qui ne manqueroient pas d'abuser de cette réunion » pour exciter du trouble, ou pour commettre des vols. Tout » bien considéré, nous croyons que l'usage d'assembler le Peuple » le premier jour de chaque Lune, que les Mandarins des » Provinces pratiquent avec fruit dans leurs Districts, ne sauroit » avoir lieu dans cette Capitale, sans l'exposer à une foule » d'inconvéniens, & sans quelque danger pour la tranquillité » publique.

» Le second article de la supplique du Tou-tcha-yuen, par » lequel ce Tribunal zélé pour le maintien des mœurs publiques » supplie Votre Majesté de purger cette Capitale de cette foule » de Comédiens & de Chanteurs qui en inondent tous les quar- » tiers, pour les infecter de leur corruption, ne nous paroît pas » plus admissible que l'autre, quant à l'exécution.

» Ces Comédiens & ces Chanteurs publics, dit la supplique, » sont tous ou presque tous etrangers à Péking ; ils s'y sont

» rendus

» *rendus des différentes Provinces de l'Empire, pour y trouver* » *de quoi subsister : en leur ordonnant de retourner chacun dans* » *leur pays, on ne leur fait aucun tort dont ils puissent raisonnablement se plaindre ; c'est les traiter au contraire avec beau-* » *coup plus d'egards qu'ils n'en méritent. Si Votre Majesté* » *adhéroit à ce que lui suggere ici le* Tou-tcha-yuen ; *il en* » *arriveroit précisément le contraire de ce que se propose ce sage* » *Tribunal, qui est le maintien des bonnes mœurs parmi les* » *sujets de Votre Majesté. Les Comédiens & les Chanteurs pu-* » *blics contribuent, selon ce qu'il prétend, à corrompre les mœurs* » *du Peuple de la Capitale ; & les renvoyant chez eux, ils se* » *trouveroient dispersés dans toutes les Provinces de l'Empire* » *pour y répandre la même corruption.*

» *Qu'on ne s'y trompe point : les Comédiens & les Chan-* » *teurs sont des hommes qui, n'ayant point été elevés pour* » *exercer quelque profession honnête, quelque art, quelque métier* » *pour pouvoir gagner leur vie par leur industrie ou le travail* » *des mains, & qui ayant reçu de la nature des talens propres à* » *divertir ou à amuser leurs semblables, ont pris le seul parti qu'ils* » *avoient à prendre, celui de mettre à profit ces mêmes talens,* » *en se faisant Comédiens ou Chanteurs. Si on leur défend de* » *jouer & de chanter dans la Capitale, ils iront jouer & chanter* » *ailleurs : car, après tout, il faut qu'ils vivent ; & s'ils n'ont pas* » *d'autres moyens pour vivre, on peut être sûr que c'est celui-là* » *qu'ils mettront en usage, sinon aussi publiquement qu'ils le* » *font ici, du moins avec des précautions qui seront autant de* » *dangers pour les bonnes mœurs de tous les pays où ils iront* » *jouer ou chanter.*

» *A ces réflexions, qui nous paroissent assez importantes pour* » *mériter qu'on s'y arrête, nous en ajoutons une autre, qui ne* » *nous paroît pas moins digne de l'attention de Votre Majesté,*

» Il faut au Peuple, quelque spectacle, quelque amusement qui » lui fasse oublier en quelque sorte ses fatigués, ses peines, & » toutes ses autres miseres grandes & petites, sous le poids des- » quelles il gémit journellement : les Comédiens & les Chanteurs » publics lui procurent ce précieux avantage ; nous croyons » qu'il seroit bien dur de l'en priver, sous prétexte qu'il y a du » danger pour ses mœurs. Nous sommes bien eloignés de vouloir » conseiller à Votre Majesté, de rien tolérer qui soit contraire » le moins du monde à la plus exacte décence dans ce qui con- » cerne les mœurs publiques de la Nation. Mais nous sommes » d'avis qu'en tolérant les Comédiens & les Chanteurs publics, » sous la condition que dans leurs Comédies & dans leurs Chan- » sons ils ne se permettront rien qui sente la licence en quelque » genre que ce puisse être & qui soit capable d'alarmer la pu- » deur, on satisfera à tout. On ne privera pas le Peuple d'un » amusement dont il a besoin, en tant qu'il le délasse & lui sert » comme de consolation à ses maux ; & l'on corrigera les abus » auxquels le Tou-tcha-yuen *propose à Votre Majesté de remé- » dier. Il ne sera pas difficile aux Officiers de Police de tenir » la main à ce que les Comédiens & les Chanteurs ne s'ecartent » pas de ce qui leur aura été prescrit. Tel est le résultat de nos » délibérations sur le contenu de la supplique que nous avons eu » ordre d'examiner.*

» Ce résultat s'accorde parfaitement avec ce que je pensois » moi-même sur les deux objets dont il est question dans ce qui » m'a eté représenté par le *Tou-tcha-yuen*. Ainsi on laissera les » choses sur le pied où elles etoient auparavant, c'est-à-dire, que » les Mandarins n'assembleront pas le Peuple le premier jour de » chaque Lune, comme il est d'usage de le faire en Province ; » parce que le Peuple, ou ce qui constitue le Peuple dans la » Capitale, est en trop grand nombre pour pouvoir être réuni

» même par pelotons dans les différens quartiers, sans qu'il en » résulte les plus grands inconvéniens pour la tranquillité publique. Il a d'ailleurs mille moyens d'instruction pour apprendre à remplir ses devoirs, que le Peuple des villes, villages » & bourgs des différentes Provinces ne sauroit avoir; c'est-à-» dire encore, qu'on laissera aux Comédiens & aux Chanteurs, » la liberté dont ils jouissoient ci-devant, de jouer, de chanter » dans les carrefours & les places publiques, à condition qu'ils » respecteront la décence & les bonnes mœurs; & pour empê-» cher qu'ils ne s'émancipent, j'ordonne aux Magistrats qui » ont inspection sur la police, d'avoir sans cesse les yeux ou-» verts sur eux, & de punir sévérement tous ceux qu'ils trou-» veront en faute ».

Voilà comment les affaires, tant grandes que petites, se traitent ici. C'est toujours le Souverain qui les termine; mais il ne les termine qu'après avoir pris l'avis de son Conseil, ou de ses Tribunaux. Je suis persuadé qu'après avoir lu les différens *Chang-yu*, que j'ai mis sous vos yeux, vous n'en croirez pas à ces faiseurs d'Histoire universelle *depuis le commencement du Monde*, &c. d'Histoire de tous les Tribunaux *des Nations qui peuplent la terre*, &c. &c. Non plus qu'à cette nuée de Voyageurs qui décident hardiment de la Religion, des loix, des Mœurs, des Usages, &c. des Peuples dont ils connoissent à peine le nom, & dont ils n'ont pas même vu la premiere superficie: vous ne les en croirez pas, dis-je, sur leur parole, quand ils diront que le Monarque Chinois est un despote, dans toute l'etendue du sens odieux qu'on attache à ce mot, & que le Peuple sur lequel il regne n'est qu'un peuple d'esclaves, que la crainte seule contient dans les bornes extérieures du devoir: car c'est ce qu'on ose imprimer tous les jours, même en France, où l'on a tant de renseignemens pour connoître la Chine telle

qu'elle a eté dans sa constitution primitive, telle qu'elle s'est conservée pendant une trentaine de siecles malgré tant de révolutions qui l'ont agitée, & telle qu'elle est encore aujourd'hui sous la domination des Tartares-Mantchoux.

Je finirai cette Lettre, qui n'est déjà que trop longue, par un *Chang-yu* qui achevera de vous peindre notre auguste Empereur.

« *Kien-long*, cinquante-unieme année de la seconde Lune, » le 16 (le 15 Mars 1786), *Chang-yu*.

» Les grands Maîtres de la Doctrine, les neuf grands Tribu- » naux, & tous les Grands en corps m'ont représenté, que » *lorsque je fus parvenu à la vingt-deuxieme année de mon* » *regne, on fit une nouvelle edition du* Hoei-tien, *dans laquelle* » *on ajouta tous les décrets, toutes les ordonnances; tous les* » *réglemens, en un mot, tout ce à quoi les circonstances avoient* » *donné lieu depuis que j'etois monté sur le trône; que depuis* » *l'année de cette edition, jusqu'à l'année courante, trente ans* » *entiers s'etoient ecoulés; que pendant cet espace de tems, d'au-* » *tres circonstances, d'autres événemens avoient exigé de ma part* » *une foule de Décrets, d'Edits, d'Ordonnances & de Décla-* » *rations; avoient donné occasion à des changemens devenus* » *nécessaires, tant dans le Militaire que dans le Civil; & que* » *tous ces objets n'etant encore que déposés pêle-mêle dans les* » *registres des différens Tribunaux, ou dans les bureaux des* » *Ministres, ils etoient d'avis qu'on ne pouvoit pas différer* » *davantage à les ranger chacun à la place qu'il doit naturelle-* » *ment occuper dans le* Hoei-tien. *Ils me prient en conséquence* » *de donner mes ordres pour qu'on en fasse au plutôt une edition* » *exacte dans laquelle tous les matériaux soient rédigés avec soin* » *& rangés comme ils doivent l'être.*

» Le *Hoei-tien* est une espece de code universel dans lequel

» doivent se trouver les loix, les coutumes, les usages, & en » général tout ce qui doit être observé par la Nation, sous le » regne de la Dynastie des *Tay-tsing* qui occupe aujourd'hui » le trône. Il doit renfermer outre cela tous les Edits, toutes » les Ordonnances, tous les Décrets qui ont été intimés en diffé- » rentes occasions, suivant les évènemens & les circonstances, » tant aux Tribunaux & aux Mandarins & Officiers des diffé- » rens ordres pour leur servir de regle dans l'administration » des affaires, qu'aux différentes classes de la société, com- » prises sous le nom général de Peuple, pour leur prescrire » ce qu'elles doivent observer. Il doit contenir enfin des mo- » deles tracés tout à la fois par la raison, la justice, & une » heureuse expérience, sur lesquels le Souverain lui-même » puisse calquer sa conduite, pour ne pas s'égarer dans la » *pénible* route du Gouvernement. Il convient, il est même » nécessaire que tout cela soit digéré avec soin, rangé méthodi- » quement & avec ordre, & sur-tout clairement énoncé, pour » ne pas fournir des prétextes à l'inobservation, en donnant » occasion aux doutes.

» Il y a cinquante-un ans que je suis sur le trône : pendant » tout ce long espace de tems, j'ai toujours tâché de remplir » jusqu'aux moindres de mes devoirs, & j'ai la douce satis- » faction de n'avoir pas à me reprocher d'avoir manqué à » aucun de ceux qui ont rapport au Gouvernement, volon- » tairement ou par négligence. Je n'ai jamais cessé de prier le » Ciel de m'éclairer & de me protéger ; & c'est à l'abondance » des secours qu'il a daigné m'accorder, plutôt qu'à mes » efforts, que je suis redevable de tous mes succès.

» Me voici enfin parvenu à la vieillesse ; & quoique j'aie » passé l'âge ordinaire des travaux, je me sens aussi vigoureux » & aussi robuste que je l'étois dans l'âge mûr. Je reviens

» souvent, à part moi, sur les années qui se sont écoulées depui
» mon avénement à la dignité suprême, pour examiner, en
» juge févere, tous mes procédés envers mes sujets; je trouve
» que j'ai toujours agi sans haine, comme sans prédilection
» ayant sans cesse devant mes yeux le Ciel & mes Ancêtres,
» pour ne rien faire qui pût les contrister; que je n'ai puni
» personne qui ne fût coupable; que je n'ai récompensé que
» le mérite ou la vertu; que je n'ai placé dans les emplois que
» ceux que j'ai crus en etat de les bien remplir; & que s'il est
» arrivé quelquefois que l'on m'ait trompé, ou que je me sois
» trompé moi-même, je n'ai pas hésité de réparer le plutôt
» possible, ces sortes de fautes involontaires qui n'etoient
» qu'une suite de l'erreur où j'etois.

» L'etendue de mon Empire est fixée par les quatre mers;
» l'etat où il se trouve dans tous les genres est des *plus florissans*:
» ainsi, je puis dire en toute vérité, *que mon regne est* celui de
» la gloire & des prospérités. Les Princes & les Grands, les
» Magistrats & le Peuple partagent avec moi cette gloire.
» Les uns & les autres jouissent des honneurs & des avantages
» dont je jouis moi-même; *mais il n'est* aucun d'entre eux qui
» soit obligé à tant de soins & de sollicitudes, qui soit astreint
» à tant de travaux, qui eprouve tant de peines, que celui qui
» est à la tête d'eux tous. Je porte le plus grand fardeau. Je
» remercie le Ciel de ce qu'à l'âge où je suis, il me donne
» encore assez de force pour pouvoir le porter comme ci-de-
» vant; je sens même que l'habitude du travail & l'expé-
» rience m'en rendent en quelque sorte le poids plus léger.
» Je me regarderois comme coupable envers le Ciel & mes
» Ancêtres, si j'osois me négliger un instant.

» En conséquence de la demande qui m'a eté faite par les
» Grands, réunis au corps de la haute Magistrature, & pour

» satisfaire au desir de tous les ordres de l'Etat, je donne les
» ordres les plus précis pour qu'on travaille incessamment à
» une edition complette du *Hoei-tien*, dans laquelle on corri-
» gera, ôtera & ajoutera tout ce qui est à corriger, à ôter &
» à ajouter. Tous les evénemens qui ont eu lieu sous mon regne
» seront consignés, ainsi que les Déclarations, Instructions,
» Ordonnances & Edits qui sont tombés de mon pinceau à leur
» occasion. Comme on y ajoutera en particulier les différens
» *Chang-yu* que j'ai publiés pour annoncer à tous mes sujets
» que si le Ciel me donne de pousser ma carriere jusqu'à la
» quatre-vingt-sixieme année de mon âge, alors j'abdiquerai
» l'Empire en faveur de celui de mes descendans que je croirai
» le plus propre à le gouverner pour la gloire de mes Ancêtres
» & le bonheur des Peuples; il est à propos qu'on détermine
» *des Rites particuliers pour une cérémonie qui ne me fournit*
» *aucun modele sur lequel je puisse me former.*

» On lit bien dans l'Histoire que plusieurs Empereurs ont
» abdiqué la Souveraineté avec un cérémonial adapté aux cir-
» constances; mais aucun de ces Empereurs n'étoit dans la
» position où je me trouve. Les uns ont abdiqué par paresse
» ou par amour du repos; les autres par foiblesse ou à raison des
» maladies qui les mettoient hors d'etat de régner, & plusieurs
» par la crainte, bien ou mal fondée, qu'on ne les dépossédât.
» Je ne suis dans aucun de ces cas. J'aime à remplir mes devoirs,
» quelque pénibles qu'ils puissent être; je me donne tout entier
» aux affaires du Gouvernement que je traite moi-même avec
» toute la diligence, tous les soins qu'elles exigent; j'ai encore
» toute la vigueur de l'esprit & du corps, propre à résister aux
» fatigues qui sont attachées au pénible exercice de la dignité
» suprême; j'ai augmenté la gloire de l'Empire en le rendant
» des plus florissans dans les différens genres, & je regne pai-

» ſiblement ſur des ſujets qui m'aiment, & dont je fais le
» bonheur.

» Il faut donc que lorſque je terminerai ma carriere, il y ait
» un cérémonial particulier qui ſoit proportionné à la maniere
» dont je l'ai fournie; il faut ſur-tout que pour le ſacrifice qui
» s'offrira au Ciel ſuprême, le jour de mon abdication, il y
» ait un Rite particulier adapté à la circonſtance. Ainſi, que les
» Grands ſe joignent au corps de la haute Magiſtrature pour
» délibérer entre eux ſur cet important objet; qu'ils aviſent à ce
» qui doit ſe pratiquer, tant de ma part, que de la part de
» tous ceux qui auront quelque fonction à remplir, lorſque je
» procéderai ſolemnellement à l'acte de mon abdication; qu'ils
» déterminent tout ce qu'ils jugeront devoir être obſervé
» avant, pendant & après le ſacrifice. J'examinerai avec toute
» l'attention dont je ſuis capable, le réſultat de leurs délibéra-
» tions; & après en avoir approuvé tout ce qui me paroîtra
» conforme au bon ordre, à la raiſon, & à l'importance de ce
» grand objet, je le munirai du ſceau de mon autorité, *pour*
» être conſigné dans le *Hoei-tien*, comme un monument au-
» thentique, ou de ce que j'aurai fait, ou de ce que je voulois
» faire; car il peut arriver que la durée de mes jours ne s'étende
» pas juſqu'au terme de l'exécution. Ce monument formera
» d'ailleurs un article particulier dans le cérémonial ſous l'Em-
» pire de la Dynaſtie des *Tay-tſing*, pour ſervir de modele à
» ceux de mes deſcendans qui pourront ſe trouver dans le cas
» de s'y conformer.

» Mon intention, en voulant fixer ainſi à l'avance des céré-
» monies qui ne doivent avoir lieu pour la premiere *fois*,
» que d'ici à pluſieurs années *révolues*, n'eſt pas ſeulement
» d'augmenter notre cérémonial d'un article qui lui manquoit,
» & de faire inſérer cet article dans le Code général, dont

» on

» on va renouveller l'edition. J'ai pensé, outre cela, qu'il etoit » avantageux pour moi d'être instruit long-tems avant, de tout » le détail de ce que je dois pratiquer personnellement dans » ces augustes cérémonies, afin de m'y exercer à l'aise, sans » être obligé de prendre sur les affaires essentielles du gouver- » nement un tems qui doit leur être consacré ; pour pouvoir y » figurer quand le jour en sera venu, avec toute la décence » & toute la dignité qui conviennent à mon rang ».

Ne m'avouerez-vous pas que notre auguste Vieillard pousse la prévoyance bien loin ? Sans chercher à pénétrer quelles peuvent être ses véritables intentions en s'exprimant comme il vient de le faire, j'ose assurer que si, parmi ceux qui se nourrissent de la flatteuse espérance de régner après lui (& le nombre n'en est pas petit, car tous ses descen- *dans, à quelque degré qu'ils soient, peuvent y prétendre*), il s'en trouve qui *s'ennuient d'attendre si long-tems*, ce *Chang-yu* ne les amusera guere. Tant pis pour eux. Tel qu'il est, il a l'approbation universelle ; & plus de deux cens millions d'hommes font des vœux sinceres pour l'entier accomplissement de ce qu'il contient, ne fût-ce que pour avoir part aux bienfaits de différens genres qui seront alors répandus à pleines mains.

En joignant mes vœux particuliers à ceux de la multitude, outre les motifs qui peuvent m'être communs avec ceux qui l'animent, j'en ai de plus relevés, qu'elle ne sauroit avoir. Quoi qu'il en soit, si Dieu me conserve la vie jusqu'à la quatre-vingt-sixieme année de notre Empereur, pour pouvoir être témoin du spectacle qu'on se propose de donner sur le théâtre de ce vaste Empire ; & si j'ai l'honneur de figurer dans ce spectacle majestueux, comme je figurai l'année derniere, dans la

vénérable ſcene des Vieillards aſſemblés (1) ; je vous promets de vous le décrire dans toute l'exactitude du détail. Peut-être même n'attendrai-je pas juſqu'alors, pour être en etat de vous en parler pertinemment. Il peut arriver que Sa Majeſté Impériale publie dans quelque *Chang-yu* le réſultat des délibérations des Tribunaux & des Grands auxquels elle ordonne de déterminer tout ce qui doit être obſervé dans le grand acte de l'abdication. Dans ce cas, je traduirai ce *Chang-yu*, & je vous l'enverrai traveſti à la Françoiſe par la mouſſon la plus prochaine.

Voilà une Lettre bien longue : je ſouhaite qu'elle ne vous ait point cauſé d'ennui. Je n'y ajoute plus que deux mots à l'occaſion du *Tſong-tou* de Canton, qui s'appelle *Fouléhoun* & non pas *Foulahoun*, comme je l'ai écrit d'après une mauvaiſe prononciation Chinoiſe. *Akoui* a refuſé la commiſſion que l'Empereur lui avoit donnée de le juger. Il ecrit à Sa Majeſté qu'étant de la même Banniere, & reconnoiſſant les mêmes Ancêtres à un degré peu eloigné que *Fouléhoun*, il ne lui convenoit pas de le condamner ou de l'abſoudre ; & qu'il ſeroit jugé plus équitablement par Sa Majeſté elle-même, ou par le Tribunal des crimes. *Fouléhoun* eſt aujourd'hui dans les priſons du *Hing-pou*. On prétend qu'il ſera exilé à Ily, pour y être occupé à des travaux pénibles. Peut-être en fera-t-il de lui, comme il en a eté de *Ly-ché-yao* (2), qui eſt aujourd'hui dans les grands emplois après une expiation de quelques années.

(1) *Voyez* la deſcription de cette cérémonie, tome XII, page 517, & ſuiv.

(2) *Ly-ché-yao*, Gouverneur de Canton, accuſé & convaincu deux fois de vexations & de concuſſions. *Voyez* ce qui en eſt dit, tom. IX, pag. 41, 44, 45, 63 & 64, tome X, pag. 597, 598, 609, & tome XII, pag. 509 & ſuiv.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT;

Ecrite de Péking le 20 Septembre 1786.

JE suis fâché de n'avoir pas fait jusqu'à présent une etude particuliere de la Médecine, parce que mon ignorance profonde sur tout ce qui a rapport à cet art, ou, si vous l'aimez mieux, à cette science conjecturale, met un obstacle invincible au desir que j'aurois de répondre pertinemment aux questions du Médecin célebre dont vous m'avez envoyé le petit Mémoire. Ne voulant pas me hasarder à balbutier sur un sujet que je n'entends pas, j'ai eu recours à un Médecin chinois, & le Mémoire à la main, je lui ai fait l'une après l'autre les interrogations qui y sont contenues. Je les remets ici sous vos yeux, en y ajoutant les réponses.

1°. *Les Chinois sont-ils toujours versés dans la connoissance du pouls?*

R. Cette connoissance a toujours eté l'objet principal de nos etudes en fait de Médecine, depuis qu'il y a des Médecins en Chine, c'est-à-dire, depuis plus de quatre mille ans. Il est à présumer que nous y avons fait quelques progrès, puisque, par le moyen du pouls, nous devinons le plus souvent, dans un malade même qui ne sauroit s'exprimer, quelle est chez lui la partie qui souffre; nous pouvons lui indiquer la plupart des sensations qui affectent cette même partie; & si nous nous trompons, par exemple, sur les pulsations de l'un des bras, nous sommes avertis de notre erreur par les pulsations de l'autre bras. Vous dire si nous en savons plus en ce

genre que nos Anciens, ou si nos Anciens en savoient plus que nous, ce seroit m'exposer à être contredit par d'autres Médecins, quelle que fût mon assertion; car parmi nous les sentimens sont partagés sur cet article, comme sur une foule d'autres. Je pense en général que les Anciens avoient sur nous l'avantage du génie, & que nous avons sur eux celui d'une plus longue expérience. Nous ne pouvons juger de la science de nos Anciens, que par les monumens qu'ils en ont laissés. A cette science que nous tenons d'eux, nous ajoutons celle de tous les siecles qui se sont ecoulés depuis leur tems jusqu'à celui où nous vivons; mais pouvons-nous nous flatter de posséder tous les monumens qu'ont laissés les Anciens? Combien ont eté moissonnés par la faulx du tems! Combien d'autres qui ne sont parvenus jusqu'à nous que mutilés, tronqués, & peut-être même falsifiés en tout ou en partie! &c.

2°. *A quelles parties du corps faites-vous répondre chacune de ces trois touches?*

R. Nous avons deux bras qui ont chacun trois touches qui répondent à des parties différentes du corps. Les touches de l'un & de l'autre bras ont un même nom.

La premiere, c'est-à-dire, celle qui est plus près du poignet, se nomme *tsun*, qui est le nom que nous donnons à *la dixieme partie de la mesure d'un pied*; & c'est le doigt *index* du Médecin, qui doit appuyer sur cette premiere touche.

Le seconde touche se nomme *koan*, qui signifie *ouverture, porte;* & c'est sur elle que le doigt *medius* doit appuyer.

La troisieme touche porte le nom de *tché*, le même par lequel nous désignons la mesure de dix pouces; & c'est le doigt *annularis* qui doit appuyer sur elle. Dans le bras gauche, le *tsun* répond au cœur & à ce que nous appellons les *petits intes-*

tins. Le *koan* répond au foie & au fiel; & le *tché* répond aux parties de la génération dans les hommes.

Dans le bras droit le *tsun* répond au poumon & au grand intestin; le *koan* à l'estomac & au ventricule; & le *tché* aux reins dans les hommes.

Ce qui est dit du bras gauche pour les hommes, s'applique au bras droit pour les femmes; & ce qui est dit du bras droit pour les hommes, s'applique au bras gauche pour les femmes. En général le *tsun* répond à la partie supérieure du corps jusqu'au cœur inclusivement; le *koan* répond à la partie moyenne depuis le cœur jusqu'au nombril; & le *tché* répond à la partie inférieure, depuis le nombril jusqu'aux pieds dans l'un & l'autre sexe.

3°. *Les principales divisions des pouls sont-elles toujours les mêmes, les sept* piao, *les huit* ly, *les neuf* tao? *&c.*

R. Ces divisions sont fondées sur la nature, après des observations sans nombre & souvent renouvellées; & comme la nature n'a pas changé, ces divisions ont resté les mêmes. Du reste on peut donner à chacune d'elles, tel nom qu'on voudra; les noms ne font rien à la chose, ils la désignent.

4°. *Dans les maladies, savez-vous reconnoître les crises & les prédire par le pouls?*

R. Nous savons reconnoître les crises & les prédire par le pouls dans les maladies qui sont susceptibles de crises; telles que les fievres malignes, celles que nous appellons *changhan* (c'est ce que nous appellons Pleurésie, Péripneumonie), & autres semblables. Nous savons de plus distinguer les fausses crises d'avec les véritables; & prédire par le pouls, les changemens en bien ou en mal que le malade doit éprouver.

Telles sont, Monsieur, les réponses précises que mon

Médecin a faites aux demandes du vôtre. Il m'a ajouté qu'il faudroit des volumes entiers pour expliquer clairement tout ce qui a rapport au ſujet pour lequel je me ſuis adreſſé à lui, &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE
DE M. AMIOT;

Ecrite de Péking le premier Octobre 1786.

JE vous envoie le *Yun-lo* qui vous manquoit pour completter le nombre des instrumens de Musique dont on fait usage ici. On ne tire le son de cet instrument qu'au moyen d'un seul marteau; & ce marteau ne doit pas excéder la grosseur de celui qui est dans le tiroir qu'on a ménagé dans le pied de l'instrument. Je crois que vos Musiciens ne seront pas tentés d'exécuter leurs Sonates ou leurs Ariettes sur le *Yun-lo* des Chinois. Chaque Peuple a son goût & sa maniere. Chez vous, tout se fait avec *rapidité*, & comme en sautillant; il vous faut du mouvement en tout, le repos vous tue. Il faut voler, danser & courir si l'on veut être du bel air. Il n'en est pas ainsi dans les climats Chinois: nous faisons tout posément. Si nous chantons, c'est pour être entendus sans effort ni contention de la part de ceux qui nous ecoutent; si nous jouons d'un instrument, c'est afin que chaque son que nous en tirons puisse pénétrer jusqu'au fond de l'ame, pour y produire l'effet que nous avons en vue. Ainsi les sons que nous tirons du *Yun-lo* ne sont point liés les uns aux autres; ils servent pour lier entre eux tous les sons des autres instrumens.

Je joins à ce *Yun-lo* les précieuses bagatelles que je reçus de l'Empereur, lors de ma réception dans l'ordre des Vieillards (1). Je les appelle *précieuses*, non pas qu'elles le soient en elles-mêmes, mais parce qu'elles viennent de celui de la

(1) *Voyez* tome XII de ce Recueil, pag. 517 & suiv.

part de qui tout eſt précieux. Il n'eſt pas juſqu'au ſimple bâton de vieilleſſe qui n'ait eté dans le tems un objet d'ambition pour les plus hauts huppés de cette Cour. N'allez pas, je vous prie, mépriſer un pareil meuble ; il a déjà eté porté avec le plus grand reſpect devant le cercueil de bien des Vieillards qui en avoient eté décorés, ainſi que moi, & reportés avec non moins de reſpect, par les parens des vénérables morts, après l'enterrement, dans leurs hôtels ou logis, comme un titre d'honneur, dont leurs deſcendans pourront ſe parer. S'il etoit reçu chez vous de conſerver dans les *familles*, les bâtons de ceux qui ont eté Maréchaux de France, on ne manqueroit pas de les placer dans le lieu le plus reſpectable de la maiſon, dans la ſalle où ſeroient les portraits des Aïeux. Ici c'eſt dans la ſalle des *Ancêtres*, à côté des tablettes devant leſquelles on leur rend *hommage*, qu'on place les bâtons de *vieilleſſe donnés par le Souverain.*

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. DE GRAMMONT, MISSIONNAIRE;

Ecrite de Canton, le 20 Janvier 1787.

....Ces jours derniers j'ai eu l'occasion de lire le placard affiché à Canton, au sujet du meurtre de deux bateliers Chinois, qui furent la victime, il y a deux ans, de l'obéissance aveugle d'un Canonnier anglois. En voici la traduction fidelle.

AVIS AU PUBLIC.

De la part du Gouverneur & du Commandant de Canton.

« Par une *bonté singuliere* de l'Empereur envers les Etrangers, il est permis à tous Négocians d'au-delà des mers, de venir à Canton, d'y commercer, & d'exporter en leur pays toutes les productions dont ils ont besoin. Quant aux denrées qu'ils nous apportent, l'intention de l'Empereur est qu'on les paie leur juste valeur, & qu'on evite avec le plus grand soin toute vexation, toute infidélité.

» Quoique les besoins de l'Etat ne souffrent point l'exportation de la soie, il n'est point défendu d'en livrer en petite quantité.

» S'il arrive que les chefs des Comptoirs chinois contractent des dettes envers les Européens, on fixera le terme du remboursement, & ce terme echu, on les forcera à payer.

» Qu'on soit attentif à ecarter & à prévenir tout sujet de contestation. Si nos Chinois, dans leurs querelles & dans leurs débats, ôtent la vie à quelque Etranger, le coupable, selon

» la loi, sera sans délai puni de mort. Il n'est permis en aucune » maniere, à nos gens, d'insulter, d'offenser les Etrangers ; & » si quelqu'un manque à leur egard, il doit être arrêté, & » sévérement puni, selon la grièveté de l'offense.

» Ces réglemens ne sont pas nouveaux : des affiches publi- » ques vous les ont déjà annoncés : ils doivent vous être d'au- » tant plus chers, qu'ils ne sont que l'expression de la bonté » & de la clémence de notre Empereur envers les Etrangers.

» Dès que les vaisseaux Européens arrivent dans la rade de » *Hang-pou*, il est essentiel que chaque Capitaine veille sur ses » Matelots, sur ses Officiers, & qu'il les contienne dans l'ordre. » Si, par sa négligence, quelqu'un de son bord vient à com- » mettre un meurtre, la loi veut que le meurtrier soit sur le » champ arrêté, dénoncé & jugé.

» Dans l'affaire présente, *Tou-va* (1), Capitaine du vaisseau » *Hoei-lien* (2), est en faute, non-seulement pour n'avoir pas » dénoncé le Canonnier de son vaisseau qui a tué deux Bate- » liers chinois, mais encore pour avoir eu l'audace de s'opposer » aux recherches du Mandarin chargé de saisir & de punir le » coupable. C'est pourquoi nous l'avons fait arrêter lui-même, » & forcé à livrer son Canonnier.

» Le *Siun-fu* (ou Commandant), suivant le dû de sa charge, » après avoir pris connoissance de l'affaire, n'a pu se dispenser » de faire son rapport à l'Empereur.

» Le crime de *Ty-sié-hoa* (3) est un crime très-grave en lui- » même ; mais il le devient encore plus par la résistance sédi- » tieuse qu'on a faite pour le soustraire à la Justice ; c'est pour- » quoi il n'y a point de grace à espérer pour lui. S'il est puni

(1) *Tou-va*, nom estropié du Capitaine anglois.
(2) *Hoei-lien*, nom du Vaisseau anglois.
(3) *Ty-sié-hoa*, nom du Canonnier.

» de mort, comme il le mérite, ne vous en prenez qu'à vous-» mêmes : on ne se joue pas impunément de nos loix.

» A suivre ces loix à la rigueur, non-seulement le Canon-» nier, mais le Capitaine lui-même, pour sa négligence à veiller » sur ses gens, auroit dû être puni de mort. Mais comme » dans vos petits Etats, vous ignorez les loix de notre Empire, » on fait grace au Capitaine, & l'on se contente de punir *Ty-» sié-hoa* : ce qui, de la part de notre Empereur, est une grace, » une faveur que vous ne devez jamais oublier.

» A ces causes, nous avertissons les Directeurs de tous les » Comptoirs européens : 1°. que désormais, à l'arrivée de leurs » vaisseaux, ils aient à recommander aux Capitaines respectifs » de contenir leurs gens dans le devoir, & de se montrer » dignes des bienfaits de l'Empereur par leur attention & leur » *vigilance* à écarter tout désordre, tout accident fâcheux : » 2°. qu'ils leur signifient *que s'il se commet dans la* suite quel-» que meurtre, il faut, selon les loix, qu'ils livrent aussi-tôt le » coupable pour être jugé & puni ; & que si on a encore l'au-» dace de se mutiner pour le dérober aux poursuites de la Justice, » on ne se contentera pas, comme cette fois, de punir le meur-» trier, mais qu'on saisira le Capitaine lui-même, qui sera » condamné au même supplice.

» Ecoutez ces avis avec respect, & pensez-y bien.

» La quarante-neuvieme année de *Kien-long*, le 2 de la » douzieme Lune (le 12 Janvier 1785) ».

TRADUCTION

DE QUELQUES PIECES DE POËSIE CHINOISE;

Par feu M. CIBOT, Missionnaire à Péking.

I. LE PLAISIR.

POINT de plaisir hors de la vérité. Trente ans d'illusions & d'erreurs m'ont enfin appris à me faire les miens. Enfermé dans cette solitude, je repais mes regards des grands spectacles que m'y donne le Ciel, & des décorations nouvelles qui embellissent la terre. Un beau clair de Lune, le Firmament paré de toutes ses etoiles, donnent l'essor à mon ame; un paysage l'epanouit, & jusques dans le fracas d'un orage, *elle se* couronne de *fleurs; mes* pensées sont à l'ancre entre la pauvreté & les richesses. Si la renommée ne parle point de moi, ni la calomnie aussi, peu de gens me cherchent, j'en suis encore moins. Sans ambition, sans projets, je comtemple du rivage la mer orageuse du monde, ses flots les plus menaçans n'arrivent pas à mes pieds, toutes ses miseres ne me coûtent pas un soupir. Si l'air est serein, j'en respire la douceur; si le Soleil l'embrase, si les Aquilons le glacent, un livre à la main j'appelle le Printems. La terre a beau être couverte de neige, je me promene au milieu des fleurs. Mon appétit regle mes repas, & ma lassitude mon repos. Je dégourdis mes membres en poussant ma brouette, ou en bêchant mon jardin, & j'exerce mon esprit en ecrivant de la prose ou en rimant quelques vers. Quelquefois je devance l'Aurore pour aller entendre dans la vallée les doux ramages dont les oiseaux la saluent à l'envi. D'autres fois assis sous un hêtre, &

le *Kin* à la main, je fais redire à tous les echos, que vivre c'eſt faire du bien, & qu'il n'y a que de vraies vertus qui adouciſſent la mort. Les endroits les plus ſolitaires ont pour moi mille charmes. Tantôt aſſis au fond d'un bois, j'y ecoute en ſilence le doux murmure des eaux & le petit bruit des feuilles & des herbes qu'agite le Zéphyr. Tantôt auſſi je m'enfonce dans l'epaiſſeur des montagnes, & me laiſſe pénétrer de l'horreur ſecrette qu'elles inſpirent. Leurs rochers eſcarpés, leurs précipices & leurs torrens, diſent plus de choſe à mon ame que tous les *King*. Quelque part que j'aille, quoique je faſſe, il me faut quelque vertu pour être à mon aiſe. Mes fautes ſeules me coûtent des larmes & des ſoupirs. Tous les hommes ſont dans mon cœur comme des freres, & toutes leurs affaires loin de moi. Les uns boivent du poiſon pour abréger leur vie; d'autres cherchent le breuvage de l'immortalité pour l'alonger ſans fin. Pour moi je ne ſonge plus qu'à bien vivre; ſi j'y réuſſis aujourd'hui, je mourrai content dès demain.

II. *L'Hiver*.

Les fougueux Aquilons ont enfin franchi la grande muraille, & ſoufflent dans nos plaines le froid & les rhumes. Tous les arbres ſont dépouillés, comme notre armée battue & fuyant devant les Tartares. Les petits oiſeaux cherchent les maiſons, & ſe cachent ſous les toits. Les campagnes couvertes de neige, paroiſſent jonchées de coton. Aucun ſentier ne conduit plus dans la campagne, & les rivieres glacées rendent inutiles nos plus beaux ponts & les ſoldats qui les gardent. Où me mettre à l'abri du froid? Ma cabane, mal fermée & mal couverte, a beau être échauffée par un bon feu de brouſſailles, leur fumée m'aveugle; & le vent qui la repouſſe, me pénetre & me tranſit. Pour peu que le Soleil ſe montre, je vais reſpirer ſa-

douce chaleur au pied d'un mur; mais quand il a disparu, ou est eclipsé par d'epais brouillards, mes membres roidis se refusent à mes mouvemens, & c'est une grande entreprise pour moi de préparer quelques alimens & de les manger. Je me replie sur moi dans mon lit, sans pouvoir m'echauffer, & le sommeil me persécute en me fuyant jusqu'au jour. O vieillesse languissante, que tu fais acheter cher la sagesse & la modération des desirs! mais va, je te pardonne ma misere. La perte de mon epouse & de tous mes enfans m'avoit rendu la vie douloureuse. Tu m'en dégoûtes, & m'adoucis les approches de la mort. Je ne tiens plus à ce monde que comme les feuilles jaunissantes qui ont echappé aux premieres gelées. Le moindre vent les détache & les emporte au loin, pour être foulées aux pieds & pourrir. Que faut-il pour rompre la trame usée de mes jours? Mon corps courbé vers la terre, mes sens à demi éteints, ma langueur, tout m'avertit que j'approche du tombeau. Le chemin qui m'y conduit, se hérisse chaque jour d'epines nouvelles; mais j'en retirerai au moins l'avantage de ne pas oublier le *Tien*, comme j'ai fait tant de fois quand les fleurs du plaisir & de la joie croissoient sous mes pas. Hélas! comment arrive-t-il que l'illusion nous suive jusqu'au bord de la fosse? Des enfans à demi nuds se jouent sur la neige, & moi je me persuadois que jamais douzieme Lune ne vit un froid si rigoureux. Pourquoi donner le change à mes pensées, & ne pas convenir que mon grand âge & ma pauvreté me rendent si sensible & m'exagerent le froid sur lequel je me lamente? Je suis trop vieux, il n'y a plus moyen d'eviter la défaillance des forces, & les douleurs qui dévorent le corps. Evitons au moins le mensonge, evitons la lâcheté, & que mes derniers jours, comme ceux du bon *Yao*, se passent à benir le *Tien* & à purifier mon cœur.

III. *Chanson.*

Adieu aux livres, adieu pour jamais. L'Etat n'a pas besoin de ma science, & la paix de mon cœur a besoin du travail de mes bras. Je rougis d'être entretenu plus long-tems par celui d'un pere déjà vieux & cassé. Les espérances de gloire & de fortune qui suffisent à sa tendresse, ne suffisent plus à mon amour.

Comment tenir à la pensée que, tandis qu'enfermé avec des livres, je lis, je médite, &, le pinceau à la main, je me mesure avec nos Lettrés, ce vieillard, courbé sur une charrue, pousse ses bœufs, & affronte avec eux le vent, la pluie, le chaud & le froid, pour assurer mes loisirs?

Qu'aurois-je gagné à mes etudes, si je n'etois qu'un fils ingrat & dénaturé? Mes enfans au moins ne me reprocheront pas que je leur demande des respects & des sentimens que ma conduite désavoue. Si j'ai la douleur de les voir jamais s'oublier avec moi, ce ne sera pas mon mauvais exemple qui les aura séduits.

Encore un an, & le chemin de la fortune s'ouvroit pour moi. Mais un arbre ébranlé tombe au moindre choc. La moindre maladie peut m'enlever mon pere du soir au matin, ou du moins le clouer sur un lit par la défaillance & de cruelles douleurs. Que devenir alors, moi qui lui acheterois un jour de santé aux dépens de toute ma vie?

O mensonge! ô illusion! ô erreur de ma jeunesse! Quand je serois en charge, qu'y gagneroit ma piété filiale? Ne faudroit-il pas quitter ce bon pere, & aller donner à mon district le soin de mon emploi? Mon epouse même & mes enfans ne sauroient m'y suivre, & je cesserois d'être homme en commençant à être Mandarin.

Aſſez d'autres fourniront à l'envi cette eblouiſſante carriere. La Province régorge de Lettrés, & mon vieux pere n'a que moi. Rendons-lui travail pour travail, fatigue pour fatigue, ſecours pour ſecours. Hélas! je n'ai que trop différé. La piété filiale commande, le ſoc de la charrue m'attend; adieu mes livres, adieu pour jamais.

Combien de Guerriers, de Miniſtres & de Savans ont tout quitté pour reprendre la charrue, & ſont venus finir leurs jours au village! Leurs ſouvenirs leur y montroient la ſageſſe au bout d'un ſillon, & la vertu aſſiſe à ſes côtés. Courons les y chercher, elles feront le charme de ma vie, & me rendront en plaiſirs tous mes travaux.

Je n'ai encore vu la nature que dans des mots. Quelle joie de raſſaſier mes yeux du ſpectacle toujours nouveau de ſes beautés! La foſſe que j'aurai creuſée, la motte *que j'aurai* briſée, me *révéleront mille ſingularités* que j'ignore; & l'herbe qui ſe redreſſera ſous mes pieds, redreſſera mes penſées avec elle & m'en donnera que je n'ai jamais eues.

Le ſilence du Cabinet eclaire l'eſprit; mais il amollit tout le corps, refroidit l'ame, & en engourdit l'energie. C'eſt dans un champ que les *Chun*, les *Yu* & les *Heou-tſi* devinrent de grands hommes. La ſueur qui y avoit tant de fois mouillé leur front, les rendit plus ſenſibles aux peines du colon, & plus zélés pour le ſoulager.

Si les événemens me ramenoient jamais vers les emplois, je ſaurois par moi-même ce que doit à l'agriculture le miniſtere public. Il faut avoir eté ſoldat pour commander à la Guerre, & Colon pour bien gouverner le Peuple. Les Colleges ne donnent que des Docteurs: c'eſt la ſolitude du village qui mûrit les hommes d'Etat.

Quoi qu'il en ſoit, j'aurai vécu en homme qui doit mourir;

&

& qui craint le *Tien*. Qui quitte les livres pour ôter la charrue des mains tremblantes d'un pere vieux & epuisé, a fait de bonnes etudes. Qui est bon fils, est un bon citoyen. Il faut être l'un & l'autre pour vivre en homme & se survivre. Adieu mes livres, adieu pour jamais !

IV. *LE POIRIER.*

QUE le Poirier est beau à voir ! plus ses branches se sont séparées du tronc, plus elles se rapprochent pour lui donner de la majesté & de la grandeur. N'en frappez aucune de la hache. Le bon Prince *Chao-pe* venoit reposer sous leur ombre.

Que ce Poirier est beau à voir ! que ses rameaux s'etendent & s'elevent avec grace ! Craignez d'en prendre les plus petits. *Le bon Prince Chao-pe* a dormi si souvent sous leur ombre !

O que ce Poirier est *beau à voir ! Sa verdure* charmante & animée est toujours celle de la saison. Gardez-vous de porter la main sur ses feuilles, le bon Prince *Chao-pe* passoit les journées entieres sous son ombre.

V. *LES TROUPEAUX.*

QUI dira que tu n'as point de Brebis ? Chacun de tes Troupeaux est de plus de trois cens têtes. Qui dira que tu n'as point de Bœufs ? Les seuls Bufles vont à cinquante attelages. Vois tes Brebis aller aux champs, serrées les unes contre les autres. Les Bœufs les suivent l'oreille droite & le poil lissé. Heureux troupeaux, ils paissent à leur choix dans de gras pâturages, & se désalterent à leur gré sur la rive des eaux. C'est à l'ombre qu'ils se reposent ; c'est sur ce gazon fleuri qu'ils se jouent. Le Berger qui les gouverne va çà & là d'un pas léger, ayant sa pannetiere à son côté. Si la pluie le surprend, il a un

habit de roseaux pour s'en défendre. Mille plaisirs innocens partagent ses loisirs. Tantôt il cueille des plantes utiles, tantôt il taille & emonde les arbres qu'il chérit. En veut-il aux oiseaux? Il leur tend des filets, & les gros comme les petits viennent s'y prendre. Le voici qui revient chargé de sa chasse. Ses Brebis marchent devant lui. Qu'elles sont grasses! qu'elles ont une belle toison! Au moindre signal de sa houlette, elles se détournent & entrent dans le chemin indiqué. Il n'aura qu'à pousser un cri, & elles s'enfermeront toutes à l'envi dans la bergerie. J'ai fait un songe, dit-il, j'ai vu des poissons sans nombre & peu de pêcheurs; de vastes Campagnes & peu de Colons. Heureux Berger! voici à mon gré l'explication plausible de ce songe. Ces nombreux poissons t'annoncent de grandes richesses, & ces champs si vastes, une nombreuse postérité.

VI. *LE VILLAGE.*

Ni Mandarins, ni Marchands ne songent à venir dans cet humble séjour; & ceux qui l'habitent arrivent au bout de leur carriere, sans avoir eu la pensée d'en sortir. La pauvreté & le travail y ont conservé les mœurs des premiers tems. Les Empereurs & les Dynasties ont eu beau se succéder, on y est encore au regne de *Yâo*. L'agriculture y est l'occupation de tout le monde. Jeunes & vieux vont travailler dans les champs; ils s'y voient, ils s'y aident, ils s'y encouragent à l'envi. Les uns délassent les autres de leur travail par leurs Chansons, les autres le dirigent par leurs conseils, & tous finissent la journée sans souci ni chagrin. Le chaud ou le froid, la pluie ou la sécheresse, le changement de tems ou de saison, sont les seuls événemens qui affectent & dont on parle. Quand les moissons dorées invitent à prendre la faulx, toutes les maisons sont vuides, & le village n'a plus d'habitans. Les

femmes se joignent aux moissonneurs auxquels elles sont venues porter leur repas, & s'en reviennent le soir, assises sur les gerbes dont la charrette est chargée. Que de cris de joie, que de chansons dans toutes les aires quand on bat le bled! Que de doux parfums brûlés! Que d'aimables prieres! Que d'humbles prosternations, quand on en offre les prémices dans chaque ménage au grand Maître du Ciel & de la Terre! Ce n'est qu'après cette belle cérémonie qu'on remplit les greniers. Les enfans attroupés à la porte, font entre eux mille jeux. Les jeunes filles se tiennent à l'ecart; mais on les a vues dans les champs, lorsque devançant l'aurore, elles alloient cueillir les feuilles de mûrier pour leurs vers à soie. Donne ton aînée à mon fils, dit le voisin à son voisin; donne la cadette au mien, dit l'autre. Les vieilles grand-meres vont porter les accords qu'elles avoient jadis reçus. Tout le village prend part à la fête, & *souhaite mille bénédictions* aux nouveaux epoux. Tandis que les hommes attablés sous les nattes dont on a couvert la cour, boivent, rient, chantent & se font passer le *Pi-pa* de l'un à l'autre, les femmes enfermées dans la maison, se régalent & se divertissent à leur maniere. Les générations se multiplient sous un même toit. L'aïeul décrépit exhorte toute la famille à vivre en paix, & meurt sans avoir connu ni ennuis ni remords.

Nota. *Cette Piece fut faite sous* Ouen-ty, *des* Han, *lequel monta sur le trône l'an 179 avant J. C. L'objet du Poëte etoit de rappeller les Chinois à leurs anciennes mœurs. Le* Pi-pa *est la Musette chinoise.*

VII. *LA MODÉRATION.*

Je ne songeois qu'à eviter la faim, quand je pris la bêche & me mis au travail. Le froid me fit desirer des habits, je

m'en procurai. Que me falloit-il de plus? Mon cœur *s'eprit* d'une jeune beauté, on l'accorda à mes pourſuites, & bientôt je me vis pere de pluſieurs enfans. Comment les entretenir? Quel héritage leur laiſſer? Travaillons. Un gain amene l'autre. J'ai acheté des terres & des maiſons. Mais, quoi! aller toujours à pied? Je bâtis des ecuries, & je les remplis de chevaux. J'eus honte après d'être confondu dans la foule, & je ſoupirai après une charge. Argent fait tout, je m'en ſuis procuré une. Mes penſées ſe tournent maintenant vers les honneurs de la Cour. Finiſſons notre rêve : qui ne borne pas ſes deſirs ne ſauroit les ſatisfaire.

VIII. *LE SÉJOUR DU VILLAGE.*

VIVE le ſéjour du Village. Je n'en aurai jamais d'autre. Richeſſes, dignités, pompe & grandeur, vous n'êtes qu'un vain attirail de vanité. Auſſi viendriez-vous *vers moi*, que mon cœur ne vous accueilleroit que par des mépris. Qu'ai-je à faire de cours & d'avant-cours, de *ſalle* d'entrée & de cabinets, de colonnes peintes & de meubles précieux? Les murailles de ma maiſon ſont de terre, & le toit de *roſeaux* : *c'eſt* tout ce qu'il faut pour me garantir du froid, & *être* à *l'abri* de la pluie. Vienne qui voudra, je n'ai pas peur qu'on me ſurprenne ; auſſi ma porte eſt *rarement fermée*. *Qui eſt chez ſoi*, comme *dans les carrefours, ne craint pas d'y être vu*. *Si je ſuis à table, tant mieux* : on y verra que manger *n'eſt* pas pour *moi* une *grande* affaire. Quelques herbages frais, d'autres confits au *ſel*, & de vieux *riz*, voilà mon ordinaire. Le bon appétit & la *ſanté m'y* font trouver une ſaveur qu'on ne vend pas au marché. *Si mon* aſſiette eſt de bois & ma *taſſe* de terre, *celles* du *bon Yao* en etoient auſſi. Si les Citadins boivent de meilleur vin, ils ne le boivent pas ſi gaîment. Une raſade au Village eſt le ſignal d'une autre, &

& on ne quitte pas le broc qu'il ne soit à sec; mais plus l'on est à table pour rire & s'agacer, moins la sale ivresse est à craindre. Vive le Village pour la douceur de la société! Ce n'est point le Calendrier qui y regle les visites. Toute raison est bonne pour se chercher, & on se trouve toujours. Un tigre & un ours tombés dans la même fosse sont moins embarrassés l'un de l'autre que deux Citadins assis en cérémonie dans une salle. Ils se tâtent, ils s'epient, ils se sondent, & se quittent souvent sans avoir sonné mot du sujet de la visite. Nous ne sommes pas si habiles dans nos hameaux. Soit que j'aille faire part de mes peines ou de mes joies à mes amis, leur ame est d'abord au niveau de la mienne. Je trouve dans leur cœur tous les sentimens dont j'ai besoin. Ils savent mes affaires, je sais les leurs; ils me connoissent; je les connois. Tant pis pour qui ne sait pas avoir tort; mais que les conjouissances sont aimables *& naïves quand on a bien fait!* Je n'en sais rien souvent que mon voisin m'a epargné des embarras: comment ne pas lui rendre la pareille? Mes enfans me donnent sans cesse le plaisir de prévenir mes soins pour nos proches. Ma femme est bien sûre que je prends pour moi, ce qu'elle fait pour leurs veuves & leurs orphelines. Elle leur prête mon riz, elle leur envoie des présens quand il lui plaît: c'est bien fait à elle. Si ma mort lui devenoit par trop funeste, les plus pauvres voudroient la secourir. Que les brus des Citadins s'entendent mieux en saluts, en révérences, en prosternations & en complimens de haut style; les nôtres savent être gaies, contentes, travailler à ce qu'on veut, & se prêter à tout. Quand je reviens des champs, l'une me porte du thé, l'autre m'amuse avec son enfant.

IX. *Chanson.*

VINGT lustres sont depuis long-tems la plus longue mesure de la vie. Les pleurs & les cris de l'enfance en commencent la trame, l'ennui & la défaillance de la caducité la finit. A quoi se réduisent les années qui en remplissent l'entre-deux ? Que de nuages encore, que de tonnerres & d'orages y font entrer les noirs chagrins & de cuisantes douleurs ? Après l'Automne il n'y a plus de beaux jours ; & le Printems fini, on ne voit plus eclorre de belles fleurs. Hâtons-nous de les cueillir avant qu'elles se flétrissent, dit l'homme de plaisirs ; buvons, chantons, que l'Aurore nous trouve le verre à la main, & que le Soleil se couche sans interrompre nos fêtes. L'Avare au contraire se dispute le riz qu'il mange, se morfond avec la clef qui enferme ses habits, & grossit son cher trésor de ce qu'il prend sur ses besoins. L'Ambitieux est dévoré par la soif des honneurs. Est-il en place ? Les chagrins qui viennent à lui de par-tout, ameutent sans cesse toutes ses pensées, flétrissent son cœur, glacent ses sens, lui ôtent le sentiment de la vie : & il meurt sans avoir vécu. Hélas ! les rêves des autres n'empêchent pas les miens. Les vains projets d'aujourd'hui seront des songes demain. Soyons chaque jour ce qu'il faut être ; différer de le devenir, c'est s'exposer à ne l'être jamais. Un instant touche un instant & l'entraîne. La plus longue vie n'est qu'un souvenir. Je cherche des yeux ceux qui marchoient devant moi avec plus de fracas : ils ont disparu. Un peu de terre elevée indique leur tombeau, & des herbes sauvages que personne ne se met en peine d'arracher, le cachent déjà à demi. Environnons le nôtre de cèdres qui ne craignent ni la hache ni le feu.

Nota. *Nous avons eu quelque peine à donner le nom de* Chanson *à cette petite Poésie : mais, outre qu'elle est intitulée*

Ko, *qu'on ne sauroit traduire que par* Chanson, *elle est en petits couplets, en vers très-courts, & en rimes à la maniere des Chansons les plus populaires. Cela nous donnera occasion de placer ici une remarque pour laquelle nous demandons quelque attention aux sages, aux hommes publics & aux bons citoyens. Comme il est dit dans les Annales, que les anciens Empereurs* Chun *&* Yu, *puis le Prince* Ouen-ouang *&* Tcheou-kong *son fils, avoient fait de petites Chansons pour les labours, les semailles, les moissons, & les autres travaux des gens de la campagne, le respect qu'on a ici pour tout ce qui est consacré par la haute Antiquité, a perpétué l'usage de faire sans cesse de petites Chansons pour le Peuple. Les plus grands Empereurs en ont rimé de très-jolies; & les plus célebres Lettrés de toutes les Dynasties ont aimé à se distinguer dans ce genre de Poésie. Les Recueils qu'on a en ce genre sont immenses. Mais les Chansons d'un regne sont oubliées sous le suivant ou même plutôt; car, comme l'on en fait sans cesse de nouvelles, la derniere faite a la vogue & se chante partout. Nous remarquerons en finissant, que les livrets pour les enfans & pour le village, sont pleins de petites Chansons morales, historiques, allégoriques & philosophiques, pour les ménages, les atteliers, les boutiques, les tavernes, les foires, &c. & que comme il y a toujours des Lettrés qui ont le zele d'en faire de nouvelles, ou d'en refondre d'anciennes, les Colons, les Jardiniers, les Bergers, les Artistes, Ouvriers & Manœuvres, les Marchands, Mercadins & Colporteurs, les Soldats & les Matelots, les Femmes & les Filles, & jusqu'aux Pousseurs de brouette & les Gardeurs de cannes, en ont sans cesse à choisir; ce qui a le bon effet d'amuser le Peuple, & d'empêcher la vogue des Chansons libertines, séditieuses, &c. On disoit, dès le tems de* Yao *& de* Chun, *qu'on jugeoit sûrement des mœurs du Peuple, par les Chansons qui avoient le plus de cours.*

X. *Chanson.*

Vive la campagne, vive les champs pour être bien portant! l'air qu'on y respire est pur, le riz qu'on y mange est sain, & chaque Lune offre de petits mets à choisir. Le corps exercé par un travail naturel, prend des forces pour chaque Saison. Le jour y est jour, la nuit y est nuit. Qui se couche s'endort, & qui se leve n'a ni pituite, ni vapeurs.

Vive la campagne, vive les champs pour être libre! le sceptre qui fait tout trembler, n'arrive au village que par son ombre; & la loi qui la montre, laisse chacun passer son chemin. Que diroit-elle à celui qui ne quitte sa cabane que pour aller dans sa terre, y devance le Soleil, n'y parle qu'aux Echos, & traite plus doucement ses Bœufs qu'on ne traite les Grands?

Vive la campagne, vive les champs pour être tranquille! que le Nord soit en paix & le Midi en guerre; que la Cour soit agitée d'intrigues, & la Ville divisée en partis; que les Savans se targuent, & les Poëtes s'outragent: on n'en apprend rien que par des nouvelles usées. Ce qui concerne même les Arts & le Commerce n'y perce pas. Tous les siecles s'y ressemblent; & sous les *Ming* on y est encore à la Dynastie des *Hia*.

Vive la campagne, vive les champs pour être gai! la crainte & la frayeur, l'inquiétude & le chagrin, la douleur & les angoisses se morfondroient dans nos rizieres. Elles n'y paroissent pas. La joie au contraire ne laisse pas finir les ris, & mêle ses chants folâtres au ramage des oiseaux. Qu'il tonne, qu'il pleuve, ou qu'il vente, tout est egal pour qui n'y perd que de faire des paniers, ou de se donner du bon tems avec les siens.

Vive la campagne, vive les champs pour être content!

C'eſt le rivage de la grande mer des paſſions & des vices. Le grain de ſable de la médiocrité, arrête, briſe & diſſipe en ecume leurs flots les plus menaçans ; le beſoin préſent y epuiſe tous les projets ; la vertu ſeule cauſe de vrais deſirs ; & l'innocence qui domine le cœur, y porte toutes ſes joies.

Vive la campagne, vive les champs pour être heureux ! La piété filiale, l'amour conjugal & l'amitié n'y connoiſſent de loix que celles du *Tien* ſuprême. Tous les eſprits ſe voient, tous les cœurs ſe touchent, toutes les ames ſont unies ; & l'eſtime, qu'aucun menſonge ne trompe, le ſentiment, qu'aucun intérêt n'altere, en reſſerrent les nœuds juſqu'à la mort.

Nota. *On attribue cette Piece à l'Empereur* Yong-lo, *de la derniere Dynaſtie. Le grand nombre des Critiques ſoutient qu'elle eſt d'un de ſes Miniſtres qui la fit pour l'inſtruire.*

XI. L'ancien Ministre.

Voyez-vous cette feuille qui nage ſur la ſurface de l'eau, va où le vent la pouſſe, monte ſur les flots qui s'elevent, s'abaiſſe avec eux, & toujours errante, vogue çà & là juſqu'à ce qu'elle ſoit ſubmergée ? C'eſt l'image de ma vie. Que gagnerois-je aujourd'hui à former des projets ? Puiſque le *Tien* me veut pauvre, je courrois en vain après des richeſſes qu'il pouſſe loin. Le *Tien* eſt mon Roi, il eſt mon pere. Qu'il regle ma deſtinée à ſon gré. Je reconnois ſa bonté dans les biens que m'a procurés ma diſgrace. S'il les retire & afflige ma vieilleſſe par de nouveaux revers, je ne lui demande que du courage & de la patience. L'Univers eſt dans ſa main : où peut fuir celui que ſa colere pourſuit ? Elle renverſe les trônes d'un ſouffle. La Famine, la Guerre & la Peſte, accourent par-tout, & s'y uniſſent à ſa voix. La Terre tremble, la Mer mugit, le Tonnerre gronde ſous ſes pas, & l'affreuſe Mort qui marche

devant elle change les Villes en déserts. J'ai vu les faux Sages confondus, & leur artificieuse politique ecrasée sous les plus affreux revers. Les fondemens de la Monarchie s'ebranlent, disoient-ils, soutenons-les par nos conseils, opprimons les Riches par la fraude, & que la multitude des Soldats fasse trembler les Grands. Que ne dites-vous plutôt: l'Innocence est opprimée, la Pudeur n'a plus d'asyle, le Colon ne moissonne que pour ses Tyrans, & la Veuve, dénuée de tout secours, n'a que des pleurs pour nourrir ses enfans: il faut se hâter de les secourir pour que le *Tien* sauve l'Empire. Insensés, un Moucheron vous harcele impunément, & vous prétendez fixer les destinées de l'Etat! Ouvrez les yeux, & voyez les hordes innombrables de Mongoults qui accourent du fond de l'Occident. Les montagnes s'applanissent sous leurs pas, la terreur les précede, la victoire les suit, la grande Dynastie des *Song* n'est plus. *J'y ai perdu mon rang & ma* fortune, mais j'ai recouvré ma liberté. Placé pour toujours loin des orages de la Cour & du tumulte des affaires, me voilà quitte des besoins que me donnoit ma fortune, & du desir inquiet de l'augmenter. La foule qui m'environnoit a fui; mais mon epouse & mes enfans m'ont suivi. Une Cabane de roseaux est notre commune demeure; & plus heureux que dans notre ancien Palais où nous lioit la contrainte, nous pouvons sans cesse nous voir, nous aimer, nous le dire, & jouir de tous nos sentimens. Hélas! quand on est en place a-t-on le tems d'être epoux, d'être pere. O *Tien!* je te bénis de m'avoir conduit dans ces montagnes sauvages: tu ne m'as ôté que mes illusions & mes peines; & tu m'as donné le repos & la sagesse. Cette solitude & ma pauvreté m'ont appris à connoître le prix de la vie, & les vrais charmes de la vertu. Les Colons innocens, qui y font croître leur moissons, n'ont rien perdu sous nos Vainqueurs, qui les igno-

rent; & leur générosité me rend tout ce que j'ai tâché de faire pour la Patrie. Placé ici sur le rivage, je contemple sans crainte la mer orageuse où j'ai vogué tant d'années. Ses flots encore emus, & les nombreux débris dont elle est couverte, m'apprennent d'où est venu le vent qui a causé une si affreuse tempête & les naufrages innombrables dont elle a eté suivie. Hélas! quoique eclairée de la sainte doctrine des *King*, toute la Chine etoit plongée dans les stupides ténebres de mille Sectes etrangeres, & l'herbe croissoit souvent sur l'autel du *Chang-ti*, encore plus inconnu du Peuple, qu'oublié des Lettrés & de la Cour. Aussi les mœurs publiques etoient-elles corrompues dans leur source. Les mauvais peres faisoient les mauvais Mandarins; & leurs fils encore plus pervers, allioient l'homicide avec le vol & l'adultere. Il falloit que des Barbares, sans politesse & *sans loix*, vinssent nous ôter notre libertinage & notre aveuglement. A quoi a-t-il tenu *qu'ils n'aient* massacré toute la Nation, & fait de nos différentes Provinces des pâturages pour leurs chevaux? Mais les fleuves de sang & de larmes qu'ils avoient fait couler, avoient lavé nos crimes. Le *Tien* nous a rendu la paix. Puisse l'innocence & toutes les vertus la rendre durable! Un sujet fidele ne sert jamais deux Maîtres. Le joug du Vainqueur des *Song* me fût-il offert avec une Principauté, je lui préférerois la mort la plus ignominieuse. O vous, mes chers enfans, la consolation de mes douleurs, & le refuge de ma vieillesse, cette loi ne vous regarde point, vous ne devez que des pleurs à nos anciens Maîtres! Respectez la main qui les a frappés, & apprenez à craindre celui qui ne considere que les vices & les vertus des Souverains. Le tombeau va s'ouvrir pour votre pere. Que vos vertus lui obtiennent la seule gloire qu'il desire. Honorez à l'envi votre mere, & aimez-moi les uns dans les autres. Je vous charge de ma recon-

noissance pour les paysans de ces montagnes. Puissiez-vous en aimer assez la solitude pour ne la quitter jamais!

Nota. *L'ancienne tradition des Lettrés Néophites, attribue l'ancien Ministre au Docteur Jean* Ting, *qui prit cette tournure pour prémunir le célebre Paul* Siu, *contre l'eblouissement du Ministere; & l'engager à prévenir, s'il etoit possible, la chûte de la Dynastie des* Ming, *que tous le Sages voyoient annoncée par tout ce qui avoit le plus contribué à celle des* Song.

XII. *Chanson.*

Que m'importe que les diamans brillent d'un eclat plus vif que ni le cristal ni le verre? Ce qui me frappe, moi, c'est qu'ils ne perdent point de leur prix pour être dans la boue. Ainsi en est-il du vin; il est aussi bon dans une tasse de terre que dans une coupe de *Yu*. Le vin porte la joie dans l'ame & l'epanouit. Plus je bois, & plus je ris des vains soucis qui tourmentent les Humains. L'Empereur, pour être sur un trône, ne trouve pas le vin meilleur que moi. Et si l'innocence a quitté son cœur, il a beau en boire de plus exquis, cent rasades ne lui ôteront point un remords. Les Riches boivent pour charmer leurs ennuis, & moi pour étancher ma soif. Buvons, chers amis, buvons à tasse pleine; la joie de nos fêtes n'a jamais coûté un soupir à aucune vertu. L'Amitié & la Sagesse sont assises à nos côtés. La tasse à la main, ecoutons leur leçon. C'est à table que *Chun* reçut si souvent leurs couronnes. Buvons, comme le fils de tous les siecles, elles nous couronneront comme lui.

XIII. *Solitude de* Si-pin.

Que d'autres aiment la gloire & les richesses, pour moi j'aime les eaux & les rochers. Ils font leurs plaisirs des passions qui les agitent, & moi je fais mon bonheur de la solitude qui

aſſure ma tranquillité ! Combien peu de gens dans chaque ſiecle ont connu les agrémens du déſert de *Si-pin ?* Ceux qui l'ont vu n'en ont pas ſenti les charmes, ou les ont mépriſés. O qu'on y jouit paiſiblement de ſoi-même ! Qu'on y écoute avec joie les leçons de la Sageſſe ! Qu'on y a d'avances & de facilités pour combattre ſes vices, & ſe parer des guirlandes immortelles de toutes les vertus ! Je ſerois le plus heureux des hommes, ſi je pouvois enfin y réuſſir. Une caverne creuſée par la nature dans le flanc d'un enorme rocher, eſt ma demeure. Je déſaltere ma ſoif dans l'eau d'une claire fontaine, qui me récrée par ſon murmure. Des racines & des fruits ſauvages m'offrent des mets à choiſir. Tous mes jours ſont à moi, & ils ſont trop courts pour les doux ſoins qui m'occupent. Le croira qui voudra, je m'endors & m'eveille ſans penſer où je ſuis.

XIV. LA TRANQUILLITÉ.

UN jour amene un jour, une année ſuit l'autre : prenons le tems comme il vient. Cent ans de fracas ne valent pas un jour de tranquillité. La ſource des plaiſirs eſt dans le cœur ; qui les cherche ailleurs, outrage le *Tien.* Mes projets, mes deſirs & mes eſpérances ne ſortent pas de moi. Les rivieres arrivent en courant à la mer, & y entrent ſans la troubler : mon cœur eſt de même ; tous les evénemens du monde ne me coûtent pas un ſouci. La vérité eſt ma bouſſole & la modération mon gouvernail. J'avance chemin à tout vent. Les nuages s'elevent, les nuages tombent en pluie, ſans que je m'en mette en peine. Quand ils me cachent le Soleil pendant le jour, je regarde les Etoiles la nuit. L'Hirondelle qui eſt dans ſon nid, voit d'un œil tranquille les batailles ſanglantes des Vautours. Quel que ſoit le Vainqueur, il ne viendra point à elle ; & les moucherons ni les vermiſſeaux ne lui manqueront pas. Mes habits ſont

de toile, mes alimens grossiers, & les roseaux qui couvrent ma cabane, pourrissent chaque Eté. Mais que me serviroit demain d'avoir eté vêtu de soie aujourd'hui, & d'avoir digéré des mets exquis? Les toits dorés ne chassent ni l'insomnie ni les soucis; & si la terre vient à trembler, j'aurai d'abord gagné ma porte. Mon patrimoine est au bout de mes bras, & chaque jour me donne sa moisson. Quand il fait chaud, je prends le frais à l'ombre d'un saule; & quand il fait froid, le travail me réchauffe. La vieillesse vient: mais mes enfans sont jeunes, ils me rendront ce que je leur ai prêté. Le Ciel & les Campagnes sont les seuls livres où je leur ai appris à lire. Ils seront heureux, s'ils y voient ce qui est ecrit dans leur ame, & le font répéter à leurs actions. Qu'ils ne se démentent jamais, & cent ans de vie ne leur coûteront pas un soupir. Quelque tempête qui s'eleve, la tranquillité est *un port toujours ouvert pour un cœur innocent. O tranquillité* de l'ame! O doux charme de la vie! Les Rois vendroient leur couronne pour t'acheter s'ils connoissoient ton prix. Mets le comble à tes bienfaits: tu m'as aidé à bien vivre, aide-moi à bien mourir.

Nota. *On attribue cette petite Piece, au célebre docteur* Lean.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT, MISSIONNAIRE EN CHINE;

Écrite de Peking, le 29 Septembre 1786.

LA fuccion de fang de Cerf (1) vous paroît, avec raifon, bien extraordinaire ; cependant il vaut mieux croire jufqu'à l'impoffible, qui n'eft pas démontré comme tel, que d'ofer pofer des bornes à la nature. Quoique je fois de votre avis fur ce point, comme fur bien d'autres, je n'ai pas voulu croire tout-à-fait fur parole. Je me fuis exactement informé auprès de quelqu'un très-inftruit ; & voici en fubftance la réponfe que j'en ai reçue.

« Il eft dit dans les livres chinois que le fang de Cerf, tiré de » l'animal encore vivant, au moyen d'un petit tube qu'on » enfonce dans la veine que l'on vient d'ouvrir, guérit la » phthifie & prefque toutes les maladies qui dérivent d'une trop » grande foibleffe. Mais pour que ce remede ait fon effet, il ne » faut pas que le Cerf, dont on boit le fang, ait eté pourfuivi » par les chiens ; parce que dans ce cas, fon fang perd fa vertu » par la crainte & l'extrême agitation qu'il a fouffertes. Il faut » choifir un Cerf qui fe foit préfenté de lui-même, ce qui a » lieu lorfqu'on l'appelle avec un inftrument au moyen duquel » on contrefait le cri du Cerf ou de la Biche. Les Tartares » chaffent le Cerf de cette maniere ; & voici en peu de mots » comment cela fe fait ».

Le Chaffeurs fe coëffent les uns d'une tête de Cerf, & les autres d'une tête de Biche, qu'ils ont eu foin de préparer de

(1) Voyez la Notice fur le fang de Cerf employé comme remede, imprimée dans le Tome VIII de ces Mémoires, p. 271. Cette Notice eft de feu M. Cibot, Miffionnaire à Péking.

maniere qu'elle leur puisse servir de bonnet : quand *ils* sont ainsi coëffés, on les prendroit pour être de l'espece. Ils choisissent, dans la forêt, un lieu où le gibier puisse se rendre sans crainte comme sans embarras; & dans ce lieu ils construisent avec des branches d'arbres, plusieurs cabanes à quelque distance l'une de l'autre, hors de la portée de la fleche. Le moment fixé pour commencer la chasse etant arrivé, chaque Chasseur entre dans sa cabane, montrant de tems en tems la tête à travers les branches; & celui qui doit appeller, fait usage de son appeau. Les Cerfs, *les* Biches, les Faons, m'a-t-on dit, accourent en foule au cri qui les a frappés; & les Chasseurs qui *sont le plus* à *portée*, n'ont que *la peine de tirer*, en se procurant *le plaisir & l'avantage* du choix. *S'ils veulent* avoir le gibier vivant, pour le faire entrer dans quelque ménagerie ou dans quelque parc, ils le font tomber *dans le piege* qu'ils ont tendu *pour cet effet*. *C'est* dans le sang d'un Cerf ainsi pris, que se trouve le remede indiqué. Du reste, les Livres chinois qui parlent de ce spécifique, ne disent pas qu'il faut se gorger de sang de Cerf ou de Biche, pour être guéri; mais ils disent que la dose doit être proportionnée à l'etat & aux forces du malade; ce qu'ils laissent à la décision du malade lui-même.

Les mêmes Livres chinois attribuent au sang du Lievre les mêmes vertus qu'au sang de Cerf, à un degré plus foible. Ils ajoutent que le sang du Lievre peut servir un mois entier après la mort de l'animal, & même plus long-tems si on le préserve de la corruption, parce qu'il a une qualité qui lui est particuliere, celle de ne pas se figer.

Selon ces mêmes Livres, le sang d'âne guérit de la folie, de la manie, & de l'*Ye-ke*. Cet *Ye-ke* est une maladie qui met celui qui en est atteint hors d'etat de prendre aucune nourri-

ture,

riture, parce qu'il y a paralysie dans l'estomac, ou dans l'esophage, & quelquefois dans l'un & dans l'autre, le sang du *Chan-yang*, c'est-à-dire de la Chevre des montagnes, qui est, je pense, notre Chevreuil, a la vertu de guérir les meurtrissures, de dissoudre le sang extravasé, de faire revenir l'ecoulement périodique aux personnes du sexe qui l'ont perdu, & de les délivrer du reste de sang qu'elles n'ont pas evacué après les couches & qui feroit dépôt.

Pour produire une partie des effets attribués au sang de ces différens animaux, on fait usage d'un *demi-minéral*, qui se trouve dans toutes les boutiques des Marchands droguistes. Ce *demi-minéral* se nomme en Chinois *tsée-jen-toung*, c'est-à-dire, *approchant du cuivre, qui a de l'affinité avec le cuivre, qui est presque cuivre*, &c. En le voyant vous lui donnerez le nom François qui lui convient, je vous l'envoie. Ce que cette terre métallique a, selon moi, de plus singulier, c'est sa forme. On la trouve dans les montagnes qui renferment des mines de cuivre anciennement exploitées ou qu'on exploite actuellement, & toujours formée en cubes de toutes les grandeurs. On trouve même quelques-uns de ces cubes dans le sein des plus durs rochers; & ceux-là, outre qu'ils ont les mêmes propriétés que les autres, en ont encore qui leur sont particulieres. On en prend un, on le lie avec un fil de soie, on le trempe dans du vin, de l'eau ou du thé, & il communique (après quelques minutes seulement) à cette liqueur la vertu de faire circuler le sang, de ranimer les esprits nerveux, & de fortifier les nerfs. Le *tsée-jen-toung*, suivant un article de la Médecine-chinoise, a la propriété de dissoudre le sang extravasé après la fracture des os, & de donner aux sucs osseux la vertu de se consolider promptement. On fait rougir à un feu clair l'un de ces cubes, on le retire

quand on le voit imprégné de feu, & on le laisse refroidir. On recommence cette opération une & deux fois encore, & c'est à la troisieme fois qu'il est dans le degré de calcination qu'il faut. On le broie dans un mortier, jusqu'à ce qu'il soit réduit en une poussiere fine; on prend trois *fen*, c'est-à-dire, environ trois gros de cette poussiere, qu'on fait infuser ou qu'on délaie dans un demi-verre de vin, & on le fait avaler au malade. Trois heures après avoir pris le remede, le malade sent quelque douleur dans les os, & comme une espece de craquement; & après douze heures, les fragmens des os sont déjà soudés. *Penès auctorem esto fides.* Si l'os n'est que meurtri sans être cassé, il suffit de la dose d'un *fen* ou d'un gros; si le blessé est foible, ou si c'est un enfant, on partage à vue d'œil un *fen* en dix parties, & dans l'espace de dix jours on lui fait avaler la dose entiere, c'est-à-dire un *fen* chaque jour: bien entendu qu'on assujettira le membre cassé, & que le malade ne remuera pas indiscretement durant l'espace de cent jours. Il faut être très-réservé sur l'usage de ce remede, & sur-tout n'en pas augmenter la dose prescrite. On en contracteroit une rétention d'urine très-incommode. On a essayé ce remede sur des animaux avant de l'essayer sur l'homme. On cassa la jambe à un chien; & le chien marcha à l'ordinaire après dix ou quinze jours; on cassa l'aîle à un oiseau, & après trois jours l'oiseau s'envola. On peut faire la même expérience en France. Il est fort recommandé dans le *Pen-tsao*, de ne pas employer ce remede, s'il n'a pas passé par l'etat de calcination avant d'être réduit en poudre. Il faut en général n'en prendre qu'une petite dose, parce qu'il y a du danger à en prendre beaucoup.

La réponse que j'ai faite il y a quelques années sur les os de *Kantahan*, dont on me demandoit les propriétés pour la

guérison de la sciatique & autres maladies semblables, n'etoit rien moins que satisfaisante : les Notices que j'ai eu occasion de me procurer dans mes conversations avec les gens de l'art, le seront peut-être davantage.

On guérit les douleurs d'épaule, de cuisse, de côté, &c. quand elles sont causées par la sueur interceptée, par quelque vent coulis, par le défaut de circulation dans les esprits, dans les humeurs ou dans le sang, en faisant usage du *Lei-ho-tchen*, que j'appelle *aiguille fulminante*, quoique les mots Chinois traduits littéralement diroient : *tchen*, aiguille ; *ho*, du feu ; *lei*, la foudre.

Pour la composition du *Lei-ho-tchen*, il faut prendre cinq *tsien* de *Tsang-chou*, trois *tsien* de *tchouen-kioung*, deux *tsien* de *Lioung-hoang*, trois *tsien* de *Tchouen-chan-kia* (ce *Kia* est *un animal* qui se trouve dans les montagnes du *Sée-tchouen*), trois *tsien* de *Man-kin-tsée*, *trois tsien de Tsao-kiao*, dix *tsien* ou une once de *Ngai-ye* ou feuilles d'armoise, cinq *fen* ou gros de *Koang-mou-hiang*, un *tsien* de *Ché-kiang* ou musc, & deux *tsien* de *Hioung-hoang*, en tout dix sortes de drogues. Comme je ne connois point ces drogues, je n'oserois me hasarder à leur donner un nom François. Je vous les envoie avec quelques aiguilles fulminantes. Vous donnerez à chacune le nom qui leur convient. Ce n'est pas tout de connoître ces drogues, il faut savoir les préparer : en voici la maniere. On les met toutes ensemble, dans la proportion enoncée ci-dessus, dans un vase de terre qui n'ait pas encore servi, & on les laisse infuser jusqu'à ce qu'elles soient assez molles pour pouvoir être manipulées en consistance de pâte, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt-quatre heures, plus ou moins, suivant qu'on les verra dans l'etat où on les veut.

Après que tout cela est à son point, on remue avec des bâtonnets

autant de tems qu'il faut pour que toutes les drogues soient parfaitement mêlées. On peut se dispenser de faire infuser le *Lioung-hoang*, le *Chê kiang*, le *Mou-hiang*, & le *Hioung-hoang*, en se contentant de les mêler avec le reste, pourvu que le mêlange soit parfait.

On etend ce mêlange sur du papier, comme on étendroit du beurre sur une tranche de pain, en faisant ensorte que cette pâte soit egalement epaisse par-tout; & cette epaisseur ne doit pas être au-dessus d'une demi-ligne, afin de pouvoir roüler avec facilité le papier qui la contient. On roule ce papier sur lui-même, & on fait des rouleaux de la grosseur qu'on veut, suivant qu'on le trouve d'un usage plus facile & plus commode. On les serre avec une ficelle, pour les rendre plus solides, & on les expose pendant plusieurs jours aux ardeurs du Soleil, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement secs. Ces rouleaux s'appellent en langue du pays *Lei-ho-tchen*, & je les nomme en François, *aiguilles fulminantes*, bien ou mal, c'est à vous que je m'en rapporte.

Il faut vous dire maintenant comme il faut se servir de ces aiguilles, ou de ces especes de saucissons, qu'on doit avoir soin de bien fermer par les deux bouts, pour empêcher que rien ne s'evapore.

On prend une piece de toile fine, de la grandeur proportionnée à la partie douloureuse qu'on veut guérir; on *la* plie en huit, & on l'applique sur la chair nue, dans l'endroit où la douleur se fait le plus sentir. On coupe l'aiguille ou le saucisson par l'un des bouts, & on l'allume à la bougie; on trempe son doigt dans de la forte eau-de-vie, & l'on en laisse tomber une goutte sur la toile qu'on vient d'appliquer sur la partie douloureuse, en pressant un peu avec le doigt. On applique alors le saucisson auquel on vient de mettre le feu,

& on le laiſſe brûler de lui-même tout doucement, en le tenant toujours ſur le linge qui touche l'endroit douloureux, pendant l'eſpace d'environ un quart-d'heure. On renouvelle cette opération deux ou trois fois par jour, juſqu'à une entiere guériſon. Mon Auteur chinois ajoute que ce remede etant très-chaud par lui-même, ne doit point être employé pour les douleurs de goutte, qui ont leur principe dans un ſang trop chaud, ou dans des humeurs dont l'âcreté ſe joignant à la chaleur du remede, augmenteroit le mal au lieu de le guérir.

De ce que je viens de dire, & de la maniere dont je l'ai dit, vous concluerez ſans doute que j'ai parlé de ce que je n'entends pas, en m'enonçant ſur des matieres médicales; auſſi ce n'eſt que pour ne pas laiſſer ſans réponſe les demandes que vous m'avez faites, que je me ſuis haſardé à ſervir d'echo à nos Empiriques chinois.

Je finirai ma lettre par vous faire part d'une découverte qui me paroît digne de quelque attention. Elle conſiſte dans une peinture ſymbolique que j'ai envoyée. Cette peinture repréſente l'Eléphant qui fait cortege à l'Empereur lorſque Sa Majeſté va offrir le ſacrifice au *Chang-ti* dans le *Tien-tan*. L'Eléphant porte avec beaucoup de reſpect ſur ſon dos, ce qu'on appelle ici le *Pao-ping*, c'eſt-à-dire le *précieux vaſe* qui renferme tous les tréſors. Sur chacune des quatre faces de ce vaſe, ſont deux trigrammes, ce qui fait les huit trigammes complets entre les quatre faces. Tout cela en général eſt ainſi conçu & arrangé, pour déſigner qu'il n'eſt rien que le Souverain ne puiſſe obtenir du Ciel pour ſon propre bonheur & pour le bonheur de ſes ſujets, s'il réunit dans ſa perſonne les vertus qui peuvent le rendre digne, en quelque ſorte, de le repréſenter ſur la terre. En examinant avec attention cette peinture ſym-

bolique, vous y découvrirez une foule de choses qu'il n'*est* pas possible de détailler dans une simple lettre; mais ce que vous n'y trouveriez peut-être pas, c'est la maniere dont on s'y prend pour peindre ainsi. Ce n'est ni au crayon, ni au pinceau, ni à l'encaustique, ni à la gouache; c'est au feu, ou, pour mieux dire, à la foible braise d'un petit bâtonnet.

On allume ce bâtonnet par l'un de ses bouts; & quand il est brûlé de la longueur de quatre ou cinq lignes, on eteint la flamme, s'il y en a, & l'on trace avec la braise les traits que l'on veut, en appuyant plus ou moins, en restant plus ou moins de tems, suivant que le trait doit être plus ou moins marqué. Cela demande un tems infini, parce qu'à chaque instant il faut souffler sur le bâtonnet, pour en détacher la cendre, & en ranimer le feu qui s'eteindroit sans cette précaution.

Cette invention est due, dit-on, aux Lamas du Thibet, lesquels, pour reconnoître un don que l'Empereur de la Chine leur avoit fait en pieces de soie, prirent une de ces pieces, sur laquelle ils tracerent un *Fo* de la maniere que je viens de dire, & l'envoyerent à Sa Majesté Impériale, avec les autres présens dont ils chargerent leurs Ambassadeurs. Comme cet article fut celui de tous dont on parut faire le plus de cas à la Cour de Péking, les Lamas, dans la solitude de leurs montagnes, charment leur loisir en s'occupant de cet objet, & en envoient ici aux plus distingués d'entre leurs amis; les Chinois voulurent d'abord les imiter, mais ils s'en dégoûterent bientôt; soit qu'ils ne trouvassent pas à s'en défaire, à cause du prix qu'ils vouloient y mettre, pour se dédommager de la peine qu'ils avoient eue, & du tems qu'ils avoient perdu; soit qu'ils n'y réussissent pas si bien que les inventeurs. Au reste, le papier n'est pas susceptible de cette

légere empreinte de feu. Il en feroit percé pour peu qu'on manquât d'attention. Il faut de la foie. Je doute qu'on fasse chez vous de ces chofes le cas qu'on en fait ici, à caufe apparemment de leur fingularité & de leur beauté; car il ne s'en trouve que dans les Cabinets des Curieux.

Fin du Tome treizieme.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monfeigneur le Garde-des-Sceaux, le treizième Volume d'un Ouvrage intitulé : *Mémoires concernant les Chinois* ; & je n'y ai rien trouvé qui puiffe en empêcher l'impreffion. A Paris, ce 3 Février 1787.

BÉJOT.

Le Privilege se trouve au premier Volume.

A PARIS, de l'Imprimerie de STOUPÉ.

00050931

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016